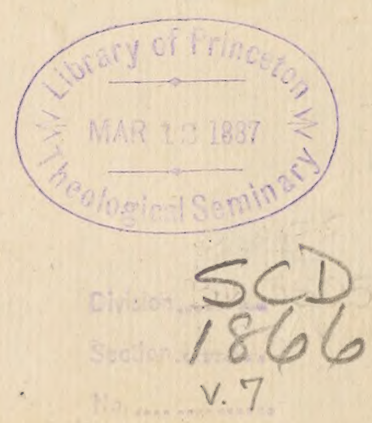



X 2
SANS
DIEU
RIEN


Library of Princeton
MAR 13 1887
Theological Seminary





HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE,

DEDIÉE A NOSSEIGNEURS DU CLERGÉ,

Par le P. JACQUES LONGUEVAL, de la Compagnie de JESUS.

TOME SEPTIÉME.

Depuis l'an 987. jusqu'à l'an 1086.



A PARIS,

Chez { FRANÇOIS MONTALANT, Quai des Augustins.
JEAN-BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur du Roi.
HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, ruë S. Jacques.
JACQUES ROLLIN Fils, Quai des Augustins.

MDCCXXXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

SOMMAIRES
DU SEPTIÉME TOME.

En forme de Table Chronologique.

LIVRE XIX.

REvolution en France par l'élection de Hugues Capet à la Royauté. Charles Duc de Lorraine tâche de se rendre maître du Royaume. Il prend Laon & fait la Reine Emma prisonniere avec l'Evêque de Laon. Lettre de la Reine Emma. Lettre d'Adalberon Archevêque de Rheims au Duc Charles. Lettre de Hugues Capet à Seguin Archevêque de Sens. Hugues Capet gagne une victoire sur les troupes de Guillaume Duc d'Aquitaine.	L'an de J. C. 987.
Sacre du Prince Robert fils de Hugues Capet. Mort d'Adalberon Archevêque de Rheims. Arnoux nommé à l'Archevêché de Rheims. Acte de son élection, & serment qu'il prête. Arnoux fait livrer au Duc Charles la ville de Rheims, qui est pillée. Monitoire & excommunication contre ceux qui ont pillé cette ville. Concile de Senlis.	988.
Hugues Capet prend des mesures pour faire déposer Arnoux. Lettres que le Roi & les Evêques écrivent au Pape contre Arnoux.	989.
Hugues reprend Rheims. Il se rend maître de Laon. Il se saisit du Duc Charles & de l'Archevêque de	990.

L'an de J.C. 991. *Rheims, qu'il envoie prisonniers à Orleans. Mort du Duc Charles.*

Concile de Rheims ou plûtôt de S. Basle, pour déposer Arnoux Archevêque de Rheims. Evêques qui composent ce Concile. Diverses procedures contre Arnoux & contre le Prêtre Adalger. Déposition d'Arnoux. Discours attribué à Arnoux Evêque d'Orleans contre l'autorité du Pape. Election de Gerbert pour l'Archevêché de Rheims. Son caractere & sa profession de foi.

Vers 992. & 993. *Concile de la Province de Rheims tenu par Gerbert contre Herbert, Comte de Vermandois. Lettre de Gerbert à Foulques Evêque d'Amiens. Concile de Narbonne. Concile de Charroux. Assemblée de plusieurs Evêques & Seigneurs Laïques. Différend des Chanoines de S. Martin de Tours avec Archambauld leur Archevêque. Lettre de S. Abbon Abbé de Fleuri sur les priviléges de S. Martin de Tours. Différend entre les Evêques & les Moines touchant les dixmes. Concile de S. Denis à ce sujet. Tumulte excité par les Moines contre les Evêques. Apologie de S. Abbon. Les Evêques agissent pour le rétablissement d'Arnoux de Rheims: Lettre de Hugues Capet au Pape pour l'empêcher. Le Pape suspend de leurs fonctions les Evêques qui avoient déposé Arnoux. Lettre de Gerbert à Seguin de Sens contre les censures du Pape.*

Vers 994. & 995. *Concile indiqué à Aix-la-Chapelle. Leon envoyé Légat en France. Mariage incestueux du Prince Robert. Lettre de Gerbert contre le Légat. Concile de Mouson. Harangue qu'y fait Gerbert pour son apologie. Il est suspendu de ses fonctions. Sa lettre à l'Ab-*

bé d'Aurillac ; à Notgere Evêque de Liége ; à la Reine Adelaïde. Concile de Rheims où Gerbert est déposé, & Arnoux rétabli. Lettre de S. Abbon au Légat Leon. Réforme de plusieurs Monasteres ; de saint Maur des Fossés, de Marmoûtier, de S. Benigne de Dijon, & de plusieurs autres. Le B. Guillaume Abbé de S. Benigne. Mort de S. Mayeul. S. Odilon Abbé de Clugni. Réforme des Monasteres de Bourgogne & de Normandie. Fondation de Maillezais & de Bourgueil. S. Pierre de Melun. S. Lienne. L'an de J.C.

Mort de Hugues Capet : Son caractere. Robert Roi de France : Ses belles qualités. Gregoire V. Pape agit pour faire casser le mariage du Roi Robert, & délivrer Arnoux de sa prison. 996.

Le Roi met Arnoux en liberté, & le rétablit sur son Siege. Il envoye S. Abbon à Rome. Lettre de S. Abbon au Pape. 997.

Concile de Rome où le mariage du Roi Robert avec Berthe est cassé. Le Roi est excommunié. Son divorce & sa pénitence. Il épouse la Princesse Constance. 998.

Mort de Gregoire V. Gerbert Pape sous le nom de Sylvestre II. Plaintes du Roi & des Evêques contre Adalberon-Ascelin Evêque de Laon. Concile de Compiégne. Lettre de Sylvestre II. à Adalberon-Ascelin. Lettre de Sylvestre à Arnoux de Rheims. Sainte Adelaïde Imperatrice : ses bonnes œuvres : sa mort. Mort de Seguin Archevêque de Sens. Leotheric son successeur. Concile de Poitiers. Ouvrages de Gerbert. Son Epitaphe. 999.

Othon III. fait lever de terre le corps de Charlemagne. Il fait couper la tête à un Seigneur ca- 1000.

L'an de J. C. *lomnié par l'Imperatrice. Elisabeth Comtesse d'Anjou condamnée au feu. Opinion qui se répand en France de la fin du monde. Extravagances d'un fanatique qui dogmatise.*

1001. *Eglises rébâties au commencement du onziéme siécle. Eglise de Mont-Majour : Indulgences accordées à cette occasion. Eglise de S. Martin de Tours rebâtie par Hervée Trésorier de S. Martin, qui fait bâtir aussi le Monastere de Beaumont. Précis de la vie d'Hervée. Sa mort.*

Vers 1002. *Divers Conciles pour rétablir l'uniformité de la Discipline. Trouble arrivé dans le Monastere de S. Pierre de Chartres. Lettre de Fulbert à S. Abbon à ce sujet.*

Vers 1003. *Trouble à Marmoûtier, & à S. Mesmin. S. Abbon met la réforme à la Réole soumise au Monastere de Fleuri. Premier voyage qu'il y fait.*

1004. *Second voyage que S. Abbon fait à la Réole. Il y est mis à mort par les Gascons, & honoré comme Martyr. Lettre des Moines de Fleuri sur la mort de S. Abbon : Son caractere : précis de sa vie : Ses Ouvrages. Gauzlin Abbé de Fleuri & Archevêque de Bourges. Adson Abbé de Moûtier-en-Der : Ses Ouvrages. Le B. Richard élu Abbé de S. Vannes : précis de sa vie. Monasteres qui furent soumis à sa réforme. Deux Moines attentent à sa vie.*

Vers 1005. *Ferveur & humilité du Comte Fréderic Moine à S. Vannes. Mort du B. Adalberon Evêque de Mets : précis de sa vie. Troubles dans l'Eglise de Mets.*

1006. *Mort de S. Fulchram Evêque de Lodeve. Son Testament. Concile de Trotmani. Contagion nommée le* feu sacré. *Alduin Evêque de Limoges : son*

zéle pour la converſion des Juifs.	L'an de J. C.
Juifs chaſſés de la plûpart des Villes de France : A quelle occaſion.	Vers
Chartre du Roi Robert en faveur du Monaſtere de S. Denis. Aſſemblée ou Concile de Chelles. S. Gilbert Evêque de Meaux. Fulbert Evêque de Chartres : Précis de ſa vie. Son zele pour la foi de la préſence réelle. Leotheric Archevêque de Sens ſuſpect de favoriſer l'erreur des Sacramentaires: Lettre que lui écrit Fulbert : Lettre que lui écrit le Roi Robert. Mort de Notgere ou Notker Evêque de Liége. Stratagême dont ſe ſert ce Prélat pour ſe ſaiſir d'une Fortereſſe.	1007. 1008.
Mort de S. Ansfroi ou Aufroi Evêque d'Utrect : précis de ſa vie. Fondation du Prieuré de Soulême. Rétabliſſement du Monaſtere de S. Euſébe d'Apt. Fondation de S. Arnoux de Crêpi, de S. Flour, de Bernai, de Beaulieu. Conteſtation pour la Dédicace de l'Egliſe de Beaulieu. Foulques Nerra Comte d'Anjou : Son caractere. Guillaume V. Duc d'Aquitaine : Ses pelerinages. Invention du Chef de S. Jean-Baptiſte à Angeli. Gerard Evêque de Limoges : cérémonies avec leſquelles il fut inſtallé.	Vers 1010.
Gerard nommé Evêque d'Arras & de Cambrai. Zéle de l'Empereur Henri.	1012.
Henri couronné Empereur. Globe d'or que lui donne le Pape & que l'Empereur envoie à Clugni. Le B. Meinverc Evêque de Paderborne.	1014.
Inſultes que Fromond Comte de Sens fait à l'Archevêque Leotheric. Le Roi Robert délivre Sens de la Tyrannie de Fromond.	Vers 1015
Voyage du Roi Robert à Rome. Inquiétudes de	1016.

L'an de J. C. *la Reine Constance. Apparition de S. Savinien. Rescrit du Pape Benoît VIII. en faveur du Monastere de Clugni.*

1017. *S. Thierri élu Evêque d'Orleans. Factions pour obtenir cet Evêché. Fulbert Evêque de Chartres refuse de consentir à l'Ordination de Thierri : Raisons qu'il en apporte.*

1018. *Ordination de S. Thierri. Il pardonne à ses ennemis.*

Vers 1021. *Secte de Manichéens à Orleans. Maniere dont elle fut découverte. Blasphêmes & infames débauches de ces Sectaires.*

1022. *Mort de S. Thierri Evêque d'Orleans : Odalric lui succede. Le Roi Robert se rend à Orleans, & y fait tenir un Concile en sa présence pour juger les Hérétiques. Ceux qui demeurent opiniâtres sont brûlés vifs. Autres Manichéens découverts à Toulouse, condamnés au Concile de Charroux. Le Roi Robert fait tenir des Conciles dans le Diocése de Châlon & dans celui d'Auxerre. Concile de Selingstat : Ses Canons.*

1023. *Concile de Mayence. Entrevuë de l'Empereur S. Henri & du Roi Robert.*

1024 *Mort du Pape Benoît VIII. Jean XIX. Pape. Intrigues du Patriarche de Constantinople pour obtenir le titre d'*Oecumenique. *Lettre du S. Abbé Guillaume de Dijon au Pape à ce sujet. Mort de S. Henri Empereur : Son zele. Vertu de Ste Cunegonde calomniée. Le Roi Robert refuse le Royaume d'Italie. Guillaume Duc d'Aquitaine fait le même refus.*

1025. *Contestation sur l'Apostolat de S. Martial. Con-*

cile de Poitiers, & Conférence de Paris à ce sujet. L'an de J.C.

LIVRE XX.

SYnode ou Concile d'Arras contre des Hérétiques découverts en cette ville. Instruction que leur fait Gerad Evêque d'Arras & de Cambrai. Leur conversion. Lettre que Gerard écrit à un Evêque en lui envoyant les Actes de son Synode. Concile d'Anse où les Priviléges de Clugni sont déclarés abusifs. Burcard Archevêque de Vienne. Burcard Archevêque de Lyon. Lettre du Pape à S. Odilon pour le presser d'accepter l'Archevêché de Lyon. Hugues Evêque & Comte d'Auxerre : absolution que lui donne le Pape. 1025.

Pelerinage que l'Abbé Richard fait à Jerusalem avec sept cens personnes. S. Symeon Moine du Mont Synaï : son Histoire. Il vient en France, & se fait reclus à Treves. Sa mort. Mort de Richard II. Duc de Normandie : son caractere. Mort du Prince Hugues fils-aîné du Roi Robert. 1026.

Sacre du Prince Henri, second fils du Roi Robert. Lettre écrite à Fulbert à ce sujet : réponse qu'il fait. Lettre de Fulbert à Azelin Evêque de Paris qui avoit abdiqué l'Episcopat, & qui vouloit remonter sur son Siége. Lettre de Leotheric de Sens au Clergé de Paris. Diverses Lettres de Fulbert. 1027.

Mort de Fulbert Evêque de Chartres : Son épitaphe : Ses Ouvrages. Divers traits recueillis de ses Lettres. Troubles dans l'Eglise de Chartres pour l'élection d'un Evêque. Commencemens de S. Brunon 1028.

L'an de J.C. Evêque de Toul : son Ordination : son zéle. Lettre du Pape sur l'Apostolat de S. Martial. Concile de Limoges.

1029. Le Roi Robert fait rébâtir le Monastere de S. Agnan d'Orleans : Dedicace de l'Eglise : présens qu'y fait le Roi.

1031. & 1032. Concile de Bourges : ses Canons. Decret en faveur de l'Apostolat de S. Martial. II. Concile de Limoges : précis des Actes que nous en avons. Excommunication lancée au II. Concile de Limoges. Interdit qu'on propose de jetter sur le Diocése de Limoges. Divers reglemens qui furent faits. Lettre du Pape à Etienne Evêque de Clermont. Guerre civile en France. Oeuvres de pieté du S. Roi Robert. Sa mort, son caractere, ses charités, quelques traits de sa vie. Ses fondations. Henri I. Roi de France. Cruelle famine en France. Attentats qu'elle fit commettre. Charité des Evêques. Charités du S. Abbé Guillaume de Dijon : sa mort. Charités de S. Odilon. La mortalité avec la famine.

1033. L'abondance revenuë. Divers Conciles en Aquitaine & en d'autres Provinces pour faire cesser les violences, & établir ce qu'on nomma la paix de Dieu. Abstinence de chair ordonnée le Samedi.

1034. Gerard Evêque de Cambrai & d'Arras refuse de souscrire le Décret accepté par les autres Evêques, pour arrêter les violences. Il est contraint ensuite de le signer. Devotion pour faire le pelerinage de Jerusalem. Foulques Comte d'Anjou surnommé le Palmier. Robert Duc de Normandie meurt en revenant de Jerusalem. Guillaume le bâtard lui succede, scandales donnés par les Archevêques de Rouën, par les

Evêques

	L'an de J. C.
Evêques du Mans & par les Evêques de Bretagne. Zele des Princes Bretons. Rétablißement de Montivilliers. Fondation de l'Abbaye de Quimperlé, de celle de S. Georges de Rennes, de celles de Roncerai, de S. Amand à Roüen, de S. André à Câteau Cambresis, d'Hennin Lietard. Rétablissement du Monastere de Blangi pour des Moines. Fondation de celui de Noyers. Guerre pour la succession au Royaume de la Bourgogne Transjurane.	Vers 1034.
Les guerres particulieres recommencent. La Paix de Dieu changée en Treve.	Vers 1035.
Synode ou Concile d'Elne. S. Odilon & Richard Abbé de S. Vannes travaillent à établir la Tréve de Dieu. Peste nommée le feu sacré.	Vers 1040.
Canonisation des SS. réservée au Pape. Lettre de l'Archevêque de Tréves pour demander la canonisation de Symeon. Benoît IX. Pape.	1041.
Décret pour la canonisation de S. Symeon de Tréves, Chanoines Réguliers en France, à S. Rufe, à Falempin. Fondation des Abbayes de Vendôme, de Pont-Levoi, de S. Martin de Seez, de S. Martin de Troarne, & du Bec. Précis de la vie d'Herluin Fondateur du Bec.	Vers 1042.
Casimire Roi de Pologne Moine à Clugni. ses sujets. le rappellent sur le Trône, & il se marie avec dispense du Pape, quoique Diacre, & quoiqu'il eût fait les vœux.	1044.
Institut de Clugni établi en Pologne. Mort de Poppon Archevêque de Tréves.	Vers 1045.
Mort du S. Abbé Richard de Verdun. Ce qu'on lui a reproché.	1046.
S. Poppon Abbé disciple de Richard.	1047.

L'an de J. C. 1048. *Mort de S. Poppon Abbé. Mort d'Olbert Abbé de Gemblours. Mort de S. Isarne Abbé de S. Victor de Marseille. S. Odilon fait le pelerinage de Rome.*

1049. *Mort de S. Odilon : son caractere & ses vertus. Institution de la commemoration des Trepassés. S. Hugues élu Abbé de Clugni. Zéle de l'Empereur Henri III. contre la Simonie & pour purger le S. Siége des indignes Pontifes. S. Brunon Evêque de Toul élu Pape, prend le nom de Leon IX. Son arrivée à Rome. Il y tient un Concile, & vient en France dédier l'Eglise de S. Remi de Rheims, & y tenir un Concile. Obstacles que met le Roi à la tenüe du Concile. Dédicace de l'Eglise de S. Remi. Concile que le Pape y tient. Evêques qu'il dépose. Gervais Evêque du Mans. Yves Evêque de Seez. Concile de Mayence. Lettre de Leon IX. aux François pour établir la Fête de S. Remi.*

1050. *Concile de Latran. Penitence de Hugues Evêque de Langres. Gelduin Archevêque de Sens déposé. Concile de la Province de Sens. Lettre de Leon IX. aux Princes Bretons pour leur notifier l'excommunication portée contre les Evêques de cette Province. Canonisation de S. Gerard Evêque de Toul. Premiere condamnation de Berenger. Caractere de Berenger, & précis de son histoire. Commencemens de Lanfranc. Il est pris par des voleurs, & se fait Moine au Bec. Erreur de Berenger sur l'Eucharistie combattuë par Lanfranc. Lettre de Berenger à Lanfranc. Conférence de Brionne sur l'Eucharistie, où Berenger fut confondu. Lettre de Berenger à Ascelin. Lettre d'Ascelin à Berenger. Concile de Verceil. Lettre de Deoduin Evêque de Liége au Roi Henri au sujet du*

L'an de J.C.

Concile que ce Prince vouloit assembler contre Berenger. Concile de Paris contre Berenger. Lettre de Berenger à l'Abbé Richard. Frolland Evêque de Senlis protecteur de Berenger. Lettre d'Adelman à Berenger : réponse de Berenger. Lettre de Gozechin sur les erreurs de Berenger. Concile de Roüen.

Mauger Archevêque de Roüen déposé. Maurile Vers
Archevêque de Roüen. Second voyage de Leon IX. 1051.
en France. S. Hugues baptise Henri IV. & est envoyé Legat en Hongrie. Commencemens de S. Robert premier Abbé de la Chaise-Dieu.

Etablissement de la Chaise-Dieu. Mort d'Halinard 1052.
de Lyon. Prétenduë invention du corps de S. Denis à Ratisbonne. Ouverture de la Chasse de S. Denis faite par ordre du Roi au Monastere de S. Denis. Pretenduë Bulle de Leon IX. en faveur des Moines de Ratisbonne. Etablissement des Normans en Italie.

Lettre de Leon IX. contre les Normans d'Italie. 1053.
Le Pape fait prisonnier par les Normans. Pierre Damien désaprouve son expédition.

Délivrance de Leon IX. Son retour à Rome : sa 1054.
maladie : sa mort : son caractere, son zéle pour la réünion des Grecs. Calomnies de Michel Cerularius contre l'Eglise Latine. Concile de Narbonne. Tombeau de l'Empereur Maximien-Hercule découvert à Marseille & son cadavre jetté à la mer. S. Bardon Archevêque de Mayence : précis de sa vie : sa mort. S. Ardagne. S. Gurloëse.

LIVRE XXI.

L'an de J. C. 1055. *HIldebrand chargé d'élire un Pape. Ebbehard Evêque d'Eiſtet Pape prend le nom de Victor II. Hildebrand Légat en France. Concile de la Province de Lyon : Evêques qui y ſont dépoſés. Concile de Tours. Premiere retractation de Berenger. Lettre de Brunon Evêque d'Angers à Berenger Concile de la Province de Rouën. Profeſſion de foi contre les erreurs de Berenger. Gervais Evêque du Mans transféré ſur le Siege de Rheims. S. Annon Archevêque de Cologne.*

1056. *Mort de l'Empereur Henri III. Lettre de l'Imperatrice Agnès à S. Hugues. Concile de Toulouſe. Requête de Berenger Vicomte de Narbonne contre Vifroi Archevêque de cette ville.*

1057. *Mort du Pape Victor II. Etienne IX. Pape : ſa lettre à Gervais Archevêque de Rheims.*

1058. *Mort du Pape Etienne IX. Nicolas II. Pape : ſes lettres à Gervais Archevêque de Rheims, à Anne Reine de France.*

1059. *Sacre du Prince Philippe : Evêques & Seigneurs qui y aſſiſtent. Guillaume Duc de Normandie excommunié. Lanfranc obtient la levée des Cenſures moyennant une pénitence impoſée au Duc & à la Ducheſſe. Concile de Rome contre Berenger. Quatriéme condamnation & ſeconde retractation de Berenger. Concile d'Avignon.*

1060. *Concile de Tours. Johæneus prétendu Archevêque de Dol : ſes ſcandales. Gervais Archevêque de Rheims ſe juſtifie auprès du Pape. Mort de Henri I. Roi de France. Fondation de S. Martin des Champs.*

Fondation de divers Monasteres, de Lire, de Cormeilles, de Conches, de S. Pierre sur Dive, du Treport & de plusieurs autres ; fondation de la Charité sur Loire. Rétablissement de S. Evroul : troubles en ce Monastere.	L'an de J. C. Vers 1060.
Mort de Nicolas II. Alexandre II. Pape : sa lettre à Gervais Archevêque de Rheims.	1061.
Priviléges des Moines attaqués par plusieurs Evêques. Différend entre l'Evêque d'Amiens & l'Abbé de Corbie. Différend entre l'Evêque de Paris & l'Abbé de S. Denis. Différend entre l'Evêque de Mâcon & l'Abbé de Clugni. Concile de Rome. Lettre d'Alexandre II. à plusieurs Archevêques de France sur la légation de Pierre Damien envoyé en France. Concile de Chalon où les Priviléges de Clugni sont confirmés. Pierre Damien à Clugni. Sa lettre à S. Hugues. S. Thibauld de Provins : sa retraite : ses austerités : sa mort. Conversion d'Ebrard Comte de Breteuil.	Vers 1063.
Celebre pelerinage de Jerusalem par sept mille Pelerins. Maniere dont ils se défendent contre les Arabes. Sigefroi Archevêque de Mayence veut se faire Moine à Clugni. Berenger relaps. Précis du Traité de Lanfranc sur l'Eucharistie. Concile de Rouen. Fondation de S. Etienne & de la Trinité de Caën. Anselme Prieur du Bec ses commencemens : avis qu'il donne sur la maniere de conduire les jeunes Moines.	1064.
Expédition de Guillaume Duc de Normandie pour la conquête d'Angleterre. Défaite & mort d'Haralde. Guillaume couronné Roi d'Angleterre.	1066.
Maniere dont le Roi Guillaume police l'Angle-	1067.

L'an de J. C. *terre. Mort du B. Maurile Archevêque de Rouen : précis de sa vie. Jean Archevêque de Rouen. Sédition des Moines de S. Oüen contre lui. Mort de Gervais Archevêque de Rheims : Manassès I. lui succéde. Mort de S. Robert fondateur de la Chaise-Dieu. Institut des Chanoines Reguliers. Fondation de S. Quentin de Beauvais. S. Gautier Abbé de Chanoines Reguliers de l'Esterp : précis de sa vie.*

1068. *Deux nouveaux Légats en France. Concile d'Auch. Concile de Toulouse. Pénitence canonique imposée par le Pape Alexandre II.*

1069. *L'Empereur Henri IV. veut répudier sa femme : Pierre Damien l'en empêche. Lanfranc élû Archevêque de Cantorberi, & obligé de consentir à son élection.*

1070. *Lettre que Lanfranc écrit au Pape. Guimond Moine de S. Leufroi : son caractére. Lettre qu'il écrit au Roi d'Angleterre pour refuser un Evêché. Précis du Traité de Guimond contre Berenger. Traité de Durand Abbé de Troarne contre le même. S. Gautier premier Abbé de S. Martin de Pontoise : précis de sa vie. Sainte Godelieve : précis de son histoire & de son martyre. La B. Ide Comtesse de Boulogne.*

1071. *Concile de Mayence. Révolte des Saxons contre l'Empereur Henri.*

1072. *Concile de Rouen : Canons de ce Concile.*

1073. *Mort du Pape Alexandre II. Hildebrand élû Pape sous le nom de Grégoire VII. son caractére. Conciles tenus par Girald Evêque d'Ostie Légat en France. Plaintes de Grégoire VII. contre le Roi Philippe.*

1074. *Lettre de Grégoire VII. à Philippe Roi de France : lettre du même Pape aux Evêques de France, &*

au Comte de Poitiers au sujet du Roi. Concile de Rome. Révolte des Prêtres concubinaires contre Grégoire VII. Synode d'Erfort. Concile de Rouen. L'an de J. C.

Lettre de Grégoire VII. à S. Hugues Abbé de Clugni sur les maux de l'Eglise. Concile de Rome: Evéques de France qui y sont cités. Investitures proscrites. Hugues Evéque de Die Légat en France. Mort de S. Annon Archevéque de Cologne. Mort de S. Gervin Abbé de S. Riquier: précis de sa vie. Révolte de Henri IV. contre le S. Siége. Conciliabule de VVôrmes où ce Prince fait déposer Grégoire VII. 1075.

Concile de Rome où Grégoire VII. dépose l'Empereur Henri IV. fermeté du Pape: Prélats qui furent excommuniés au Concile de Rome. Conciles tenus en France par le Légat Hugues de Die. Gérard II. Evéque de Cambrai obligé de se justifier pour avoir reçu l'investiture. 1076.

Concile d'Autun. Manassès Archevéque de Rheims suspendu de ses fonctions. Humbert Archevéque de Lyon déposé: Gebuin ordonné en sa place. Jarenton élû Abbé de S. Benigne de Dijon. Etienne Evéque du Pui déposé. Gerard de Cambrai défend aux Chanoines concubinaires d'assister au chœur. Lettre des Chanoines de Cambrai aux Chanoines de Rheims. Lettre de Manassès de Rheims au Pape. Manassès va à Rome & est rétabli dans ses fonctions. Lettre de Gregoire VII. où il rend raison des divers jugemens qu'il a portés. Godefroi Evéque de Chartres déposé & ensuite rétabli par provision. 1077.

Concile de Poitiers. Lettre du Légat sur ce qui se passa au Concile de Poitiers. Memoire de Manassès Archevéque de Rheims. Lettre des Chanoines de 1078.

L'an de J. C. *Noyon aux Chanoines de Rheims. Lettres du Pape Gregoire à Manassès & au Roi Philippe. S. Robert de Molesme. S. Etienne de Muret. S. Gaucher Abbé de Chanoines Reguliers. S. Gerard premier Abbé de la Seauve Majeure. S. Arnoux Abbé de S. Medard de Soissons. Le B. Simon de Crêpi : précis de sa vie.*

1079. *Hugues Duc de Bourgogne Moine à Clugni. Lettre de Gregoire à l'Abbé de Clugni. Révolte des Allemans contre Henri IV. Henri vient demander l'absolution au Pape, & retourne à son schisme. Berenger cité à Rome. Nouvelle profession de foi que fait Berenger. Ecrit qu'il publie contre sa derniere profession.*

1080. *Berenger cité au Concile de Bourdeaux. Sa pénitence & sa retraite. Sa mort : son épitaphe. Affaires de l'Eglise de Dol. Primatie de l'Eglise de Lyon. Divers Conciles tenus par le Legat Hugues de Die. Concile de Lillebonne.*

1081. *Concile d'Issoudun : Concile de Meaux. S. Arnoux élu Evêque de Soissons. Troubles dans l'Eglise de Terouanne.*

1082. *Nouveaux Conciles tenus par le Légat. S. Hugues Evêque de Grenoble : précis de sa vie.*

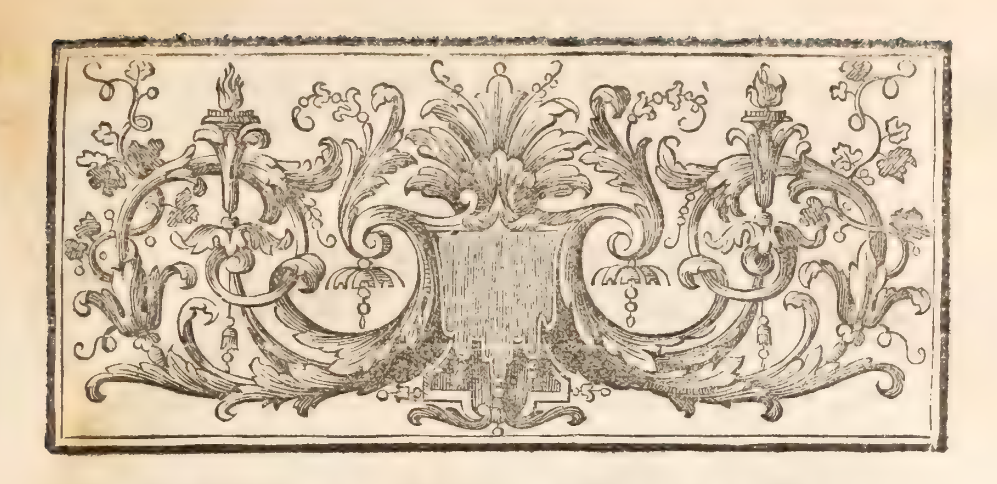
1083. *Commencemens de S. Bruno. Sa conversion.*

1084. *S. Hugues reçoit à Grenoble S. Bruno & ses Compagnons. Commencement de l'Institut des Chartreux. Peinture de la vie qu'ils menent. Concile de Soissons.*

1085. *Concile de Compiegne. Conciliabule d'Utrecht. L'Empereur Henri IV. maître de Rome. Mort de Gregoire VII. son caractere. Mort de Robert Guiscard. L'ambition d'Odon Evêque de Bayeux.*

Fin des Sommaires du septiéme Tome.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE DIX-NEUVIE'ME.



A révolution qui venoit de se faire par l'élévation de Hugues Capet à la Royauté, ne pouvoit manquer d'exciter des troubles dans le Royaume, & même dans l'Eglise de France. Car selon l'expression d'un S. Pere, *la République n'est pas dans l'Eglise, mais l'Eglise est dans la République.* L'une & l'autre se communiquent réciproquement leurs mouvemens; & si les divisions qui naissent dans l'Eglise, sont toûjours funestes à la paix de l'Etat, celles de l'Etat ne le

L'AN 987.

Optat. Milevit. l. 3.

L'AN 987. ſont pas moins à la tranquillité de l'Egliſe. Nous en avons déja vû aſſez de preuves ; & ce qui ſe paſſa dans l'affaire préſente, nous en fournira de nouvelles.

Charles Duc de Lorraine tâche de ſe rendre maître du Royaume.

La famille de Charlemagne ne ſe laiſſa pas enlever la Couronne de France, ſans faire tous ſes efforts pour la recouvrer. L'objet avoit bien de quoi piquer l'ambition ; & Charles Duc de Lorraine, à qui cette Couronne appartenoit par le droit de la naiſſance, avoit le courage & les forces néceſſaires, pour la diſputer à ſon Rival. Dès qu'il eut appris que les François avoient à ſon préjudice élevé Hugues Capet ſur le Trône, il entra en France à la tête d'une puiſſante armée de Lorrains. Tout plia devant lui, & la victoire qui ſe rangea d'abord ſous ſes étendarts, ſembloit lui promettre une conquête facile des Etats qu'on lui avoit enlevés.

Charles s'étant rendu maître d'une partie de la Belgique Françoiſe, alla mettre le ſiége devant Laon, qui étoit alors la ville la plus forte de la France. Il força bientôt la place, & y fit priſonniere la Reine Emma avec Adalberon-Aſcelin Evêque de Laon, qu'il regardoit comme les principaux chefs du parti qui lui étoit oppoſé. Mais Charles en prenant des places, & en conquérant des Provinces, ne put ſe rendre maître des cœurs. Les François ne lui pardonnérent pas de s'être rendu vaſſal de l'Empereur ; & ils crurent que ce ſeroit dégrader la Couronne de France, que de la déférer à un Prince, qui s'étoit fait ſujet d'un au-

tre Souverain. On plaignoit aussi le sort de la Reine Emma, & de l'Evêque de Laon, qui gémissoient sous une dure captivité ; & les mauvais traitemens que le Duc Charles faisoit à cette Princesse & à ce Prélat, indisposoient de plus en plus les esprits contre lui. On craignit de reconnoître un Maître, qui montroit tant de dureté pour les personnes les plus distinguées.

La Reine Emma dans son malheur eut recours à Sainte Adelaïde sa mere, qui avoit épousé en secondes nôces l'Empereur Othon I. & à l'Impératrice Théophanie mere d'Othon III. Elle écrivit à cette derniere Princesse en ces termes. » Ma misére a bien de quoi exciter vôtre compassion. « Je suis détenuë prisonniere par de cruels enne- « mis, qui me chargent d'outrages, & qui me « traitent comme une vile esclave. Moi qui étois « autrefois respectée pour ma naissance, pour « ma dignité, & pour la qualité de Reine que je « portois ; aujourd'hui, j'ai tout perdu, même la « liberté. Comment l'impie Charles écouteroit- « il ma voix, lui qui n'a pas écouté la vôtre ? Car « je sçais que vous avez daigné vous intéresser « pour moi. Il ne croit pas qu'il lui convienne « d'avoir quelque déférence pour personne. « Les « prieres des Impératrices Theophanie & Adelaïde mere d'Emma, ne purent rien obtenir pour la délivrance de cette infortunée Princesse.

Inter Gerbert. epist. 119. ap. Duchesne t. 2. p. 817.

Lettre de la Reine Emma.

Les Evêques de France de leur côté sollicitèrent vivement la liberté de leur Confrere Adalberon-Ascelin. Voyant leurs remontrances inu-

L'AN 987.

tiles, ils en vinrent juſqu'à excommunier le Duc Charles, qui parut s'en mettre peu en peine. Mais ce mépris des cenſures de l'Egliſe acheva de le rendre odieux. C'eſt ce que lui fit entendre Adalberon d'Ardenne Archevêque de Rheims, que Charles entreprit d'engager dans ſes interêts. Ce Prélat qui avoit ſacré Hugues, fut ſurpris des démarches que Charles faiſoit pour le gagner. Il ne répondit pas à une premiere Lettre; mais en ayant reçu une ſeconde, il lui fit la réponſe ſuivante.

Lettre d'Adalberon Archevêque de Rheims au Duc Charles.

Inter ep. Gerberti ap. Duchesne, t. 2. p. 818.

» Comment vous adreſſez-vous à moi pour me » demander conſeil, vous qui me regardez com» me un de vos plus grands ennemis? Vous m'ap» pellez Pere, & vous cherchez à m'arracher la » vie! Je n'ai pas merité qu'on en uſât ainſi avec » moi; parce que j'ai toûjours été éloigné d'en» trer dans les conſpirations des hommes pervers. » Je ne parle pas de vous: vous pouvez au con» traire vous ſouvenir que je vous conſeillai » avant que de rien entreprendre, de vous adreſ» ſer aux principaux du Royaume. Car qui étois» je moi, pour m'arroger le droit de donner un » Roi aux François? Ce ſont-là des affaires d'Etat, » qui ne ſont pas du reſſort d'un particulier. Vous » croyez que je hais la famille Royale. J'en prens » mon Redempteur à témoin, je n'ai contre elle » aucun ſentiment de haine. Vous me demandez » ce que vous devez faire: il eſt difficile de le dire, » je n'en ſçais rien; & quand je le ſçaurois, je ne » ſçais ſi j'oſerois le dire. Plût à Dieu que le temps » fût venu où je puſſe avec honneur me déclarer

L'AN 987.

vôtre ſerviteur ! Car quoique vous ayiez ravagé « le Sanctuaire du Seigneur, que vous ayiez fait « priſonniere une Reine, à qui vous aviez juré « ce que nous ſçavons ; quoique vous ayiez mis « en priſon l'Evêque de Laon, & mépriſé l'ana- « thême des autres Evêques, ... cependant je ne « puis oublier le ſervice que vous m'avez rendu « en me ſouſtrayant aux armes des ennemis (a). Je « ne parle pas du Roi mon Seigneur, contre lequel « vous avez formé une entrepriſe qui ſurpaſſe vos « forces. Je pourrois ajoûter que vos partiſans « vous trompent, & qu'ils cherchent plus leurs « interêts que les vôtres ; mais je crains d'en avoir « déja trop dit. «

Cette Lettre fait juger que le Prince Charles avoit voulu engager l'Archevêque de Rheims à le ſacrer Roi. Mais ce Prélat qui avoit déja couronné Hugues avec le conſentement de la Nation, avoit refuſé d'en ſacrer un autre, & s'étoit contenté de conſeiller à Charles de traiter avec les Seigneurs François. On y voit cependant qu'Adalberon penchoit pour le Prince Charles, ou que du moins il vouloit ſe ménager avec les deux partis.

Pendant ce temps-là Hugues Capet qui n'avoit pas encore aſſez de forces pour ſe meſurer avec ſon rival, travailloit à s'aſſûrer de la fidélité de ſes nouveaux ſujets. Il s'en faiſoit aimer, & ſe les attachoit par ſes bienfaits, perſuadé que l'amour

(a) Il y a dans le Texte *cum telis hoſtium quæ ſubduxiſtis* ; ces paroles ne forment aucun ſens, & je crois qu'il faut lire *me ſubduxiſtis*.

l'An 987.

des peuples est la plus sûre défense des Princes, & le plus ferme appui du Trône. Seguin Archevêque de Sens Prélat d'une grande autorité, ne lui avoit pas encore prêté serment de fidélité dans la crainte de blesser la justice, en se déclarant contre celui qui paroissoit l'héritier légitime. Hugues qui avoit interêt de mettre ce Prélat dans son parti, essaya de le gagner par promesses, ou de l'intimider par menaces. C'est dans cette vûë qu'il lui écrivit la Lettre suivante, composée avec beaucoup d'art.

Inter Gerberti ep. ap. Duchesne, t. 2. p. 814. Lettre du Roi Hugues à Seguin Archevêque de Sens.

» Comme nous ne voulons pas abuser de la » puissance Royale, nous sommes résolus de pren- » dre sur toutes les affaires de l'Etat l'avis de nos » fidéles Sujets, & de suivre ce qu'ils auront déter- » miné. Nous croyons que vous êtes particuliére- » ment digne que nous prenions confiance en vos » conseils. C'est pourquoi nous vous avertissons » avec bonté, qu'avant le premier jour de No- » vembre vous ayiez à nous prêter le serment de » fidélité que les autres nous ont fait pour le bien » de la paix, & pour l'union de l'Eglise & du peu- » ple Chrétien ; de crainte que si à l'instigation de » quelques hommes pervers, vous refusez de le » faire, vous ne vous attiriez une sentence sévé- » re de la part du Pape, & des Evêques vos com- » provinciaux, & que malgré ma clémence dont » personne ne doute, je ne sois obligé par ma dig- » nité Royale d'user envers vous de sévérité. «

Il paroît par cette Lettre que Hugues avoit eu soin de mettre le Pape dans ses intérêts. L'Arche-

vêque de Sens ne crut pas devoir résister davantage ; & il prêta le serment de fidélité qu'on exigeoit de lui. Sa réputation & son autorité donnérent un grand poids au parti qu'il embrassa. L'AN 987.

Hugues dont l'armée grossissoit tous les jours, se crut en état de soumettre Guillaume Duc d'Aquitaine, qui refusoit encore de le reconnoître. Il marcha contre lui, & mit le siége devant Poitiers qu'il ne put prendre ; mais il remporta sur l'armée du Duc une signalée victoire, qui par l'honneur qu'elle fit à sa valeur & à sa prudence, acheva de lui gagner l'estime & l'amour des François.

L'AN 988.

Glab. l. 1. c. 1.

Au retour de cette expédition, Hugues qui n'avoit pas moins de politique que de bravoure, fit donner l'Onction Royale au Prince Robert son fils. Seguin Archevêque de Sens en fit la cérémonie dans l'Eglise de Sainte Croix d'Orleans le premier jour de Janvier de l'an 988. (a) Hugues ayant par là affermi le Trône dans sa famille, partit pour aller faire le siége de Laon ; mais le Duc Charles qui étoit dans cette place avec toutes ses troupes, l'obligea bientôt de le lever, sans que cet échec diminuât rien de l'attachement des peuples pour les interêts de Hugues.

Mort d'Adalberon Archevêque de Rheims.

Adalberon d'Ardenne Archevêque de Rheims qui étoit au camp de Hugues avec toutes les troupes de son Archevêché, tomba malade pendant le siége de Laon. Il se fit reporter à Rheims où il mourut le 23. de Janvier l'an 988.

(a) Un fragment de l'Histoire rapporté par M. Duchesne T. II. p. 632. marque que Robert fut sacré à Rheims. Mais les autres Auteurs mettent ce Sacre à Orleans.

L'AN 988.

C'étoit un Prélat d'une autorité proportionnée à sa naissance & à son mérite. Il étoit frere de Godefroi Comte de Verdun, qui fut la tige des Ducs de la basse Lorraine ([a]).

Adalberon avoit désigné en mourant pour son successeur dans le Siége de Rheims le Moine Gerbert, homme d'esprit & d'intrigue, qui lui avoit servi de Secrétaire, & que nous aurons bientôt occasion de faire connoître. Mais Hugues vouloit en donnant cette place importante, se faire une créature, qui eût plus d'autorité que n'en pouvoit avoir un sçavant Religieux, qui n'auroit eu en effet d'autre crédit, que celui que son merite & sa dignité lui auroient donné.

Arnoux nommé à l'Archevêché de Rheims.

Le Roi Lothaire avoit eu un fils naturel nommé Arnoux, qui s'étoit engagé dans le Clergé de Laon, & qui s'étoit déclaré pour le Duc Charles son oncle. C'étoit un jeune Ecclesiastique qui avoit du merite & de l'ambition, & à qui sa naissance sembloit donner droit d'aspirer aux premiéres dignités de l'Eglise. Hugues espéra de le détacher du parti de son rival, & lui fit offrir l'Archevêché de Rheims par Brunon Evêque de Langres. La fidélité qu'Arnoux avoit promise au Duc Charles, ne tint pas contre une tentation si délicate. Il accepta l'offre, & promit d'être fidéle au Roi Hugues. Celui-ci qui avoit lieu de se défier de ses promesses, voulut qu'il lui donnât des cau-

(a) On divisa la Lorraine en haute & en basse. La haute Lorraine, autrement dite la Mosellane, comprenoit les Diocéses de Tréves, de Strasbourg, de Mets, de Toul & de Verdun. La basse Lorraine comprenoit les Dioceses de Cologne, d'Utrech, de Liege & de Cambrai.

tions de sa fidélité. Arnoux donna au Roi trois ôtages qui répondirent pour lui, & dont Brunon Evêque de Langres étoit un. L'AN 988.

Après ces précautions, Hugues Capet fit élire Arnoux Archevêque de Rheims par les Evêques de la Province, qui en dressérent l'Acte suivant. » En perdant nôtre pere Adalberon de pieuse memoire, nous avons perdu une grande lumiére & un digne Pasteur, & nous sommes devenus la proye de nos ennemis. Tandis que nous cherchions à réparer cette perte, le temps de l'élection canonique s'est écoulé; & les Loix qui défendent de laisser vaquer un Siége plus de trente jours, ont été violées. Mais à présent la lumiére celeste nous a éclairés, & nous a fait voir qui nous devions choisir, après avoir chassé l'Antechrist & condamné l'hérésie de Simon. Nous donc les Evêques de la Métropole de Rheims avec le consentement des Rois orthodoxes & aux acclamations du Clergé & du peuple, nous élisons pour Archevêque un homme recommandable pour sa piété, distingué par sa foi, admirable pour sa constance, prudent dans le conseil, & habile dans les affaires.... Nous parlons d'Arnoux fils du Roi Lothaire. Il est vrai que le sang noble qui coule dans ses veines, a été par le malheur des temps infecté de l'Anathême (a), mais l'Eglise l'a purifié. Nous l'élisons ce fils de l'Eglise de Laon ou plûtôt de

Concil. Remens. t. 9. Conc. Labb. p. 734.
Election d'Arnoux pour l'Archevêché de Rheims.

a Arnoux avoit été excommunié avec le Duc Charles au sujet des violences exercées à Laon.

L'AN 988. » Rheims. Car Laon eſt le territoire & le Diocéſe » de Rheims ; & S. Remi en établiſſant à Laon un » Evêché, n'a pas prétendu que cette portion de » ſon troupeau devînt étrangere... Nous éliſons » donc Arnoux originaire de Laon où il a été éle- » vé, qui n'eſt ſoüillé d'aucune tache de ſimo- » nie, qui a horreur de toute faction tyrannique, » qui rend à chacun ce qui lui eſt dû, & qui ne » détruit pas le Sanctuaire de Dieu. Que toute » fraude ſoit éloignée de nôtre élection, & que » les enfans de Belial n'eſpérent pas y avoir part : » mais que les enfans de la paix la rendent ferme » & ſolide, en la confirmant & en la ſouſcrivant.

En conſéquence de cette élection, le Roi fit ſacrer Arnoux Archevêque de Rheims ; & pour s'aſſûrer de plus en plus de ſa fidélité, il lui fit prêter dans la cérémonie de ſon Ordination le ſerment ſuivant.

Serment que le Roi Hugues fit prêter à Arnoux Archevêque de Rheims.
T. IX. Conc. Labb. p. 734.

» Je Arnoux, par la grace de Dieu Archevêque de » Rheims, promets aux Rois des François, Hugues » & Robert, que je leur garderai une entiere fidélité, que je leur donnerai conſeil & ſecours en » toute occaſion ſelon mon pouvoir & mon ſçavoir, & que je ne donnerai jamais aucune aſſiſtance à leurs ennemis. Je le promets en préſence de la divine Majeſté, des Saints Anges & de » toute l'Egliſe. J'eſpére la récompenſe éternelle, » ſi je garde ces promeſſes ; mais ſi (ce qu'à Dieu » ne plaiſe) je les viole, que les bénédictions ſe » changent à mon égard en malédictions, que » mes jours ſoient abrégés, & qu'un autre prenne

mon Epiſcopat ; que mes amis m'abandonnent, « & deviennent mes ennemis. Je ſouſcris cet- « te promeſſe, que je fais pour ſervir de témoigna- « ge contre moi ; & je prie mes amis de la ſouſ- « crire. «

Je Arnoux Archevêque, j'ai ſouſcrit.

Arnoux ne garda pas long-temps un ſerment ſi ſolemnel ; & le même interêt qui lui avoit fait quitter le parti de Charles, l'y engagea, dès qu'il eſpéra de le faire impunément. Le Duc Charles qui avoit fait lever le ſiége de Laon, voulut pouſſer ſes conquêtes, & ſe rendre maître de Rheims. Il crut qu'il ne lui ſeroit pas difficile de détacher le nouvel Archevêque ſon neveu du parti de Hugues, & il fit propoſer à ce Prélat de livrer la ville de Rheims à ſes troupes. Arnoux qui ne craignoit pas d'être infidéle, mais qui craignoit de le paroître, promit avec plaiſir ce qu'on ſouhaitoit de lui. Il pria ſeulement qu'on ſauvât les apparences, & qu'on prît ſi bien ſes meſures, qu'il ne parût pas que lui Archevêque fût du complot ; c'eſt-à-dire, qu'il vouloit trahir & paroître fidéle : ce ſont les traîtres les plus dangereux. Les Emiſſaires du Duc Charles s'adreſſérent à un Prêtre du Clergé de Rheims confident d'Arnoux, & nommé Adalger, qui rejetta d'abord avec indignation les propoſitions qu'on lui fit, proteſtant qu'il ne trahiroit jamais, ni ſon Roi, ni ſon Archevêque : mais on lui fit entendre qu'il feroit plaiſir à l'Ar-

l'An 988.

chevêque, lequel avoit ses raisons pour ne point paroître dans cette affaire.

La ville de Rheims livrée au Duc Charles par la trahison d'Arnoux.

Adalger s'étant assûré des dispositions secretes de son Archevêque, commença par prêter serment de fidélité au Duc Charles. Ensuite ayant pris les clefs de la ville par ordre de l'Archevêque Arnoux, il y introduisit les troupes de ce Prince. Elles y commirent toutes sortes d'hostilités. Les soldats enfoncérent les portes de l'Eglise Cathedrale, pillérent ce qui leur parut plus précieux, & se saisirent de l'Archevêque, ainsi qu'on en étoit convenu pour cacher sa trahison. Arnoux fut conduit à Laon, où Charles le tint quelques jours dans une étroite prison. Là cet Archevêque continuant de joüer son rôle, adressa le Monitoire suivant à ceux qui avoient pillé Rheims.

T. 9. Conc. p. 735. Monitoire contre ceux qui avoient pillé la ville de Rheims.

» Troupe scélérate de brigands, que prétends-» tu ? Les larmes de la Veuve & de l'Orphelin ne » te touchent-elles point ? Ne crains-tu pas ce-» lui qui est leur Avocat ? Il sera malgré toi ton » Juge, & le vengeur des crimes que tu as com-» mis sous ses yeux... Tu n'as pas respecté la sain-» te pudicité des Vierges. Tu n'as pas eu honte » de laisser nuës des Dames, dont les Barbares mê-» me auroient épargné l'honneur. C'étoit encore » peu pour toi. Tu es entrée dans l'Eglise de la » Mere de Dieu, dans ce Sanctuaire vénérable à » tous les hommes ; tu en as rompu les portes, tu » l'as soüillée & profanée. Tout ce que tes yeux ont » vû, tu l'as désiré : tout ce que tes mains ont pu » toucher, tu l'as enlevé. « L'Archevêque ordon-

ne ensuite à ces brigands de restituer ce qu'ils ont pris dans la ville de Rheims, excepté les vivres; sans quoi il les menace de l'excommunication, qu'il publia peu aprés en ces termes.

L'AN 988.

Excommunication contre les mêmes.

Par l'autorité de Dieu Tout-Puissant, le Pere, « le Fils, & le S. Esprit, avec l'aide de la Bienheu- « reuse Marie toûjours Vierge, par la puissance & « l'autorité qui a été donnée aux Apôtres, & qui « nous a été transmise, nous vous excommunions, « nous vous anathematisons, nous vous maudis- « sons, nous vous condamnons & séparons de l'E- « glise, vous tous qui avez été les auteurs, les « coopérateurs & les fauteurs du brigandage exer- « cé dans la ville de Rheims. Que vos yeux se cou- « vrent de ténébres; que vos mains & vos autres « membres se dessechent! Que vous travailliez « sans trouver le repos, & sans gouter les fruits « de vos travaux! Que la crainte & la terreur vous « fassent fuir devant vos ennemis; & que vôtre « partage soit avec le traître Judas dans la region « de la mort & des ténébres! « L'Archevêque Arnoux envoya ces Actes à tous ses Suffragans, afin qu'ils fissent publier dans leurs Diocéses la même excommunication.

Ibid.

Des démarches si éclatantes de la part de l'Archevêque de Rheims, en imposérent au Roi Hugues & aux Evêques. Ils n'eurent pas le moindre soupçon que ce Prélat eût eu part à la trahison; & ils s'intéresserent à sa délivrance. Les Evêques de la Province de Rheims s'étant donc assemblés en Concile à Senlis, y fulminérent l'excommuni-

Concile de Senlis.

L'AN 988.

cation contre le Prêtre Adalger & contre les autres auteurs des excès commis à Rheims. L'Acte est du même goût que ceux que nous venons de rapporter, & il peut servir à donner une idée du style de ce temps-là : le voici.

In Hist. deposit. Arnulfi ap. Duchesne T. 4. p. 101.

Excommunication lancée par les Evêques de la Province de Rheims.

» Satellites d'un nouveau Judas, jusqu'où s'étendra vôtre licence effrénée ? Quel terme de » ses crimes s'est proposé l'audace de vôtre Chef ? » Nous appellons ainsi le Prêtre Adalger, dont le » nom deshonore la dignité Sacerdotale. Malheureux Prêtre ! C'est à vous que nous adressons la » parole. Après avoir à Laon soüillé vos mains » dans les combats, qui vous a porté à vous rendre une seconde fois un vil apostat du Sacerdoce, & à livrer Arnoux vôtre Archevêque, dont » vous étiez le confident ? Vous seriez-vous flaté » d'éviter la rigueur des jugemens de l'Eglise & » ceux d'un Dieu tout-puissant ? Vous avez ouvert » les portes de la ville à l'ennemi; vous avez assiégé » comme un camp l'Eglise de la Mere de Dieu. Et » vous, Brigands, qui avez paru armés devant l'Autel de la Vierge .... qui avec des mains sacrilèges avez pris dans le Sanctuaire le Pasteur avec » son Clergé & son peuple, esperez-vous de vous » soustraire à la vengeance divine, vous & ceux » qui ont eu part à l'attentat commis contre Adalberon Evêque de Laon ?

Après cette invective les Evêques déclarent qu'ils interdisent de la célébration de l'Office divin l'Eglise de Laon & celle de Rheims, jusqu'à ce qu'elles ayent été légitimement reconciliées ;

& ils prononcent un terrible anathême contre les auteurs de ces violences, & nommément contre le Prêtre Adalger, qu'ils appellent un *membre du Diable.*

Le Roi Hugues & les Evêques qui lui étoient fidéles, ne furent pas long-temps les dupes d'Arnoux. La maniere dont le Duc Charles traita dans la suite ce Prélat qu'il renvoya à son Eglise ; & l'attachement qu'Arnoux continua de montrer pour le parti de Charles, firent aisément soupçonner la collusion, dont on eut bientôt des preuves manifestes. Le Roi en fut d'autant plus irrité, qu'il avoit été trompé plus lâchement.

Hugues Capet prend des mesures pour faire déposer Arnoux Archevêque de Rheims.

Pour s'en venger, il prit la résolution de faire déposer Arnoux, & il fit assembler à ce sujet un Concile de la Province de Rheims. L'Archevêque y fut cité : mais il refusa de comparoître ; & comme le Duc Charles étoit encore maître de Rheims, on ne put contraindre cet Archevêque de se rendre au Concile. Par là la procédure devenoit embarassante & pouvoit traîner en longueur. Le Roi pour agir plus sûrement, jugea à propos de consulter le Pape Jean XV. sur la maniere dont on devoit s'y prendre, pour parvenir selon les régles à la déposition d'Arnoux. Voici la Lettre qu'il lui écrivit.

Ep. Hugonis ad Joan. Pap. ap. Duchesne T. 4. p. 107.

Lettre que le Roi Hugues écrivit au Pape au sujet d'Arnoux.

Nous vous écrivons pour vous prier de nous « faire part de vos conseils. Car nous sçavons que « vous avez passé toute vôtre vie dans l'étude des « Lettres divines & humaines. Considerez avec « attention ce qui est arrivé, & prescrivez-nous «

L'AN 989.

» dans cette occaſion ce qu'il convient de faire » pour conſerver la ſainteté des Loix & l'autorité » Royale. « Enſuite le Roi après avoir expoſé la trahiſon d'Arnoux, & en avoir apporté les preuves, finit ſa Lettre en diſant au Pape : » Vous ne » ſeriez pas excuſable auprès de Dieu, ſi vous re- » fuſiez de nous marquer la forme du jugement » que nous demandons, & que nous ignorons. «

Lettre des Evêques de la Province de Rheims au Pape au ſujet d'Arnoux. *Ibid. p.* 108.

Les Evêques de la Province de Rheims joignirent une Lettre de leur part à celle du Roi. » Il y » a long-temps, diſent-ils, que nous aurions dû » conſulter l'Egliſe Romaine au ſujet de la décadence & de la ruine entiére de l'Epiſcopat. Mais » la multitude des Tyrans qui nous ont opprimés, » & l'éloignement des lieux nous ont empêché de » le faire. Aujourd'hui nous déférons à vôtre Tri- » bunal un crime nouveau d'un nouveau Judas » ſçavoir, d'Arnoux Archevêque de Rheims, le- » quel quoiqu'il fût autrefois fils & éleve de l'E- » gliſe de Laon, a fait par fraude ſon Evêque pri- » ſonnier, s'eſt emparé de l'Egliſe de ce Prélat, » & a livré la ſienne propre à la captivité avec ſon » Clergé & ſon peuple. « Ils ſe plaignent enſuite du refus qu'Arnoux avoit fait de comparoître au Concile où ils l'avoient cité ; & ils concluent en priant le Pape de les appuyer de ſon autorité pour retrancher ce ſcandale. » Secourez donc, » lui diſent-ils, l'Egliſe qui eſt ſur le penchant de » ſa ruine, & prononcez la ſentence portée par » les ſacrés Canons. Que nous reconnoiſſions en » vous un autre Pierre, défenſeur & protecteur de

la

la Foi Chrêtienne, & que l'Eglise Romaine « proscrive le coupable que l'Eglise universelle « déteste. « L'An 989.

Les Députés que le Roi envoya à Rome à la poursuite de cette affaire, furent d'abord assez bien reçus. Mais ceux d'Herbert Comte de Troyes ([a]) qui étoit du parti du Duc Charles son gendre, ayant fait présent au Pape d'une belle haquenée blanche, les Envoyés du Roi crurent qu'on ne vouloit plus leur donner audience; & ils ne l'attendirent pas long-temps: car ils ne demeurérent que trois jours à Rome. Il paroît que le Pape pour prendre son parti sur les plaintes contre Arnoux, voulut attendre que l'assiette du Royaume fût plus tranquille; & qu'on vît auquel des deux prétendans demeureroit la Couronne qu'ils se disputoient.

L'An 990.

Hugues reprend Rheims. *Gerbert. ep. ad Vildcrod.*

Pendant ces négociations, Hugues Capet recouvra Rheims. L'Archevêque Arnoux qui se voyoit par là à la discrétion de ce Prince, eut l'adresse de faire sa paix avec lui, & fut même reçu à sa table. Mais il méditoit une nouvelle trahison; & dès qu'il trouva l'occasion, il se retira auprès du Duc Charles. Ainsi le Roi fut plus irrité que jamais contre un Prélat, qui ne payoit ses bienfaits que d'ingratitude, & qui abusoit du pardon qu'il venoit de lui accorder de sa premiére perfidie, pour en commettre une nouvelle. Ce

(*a*) Le Pere Daniel marque qu'Herbert dont Charles avoit épousé la fille, etoit Comte de Vermandois: Guillaume de Nangis dit qu'il étoit Comte de Troyes. Il y avoit alors un Herbert Comte de Vermandois fils d'Herbert II. Comte de Vermandois

Contin. Flodoardi.

L'AN 990. Prince fut bientôt en état d'en tirer vengeance.

Hugues reprend Laon & fait Charles prisonnier.

Hugues qui joignoit la prudence à la bravoure, tâcha de prendre par adresse la ville de Laon, qu'il n'avoit pû prendre par force. Il y menagea des intelligences, & par la trahison de l'Evêque Adalberon-Ascelin il surprit cette place, où le Duc Charles & l'Archevêque Arnoux, s'étoient enfermés. Il les arrêta l'un & l'autre, & les envoya prisonniers à Orleans sous bonne garde. Il délivra en même-temps la Reine Emma, (*a*) & l'Evêque de Laon, à qui Charles n'avoit pas encore rendu une entiére liberté. C'est ainsi que par la prise d'une seule place Hugues finit la guerre, & assûra sa Couronne, que personne n'osa plus lui disputer. Le Duc Charles mourut quelque-temps après dans la prison. Il laissa quelques enfans; mais ils ne firent aucune tentative pour soutenir leurs droits, & l'infortune de leur pere sembla leur faire perdre courage, quoique dans quelques Chartres particuliéres on leur ait donné le titre de Rois (*b*).

L'AN 991. Concile dans l'Eglise de S. Basle proche de Rheims

Dès que Hugues Capet vit son Trône affermi, & l'Archevêque de Rheims son prisonnier, il prit des mesures pour le faire déposer canonique-

(*a*) On conserve encore dans la Bibliotheque de S. Remi de Rheims un Livre de prieres qui a été à l'usage de la Reine Emma. Cette Princesse est représentée en plusieurs endroits du Livre habillée avec une grande modestie. On y voit aussi la figure du Roi Lothaire mari d'Emma & celles de ses deux fils Louis V. & Othon qui etoit Chanoine de Rheims. Il mourut jeune & est représenté avec une tonsure cléricale, & cependant avec un habit rouge,

(*b*) On cite une Chartre du Monastere d'Userche qui est datée du regne de Robert, de Louis & de Carloïn. Ces deux derniers sont deux enfans du Duc Charles, qui pouvoient être reconnus dans quelque coin d'Aquitaine & par quelques particuliers du Limousin.

L'AN 991.

ment. Il indiqua à ce ſujet un Concile dans l'Egliſe de S. Baſle proche de Rheims pour le 17. de Juin de l'an 991. Il s'y trouva treize Evêques de diverſes Provinces : ſçavoir de la Province de Rheims, Gui de Soiſſons, Adalberon de Laon, Hervée de Beauvais, Goteſman d'Amiens, Ratbode de Noyon & Odon de Senlis ; de la premiére Aquitaine, Daïbert ou Dacbert Archevêque de Bourges ; de la premiére Lyonnoiſe, Gautier d'Autun, Brunon de Langres, & Milon de Mâcon ; de la Province Senonienne, Seguin Archevêque de Sens, Arnoux d'Orleans, Herbert d'Auxerre, frére naturel du Roi Hugues Capet, avec pluſieurs Abbés dont quelques uns étoient diſtingués par leur érudition. Arnoux de Rheims avoit été tiré de ſa priſon d'Orleans, & conduit au Concile pour y être jugé.

pour la dépoſition d'Arnoux.

Hiſt. depoſit. Arnulfi ap. Ducheſne t. 4. p. 101.

Seguin de Sens qui étoit le plus ancien des Métropolitains, préſida à ce Concile. C'étoit un Prélat reſpectable pour ſon grand âge, & encore plus pour ſa vertu & ſa ſcience. Il avoit ſuccedé à Anaſtaſe dans le Siege de Sens, & il reçut l'Ordination Epiſcopale à Auxerre. Mais il trouva bien des obſtacles pour prendre poſſeſſion de ſon Egliſe. Renard Comte de Sens, dit *le Vieux*, refuſa de le recevoir dans la ville. Ce qui obligea Seguin de jetter ſur toute la Province un interdit qui dura depuis le mois d'Octobre juſqu'au Carême. Seguin pratiqua la vie monaſtique dans l'Epiſcopat ; car depuis qu'il y fut élevé, il ne mangea plus de chair, & ne porta plus de linge.

Clarius Mon. Chron. S. Petri vivi t. 2. Spicil. p. 730.

L'AN 991. Concile de Rheims.

Il s'appliqua à réparer les Egliſes de la ville, qui avoient été brûlées, & dont Archambauld prédéceſſeur d'Anaſtaſe avoit diſſipé & pillé tous les biens.

S. Dacbert Archevêque de Bourges.

Dacbert de Bourges qui ſe trouva auſſi à ce Concile, étoit un Prélat diſtingué par ſa vertu & par ſon merite. On lui donne la qualité de Saint, & à deux de ſes Prédéceſſeurs dont nous n'avons pas eu occaſion de parler, & qui ſont Geronce & Richard.

Arnoux Evêque d'Orleans qui étoit éloquent & verſé dans les affaires, fut choiſi pour être comme le Promoteur du Concile. Car il fut chargé de diſpoſer tout l'ordre de la procédure pour l'inſtruction & la déciſion de la cauſe d'Arnoux Archevêque de Rheims. On commença par lire dans le Concile les excuſes des Evêques abſens; & après quelques autres préliminaires, Arnoux d'Orleans dit, » Révérendiſſimes Péres, il faut » tâcher qu'il n'y ait aucun trouble, ni aucun tu» multe dans le Concile. Que pour cela on garde » à un chacun le rang & l'honneur qui lui ſont » dus, & que chacun ait la liberté de propoſer & » de répondre ce qu'il jugera à propos. « Il expoſa enſuite l'affaire d'Arnoux de Rheims: après quoi il ajouta: » Puiſque nous ſommes aſſemblés » par ordre du Roi, examinons ſi Arnoux peut ſe » juſtifier. Vous ſçavez que pour le crime d'un » ſeul, tout l'Epiſcopat eſt accuſé de félonie. Si » les Evêques ont des Loix, dit-on, & s'ils ſont » fidéles au Roi, pourquoi ne puniſſent-ils pas un

Hiſt. depoſit. Arnulfi ap. Ducheſne t. 4. p. 101.

L'AN 991.
Concile de Rheims.

traître ? Ils s'efforcent de cacher les crimes de « leur Confrére, afin que les leurs demeurent im- « punis. Mais à Dieu ne plaise que nous prenions « la défense de quelqu'un contre les loix divines « & humaines ! «

Seguin de Sens qui présidoit, prenant la parole dit : » Je ne souffrirai pas qu'on examine la « cause d'un Prélat accusé du crime de leze-ma- « jesté, à moins qu'on ne promette de lui par- « donner, s'il est convaincu ; « & il fit lire là-des- « sus les Canons du Concile de Tolede. Dacbert de Bourges dit : » Il faut prendre garde qu'en jugeant les autres, on ne se condamne soi-même. Hervée « de Beauvais dit : » Il est encore plus à craindre « que les Laïques n'attendent plus les jugemens « de l'Eglise pour condamner les Evêques qui se- « roient coupables : car si nous refusons de nous « juger selon les loix divines, il faudra bien qu'on « nous traîne aux Tribunaux Laïques. «

Brunon de Langres qui avoit été mis en prison par ordre du Roi, parce qu'il s'étoit rendu caution de la fidélité d'Arnoux, parla avec beaucoup de vivacité contre ce Prélat. Gotesman d'Amiens dit : » Il n'est pas juste que nous nous ren- « dions les auteurs de la mort d'Arnoux. Je vou- « drois sçavoir ce qu'en pense Brunon. « Brunon dit : » Continuons le jugement sans craindre l'ef- « fusion de sang. Il nous sera aisé d'obtenir sa gra- « ce du Prince. C'est pourquoi si vous le jugez à « propos, qu'on fasse entrer le Prêtre qui a ou- « vert à l'ennemi les portes de Rheims. « Les Evê-

L'AN 991. ques répondirent : » Nous le voulons bien. «

Concile de Rheims.

Ratbode de Noyon dit : » J'entends parler » d'un ferment de fidélité qu'Arnoux a fouſcrit, » & qui ſuffit, dit-on, pour ſa condamnation, » quoique quelques Lorrains s'inſcrivent en faux » contre cette piéce. Je voudrois ſçavoir ce que » le Concile en penſe. « Le Concile ordonna qu'on lût ce ſerment. C'eſt celui que nous avons rapporté ci-deſſus. Quand on en eut fait la lecture, Arnoux d'Orleans fit remarquer qu'un Evêque converti de l'héréſie avoit fait par écrit un pareil ſerment à S. Grégoire le Grand, conſentant d'être dépoſé & anathematiſé, s'il le violoit.

Pendant ce temps-là, on avoit fait entrer au Concile le Prêtre Adalger. Il proteſta qu'en livrant la ville, il n'avoit rien fait que par le commandement exprès de ſon Archevêque. » C'eſt par ſon » ordre, dit-il, que j'ai pris les clefs de la ville ; » c'eſt par ſa main que j'en ai ouvert les portes : » ſi quelqu'un refuſe de m'en croire, qu'il ajoûte » foi à l'épreuve du feu, à celle de l'eau chaude, » ou du fer chaud. «

Odon de Senlis demanda qu'on fît la lecture des cenſures qu'Arnoux avoit fulminées contre Adalger & contre ceux qui avoient pillé ſon Egliſe. Gautier d'Autun fit quelques réfléxions ſur ces Actes, pour faire ſentir la prévarication & la colluſion d'Arnoux de Rheims. On lut auſſi l'excommunication portée au Concile de Senlis contre les auteurs de ces violences. Après la lecture de ces pieces, Arnoux d'Orleans dit : » Quoique

Concile de Rheims.

tous les suffrages aillent à condamner Arnoux « de Rheims, je crois qu'il faut avertir ceux qui « voudroient le défendre, qu'ils peuvent le faire « en toute liberté. «

Seguin de Sens dit : » Avec l'aide de la Sainte Vierge & de tous les Saints, Nous ordonnons « par l'autorité de Dieu le Pere, le Fils & le Saint- « Esprit, & par celle de ce Concile, que si quel- « qu'un sçait quelque chose pour la justification « d'Arnoux, il ait à le déclarer publiquement. « Alors Jean Scholastique d'Auxerre, c'est-à-dire, Professeur, Romulfe Abbé de Senones, & Abbon Abbé de Fleuri, se levérent, & prirent hautement la défense d'Arnoux. Ils étoient tous trois distingués par leur érudition & par leur éloquence; & ils s'offrirent de justifier l'accusé par les Canons. On apporta dans le Concile un grand nombre de volumes, afin qu'ils y cherchassent les autorités dont ils pourroient avoir besoin.

Les moyens de défense qu'ils proposérent en faveur d'Arnoux, se réduisirent à quatre chefs. Ils prétendirent 1°. Qu'Arnoux ayant été dépoüillé de ses biens, il n'étoit pas obligé de répondre à ses accusateurs, à moins qu'il n'eût été préalablement rétabli sur son Siége; 2°. Qu'on devoit avant que d'examiner sa cause, lui faire les sommations canoniques; 3°. Qu'il falloit notifier l'affaire au Pape; 4°. Que l'accusé & l'accusateur devoient être oüis dans un Concile plus nombreux. On répondit que la détention d'Arnoux n'empêchoit point qu'il ne pût être jugé; qu'on en avoit

L'AN 991.
Concile de Rheims.

autrefois usé de cette maniere avec Ebbon de Rheims & Hildeman de Beauvais ; qu'Arnoux avoit été cité canoniquement ; que le S. Siege avoit été consulté ; & pour le prouver, on fit lire la Lettre du Roi & celle des Evêques au Pape ; enfin que les accusateurs étoient de caractére à ne pouvoir être recusés.

Arnoux comparoît devant les Peres du Concile.

Les défenseurs de l'Archevêque de Rheims parurent se rendre à ces raisons ; & l'on conclut que pour le juger, il ne restoit plus qu'à le faire comparoître au Concile. On le fit donc entrer, & il prit sa place au rang des Evêques. Arnoux d'Orleans lui reprocha son infidélité en termes assez modérés. Il répondit que loin d'avoir manqué à la fidélité qu'il devoit au Roi, il n'avoit été emprisonné par le Duc Charles, que pour l'avoir gardée. On lui confronta le Prêtre Adalger. Il dit que c'étoit un calomniateur ; que pour lui, il étoit entre les mains de ses ennemis ; qu'on n'avoit jamais vû un Evêque traité de la sorte, & qu'il ne pouvoit répondre en cet état.

Gui de Soissons lui demanda pourquoi avant sa prison, étant cité par le Roi & les Evêques, il avoit refusé de se rendre au Concile ? Il répondit : » J'étois accusé auprès du Roi : je n'osai me présenter. « Gui repliqua : » Quand je vous fis la » troisiéme sommation, vous me répondîtes que » vous ne pouviez aller au Concile, sans avoir » pour conducteur Herbert & Odon. Je vous offris mon pere Gautier & mon frere Gautier » pour garants & pour ôtages, qu'il ne vous seroit » fait aucune violence.

Pour

L'AN 991.

Concile de Rheims.

Pour achever de convaincre Arnoux, on fit entrer au Concile un nommé Rainier qui avoit été son confident. Rainier lui dit : » Avez-vous oublié ce que vous me dites un jour sur les « bords de l'Aisne, avant que de livrer la ville ? « Pour vous en faire souvenir, je n'ai qu'à vous « rappeller l'amour que vous portiez à Louis fils « de Charles. . . Allez confesser vos pechés aux « Evêques ; afin que puisque vous avez merité « la mort temporelle, vous sauviez du moins vô- « tre ame par la pénitence. Si vous ne le faites « pas, je publierai vos crimes devant tout le peu- « ple, qui est assemblé à la porte de ce Concile ; « & pour preuve de ce que j'avance, je donnerai « mon valet pour qu'on lui fasse subir l'épreuve « du feu, & qu'en marchant pieds nuds sur des « socs ardens, il montre que le jugement de Dieu « vous condamne. « Il ne s'offroit pas de subir lui- « même cette épreuve ; parce que les personnes d'un certain rang en étoient exemptes, & pouvoient la faire subir à leurs gens en leur place.

Quelques-uns des Abbés qui assistoient au Concile, proposérent de permettre à Arnoux de se retirer à l'écart avec les Prélats qu'il voudroit choisir pour son conseil, & de délibérer avec eux sur le parti qu'il lui convenoit de prendre. Arnoux d'Orleans dit : » Qui l'en empêche ? « Arnoux de Rheims se leva donc, & passa dans une Chapelle avec Seguin de Sens, Arnoux d'Orleans, Brunon de Langres & Gotesman d'Amiens, qu'il avoit choisis pour ses Conseillers & ses Con-

L'AN 991.

Concile de Rheims.

fesseurs. Les portes étant fermées, il confessa ses crimes à ces Prélats, & se reconnut indigne de l'Episcopat. Les Evêques à qui il venoit de faire cet aveu, appellérent les autres Evêques, & firent défense à Arnoux au nom de Dieu, & sous peine d'anathême, de s'accuser faussement, l'assûrant qu'ils le protegeroient, & le maintiendroient dans son Siége malgré les Rois, s'il pouvoit prouver son innocence.

Les Evêques proposérent qu'on fît aussi venir dans la Chapelle les Abbés, & les autres personnes du Concile, & qu'Arnoux fît en leur présence la même confession, après qu'on leur auroit défendu sous peine d'anathême de révéler ce qu'ils auroient entendu. Arnoux y ayant pensé quelque-temps, s'y accorda. Ensuite on le fit retirer, & l'on délibéra sur les moyens de tenir secret ce qu'il avoit confessé, & de satisfaire cependant le peuple par sa déposition. Les Evêques crurent qu'après la confession qu'il venoit de faire, on ne pourroit plus leur reprocher de n'avoir pas eû égard aux privileges du Siége Apostolique en déposant Arnoux; parce que ce Prélat avant que d'avoir choisi ses Juges, n'avoit pas appellé au Pape, comme il le pouvoit alors; & qu'il étoit manifeste qu'après avoir choisi ses Juges, il ne pouvoit plus appeller. C'est ce que disent les Actes de ce Concile. Mais il paroît par ces Actes même qu'Arnoux avoit moins choisi ces Prélats pour être ses Juges, que pour être son conseil. Ainsi finit la premiére séance du Concile.

L'AN 991.

Concile de Rheims.

On ſe raſſembla le lendemain ; & après qu'on eut traité de quelques autres affaires, tant civiles qu'Eccleſiaſtiques, on remit ſur le bureau la cauſe d'Arnoux de Rheims. Les Evêques parurent lui être plus favorables, que le jour précédent. Sa jeuneſſe & ſa haute naiſſance excitoient la compaſſion. On craignoit que la honte de ſa dépoſition ne retombât ſur tout le corps Epiſcopal ; & chaque Evêque commençoit à craindre les reproches qu'on pourroit lui faire d'avoir contribué à la dégradation d'un Prélat de cette qualité.

Les deux Rois Hugues & Robert ſon fils qui étoient avertis de ce qui ſe paſſoit, voyant l'affaire traîner en longueur, entrérent au Concile ; & après avoir remercié les Prélats de leur zéle, ils demandérent qu'on leur fît le rapport de l'état où en étoit l'affaire. Arnoux d'Orleans en fit le précis, & requit qu'on fît de nouveau comparoître Arnoux de Rheims au Concile. Il fut introduit, & on laiſſa entrer le peuple. L'Evêque d'Orleans dit à Arnoux de Rheims : » Vous « voyez que tous les regards ſont attachés ſur « vous : que ne parlez-vous pour vôtre défenſe ? « Arnoux de Rheims que la préſence du Roi intimidoit, ne profera que des paroles mal articulées, qu'on ne pouvoit entendre. L'Evêque d'Orleans voulant le faire s'expliquer, lui dit : » Etes-vous encore dans les diſpoſitions où nous vous « laiſſâmes hier ? Il répondit : » J'y ſuis. Voulez- « vous, reprit l'Evêque d'Orleans, abdiquer l'E- «

L'AN 991. Concile de Rheims.

» piſcopat dont vous avez abuſé ? Il répondit : » Ainſi que vous le dites. « Le Comte Brochard » qui étoit préſent dit : Que ſignifie cette répon- » ſe, *Ainſi que vous le dites* ? « Arnoux de Rheims » dit : » Je confeſſe publiquement que j'ai péché, » & que j'ai manqué à la fidélité que je devois au » Roi : du reſte je vous prie d'ajoûter foi à ce que » dira pour moi le Seigneur Arnoux Evêque d'Or- » leans. «

Arnoux Evêque d'Orleans dit : » L'Archevê- » que Arnoux eſt taciturne de ſon naturel ; & il » a honte de déclarer publiquement ce qu'il nous » a confeſſé en ſecret. Qu'il vous ſuffiſe de ſçavoir » qu'il reconnoît avoir manqué à la fidélité qu'il » devoit au Roi. Cela ne ſuffit pas, reprit le Com- » te Brochard, il faut qu'il déclare, ou qu'il nie » publiquement qu'il a fait ſon abdication entre » vos mains ; afin qu'on puiſſe élire un autre Ar- » chevêque en ſa place. « L'Evêque d'Orleans dit » au Comte : » Vous n'avez pas ici la même auto- » rité, que les Evêques & les Prêtres ; ce n'eſt qu'à » eux qu'on doit une confeſſion entiére... Qu'il » vous ſuffiſe qu'il ſe reconnoiſſe publiquement » indigne de l'Epiſcopat. « Puis ſe tournant vers l'Archevêque Arnoux, il ajoûta : » Que dites- » vous à ce que j'ai répondu pour vous ? Je con- » firme, reprit l'Archevêque, ce que vous avez » dit. Proſternez-vous donc, repliqua l'Evêque, » devant les Rois vos Maîtres, que vous avez ſi » griévement offenſés. «

Arnoux de Rheims ſe proſterna aux pieds des

deux Rois, ayant les bras étendus en forme de croix, & demanda qu'on lui accordât la vie & l'usage des membres; ce qu'il fit avec des gémissemens, qui tirérent les larmes de tous les Evêques. Dacbert de Bourges se prosterna aussi aux pieds du Roi, pour demander la grace du coupable. Hugues Capet & Robert son fils furent touchés. Ils repondirent: » Qu'il vive en vôtre considération, mais qu'il demeure sous nôtre garde, sans craindre ni le fer, ni les chaînes, à moins qu'il ne tâche de s'enfuir. « Cette réponse ne satisfit pas les Evêques: ainsi le Roi leur donna parole qu'il ne feroit pas mourir Arnoux, à moins qu'il ne commît quelque nouveau crime digne de mort.

L'AN 991.

Concile de Rheims.

Arnoux s'étant levé, on lui demanda s'il vouloit qu'on le déposât avec les solemnités prescrites par les Canons. Il répondit qu'il s'en rapportoit aux Evêques; & on lui conseilla de quitter les unes après les autres les marques de sa dignité. Il commença par remettre au Roi ce qu'il en avoit reçu, c'est-à-dire, le bâton Pastoral: ce qui marque que nos Rois donnoient alors l'investiture des Evêchés par la crosse. Ensuite il se dépoüilla de ses habits Pontificaux qu'il remit aux Evêques, & il fit dresser un Acte de son abdication, semblable à celui qu'Ebbon avoit autrefois donné en pareille occasion. Il y marque que suivant la confession qu'il a faite aux Evêques qu'il s'étoit choisis pour ses Juges & ses Confesseurs, il se reconnoît indigne de l'Episcopat;

Déposition d'Arnoux Archevêque de Rheims.

l'AN 991.
Concile de Rheims.

qu'il laisse la liberté d'élire en sa place un Archevêque, & qu'il s'ôte le pouvoir de revenir jamais contre ce qu'il a fait. Il signa cet Acte, *Je Arnoux autrefois Evêque*; & pria les Evêques présens de le souscrire. Chacun d'eux en le souscrivant, lui disoit: » Quittez vôtre ministére, *Cessa ab officio.* Après quoi Arnoux déclara le peuple & le Clergé de Rheims absous des sermens qu'ils lui avoient faits.

Procédures contre le Prêtre Adalger.

Quand l'Archevêque Arnoux eut été déposé, le Prêtre Adalger son accusateur se jetta aux pieds du Roi, & se plaignit de ce qu'on l'excommunioit pour avoir obéï à son Archevêque. Arnoux d'Orleans dit: » Avez-vous ouvert les portes de » la ville à l'ennemi? Etes-vous entré armé dans » l'Eglise? Il répondit: Je ne puis le nier. Eh » bien, reprit l'Evêque, je vous juge sur vôtre » propre aveu: que vôtre sang soit sur vôtre tête. Gautier d'Autun dit: » Puisque l'Archevêque qui » a commandé, a été puni; vous qui avez obéï, » vous le serez aussi. » Brunon de Langres dit: « » C'est vous & vos semblables qui par vos con» seils avez perdu ce jeune homme; & vous vou» driez chanter, tandis qu'il pleure? » Brunon étoit fils d'une sœur du Roi Lothaire; & par conséquent il étoit oncle de l'Archevêque Arnoux pour lequel il s'étoit fait caution.

On donna le choix à Adalger ou d'être excommunié toute sa vie, ou d'être déposé de la Prêtrise. Après avoir délibéré quelque-temps, il choisit la déposition. Les Evêques le revêtirent donc des

habits Sacerdotaux, & les lui ôtérent ensuite jusqu'aux habits du Soûdiaconat exclusivement, & à chacun des vêtemens dont ils le dépoüilloient, ils disoient, *Cessa ab officio.* Ensuite on le réconcilia, en lui accordant la Communion laïque. Enfin on réïtera l'excommunication contre ceux qui ayant pillé l'Eglise de Rheims, n'étoient pas encore venus faire satisfaction.

L'AN 991.
Concile de Rheims.

C'est ce qui se passa dans le Concile de S. Basle proche de Rheims au sujet de la déposition d'Arnoux, du moins suivant la Relation que nous avons de ce Concile. Mais les regles de la bonne critique doivent nous rendre cette piece un peu suspecte; puisqu'elle est de Gerbert qui l'a composée, lorsqu'il avoit le plus d'intérêt de faire paroître Arnoux coupable, & qui d'ailleurs avouë dans la Préface qu'il a ajoûté quelque chose aux actes originaux, qu'il a changé les termes, & fait en quelques endroits une espece de paraphrase. C'est ce qui paroît sur-tout dans une harangue qu'il attribuë à Arnoux Evêque d'Orleans, pour montrer que sans le consentement du Pape on pouvoit procéder à la déposition de l'Archevêque de Rheims. Il dit qu'il a recueilli ce discours de diverses choses qu'Arnoux d'Orleans a dites dans le Concile, partie publiquement, & partie en particulier à ses voisins, & que lui Gerbert a cru devoir les lier en un corps de discours suivi, afin qu'elles fissent plus d'impression sur l'esprit des Lecteurs. Cet aveu ne les prévient pas en faveur de sa fidélité à rapporter ce discours. Voici com-

Edit. Bongars. Francof.

L'AN 991.

Discours attribué à Arnoux d'Orleans par Gerbert.

ment on y fait parler l'Evêque d'Orleans.

» Nous sommes dans la résolution d'honorer » toûjours l'Eglise Romaine en mémoire de Saint » Pierre, & nous ne prétendons pas nous oppo- » ser aux Decrets des Pontifes Romains, sauf ce- » pendant l'autorité du Concile de Nicée & des » Canons qui doivent toûjours être en vigueur. » Nous devons seulement prendre garde à ce que » le silence du Pape ou quelque nouvelle Cons- » titution de sa part ne porte préjudice aux loix » des Canons qui ont été établis. Car si le silence » du Pape préjudicie à toutes les Loix, il faut que » toutes les Loix se taisent quand le Pape se tait ; » & de quoi servent toutes les Loix, si une nou- » velle Constitution peut les abroger ? Quoi » donc ? Dérogerons nous au privilége du Pape ? » Non ; si le Pape est recommandable par sa scien- » ce & par sa vertu, nous n'avons à craindre ni son » silence, ni ses nouveaux Decrets ; s'il est igno- » rant & vicieux, nous avons encore moins à crain- » dre, parce que ce qui est contre les Loix, ne peut » préjudicier aux Loix.

» Que le sort de Rome est à plaindre ! Après » avoir produit de si grandes lumiéres, les Leon, » les Grégoire, les Gelase, & les Innocent, qui » ont éclairé l'Univers de leur doctrine, elle n'a » plus que de monstrueuses ténébres..... Que » pensez-vous que soit celui qui est assis sur un » Siége éminent, revétu de la pourpre & tout bril- » lant d'or ? S'il manque de charité, s'il n'est en- » flé que par la science, c'est l'Antechrist qui est

» assis

aſſis dans le Temple de Dieu ; mais s'il n'a ni « charité ni ſcience, ce n'eſt qu'une ſtatuë & une « Idole placée dans le Temple de Dieu. Conſulter « un tel Pontife, c'eſt vouloir faire parler le mar- « bre... L'ignorance eſt en quelque ſorte tolé- « rable dans les autres Evêques ; mais comment « la ſouffrir dans l'Evêque de Rome, qui doit ju- « ger de la Foi, des mœurs & de la conduite des « Evêques & des ſimples Fidéles dans l'étenduë « de l'Egliſe univerſelle ? «

Ce qu'on eſt obligé d'accorder ici au Pape dans un diſcours qui paroît fait pour abaiſſer ſon autorité, eſt bien remarquable. Au reſte, le Lecteur éclairé ſent aſſez le danger & l'erreur du principe qu'on voudroit établir, en ſuppoſant qu'un Prélat, qu'un Pape perd par le défaut de ſcience ou de charité l'autorité & la puiſſance attachées à ſon caractére. Le reſte de cette déclamation eſt du même ſtyle. Mais il faut ſe ſouvenir qu'elle eſt de Gerbert ; & que ce Prélat par la maniére dont il a parlé dans la ſuite de l'autorité du S. Siége, a retracté ce qu'il dit ici, ou ce qu'il fait dire aux autres de contraire. Il paroît même que l'Auteur de cette Relation n'eſt pas fort exact dans le narré des faits ; car la dépoſition de l'Archevêque Arnoux ne fut point faite avec ce concert unanime qu'il ſuppoſe ; & l'on aſſûre en particulier que Seguin Archevêque de Sens s'y oppoſa.

Arnoux avoit à la vérité manqué à la fidélité qu'il avoit promiſe à Hugues Capet ; mais il n'y

L'AN 991.

avoit manqué que pour embrasser le parti de celui qui étoit l'héritier légitime de la Couronne. Cette faute, si ç'en étoit une, dut paroître excusable dans un Prélat, qui étoit lui-même de la Famille Royale de Charlemagne, dont il soûtenoit les droits. Cependant Arnoux n'en fut pas quitte pour perdre son Siége, il perdit encore la liberté; & après sa déposition il fut reconduit dans sa prison d'Orleans.

Gerbert élu Archevêque de Rheims. Précis de son Histoire.

Le Roi Hugues Capet fit élire Archevêque de Rheims le fameux Gerbert qui avoit déja été désigné pour cette place par Adalberon prédécesseur d'Arnoux.

Gerbert étoit un Moine d'assez basse naissance, mais qui avoit beaucoup d'esprit & d'érudition, & encore plus d'ambition & d'intrigue. Ses talens firent oublier ou pardonner ses défauts. Il paroît qu'il étoit Auvergnac; & il embrassa la vie Monastique à Aurillac. ([a]) Comme il ne tarda pas à se distinguer par son esprit, il excita la jalousie des Moines ses Confréres, pour lesquels de son côté il ne témoignoit que du mépris. Pour avoir la paix, il fut obligé de quitter le Monastére. Son Abbé le recommanda à Borelle Duc de Barcelonne, qui pria Hatton Evêque d'Ausone, c'est-à-dire, de Vic ([b])en Catalogne, de cultiver les talens de ce jeune Moine. Gerbert qui n'étoit plus

([a]) Cette Abbaye a été secularisée par une Bulle de Pie IV. qui fut mise en exécution le 23 de Février 1562.

([b]) La Ville d'Ausone ayant été ruinée par les Sarrasins, fut rétablie à la vérité; mais comme elle n'approcha point de sa premiére splendeur, on la nomma seulement le Bourg d'Ausone *Vicus Ausonensis*, d'où le nom de *Vic* lui est resté.

gêné par les obſervances Monaſtiques, ſe livra entiérement à l'étude, & il apprit les Mathématiques des Sarraſins d'Eſpagne.

Le Duc Borelle l'ayant enſuite conduit avec lui en Italie, Gerbert ſe fit connoître de l'Empereur Othon, qui lui donna l'Abbaye de Bobio; mais il ſe plaignit lui-même que cette dignité, en lui procurant de grands biens, lui avoit fait encore de plus grands ennemis au-dedans & au-dehors du Monaſtére. Il en fut bientôt chaſſé par ſes propres Moines. Il ſe retira en Allemagne, où il fut Précepteur d'Othon III. Enſuite il vint en France, où il s'attacha à Adalberon Archevêque de Rheims qui le goûta fort.

Gerbert enſeigna à Rheims avec beaucoup de réputation. Il travailla ſur-tout à ſe faire une belle Bibliotheque, priant ſes amis de lui faire tranſcrire les Livres qui lui manquoient, & s'offrant même de payer le parchemin & les Copiſtes. Il employoit à s'inſtruire tout le temps qu'il ne donnoit pas à l'inſtruction de ſes Diſciples. » Dans le loiſir & dans le tracas des affaires, dit-il, « nous enſeignons ce que nous ſçavons, & nous « apprenons nous-mêmes ce que nous ne ſçavons « pas. « Il aſſûre qu'en étudiant l'art de bien dire, il ne ceſſe point d'étudier l'art de bien vivre.

Ep. 44. ap. Duchesne, t. 2. p. 799.

Hugues Capet le choiſit pour Précepteur de ſon fils; & ce fut pour le recompenſer de ſes ſoins, qu'il lui donna l'Archevêché de Rheims. Gerbert y eut, comme nous le verrons, de nouvelles diſgraces à eſſuyer. Mais par une ſuite d'é-

E j

L'AN 991. vénemens aussi heureuse pour lui, qu'elle étoit singuliére, ses chûtes lui servirent toûjours de dégré pour s'élever plus haut, jusqu'à ce qu'il parvînt enfin à la Papauté.

Acte de l'Election de Gerbert. T. 9. Conc. p. 739.

Nous avons l'Acte par lequel les Evêques de la Province de Rheims élurent Gerbert pour leur Archevêque. Ils y marquent qu'ils s'étoient laissés tromper par les suffrages du Clergé & du peuple, en consentant à l'Election d'Arnoux; que la voix du peuple n'est pas toûjours la voix de Dieu, comme celle du peuple Juif qui crioit, *Crucifiez-le, Crucifiez-le*, n'étoit pas certainement la voix de Dieu; qu'ainsi il ne faut avoir égard à la voix du peuple, & même à celle du Clergé, que quand on sçait que leurs suffrages n'ont pas été corrompus par la faveur, ou gagnés par argent. Il n'y a que trop d'exemples qui prouvent la sagesse de cette maxime, en faisant voir jusqu'où peuvent aller la prévention & la séduction du peuple.

Profession de Foi de Gerbert. *Ibid.*

Nous avons aussi la Profession de Foi que fit Gerbert avant son Ordination. Ce que j'y trouve de particulier, c'est qu'il déclare qu'il ne condamne pas le mariage, qu'il ne blâme pas les secondes nôces, & ne désapprouve point l'usage de manger de la chair; ce qui paroît supposer qu'il y avoit alors en France des Manichéens. Car à quoi bon dans une Profession de Foi prendre des précautions contre ces faux dogmes, si personne n'avoit été suspect de les enseigner?

L'AN 992. Gerbert n'eut pas lieu de s'applaudir longtemps de sa nouvelle dignité: le contraste de sa

naissance avec celle d'Arnoux qui étoit du Sang de nos Rois, indisposa les esprits à son égard ; & à peine fut-il en place qu'on parla de le déposer. Le nouvel Archevêque méprisa ces discours ; & quoique mal affermi sur son Siége, il défendit avec vigueur les biens & les droits de son Eglise.

L'AN 992.

Il assembla l'an 993. le Concile de sa Province contre Herbert III. Comte de Vermandois, & contre quelques autres Seigneurs qui pilloient les biens de l'Eglise, & massacroient les Clercs, quand ils se mettoient en devoir de résister à leurs violences. Le Concile adressa sur ces excès une remontrance à Herbert & aux autres coupables, par laquelle il les menace de l'excommunication, s'ils ne se reconnoissent avant le premier jour d'Octobre suivant. En effet durant les troubles de l'Etat dont nous avons parlé, les biens Ecclésiastiques étoient comme au pillage ; la force tenoit lieu de raison : les Seigneurs particuliers s'emparoient à main armée de ce qui étoit à leur bienséance, sans autre prétexte, sinon que l'Eglise leur paroissoit trop riche. Ce qu'il y avoit de plus scandaleux, c'est que les Evêques donnoient quelquefois aux Laïques l'exemple de ces violences.

Concile de la Province de Rheims.
T. 9. Conc. p. 740.

L'AN 993.

Foulques qui avoit succedé à Gotesman dans le Siége d'Amiens, s'emparoit à force ouverte des biens des Eglises situées dans son Diocése. C'étoit un jeune Prélat, qui portoit publiquement les armes, moins pour défendre son bien, que pour envahir celui des autres. On fit des plaintes

Vers l'An 993. Lettre de Gerbert à Foulques Evêque d'Amiens. T. 9. Conc. p. 740.

de sa conduite à Gerbert, qui lui écrivit la Lettre suivante pour lui faire à ce sujet une salutaire réprimende.

» Parmi toutes les affaires qui partagent nos » soins, lui dit-il, nous n'avons pas de plus grand » chagrin, que d'apprendre les excès où vous vous » portez. Car étant chargés comme nous le som- » mes du soin de la Metropole de Rheims, nous de- » vons particuliérement veiller sur vous, qui faites » voir par vôtre jeunesse & par la legereté de vos » mœurs, que vous n'avez pas encore appris à » porter le poids de l'Episcopat. «

Il lui reproche ensuite ses violences, & les usurpations qu'il avoit faites des biens Ecclésiastiques, qui ne lui appartenoient point. Le caractére de Foulques & celui d'un frére de même nom qu'il avoit auprès de lui, ne donnent pas lieu de croire qu'il se soit beaucoup embarrassé de ces reproches.

Cependant le mal gagnoit toutes les Provinces, & chaque Eglise avoit à se plaindre de l'usurpation de ses biens envahis par les Seigneurs Laïques. Pour tâcher de réprimer ce désordre, on fut obligé de tenir des Conciles en divers lieux. Ce remede ne devoit pas être fort efficace par la disposition où étoient les esprits : mais c'étoit le seul que les Evêques pussent apporter au mal. Ermengaud Archevêque de Narbonne assembla les Evêques de sa Province pour délibérer avec eux sur les moyens de faire restituer à son Eglise les biens usurpés. Mais la plûpart de ces usurpateurs

Concile de Narbonne. T. 9. Conc. p. 742.

méprisoient les Censures; & l'Eglise n'avoit point d'autres armes.

Vers l'an 993.

Les Evêques de la seconde Aquitaine se plaignoient du même abus. Gombauld Archevêque de Bourdeaux, Gislebert Evêque de Poitiers, Hildegaire de Limoges, Frothaire de Perigueux, Abbon de Saintes & Hugues d'Engoulême, tinrent à ce sujet dans le Monastére de Charroux un Concile qu'on rapporte à l'an 989. où ils firent trois Canons pour anathématiser ceux qui pilloient les Eglises, qui envahissoient les biens des pauvres, & qui maltraitoient les Clercs, lorsqu'ils les trouvoient sans armes. Cependant malgré les plus terribles anathêmes, ces violences se multiplioient tous les jours. Pour chercher des moyens plus efficaces de réprimer le mal, Vidon ou Gui Evêque du Pui convoqua une grande Assemblée d'Evêques & de Seigneurs Laïques qui fussent en état de faire exécuter les résolutions qu'on auroit prises. L'Acte de convocation étoit conçu en ces termes.

Concile au Monastére de Charroux. *T. 9. Conc. p. 733.*

» Gui, par la grace de Dieu, Evêque du Pui, « Salut & paix, à ceux qui attendent la miséricor- « de du Seigneur. Nous faisons sçavoir à tous les « Fidéles, que puisque les maux dont nous nous « plaignons, croissent tous les jours, nous assem- « blons les Evêques, Pierre du Vivarez, Wigon de « Valence, Begon d'Auvergne, Raimond de « Toulouse, Déusdedit de Rhodez, Fredelon d'El- « ne, Fulchram de Lodeve, & Wigon de Glan- « deve, avec plusieurs autres Prélats, Princes & «

Assemblée de plusieurs Evêques & Seigneurs Laïques. *De re Diplom. l. 6. p. 577.*

Vers l'An 993.

» Seigneurs Laïques ; & comme nous sçavons que » personne ne verra Dieu sans la paix, nous avertissons les mêmes Fidéles de se montrer enfans » de la paix, de ne faire aucune violence aux » Eglises, de n'enlever aucun bêtail dans l'étenduë de ces Evêchés ou Comtés. Faisons aussi inhibitions aux Clercs de porter des armes... & » aux Prêtres de recevoir de l'argent pour le Baptême : le tout sous peine d'excommunication. » Nous vous avertissons de vous rendre à cette » Assemblée à la mi-Octobre, afin que vous puissiez mériter la rémission de vos péchés. «

Les Archevêques Dacbert de Bourges & Thibaud de Vienne confirmérent cet Acte, & ils se trouvérent apparemment à l'Assemblée; mais on ne sçait pas le détail de ce qui s'y passa.

L'indépendance où la plûpart des Seigneurs vivoient alors de l'autorité Royale, les accoûtumoit à mépriser impunément celle de l'Eglise. Cet esprit de rebellion & de désobéïssance aux Supérieurs légitimes, passa bientôt des Laïques aux Ecclésiastiques & aux Moines ; & l'on vit dans le Clergé & dans les Monastéres plusieurs divisions scandaleuses.

Différend entre l'Archevêque de Tours & les Chanoines de S. Martin.

Les Chanoines de S. Martin de Tours sous prétexte de défendre leurs priviléges, ausquels ils croyoient qu'on donnoit atteinte, s'élevérent contre Archambaud leur Archevêque, & refusérent même de recevoir sa bénédiction. Archambaud en écrivit à Gerbert de Rheims pour le consulter sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion,

ſion. Gerbert lui fit réponſe qu'il le ſoutiendroit de ſon autorité : mais que puiſque le Clergé de S. Martin ne vouloit pas recevoir ſa bénédiction, il devoit ſecouër contre lui la pouſſiére de ſes ſouliers, & vérifier par là ce qui eſt marqué dans l'Ecriture : *Il n'a pas voulu de la bénédiction, & la bénédiction s'éloignera de lui.*

Vers l'An 993. Gerbert. ep. 42. 2. claſſis ap. Duchesne t. 2. p. 841.

Pſ. 108. 18.

S. Abbon Abbé de Fleuri prit la défenſe des Chanoines de S. Martin, comme on le voit par une Lettre qu'il écrivit adreſſée *aux Peres & aux Freres de S. Martin, & nommément à Hervée* qui en étoit Tréſorier. » J'ai appris, leur dit-il, par « les bruits publics que le Seigneur Archambaud « Archevêque de Tours s'oppoſe aux priviléges « de S. Martin vôtre commun Patron. Quelqu'un « ſeroit-il aſſez inſenſé pour croire qu'un Prélat « d'une ſi grande autorité, mais d'une ſi grande « douceur, veüille combattre les Decrets des Papes & les Saints Canons? «

Lettre de S. Abbon ſur les privileges de S. Martin de Tours.

Ep. Abbon. in append. ad Cod. Can. Peleter. p. 404.

» L'Egliſe Romaine par ſa préeminence ſur « toutes les Egliſes a le droit de donner des privi- « léges à ſes membres, qui ſont répandus dans les « quatre parties du monde... Celui qui s'oppoſe « à l'Egliſe Romaine, ſe retranche de ſon ſein, & « ſe déclare du nombre des adverſaires de Jeſus- « Chriſt. Le grand Concile de Nicée a ordonné « qu'on conſervât à chaque Egliſe ſes priviléges. « Le S. Pape Grégoire a mandé la même choſe à « l'Evêque Jean... A Dieu ne plaiſe donc que les « Decrets des Saints, & principalement des an- « ciens Pontifes Romains ſoient expoſés à la re- «

Vers l'An 993.

» vision, & à la censure des Modernes! A Dieu » ne plaise que de nouveaux Critiques méprisent » les Ecrits des Anciens, dont ils honorent la mé- » moire! «

Gerbert. ep. 150. ap. Duchesne t. 2. p. 842.

Assemblée tenuë à Chelles.

Ce differend des Chanoines de S. Martin avec leur Archevêque fut agité dans un Concile tenu en une Eglise de S. Paul; on ne sçait en quel lieu. Gerbert qui y assista, fut chargé par les autres Evêques d'écrire aux Chanoines, qu'ils eussent à se réconcilier incessamment avec leur Archevêque, ou qu'ils ne manquassent pas de se trouver à l'Assemblée qui devoit se tenir à Chelles: faute de quoi il les menace de l'excommunication. On voit ici les commencemens des differends entre les Archevêques de Tours & les Chanoines de S. Martin.

Foulques Comte d'Angers viole l'asyle de S. Martin de Tours & en fait réparation.

Ap. Mabil. t. 4. Annal. p. 108.

Vers le même-temps Foulques Nerra Comte d'Anjou donna une atteinte plus marquée aux priviléges de l'Eglise de S. Martin. Il entra à main armée dans le Cloître, en viola l'asyle, & fit enfoncer les portes de la maison d'un Chanoine. Les autres Chanoines voulant témoigner l'horreur qu'ils avoient de cet attentat, descendirent toutes les Chasses des Saints & les mirent à terre avec le Crucifix, qu'ils ôtérent de sa place, & jettérent des épines autour des Chasses, du Crucifix & du tombeau de S. Martin: après quoi ils fermérent les portes de l'Eglise avec défenses de les ouvrir à personne, qu'aux Pélerins étrangers.

Le Comte Foulques frappé de cet appareil lugubre, voulut réparer avec éclat la faute qu'il se

reprochoit. Il se rendit à la maison de Sicard qui présidoit à l'Ecole de S. Martin, s'y déchaussa, & alla pieds nuds avec quelques Seigneurs de sa Cour faire une espéce d'amende honorable, premiérement devant le tombeau de S. Martin, ensuite devant les Chasses qu'on avoit déposées, & enfin devant le Crucifix, promettant que dans la suite il auroit plus de respect pour ce qui appartiendroit à S. Martin. Rainald I. Evêque d'Angers, & un Evêque Espagnol qui étoit venu en pélerinage à Tours, furent ses cautions.

Vers l'An 993.

Contestation entre les Evêques & les Moines touchant les dixmes.

Ce n'étoit pas seulement aux priviléges des Chanoines & des Moines qu'on en vouloit. On attaqua ces derniers par un endroit plus sensible encore. Quelques Prélats à la tête desquels Arnoux Evêque d'Orleans paroît avoir été, se proposérent d'enlever aux Monastéres toutes les dixmes dont ils joüissoient, prétendant que c'étoit une usurpation faite par les Moines sur le Clergé; d'autant plus qu'il étoit certain que selon la disposition des Canons, toutes les dixmes devoient être en la puissance, ou comme ils parloient, en la main de l'Evêque.

S. Abbon Abbé de Fleuri, c'est-à-dire, de S. Benoît sur Loire, écrivit pour la défense des Moines. Il se plaint d'abord du mauvais usage que plusieurs Evêques faisoient des biens Ecclésiastiques, en donnant à des Laïques des Autels, qu'ils croyoient pouvoir distinguer des Eglises, comme si les Eglises sans Autels pouvoient être des Temples du Seigneur. (Ce qu'on appelloit alors

Vers l'An 993. donner un Autel, c'étoit donner les Offrandes faites à l'Autel.) » Les Clercs & les Moines, dit S.

Abbo in app. ad Cod. Can. Pelet. p. 417.

» Abbon, qui intercedent auprès de Dieu pour » les péchés du peuple, ne mangent pas les pé- » chés de ce peuple, c'est à dire les offrandes qu'il » fait pour obtenir la rémission de ses péchés. El- » les servent plus à entretenir les meutes de chiens » & les équipages des Laïques, qu'à nourrir la » Veuve & l'Orphelin, & qu'à faire les répara- » tions nécessaires aux Eglises. «

Le S. Abbé reconnoît que toutes les dixmes & tous les autres revenus Ecclésiastiques sont en la main de l'Evêque, mais comme le Royaume est en la main du Roi, pour y conserver à chacun ce qui lui appartient ; & il montre que puisque les Canons n'assignent en particulier à l'Evêque que la troisiéme, ou même la quatriéme partie des dixmes, on doit en inférer qu'ils ne lui donnent pas le pouvoir de disposer à son gré des autres parties ; qu'au reste un Evêque qui a quelquefois mille Eglises dans son Diocése, seroit bien insatiable, si la troisiéme ou la quatriéme partie de toutes ces dixmes ne lui suffisoit pas. S. Abbon joignit à sa Lettre un recueil d'autorités tirées des Saints Peres.

Concile de S. Denis proche de Paris.

L'affaire n'en demeura pas là. Il se tint au Monastére de S. Denis proche de Paris, un nombreux Concile, (a) où l'on agita la question des

(a) On ne convient pas de l'année en laquelle fut tenu ce Concile. Il faut certainement le placer sous le Regne de Hugues Capet, qui mourut l'an 996. C'est pourquoi le P. Cossart en conclut que Rivesius qui rapporte ce Concile à l'an 1000. s'est trompé. Je crois que le P. Labbe qui le met vers 997. se trompe aussi. Car

dixmes possedées par les Moines, & où il arriva à cette occasion un grand scandale. On chercha d'abord les moyens de retirer les biens Ecclésiastiques, & nommément les dixmes, des mains des Laïques qui les avoient usurpées. Ensuite quelques Evêques proposérent aussi d'ôter aux Moines toutes les dixmes dont ils joüissoient ; parce qu'il paroissoit que la dixme que payoit le peuple, devoit plûtôt appartenir au Clergé, qui étoit chargé de sa conduite spirituelle. Cette proposition allarma les Moines, & leur rendit odieux un Concile qui se tenoit chez eux & contre eux.

Vers l'An 993.

» Les Evêques, dit le Moine Aimoin, au lieu » de traiter de la réforme de leurs mœurs & de » celle des autres, voulurent faire des Réglemens » pour enlever toutes les dixmes aux Laïques & » aux Moines. «

Aimoin. vit. Abbonis.

Mais S. Abbon Abbé de Fleuri qui étoit à ce Concile, parla avec chaleur pour les Moines, & tâcha de réfuter avec force les raisons des Evêques. Tandis qu'il haranguoit ainsi, on ameuta le peuple de S. Denis & les domestiques du Monastére, qui s'attroupant tumultuairement avec les Moines, vinrent armés de ce qu'ils trouvérent, pour faire insulte aux Evêques, & dissiper le Concile. Au premier bruit de ce tumulte séditieux, les Evêques furent saisis d'une telle frayeur,

Tumulte excité par les Moines contre les Evêques.

Gerbert de Rheims n'étoit pas encore deposé, lorsqu'après ce Concile, il prenoit la défense d'Arnoux Evêque d'Orleans. Il paroît même que cet Archevêque qui ne craignoit pas de résister aux volontés du Roi Hugues, n'étoit pas encore inquiété dans son Siége. C'est ce qui m'a déterminé à rapporter ce Concile de S. Denis environ à l'an 993.

Vers l'An 993.

qu'ils ſortirent avec précipitation du Concile, ne ſongeant qu'à éviter le danger. Seguin Archevêque de Sens vénérable vieillard, à qui on donnoit la qualité de Primat des Gaules, fut auſſi le premier à prendre la fuite; mais en ſortant il reçut un coup de hache entre les épaules, & fut tout couvert de bouë. Tous les autres Evêques s'échappérent comme ils purent; & quoiqu'on leur eût préparé un bon repas dans le Monaſtére de S. Denis, ils s'enfuirent à jeun juſqu'à Paris.

On peut juger de l'éclat que fit une pareille inſulte. Les Evêques s'en prirent aux Moines de S. Denis; & ces Religieux furent excommuniés à ce ſujet par pluſieurs Prélats. Mais les Moines rejettérent la faute ſur Arnoux Evêque d'Orleans, qu'ils accuſérent d'être le premier moteur de tout ce qu'on vouloit faire contre l'état Monaſtique. Arnoux de ſon côté décrioit S. Abbon de Fleuri, comme l'auteur de la ſédition excitée contre le Concile. Les Rois Hugues Capet & Robert parurent prendre la défenſe des Moines, & voulurent engager Gerbert Archevêque de Rheims à célébrer la Meſſe dans l'Egliſe du Monaſtére de S. Denis. Mais ils ne purent rien obtenir; parce que cet Archevêque craignit de célébrer en préſence des excommuniés. C'eſt ce que Gerbert écrivit à Arnoux d'Orleans.

Gerbert. ep. 32. 2. claſſis.

S. Abbon voyant qu'Arnoux ſon Evêque faiſoit retomber ſur lui tout l'odieux de ce ſcandale, adreſſa pour ſa juſtification une grande Apologie aux Rois Hugues & Robert.

Vers l'An 993.

Discours apologetique de S. Abbon.

Précis de cet Ouvrage.

In append. ad Cod. Canon. Peleter.

Après avoir dit dans l'exorde que tout Abbé qu'il est, il se voit réduit au pain de tribulation ; que ses envieux ne cessent de le calomnier & de crier contre lui, parce qu'il a eu le courage de défendre les Religieux ; & que son zéle pour la gloire de l'état Monastique est l'unique cause qui porte ses ennemis à lui tendre des embûches, & à attenter à sa vie malgré la protection dont les Rois l'honorent ; il ajoûte, qu'il prie Dieu de juger sa cause, qu'il est prêt de subir le jugement des Evêques, & de justifier sa foi à leur Tribunal.

» Je souhaite, dit-il, qu'on m'éxamine d'abord sur la foi, sans laquelle je ne puis être sauvé... Car quiconque pense de Dieu, de la Religion & de l'Eglise autrement que l'enseigne Jesus-Christ ou l'Eglise Catholique, ou que les Saints Apôtres l'ont transmis à leurs Successeurs, n'est ni Catholique ni Fidéle, c'est un Hérétique. Or les Saints Peres ont eu tellement en horreur les Hérétiques, que dès qu'ils les ont découverts, ils les ont retranchés du corps de l'Eglise ; & tous les Orthodoxes n'ont pas plus craint de toucher un serpent, qu'ils n'ont eu peur d'avoir quelque commerce avec des personnes infectées de cette lépre. C'est pourquoi l'Eglise dans le Canon de la Messe, ne prie que pour ceux qui font profession de la foi Catholique & Apostolique, & nullement pour les Hérétiques ou Schismatiques. Quant aux pécheurs, on doit les souffrir comme des freres & non comme des étrangers. « S. Abbon croyoit donc

Vers l'An 993. que les pécheurs sont du corps de l'Eglise ; ainsi qu'elle l'a défini contre Wiclef & contre plusieurs autres Sectaires, qui en ont renouvellé les erreurs.

Ensuite le Saint Abbé ayant traité de l'excellence de la virginité, & de la dignité de l'état Monastique, il s'éleve contre la simonie des Clercs. Après quoi venant au fait dont il étoit accusé ; » On me reproche, dit-il aux deux Rois, d'a-» voir soulevé les Moines contre les Evêques, » d'avoir enlevé vôtre bienveillance à mon pro-» pre Prélat, & d'avoir communiqué avec des » excommuniés. Mais quel Reglement des sacrés » Canons ai-je violé, moi qui dans ce Concile ai » à peine vû un Livre ouvert ? Peut-on même » dire que ç'ait été un Concile ; puisque loin de » concilier les esprits, il a divisé ceux qui aupa-» ravant étoient unis ? Et que m'ont fait en par-» ticulier les Evêques, pour que j'aye seulement » eu la pensée de leur nuire... ? Je prens Dieu à » témoin que je dis la vérité : je fus saisi d'hor-» reur, quand j'entendis cette émeute. Je me sou-» vins alors de l'amitié & des bienfaits de ce grand » homme, que la neige qui couvre sa tête, rend » si respectable, sans parler de sa dignité d'Ar-» chevêque & de Primat. « Il parle de Seguin Archevêque de Sens qui avoit été insulté & frappé dans ce tumulte.

Abbon se justifie ensuite sur ce qu'Arnoux d'Orleans l'accusoit d'avoir aigri contre lui l'esprit des deux Rois. » Suis-je donc un Dieu, dit-

il

il, pour changer ainſi les cœurs ? J'avouë que « je ne ſçais pas la magie. Celui qui ſe plaint de « moi, ne doit, Princes, s'en prendre qu'à vous, « ou plûtôt qu'à lui-même. C'eſt en nous enlevant « nos biens, qu'il s'eſt attiré vôtre colére. Quant à « ce qu'il me reproche d'avoir communiqué avec « des excommuniés, je l'ai fait à ſon exemple; lui « qui a reçu à ſa Communion des enfans de Belial, « qui marchoient la nuit pour m'aſſaſſiner, quoi- « que leur Archevêque & Odon Evêque de Char- « tres les euſſent excommuniés. «

Vers l'An 993.

Abbon parle des ſcélérats, qui l'avoient attendu pour l'aſſaſſiner à ſon retour d'un pelerinage qu'il avoit fait à Tours à la S. Martin. Il paroît que les excommuniés avec leſquels on lui reprochoit d'avoir communiqué, étoient les Moines de S. Denis. Le S. Abbé qui déſapprouvoit cette excommunication, inſiſte ſur ce qu'on ne doit pas excommunier legérement; & il exhorte les Rois à interpoſer leur autorité pour empêcher que les excommunications ne deviennent ſi fréquentes.» Car il n'y a preſque plus perſonne, dit- « il, qui ne ſoit excommunié, du moins pour « avoir communiqué avec des excommuniés. «

En finiſſant cette Apologie, il marque aux deux Rois qu'ils doivent établir l'uniformité dans les Egliſes de leur Royaume ſur quelques articles, comme ſur le Symbole de S. Athanaſe, qu'on chantoit diverſement; les uns diſant du S. Eſprit, *Spiritus ſanctus à Patre & Filio non factus, nec creatus, nec genitus, ſed procedens*; & les

Vers l'An 993.

autres retranchant ces paroles, *nec genitus* pour ne pas contredire ce que S. Grégoire a dit du S. Eſprit, *nec genitus*, *nec ingenitus*. Il ſouhaite auſſi qu'on fixe au même jour dans toutes les Egliſes le commencement de l'Avent, que les uns ne plaçoient jamais avant le 27. de Novembre, tandis que les autres le mettoient beaucoup plûtôt. Apparemment que cette diverſité venoit de ce que ceux qui faiſoient un Carême depuis la S. Martin juſqu'à Noël, commençoient l'Avent avec ce temps de penitence.

Fauſſes opinions ſur la fin du monde.

S. Abbon ajoûte qu'étant fort jeune, il avoit entendu un Sermon dans l'Egliſe de Paris, où le Prédicateur avoit avancé qu'à la fin de l'an 1000. l'Antechriſt viendroit, & que le Jugement univerſel ſuivroit de près; qu'il avoit combattu ce ſentiment par l'autorité des Evangiles, de l'Apocalypſe & de Daniel, ſur-tout dans la réfutation qu'il avoit faite par ordre de ſon Abbé Richard d'une Lettre envoyée de Lorraine, où l'on tâchoit d'établir cette erreur. » Il ajoûte qu'il s'étoit auſſi répandu dans preſque tout l'Univers » une opinion que quand l'Annonciation de la » Vierge tomberoit au Vendredi-Saint, ce ſeroit » certainement la fin du monde. « Mais la fauſſeté de cette prétention parut bientôt, car l'Annonciation tomba au Vendredi-Saint l'an 992. & la fin du monde n'arriva point.

Ep. 32. 2. claſſ.

Gerbert de Rheims prit vivement la défenſe d'Arnoux Evêque d'Orleans, & il lui écrivit pour l'aſſûrer de la part qu'il prenoit au chagrin que

lui avoit causé le délateur, lequel l'avoit accusé auprès du Roi. Il parle de S. Abbon. Il ajoûte : » En tâchant de vous excuser, je me suis exposé » moi-même aux morsures des chiens du Palais. « Mais Gerbert fut bientôt obligé de donner tous ses soins à se défendre lui-même contre les partisans de l'Archevêque Arnoux son prédécesseur dans le Siége de Rheims.

Les Evêques agissent pour le rétablissement d'Arnoux de Rheims.

Les malheurs de ce Prélat qui depuis sa déposition étoit toûjours détenu prisonnier, excitoient la compassion en sa faveur, tandis que l'élévation de Gerbert faisoit naître contre lui l'envie & la jalousie. On plaignoit Arnoux : on en vint bientôt à le croire innocent. Plusieurs Evêques à la tête desquels étoit Seguin Archevêque de Sens, n'en demeurérent pas à son égard aux sentimens d'une compassion oisive : ils agirent de concert pour le faire rétablir. Ils en écrivirent au Pape Jean XV. & lui représentérent que le S. Siége n'ayant pas consenti à la déposition d'Arnoux qui étoit Métropolitain, elle devoit être regardée comme nulle. Ils ne pouvoient apporter un motif plus capable d'intéresser le Pape, qui d'ailleurs devoit être frappé de voir ceux même qui avoient déposé ce Prélat, travailler à le justifier.

Le Roi qui fut averti de ce qui se tramoit en faveur d'Arnoux, en fut allarmé, & prit des mésures avec les Evêques qui lui étoient attachés, pour détruire les préventions qu'on pouvoit avoir données au Pape. Il fit dresser un Mémoire détaillé de ce qui s'étoit passé dans la cause d'Arnoux,

Vers l'An 993.

& l'envoya à Sa Sainteté. C'est sans doute l'Histoire de la déposition d'Arnoux que nous avons encore, & qui est certainement l'Ouvrage de Gerbert. Le Roi joignit à ce Mémoire la Lettre suivante qu'il écrivit au Pape.

Lettre du Roi Hugues Capet au Pape au sujet d'Arnoux. *Ep. Hugon. ad Joan. Pap.*

» Moi & mes Evêques nous avons envoyé à vôtre Sainteté par T. (*a*) Archidiacre de Rheims » une instruction touchant la cause d'Arnoux. » Nous vous prions de nous rendre justice, & de ne » point recevoir pour certaines des choses dou- » teuses. Nous sommes assûrés que nous n'avons » rien fait dans cette affaire contre vôtre autori- » té. Si vous refusez de nous en croire de si » loin, la ville de Grenoble est située sur les con- » fins de l'Italie & de la Gaule. Les Papes s'y sont » souvent abouchés avec les Rois de France. Il ne » tiendra qu'à vous de faire la même chose ; ou si » vous aimez mieux nous rendre visite, nous vous » recevrons avec honneur à la descente des Al- » pes ; & pendant vôtre séjour en France, & à vô- » tre retour, nous vous rendrons tous les respects » convenables à vôtre dignité. C'est de l'affection » de nôtre cœur que nous vous parlons, pour vous » faire connoître que ni nous, ni nos Evêques, » ne voulons pas décliner vos jugemens. «

Le Pape suspend de leurs fonctions les Evêques qui avoient déposé Arnoux.

Une Lettre si respectueuse ne para pas le coup qu'on craignoit. Le Pape crut que la déposition d'Arnoux faite sans sa participation, étoit une at-

(*a*) Le nom de cet Archidiacre de Rheims n'est marqué dans la plûpart des Manuscrits que par la lettre initiale T. aussi bien que dans les Editions des Conciles. On avertit seulement en marge que quelques variantes portent *Joannem*. Le P. Daniel & M. Marlot ont suivi cette leçon, & nomment *Jean* cet Archidiacre.

teinte à l'autorité du S. Siége, qu'il ne falloit pas laisser impunie. Il commença par suspendre de la célébration des saints Mystéres tous les Evêques qui avoient déposé ce Prélat au Concile de Rheims. Cette démarche embarrassa le Roi, qui pour mieux affermir le Trône dans sa famille, avoit grand intérêt de ne pas se broüiller avec Rome. Il prit le parti de dissimuler, & il parut ne pas trouver mauvais que les Evêques gardassent la suspense.

Vers l'An 993.

Ce Prince se reposa sur l'éloquence & sur les intrigues de Gerbert Archevêque de Rheims, & le laissa défendre sa propre cause : mais ce Prélat la gâta par ses déclamations trop violentes. La vivacité de son esprit nuisoit un peu à son jugement. Il avoit plus d'intrigue pour obtenir une place, que de prudence pour s'y maintenir ; & il attaquoit mieux qu'il ne se défendoit, parce qu'il ne sçavoit pas se défendre de sang froid ; son feu l'emportant au-delà des bornes que le respect pour les personnes en place prescrit toûjours. Dès qu'il eut appris que les Prélats du Concile de Rheims avoient été suspendus de leurs fonctions, il n'omit rien pour les porter à mépriser cette censure. Il écrivit à ce sujet à Seguin Archevêque de Sens, qu'il sçavoit être le plus favorable à Arnoux, une Lettre où les termes peu mesurés ne conviennent ni à la dignité de celui qui parle, ni à celle du Souverain Pontife dont on y parle.

» Votre prudence, dit Gerbert à l'Archevêque « de Sens, auroit dû vous faire éviter les piéges «

T. 9. Conc. Labb. p. 744.

Vers l'An 993.

Lettre de Gerbert à Seguin Archevêque de Sens contre les censures du Pape.

» des hommes artificieux, & vous rendre attentif » à cette parole du Seigneur, *S'ils vous disent, voi-* » *là que le Christ est ici, ou qu'il est là, ne les croyez* » *pas.* On assûre qu'il y a quelqu'un à Rome qui » justifie ce que vous condamnez, & qui condam- » ne ce que vous justifiez; & nous, nous soûte- » nons qu'il n'appartient qu'à Dieu de condam- » ner ce qui paroît juste, & de justifier ce qu'on » croit mauvais. *C'est Dieu*, dit l'Apôtre, *qui justi-* » *fie, qui osera condamner*? Si c'est donc Dieu qui » condamne, personne ne peut justifier. Or le » Seigneur a dit: *Si vôtre frere péche, allez & re-* » *prenez-le.* Comment donc nos envieux peuvent- » ils prétendre que pour déposer Arnoux, il fal- » loit attendre le jugement de l'Evêque de Ro- » me? Les Romains pourront-ils nous montrer » que le jugement du Pape est supérieur à celui » de Dieu? Mais le premier Evêque de Rome, » le Prince des Apôtres, nous crie *qu'il faut plû-* » *tôt obeïr à Dieu qu'aux hommes.* Quoi donc, par- » ce que le Pape Marcellin a offert de l'encens à » Jupiter, tous les Evêques du monde ont-ils dû » en offrir? «

Math. 24.

Rom. 8.

Math. 18.

Act. 5.

» Je le dis hardiment: si l'Evêque de Rome pé- » che lui-même contre son frere; si après avoir été » admonêté plusieurs fois, il n'écoute pas l'Egli- » se; il faut selon le précepte de Dieu, tout Evê- » que de Rome qu'il est, le regarder comme un » Payen & un Publicain. Car plus le rang est éle- » vé plus la chûte est grande. Que s'il nous juge » indignes de sa Communion, parce que nous

ne voulons pas avoir des sentimens contraires « à l'Evangile, il ne pourra pas du moins nous sé- « parer de la Communion de Jesus-Christ .... «

» En effet, continuë Gerbert, la maxime de « S. Grégoire touchant l'excommunication ne « convient qu'au peuple, & ne peut être appli- « quée aux Evêques. *Soit*, dit ce Pape, *que le Pas- « teur lie justement, soit qu'il lie injustement, le « troupeau doit craindre la sentence du Pasteur.* Car « ce sont les simples Fidéles, & non les Evêques, « qui sont ici nommés le Troupeau. «

» On n'a donc pas dû vous suspendre (*a*) de « la Communion, ni comme des criminels con- « vaincus ou qui ont confessé leurs crimes, ni « comme des contumaces, puisque vous n'avez « pas refusé de vous trouver aux Conciles. Ce qui « est d'autant plus certain, que vôtre conscience « ne vous reproche rien, & qu'on n'a pas encore « porté contre vous de Sentence. *Car*, dit encore « S. Grégoire, *la Sentence qui n'est pas écrite, ne « mérite pas le nom de Sentence*; & comme dit S. « Leon : *le privilége de Pierre ne subsiste point, « quand on ne juge pas selon son équité.* «

Gerbert après avoir ainsi tâché de rendre mé- prisables les censures du Pape, ajoûte : » Ne don- « nons pas sujet à nos adversaires de croire que « le Sacerdoce qui est un, comme l'Eglise Catho- « lique est une, soit tellement soumis à un seul, «

(*a*) Si Seguin de Sens ne consentit pas à la déposition d'Arnoux, comme l'assûrent quelques Auteurs, il paroît qu'en qualité de Président du Concile, il ne laissa pas d'en souscrire les Actes, puisqu'il fut suspendu de ses fonctions.

Vers l'An 993.

» que ſi cet homme eſt corrompu par l'argent ou » par la faveur, s'il eſt ſéduit par la crainte, ou » trompé par l'ignorance, il ne puiſſe plus y avoir » d'Evêques au monde, qui ne lui reſſemblent. » Que l'Evangile, les Apôtres, les Prophetes, les » Canons dictés par l'Eſprit Saint, & les Décrets » des Papes, qui ne ſont pas contraires aux Ca» nons, ſoient la Loi commune de l'Egliſe. Que » celui qui s'en écarte, ſoit jugé ſelon les regles: » mais qu'on laiſſe goûter la paix à celui qui s'y » conforme. Portez-vous bien, & donnez-vous » de garde d'obſerver la ſuſpenſe : ce ſeroit vous » reconnoître coupable. «

Gerbert tint un langage bien différent ſur l'autorité du Pape, quand il eut été élevé ſur le S. Siége : tant il eſt vrai que les ſentimens changent avec les intérêts. Mais pour l'affaire préſente, on ne le crut pas dans ſa propre cauſe, & ſes déclamations n'empêcherent pas les Evêques de garder la ſuſpenſe.

Concile indiqué à Aix-la-Chapelle.

Le Pape Jean XV. ne ceſſoit de preſſer le rétabliſſement d'Arnoùx ſur le Siége de Rheims. Il indiqua pour ce ſujet un Concile à Aix-la-Chapelle, où il invita les Evêques de France à ſe trouver : mais comme ce lieu étoit ſitué dans les Etats de l'Empereur, ils eurent un prétexte ſpécieux pour ne s'y pas rendre ; & d'ailleurs il y a lieu de croire que le Roi leur défendit de ſortir du Royaume. Le Pape enſuite appella ces Evêques à Rome pour juger cette cauſe ; mais ceux qui auroient voulu s'y rendre, n'en eurent point la permiſſion.

Le

Le Pape ne se rebuta pas de ces obstacles. Il prit le parti d'envoyer Legat en France Leon Abbé du Monastére de S. Boniface de Rome, personnage fort distingué par sa prudence & par son érudition. Outre le rétablissement d'Arnoux qu'il venoit poursuivre, il étoit chargé d'une autre affaire plus importante & plus délicate qu'il faut expliquer en peu de mots.

L'AN 995.

Leon envoyé Légat en France.

Odon Comte de Tours & de Chartres étoit mort au commencement de l'an 995; & le Prince Robert fils du Roi Hugues Capet avoit épousé Berthe veuve du Comte, fille de Conrade Roi de Bourgogne, après avoir pris l'avis de quelques Evêques. Cependant il y avoit de la parenté entre Berthe & Robert. De plus Robert avoit tenu sur les sacrés Fonts un enfant du premier lit de Berthe; & il avoit par là contracté une affinité spirituelle avec elle. Le Pape vouloit casser ce mariage, & obliger Robert à répudier Berthe: mais l'on y prévoyoit de grands obstacles, vû le tendre attachement que ce Prince avoit pour son épouse. Cette affaire intriguoit la Cour plus que celle d'Arnoux; & l'on paroissoit résolu de tout sacrifier pour obtenir du Pape la ratification du mariage, dont on contestoit la légitimité.

Mariage incestueux du Prince Robert.

Le Légat qui étoit habile, se servit adroitement de ces dispositions, pour faciliter le rétablissement d'Arnoux sur le Siége de Rheims. Il laissa entrevoir que le Pape se rendroit plus facile sur l'affaire du mariage, pourvû qu'on lui donnât satisfaction au sujet d'Arnoux. Il n'en fallut pas da-

Vers l'An 995.

vantage pour détacher du parti de Gerbert plusieurs Seigneurs de la Cour, & même la Reine Adelaïde mere du jeune Roi Robert.

Gerbert prévit l'orage, & tâcha de le conjurer. Dès qu'il eut appris l'arrivée d'un Légat pour casser le jugement qui avoit déposé Arnoux, il travailla à aigrir en France les Evêques contre le Pape, pendant qu'il tâchoit d'appaiser la colére du Pape contre lui. Il écrivit à Jean XV. qu'il étoit bien affligé qu'on en eût imposé à Sa Sainteté sur ce qui le regardoit; qu'il s'étoit jusqu'à présent comporté dans l'Eglise de telle sorte qu'il avoit été utile à plusieurs, & n'avoit nui à personne; qu'il n'avoit point ambitionné le Siége d'Arnoux; & qu'il ne s'étoit séparé de ce Prélat, que par la crainte de participer à ses péchés.

Ap. Duchesne T. 2. p. 829. Lettre de Gerbert au Pape.

Vers l'An 994.

Dans le même-temps, pour soulever l'Episcopat contre le Légat, il manda à Constantin Abbé de Mici, que si on souffroit cette entreprise de la Cour de Rome, c'étoit fait en France de l'autorité & de la dignité Episcopale. » Car, dit- » il, si on en use ainsi sans avoir consulté les Evê- » ques, on porte un coup mortel à leur puissan- » ce; puisqu'on fait voir qu'ils n'ont ni pû, » ni dû déposer un Evêque, quelque criminel » qu'on le supposât. Si les Evêques consentent à » cette Légation, ils se condamnent eux-mêmes » en reconnoissant qu'ils ont condamné celui » qu'ils n'avoient aucun droit de juger.

Lettre de Gerbert à Constantin Abbé de Mici.

On n'eut point d'égard aux vaines allarmes de Gerbert: on sçavoit que c'étoit moins l'intérêt

public que son intérêt particulier, qui lui inspiroit ces frayeurs. Ainsi on laissa au Légat la liberté d'executer sa commission. C'étoit un Négociateur habile & expérimenté, qui ne s'étonna pas des obstacles qu'il trouva. Il les avoit prévus, & il prit des mesures sages pour les surmonter.

Vers l'An 994.

Il indiqua un Concile à Mouson pour le second de Juin l'an 995. Plusieurs Abbés & Seigneurs Laïques y assistérent avec Gerbert qui y fut cité. Mais il ne s'y trouva que quatre Evêques; encore n'étoient-ils pas du Royaume. Ces Prélats étoient Liudulfe de Tréves, Aimon de Verdun, Notgere de Liége & Sigefroi de Mimigardefort, c'est-à-dire, de Munster. C'étoient des Commissaires qu'on avoit choisis d'entre les Evêques des Etats de l'Empereur, comme devant être plus désintéressés pour juger la cause d'Arnoux & de Gerbert.

L'AN 995. Concile de Mouson au sujet de Gerbert.

Le Légat ayant pris séance dans l'Eglise de la Vierge au milieu des quatre Evêques, Gerbert qui avoit été sommé de s'y trouver, s'assit vis-à-vis d'eux, pour rendre compte de son Ordination. Aimon de Verdun fit l'ouverture du Concile par un discours françois, afin d'être mieux entendu des Laïques. Il y exposa en peu de mots toutes les démarches que le Pape avoit faites, pour terminer l'affaire qui les assembloit. Il dit entre autres choses que Sa Sainteté avoit invité les Evêques de France au Concile d'Aix-la-Chapelle, mais qu'ils avoient refusé de s'y rendre; qu'ensuite le Pape les avoit inutilement

Conc. p. 747.

L'AN 995.

Concile de Mouson.

appellés à Rome ; qu'enfin il avoit ordonné qu'on tînt ce Concile dans la Province de Rheims, afin de mieux connoître par son Légat ce qui se diroit de part & d'autre touchant la déposition d'Arnoux & la promotion de Gerbert. Après ce discours Aimon de Verdun ouvrit une Lettre du Pape scellée de plomb & adressée à tous les Métropolitains des Gaules sur cette affaire, & l'on en fit la lecture dans le Concile.

Apologie de Gerbert.

Ensuite Gerbert qui comptoit beaucoup sur son eloquence pour faire valoir son droit, prononça une Harangue composée avec art, & dont voici quelques traits. » Reverendissimes Peres, » dit-il, j'ai toûjours désiré avec ardeur ce jour, » depuis que cédant aux sollicitations de mes Fre- » res, j'ai reçu le poids de l'Episcopat au péril de » ma vie, que j'ai méprisée ; tant avoient de pou- » voir sur mon esprit le zéle pour le salut d'un » peuple qui périssoit, & l'autorité en vertu de » laquelle je me croyois en sûreté. Je me rappel- » lois avec plaisir le souvenir de vos bienfaits & » de la tendre affection que vous m'aviez témoi- » gnée, lorsque j'appris avec étonnement que » vous étiez irrités contre moi, & que vous » me faisiez un crime de ce dont les autres me » faisoient un grand mérite. J'avouë que j'ai fre- » mi à cette nouvelle ; & vôtre indignation m'a » paru plus formidable que les glaives que je » craignois auparavant. Mais puisque la bonté » divine a assemblé ici ceux à qui j'ai confié mon » salut, qu'il me soit permis de justifier en peu de » mots mon innocence. «

L'AN 995.
Concile de Mouson.

Pour le faire, Gerbert dit qu'après la mort d'Adalberon il avoit été désigné son Successeur, mais que la simonie l'avoit écarté pour promouvoir Arnoux; qu'il étoit cependant demeuré auprès de ce Prélat jusqu'à ce qu'il se fût convaincu par lui-même de ses excès; qu'après la déposition d'Arnoux, il n'avoit reçu l'Episcopat, que parce qu'il y avoit été contraint par les Evêques.

» Voilà, ajoûta-t'il, la simplicité de mes « voyes, voilà quelle est la droiture de ma con- « science devant Dieu & devant vous, Seigneurs « Evêques, mais le calomniateur me dit: Vous « avez trahi vôtre maître, vous l'avez fait empri- « sonner; vous avez enlevé son épouse, & enva- « hi son Siége. Quoi donc! Celui-là étoit-il mon « maître, dont je n'ai jamais été le serviteur, & à « qui je n'ai jamais prêté de serment? Comment « l'ai-je fait emprisonner, moi qui ai prié le Roi « en présence de témoins de ne pas le garder un « seul moment en prison à cause de moi? Quant « à ce qu'on objecte que j'ai enlevé son épouse, « je répons qu'elle ne l'a jamais été; que quand « elle l'auroit été en quelque maniére, depuis « qu'il l'a soüillée, elle a cessé de l'être. «

On nous oppose encore le S. Siége, que dans « une affaire si importante on a manqué de con- « sulter par ignorance, ou par contumace: mais « on n'a rien fait, & on n'a dû rien faire sans en « envoyer la relation au S. Siége. On a attendu sa « Sentence pendant dix-huit mois. Alors on a cru «

L'AN 995
Concile de Mouſon.

» que ſans prendre conſeil des hommes, on pou-
» voit ſuivre cette maxime du Fils de Dieu, *Si*
» *vôtre œil vous ſcandaliſe, arrachez-le* .... D'ail-
» leurs, c'eſt Arnoux qui s'eſt jugé & dépoſé lui-
» même ; & c'eſt la ſeule choſe de loüable qu'il
» ait faite en ſa vie. Après ſa dépoſition on m'a
» mis ſur ſon Siége malgré moi, parce que je
» craignois les maux que je ſouffre aujourd'hui.
» Que ſi on a fait quelque choſe en tout cela
» contre les Canons, ce n'eſt point par malice,
» c'eſt par le malheur des temps. Ce ſeroit perdre
» la patrie, que de vouloir obſerver toutes les for-
» malités des Loix dans un temps de guerre. «

Gerbert finit en diſant au Légat & aux Evêques du Concile, qu'on eſpére que leur autorité apportera quelque reméde, non ſeulement aux maux de l'Egliſe de Rheims, mais encore à ceux de toute l'Egliſe des Gaules, laquelle, dit-il, eſt déſolée & preſque anéantie.

Gerbert ayant prononcé cette harangue, la donna par écrit au Légat, qui de ſon côté lui remit la Lettre du Pape adreſſée aux Métropolitains. Les Evêques ſortirent enſuite du Concile ; & s'étant retirés à l'écart pour déliberer avec le Duc Godefroi, ils mandérent Gerbert quelque-temps après, & le priérent de faire conduire en ſûreté vers le Roi Hugues, le Moine Jean que le Légat envoyoit à la Cour de ce Prince. Gerbert ayant promis de le faire, le Legat indiqua un autre Concile à Rheims pour le 1. de Juillet de la même année.

L'AN 995.

Concile de Mouson.

Gerbert suspendu de ses fonctions.

Gerbert croyoit le Concile de Mouson fini, lorsqu'il reçut une députation d'Evêques qui lui ordonnérent de la part du Légat de garder la suspense jusqu'au Concile indiqué à Rheims. Il répondit d'abord qu'il n'obéïroit point; & étant allé trouver le Légat, il soûtint que nul Evêque, & le Pape lui-même n'étoit en droit de priver le dernier des Fidéles de la Communion, à moins qu'il n'eût été convaincu, ou qu'il n'eût refusé de venir au Concile; que pour lui, loin d'être dans le cas, il étoit le seul des Evêques de France qui se fût rendu à leur Assemblée, que sa conscience ne lui reprochant rien, il ne devoit pas se condamner lui-même. Mais Liudulfe de Tréves lui ayant représenté avec douceur que sa désobéïssance feroit tort à sa cause, il consentit de s'abstenir seulement de célébrer la Messe, jusqu'au premier de Juillet, qui étoit le jour marqué pour le Concile de Rheims.

Lettre de Gerbert à l'Abbé d'Aurillac.
Ap. Duchesne. t. 2. p. 838.

Gerbert n'augura pas bien de ce début. Il écrivit à l'Abbé d'Aurillac où il avoit été Moine, pour se recommander aux priéres de la Communauté, dont il avoit grand besoin dans les circonstances. Voici comme il parle de son affaire. » Quoique j'aye satisfait à mes adversaires par « mon éloquence & par la maniére dont j'ai in- « terpreté les Canons, ils n'ont pas encore dé- « posé la haine qu'ils ont conçuë contre moi. On « m'attaque par les chicanes des Loix. Il me seroit « plus tolérable qu'on me combattît par la force « des armes. Secourez-moi donc, Révérends Pe- «

L'AN 995.

» res, par vos priéres. La victoire du Disciple est » la gloire du Maître. » Nous avons déja vû la » qualité de Peres donnée à des Religieux par un » Evêque. «

Gerbert après avoir salué quelques Moines dans cette Lettre, marque que s'il paroît avoir oublié les autres, on ne doit pas l'imputer à orgueil, mais au changement qu'a operé en lui la cruauté barbare dont on use à son égard. Ces disgraces paroissoient même avoir guéri son ambition. » Ce » que j'ai appris dans l'adolescence, dit-il, je l'ai » oublié dans ma jeunesse; ce que j'ai ambition- » né dans ma jeunesse, je l'ai méprisé dans un âge » plus avancé. Tels sont les fruits que je recueille » de mes travaux. O vains plaisirs! Est-ce donc » là où aboutissent les joyes que peuvent donner » les honneurs du monde? Croyez en à l'expé- » rience que j'en fais: autant que les Grands pa- » roissent élevés au-dehors, autant sont ils tour- » mentés au-dedans par les chagrins les plus cui- » sans. «

Lettre de Gerbert à Notgere Evêque de Liége. *Ap. Duchesne, t. 2. p. 837.*

Gerbert qui s'étoit apperçu que Notgere Evêque de Liége qui étoit un de ses Juges au Concile de Mouson, ne lui étoit pas favorable, s'efforça de le gagner, & lui envoya un Mémoire pour l'instruction de sa cause, ainsi que Wilderode Evêque de Strasbourg l'en avoit prié. Il joignit à ce Mémoire une Lettre, où il dit à Notgere: » Je » travaille de toutes mes forces pour faire assem- » bler un Concile National, selon que mes enne- » mis le désirent. Non seulement les curieux, » mais

mais encore mes adverſaires, auront une liber- « L'AN 995.
té entiére de s'y trouver, & d'y diſputer. Car «
nous avons les intentions ſi droites, & nôtre in- «
nocence nous inſpire tant de confiance, que «
nous pourſuivons par-tout un jugement légiti- «
me qui paroît nous fuir... Le Seigneur con- «
noît ceux qui ſont à lui, & qui ont du zéle pour «
ſes intérêts. Mais ſi Dieu eſt pour nous, qui ſe- «
ra contre nous ?

» Je vous conjure de ne pas en croire plus «
mes ennemis, que vous-même, ſur ce qui me re- «
garde. Eprouvez ſi je ſuis encore tel que j'ai été, «
vôtre ami & vôtre ſerviteur, un homme franc, «
ſans ruſe & ſans orgueil, fidéle en général à l'a- «
mitié, & en particulier à la vôtre, que je me «
plains d'avoir perduë, ſans qu'il y ait de ma fau- «
te. Je vous la redemande : ſi vous me la refuſez, «
vous m'affligerez ; mais ſi vous me la rendez, «
vous me cauſerez une joye ſenſible. « On voit dans cette Lettre un homme adroit, qui n'omet rien pour gagner un de ſes Juges.

Malgré ces proteſtations, on avoit lieu de croire que Gerbert ne vouloit pas ſe trouver au Concile indiqué à Rheims. Depuis ſa ſuſpenſe, il n'avoit pas jugé à propos de rentrer dans cette ville ; & l'on craignoit qu'il ne refusât de ſe rendre au Concile, ſous prétexte qu'il ne ſeroit pas National, ainſi qu'il l'avoit demandé. La Reine Adelaïde qui vouloit ſatisfaire le Pape ſur cet article, afin de le rendre traitable ſur le mariage du Prince Robert ſon fils, fit écrire à Gerbert par les

L'AN 995. Evêques de la Province, & elle lui écrivit elle-même, pour le presser de revenir à Rheims. Il répondit qu'il ne pouvoit sans péril retourner à Rheims; qu'on avoit tellement prévenu contre lui ses Clercs & ses vassaux, qu'ils avoient conspiré ensemble de ne plus manger avec lui, & de ne plus entendre sa Messe; qu'au reste il voyoit bien qu'on vouloit le sacrifier pour faire plus aisément ratifier le mariage du Prince Robert. Il ajoûte. » Je vous demande donc en grace à » vous, Madame, & à mes freres les Evêques, de » me laisser attendre en patience le jugement de » l'Eglise. Je ne veux abandonner la place qui » m'a été confiée par les Evêques, qu'en vertu du » jugement des Evêques. Mais aussi je ne prétens » point la retenir malgré leur autorité. En attendant je me condamne à un exil qui est bien » dur, & qui néanmoins paroît à plusieurs m'être » avantageux. «

Lettre de Gerbert à la Reine Adelaïde.

T. 9. Conc. p. 746.

T. 9. Conc. p. 750.

Concile de Rheims où Gerbert est déposé & Arnoux retabli.

Gerbert fut cependant obligé de revenir à Rheims, pour assister au Concile qui s'y tint au jour marqué. Les Evêques qui avoient déposé Arnoux, & qui pour ce sujet avoient été suspendus de leurs fonctions, s'y trouvérent aussi. Le Legat leur fit de vifs reproches sur ce qu'ils avoient osé déposer un Métropolitain sans le consentement du S. Siége. Ils répondirent que le danger où étoit le Royaume par la faction d'Arnoux, les avoit obligés de chasser ce Prélat de son Siége: qu'on avoit envoyé deux députations au Pape à ce sujet; mais que les Envoyés n'ayant pas

fait de présens à Crescentius Garde du Palais, ils n'avoient pas été admis à l'audience. Le Legat réfuta sans peine ces raisons; & il parut que puisque les Envoyés n'étoient restés que trois jours à Rome, ils n'avoient pas eu un grand empressement d'avoir audience. Ainsi on conclut à la déposition de Gerbert, & au rétablissement d'Arnoux. Après quoi le Legat leva les censures portées contre les Prélats, qui avoient déposé Arnoux.

L'AN 995. Concile de Rheims.

Gerbert ne quitta pas sa place sans donner de nouvelles preuves de son dépit, qui s'exhala en invectives contre la personne du Pape & contre celle du Légat. Mais outre qu'on dut regarder ces déclamations comme l'effet du chagrin d'un plaideur qui a perdu son procès, & qui s'en prend à ses Juges, le Légat qui étoit plus sçavant que Gerbert, & aussi éloquent que lui, le confondit en plein Concile. C'est ce que nous apprend S. Abbon Abbé de Fleuri dans une Lettre qu'il écrivit quelque-temps après au Légat Leon (*a*) qui lui avoit demandé des Reliques de S. Benoît. Il lui dit qu'après avoir vû au Concile de Rheims les foudres & les éclairs qui paroissoient sortir de sa bouche, il a été contraint de publier par-tout qu'il est le tonnerre de l'Esprit Saint, qui descen-

Lettre de S. Abbon au Legat Leon.

(*a*) M. Baluze qui le premier a donné cette Lettre au public, ne voyant dans l'Inscription que la lettre initiale L. avec la qualité d'Abbé du Monastére de S. Boniface, a cru qu'elle étoit adressée à Lambert Abbé de Fulde. Mais ce sçavant homme s'est trompé dans sa conjecture. La suite de l'Histoire démontre que cette Lettre a été écrite à Leon Abbé de S. Boniface de Rome, qui fut envoyé Légat en France pour la déposition de Gerbert, & qui présida au Concile de Rheims, dont il est parlé dans la Lettre.

L'AN 995.

dit sur les Apôtres en forme de langues de feu ; qu'il est ce glaive de feu que l'Esprit Saint a aiguisé par ses sept Dons, pour chasser les méchans de son Temple.

Ap. Baluz. l. 1. Miscell. p. 409.

Abbon ajoûte : » Vous nous avez demandé des » Reliques de S. Benoît, parce qu'il est indubita- » ble que nous possedons son saint corps. Je tâ- » cherai de vous satisfaire. « Ce trait fait voir que les Romains convenoient alors que les Reliques de S. Benoît avoient été transférées au Monastére de Fleuri. Le Pape Grégoire V. pria lui-même Abbon de lui envoyer la Relation de cette translation.

Abbo ep. ad Gregor.

Quoiqu'Arnoux eût été rétabli sur le Siége de Rheims de la maniére dont nous venons de le dire, le Roi Hugues qui croyoit ne pouvoir se fier à un Prélat à qui il avoit fait tant de mal, continua de le tenir en prison, de peur qu'il ne broüillât encore. Le Legat n'entama pas l'affaire du mariage du Prince Robert : il crut que c'étoit avoir assez fait pour cette fois.

Quant à Gerbert qui venoit d'être déposé, il fut mécontent de ce que le Roi l'avoit abandonné ; & il se retira en Allemagne auprès de l'Empereur Othon III. qui lui donna peu de temps après l'Archevêché de Ravenne, & qui ensuite le fit élever sur la Chaire de S. Pierre. Comme les trois Siéges que Gerbert posseda successivement, commencent tous trois par la Lettre *R*, il fit ce Vers latin, qui contient en abrégé comme l'Histoire ou les principaux événemens de sa vie.

Vers l'An 995.

Transit ab R. Gerbertus in R. post Papa viget R.

Réformes de plusieurs Monastéres.

Durant ces troubles de l'Episcopat que nous avons voulu rapporter de suite, l'état Monastique commençoit à refleurir dans plusieurs Communautés par les soins de Mayeul Abbé de Clugni & de Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon son Disciple. La bonne odeur des fruits de la réforme que Mayeul avoit déja établie en divers lieux, porta les Evêques & les Seigneurs à mettre sous sa discipline les Monastéres de leur dépendance. Car pour les Moines, loin de désirer la Réforme, la plûpart la craignoient d'autant plus, qu'ils en avoient plus de besoin. C'est ce qui parut quand il s'agit de rétablir les Observances reguliéres à S. Maur des Fossés proche de Paris.

Desordres dans le Monastére de Saint Maur des Fossés.

L'esprit de S. Maur Patriarche des Benedictins en France, n'avoit pas passé dans ce Monastére avec ses Reliques. Les Moines qui se glorifioient de conserver ce trésor, en avoient perdu un plus précieux, je veux dire l'amour & l'esprit de leur état, & ils étoient tombés dans un relâchement scandaleux sous le gouvernement de l'Abbé Magenard. C'étoit un homme de qualité, qui aimoit le luxe & l'éclat, & qui n'avoit de Moine que l'habit; encore le quittoit-il souvent, pour se revêtir de fourures précieuses. Il aimoit passionnément la chasse, où il étoit plus assidu qu'à l'Office, & il nourrissoit aux dépens du Monastére des meutes de chiens, & des oiseaux. Ses Moines imi-

Vita Burcardi Comit. ap. Duchesne, t. 4, p. 116.

Vers l'An 995.

térent ſans peine l'exemple de leur Supérieur, & en peu de temps on ne vit preſque plus parmi eux de veſtiges de la Diſcipline reguliére. Dieu conſerva cependant dans cette Communauté un S. Religieux nommé Adic, comme un lys parmi les épines, & comme une étincelle pour y rallumer le feu ſacré de la ferveur. Adic voyant le déſordre croître de jour en jour, eut recours à la puiſſance ſéculiére, & il fit connoître la grandeur du mal à Burcard Comte de Paris & de Corbeil, le conjurant d'interpoſer ſon autorité, pour y apporter remede.

Réforme de S. Maur des Foſſés.

Le Comte Burcard étoit un Seigneur d'une grande piété & fort aimé du Roi, qui lui avoit fait épouſer Eliſabeth Veuve d'Aimon Comte de Corbeil, le pere, à ce qu'on croit, des quatre fils Aimon ſi connus dans nos vieilles Hiſtoires. Burcard fut ſenſiblement touché de la peinture que ce Religieux lui fit de S. Maur des Foſſés. Pour y remédier plus efficacement, il pria le Roi de lui donner ce Monaſtére pour un temps, juſqu'à ce qu'il y eût mis la Régle en vigueur. L'ayant obtenu, il ſe rendit à Clugni, & ſe jetta aux pieds de S. Mayeul, en lui diſant qu'il n'avoit entrepris ce voyage, que pour ſoûmettre à ſon obéïſſance & à ſa réforme le Monaſtére de S. Maur des Foſſés. S. Mayeul qui étoit du Royaume de Bourgogne, lui répondit d'abord qu'il devoit plûtôt s'adreſſer à quelque Abbé de France, ſans venir chercher ſi loin un Réformateur : mais il ſe laiſſa enfin fléchir aux inſtantes priéres du Comte. Mayeul

ayant donc choiſi les plus parfaits d'entre ſes Religieux, partit avec eux à la ſuite du Comte Burcard.

Vers l'An 995.

Ibidem.

Quand ils furent arrivés à un port de la Marne proche le Monaſtére de S. Maur, le Comte envoya ordre à l'Abbé & aux Moines de venir à ſa rencontre au-delà de cette riviére. Ils y allérent avec joye, & ſans ſe douter de rien. Mais ils furent bien étonnés, lorſque le Comte leur déclara que ceux d'entre eux qui voudroient vivre ſous la conduite & ſelon l'inſtitut de Mayeul, pouvoient s'en retourner au Monaſtére; mais que les autres euſſent à ſe retirer là où il leur plairoit. Preſque tous aimérent mieux s'en aller, où ils purent, que de ſe réſoudre à vivre ſelon la Regle, avec un Abbé & des Moines étrangers qui venoient pour la rétablir. On ne leur laiſſa rien emporter que les habits dont ils étoient vêtus. Pour l'Abbé Magenard, en conſidération de ſa nobleſſe on lui donna en échange l'Abbaye de Glanfeüil, c'eſt-à-dire, de S. Maur ſur Loire, où il mourut.

S. Mayeul plaça à S. Maur des Foſſés les Religieux qu'il avoit amenés avec lui de Clugni. Il leur donna pour Supérieur un S. Moine, nommé Teuton, qui dans la ſuite en fut Abbé. Mais il abdiqua cette Charge à la fin de ſa vie, & ſe retira à Clugni, où il mourut ſaintement. Le Roi fut ſi édifié de la ferveur de ces nouveaux Hôtes, qu'il fit de grandes libéralités au Monaſtére.

Le Comte Burcard Moine à S. Maur des Foſſés.

Le Comte Burcard y donna auſſi pluſieurs Terres; mais on eſtima moins ces dons que l'of-

Vers l'An 995.

frande qu'il y fit de ſa propre perſonne. Car ſentant ſa fin approcher, il prit l'habit Monaſtique à S. Maur, pour ſe conſacrer entiérement à Dieu qu'il avoit ſi généreuſement ſervi ſous la livrée du monde. Dans le peu de temps qu'il vécut en Religion, il ſe diſtingua par une grande humilité, ne ſe diſpenſant de rien, & voulant faire au Chœur les fonctions que les Novices avoient coûtume de faire. Il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, & fut enterré dans le Chapitre, auſſi-bien que ſa femme Eliſabeth qui étoit veuve du Comte de Corbeil, lorſqu'il l'épouſa. Rainald Evêque de Paris & Chancelier du Roi étoit fils du Comte Burcard.

Reforme de Marmoûtier.

Odon Comte de Chartres, de Tours & de Blois, avoit auſſi entrepris de rétablir la régularité & la vie Monaſtique à Marmoûtier; car les Religieux y avoient renoncé à leur état, pour ſe faire Chanoines. Le Comte obtint de S. Mayeul treize Moines qu'il mit dans ce Monaſtére. Mayeul ne donna point à celui qu'il établit Superieur, la qualité d'Abbé, apparemment parce qu'il vouloit gouverner par lui-même cette Communauté au commencement de la réforme. Mais on jugea que ce ſeroit dégrader une ſi célébre Abbaye, que de ne lui pas donner un Abbé particulier. Ainſi Willebert qui en étoit Supérieur, prit la qualité d'Abbé: ce que S. Mayeul parut d'abord trouver mauvais. Mais Willebert lui repréſenta que le Pape & le Roi l'avoient ainſi ordonné, pour honorer le Monaſtére de S. Martin.

Les

Vers l'An 995.

Les Supérieurs immédiats des Monastéres où S. Mayeul établissoit la Réforme, prenoient souvent la qualité d'Abbé ou de Coabbé ; ce qui n'empêchoit pas que l'Abbé de Clugni ne fût toûjours regardé comme le premier Supérieur ; & c'est la raison pour laquelle on lui donnoit le titre de premier Abbé *Proto-Abbas*. Le Comte Odon prit l'habit Monastique au lit de la mort, & fut enterré à Marmoûtier. Il mourut, comme nous avons dit, au commencement de l'an 995, & peu de mois après, le Prince Robert épousa Berthe sa veuve. Car nous avons vû que dès le mois de Juin de la même année le Pape improuvoit ce mariage.

Biblioth. Clun. p. 314.

Réforme de plusieurs Monastéres de Bourgogne.

Henri Duc de Bourgogne frére de Hugues Capet soûmit aussi à la réforme de Clugni le Monastére de S. Germain d'Auxerre ; & Brunon Evêque de Langres pria le S. Abbé de l'établir pareillement dans le Monastére de S. Benigne de Dijon. Mayeul y envoya douze de ses Moines, & leur donna pour Abbé un S. Religieux nommé Guillaume, qu'il avoit amené avec lui d'Italie, & qui ne tarda pas à faire éclater dans cette Charge les rares talens qu'il avoit reçus pour le gouvernement. Il fut un des plus zélés promoteurs de la Réforme ; & il vint à bout de l'établir dans un grand nombre de Monastéres de Bourgogne, & de Neustrie. C'est ce qui nous engage à le faire connoître plus particuliérement.

Glaber. Rod. vit. Guill.

Guillaume fut élevé dans sa jeunesse en un Monastére d'Italie, où il embrassa la vie Religieuse.

Vers l'An 995.

Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon. Divers Monastéres où il établit la réforme.

Il engagea son pere par ses exhortations à prendre le même parti. Cependant la célébrité de Clugni lui avoit fait naître le désir de s'y retirer, pour mener une vie plus parfaite, lorsque la Providence lui fit trouver l'occasion d'executer son dessein. S. Mayeul passant par son Monastére dans un voyage d'Italie, fut si charmé des heureuses dispositions qu'il vit en lui, qu'il ne balança pas à lui accorder ce qu'il désiroit. Il l'amena avec lui à Clugni; & peu de temps après, il l'établit Abbé de S. Saturnin sur le Rhône, de S. Benigne de Dijon, & de Beze. Henri Duc de Bourgogne qui connut bientôt le trésor qu'il possédoit dans ses Etats en la personne de Guillaume, lui donna encore l'Abbaye de Verzi, où repose le corps de S. Viventius. L'heureux changement que l'Abbé Guillaume fit en peu de temps dans ces divers Monastéres, fit voler sa réputation jusque dans le fond de la Neustrie.

Fescan réformé & donné à des Moines.

Richard I. Duc de Normandie avoit fait rétablir le Monastére & l'Eglise de Fescan, & y avoit placé des Chanoines à la place des Religieuses pour lesquelles nous avons vû que cette célébre Abbaye avoit été bâtie. Mais la vie relâchée des Chanoines lui fit naître l'envie de mettre des Moines à leur place. Son fils Richard II. suivit ce projet; & pour l'exécuter, il jetta les yeux sur l'Abbé Guillaume qu'il manda à sa Cour. Le S. Abbé accepta ce Monastére, & y plaça une colonie de ses Religieux, qui donnérent autant d'édification au pays, que les Chanoines ausquels ils succedérent,

y avoient donné de ſcandale. Le Duc Richard y alloit ſouvent s'y édifier de la vertu de ces ſaints Moines: Il les ſervoit lui-même à table: après quoi il prenoit la derniére place au Réfectoire.

Vers l'An 995.

Outre Feſcan, le Duc Richard mit auſſi ſous la diſcipline de Guillaume les Monaſtéres, de Jumiége, de S. Oüen, du Mont S. Michel, & quelques autres. Le S. Abbé s'apperçut que l'ignorance qui regnoit dans la Normandie, étoit une des principales cauſes des déſordres qui y deshonoroient le Clergé & l'état Réligieux. Pour y remédier, en mettant la reforme dans les Monaſtéres, il y établiſſoit des Ecoles, où tous ceux qui vouloient apprendre les Lettres, riches ou pauvres, libres ou eſclaves, étoient reçus, & pluſieurs même étoient nourris des aumônes du Monaſtére. On ne pouvoit faire un établiſſement plus utile à l'Etat & à la Religion. Guillaume mit auſſi la réforme à S. Germain des Prés, à S. Faron de Meaux, à Gorze, à S. Evre de Toul, à S. Arnoux de Mets & en pluſieurs autres Monaſtéres; enſorte qu'on en compta juſqu'à quarante qui lui furent ſoumis, & où il gouverna juſqu'à douze cens Moines. Ce qui montre que les Monaſtéres n'étoient plus à beaucoup près auſſi nombreux qu'autrefois. Mais cet Abbé qui fit de ſi grandes choſes pour la gloire de tout l'Ordre Monaſtique, ne fit rien de plus avantageux pour cet état, que d'y gagner S. Odilon, qui en devint l'ornement & le ſoutien. Car c'eſt à Guillaume qu'on attribuë cette conquête.

Divers autres Monaſtéres réformés par le S. Abbé Guillaume.

Vit. Guill.

Ecoles établies dans les Monaſteres de Normandie.

Vers l'An 995.

S. Odilon: Ses commencemens.

Odilon nâquit dans l'Auvergne d'une noble famille (a) de cette Province. Il étoit Chanoine de S. Julien de Brioude, lorsque le S. Abbé Guillaume le porta à embrasser la vie Monastique dans le Monastére de Clugni. Odilon y fit en peu de temps de si grands progrès dans la piété ; & il montra tant de prudence & de sagesse dans un âge assez peu avancé, qu'à peine avoit-il quatre ans de Religion, que S. Mayeul ne jugea pas en devoir désigner d'autre pour son Successeur. Ayant donc assemblé sa Communauté, il le fit élire de son vivant, » de crainte, comme il le dit, que » les infirmités de la vieillesse ne l'empêchassent » de maintenir en vigueur la discipline réguliére. Nous avons l'acte de cette élection, lequel est signé de S. Mayeul, de Rodolfe II. Roi de Bourgogne, de plusieurs Prélats & de cent soixante & dix-sept Moines. On peut croire que le Roi & les Prélats ne le signérent qu'après coup, pour montrer qu'ils approuvoient & ratifioient cette élection.

S. Odilon élu Abbé de Clugni.

Après cette disposition si importante, Mayeul qui ne se croyoit plus utile sur la terre, ne soûpiroit plus que pour le Ciel ; mais sa réputation & son zéle ne lui permirent pas de goûter le repos dont il s'étoit flaté. Le Roi Hugues qui avoit eu de grandes plaintes des Moines de saint Denis, apparemment en conséquence de la violence

(a) M. Duchesne dans ses notes sur la Bibliothéque de Clugni croit que S. Odilon étoit de la famille de Mercœur ; parce qu'Odilon de Mercœur Chanoine de Clermont fonda une rétribution annuelle pour le jour de la fête de S. Odilon.

exercée contre les Evêques, pria S. Mayeul de venir y établir la réforme. Vers l'An 995.

Le ſaint Abbé ſe mit auſſi-tôt en chemin malgré ſes infirmités; mais à peine fut-il arrivé au Prieuré de Souvigni, qu'il y tomba malade. Ayant bientôt connu que ſa derniére heure étoit arrivée, il l'enviſagea avec cette ſainte joye que la confiance chrétienne donne aux Saints. Ses Religieux fondoient en larmes autour de ſon lit : il les conſola lui-même de ſa mort. » Dieu m'appelle, leur diſoit-il, & après le combat il m'invite à « la couronne. Si vous m'aimez, pourquoi vous affliger du bonheur dont je vais joüir? « Ils lui demandérent ſous la protection de qui il les laiſſoit. Il leur répondit : » Si vous obſervez vôtre « Regle, Jeſus-Chriſt le Souverain Paſteur ſera « lui-même vôtre Protecteur. « Ils le conjurérent de leur donner l'abſolution; & ils ſe proſternérent tous pour la recevoir. Il la leur donna avec ſa bénédiction. Après quoi, s'entretenant amoureuſement avec Dieu, comme s'il eût déja goûté les joyes céleſtes, il s'écrioit : *Seigneur, je ſuis charmé de la beauté de vôtre Maiſon. Que vos Tabernacles ſont aimables, ô mon Dieu!* Puis gardant quelque-temps le ſilence, il récitoit tout bas des priéres, & faiſoit ſouvent ſur lui le ſigne de la Croix. Il paſſa ainſi au repos du Seigneur, plein de jours & de merites, dans la quarante-&-uniéme année depuis qu'il avoit été établi Abbé de Clugni. Il mourut l'an 994. l'onziéme de Mai, qui cette année étoit le lendemain de l'Aſcenſion. Sa vie a été

Mort de S. Mayeul Abbé de Clugni.

Vit. Mayoli ap. Boll. 11. Maii.

Pſ. 25. & 83.

Vers l'An 995.

écrite par S. Odilon son successeur, & par trois autres de ses Disciples.

S. Mayeul fut enterré à Souvigni dans l'Eglise de S. Pierre; & son tombeau y devint célébre par un si grand nombre de guérisons, que Pierre le Vénérable n'a pas craint de dire qu'après la Sainte Vierge il n'y avoit aucun Saint dans l'Europe qui eût fait plus de miracles. Le Roi Hugues ayant appris la mort de Mayeul, se rendit à Souvigni pour assister à ses funérailles. Begon Evêque de Clermont consacra un Autel sur son tombeau peu de temps après sa mort; & Urbain II. leva son corps de terre l'an 1095. pour l'exposer au culte des Fidéles.

L. 2. de Mirac. c. 31.

La splendeur que reprenoit l'état Monastique par la réforme, fit naître à plusieurs personnes de la premiére distinction le dessein de l'embrasser, ou de fonder de nouveaux Monastéres.

Guillaume Comte de Provence & de Toulouse se fit Moine sur la fin de sa vie, aussi-bien que Guillaume IV. Comte de Poitiers, dit *Bras de fer*; *Fera brachia* (a). Ce dernier avant que de se consacrer à Dieu dans la Religion, fit bâtir le Monastére de Maillezais, lequel a été depuis érigé en un Siége Episcopal, qui a été transferé à la Rochelle l'an 1648.

Fondation de Maillezais & de Bourgueil.

Emma Comtesse de Poitiers & femme de Guillaume surnommé *Bras de fer* ou *Fierabras*, fonda

(a) Ce surnom qu'on a donné à quelques Princes, pour marquer leur force & leur valeur, a été exprimé diversement en latin par *Fera brachia*, *Ferrebrachia* ou *Ferrea brachia*, qu'on a rendu en françois par *Bras de fer* ou par *Fierabras*.

dans l'Anjou le Monaſtére de Bourgueil ; & elle pria le Roi Hugues de confirmer la fondation : ce qu'il fit par un acte daté de la huitiéme année de ſon Regne, & de l'an 994.

Vers l'An 995.

Cette Comteſſe vouloit apparemment expier par cette fondation un crime que la jalouſie lui fit commettre envers une Dame qu'elle ſoupçonna d'être aimée de Guillaume Bras de fer. On lui rapporta que ce Comte ſon mari ayant logé chez la Vicomteſſe de Thouars avoit conçu de l'amour pour elle, & avoit ſatisfait ſa paſſion. (a) La Comteſſe de Poitiers en fut ſi outrée contre ſa rivale, qu'ayant rencontré peu de temps après cette Dame dans les plaines de Talmon, elle la fit jetter à bas de ſon cheval, & obligea les gens de ſa ſuite de la deshonorer pour la rendre indigne par cet outrage de l'amour du Comte Guillaume. Après une vengeance ſi cruelle, elle ſe ſépara de ſon mari, & ſe retira à Chinon. Mais elle ſe réconcilia dans la ſuite avec lui & ils achevérent enſemble la fondation de Maillezais. Ces chagrins domeſtiques purent contribuer à détacher du monde le Comte Guillaume.

Chron. Mall. t. 2. t. 2. Bibl. Labb. p. 225.

Seguin Archevêque de Sens avoit fait bâtir quelques années auparavant le Monaſtére de S. Pierre de Melun ſur une colline proche de la vil-

Monaſtére de S. Pierre de Melun.

(a) Le P. Mabillon qui rapporte cette Hiſtoire, manque d'exactitude en deux points. 1°. Il dit que ce fut à la fille du Vicomte de Thoüars que le Comte Guillaume fit violence pour ſatisfaire ſa paſſion. 2°. Il ajoûte que la Comteſſe de Poitiers porta la vengeance juſqu'à faire tuer cette fille, que ſon mari aimoit. Mais l'Auteur de la Chronique de Maillezais que cite le P. Mabillon lui-même, dit en termes exprès que le Comte Guillaume commit cet adultére avec la femme du Vicomte de Thoüars, & il ne dit point que la Comteſſe de Poitiers, pour ſe venger de ſa rivale l'ait fait tuer, mais qu'elle la fit deshonorer par ſes valets.

Vers l'An 995.

le, où il y avoit une ancienne Eglise de S. Pierre à demi-ruinée. Il obtint cette Eglise du Roi; & l'ayant fait rétablir, il y mit pour premier Abbé un saint Moine nommé Gautier ou Vaultier.

S. Lienne de Melun.

Ce fut du temps de cet Abbé, qu'on découvrit à Melun le corps de saint Lienne dans l'Eglise Paroissiale de son nom. C'est un saint Confesseur qu'on croit s'être sanctifié à Melun. Un Auteur du douziéme siécle a écrit un Livre des miracles opérés par l'intercession de saint Lienne. Il y parle de la Collégiale de Nôtre-Dame de Melun, & il marque que c'étoit autrefois un Monastére de Religieuses. Ce qui prouve que dès le douziéme siécle cette Eglise étoit desservie par des Chanoines.

L'An 996.

Mort de Hugues Capet : son caractére.

Le Roi Hugues qui favorisoit tous ces pieux établissemens, montra une tendre affection pour l'état Monastique jusqu'à sa mort, qui ne tarda pas d'arriver. La Religion l'auroit pleuré amérement, s'il n'avoit pas eu un successeur dont la pieté & le zéle lui donnérent encore de plus grandes espérances. Hugues Capet mourut le 24. d'Octobre l'an 996. après un Regne d'environ dix ans. Il gouverna avec tant de sagesse & de bonté, qu'il fit oublier aux François qu'il avoit été placé sur le Trône au préjudice de l'héritier legitime, pour ne les laisser penser qu'au mérite qui l'y avoit fait élever. Hugues fut en effet un Prince également recommandable par les vertus guerriéres & par les vertus pacifiques. Son Regne auroit été plus éclatant, s'il eût trouvé les Grands

qui

qui l'avoient élu, plus dépendans de l'autorité Royale. Il travailla constamment à les soumettre, & il ne tarda pas à les convaincre qu'ils s'étoient donné un maître, qui sçavoit l'être, & faire sentir qu'il l'étoit. Tel fut le chef de la troisiéme Race de nos Rois, la plus ancienne, aussi-bien que la plus illustre Maison de celles qui occupent aujourd'hui les divers Trônes du monde.

Robert Roi de France: son caractére.

Le Prince Robert que Hugues son pere avoit eu la précaution de faire couronner Roi, lui succéda sans contradiction. Ses vertus avoient préparé les esprits & gagné les cœurs. L'Eglise & l'Etat avoient en effet tout à espérer de son Regne. Robert avoit de la majesté, du goût pour les sciences, de la bonté pour ses peuples; & ce qui est encore plus précieux, une tendre piété, & un grand fond de Religion. Ce qui se passa dans l'affaire de son divorce, en peut servir de preuve.

Ce Prince avoit eu le malheur de contracter un mariage incestueux, en épousant Berthe veuve d'Odon, ainsi que nous l'avons dit. Il n'avoit fait cette alliance, que par le conseil de plusieurs Evêques: mais l'ignorance ou la prévarication de ces Prélats ne pouvoient la rendre légitime. Le Pape Jean XV. s'étoit d'abord élevé avec zéle contre ce scandale; mais la mort l'empêcha de terminer cette affaire. Brunon qui prit le nom de Grégoire V. lui ayant succédé l'an 996, la poursuivit avec une fermeté infléxible. Dès qu'il eut appaisé les troubles qui s'étoient élevés au sujet de son élection au Souverain Pontificat, il entreprit de

Grégoire V. agit pour faire casser le mariage du Roi Robert, & délivrer Arnoux de prison.

L'AN 996. faire caſſer le mariage du Roi, & de faire délivrer Arnoux de Rheims, qui nonobſtant ſon rétabliſſement étoit toûjours priſonnier à Orleans.

Le Pape inſiſta d'abord ſur le dernier article qui ſouffroit moins de difficulté, & il menaça de mettre tout le Royaume en interdit, ſi on refuſoit de rendre la liberté à un Prélat, qui avoit été rétabli par l'autorité du S. Siége & par celle d'un Concile.

Vit. Abbonis.

L'AN 997. Le Roi ne balança pas de ſatisfaire le Pape au ſujet d'Arnoux dans l'eſpérance de le rendre plus facile ſur l'article de ſon mariage. Il députa à Rome S. Abbon Abbé de Fleuri, pour aſſûrer Sa Sainteté que l'Archevêque de Rheims ſeroit inceſſamment mis hors de priſon, & rendu à ſon peuple. Le S. Abbé quoiqu'il fût revenu de Rome peu de temps auparavant, entreprit auſſi-tôt ce voyage; & il fut auſſi édifié des vertus de Grégoire V. qu'il avoit été ſcandaliſé de l'avarice de ſon prédéceſſeur. Il trouva le Pape à Spolete, & il en fut reçu avec amitié & diſtinction, parce que ſa réputation l'avoit précédé. Pour ſe mettre à couvert des vexations que l'Evêque d'Orleans faiſoit à ſon Monaſtére, il obtint à ce voyage de Grégoire V. un privilége par lequel ce Pape ordonnoit que l'Evêque d'Orleans ne pourroit aller à Fleuri, à moins qu'il n'y fût invité, & qu'aucun Prélat ne pourroit interdire le Monaſtére. Le Pape à qui Abbon avoit donné des aſſûrances de l'élargiſſement d'Arnoux de Rheims, lui donna le *Pallium* pour le porter à ce Prélat.

S. Abbon envoyé à Rome par le Roi Robert.

Ibid.

Quant au mariage du Roi que le S. Abbé désapprouvoit, il ne travailla pas à le faire agréer au Pape. Il paroît qu'il étoit chargé de promettre que Robert se sépareroit de Berthe, & de demander seulement qu'on ne se pressât pas d'agir, mais qu'on lui donnât le temps de reconnoître sa faute & de prendre quelques arrangemens pour rompre son mariage. Le Pape entra d'abord dans ces vûes, & suspendit pour quelque temps la foudre : mais il chargea Abbon d'exhorter & de menacer de sa part.

Le S. Abbé à son retour s'aquitta exactement de sa commission, & il en rendit compte au Pape par une Lettre où il lui dit : » J'ai été le fidéle « interpréte de vos sentimens, ainsi que vous me « l'avez ordonné ; & je n'ai pas craint le ressenti- « ment du Roi, pour acquitter la parole que je « vous avois donnée de vive voix. Je n'ai rien « ajoûté ; je n'ai rien affoibli ; je n'ai rien chan- « gé, & je n'ai rien omis. Arnoux qui est à pré- « sent hors de prison, & à qui j'ai présenté vôtre « *Pallium* tel que je l'avois reçu de vos saintes « mains, en peut rendre témoignage, aussi-bien « que mon Seigneur le Roi Robert vôtre fils spi- « rituel, qui a résolu de vous obéïr comme à S. « Pierre. Du reste, je prie vôtre Majesté d'ensei- « gner à l'Archevêque Arnoux comment il doit se « comporter avec son Clergé & avec son peuple, « pour faire restituer les biens de son Eglise : car « ce qu'un Profane a dit, *Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi*, est arrivé à l'Eglise de Rheims. «

In append. ad Cod. Can. Pellet. p. 402.

Lettre de S. Abbon au Pape.

L'AN 997. » Elle a souffert dans ses biens de tout ce qu'ont » fait les Archevêques Arnoux & Gerbert : c'est » par là qu'on s'est vengé d'eux. « Il est remarquable de voir ici le titre de Majesté donné au Pape par S. Abbon.

Ibid. p. 405. Le Pape en répondant à cette Lettre prie Abbon de l'instruire touchant la promesse du Roi, c'est-à-dire, de lui faire sçavoir si le Prince la mettoit en exécution : ce qui fait juger qu'il s'agissoit de la dissolution de son mariage. Mais Robert que sa passion pour Berthe captivoit encore, promettoit toûjours, & différoit toûjours.

Le Pape voyant les négociations inutiles pour engager Robert à rompre son mariage incestueux, crut devoir se servir de son autorité pour l'y contraindre par les censures. Il assembla un Concile à Rome dans l'Eglise de S. Pierre, la troisiéme année d'Othon III. c'est-à-dire, l'an 998. L'Empereur qui étoit parent du Pape, y assista; & l'on y fit huit Canons, dont les six que je vais rapporter, concernent la France.

Concile de Rome.

T. 9. Conc. p. 772.

Canons du Concile de Rome.

I. Que le Roi Robert ait à se séparer de Berthe sa parente, qu'il a épousée contre les loix; & qu'il fasse sept ans de pénitence. S'il refuse d'obéïr, qu'il soit excommunié, aussi-bien que Berthe.

II. Nous suspendons de la sainte Communion Archambauld Archevêque de Tours, qui les a mariés, aussi-bien que tous les Evêques qui ont consenti à ce mariage; & cela jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au S. Siége.

V. Nous ordonnons qu'Etienne Evêque du

Vellai, c'eſt-à-dire du Pui, ſoit dépoſé par l'autorité Apoſtolique, pour avoir été élu par Vidon ſon oncle & ſon prédéceſſeur encore vivant, ſans le conſentement du Clergé & du peuple, & pour avoir été ordonné par deux Evêques ſeulement.

Concile de Rome.

VI. Nous ſuſpendons de la Communion Dacbert Archevêque de Bourges & Rodene ou Roclin Evêque de Nevers, juſqu'à ce qu'ils viennent faire ſatisfaction au S. Siége, pour avoir ordonné contre les Canons Evêque du Pui Etienne neveu de Vidon du vivant de ſon oncle Evêque de la même ville.

VII. VIII. On a décerné que le Clergé & le peuple du Vellai ayent la liberté d'élire un autre Evêque, qui ſera ſacré par le Pape; & que le Roi Robert ne prenne point la défenſe d'Etienne ce neveu de Vidon, juſtement condamné & dépoſé.

Les Canons de ce Concile furent un coup de foudre pour un Roi, qui avoit autant de piété que Robert, & qui aimoit auſſi tendrement que lui l'épouſe dont on vouloit l'obliger à ſe ſéparer. La Religion & la paſſion ſe livrérent les plus rudes combats dans ſon cœur. La paſſion l'emporta d'abord: mais le Roi accorda cependant quelque choſe à la Religion; n'ayant pas la force de rompre ſon mariage, il ſe ſoûmit humblement aux cenſures de l'Egliſe. Pierre Damien aſſûre en effet que Robert fut excommunié; que les François eurent tant d'égard à cette excommunication, qu'ils évitoient d'avoir aucun commerce

Le Roi Robert excommunié.

Ep. ad Deſid.

L'AN 998.

avec le Roi : ensorte qu'il ne resta auprès de lui que deux serviteurs ; encore dit-il qu'ils avoient soin de faire passer par le feu les vases où ce Prince avoit mangé ou bu, pour les purifier. Mais quoique les François traitassent Robert comme excommunié, ils ne cessérent point de le regarder comme leur Roi.

Ce qui attachoit le plus le Roi à l'épouse qu'on vouloit lui faire quitter, c'est qu'elle étoit enceinte, & qu'il en espéroit bientôt un fils. Mais, si nous en croyons aussi Pierre Damien, Berthe accoucha d'un monstre. Ce qui fut regardé comme une punition du ciel, qui manifestoit sa colére sur les fruits d'une alliance incestueuse. Le Roi frappé de cet événement & des exhortations pressantes que les Evêques, & particuliérement S. Abbon, ne cessoient de lui faire, se fit enfin une salutaire violence pour sauver son ame. Il rompit tous les liens qui l'attachoient à Berthe, fit divorce avec elle, & répara le scandale par une pénitence exemplaire. Il fit une Confession publique de son péché, qu'il tâcha d'effacer par ses larmes, & d'expier par des jeûnes & par d'autres austérités. C'est ainsi qu'après quelques combats la grace triompha pour toûjours de la passion qui captivoit ce Prince. Il épousa fort peu de temps après, Constance fille de Guillaume Comte d'Arles & de Blanche fille de Geoffroi Grise-gonnelle Comte d'Anjou.

Divorce du Roi Robert & sa penitence.

Cette grande affaire fut terminée avant la fin de l'an 998. (a) car Grégoire V. qui mourut au

(a) Le P. Mabillon t. 4. de ses Annales p. 121. 122. prétend sur l'autorité de quel-

commencement de l'an 999. écrivit une Lettre à Constance que le Roi avoit déja épousée. Le Pape après avoir loué dans cette Lettre la piété de la Reine, la prie de faire réparer les torts qui avoient été faits à un Evêque nommé Julien, dont il ne marque pas le Siége (a). Il ajoute qu'il envoye un Légat pour convoquer un Concile à ce sujet : mais la mort du Pape, en empêcha apparemment la tenuë.

L'AN 998.
Ep. Greg. ad Const. t. 9. Conc. p. 756.

Grégoire V. mourut au commencement de Février de l'an 999. après avoir gouverné l'Eglise avec autant de vigilance que de fermeté. Cette mort réveilla l'ambition de Gerbert qui étoit alors Archevêque de Ravenne. Ses talens & encore plus la faveur d'Othon III. dont il avoit été précepteur, lui donnérent lieu d'aspirer à la Papauté. Il fut en effet élu par le crédit de l'Empereur ; & il prit le nom de Sylvestre II. C'est le premier François qui soit monté sur la Chaire de saint Pierre. Mais quand le merite est heureux, il ne manque guéres d'exciter la jalousie. Gerbert fut encore dans cette grande place exposé aux traits de l'envie & de la calomnie. Comme sa fortune après ses disgraces, fut aussi brillante que rapide, on l'a accusé d'avoir employé la magie pour satisfaire son

L'AN 999.
Mort de Grégoire V. Gerbert Pape.

ques Chartres que la Reine Berthe n'étoit pas encore répudiée l'an 1000. ou même l'an 1001. Mais la Lettre que Grégoire V. qui mourut au commencement de l'an 999. écrivit à la Reine Constance, est une preuve sans replique que le Roi Robert avoit épousé cette Princesse, & répudié Berthe avant la fin de l'an 998. ou au commencement de l'an 999.

(a) Comme le P. Sirmond a tiré cette Lettre d'un Manuscrit d'Angers, le P. Cottart soupçonne que Julien étoit Evêque de cette ville. On ne peut former là-dessus que des conjectures.

L'AN 999. ambition. On a publié qu'il étoit Nécromancien, parce qu'il étoit plus sçavant & plus adroit politique que ses concurrens. Apparemment que son habileté dans les Mathématiques a donné lieu à cette calomnie inventée par le schismatique Bennon, & adoptée par quelques Ecrivains hérétiques des derniers temps : car on sçait que les Mathématiciens ont été quelquefois confondus avec les Magiciens. Mais avec la protection de l'Empereur, il ne fallut à Gerbert d'autres prestiges que ses talens & ses intrigues, pour parvenir à la premiére dignité de l'Eglise.

Au reste Gerbert devenu Pape se montra aussi zélé pour maintenir les droits & l'honneur du S. Siége, qu'il avoit marqué de vivacité pour les combattre, lorsqu'il fut déposé de l'Archevêché de Rheims par l'autorité du Pape. Est-il surprenant que les Hérétiques loüent sa fermeté & sa droiture, quand ils l'entendent déclamer contre le S. Siége Apostolique, & qu'ils le regardent comme le plus méchant des hommes, & comme un Magicien, quand ils lui voyent soûtenir les prérogatives de ce même Siége ?

Le Roi & les Evêques de France ayant appris l'élection du nouveau Pape, lui portérent leurs plaintes contre Adalberon-Ascelin Evêque de Laon. Ce Prélat dont nous avons vû que les Evêques ses Confréres prirent la défense dans l'affaire qui lui fut suscitée au sujet de la Reine Emma, étoit un homme inquiet & entreprenant, cherchant à profiter des troubles pour se rendre nécessaire,

cessaire. Il n'aspiroit à rien de moins, qu'à se faire Souverain de la ville de Laon ; & il s'étoit déja emparé des Tours de la ville, où il détenoit plusieurs prisonniers. Sur les plaintes que le Roi fit de ces violences, les Archevêques Arnoux de Rheims & Archambauld de Tours s'assemblérent à Compiegne avec leurs Comprovinciaux, & citérent à ce Concile l'Evêque de Laon. Il répondit qu'il ne pouvoit s'y rendre, à moins qu'on ne lui donnât des assûrances qu'il ne perdroit, ni la liberté, ni aucun de ses membres. On les lui donna, & il se rendit au Concile, où il parut reconnoître humblement sa faute. Il confessa en présence des Evêques qu'il avoit offensé le Roi ; & promit de rendre les Tours de Laon desquelles il s'étoit emparé. Mais après le Concile, il éluda ses promesses. Arnoux de Rheims s'étant rendu à Laon, pour en presser l'exécution, l'Evêque tâcha de le surprendre lui-même, & de l'enfermer dans une des Tours. Il ne réüssit cependant qu'à donner de nouvelles preuves de sa perfidie. C'est le sujet des plaintes que le Roi & les Evêques portérent au Pape contre Adalberon.

L'AN 999.

Ambition d'Adalberon Evêque de Laon.

T. 9. Conc. p. 777.

Concile de Compiegne.

Sylvestre II. qui avoit connu ce Prélat, & qui étant Archevêque de Rheims, l'avoit souvent averti de ses violences, lui écrivit une Lettre de reprimandes sur sa conduite qui deshonoroit l'Episcopat. Après lui avoir reproché en termes assez durs les faits que nous avons rapportés, il le cite à comparoître à Rome dans la semaine de Pâque, pour répondre dans un Concile aux accu-

Lettre de Sylvestre II. à Adalberon-Ascelin.

T. 9. Conc. p. 777.

l'An 999. ſations intentées contre lui ; il l'avertit que ſon abſence ne lui ſerviroit de rien pour éviter le jugement ; & qu'on ne recevra de ſa part d'autre excuſe que celle de maladie : encore ordonne-t'il qu'il envoye à Rome des témoins qui puiſſent la certifier, & répondre pour lui à ſes accuſateurs. On ne ſçait pas certainement la ſuite de cette affaire ; mais il paroît que cet Evêque ſe réconcilia avec le Roi Robert, à qui il dédia un Poëme qu'il compoſa en Vers héroïques, & qui renferme une ſatyre des mœurs de ſon temps ([a]). C'étoit un Prelat qui avoit de l'eſprit & du merite, & qui trouvoit des reſſources dans ſes intrigues contre les fautes que ſon ambition lui faiſoit faire. Dudon Doyen de S. Quentin lui donne de grandes loüanges ; mais c'eſt dans l'Epître dédicatoire de ſon Hiſtoire des Normans, qu'il lui adreſſa. Adalberon mourut fort âgé, & fit de riches préſens à ſon Egliſe, ainſi que ſon Epitaphe en fait foi.

Apud Summarth. in Epiſc. Laudun.

On a quelque lieu de croire qu'Arnoux de Rheims, qui étoit alors parfaitement réconcilié avec le Roi & avec Gerbert, c'eſt-à-dire avec Sylveſtre II. ſouhaita que ce Pape confirmât ſon rétabliſſement, contre lequel il avoit tant reclamé. En effet nous avons une Lettre de Sylveſtre II. adreſſée à Arnoux, pour autoriſer ce qui s'étoit fait en ſa faveur. La maniére dont ce Pape y parle des droits du S. Siége qu'il avoit combattus autrefois, eſt remarquable. » C'eſt au S. Siége

Lettre de Sylveſtre II. à Arnoux de Rheims.
T. IX. Conc. p. 778.

([a]) M. Adrien Valois a fait imprimer ce Poëme avec des notes.

Apostolique, dit-il, qu'il appartient de réta- « blir dans leurs dignités ceux qui en ont été pri- « vés, afin de conserver par là à S. Pierre la libre « puissance de lier; & que la splendeur de la gloi- « re Romaine éclate en tous lieux. C'est pourquoi « vous, Arnoux Archevêque de Rheims, qui « pour quelques excès avez été déposé, nous « croyons qu'il nous convient d'avoir pitié de « vous; & puisque vôtre déposition a été faite « sans le consentement de Rome, il faut montrer « que Rome peut réparer ce qui a été fait: car « tel est le pouvoir accordé à S. Pierre. « Sylvestre marque ensuite qu'il rétablit Arnoux dans tous les droits & prérogatives de son Siége de Rheims, au nombre desquels il compte la bénédiction des Rois de France, c'est-à-dire, leur Sacre; & il défend à toutes personnes de lui reprocher sa déposition.

Comme Grégoire V. avoit déja fait rétablir Arnoux, je ne dissimulerai pas que d'habiles Critiques ont jugé que cette Lettre devoit lui être attribuée. Mais on pourroit prouver par la même raison qu'elle est de Jean XV. car ce fut proprement ce Pape qui rétablit Arnoux: Grégoire V. obtint seulement qu'il fût élargi de prison. Ainsi puisque dans les Manuscrits cette Lettre porte le nom de Sylvestre, je ne vois point de raison suffisante de s'inscrire en faux. Il est d'ailleurs assez vrai-semblable qu'Arnoux pour ôter toute difficulté, aura souhaité que Sylvestre confirmât son rétablissement; & que Sylvestre de son côté aura

L'AN 999. ſaiſi avec plaiſir cette occaſion, pour ſe dédire authentiquement de ce qu'il avoit avancé contre le S. Siége.

Ap. Mabill. t. 4. Ann. p. 134.

S. Odilon Abbé de Clugni conſulta Sylveſtre II. ſur la validité des Ordinations qu'avoit faites un Evêque après avoir renoncé à l'Epiſcopat, & s'être fait Moine à Clugni. Le Pape répondit qu'il n'étoit plus permis à ce Prélat de faire les fonctions Epiſcopales ; que cependant comme il avoit eu de pieuſes intentions, & n'avoit agi qu'avec la permiſſion des autres Evêques & avec celle de ſon Abbé, il conſentoit que ceux qu'il avoit ordonnés, fiſſent les fonctions des Ordres qu'ils avoient reçus.

Sainte Adelaïde Impératrice : Son caractére & ſes bonnes œuvres.

Gerbert. Ep.

Sainte Adelaïde femme d'Othon I. & ayeule d'Othon III. vivoit encore, lorſque Gerbert fut élevé ſur le S. Siége. Elle conſidéroit fort ce Pape pour ſon érudition, & pour l'attachement qu'il avoit montré aux intérêts de la Famille Impériale. Mais elle n'eut pas long-temps la conſolation de le voir à la tête de l'Egliſe. Elle mourut ſur la fin de l'an 999. pleine de jours & de mérites. Les diſgraces qu'elle avoit eues à ſouffrir dans ſa jeuneſſe, lui avoient appris à faire un bon uſage des proſperités, dont Dieu recompenſa dès cette vie ſa tendre & ſolide piété. Sa vertu & ſa ſageſſe la firent encore plus reſpecter que ſon rang. Son zéle pour le bien public la faiſoit nommer *la Mere des Royaumes*. Ses biens furent ceux des pauvres & des ſerviteurs de Dieu. Elle fonda un grand nombre d'Egliſes en Allemagne & même en Fran-

ce. Car quoique femme, mere & ayeule d'Empereurs, elle n'oublia jamais la France sa Patrie.

Vit. S. Adelaid. ab Odil.

La derniére année de sa vie elle vint en Bourgogne, où elle fit divers pelerinages. Elle y visita le Monastére de Payerne qu'elle avoit fondé ou rétabli en l'honneur de la Sainte Vierge, pour le repos de l'ame de Mathilde Reine de Bourgogne sa mere. Elle alla ensuite satisfaire sa dévotion envers S. Maurice & ses Compagnons au Monastére d'Agaune, d'où elle se rendit à Genéve, pour visiter le tombeau de S. Victor. Elle envoya des présens à S. Benoît sur Loire, & à Clugni en considération de S. Mayeul, qu'elle avoit tendrement aimé pour sa rare vertu.

Adelaïde voulut aussi contribuer au rétablissement du Monastére de S. Martin de Tours, qui avoit été brûlé. Elle y envoya une somme considérable d'argent avec une partie du manteau Impérial de son fils Othon II. & elle chargea le porteur de dire à S. Martin de sa part : » Evêque de Dieu, recevez ces petits présens que vous offre « Adelaïde la servante des serviteurs de Dieu, pé- « cheresse par sa nature, mais Impératrice par la « grace de Dieu ; recevez, dis-je, cette partie du « manteau de mon fils Othon, vous qui avez par- « tagé vôtre manteau, pour revêtir Jesus-Christ « dans la personne d'un pauvre. «

S. Odilon Abbé de Clugni se rendit auprès de sainte Adelaïde, tandis qu'elle étoit en Bourgogne ; mais en s'abordant ils ne purent l'un & l'autre retenir leurs larmes. La pieuse Impératrice prit

L'AN 999. le bas de la robbe du Saint Abbé, & la baisa avec respect. Puis le tirant à part, elle lui dit : » Souvenez-vous de moi dans vos priéres, & sçachez » que nous ne nous verrons plus sur la terre. « La prophétie se vérifia bientôt.

Le jour de l'Anniversaire d'Othon II. étant arrivé, Adelaïde distribua selon sa coûtume l'aumône à une grande multitude de pauvres, en se prosternant à leurs pieds pour adorer Jesus-Christ dans leur personne. Comme elle étoit déja infirme, elle tomba malade de cette fatigue dès la nuit suivante; & en peu de jours elle fut réduite à l'extrêmité. Dès que la violence du mal lui donna quelque relâche, elle demanda avec instance l'Extrême-Oction & le S. Viatique qu'elle reçut avec une tendre dévotion. Après quoi elle se fit chanter les Pseaumes Pénitentiaux & les Litanies des Saints, joignant sa voix mourante à celle de ses Chapellains. Elle mourut ainsi le 16. de Decembre de l'an 999. S. Odilon en écrivit la Vie, pour soulager la douleur qu'il avoit de perdre une si zélée protectrice de son Ordre. Il la composa en deux Livres, dont le second contient une Relation de plusieurs miracles operés au tombeau de la sainte Impératrice.

Derniére maladie & mort de sainte Adelaïde.

Une autre sainte Adelaïde édifioit en même-temps le Diocése de Cologne, où elle gouvernoit une Collégiale de Chanoinesses fondée pour elle à Villich par ses parens. Elle avoit une sœur nommée Bertrade qui étoit Abbesse des Chanoinesses de sainte Marie au Capitole, dans la ville même

Sainte Adelaïde Abbesse. *Ap. Boll. 5. Febr.*

de Cologne. Après la mort de Bertrade, S. Heribert Archevêque de Cologne y établit Abbesse Adelaïde, qui y fit éclater les vertus propres d'une Vierge Chrétienne & d'une sage Supérieure. Elle mourut l'an 1015. & est honorée le 5. de Février. L'AN 999.

S. Heribert Archevêque de Cologne.

Heribert dont nous venons de parler, étoit Chancelier de l'Empereur Othon III. & il accompagnoit ce Prince en Italie, lorsqu'il fut élevé sur le Siége de Cologne l'an 999. Il se distingua particuliérement par une généreuse charité, dont son peuple ressentit les effets dans une famine qui affligea l'Allemagne l'an 1006. Ce S. Evêque fonda le Monastére de Tuits; & il se rendit célebre par plusieurs miracles devant & après sa mort, qui fut précieuse devant Dieu. On honore sa memoire le 16. de Mars. Dieu donnoit encore à son Eglise de saints Evêques: mais ils devenoient plus rares dans un temps, où l'exemple des Pasteurs auroit été plus nécessaire au Troupeau.

Mort de Seguin Archevêque de Sens.

Seguin Archevêque de Sens qui mourut aussi l'an 999. peut être mis au nombre des dignes Prélats dont nous parlons. Il avoit du zele & de la science, & il donna ses soins & ses biens à la réparation des Monastéres & des Eglises de son Diocése. Il paroît qu'il fit revivre la Primatie accordée à l'Eglise de Sens en faveur d'Ansegise du temps de Charles le Chauve: car les Auteurs de ce temps-là le nomment Primat des Gaules; qualité qu'on ne trouve pas avoir été donnée à ses Prédécesseurs, depuis qu'Ansegise qui l'avoit ob-

L'AN 999.

tenuë, eut essuyé tant de contradictions de la part de l'Episcopat.

Lotheric Archevêque de Sens.

Chron. S. Petri Vivi. t. 2. Spicil.

Leotheric qui fut le successeur de Seguin dans le Siége de Sens, n'eut pas le bonheur de lui ressembler. Son élection ne fut pas même paisible, & une partie du Clergé y fit opposition. Comme Leothéric avoit été Disciple de Gerbert, lorsqu'il enseignoit à Rheims, il jugea que le plus court pour lui, étoit d'avoir recours à l'autorité de son ancien maître, qui occupoit alors le S. Siége sous le nom de Sylvestre II. Il fit en effet le voyage de Rome, & il obtint sans peine la confirmation de son élection & de la Primatie de l'Eglise de Sens. Le Clergé & le peuple de Sens le reçurent avec joye sur les Lettres du Pape ; & l'on se préparoit à l'ordonner, lorsque Fromond Comte de Sens, qui vouloit faire élire Brunon son fils, y mit un nouvel obstacle. Leotheric fut donc obligé de faire une seconde fois le voyage de Rome. Sylvestre II. écrivit une Lettre aux Suffragans de Sens, par laquelle il leur ordonnoit de s'assembler incessamment pour sacrer Leothéric. Ces Prélats n'ayant osé se rendre à Sens dans la crainte du Comte Fromond, s'assemblérent l'année suivante à Faremoûtier où ils ordonnérent enfin Leotheric pour leur Métropolitain. C'est ainsi que ce Prélat après bien des contradictions monta sur le Siége de Sens : mais en succédant à Seguin son prédécesseur, il ne le remplaça point.

Ibid.

Il y avoit un autre Seguin Archevêque de Bourdeaux, qui tint le treiziéme de Janvier de l'an

999.

999. ou de l'an 1000. par ordre de Guillaume IV. Comte de Poitiers un Concile dans cette derniére Ville, où se trouvérent cinq Evêques & douze Abbés. Les Evêques étoient, Seguin de Bourdeaux, Gislebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Engoulême & Islon de Saintes. On n'y fit que trois Canons, que le Comte de Poitiers & les autres Seigneurs s'engagérent solemnellement de faire observer, en donnant des cautions de leur parole.

L'AN 999.

Concile de Poitiers.

T. 9. Conc. p. 781.

I. On ordonna que tous les procès sur des biens usurpés depuis cinq ans, ou qui pourroient être usurpés dans la suite, seroient terminés par les Juges des lieux; & que si l'usurpateur refusoit de se soûmettre à la Sentence, on le dénonceroit au Prince & aux Evêques, qui en feroient justice.

II. Défenses d'éxiger aucun présent pour l'administration de la Penitence, ou pour la Confirmation.

III. On défend aux Prêtres & aux Diacres d'avoir aucune femme chez eux, sous peine de dégradation.

Nous ne sçavons presque plus rien de ce que Sylvestre II. a pu faire par rapport à la France durant son Pontificat. Il tint encore le S. Siége quelques années, & fut enterré dans le Portique de la Basilique de Latran. On découvrit son tombeau l'an 1648. & l'on trouva son corps dans un cercueil de marbre, revêtu de ses habits Pontificaux, & la Tiare en tête. Il paroissoit entier & bien conservé : mais dès qu'on y voulut toucher,

Cæsar Raspon. de Basil. Later. p. 75.

L'AN 1000.

tout s'en alla en poussiére : il ne resta que son anneau & une croix d'argent. Outre un Recueil des Lettres de Gerbert, nous avons de lui un Traité de la Sphére, un Discours pour servir d'instruction aux Evêques, où il parle contre la simonie avec une force, qui fait juger qu'il ne craignoit pas qu'on lui reprochât rien sur l'article. On lui attribuë aussi quelques Ouvrages qui ne sont pas imprimés. Sergius IV. qui fut le successeur de Sylvestre II. après Jean XVII. (a) & Jean XVIII, composa l'Epitaphe de Sylvestre en vingt-quatre Vers latins, qui font un bel éloge du mort ; mais qui par l'obscurité du style (b) ne font pas celui du Poëte.

Glab. Rodulf. l. 3. c. 6.

Il paroît que Fromond Comte de Sens s'étoit soûmis aux derniers ordres du Pape Sylvestre, & avoit reconnu Leotheric pour son Archevêque. Car à quelques fautes près que l'ambition fit commettre à ce Seigneur, il montroit de la piété & un grand amour de la justice. Mais Renard son fils qui lui succéda dans son Comté, se déclara l'ennemi de la Religion, & fit les plus sanglans outrages à Leotheric.

Chron. Hildensh.

(a) Ce Pape ne fut que le XVI. du nom. Apparemment que ce qui engagea à le nommer Jean XVII. ce fut pour le distinguer d'un Antipape qui sous le Pontificat de Grégoire V. usurpa le S. Siége, & prit le nom de Jean XVI.

(b) Le P. Papebrock qui rapporte l'Epitaphe de Sylvestre II. se plaint particuliérement de l'obscurité du distique suivant,

Quem dederat mundo celebrem doctissima virgo,
Atque caput mundi culmina Romulea

Sur quoi il dit : *Distichon hoc explicet, qui potest.* Je vais tâcher de le faire. *Doctissima virgo* signifie ici *la Philosophie*, *la Muse* qui préside aux Sciences. Gerbert étoit renommé pour un des plus habiles Philosophes de son temps. Ainsi le sens du distique est que la Philosophie a rendu Gerbert célébre dans tout l'Univers, & que Rome ensuite l'a rendu le chef du monde Chrétien en le faisant Pape.

Le Roi Robert n'étoit pas assez puissant pour réprimer ces violences des Seigneurs ses Vassaux ; & la politique lui faisoit regarder avec assez d'indifférence les petites guerres qu'ils se déclaroient les uns aux autres, & qui ne servoient qu'à les affoiblir. L'AN 1000.

Othon III. qui par le Royaume de Lorraine étoit maître d'une partie de la Gaule, avoit plus d'autorité que le Roi Robert ; & il n'avoit pas moins de zele que lui pour la gloire de Dieu & pour celle des Saints. Ademare assûre que l'an 1000. cet Empereur fut averti en songe (a) de lever le corps de Charlemagne, qui reposoit dans l'Eglise d'Aix-la-Chapelle. Comme cette Eglise avoit été pillée & ruinée par les Normans, il n'y avoit plus sur le tombeau de ce Prince aucune marque extérieure, qui pût le faire reconnoître. On jeûna trois jours, après lesquels on creusa la terre à l'endroit qui avoit été désigné en songe à l'Empereur. On y trouva en effet dans un caveau fait exprès le corps de Charlemagne entier & sans corruption. Il étoit assis sur un siége d'or, ayant sur la tête une couronne d'or, le sceptre à la main avec une épée d'or. On le leva pour le montrer au peuple, & il parut d'une grandeur extraordinaire. Un Chanoine d'Aix-la-Chapelle qui étoit fort grand & fort gros, voulut se mesurer avec lui. Il en prit la couronne, & se la mit sur la tête ; mais

Othon III. fait lever de terre le corps de Charlemagne.

Ademar. in Chron. t. 2. Bibl. Labb. p. 169.

(a) L'Auteur de la Chronique d'Hildesheim raconte la chose autrement : Il dit que ce fut par une pure curiosité que l'Empereur Othon voulut voir le tombeau & le corps de Charlemagne, & que ce Prince lui étant apparu, le menaça d'une mort prochaine en punition de sa témérite.

L'AN 1000.

ſa tête parut trop petite. Il meſura enſuite ſa cuiſſe avec celle de Charlemagne laquelle ſe trouva plus grande que la ſienne. On crut que ce Chanoine avoit été puni de ſa témérité : car il ſe caſſa la cuiſſe peu de temps après, & il en reſta incommodé le reſte de ſa vie.

L'Empereur fit placer le corps de Charlemagne dans l'aîle droite de l'Egliſe d'Aix-la-Chapelle derriére l'Autel de S. Jean-Baptiſte, & il y fit élever un Couronnement d'or. Depuis ce temps-là il commença à ſe faire des miracles au tombeau de ce Prince. Cependant, dit l'ancien Hiſtorien qui rapporte ces faits, on ne lui rendit aucun culte ; & l'on ſe contenta de faire tous les ans pour le repos de ſon ame l'Anniverſaire des morts. Nous avons marqué ailleurs quand on commença à honorer Charlemagne comme Saint.

Ademar. in Chron.

Othon envoya le ſiége d'or de Charlemagne à Boleſlas Duc de Pologne, en le priant de lui faire préſent en échange de quelques Reliques de S. Adalbert martyriſé peu de temps auparavant en Pologne, où il prêchoit la Foi à ce peuple encore Idolâtre. Boleſlas lui envoya un bras du ſaint Martyr ; & l'Empereur pour placer plus honorablement cette Relique, fit bâtir à Aix-la-Chapelle une Egliſe en l'honneur de S. Adalbert avec un Monaſtére de Religieuſes.

Othon tâchoit par ces bonnes œuvres d'expier le crime qu'il ſe reprochoit d'avoir commis, en faiſant mourir un Seigneur Romain malgré la parole qu'il lui avoit donnée, de lui conſerver la

vie. S. Romuald Instituteur des Camaldules lequel édifioit alors toute l'Italie par l'austérité de sa vie, étoit allé reprocher à ce Prince cette cruelle perfidie, & l'exhorter à en faire pénitence. L'Empereur l'écouta avec humilité, & lui promit que quand il auroit pacifié l'Empire, il se feroit Moine pour expier ce péché. Othon étant repassé peu de temps après en Italie, le saint Abbé alla le trouver à Ravenne & le somma de sa parole. L'Empereur lui répondit : » Saint Pere, je suis obligé « d'aller à Rome : mais quand j'aurai dompté les « Romains, je vous obéïrai. Si vous allez à Rome, « reprit Romuald, vous ne reverrez plus Raven- « ne. « En effet l'Empereur Othon mourut à son « retour de Rome, l'an 1001. & avant que d'arriver à Ravenne. C'étoit un Prince si accompli, qu'un Auteur de ce siécle dit qu'on l'appelloit *la Merveille du monde*. On louë sur-tout son amour pour la justice dont on rapporte un trait bien remarquable.

Vit. Rom.

Godefrid. Viterbiensis.

Dans un des voyages qu'il fit en Italie, il logea proche de Modéne dans la maison d'un Comte Italien, pour qui l'Impératrice conçut une passion qu'elle osa lui déclarer. Le Comte rejetta la proposition avec horreur; & l'Impératrice que ce mépris fit passer de l'amour à la fureur, l'accusa du crime dont elle étoit seule coupable. Ce qui porta l'Empereur à faire couper la tête au Comte. Mais quelques jours après, ce Prince étant monté sur son tribunal pour rendre publiquement la justice, la femme du Comte jetta à ses pieds

Vers l'An 1000.

Ibid. in Othon. III.

la tête de son mari encore sanglante, & lui demanda justice contre lui-même, en s'offrant de montrer par l'épreuve du fer chaud l'innocence du Comte. L'Empereur accepta la condition, & la généreuse Comtesse porta un fer rougi au feu sans en recevoir la moindre atteinte. On ajoute qu'Othon condamna au feu l'Impératrice, qui avoit calomnié ce Seigneur.

Chron. Andegavens, in Biblioth. Labb.

Elisabeth Comtesse d'Anjou condamnée à être brûlée.

Foulques Comte d'Anjou fils de Geoffroi Grise-gonnelle condamna aussi à mort Elisabeth sa femme, & la fit brûler publiquement, sans que l'Histoire nous en marque la cause. Apparemment qu'elle fut accusée d'adultére: mais elle n'en fut pas convaincuë; & un grand incendie qui reduisit la ville d'Angers en cendres quatre jours après cette cruelle exécution, fut regardé du peuple comme le fleau dont Dieu vengeoit la mort de la Comtesse. C'est ce qui arriva l'an 1000. dans le temps que les esprits étoient le plus vivement frappés de la crainte des jugemens de Dieu.

On avoit répandu dans toute l'Allemagne & dans toute la France que cette derniére année du dixiéme siécle seroit aussi la derniére du monde qui devoit finir mille ans après Jesus-Christ. On croyoit en trouver des preuves dans l'Apocalypse; & les Sçavans comme S. Abbon de Fleuri, qui avoient écrit pour en montrer le peu de fondement, n'avoient pas détrompé le peuple: les esprits foibles se persuadent aisément ce qu'ils craignent. Quelques signes qu'on vit, ou qu'on crut voir au Ciel, confirmérent l'opinion que la fin du

monde étoit proche,& répandirent la terreur dans tous les cœurs. L'AN 1000.

Pour détourner les malheurs dont on étoit menacé, Renard Abbé de Rébais & Ermengarde Abbesse de Joüarre convinrent de faire une Procession chacun avec leur Communauté & avec les Reliques de leurs Eglises, & que les deux Processions se rencontreroient dans un lieu situé à égale distance des deux Monastéres : ce qui s'exécuta avec une grande affluence de Seigneurs & de peuple. Car la crainte du Jugement dernier inspiroit des sentimens de piété à ceux qui jusqu'alors en avoient montré le moins. Cette Procession des Religieuses si loin hors du Monastére est remarquable. On a érigé une croix qui subsiste encore sous le nom de la croix S. Aile, à l'endroit où les deux Processions se rencontrérent.

L. Mirac. S. Agili.

Quelques faux Prophetes qui parurent cette année, furent regardés comme les avant-coureurs de l'Antechrist, & augmentérent l'allarme. Sur la fin de l'an 1000. un Paysan nommé Leutard du village de Vertus au Diocése de Châlons-sur-Marne, donna dans un fanatisme qui lui attira un grand nombre de Sectateurs parmi la populace. Il s'imagina que s'étant endormi en travaillant à son champ, un essain d'abeilles lui étoit entré dans le corps; que ces abeilles en lui sortant par la bouche, le piquoient cruellement,& lui ordonnoient de faire des choses au-dessus de ses forces. Fatigué par son imagination plûtôt que par ces mouches, il se sépara de sa femme; & pour commencer la prétenduë

Glab. Rodulf. l. 2. c. 11.

Extravagances d'un Fanatique qui dogmatise.

L'AN 1000. Miſſion par une action d'éclat, il entra dans l'Egliſe du lieu, & y briſa la croix avec l'image du Sauveur. Ceux qui le virent, ne le prirent d'abord que pour un inſenſé, tel qu'il étoit en effet. Mais il ſe mit à dogmatiſer, & il perſuada aux ſimples qu'il n'agiſſoit ainſi, que par une révélation ſpéciale. Il enſeignoit entre autres choſes qu'il étoit inutile de payer la dixme. Ce ſeul article ſuffiſoit pour le faire écouter favorablement des gens de la campagne, communément aſſez intéreſſés pour donner à regret à l'Egliſe une partie du fruit de leurs travaux. En peu de temps le prétendu Prophete fut ſuivi d'un nombreux cortége de Diſciples.

Gebuin Evêque de Châlons ſur Marne averti des progrès de la ſéduction, s'empreſſa de les arrêter. Il trouva le moyen de faire venir le Séducteur en ſa préſence, & il le confondit ſans peine: mais il ne le détrompa pas. Il fut plus heureux à l'égard de ceux que ce Fanatique avoit ſéduits. Comme c'étoient tous gens ſimples, ils reconnurent la vérité avec autant de docilité, qu'ils en avoient montré pour l'erreur. Leur maître ſe voyant abandonné, ne voulut point ſurvivre à ſa honte; & il ſe jetta dans un puits, où il ſe noya. Il entroit plus de démence que de malice dans ſon fanatiſme. Il y a ſouvent quelque grain de folie dans l'eſprit des Novateurs les plus échauffés: il faudroit alors commencer par leur guérir le cerveau, & les rendre ſenſés, pour les rendre Catholiques.

De

De pareils faux Prophetes & quelques prodiges qu'on publioit avec des explications arbitraires de l'Apocalypse, avoient confirmé les peuples dans l'opinion que le monde alloit finir avec la milliéme année. Mais quand on vit l'onziéme siécle commencer heureusement, il sembla que le monde Chrétien voulût se renouveller, du moins quant à l'extérieur de la Religion. On commença dans presque toute la France avec une sainte émulation à réparer les anciennes Eglises, ou même à les abattre pour en construire de plus magnifiques. En effet on remarque que les Eglises Cathédrales & celles des principaux Monastéres furent la plûpart rebâties au commencement de ce siécle. Je ne parlerai que de celles dont la construction fut accompagnée de quelques circonstances dignes d'être remarquées.

Glab. Rodulf. l. 3. c. 4.

Eglises rebâties au commencement du onziéme siécle.

Rambert septiéme Abbé de Montmayour proche d'Arles, ayant entrepris de bâtir une nouvelle Eglise sous l'invocation de la Sainte Vierge, commença par une Chapelle soûterraine en l'honneur de la Sainte Croix. Ponce qui étoit alors Archevêque d'Arles dédia cette Chapelle, & accorda des Indulgences à tous ceux qui la visiteroient le jour de la dédicace, & qui contribueroient de quelque aumône au bâtiment de l'Eglise de la Vierge. Ces Indulgences n'étoient que la rémission d'une partie des peines Canoniques marquées pour les divers péchés. (a) Voici en

(a) L'Eglise en vertu du trésor infini des mérites de Jesus-Christ & de ceux des Saints, qu'elle nous applique, a le pouvoir de remettre, non-seulement les peines

L'AN 1001.

Indulgences accordées à ceux qui contribueroient à la construction de l'Eglise de Montmayour.

T. 6. Spicil. p. 427.

quels termes l'Archevêque s'exprima là-dessus en les publiant : » Si c'est un pénitent, dit-il, qui ne » puisse ni entrer dans l'Eglise, ni recevoir le sa» cré corps de Jesus-Christ, ni le baiser de paix, » ni se couper les cheveux, ou se raser la barbe ; » qui ne puisse non plus porter de linge, ni être » parrain, mais qui soit obligé de jeûner au pain » & à l'eau le Lundi, le Mercredi & le Vendredi ; » si ce pénitent visite cette Eglise le jour de la dé» dicace ou y célébre les saintes veilles de la nuit » quelque autre jour de l'année, & s'il donne » quelque aumône pour la construction de l'E» glise de la Vierge, qu'on bâtit actuellement sur » la même montagne ; Que de la part de Jesus» Christ nôtre Seigneur qui a été attaché pour » nous à la croix, & à qui cette Eglise a été dé» diée, & aussi de nôtre part, il soit absous pen» dant un an de la troisiéme partie des peines » duës aux crimes pour lesquels il aura été mis en » penitence : & que pendant cette année il ait la » permission d'entrer dans toutes les Eglises, de » recevoir le sacré corps du Seigneur, de se cou» per les cheveux, de se raser la barbe, de porter » du linge & d'être parrain, excepté pendant le » Carême & pendant les jeûnes des Quatre» Temps. S'il doit jeûner deux ou trois jours de » la Semaine, nous le dispensons d'un jour ; s'il » n'en doit jeûner qu'un, nous l'en dispensons, à

Canoniques prescrites par son ancienne discipline, mais encore toutes les peines temporelles duës aux péchés, dont la coulpe a été effacée par la Contrition & la Confession, & dont par conséquent la peine éternelle a été remise.

condition cependant qu'il nourrira trois pau- « vres. «

Quant à ceux qui ſont en penitence pour de moindres péchés, l'Archevêque déclare qu'il leur remet la moitié de la pénitence qui leur a été impoſée, & il détermine les aumônes qu'on doit faire pour la nouvelle Egliſe à deux ou trois deniers pour les pauvres, & à douze deniers au plus pour les riches. Il déclare que ſi ceux qui ont gagné cette Indulgence d'un an, meurent dans l'année, ils ſont abſous de tous les péchés dont ils ſe ſont confeſſés, & pour leſquels ils ont reçu la penitence. C'eſt ici un des plus anciens exemples des Indulgences ou rémiſſions des peines Canoniques accordées à ceux qui viſiteront quelques Egliſes, & qui y feront quelques aumônes.

Ponce Archevêque d'Arles.

Ponce Archevêque d'Arles, qui accorda ces Indulgences, étoit un des plus illuſtres Prélats de ſon temps. Il s'étoit conſacré à Dieu dès la jeuneſſe dans le célébre Monaſtére de S. Victor de Marſeille, d'où il fut tiré pour remplir le Siége d'Arles. Il fit honneur à ſa dignité par ſa piété & par ſa nobleſſe; mais dans ce haut rang il ne perdit ni l'amour de l'humilité, ni le goût de la ſolitude: car ſur la fin de ſa vie il abdiqua l'Epiſcopat, & rentra dans le Cloître, pour n'étudier plus que l'art de bien mourir. Rajambauld ou Raimbauld fut ſon Succeſſeur.

Glab. Rodulf. l. 3. c. 4.

On rebâtit auſſi au commencement du onziéme ſiécle l'Egliſe & le Monaſtére des Chanoines

L'AN 1001.

Hervée fait rebâtir l'Eglise & le Monastére de S. Martin.

de S. Martin de Tours. Ce fut Hervée Trésorier de cette Eglise, qui entreprit ce grand ouvrage. Il le commença l'an 1001. & il eut la consolation de le voir achevé la septiéme année. Quoique la nouvelle Église fût plus grande & plus élevée que l'ancienne, elle fut en état d'être dédiée l'an 1008. Pour rendre la cérémonie plus auguste, Hervée y invita un grand nombre de Prélats; & il pria S. Martin de manifester son pouvoir pendant cette solemnité par quelque miracle éclatant. Mais le S. Evêque lui apparut, & lui dit: » Mon fils, les mi-» racles qui ont été faits jusqu'à présent, doivent » suffire. Vous pouvez demander à Dieu des cho-» ses plus utiles, sçavoir, le salut des ames. Pour » moi, je ne cesse de m'y intéresser. Je demande » sur-tout au Seigneur la conversion de ceux qui » le servent dans cette Eglise: car quelques-uns » d'eux se livrent trop aux affaires du siécle, & » vont même à la guerre. «

Hervée fait rebâtir le Monastére de Beaumont.

Le Monastére de Beaumont proche de Tours est un autre monument de la piété & des libéralités d'Hervée. Ce Monastére avoit été établi dans le sixiéme siécle proche l'Eglise de S. Martin par une Dame nommée Engeltrude. Hervée jugea qu'il étoit plus convenable que des Religieuses fussent éloignées du Cloître des Chanoines & du bruit de la ville. Ainsi il les transféra sur une colline proche de Tours, nommée Beaumont à cause de son agréable situation. Il fit bâtir les édifices de ce nouveau Monastére partie de ses biens, & partie de ceux de l'Eglise de S. Martin. Par re-

connoiſſance pour ces bienfaits les Religieuſes de Beaumont ſe mirent en quelque ſorte ſous la dépendance du Chapitre de S. Martin. Quand leur Abbeſſe étoit morte, elles demandoient aux Chanoines la permiſſion d'en élire une autre ; & c'étoit un Chanoine qui l'inſtalloit. Elles aſſiſtoient aux obſéques des Chanoines ; & les Chanoines ne ſe trouvoient qu'à celles de l'Abbeſſe. On a même une Chartre du Roi Robert, qui en confirmant aux Religieuſes de Beaumont quelques biens de l'Egliſe de S. Martin, les oblige à raccommoder gratuitement les chappes, & les autres ornemens des Chanoines.

T. 4. Ann. Bened. p. 285, & in append. p. 709.

Précis de la vie d'Hervée Tréſorier de S. Martin de Tours.

Hervée ce pieux Tréſorier de S. Martin, qui employa ſes biens à ériger ces Temples au Seigneur, étoit alors la gloire & l'exemple du Clergé de Tours, & même de celui de toute la France. Iſſu d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe, il reçut une éducation digne de ſa naiſſance, & fit de grands progrès dans l'étude des Lettres à l'Ecole du Monaſtére de Fleuri, où il fut élevé. Le monde qui ne tarda pas à connoître ſes talens, en concevoit de grandes eſpérances, lorſque le jeune Hervée prit la généreuſe réſolution de le fuir pour ſe cacher dans la ſolitude. Il ſe réfugia à ce deſſein dans un Monaſtére voiſin de la maiſon paternelle, & il y demanda l'habit monaſtique. L'Abbé ne jugea pas à propos de l'en revêtir, ſans avoir eu le conſentement de ſes parens : mais ils étoient bien éloignés de le donner. Son pere ayant appris ſa retraite, alla au plûtôt

Glab. Rodulf. l. 3. c. 4.

L'AN 1001. l'en tirer malgré lui ; & après les reproches les plus vifs, il l'emmena à la Cour, comme dans le lieu le plus propre à faire perdre ſa vocation à un jeune homme de qualité. Le pere ambitieux pria même le Roi Robert d'interpoſer ſon autorité, pour le détourner de ſon pieux deſſein. Mais le Roi qui avoit lui-même beaucoup de piété, exhorta Hervée à perſévérer dans la réſolution de ſe conſacrer à Dieu ; & il lui donna la Tréſorerie de S. Martin de Tours, en attendant qu'il pût lui donner quelque Evêché. On tâcha en effet ſouvent dans la ſuite de faire accepter l'Epiſcopat à Hervée ; mais ſa modeſtie y mit toûjours un obſtacle inſurmontable.

Glab. l. 3. c. 4. Ce digne Eccléſiaſtique ayant pris poſſeſſion de la Tréſorerie de S. Martin de Tours, crut que ſous l'habit de Chanoine, il pouvoit mener la vie d'un Religieux fervent & mortifié. Il macéroit ſa chair par les veilles & par les jeûnes, & portoit continuellement un rude cilice ſous ſes vêtemens blancs. Car tel étoit alors la couleur de l'habit des Chanoines de S. Martin. Sa vie auſtére jointe à ſon riche patrimoine, lui donna lieu de faire de grandes épargnes pour les bâtimens qu'il avoit entrepris. Quand il les eut achevés, il jugea qu'il n'étoit plus néceſſaire au monde, & qu'il pouvoit ſuivre l'ancien attrait qu'il avoit pour la ſolitude. Il ſe retira proche de Tours dans l'Iſle des SS. Coſme & Damien, où il fit bâtir une petite Egliſe en l'honneur de ces SS. Martyrs. Il vouloit y paſſer le reſte de ſa vie : mais le Chapitre de

Saint Martin qui avoit besoin des conseils & des exemples de ce S. homme, lui fit tant d'instances, qu'il l'obligea de revenir. Cependant, afin de satisfaire en quelque sorte son goût pour la retraite, on lui donna une petite cellule attenante à l'Oratoire de S. Basile proche de S. Martin, & de Sainte Marie de l'Escrignole, qui avoit été l'Eglise des Religieuses qu'il transféra à Beaumont. Hervée y vécut jusqu'à la mort dans tous les exercices d'un fervent solitaire & d'un saint Ecclésiastique. Il tomba malade la quatriéme année de sa retraite, c'est-à-dire, l'an 1012. & comme plusieurs personnes s'étoient renduës autour de son lit dans l'espérance de lui voir faire quelque miracle, il leur dit de n'en point attendre de lui; qu'il étoit indigne d'en faire, qu'il leur demandoit seulement de prier le Seigneur pour lui. Il mourut de la mort des justes en répétant sans cesse cette courte priére, *Seigneur ayez pitié de moi.* Il fut enterré dans la nouvelle Eglise de S. Martin qu'il avoit fait bâtir, & à l'endroit où étoit auparavant le tombeau de ce Saint.

L'AN 1001.

Mort d'Hervée.

On ne se borna pas à renouveller les Temples matériels au commencement du onziéme siécle: on s'appliqua à regler la discipline, & à en établir l'uniformité dans les diverses Eglises, pour y mieux conserver la paix & l'ordre. Il se tint en effet en ce temps-là plusieurs Conciles tant en Italie qu'en France sur quelques points de discipline qu'on tâcha de rendre uniformes. Il fut réglé touchant les jeûnes qu'on n'en indiqueroit

Vers l'An 1002.

Divers Conciles pour établir l'uniformité de la discipline.

Glab. Rodulf. l. 3. c. 3.

Vers l'An 1002.

aucun entre l'Ascension & la Pentecôte, excepté celui de la Vigile de la Pentecôte. Cependant la veille de la Pentecôte n'est pas encore un jour de jeûne dans plusieurs Eglises de France. On voulut aussi obliger les Moines de renoncer à l'usage où ils étoient de chanter le *Te Deum* en Avent, & en Carême contre la pratique de l'Eglise Romaine. Les Abbés répondirent qu'ils suivoient l'Ordre & la Regle de leur Patriarche S. Benoît, approuvée par S. Grégoire le Grand; & les Evêques satisfaits de cette réponse, cessérent de les inquiéter là-dessus.

On agita encore dans ces Conciles, si l'on ne pourroit pas trouver un jour plus convenable que le 25. de Mars, pour célébrer l'Annonciation de la Vierge; parce que cette Fête tomboit communément en Carême, & assez souvent dans la Semaine Sainte, ou dans l'Octave de Pâque. On proposa de suivre l'usage des Espagnols, qui la célébroient le 18. de Decembre. Mais tout bien pesé, on convint de s'en tenir à l'ancienne coûtume.

Glab. Rodulf. Ibid.

L'Historien qui nous a conservé le peu que nous sçavons de ces Conciles, dit avoir vû à Clugni des Moines Espagnols faire en Decembre la Fête de l'Annonciation. Ces Moines étoient apparemment ceux que Sanche Roi de Navarre & d'Arragon envoya à Clugni, pour étudier les observances de ce Monastére, & les établir ensuite dans ceux d'Espagne. Car on travailloit par-tout à la réforme des Moines; & les scandales qu'on voyoit parmi eux en montroient la nécessité.

Il

Vers l'An 1002.

Trouble arrivé dans le Monastére de S. Pierre de Chartres.

Fulb. Carnot. ep. 21.

Il arriva en ce temps-là un grand trouble dans le Monastére de S. Pierre de Chartres par l'ambition d'un Moine, qui s'en fit installer Abbé durant la vacance du Siége, après la mort de l'Evêque Odon. Cette affaire fit un grand éclat. S. Abbon de Fleuri voulant en sçavoir le détail, s'adressa à Fulbert qui enseignoit alors dans l'Ecole de Chartres, & qui étoit la gloire de cette Eglise, avant même que d'en être l'Evêque. Fulbert lui fit réponse en des termes qui marquent bien l'estime singuliére qu'il faisoit du mérite & de la piété d'Abbon.

Fulb. ep. 21.

Lettre de Fulbert à S. Abbon.

Saint Abbé & grand Philisophe, lui dit-il, « que puis-je vous rendre pour les assûrances de « la sainte amitié, que vous me promettez par vôtre « Lettre si polie & si éloquente ? Car comme « vous possedez tous les biens qui paroissent so- « lides, & que vous faites peu d'estime de ceux « qui ne le sont pas, que pourrois-je vous donner, « que vous ne possédassiez déja, ou que vous ne « méprisassiez ? « Venant ensuite à l'affaire dont Abbon vouloit être instruit, il lui en fait un détail si bien circonstancié, que je ne crois pas pouvoir mieux en instruire les Lecteurs, qu'en le transcrivant ici.

» Gislebert Abbé de S. Pierre étant dange- « reusement malade, dit Fulbert, mais n'ayant « perdu ni la raison, ni la parole, le Moine Ma- « genard pour qui j'avois auparavant quelque « amitié, sortit nuitamment & furtivement, pour « aller demander l'Abbaye au Comte Thibaud «

Vers l'An 1002.

Lettre de Fulbert.

» qui étoit à Blois. Le Comte nous le renvoya le » lendemain avec ordre aux Moines & aux Cha» noines de lui faire une réception honorable, com» me au nouvel Abbé. Ce procédé nous parut aussi » nouveau, qu'irrégulier. Ainsi nous répondîmes » que nous ne jugions pas qu'on pût établir Ab» bé un homme, qui par ambition avoit brigué la » place d'un Abbé encore vivant, qui n'avoit » point été élu par les Moines, qui n'étoit ni nô» tre Religieux, ni nôtre Clerc, & qui vivoit » plûtôt en courtisan qu'en Religieux, comme » nous étions en état de le prouver par témoins. » Sur ce refus, Magenard remonta à cheval, & re» tourna aigrir le Comte contre nous. «

» Cinq jours après, l'Abbé Gislebert étant mort, » les Moines s'assemblérent au Chapitre, où quel» ques Chanoines assistérent, ainsi que la raison » le requéroit. Nous demandâmes si quelque Moi» ne approuvoit l'entreprise de Magenard : tous » la désapprouvérent. Ainsi nous résolûmes d'en» voyer au Comte des Députés & entre autres » Radulfe nôtre Evêque désigné, pour lui appren» dre la mort de l'Abbé Gislebert, & lui deman» der la permission de faire une élection Canoni» que. «

» Après le départ de ces Envoyés, continue » Fulbert, deux des Moines, Durand & Vivien, » sortirent malgré la défense du Doyen, & allé» rent à Blois dire contre la vérité au Comte que » tous les Moines demandoient Magenard pour » leur Abbé. Aussi-tôt le Comte plein de joye

donna publiquement le bâton Pastoral à Ma- « genard. Les Moines qui étoient restés dans le « Monastére l'ayant appris, dressérent la protes- « tation suivante. *Que toute l'Eglise sçache que nous* « *n'avons pas élu Magenard pour nôtre Abbé; nous* « *n'en voulons point; nous n'y consentons point: Au* « *contraire nous le reprouvons, nous le rejettons,* « *nous nous opposons.* Ils signérent tous cet Ecrit « en ma présence. «

Vers l'An 1002.

Lettre de Fulbert.

Le lendemain, le Comte Thibaud arriva à « Chartres, & fit dire aux Moines qu'ils eussent à « le recevoir en Procession. Les Moines répondi- « rent qu'ils le feroient volontiers, pourvû qu'il « n'amenât pas avec lui l'Intrus. Le Comte cho- « qué de cette réponse se modéra ce jour-là; mais « le jour suivant, il conduisit Magenard au Mo- « nastére avec une bonne escorte. Les Moines le « voyant entrer, allérent faire une priére dans « l'Eglise, & de là se réfugiérent à la Cathédrale « qui étoit aussi sans Pasteur. Mais la Sainte Vier- « ge les y consola, & Radulfe nôtre Doyen les y « reçut avec bonté. Ils se sont ensuite retirés au « Monastére du S. Abbé Herbert, c'est-à-dire, à « Lagni. «

» Le second de Février (c'est toûjours Fulbert qui parle) Magenard se fit donner par un « certain Hervise Evêque Breton la bénédiction « abbatiale, nonobstant l'absence du Clergé, l'in- « dignation du peuple & les protestations des « Moines qui étoient restés. Mais que peut la rai- « son sur des furieux? L'Intrus triomphe de sa vic- «

Vers l'An 1002. Lettre de Fulbert.

» toire, & il s'efforce par ſes intrigues de gagner » les Abbés, les Evêques & le Pape même. Pendant ce temps-là, les Moines chaſſés gemiſſent; » & il n'y a pas de Prélat en France, qui ait aſſez » de zéle pour s'élever contre ces déſordres. Helas! la force de Denis n'eſt plus. On ne voit plus » la piété de Martin. Vous nous avez auſſi abandonné, S. Pere Hilaire, vous qui armé du glaive de l'Eſprit Saint, avez ſi bien défendu l'Unité » de l'Egliſe. O Sainte Egliſe des Gaules, que vous » êtes délaiſſée! Quelle affliction, quelle déſolation » que la vôtre! Nous nous conſolions un peu des » brêches qu'on vous faiſoit de toutes parts, parce qu'on pouvoit du moins trouver un aſyle » dans l'état Monaſtique, comme dans un Capitole aſſûré. Mais, ô douleur! ſi les voleurs & les » ambitieux s'emparent de ce dernier retranchement de la Religion, c'eſt fait de vous: vous » êtes perdue! «

Fulbert adreſſant enſuite la parole à S. Abbon, lui dit: » Je reviens à vous, vénérable Pere, & je » vous en conjure par les dons de la ſageſſe dont » vous êtes orné, & par la douceur de la charité » fraternelle, joignez-vous à Radulfe vôtre ami; » combattez enſemble les ennemis de Dieu. Soulagez les fréres opprimés, & ne laiſſez pas périr » faute de vôtre ſecours, ceux pour qui vous » croyez que le ſang de Jeſus-Chriſt a été verſé. «

Cette Lettre fait également honneur au zéle de Fulbert, & à celui de S. Abbon. Radulfe Doyen de Chartres en ayant été ordonné Evêque, les

Moines de S. Pierre dont il avoit pris la protection, chasſérent Magenard. Cet Abbé ſe refugia à ſon tour à l'Evêché, & profitant de ſa diſgrace, il y édifia tellement par ſa conduite, que ſes propres Religieux par le conſeil de l'Evêque le rappellérent, & lui rendirent le bâton Paſtoral. C'eſt ainſi que ce trouble fut heureuſement terminé.

Vers l'An 1001.

S. Abbon prit auſſi part aux troubles qui arrivérent à Marmoûtier & à S. Meſmin, où les Moines s'élevérent avec ſcandale contre leurs Abbés. Il écrivit pluſieurs Lettres à ce ſujet; mais il éprouva bientôt juſqu'où la licence & la prévention de Moines indociles peuvent ſe porter; & il devint lui-même le Martyr de ſon zéle pour établir la réforme parmi ſes inférieurs.

Troubles à Marmoûrier & à S. Meſmin.

Il y avoit en Gaſcogne un Monaſtére dépendant de Fleuri, où l'indocilité des Religieux qu'il vouloit réformer, lui procura enfin la couronne de martyre par les mains de leurs Domeſtiques. Ce Monaſtére nommé *la Regle* * & vulgairement *la Reole*, ne méritoit pas ce beau nom: car à peine y connoiſſoit-on la Regle qu'on profeſſoit. Pour remédier à ce ſcandale, Guillaume Comte de Gaſcogne le ſoûmit à Richard Abbé de Fleuri; mais ni Richard, ni ſes deux ſucceſſeurs, Albert & Oibolde, ne purent venir à bout d'y établir la réforme.

* *Regula.*

Le Monaſtere de la Reole ſoumis à celui de Fleuri.

Abbon ayant été élu Abbé de Fleuri, on le preſſa d'y faire un voyage pour arrêter la licence ſcandaleuſe des Moines de la Reole. Il répondit en riant qu'il iroit, quand il ſeroit las de vivre: car

Vers l'An 1003.

S. Abbon tâche d'établir la réforme à la Reole.

on publioit que ses prédécesseurs étoient morts peu de temps après avoir tenté de réformer ces Moines. Abbon ne laissa pas d'y aller, quand ses affaires le lui permirent. Il trouva le Monastére dans un dérangement qui demandoit de prompts remédes. Pour les rendre plus efficaces, il commença par se faire autoriser par les Comtes du pays, qui étoient eux-mêmes scandalisés de la vie licentieuse des Moines. Ensuite après avoir fait les Reglemens que son zéle lui dicta, il laissa à la Reole quelques Moines de Fleuri, qu'il avoit amenés avec lui; afin que leur exemple & leur vigilance y maintinssent l'observance de la Regle; mais après son départ les Moines Gascons qui ne vouloient pas de réforme, firent tant d'insultes & de menaces aux Moines François qu'on avoit mis à leur tête, qu'ils les obligérent de quitter bientôt la partie, & de s'en revenir à Fleuri.

Second voyage de S. Abbon à la Reole.

L'An 1004.

S. Abbon ne se rebuta pas de ce mauvais succès. Il retourna quelque-temps après à la Reole, où il arriva la veille de S. Martin, l'an 1004. Les Moines réfractaires qui ne s'attendoient pas à le revoir si tôt, se portérent à de nouvelles violences pour éviter la punition des premiéres. Le jour de S. Martin les Gascons domestiques ou vassaux du Monastére, prirent querelle avec les François qui étoient de la suite d'Abbon. On en vint aux mains; & le S. Abbé eut bien de la peine à séparer les combattans. Le lendemain, Fête de S. Brice, il fit une réprimande à un Moine de la Reole, nommé Anezan, de ce qu'il avoit mangé

Aimoin. vit. Abbonis.

hors du Monaſtére ſans ſa permiſſion. Anezan qu'on accuſoit d'être à la tête des révoltés, fit ſemblant de recevoir avec humilité les avis de ſon Supérieur. Mais dans l'inſtant on entendit des cris ſéditieux : c'étoient les Gaſcons qui étoient encore aux mains avec les François. La querelle recommença par les injures : un domeſtique d'Abbon ayant déchargé un coup de bâton à un Gaſcon qui parloit mal du S. Abbé, on courut aux armes.

L'AN 1004.

S. Abbon mis à mort par les Gaſcons.

Abbon entendant le bruit, ſortit pour l'appaiſer. Mais un Gaſcon s'avançant au-devant de lui, lui donna un coup de lance dans le côté. Le S. Abbé dit ſeulement : » Celui-ci y va tout de « bon « & il ſe fit conduire à la maiſon où ſes domeſtiques étoient logés. Le Moine Aimoin qui le ſuivoit, & qui a écrit ſa vie, ayant vû du ſang ſur le ſeüil de la porte, lui demanda ce que c'étoit. Il répondit tranquillement. » C'eſt mon « ſang ; « & ayant levé le bras pour montrer ſa bleſſure, il en ſortit une grande quantité de ſang, dont la manche de ſa robbe fut toute remplie. A ce ſpectacle, Aimoin ne pouvant s'empêcher de témoigner ſa douleur, Abbon lui dit : » Eh « que feriez-vous donc, ſi vous êtiez bleſſé vous- « même ? Allez plûtôt faire ceſſer le combat, & « donnez ordre à nos gens de rentrer. « Aimoin obéït ; & tous les domeſtiques du S. Abbé s'étant rendus auprès de leur maître pour le ſoigner, il expira le lendemain entre leurs bras, en diſant : » Seigneur ayez pitié de moi & du Monaſtére «

Ibid.

L'AN 1004. » que j'ai gouverné. « Il mourut l'an 1004. le 13. de Novembre qui cette année étoit un Lundi. Son ſang n'aſſouvit pas la rage des meurtriers, qui l'avoient verſé. Ils forcérent le logis où il venoit d'expirer, & maſſacrérent un de ſes domeſtiques, qui arroſoit de ſes larmes la tête de ſon maître, qu'il tenoit entre ſes mains. Après quoi ces furieux prirent la fuite.

Aimoin. vit. Abbonis.

Le S. Abbé fut enterré le Mercredi ſuivant avec les habits dans leſquels il avoit été tué, & ſans qu'on eût lavé ſon corps. Sur quoi ſon Hiſtorien remarque que ce n'étoit pas la coûtume de laver le corps de ceux qui avoient été tués, ni de les changer d'habits. On l'inhuma dans l'Egliſe de la Reole devant l'Autel de S. Benoît. Il eſt honoré comme Martyr le jour de ſa mort.

Lettre des Moines de Fleuri ſur la mort d'Abbon.

Quand les Moines de Fleuri, c'eſt-à-dire, de S. Benoît ſur Loire, eurent appris la mort tragique de leur Abbé, ils écrivirent à tous les Monaſtéres une Lettre circulaire conçuë en ces termes : » Secourez-nous par l'affection de la charité fraternelle dans la douleur qui nous accable, & ſoulagez par vos priéres de pauvres affligés, qui n'ont d'autre nourriture que le pain » d'amertume, ni d'autre boiſſon que les larmes » de la triſteſſe... Helas ! un glaive de douleur » nous a percés juſqu'au cœur. Nous pleurons la » mort d'Abbon nôtre Abbé, que l'épée des Gaſcons a mis au nombre des Martyrs. Effacez » par vos priéres les taches que ſon ame peut » avoir contractées, & obtenez de Dieu par vos

» ſacrifices

sacrifices qu'il daigne consoler un troupeau qui « a perdu son Pasteur & son Chef. « L'AN 1004.

Caractére de S. Abbon.

L'affliction particuliére du Monastére de Fleuri fut commune à tout l'état Monastique, qui perdit par la mort de S. Abbon un de ses plus zélés défenseurs, & un de ses plus grands ornemens. Ce S. Abbé avoit un grand zéle pour la gloire de son Ordre, & un grand talent pour y entretenir la paix & la régularité. Il s'intéressoit à tous les troubles qui s'élevoient dans les Monastéres, & travailloit à y rétablir la tranquillité. Il ne pouvoit sur-tout souffrir les Moines railleurs & satyriques, qu'il appelle dans une de ses Lettres *des Historiographes*; parce qu'ils étoient toûjours prêts à composer des Histoires, pour faire rire aux dépens de leurs fréres. Il regardoit les Religieux de ce caractére comme les pestes des Communautés, dont ils troublent la paix, & altérent la charité: car plus le trait de raillerie est ingénieux, plus la blessure qu'il fait, est sensible. Le S. Abbé pouvoit encore moins souffrir les rapports; & il disoit qu'un Supérieur qui écoute trop facilement les délations, est indigne de gouverner. *Ep. ad Bern.*

Précis de la vie de S. Abbon. *Vit. Abbonis.*

Abbon étoit natif de l'Orleannois, & il fut offert dans son enfance au Monastére de Fleuri. Comme il montra du goût & de grandes dispositions pour les sciences, son Abbé l'envoya étudier à Paris, & à Rheims; d'où étant de retour à Fleuri, on lui donna le soin de l'Ecole (a) du Mo-

(a) Le P. Dubois Celestin assûre dans sa Bibliotheque de Fleuri, qu'il y avoit

L'AN 1004. naſtére. Il ſe fit une ſi grande réputation dans cette Charge, qu'on l'appella en Angleterre, pour y enſeigner les Lettres. Etant de retour en France après la mort d'Oibolde Abbé de Fleuri, il fut élu Abbé de ce Monaſtére, malgré la faction d'un compétiteur puiſſant, qui avoit partagé les ſuffrages.

Les ſoins qu'Abbon fut obligé de donner au gouvernement de ſa Communauté, ne l'empêchérent pas de travailler à la compoſition de plusieurs Ecrits. Car quand on ſçait ménager le temps, on en trouve toûjours qu'on peut dérober aux affaires, ſans qu'elles en ſouffrent. Pendant qu'Abbon enſeignoit en Angleterre, il compoſa la vie de S. Edmond Roi des Anglois Orientaux. Il avoit compoſé un ſçavant Commentaire ſur le Cycle Paſcal de Victorius & quelques Traités de Dialectique & d'Aſtronomie, qui ne ſont pas venus juſqu'à nous. Il ne nous reſte de ſes Ecrits que quelques-unes de ſes Lettres (*b*) ; ſon Apologie contre Arnoux Evêque d'Orleans ; un Abregé de l'Hiſtoire des Papes tiré d'Anaſtaſe le Bibliothécaire, & un Epitome de Canons concernans la plûpart le Clergé & l'état Monaſti-

Ouvrages d'Abbon.

T. 2. Analect. Mab.

plus de cinq mille Etudians dans l'Ecole de ce Monaſtére ; & que chaque Ecolier pour l'honoraire des Maîtres, leur préſentoit tous les ans deux volumes, qu'il avoit tranſcrits. C'étoit de quoi former en peu de temps une nombreuſe Bibliothéque. Je voudrois ſeulement que cet Auteur nous eût donné des garants de ce fait.

Biblioth. Floriac. p. 302.

(*b*) M. Claude le Peletier Miniſtre d'Etat ayant trouvé dans ſa Bibliotheque parmi les papiers de MM. Pithou l'Apologie & pluſieurs Lettres de S. Abbon dont on n'avoit auparavant que des fragmens, les a données au public à la fin de la belle Edition qu'il a fait faire au Louvre du *Codex Canonum Romanæ Eccleſiæ* ; & il y a joint quelques autres anciennes piéces qui n'avoient pas encore vu le jour, & entre autres les *Formules d'Alſace*, *Formulæ Alſaticæ*.

que. Abbon n'y cite aucune des fausses Décretales : ce qui fait honneur à sa critique. L'AN 1004.

Adson Abbé de Monstier-en-Der : Ses Ouvrages.

Abbon étoit lié d'une étroite amitié avec Adson Abbé de Monstier-en-Der, qu'il engagea à mettre en Vers le second Livre des Dialogues de S. Grégoire, qui traite de S. Benoît. Cet Adson étoit fort habile, & il composa les Vies de plusieurs Saints ; sçavoir, de S. Bercaire, de S. Bâle, de S. Frodobert, de S. Valdebert & de S. Mausuet. On croit qu'il est l'Auteur d'un Traité sur l'Antechrist, qui est communément attribué à Alcuin, parmi les Ouvrages duquel on l'a en effet donné au public. Car on en a recouvré un Manuscrit avec un Prologue par lequel Adson adresse ce Traité à la Reine Gerberge (a). C'est la femme de Louis d'Outremer, laquelle après la mort du Roi son mari se remaria malgré le Roi Lothaire son fils à Herbert Comte de Meaux.

Gauzlin Abbé de Fleuri & Archevêque de Bourges.

Après la mort de S. Abbon, le Roi donna l'Abbaye de Fleuri à Gauzlin fils illégitime de Hugues Capet. Les Moines crurent que ce seroit avilir la dignité de leur Monastére, que d'y recevoir pour Abbé un bâtard, quoique fils de Roi. Mais

(*a*) Les Auteurs de la derniére Edition des Ouvrages de S. Augustin croyent qu'il n'y a plus lieu de douter qu'Adson ne soit l'Auteur de ce Traité, puisque par le Prologue Adson l'adresse à Gerberge & y parle de Roricon, qui étoit Evêque de Laon. Cette preuve seroit sans replique, si le Manuscrit étoit ancien, & si tous ces noms n'étoient pas écrits par les seules lettres initiales, comme on faisoit au neuviéme & dixiéme siécle. Car l'*A* dans cette supposition pourra signifier *Alcuin*, aussi-bien qu'*Adson* ; le *G* pourra signifier *Giselle* la fille ou la sœur de Charlemagne, aussi-bien que *Gerberge* ; & l'*R*, *Riculfe* aussi-bien que *Roricon*. Mais ces noms fussent-ils écrits tout au long, on pourroit encore soupçonner qu'un Copiste du onziéme ou du douziéme siécle les trouvant écrits par des lettres initiales, aura cru en transcrivant que l'*A* signifioit *Adson* &c. Il est du moins certain que si un Manuscrit attribue cet Ouvrage à Adson, plusieurs Manuscrits l'attribuent à Alcuin.

l'AN 1004. le Roi Robert n'eut pas d'égard à leur répugnance, & sçut se faire obéïr. Ce Prince nomma ensuite le même Gauzlin à l'Archevêché de Bourges après la mort de Dacbert. Ce fut un nouveau sujet de troubles. Le peuple de Bourges refusa opiniâtrément pendant cinq ans de le reconnoître pour son Archevêque, & même de le recevoir dans la ville. S. Odilon Abbé de Clugni s'entremit pour accommoder cette affaire; & il eut besoin de toute sa prudence & de tout son crédit, pour y réüssir. Les habitans de Bourges étoient en cela plus délicats que ceux de Rheims, qui reçurent sans contradiction pour leur Archevêque Arnoux bâtard du Roi Lothaire.

Le B. Richard: précis de sa vie.

Hugo Flavin. Chron. Vird.

La même année que l'Eglise de France perdit S. Abbon, elle vit s'élever dans son sein une autre lumiére de l'état Monastique en la personne du B. Richard, qui fut élu Abbé de S. Vannes de Verdun l'an 1004. Ce fut un des plus saints & des plus célébres personnages du onziéme siécle. Issu d'une noble famille Françoise, il voulut joindre la science à la noblesse, & la piété à la science. Il étudia les Lettres dans l'Ecole de Rheims, qui étoit alors une des plus renommées des Gaules; & les rapides progrès qu'il fit en même-temps dans les sciences & dans la vertu, engagérent l'Archevêque de Rheims à lui donner les dignités d'Archidiacre & de Précenteur de son Eglise. Richard s'acquitta de ces Charges avec zéle & édification. Il menoit parmi les Chanoines la vie du plus austére Religieux. Non content d'assister

Chron. Virdun.

L'AN 1004.

exactement à l'Office, il récitoit tous les jours le Pseautier en entier, disant les cinquante premiers Pseaumes à genoux, les cinquante suivans debout & les cinquante derniers prosterné dans la posture la plus gênante, ne se tenant appuyé que sur les mains & sur les orteils des pieds.

Ibidem.
Retraite de Richard & du Comte Fréderic.

Ce S. homme ne soûpiroit qu'après la retraite, lorsque le Comte Frédéric parent de l'Empereur Henri, vint s'ouvrir à lui sur le dessein que Dieu lui avoit inspiré de renoncer au monde. Ils prirent ensemble la résolution de se retirer au Monastére de S. Vannes, où la discipline Monastique étoit fort en vigueur par les soins d'un S. Abbé Irlandois nommé Fingen. Ils y allérent sans découvrir leur dessein, afin d'éprouver par eux-mêmes, si ce qu'on publioit de la régularité de cette Maison, étoit véritable. Quand ils furent arrivés à Verdun, ils eurent quelque envie d'entrer dans un autre Monastére de la même ville, bâti par l'Evêque Vicfroi dans un lieu dont la situation leur parut plus commode & plus agréable que celle du Monastére de S. Vannes. Cependant comme ils craignirent l'illusion de l'amour propre, ils prirent la résolution d'aller consulter S. Odilon, & de s'offrir de demeurer à Clugni sous sa conduite, s'il le jugeoit à propos. Mais Odilon fit voir en cette occasion qu'il cherchoit moins les avantages particuliers de son Monastére, que la gloire de Dieu. Il conseilla à Richard & au Comte Frédéric de suivre leur premiére vocation, & d'entrer au Monastére de S. Vannes,

L'AN 1004. parce que leur exemple pourroit rendre célébre ce lieu, qui étoit encore assez peu connu.

Ils retournérent donc à Verdun, où l'Abbé Fingen les reçut avec joie au nombre de ses Religieux. Mais Arnoux qui avoit été rétabli sur le Siége de Rheims, en fit un crime à l'Abbé. Fâché de voir son Eglise privée d'un aussi digne sujet que Richard, il prétendit qu'il n'avoit pû embrasser la vie Monastique sans sa permission. Fingen & Richard se défendirent avec une humble fermeté qui satisfit l'Archevêque.

Le B. Richard Abbé de S. Vannes.

Richard ne fut pas long-temps dans le Monastére, sans laisser voir les riches talens dont le ciel l'avoit doüé. Après la mort de Fingen arrivée l'an 1004. il fut établi Abbé de S. Vannes par Heimon Evêque de Verdun. Le nouvel Abbé eut le don dans cette Charge de se rendre agréable à Dieu & aux hommes. Car en même-temps que par sa vigilance & son autorité il maintenoit la Regle dans sa vigueur, il sçavoit par ses maniéres douces & insinuantes rendre aimable & facile l'obéïssance qu'il exigeoit, & adoucir à ses inférieurs le joug qu'il leur imposoit. On le surnommoit *Grace de Dieu*, pour marquer le rare talent qu'il avoit de gagner les cœurs. La réputation du nouvel Abbé de S. Vannes se répandit en peu de temps dans toute la Gaule, & lui attira un si grand nombre de Disciples que sa Communauté retraça dans la France par le nombre & par la ferveur de ses Religieux, une image des anciens Monastéres d'Egypte ou de Nitrie.

L'AN 1004.

Monastéres qu'on soumit à la réforme du B. Richard.

Les Princes & les Prélats édifiés de ce qu'on publioit de la vertu & de la sagesse de l'Abbé Richard, s'empressérent de mettre sous sa conduite les Monastéres de leur dépendance qui avoient besoin de réforme. Baudri Evêque de Liége lui donna le Monastére de Lobbes pour y rétablir la discipline Monastique. Le Roi Robert le chargea de réformer celui de Corbie. Baudoüin Comte de Flandre lui soûmit pour le même sujet ceux de S. Pierre de Gand, de S. Amand, de S. Bertin, de S. Riquier & de S. Josse sur mer: ce qui marque que le Ponthieu étoit alors du Domaine de Baudoüin. Gerard Evêque d'Arras lui donna pareillement le Monastére de S. Vaast, & Roger Evêque de Châlons sur Marne celui de S. Pierre qu'il avoit fait bâtir. L'Abbé Richard gouverna encore les Monastéres de Breteüil, d'Homblieres, du Mont S. Quentin, de S. Vandrille, de S. Hubert, de S. Remacle, de Malmedi, de Vassor, de Beaulieu, de S. Urbain, de S. Vincent de Mets, & de S. Evre de Toul. On peut juger ce qu'il dut lui en coûter de soins & de travaux pour établir la réforme en tous ces lieux. C'est un ouvrage que le zéle ne consomme point, sans essuyer de grandes contradictions, & sans s'exposer même à de grands dangers; car la fermeté d'un Supérieur vigilant paroît quelquefois à des Moines irréguliers un crime impardonnable.

C'est ce que le S. Abbé Richard éprouva en travaillant à réformer le Monastére de S. Vaast d'Arras. Deux Moines qui craignoient la réfor-

L'AN 1004. me, concertérent ensemble le détestable complot d'assassiner celui qui venoit l'établir; & afin qu'il ne manquât rien à la noirceur de l'attentat, ils choisirent pour le commettre la nuit du Jeudi au Vendredi-Saint. Richard reposoit dans le dortoir sans défiance, lorsque Leduin un des deux assassins s'approcha de son lit, & leva le bras pour le percer d'un coup d'épée. Mais, soit que ce malheureux fût frappé lui-même de l'horreur de son crime sur le point de le consommer; soit que ce fût un miracle de la Providence, qui veilloit à la conservation du S. Abbé, le bras de l'assassin demeura comme immobile; & ce Religieux si indigne de ce nom, se retira plein de trouble & de frayeur.

Chron. Vird. t. 1. Biblioth. Labb. p. 170.

Conversion de Leduin.

Il ne laissa pas de se rendre avec les autres à l'Office de la nuit: mais l'idée de son crime l'y suivit, & les remords de sa conscience le tourmentérent si cruellement, que quand on en fut venu *aux Ténébres*, dit l'Auteur qui rapporte ce trait, c'est-à-dire apparemment, quand on eut éteint toutes les lumiéres, comme il se pratique encore à la fin de l'Office des trois derniers jours de la Semaine Sainte; il alla se jetter aux pieds de l'Abbé, tandis que le Chœur récitoit *Kyrie eleison*, & lui dit: » Mon Pere, ayez pitié de moi. « L'Abbé le conduisit à l'écart pour le faire s'expliquer. Alors le Moine tirant de dessous sa coule l'épée dont il avoit voulu le percer, lui confessa son crime, & lui demanda pardon, lui promettant de le réparer par la régularité de sa conduite. Richard

Ibid.

chard le lui pardonna avec bonté. Cependant pour s'assûrer de la sincérité de sa conversion, il l'emmena avec lui à S. Vannes; & Léduin y montra tant de sagesse & de ferveur, que le S. Abbé le renvoya à Arras quelque temps après, & lui donna sous lui Abbé, le gouvernement du Monastére de S. Vaast.

L'AN 1004.

Le Comte Frédéric qui avoit embrassé la vie Monastique avec Richard, parut oublier tout ce qu'il avoit été dans le monde, pour ne travailler qu'à se rendre petit & humble dans la Religion. Plus il avoit été élevé dans le siécle, plus il cherchoit à s'abaisser au-dessous de ses fréres. La premiére leçon qu'il se fit à lui-même en entrant dans le Monastére, c'est que la vraye grandeur d'un Religieux consiste dans l'amour de l'humiliation & du mépris, & il la mit constamment en pratique. Richard son Abbé l'ayant un jour mené avec lui à la Cour de l'Empereur Henri, ce Prince fit de grands honneurs à Frédéric qui étoit son parent, & par distinction il le fit asséoir auprès de lui dans un cercle de Seigneurs. Mais Frédéric ayant remarqué que son Abbé occupoit une des derniéres places, il quitta la sienne; & prenant le marche-pied qui étoit sous lui, il alla s'asseoir dessus aux pieds de Richard, disant qu'il étoit peu séant, qu'un simple Moine fût placé plus honorablement que son Abbé. L'Empereur édifié de cette humilité de Fréderic fit donner une place plus honorable à l'Abbé Richard.

Ferveur & humilité du Comte Frédéric.

On rapporte plusieurs autres exemples de l'hu-

Vers l'An 1005.

milité de Frédéric. Le Duc Godefroi son frere l'ayant trouvé un jour servant les Maçons, & portant l'oiseau, lui en fit des reproches. Fréderic répondit que tout ce qu'on faisoit dans la Maison de Dieu, & pour le service de S. Pierre & de S. Paul, dont on bâtissoit alors l'Eglise, étoit d'un merite si grand, qu'il ne s'estimoit pas même digne d'y être employé aux plus vils ministéres. Il ne pouvoit souffrir que les Moines lui rendissent le moindre service, disant qu'il étoit venu pour servir les autres, & non pour s'en faire servir. Des personnes de ce rang font un grand honneur à la vie Monastique, quand avec la noblesse, & le merite, elles apportent ainsi en Religion l'esprit d'humilité qui leur fait oublier ces avantages. Les séculiers édifiés de ces sentimens n'oublient pas qu'un Religieux a été grand dans le monde, quand il paroît l'avoir oublié lui-même.

L'AN 1006.

S. Fulchram Evêque de Lodeve : précis de sa vie.

Vit. Fulch. ap. Bolland. 13. Febr.

Tandis que l'état Monastique acquéroit de si dignes sujets, l'Episcopat perdit en France deux de ses plus grands ornemens dans la personne de S. Fulchram Evêque de Lodeve & du B. Adalberon Evêque de Mets. S. Fulchram issu d'une des plus nobles familles du Languedoc, se distingua également par sa tendre piété, par sa vigilance Pastorale, & par sa généreuse charité, dont il donna des marques éclatantes en un temps de famine. Malgré ses libéralités, il trouva encore des fonds pour faire rebâtir son Eglise Cathédrale sous l'invocation de S. Genès d'Arles, & pour y

joindre un Monastére dédié au Sauveur.

L'AN 1006.

Ce S. Evêque portoit quelquefois la délicatesse de conscience jusqu'au scrupule : en voici un trait. Quelqu'un lui apprenant un jour qu'un Evêque qu'on lui nomma, avoit apostasié de la Foi, pour embrasser le Judaïsme, au grand scandale des Fidéles, il en fut si indigné, qu'il dit publiquement que cet apostat méritoit d'être brûlé. Ayant appris peu de temps après, que le peuple s'étant saisi de ce malheureux, l'avoit effectivement brûlé, il craignit que la parole qui lui étoit échappée, n'y eût donné occasion ; & pour expier cette faute, il fit le pelerinage de Rome en pénitent. Avant que d'entrer dans la ville, il quitta ses vêtemens, s'enveloppa les épaules de ronces, & se fit frapper en cet état jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'Eglise de S. Pierre, où il fit une Confession de ses péchés, & reçut l'absolution. Cependant le S. Evêque ne fut pas encore tranquille, & il fit le même pelerinage jusqu'à trois fois, en vûë d'expier cette prétenduë faute.

Délicatesse de conscience de S. Fulchram.

S. Fulchram étant tombé malade l'an 1006. eut révélation de sa mort prochaine, & ne pensa plus qu'à s'y disposer. Il ordonna qu'on préparât son tombeau dans l'Eglise Cathedrale, & s'y étant fait porter le quatriéme de Février jour de l'anniversaire de son Ordination, il le benit. Après quoi il se fit administrer l'Extrême-Onction, fit sa Confession aux Prêtres qui étoient présens, & à Magfroi Evêque de Rhodez, & reçut ensuite le S. Viatique. Quoiqu'il s'avoüât coupable de

Mort de S. Fulchram.

L'AN 1006. plusieurs pechés, il déclara qu'il avoit toûjours conservé sa virginité. Dès que ce S. Evêque sentit les approches de la mort, il ordonna qu'on le mît à terre sur un cilice, & qu'on recitât les Litanies. Quand elles furent finies, il pria un des assistans de lui soûtenir la main, & il donna ainsi sa bénédiction à son peuple, qui étoit inconsolable de perdre un si digne Pasteur. Il expira le 13. de Février de l'an 1006. après cinquante-huit ans & neuf jours d'Episcopat. (a)

Le corps de S. Fulchram fut trouvé entier longtemps après sa mort; & il se conserva ainsi sans corruption jusqu'à ce que les Calvinistes s'étant emparés de Lodeve, l'an 1573. exercérent leur rage contre ces sacrées Reliques. Ils les jettérent d'abord dans un grand feu, qui les respecta. Ensuite ils les traînérent par les ruës & les dispersérent. C'est par de tels excès que ces sacriléges se glorifioient de réformer la Réligion.

Nous avons un Testament que S. Fulchram avoit fait plusieurs années avant sa mort. La date en est singuliére : car il est marqué avoir été fait *le 4. de Février sous le Regne de Jesus-Christ, & lorsqu'on esperoit un Roi.* Ce qui montre qu'il a été dressé, lorsque Hugues Capet n'étoit pas encore

Ap. Boll. 13. Febr.
Testament de S. Fulchram.

(a) Bernard Guido qui a écrit la vie de S. Fulchram, se contredit pour le temps de son Episcopat. Il marque qu'il fut ordonné le 4. de Février de l'an 949. & qu'il mourut le 13. de Février l'an 1006. Cependant il lui donne soixante-&-deux ans d'Episcopat. Le P. Pagi croit que pour concilier cet Auteur avec lui-même il faut lire que Fulchram fut ordonné le 4. de Février l'an 944. Mais ce sçavant Critique n'a pas fait réflexion que le 4. de Février en 944. étoit un Samedi, au lieu qu'en 949. c'étoit un Dimanche. C'est ce qui m'a déterminé à rapporter à cette année l'Ordination de S. Fulchram.

reconnu Roi en Aquitaine. Le S. Evêque y diſpoſe de tous ſes biens en legs pieux, & il inſtituë pour Exécuteurs teſtamentaires Magfroi Evêque de Rhodez, deux Archidiacres & deux Abbés. Il donne à l'Archidiacre Bernard une Terre, à la charge que tous les ans à la S. Pierre & à la Touſſaints il donnera un repas aux Chanoines de Lodéve, & il charge ſes héritiers d'augmenter en pluſieurs autres jours la portion des Chanoines. C'eſt une preuve que ces Chanoines vivoient en Communauté.

Vers l'An 1006.

Le B. Adalberon Evêque de Mets, II. du nom, étoit mort l'année précédente 1005. Il étoit fils de Fréderic Duc de la baſſe Lorraine, & de Beatrix ſœur de Hugues Capet. Sa naiſſance lui donnoit lieu d'aſpirer aux dignités de l'Egliſe, & ſa piété l'en rendoit digne. Il fut élu Evêque de Mets le 16. d'Octobre l'an 994. & il reçut l'Ordination Epiſcopale des mains d'Ecbert de Tréves le jour des Saints Innocens de la même année, lequel tomboit en effet au Dimanche. Adalberon crut qu'un Paſteur, pour être en état de faire du bien, devoit commencer par ſe faire aimer. Il avoit pour cela tous les dons de la nature & de la grace. Des maniéres douces & polies, des inclinations bienfaiſantes, des ſervices effectifs lui gagnérent bientôt tous les cœurs, & même ceux des Juifs, qui dès-lors étoient établis à Mets. Il témoigna ſur-tout une tendre affection pour l'état Monaſtique. Il fit rétablir l'Egliſe de S. Symphorien, & y plaça des Moines de S. Benoît.

Le B. Adalberon Evêque de Mets : précis de ſa vie.

Vit. Adalber. in Bibl. nov. Labb. t. 1. p. 670.

Vers l'An 1006.

Adalberon eut la dévotion d'aller à Rome visiter les tombeaux des Saints Apôtres. Sa piété se renouvella à la vûë de ces sacrés monumens, & il y fit avec les sentimens d'une humble & vive componction une Confession générale de ses péchés. Ce ne fut point une ferveur passagére. A son retour de Rome, ce S. Evêque s'appliqua plus que jamais à la pratique des bonnes œuvres les plus capables de mortifier l'amour propre. Sa maison étoit celle des pelerins & des pauvres: il les recevoit avec bonté, leur lavoit les pieds, & se croyoit honoré de les servir de ses mains. Une maladie contagieuse qu'on nomma le *feu sacré* ([a]) lui donna occasion de faire éclater l'héroïsme de sa charité. Plusieurs Provinces furent alors affligées de cette peste. Ceux qui en étoient atteints, venoient à Mets au tombeau de S. Goëric, y chercher un prompt secours à un mal si cruel. Adalberon recevoit chez lui tous les malades, lavoit leurs ulcéres malgré l'infection, & leur donnoit lui-même à manger. Celui qui raconte ces particularités, dit qu'il aida ce S. Evêque dans cette bonne œuvre sept jours durant, & que pendant ce temps-là Adalberon soignoit & nourrissoit chaque jour environ cent malades, s'estimant glorieux de voir ainsi son palais Episcopal changé en un Hôpital. Une charité si héroïque suppose bien d'autres vertus.

Piété du B. Adalberon: sa charité pour les malades.

(a) La France a été souvent affligée de cette peste, qu'on appella dans la suite *le feu de S. Antoine*; & nous verrons dans le Tome suivant à quelle occasion ce nom lui a été donné.

En effet Adalberon qui aimoit si tendrement les membres de Jesus-Christ dans la personne des pauvres, avoit une tendre & respectueuse dévotion pour les mystéres de ce Dieu Sauveur. Il ne célébroit jamais la sainte Messe, sans s'être auparavant revêtu du cilice, & il ne pouvoit tenir entre ses mains le sacré Corps & le sacré Sang de Jesus-Christ, sans les arroser de ses larmes. Il passoit les veilles des principales Fêtes sans prendre aucune nourriture; & pour mieux sanctifier par la priére & le recueillement le jeûne du Carême, il se retiroit pendant ce temps-là dans quelque Monastére de son Diocése, & plus ordinairement dans celui de Gorze.

Vers l'An 1006.

Mort du B. Adalberon.

Vit. Adalber. T. I. Bib. nov. Labb. pp. 679. 680.

Ce S. Evêque voulant terminer un procès entre les Moines de S. Arnoux & le Duc Thierri son frére, entreprit un voyage par une chaleur si grande, qu'on ne se souvenoit pas d'en avoir vû une pareille. Il marcha tout le jour sans rien prendre, & arriva fort fatigué bien avant dans la nuit. Il soupa bien, & malgré la fatigue du jour précédent, à peine avoit-il pris quelque repos, qu'il se leva pour reciter l'Office avec ses Clercs. Aussitôt qu'il l'eut achevé, il fut frappé d'une paralysie, qui lui ôta l'usage de la parole & des membres. On le reporta à Mets. Avant que d'entrer dans l'Evêché, il voulut qu'on le portât à la Cathedrale, où il fit une priére fervente. Il recouvra la parole, mais il demeura paralytique, & ne fit que languir pendant plus de six mois. Il distribua aux Eglises & aux pauvres tout ce qu'il possédoit. Il

Vers l'An 1006.

envoya même des aumônes à S. Martin de Tours, à S. Denis de Paris, à S. Remi de Rheims, à Sainte Marie de Verdun, à S. Pierre de Cologne, & à plusieurs autres Monastéres. Il mourut un Vendredi 14. de Decembre l'an 1005. & fut enterré dans l'Eglise de S. Symphorien qu'il avoit fait bâtir.

Ses ennemis l'ont accusé d'avoir un peu trop aimé le vin & la bonne chere. Mais le S. Evêque s'estimoit trop heureux de participer aux opprobres, dont les Juifs avoient chargé Jesus-Christ lui-même. Ce qui donna occasion à la calomnie, c'est que de son tempérament il étoit naturellement grand mangeur; & qu'il se faisoit un plaisir de régaler les Moines & les autres serviteurs de Dieu, qu'il invitoit souvent à manger. Sa naissance & son rang pourroient servir à excuser la somptuosité de sa table, qui d'ailleurs étoit plus pour ses hôtes que pour lui. Sa vie a été écrite par un Auteur qui a vécu avec lui. On donne à Adalberon le titre de Bienheureux.

Après la mort d'Adalberon, il y eut de grands troubles pour la succession à l'Evêché de Mets.

Troubles dans l'Eglise de Mets.

Le Duc Thierri frere de l'Evêque défunt fit nommer son fils; & comme il étoit encore trop jeune, il lui donna pour tuteur Theodoric ou Thierri de Luxembourg, qui s'empara lui-même de l'Evêché. Il étoit frere de l'Impératrice Ste. Cunegonde femme de S. Henri, qui après la mort d'Othon III. avoit été élu Empereur & Roi de Lorraine. Ce Prince ne put souffrir cette usurpation dans son beau-frere,

&

L'AN 1006.

& il alla mettre le siége devant Mets, pour chasser l'usurpateur. Mais celui qui avoit été élu Evêque de Mets, étant mort pendant ce temps-là, l'affaire s'accommoda. Thierri de Luxembourg demeura Evêque, & il se comporta mieux que son entrée dans l'Episcopat n'avoit donné lieu de l'espérer.

Concile de Trotmani.

Chron. Saxon.

On assûre que Thierri se trouva la premiére année de son Episcopat au Concile, qu'on marque s'être tenu en un lieu nommé *Trotmani*, où entre autres choses il fut ordonné qu'on jeûneroit au pain, à l'eau & au sel, les veilles de S. Jean-Baptiste, de S. Pierre & de S. Laurent, aussi-bien que le Vendredi des Quatre-Temps avant Noël, & qu'on jeûneroit comme en Carême la veille de l'Assomption, celles des Apôtres, & les Quatre-Temps. (*a*) On voit par les Reglemens de ce Concile avec quelle rigueur on gardoit les jeûnes ordinaires ordonnés par l'Eglise.

Inter Formul. Alsat. form. 18. App. ad Cod. Can. Pelet.

On n'observoit pas avec moins de séverité les jeûnes extraordinaires, qui étoient quelquefois indiqués pour des besoins particuliers. Nous avons là-dessus dans les Formules Alsatiennes le Mandement d'un Evêque, adressé à un Archiprêtre, pour ordonner trois jours de jeûne suivant l'intention du Prince. L'Evêque prescrit ainsi la maniere de jeûner. Il veut que pendant ces trois jours

(*a*) Le P. Labbe & le P. Hardouin ont parlé de ce Concile qu'ils nomment *Concilium Tremoniense.* Mais ni l'un ni l'autre de ces Editeurs des Conciles ne rapporte aucun Acte de celui ci, parce qu'à l'endroit, où l'Historien Ditmare en fait mention, il y a une lacune. Une ancienne Chronique de Saxe qui nous apprend ce que nous en avons dit, pourroit y suppléer.

L'AN 1006. tout le peuple revêtu du cilice & couvert de cendres, se rende à l'Eglise en Procession; que tous entendent la Messe pieds nuds; qu'on jeûne au pain sec, ou du moins qu'on ne mange avec son pain que des légumes crus & des fruits, sans boire de vin: mais il permet un peu de biere. C'étoit sur-tout dans les calamités publiques, telle que la maladie contagieuse qui affligeoit alors la France, qu'on avoit recours à ces moyens pour désarmer la colere de Dieu.

Contagion nommée le feu sacré.

La contagion nommée *le feu sacré* dont nous avons déja parlé, s'étant communiquée dans le Limousin & dans le reste de l'Aquitaine, Alduin Evêque de Limoges crut devoir employer le même remede. Ce Prélat ayant pris l'avis de Josfroi Abbé de S. Martial & du Duc Guillaume, indiqua dans son Diocése un jeûne de trois jours. En même-temps, tous les Evêques d'Aquitaine se rendirent à Limoges portant processionnellement les Reliques de leurs Eglises. On tira de son tombeau le corps de S. Martial; & l'on fit une Procession générale de tous les corps Saints du pays. Dieu se laissa fléchir par tant d'intercesseurs. La contagion cessa dans toute l'Aquitaine; & les Seigneurs Laïques pour témoigner leur reconnoissance, jurérent de nouveau l'observation de la paix.

Procession générale à Limoges.

Adem. in Chron. t. 2. Bib. Labb. p. 170.

Alduin Evêque de Limoges permet de manger de la chair en Carême.

Alduin Evêque de Limoges avoit été souvent obligé de mettre son Diocése en interdit à cause des petites guerres que ces Seigneurs se faisoient les uns aux autres. Les miséres publiques furent

plus efficaces pour les porter à la paix, que les exhortations & les menaces du Prélat, qui joignoit la modération à la fermeté. Car il étoit fort ſenſible aux calamités de ſon peuple; & il croyoit qu'en certaines occaſions la charité qui eſt la meilleure interpréte des Loix de l'Egliſe, en peut diſpenſer pour de juſtes raiſons. Touché un jour de l'extrême miſére où il vit réduits pendant le Carême les habitans d'une Bourgade de ſon Diocéſe nommée Evau ([a]), il leur permit de manger de la chair pendant ce temps-là. Mais quand l'abondance fut revenuë, il les exhorta à faire un autre Carême, au lieu de celui où ils n'avoient pas été en état d'obſerver l'abſtinence preſcrite.

Vers l'An 1007.

Ibid. p. 171.

Alduin avoit ſur-tout un grand zéle pour la converſion des Juifs. Il fit diſputer contre eux pendant un mois d'habiles Theologiens dans des Conférences réglées. Il en retira néanmoins peu de fruits, & ne baptiſa que trois ou quatre de ces malheureux. Mais il purgea ſon Diocéſe des autres, en obligeant ceux qui demeurerent opiniâtres, de ſortir du Limouſin.

Zele d'Alduin pour la converſion des Juifs.

Les Juifs furent chaſſés vers ce temps-là de pluſieurs autres villes de France, & les Evêques défendirent aux Fidéles d'avoir aucun commerce avec eux. Voici ce qui rendit alors cette malheuſe Nation ſi odieuſe à tous les Chrétiens. Les Juifs d Orleans furent accuſés d'avoir écrit au Roi de

Juifs chaſſés de la plûpart des villes de France.

([a]) Cette Bourgade eſt nommée par Ademare *Evaunum* : je crois que c'eſt *Evau* lieu ſitué dans la Combraille ſur les confins des Diocéſes de Limoges & de Clermont.

Vers l'An 1007. Glaber.l.3.c.7. Babylonne pour le porter à faire abattre l'Eglise du S. Sepulchre de Jérusalem en haine du Christianisme. Ils marquoient à ce Prince que s'il ne détruisoit tous les lieux saints que les Chrétiens alloient honorer en Palestine, il auroit bientôt sur les bras tous les Princes Chrêtiens, qui sous prétexte de satisfaire leur dévotion, ne manqueroient pas de s'emparer de ses Etats. Le Prince Sarrasin fit ce que les Juifs lui avoient conseillé; & Radulfe Evêque de Perigueux rapporta en France ces tristes nouvelles en revenant de Jerusalem. Les Juifs dont on découvrit la méchanceté, en portérent la peine, & furent bannis de la plûpart des villes du Royaume. L'émissaire qu'ils avoient envoyé à Babylone étoit un Moine apostat, qui fut pris à son retour, & condamné au feu par les Officiers du Roi Robert.

Adem. in Chron.

Ce religieux Prince étoit toûjours disposé à prêter son autorité au zéle des Evêques pour la défense de la Religion, & la réforme des abus. L'état déplorable où la licence avoit réduit le célébre Monastére de S. Denis, attira son attention. Pour y remédier, il fit assembler l'an 1008. dans son Palais de Chelles un Concile, dont il ne nous reste qu'une Chartre que le Roi y expédia en faveur du Monastére de S. Denis, & dont voici le précis.

Chartre du Roi Robert en faveur du Monastére de S. Denis.

T. 9 Conc. p. 787.

Le Roi Robert y marque qu'on a observé que tous les Rois qui ont honoré S. Denis, ont régné heureusement; mais que depuis le temps de Charles III. c'est à-dire de Charles le Gros, le Monas-

tére de ce ſaint Martyr avoit été ſi fort négligé, que les Moines en étoient devenus auſſi mondains que les Séculiers, ce qui avoit donné occaſion de piller & d'uſurper leurs biens; que le Roi Hugues ſon pere & la Reine Adelaïde ſa mere avoient tâché d'y remettre le bon ordre; que lui Robert avoit eu les mêmes vûës en y établiſſant Vivien pour Abbé. Il ajoûte que l'Abbé Vivien l'étant venu ſupplier d'augmenter auſſi le temporel du Monaſtére, il n'a pu refuſer une ſi juſte demande. Il nomme enſuite pluſieurs Terres qu'il donne à l'Abbaye de S. Denis; & il déclare que ſi quelqu'un oſe attaquer cette donation, il ſera anathême par l'autorité du Roi & par celle des Evêques aſſemblés avec lui dans ſon palais de Chelles le 17. de Mai. Il paroîtra ſans doute étrange de voir ici l'anathême porté par l'autorité du Roi conjointement avec celle des Evêques; mais cette expreſſion ſignifie ſeulement que le Roi feroit exécuter les cenſures fulminées par les Prélats contre ceux qui donneroient atteinte aux diſpoſitions de cette Chartre. L'acte eſt ſouſcrit par treize Evêques, à la tête deſquels on voit Leotheric de Sens. Les plus diſtingués d'entre les autres ſont, S. Gilbert de Meaux, & le célébre Fulbert de Chartres, qui étoit récemment élevé ſur ce Siége.

L'AN 1008.

S. Gilbert Evêque de Meaux.

Vit. S. Gilbert. ap. Bolland. 13. Febr.

S. Gilbert de Meaux étoit né, à ce qu'on croit, à Ham en Vermandois; & il fut élevé dans l'Egliſe de S. Quentin, dont il devint Chanoine. Il fut enſuite promu à la dignité d'Archidiacre dans

l'AN 1008. l'Eglise de Meaux, où ayant bientôt fait connoître son mérite, il fut élu Evêque de cette ville après la mort d'Erchanrade, avec le consentement d'Odon ou Eudes dit le Champenois Comte de Meaux. Ce fut pendant l'Episcopat de Gilbert, qu'on fit le partage des biens de l'Eglise de Meaux pour assigner aux Chanoines leur part séparée de celle de l'Evêque. On avoit déja pris la même précaution dans plusieurs Eglises, comme nous l'avons remarqué; & toutes les autres suivirent enfin cet exemple. Avant ce partage, l'Evêque étoit l'œconome général des biens de son Eglise, dont il assignoit une partie à l'entretien des Clercs ou des Chanoines. S. Gilbert tint le Siége de Meaux vingt ans, pendant lesquels il s'aquita de tous les devoirs d'un bon Pasteur. Il est honoré le treiziéme de Février.

Fulbert Evêque de Chartres : précis de son Histoire.

Pour Fulbert de Chartres qui se trouva avec S. Gilbert à l'Assemblée de Chelles, c'étoit une des plus grandes lumiéres de l'Eglise de France, & il ne l'édifioit pas moins par sa rare piété, qu'il ne l'éclairoit par sa singuliére érudition. Il ne dut son élévation qu'à son mérite; car il étoit étranger, & d'assez basse naissance, comme il le reconnoît lui-même. Il paroît qu'il étoit originaire d'Italie, d'où il vint étudier à Rheims sous le fameux Gerbert. Quand il s'y fut rendu habile, il alla ouvrir une Ecole à Chartres, & fut admis dans le Clergé de cette Eglise. L'estime qu'il s'y acquit, le fit juger digne de l'Episcopat. Il fut élu Evêque de Chartres l'an 1007. après la mort de Rodulfe,

qui étoit nommé à cet Evêché, lorsqu'arriva dans le Monastére de S. Pierre de Chartres le trouble dont nous avons parlé.

L'AN 1008.

Fulb. ep. 23.

Célébrité de l'Ecole de Chartres.

Fulbert reçut l'Ordination Episcopale des mains de Leotheric de Sens son Métropolitain. Quoiqu'Evêque, il continua d'enseigner, & l'Ecole de Chartres devint sous lui la plus célébre Académie de France. Il y eut pour disciples plusieurs Ecclesiastiques & plusieurs Moines, qui se distinguérent par leur érudition. Le fameux Berenger si connu par son hérésie fut de ce nombre. Mais ce malheureux Sectaire ne puisa pas ses pernicieuses erreurs à l'Ecole de Fulbert, qui loin de les enseigner, ne manquoit pas l'occasion de les combattre avec autant de zéle que d'érudition. Il croyoit devoir précautionner ses disciples contre l'amour de la nouveauté, qui commençoit à s'emparer des esprits. Car on s'efforça alors de renouveller dans l'Eglise de France l'hérésie que Jean Scot y avoit enseignée autrefois contre la présence réelle de Jesus-Christ au Sacrement de nos Autels.

Zéle de Fulbert pour la foi de la Présence réelle au Sacrement de nos Autels.

Fulbert qui connut le danger de ce faux dogme, écrivit pour le réfuter. Voici comme il en parle dans la premiére de ses Lettres. Après avoir établi que la foi de la Trinité, du Baptême & du Sacrement du Corps & du Sang de Jesus-Christ, est nécessaire au salut, il ajoûte: » Mais plusieurs considérant ces Mystéres des yeux de la « chair, en croyent plus à leurs sens charnels, « qu'à la révélation de la Foi, & se jettent dans le «

L'AN 1008. » précipice de l'erreur : ils ne comprennent ni la » vérité des choſes, ni la vertu des Sacremens. » Ils ſont dès-là ſéparés de l'Unité de l'Egliſe ; & » refuſant d'être les diſciples de la vérité, ils devien» nent les maîtres de l'erreur. « Enſuite après avoir expliqué le myſtére de la Trinité & le Sacrement de Baptême, il expoſe la croyance de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie. Surquoi il dit que Jeſus-Chriſt ayant réſolu de ſouſtraire à nos yeux par ſon Aſcenſion le Corps qu'il avoit offert pour nous, ne voulut cependant pas que nous fuſſions privés de la préſence & de la protection de ce divin Corps . . . que c'eſt le véritable Corps de Jeſus-Chriſt, qui eſt ſur nos Autels l'objet de nos adorations ; & que ce qui paroît à l'extérieur la ſubſtance du pain & du vin, devient réellement par la conſécration le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt. Il ajoûte : » Goû-

Fulbert. ep. 1. » tez & voyez combien cette nourriture eſt agréa» ble. Goûtez ce pain de vie où la Divinité incar» née devient nôtre nourriture. Prenez ce vin qui » n'a pas été foulé par un vil vendangeur, mais » qui a été exprimé du preſſoir de la Croix. « Après des expreſſions ſi énergiques & ſi peu équivoques, il faut toute la mauvaiſe foi dont l'héréſie ſeule eſt capable, pour oſer accuſer Fulbert comme on a fait, d'avoir favoriſé l'héréſie des Sacramentaires.

Leotheric Archevêque de Sens ſuſpect de favoriſer l'erreur des Sacramentaires.

Ce ſçavant Prélat pourſuivoit ces erreurs juſque dans ceux qui les pallioient avec art pour en diminuer l'horreur. Leotheric Archevêque de Sens s'étoit rendu ſuſpect ſur la foi de la Préſence réelle

réelle par une innovation qu'il fit dans l'adminiſtration de ce Sacrement. En donnant la Communion au peuple, il ne diſoit point, comme c'étoit alors l'uſage, *Que le Corps de Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt ſoit le ſalut de vôtre ame & de vôtre corps*: il diſoit ſeulement, *ſi vous en êtes digne, recevez-le*, comme s'il eût voulu faire entendre qu'on ne recevoit le Corps du Sauveur, que quand on étoit bien diſpoſé, c'eſt-à-dire, qu'on ne le mangeoit que par la foi. Si c'étoient-là ſes ſentimens, il n'oſoit les développer : mais il montroit du doute & de l'incertitude ; & ç'en fut aſſez pour ſcandaliſer les peuples, & exciter le zéle de Fulbert. Comme Leotheric cachoit encore le venin des erreurs dont on croyoit devoir le ſoupçonner, Fulbert ſe contenta de lui écrire en termes couverts, bien capables cependant de lui faire appercevoir le danger auquel il s'expoſoit. » Pilote « du vaiſſeau du Roi, lui dit-il, ſoyez circonſpect & « ſur vos gardes. Les flots commencent à s'enfler ; « ne vous faites pas dans vôtre cœur une double « mer d'incertitude & de duplicité. La voye du « Seigneur eſt ſimple : celui qui marche avec ſim « plicité, marche avec confiance. Si vous vous « écartez de la route preſcrite par la foi, vous ſe- « rez certainement un triſte naufrage. «

Vers l'An 1008.

Helgaud. vit. Roberti Reg. ap. Ducheſne, t. 4. p. 64.

Fulb. ep. 29.
Lettre de Fulbert à Leotheric.

La tempête dont parle Fulbert, & qui commençoit à gronder contre Leotheric, étoit la colére du Roi Robert, qui paroiſſoit réſolu à ne ſouffrir aucune innovation dans l'adminiſtration du Sacrement de nos Autels ; afin de mieux con-

Vers l'An 1008.

ſerver la foi de ce myſtére. Dès que ce Prince eut appris le ſcandale que cauſoit l'Archevêque de Sens par les ordres qu'il avoit donnés de changer la formule en diſtribuant la Communion au peuple, il lui écrivit la Lettre ſuivante. » Je ſuis ſurpris » de ce que vous qui paſſez pour ſçavant, quoi- » que vous n'ayez pas la lumiére de la véritable » ſageſſe, vous efforcez par des ordres iniques, » & pour ſatisfarie vôtre haine contre les ſervi- » teurs de Dieu, d'établir une ſorte d'examen par » le Corps & le Sang du Seigneur. Pourquoi au » lieu de vous ſervir en donnant la Communion » de la formule ordinaire, *Que le Corps de Nôtre-* » *Seigneur Jeſus-Chriſt ſoit le ſalut de vôtre corps* » *& de vôtre ame*, avez-vous la témérité de dire, » *Si vous en êtes digne, recevez-le*; puiſqu'il n'y a » perſonne qui en ſoit digne? Pourquoi attri- » buez-vous à la Divinité les miséres du corps, » auſſi-bien que les infirmités & les douleurs de » la nature humaine? J'en jure par la foi du Sei- » gneur, ſi vous ne venez à réſipiſcence, vous ſe- » rez privé de l'Epiſcopat, & vous ſerez condam- » né avec ceux qui ont dit au Seigneur, *Retirez-* » *vous de nous*. «

Lettre du Roi Robert à Leotheric.

Ap. Helgaud. vit. Roberti.

Des menaces ſi préciſes faites par un Roi zélé & puiſſant, firent rentrer Leotheric en lui-même. Il aima mieux renoncer à ſes ſentimens, qu'à ſa dignité. Faites craindre à un Novateur en place la dépoſition, c'eſt l'argument le plus fort pour le réduire. On ne ſacrifie ſa fortune à l'amour de la nouveauté, que quand on ſe flate qu'on ſera dé-

dommagé de ce ſacrifice, par les libéralités & les éloges d'un puiſſant parti. Rien ne nous oblige cependant de croire que Leotheric penſât mal ſur la préſence réelle; & l'innovation qu'il fit dans la formule de la Communion, étoit peut-être tout ſon crime.

Vers l'An 1010.

L'Empereur Henri qui avec l'Allemagne gouvernoit la Lorraine & une partie de la Belgique, n'étoit pas moins zélé que le Roi Robert, & il avoit encore plus d'autorité pour ſe faire obéïr. Il travailla conſtamment à faire fleurir la Religion dans ſes Etats; & pour regner lui-même plus heureuſement, il s'appliqua à faire regner Jeſus-Chriſt: en quoi il fut ſecondé par la vigilance de pluſieurs ſaints Evêques. Car pour ne faire mention que de ceux de la partie de la Gaule qui lui obéïſſoit, outre Adalberon de Mets dont nous avons parlé, Notgere de Liége qui mourut l'an 1008. & Ansfroi ou Aufroi d'Utrecht qui mourut l'an 1010. étoient deux ſaints Prélats.

Notgere Evêque de Liége.
Anſelm. Canon. Leod.

Notgere, ou Notker, fut élevé ſur le Siége de Liége après la mort d'Eraclius; & il s'y diſtingua par ſon zéle, par ſon érudition & par ſa piété. Il fit rebâtir l'Egliſe de S. Lambert, & orna la ville de Liége de pluſieurs beaux monumens de ſa magnificence; enſorte qu'il parut avoir créé une nouvelle ville ([a]). Il n'eut pas moins de ſoin de la dé-

([a]) Pour marquer les grandes obligations que la ville de Liége avoit à Notgere, on compoſa les deux vers ſuivans.

Legia, lege ligans cum Prelatis ſibi leges,
Notgerum Chriſto, Notgero cœtera debes.

Vers l'An 1010.

fendre, que de l'embellir. Le Seigneur de Chievremont proche de Liége ravageoit ſouvent les campagnes voiſines, & on déſeſpéroit de le forcer dans ſa place : voici le ſtratagême dont uſa Notgere pour le ſurprendre.

Un fils étant né à ce Seigneur, l'Evêque fut invité d'aller le baptiſer, & il promit de s'y rendre avec tout ſon Clergé. Il fit habiller en Eccléſiaſtiques les meilleurs ſoldats de ſes troupes, & ſe rendit à leur ſuite à Chievremont. Le Seigneur de ce Fort ayant appris l'arrivée du Prélat, ſortit au-devant de lui avec ſes gens. Mais il fut bien étonné, lorſque ce prétendu Clergé jettant les chappes dont il étoit couvert, & tirant les armes qu'il avoit cachées, ſe ſaiſit des portes, & ſe rendit maître de la place, que l'Evêque fit démolir pour la ſûreté du pays. Notgere étoit ſçavant; & il avoit du talent pour former de jeunes Clercs dans les ſciences Eccléſiaſtiques. Pluſieurs Prélats, tels que Gonthére de Saltzbourg, Rothard & Herluin de Cambrai, Haimon de Verdun, Hezelon de Toul, & Aldebode d'Utrecht, ſortirent de ſon Ecole. Notgere tint le Siége trente-ſix ans. Il nous reſte de lui quelques Ouvrages, ſçavoir, les Vies de pluſieurs Saints (a).

S. Aufroi Evêque d'Utrecht.

Anſfroi ou Aufroi étoit un riche Seigneur Comte du Brabant, qui après la mort de ſa femme Hereſwit, avoit formé le deſſein d'embraſſer

(a) Outre Notgere ou Notker Evêque de Liége, il y a trois autres Notkers qui furent Moines de S. Gal; ſçavoir, Notker ſurnommé *Grain de Poivre*, Notker ſurnommé *le Begue*, & Notker ſurnommé *le Phyſicien*. Les deux derniers ſont Auteurs de divers Ouvrages.

la vie Monaſtique, lorſqu'il fut élevé malgré lui ſur le Siége d'Utrecht, où il ſuccéda à Baudoüin. Il ſe diſtingua par une charité ſi généreuſe, qu'il donnoit tous les jours à manger à ſoixante & douze pauvres. Etant devenu aveugle ſur la fin de ſa vie, il ſuivit ſa premiére vocation, & prit l'habit religieux dans le Monaſtére du Mont-Sainte-Marie, qu'il avoit fait bâtir proche d'Utrecht, & qui fut enſuite transferé dans la ville. Il avoit fondé étant encore Laïque l'Abbaye de Thorne, qui eſt une Collégiale de Chanoineſſes, où ſa fille Benoîte fut la premiére Abbeſſe. Ce S. Evêque eſt honoré le 3. de Mai.

Vers l'An 1010.

Le dérangement où étoient tombées pluſieurs Abbayes, n'empêchoit pas qu'on n'en fondât de nouvelles. La ferveur des nouveaux établiſſemens ſe ſoûtenoit quelque-temps, & portoit à en faire d'autres. Geoffroi de Sablé établit vers le même-tems une Celle ou un Prieuré pour des Moines dans la Terre de Soulême, qu'il acheta de ſon frere Radulfe Vicomte du Mans. Il ſoûmit ce Monaſtére à l'Abbaye de la Coûture. Aveſgaud Evêque du Mans & Hubert Evêque d'Angers ſe trouvérent à la dédicace de l'Egliſe, & confirmérent cet établiſſement. Le Prieuré Régulier de Soulême ſubſiſte encore, & l'Egliſe dédiée en l'honneur de S. Pierre en eſt renommée dans le Maine pour la beauté des ſtatuës qu'on y voit.

Fondation du Prieuré de Soulême.

Le Monaſtére de S. Euſebe d'Apt fut rétabli vers le même-temps par quelques Seigneurs du pays. Il avoit été bâti par S. Martien qui en fut le

Monaſtére de S. Euſebe d'Apt.

Vers l'An 1010.

premier Abbé : mais on ne peut ſçavoir préciſément le temps où ce S. Abbé a vêcu. Ce dut être avant les derniers ravages des Sarraſins, ſur la fin du neuviéme ſiécle. On conſerve ſes Reliques dans la Cathédrale d'Apt, & il y eſt honoré le 25. d'Août.

Fondation de S. Arnoux de Crêpi.

Vauthier ſurnommé le Blanc Comte d'Amiens, fonda à Crêpi en Valois dont il étoit Seigneur, un Monaſtére en l'honneur de S. Arnoux Martyr, ce Diſciple de S. Remi, dont nous avons parlé. Il tira du Monaſtére de Lagni un Moine nommé Gerard originaire du territoire de Mante, & l'établit premier Abbé de Crêpi. Gerard dans la ſuite fut Abbé de Fontenelle.

Fondation de S. Flour.

Dans le Comté d'Auvergne, deux Seigneurs du pays, Euſtorge & Amblard de Brezons, donnérent au Monaſtére de Clugni une Egliſe de S. Flour, ſituée ſur le Mont appellé *Indiciac*; & S. Odilon y fit bâtir un Monaſtére, qui a été érigé en Siége Epiſcopal par le Pape Jean XXII. C'eſt l'origine de la Ville & de l'Evêché de S. Flour.

Fondation de Bernai.

Judith premiére femme de Richard II. Duc de Normandie en bâtit un à Bernai qui étoit une Terre que le Duc ſon mari lui avoit donnée en dot. Cette Princeſſe étant morte avant que les bâtimens fuſſent achevés, le Duc Richard fit continuer l'ouvrage, & aſſigna des revenus au Monaſtére.

Fondation de Beaulieu proche de Loches.

Foulques Nerra Comte d'Anjou, fonda près de Loches ſur la riviére d'Aindre un Monaſtére, lequel à cauſe de ſon agréable ſituation fut appellé

Beaulieu. Il y plaça une pierre du Tombeau de Nôtre-Seigneur qu'il avoit apportée de Jerusalem à son retour du premier pelerinage qu'il y fit. Il y mit aussi des Reliques des Saints Chrisanthe & Darie. Quand l'Eglise du Monastére fut achevée, le Comte Foulques fit prier Hugues Archevêque de Tours d'en venir faire la dédicace.

Vers l'An 1010.

L'Archevêque qui avoit à se plaindre de quelques violences de Foulques, répondit qu'il ne dédieroit pas cette Eglise, à moins que le Comte n'eût réparé les torts qu'il avoit faits à celle de Tours; & que pour rendre agréable à Dieu l'offrande qu'il vouloit faire, il falloit commencer par restituer ce qu'il avoit usurpé.

Glab. l. 2. c. 4.

Foulques fut choqué de cette réponse, & résolut de faire dédier la nouvelle Eglise indépendamment de l'Archevêque dans le Diocése duquel Beaulieu étoit situé. Il fit le voyage de Rome, & à force de présens il obtint du Pape Jean XVIII. un Légat qui fut le Cardinal Pierre, lequel vint faire la dédicace de la part de Sa Sainteté. Les Evêques de France trouvérent fort mauvais ce procédé; & ils se plaignirent de ce que le Pape donnoit par là atteinte aux droits de l'Evêque Diocésain.

Contestation pour la dédicace de l'Eglise de Beaulieu.

Le Légat ne laissa pas de faire la dédicace avec un grand appareil: il ne s'y trouva cependant que les Evêques des Etats du Comte Foulques; & un accident imprévu troubla la Fête. Un ouragan qui s'éleva tout-à-coup, renversa une partie de cette Eglise: ce qui parut justifier les plaintes des Evê-

Vers l'An 1010.

Glab. ibid.

ques. Mais Foulques ne s'étonna pas de cet événement. Il fit rebâtir l'Eglise, & obtint du Pape un privilége, pour exempter le Monastére de Beaulieu de la jurisdiction de l'Archevêque de Tours. Ce Prélat alla à Rome pour défendre sa cause; & il la plaida avec chaleur. On lui dit qu'il étoit libre au Comte de soûmettre immédiatement au S. Siége un Monastére qu'il avoit bâti sur ses Terres.

Foulques Nerra Comte d'Anjou: son caractére.

Foulques Nerra étoit un des plus grands guerriers de son temps. Les victoires qu'il remporta sur Odon Comte de Tours & sur les Bretons lui firent donner par quelques Auteurs le surnom de *Martel*; & les divers voyages qu'il fit à la Terre-Sainte lui firent donner par d'autres celui de *Palmier*, à cause des palmes que rapportoient les pelerins de Jerusalem. On voyoit en effet dans ce Prince un mêlange assez singulier d'une férocité martiale, & d'une tendre dévotion. Le temps qu'il ne donnoit pas à des expéditions militaires, il l'employoit à des pelerinages, ou à faire des établissemens de piété. Il fonda dans la suite deux autres Monastéres, celui de S. Nicolas à Angers pour des hommes, & celui de Roncerai pour des filles, dont nous parlerons en son temps.

Guillaume V. Duc d'Aquitaine: ses pelerinages.

Guillaume V. Duc d'Aquitaine fils de Guillaume *Bras de fer*, plus pacifique que Foulques Nerra, avoit encore plus de zéle que lui pour visiter les lieux consacrés à la dévotion des Fidéles. Il faisoit tous les ans alternativement le pelerinage de S. Jacques en Galice & celui de Rome, lorsqu'il

qu'il eut la consolation de voir se former dans le sein de ses Etats un nouveau pelerinage, qui y attira un grand concours de toutes les Provinces de la Gaule & même des Royaumes voisins.

Vers l'An 1010.

Alduin Abbé du Monastére d'Angeli trouva vers l'an 1010. dans la muraille de son Eglise un petit coffre de pierre fait en forme de tour, & dans ce petit coffre un Reliquaire d'argent de la même figure, avec cette inscription : *Ici repose le chef du Précurseur du Seigneur.* On ne put découvrir ni par qui, ni quand il avoit été apporté en France. Il est vrai qu'on trouva marqué dans un Ecrit qu'un nommé Felix avoit apporté cette Relique d'Aléxandrie, *sous le Regne de Pepin Roi d'Aquitaine, & tandis que Theophile à qui S. Luc adressa les Actes des Apôtres, gouvernoit l'Eglise d'Aléxandrie.* Mais un si énorme Anachronisme fit mépriser cet Ecrit ; & quelques Auteurs du temps, comme Guibert de Nogent, opposérent à ce qu'on publioit de la vérité de cette Relique, que le chef de S. Jean-Baptiste étoit alors honoré à Constantinople.

Invention du chef de S. Jean-Baptiste à Angeli.

Ademar. in Chron. t. 2. Bib. Labb.

Cependant on ne parut pas en Aquitaine révoquer en doute que ce ne fût le chef du Précurseur qui avoit été trouvé à Angeli. Le Duc Guillaume ayant appris cette découverte à son retour d'un pelerinage de Rome, en témoigna une grande joye ; & il fit exposer la nouvelle Relique à la vénération des peuples. On y accourut bientôt, non seulement de toutes les parties de la Gaule, mais encore des pays étrangers. Le Roi Robert & la

Vers l'An 1010.

Reine Conſtance, Sanche Roi de Navarre & pluſieurs autres Princes y allérent rendre leurs reſpects à S. Jean-Baptiſte. Gerard Evêque de Limoges y fit porter en Proceſſion le Corps de S. Martial; & il y célébra la Meſſe de la Nativité de S. Jean, quoique ce fût au mois d'Octobre. On ne conſerve plus cette Relique à S. Jean d'Angeli. Elle n'a pas échappé à la fureur des Calviniſtes qui détruiſirent ce Monaſtére. Ces fanatiques faiſoient la guerre aux Saints & à la ſainteté. Le ſçavant M. du Cange qui a écrit pour montrer que le véritable chef de S. Jean-Baptiſte eſt dans l'Egliſe d'Amiens ſa patrie, où il a été apporté de Conſtantinople, croit que celui qu'on honoroit à Angeli, étoit le chef de S. Jean d'Edeſſe.

Gerard Evêque de Limoges : cérémonies avec leſquelles il fut inſtallé dans ſon Siége.

Ademar. in Chron.

Gerard de Limoges dont nous venons de parler, avoit ſuccédé dans ce Siége à Alduin ſon oncle. Gerard fut ordonné à Poitiers, & conduit enſuite à Limoges par deux Evêques, qui furent Grimoard d'Engoulême & Arnauld de Perigueux. Il alla deſcendre au Monaſtére de S. Martial, d'où s'étant rendu à S. Pierre de Quieroix., il fut porté dans un ſiége ſur les épaules du peuple à l'Egliſe de S. Etienne qui eſt la Cathédrale. Pendant la marche, il tenoit d'une main le Livre des Evangiles qu'il liſoit, & de l'autre, il donnoit continuellement des bénédictions. En entrant dans l'Egliſe, l'Evêque Grimoard lui en livra les portes, apparemment en lui en donnant les clefs; & l'Evêque Arnauld lui mit en main les cordes des cloches.

Après quoi on le fit asseoir dans le siége de Saint Martial : on entonna le *Te Deum*, & tous les assistans allérent donner le baiser au nouvel Evêque. Je remarque ces particularités pour faire connoître quelles étoient au onziéme siécle les cérémonies observées par les Evêques de Limoges pour la prise de possession. Chaque Eglise a là-dessus ses usages ; & la plûpart sont respectables par leur antiquité. L'AN 1012.

Gerard Evêque d'Arras.

Un autre Gerard fut nommé Evêque d'Arras & de Cambrai l'an 1012. après la mort d'Erluin. Il y eut de grandes brigues parmi les Lorrains pour obtenir cette place ; car Cambrai étoit du Royaume de Lorraine. Mais l'Empereur Henri rejetta avec mépris les présens qu'on lui offroit, & nomma à cet Evêché Gerard Clerc de sa Chapelle. Il prit possession un an après la mort d'Erluin, & reçut ensuite l'Ordre de Prêtrise en présence de l'Empereur, qui lui ordonna de se rendre à Bamberg, pour se faire sacrer Evêque. Mais Gerard le pria de lui permettre de se faire ordonner par son Métropolitain l'Archevêque de Rheims. Henri y consentit ; & quand Gérard prit congé de lui, il lui donna un Rituel, qui contenoit l'ordre pour les Ordinations des Clercs & pour celles des Evêques, en lui recommandant de se faire ordonner selon ce Rit, & non selon celui des Karlesiens, c'est-à-dire des François, lequel n'étoit pas conforme à la Discipline, à ce que dit Baudri Evêque de Noyon : ce qui montre qu'il y avoit alors quelque diversité dans les cérémonies pratiquées par *Baldric l. 3. c. 1.*

L'AN 1012.

les Lorrains pour le ſacre des Evêques, & celles qui étoient en uſage parmi les François : mais il eſt certain que cette diverſité ne touchoit pas l'eſſentiel de l'Ordination.

Henri Roi de Germanie couronné Empereur.

Henri ne ſe trompa point dans le choix qu'il fit de Gerard ; car ce fut un digne Prélat, comme nous le verrons dans la ſuite. Ce Prince alla à Rome quelques années après & y reçut la Couronne avec Sainte Cunegonde ſon épouſe des mains de Benoît VIII. ſucceſſeur de Sergius IV. le 24. de Février l'an 1014. Le Pape donna au nouvel Empereur un globe d'or orné de pierreries & ſurmonté d'une croix, pour le faire ſouvenir qu'il devoit préférer l'humilité à toute la gloire du monde, dont ce globe étoit une repréſentation. Henri reçut ce préſent avec reconnoiſſance ; mais il l'envoya auſſi-tôt au Monaſtére de Clugni, en diſant qu'un pareil don ne convenoit mieux à perſonne, qu'à ceux qui avoient foulé le monde aux pieds pour embraſſer la Croix. Bernon Abbé de Richenow dit qu'il étoit à Rome avec l'Empereur, lorſque ce Prince demanda aux Prêtres Romains pourquoi on ne chantoit pas le Symbole à la Meſſe après l'Evangile, & qu'ils lui répondirent que l'Egliſe Romaine n'ayant jamais été ſoüillée par aucune Héréſie, il n'étoit pas néceſſaire d'y chanter le Symbole. Il ajoute que l'Empereur Henri perſuada néanmoins au Pape de le faire chanter. Nous avons vû combien le Pape Leon III. étoit oppoſé à ce qu'on chantât le Symbole dans l'Egliſe de France avec l'Addition *Filioque*,

L'AN 1014. *Glab. l. 1. c. 5.*

Berno Augienſ. de Miſſa.

L'Empereur Henri à son retour d'Italie passa par Clugni avec le B. Meinverc Evêque de Paderborne, qui obtint de S. Odilon treize de ses Moines pour les établir à Paderborne. Ce Prélat réforma ensuite la nouvelle Corbie, en fit déposer l'Abbé Valon, & mit à sa place un Moine nommé Drutmare. Meinverc s'étant pour ce sujet rendu à la nouvelle Corbie, qui étoit de son Diocése, trouva bien des oppositions de la part des Moines. Le Sacristain du Monastére nommé Boson, porta l'insulte jusqu'à lui refuser des ornemens pour célébrer la Messe. Le S. Evêque ayant inutilement sommé ce Religieux de lui faire réparation de cet affront, se contenta de le citer au Tribunal de Dieu.

L'AN 1015.

Vit. Meinverc.

Pendant ce temps-là, le Roi Robert étoit occupé à délivrer l'Eglise de Sens d'un Tyran qui la persécutoit. Renard ayant succédé à son pere Fromond dans le Comté de cette ville, se déclara l'ennemi de l'Archevêque Leotheric, & ne cherchoit que l'occasion de l'insulter: ensorte que quand le Prélat célébrant la Messe se tournoit vers le peuple pour le saluer, le Comte par dérision lui tournoit le dos ou lui crachoit au visage. C'étoit un impie reconnu pour tel, qui combattoit ouvertement la Religion, & qui dans toutes les occasions se déclaroit pour les Juifs, dont il ne rougissoit pas de se nommer le Roi. Leotheric de Sens consulta le Pape, les Evêques ses Suffragans, & S. Odilon pour apprendre d'eux de quels moyens il devoit se servir, afin de délivrer son

Le Roi Robert délivre Sens de la tyrannie du Comte Renard.

Glab. l. 3. c. 5.

L'AN 1016.

Eglise de ce persécuteur. Le Pape & les Evêques lui conseillérent de livrer la ville de Sens au Roi Robert, qui en étoit le Souverain. Le Roi averti de ce projet, se rendit à Sens avec ses troupes, & surprit la ville. Renard n'eut le temps que de se sauver. Fromond son frere fit quelque défense dans une Tour: mais il fut obligé de se rendre, & le Roi l'envoya prisonnier à Orleans, où il mourut quelque-temps après.

Plusieurs Seigneurs François qui prétendoient être dans leurs Comtés entiérement indépendans du Roi, trouvérent mauvais ce que ce Prince venoit de faire, & murmurérent hautement contre les Evêques qui lui avoient donné ce conseil. On s'en prit en particulier à Fulbert de Chartres, qui se justifia par une Lettre qu'il écrivit aux Comtes Gualeran & Gauthier. » Sçachez, mes Freres, » leur dit-il, que le Roi Robert fait bien de dé» fendre les Catholiques, & de condamner les » Hérétiques; & tout le monde avec moi doit » l'encourager à le faire; parce que c'est son de» voir & qu'il ne peut se sauver qu'en se compor» tant de la sorte. Sçachez encore que l'Archevê» que de Sens m'a consulté sur la maniére dont il » devoit agir avec l'Hérétique Renard, qui se dé» claroit le persécuteur de l'Eglise. Je lui ai don» né le conseil que j'ai cru convenir à sa dignité. » Je vous envoye la plainte qu'il m'a adressée, & » la réponse que je lui ai faite. Si quelque faussaire » publie que je lui ai conseillé autre chose, je » vous prie de prendre ma défense comme celle » de vôtre pere spirituel. «

Fulb. ep. 10. Lettre de Fulbert.

Le Roi Robert après s'être rendu maître de Sens, eut la dévotion d'aller à Rome visiter les tombeaux des Saints Apôtres. Il y fut accompagné par un nombreux cortége d'Evêques & de Seigneurs. La Reine Berthe qu'il avoit été contraint de répudier plusieurs années auparavant, l'y suivit. On publia qu'elle vouloit tenter de faire révoquer la Sentence qui avoit cassé son mariage avec le Roi, & le Roi à l'instigation de quelques courtisans ne parut pas éloigné de la reprendre. La Reine Constance qui étoit demeurée en France, (a) fut allarmée de ces bruits. Dans le chagrin & l'inquiétude où cette nouvelle la plongea, elle s'adressa à Dieu avec confiance; & s'étant endormie après une fervente priére, elle vit en songe un saint Evêque qui la rassûra, & qui lui dit qu'il s'appelloit Savinien. S'étant informée à son réveil quel pouvoit être ce Savinien, elle apprit d'un Clerc du Palais, nommé Thierri, que c'étoit l'Apôtre & le premier Evêque de Sens. La Reine Constance pour témoigner sa reconnoissance, donna ordre aussi-tôt qu'on fît une chasse précieuse pour placer les Reliques de S. Savinien; & elle chargea de ce travail le Moine Odoran qui a écrit cette Histoire dans la Chronique que nous avons de lui. Il assûre avoir été témoin de la guérison d'un aveugle, nommé Mainard, qui recouvra la vûë par l'intercession de S. Savinien.

L'AN 1016.

Voyage du Roi Robert à Rome.

Odoran. in Chron.

Apparition de S. Savinien.

Odoran. in Chron. ap. Duchesne, t. 2. p. 639.

(a) Le Moine Odoran nomme *Tille Tillo* le lieu où la Reine Constance se retira pendant le voyage du Roi. Je crois que c'est le lieu nommé *Tille-Château* sur la petite riviére de Tille.

L'AN 1016.

La prédiction de S. Savinien se vérifia ; & le Roi ne songea plus à faire rehabiliter son mariage avec Berthe. Ce Prince étant à Rome se plaignit au Pape Benoît VIII. de plusieurs Seigneurs qui envahissoient les biens du Monastére de Clugni & des autres Monastéres de cette Congrégation. S. Odilon Abbé de Clugni avoit aussi écrit au Pape à ce sujet. Benoît pour réprimer ces usurpations, adressa une Lettre circulaire aux Evêques de Bourgogne, d'Aquitaine & de Provence. Ces Prélats sont nommés dans l'inscription au nombre de vingt, parmi lesquels sont trois Métropolitains, sçavoir, Burcard de Lyon, Vaultier de Besançon, & Ponce d'Arles.

T. 9. Conc. p. 810.

Rescrit du Pape Benoît VIII. en faveur du Monastére de Clugni.

Le Pape après avoir marqué dans ce Rescrit que le Monastére de Clugni est exempt de toute sujettion, soit au Comte, soit à l'Evêque, & même au Roi, & que cette Abbaye ne doit rien à personne qu'à Dieu & à S. Pierre, nomme plusieurs des Seigneurs qui en avoient usurpé les biens & les droits, & il les déclare excommuniés, si avant la S. Michel ils ne font une satisfaction convenable. Il ordonne même aux Evêques ausquels il écrit, de faire publier cette excommunication dans les Paroisses de leurs Diocéses. Par la même Lettre le Pape donne sa bénédiction & l'absolution à d'autres Seigneurs qui se déclaroient les protecteurs du Monastére de Clugni. Cette Lettre qui fut écrite en présence du Roi lorsqu'il étoit à Rome, est datée du premier de Septembre, sans que l'année soit marquée : mais

les

ſes noms des Evêques auſquels elle eſt adreſſée, nous font juger que ce fut l'an 1016. L'AN 1017.

Le Roi à ſon retour de Rome trouva l'Evêché d'Orleans vacant par la mort de Foulques, & il nomma pour remplir ce Siége un Clerc nommé Thierri, apparemment à la recommandation de la Reine Conſtance, à qui Thierri avoit appris quel étoit l'Evêque Savinien qui lui étoit apparu. Thierri étoit natif de Château-Thierri, & il fut élevé à Sens dans le Monaſtére de S. Pierre le Vif ſous les yeux de l'Abbé Rainard & de l'Archevêque Seguin ſes parens. Sur la réputation de ſa vertu le Roi le fit Clerc de ſon Palais, & il ſuivoit volontiers ſes conſeils. Ce Prince crut que perſonne ne ſeroit plus propre pour remplir dignement le Siége d'Orleans : mais l'ambition en ugea autrement.

Thierri élu Evêque d'Orleans.

Un Clerc de cette Egliſe nommé Odalric s'oppoſa à l'élection de Thierri, & gagna un grand nombre de ſuffrages en ſa faveur, tandis que par des calomnies étudiées qu'on fit paſſer juſqu'au S. Siége, il s'efforçoit de décrier Thierri ſon concurrent. Il y eut à ce ſujet un grand trouble & même des combats juſque dans l'Egliſe d'Orleans. Mais enfin l'autorité du Roi & le mérite de Thierri l'emportérent; & le jour fut pris pour l'ordonner. Les Comprovinciaux ayant été invités ſelon la coûtume, Fulbert de Chartres ſe rendit à Orleans. Il s'étoit laiſſé prévenir en faveur d'Odalric : c'eſt pourquoi ayant inutilement tâché de faire valoir les droits de ſa prétenduë élection,

Factions pour obtenir l'Evêché d'Orleans.

L'AN 1017.

comme il vit qu'on étoit résolu de soûtenir celle de Thierri, il refusa d'assister à son Ordination, ce qui obligea de la différer.

Fulbert de Chartres refuse de consentir à l'élection de Thierri: raisons qu'il apporte de son refus.

Fulb. ep. 61.

Fulbert manda à Thierri les motifs de son refus, qui se réduisoient aux Articles suivans.

I°. Parce que le jour que l'Ordination devoit se faire, on n'avoit reçu ni Lettres, ni Députés de la part des Evêques de la Province, lesquels étoient absens: ce qui étoit contre les Canons du Concile de Nicée & de celui d'Antioche.

II°. Parce que lorsqu'on étoit sur le point de faire l'Ordination, il étoit arrivé une défense du Pape de passer outre, à cause du crime d'homicide dont Thierri étoit accusé; & que quand cette défense n'auroit pas été faite de la part du Pape, les Canons observés dans l'Eglise la renfermoient assez.

III°. Parce que la Confession que Thierri avoit faite, fournissoit des raisons encore plus fortes que les précédentes pour lui donner l'exclusion.

IV°. Parce que son élection ayant été faite par l'autorité du Roi, n'avoit pas été libre; puisque ni le Clergé, ni le peuple d'Orleans, ni les Evêques de la Province, n'avoient pu en élire un autre.

» Voilà, ajoûte Fulbert, les raisons pourquoi
» nous n'osons vous imposer les mains, dans la
» crainte de nous rendre prévaricateurs de la Loi,
» & de perdre la puissance d'ordonner. O sacrilé-
» ge impiété! Peu s'en est fallu que nous n'ayons
» été mis à mort dans l'enceinte même de l'Eglise

par des gens de vôtre faction. La joye que nous « avons euë de ſauver nôtre vie, nous a empêchés « de regreter beaucoup ce qui nous a été pris. Au « reſte, nous devons vous avertir que vous vous « trompez groſſiérement en prétendant entrer de « force dans l'Epiſcopat. Car ſi la ſeule ambition « eſt condamnée, que ſera-ce de la violence ? Ce « n'eſt pas tout : vous oſez célébrer la Meſſe dans « une Egliſe qui a été profanée, & qui n'a pas été « reconciliée. «

Thierri ſe juſtifia ſans peine des calomnies, auſquelles l'envie ſeule de ſes concurrens avoit donné cours ; & Fulbert qui s'y étoit laiſſé ſurprendre, fut ſatisfait de ſes défenſes. Ce Prélat conſentit donc enfin à l'Ordination de Thierri, qui fut faite par le Métropolitain Leotheric de Sens. Pendant qu'on le ſacroit, Odalric entra dans l'Egliſe avec une troupe de ſes partiſans, & excita un grand tumulte pour empêcher l'Ordination : mais malgré ce trouble, on ne laiſſa pas d'achever la cérémonie. Telles étoient alors les brigues & les factions des prétendans aux dignités de l'Egliſe. L'heureux temps, où l'on n'avoit d'empreſſement que pour fuir l'Epiſcopat, reviendroit peut-être encore, ſi on en connoiſſoit bien toutes les obligations.

Ordination de Thierri.

L'Ordination de Thierri en ôtant toute eſpérance à ſes concurrens, augmenta leur rage. Les partiſans d'Odalric dreſſérent des embûches au nouvel Evêque dans un voyage qu'il fit, & le battirent avec tant de cruauté qu'ils le laiſſérent pour

L'AN 1018. mort. Cependant après qu'ils furent retirés, on le trouva ſans bleſſure. Il conſulta Fulbert de Chartres, pour ſçavoir s'il n'étoit pas à propos d'excommunier les auteurs de cet attentat. Fulbert répondit qu'il n'étoit, ni avantageux, ni ſûr d'en venir à ce remède extrême; qu'il falloit plûtôt attendre patiemment les coupables, & les exhorter paternellement de venir à réſipiſcence.

Ep. 63.

Thierri pardonne à ſes ennemis.

Thierri ſuivit ce conſeil & n'oppoſa que la douceur à la violence de ſes ennemis. Sa bonté deſarma Odalric l'auteur de ces troubles. Cet ambitieux alla ſe jetter aux pieds de Thierri, & lui demanda humblement pardon. Thierri le lui accorda; & pour le convaincre qu'il ſçavoit oublier les injures, il lui donna la premiére place après lui dans l'Egliſe d'Orleans, afin que quand l'Evêché viendroit à vacquer, il fût plus en état de l'obtenir, comme il l'obtint en effet après la mort de Thierri.

Piété & mort de S. Thierri.

Au reſte, ſi Thierri avoit commis quelques fautes dans la pourſuite de l'Epiſcopat, Dieu les lui fit expier par les maladies dont il fut affligé le reſte de ſa vie. Malgré ſes infirmités habituelles, il alloit ſouvent au Monaſtére de S. Pierre le Vif, pour y reprendre l'eſprit de ferveur & de recueillement. Il y eut un jour révélation que ſa mort étoit proche. Pour s'y préparer, il voulut faire le pelerinage de Rome; mais il tomba malade en arrivant à Tonnerre, & il y mourut le 27. de Janvier, l'an 1022. Il avoit ordonné que ſon corps fût porté à Sens, & enterré auprès de l'Archevê-

Vit. S. Theod. ap. Bolland. 27. Jan.

que Seguin & de l'Abbé Renard ſes parens. Mais Milon Seigneur de Tonnerre s'y oppoſa, & le fit enterrer dans l'Egliſe de S. Michel de Tonnerre, où il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau. L'Egliſe honore la mémoire de S. Thierri le 27. de Janvier. Odalric qui avoit été ſon compétiteur, lui ſuccéda; & il trouva bien des ronces à arracher dans le champ qu'il avoit tant ambitionné.

Vers l'An 1021.

Secte de Manichéens à Orleans.

Durant ces troubles de l'Egliſe d'Orleans, une Secte pernicieuſe s'y établiſſoit ſans craindre la vigilance du Paſteur, aſſez occupé à ſe défendre. Une femme venuë d'Italie en cette ville y répandit ſecretement les plus monſtrueuſes erreurs des Manichéens & des Gnoſtiques; & elle vint à bout de les faire goûter par l'amorce de la volupté, qui donne toûjours de puiſſans attraits à la nouveauté. Cette femme artificieuſe s'attacha d'abord les principaux du Clergé par une apparence hypocrite de piété, & elle fit ſemblant de les prendre pour ſes Directeurs: mais quand elle eut gagné leur confiance, en leur donnant la ſienne, elle commença elle-même à les diriger, s'appliquant à corrompre les cœurs pour ſéduire les eſprits; & elle ne réüſſit que trop. Car quand la paſſion s'en mêle, elle a bientôt perſuadé les erreurs les plus abſurdes.

La Dame Italienne forma donc à Orleans une Secte infame, dont le ſecret & le ſilence firent quelque-temps la ſûreté. Les principaux du Clergé étoient déja infectés de cette contagion, & rien ne paroiſſoit au-dehors. Tout ſembloit tran-

Vers l'An 1021.

quille : mais le mal pour être caché n'en étoit que plus dangereux, lorſque la Providence permit que ces myſtéres d'iniquité fuſſent dévoilés de la maniére que je vais le raconter.

Maniére dont la Secte qui ſe formoit à Orleans, fut découverte.

T. 2. Spicil. p. 670. ex Cartul. Carnot. S. Petri in Valle.

Un Seigneur Normand nommé Arefaſte de la famille des Ducs de Normandie, avoit chez lui un Clerc appellé Herbert, qui étoit allé achever ſes études à Orleans ; mais au lieu de la vérité qu'il cherchoit, il y ſuça le plus ſubtil poiſon de l'erreur. Deux Eccléſiaſtiques d'Orleans, Etienne & Liſoie auſquels il eut le malheur de s'attacher, lui eurent bientôt inſpiré les pernicieux ſentimens qu'ils avoient. Liſoie étoit Chanoine de Sainte Croix, Etienne qu'on appelloit auſſi Herbert, préſidoit à l'Ecole de S. Pierre le Puellier, ainſi nommé, parce que c'étoit anciennement un Monaſtére de filles. Le Clerc Normand ſéduit par la réputation de ces deux Hérétiques, devint un des plus entêtés de leurs diſciples. De retour en Normandie il tâcha adroitement de gagner ſon maître au nouveau parti.

Arefaſte qui avoit de la Religion & de la droiture, connut tout le danger de la nouvelle doctrine qu'on s'efforçoit de lui faire goûter. Il en parla au Duc Richard II, & le pria de faire ſçavoir au Roi Robert qu'il ſe formoit une Secte pernicieuſe dans le ſein de ſon Royaume.

Le Roi charge Arefaſte Seigneur Normand de découvrir les Hérétiques d'Orleans.

Le Roi également zélé pour le bien de la Religion & pour celui de l'Etat, ne négligea pas un avis ſi important à la tranquillité de l'Egliſe & à celle de ſon Royaume. Il chargea Arefaſte d'aller

lui-même à Orleans pour examiner ſur les lieux la vérité de ce que ſon Clerc lui avoit rapporté, avec promeſſe de lui prêter main-forte, pour la punition des Hérétiques, qu'il pourroit découvrir.

Vers l'An 1021.

Le Seigneur Normand qui ne manquoit ni d'adreſſe, ni de zéle, accepta avec plaiſir une commiſſion qui lui donnoit lieu de ſervir la Religion & l'Etat, en découvrant une Secte qui étoit comme un ulcére caché dans le ſein de l'Egliſe. Il paſſa par Chartres dans le deſſein de conſulter l'Evêque Fulbert : mais ce Prélat en étoit parti, pour le pelerinage de Rome. Arefaſte s'adreſſa donc à Evrard ou Ebrard garde des Archives de l'Egliſe de Chartres, qui étoit fort eſtimé pour ſa ſageſſe & pour ſon érudition. Il le pria de lui donner conſeil ſur la maniére dont il devoit s'y prendre pour réüſſir dans une affaire auſſi délicate & auſſi importante, que l'étoit la découverte de ces Hérétiques ſi artificieux & ſi cachés. Evrard lui conſeilla d'aller tous les matins faire ſa priére à l'Egliſe, de recevoir tous les jours le Corps & le Sang du Seigneur, & enſuite après s'être muni du ſigne de la Croix, d'aller prendre hardiment des leçons des Hérétiques qu'on lui avoit nommés, ſans les contredire en rien ; mais de les écouter en ſilence, comme un diſciple entiérement docile.

Arefaſte crut, ſuivant ce conſeil, pouvoir uſer de ſtratagême pour découvrir les ennemis de l'Egliſe. S'étant rendu à Orleans, il fut admis aux

Vers l'an 1021.

Stratagême dont se sert Arefaste pour découvrir les Hérétiques d'Orleans.

Assemblées sécretes des Hérétiques, à la recommandation de son Clerc qui y étoit initié, & il y prit la derniére place. On lui dit que puisqu'il avoit quitté le siécle d'iniquité, pour entrer dans cette sainte société, on prendroit soin de le cultiver comme un arbre nouvellement transplanté, & qu'on ne cesseroit de l'arroser des eaux de la sagesse, jusqu'à ce qu'il eût pris racines, & que le glaive de la parole de Dieu eût retranché toutes les épines de son cœur. Le Seigneur Normand écoutoit tous ces discours avec une humilité & une docilité apparente, qui charmoient les Maîtres de l'erreur.

Quand ils crurent s'être bien assûrés de la sincérité de sa prétenduë conversion, ils lui découvrirent les mystéres les plus cachés de la Secte.

Blasphêmes des Manichéens d'Orleans.

On lui dit que Jesus Christ n'étoit pas né de la Vierge Marie; qu'il n'étoit pas mort pour les hommes; qu'il n'avoit pas été mis dans le tombeau & qu'il n'étoit pas véritablement ressuscité. On ajoûta que le Baptême ne remettoit point les péchés; que le Corps & le Sang de Jesus-Christ n'étoient pas dans l'Eucharistie, & qu'il étoit inutile d'invoquer les Saints, Martyrs ou Confesseurs.

Arefaste avoit horreur d'une si détestable doctrine; mais il n'en témoignoit rien. Au contraire, pour dévoiler les autres mystéres d'iniquité, il dit à ses maîtres: » Si le salut ne consiste pas en » toutes ces choses, apprenez-moi sur quoi je dois » appuyer mon espérance. Ils répondirent: » Mon » frere,

Vers l'An 1021.

frére, jusqu'ici vous avez été dans l'abyme de « l'erreur : mais vous voici au sommet de la véri- « té ; & puisque vous avez ouvert les yeux à la « vraye lumiére de la foi, nous vous ouvrirons la « porte du salut par l'imposition de nos mains. « Vous serez délivré de tous vos péchés, & rem- « pli de l'Esprit Saint, qui vous enseignera la pro- « fondeur des Ecritures. Mais après que vous au- « rez été nourri du pain céleste, vous aurez sou- « vent comme nous des visions d'Anges, & par « leur secours vous irez en un instant sans peine « par-tout où vous souhaiterez aller. «

Infamies & désordres des Manichéens.

Il y avoit autant de corruption dans les mœurs de ces Hérétiques, que d'impiété dans leur doctrine. Ils s'assembloient à certains jours pendant la nuit dans quelque maison écartée. Là tenant tous des lampes à la main, ils récitoient en forme de Litanies les noms des Démons, jusqu'à ce que par quelque prestige ou quelque supercherie, on vît paroître au milieu d'eux le Démon sous la forme de quelque animal. Alors on éteignoit toutes les lumiéres, & chacun prenant la premiére femme qu'il trouvoit sous sa main dans les ténébres, il se livroit à la brutalité de sa passion, sans s'embarrasser si c'étoit sa mere ou sa sœur.

Ils joignoient la cruauté à l'infamie. Car ils prenoient un enfant né du commerce infame qu'ils avoient ensemble, & le brûloient dans une de leurs Assemblées. Ensuite ils en recueïlloient les cendres avec respect, & en composoient une poudre dont ils faisoient prendre à leurs Disciples

Vers l'An 1021.

pour les initier. Ils donnoient même de cette poudre en forme de Viatique à ceux qui étoient en danger de mort. C'eſt ce qu'ils nommoient le pain ou la nourriture céleſte, dont il a été parlé.

Arefaſte s'étant bien inſtruit de ces myſtéres d'iniquité & des perſonnes qui compoſoient la nouvelle Secte, fit donner avis au Roi de ſes découvertes. Ce Prince ne voulut s'en rapporter qu'à lui-même & aux Evêques juges naturels de la Foi. Il ſe rendit en diligence à Orleans accompagné de la Reine Conſtance, & de pluſieurs Prélats qu'il avoit mandés pour ce ſujet. Dès le lendemain de ſon arrivée, il fit prendre tous les Sectaires dans le lieu même de leur Aſſemblée, & les fit comparoître en ſa préſence & en celle des Evêques dans l'Egliſe de Sainte Croix, l'an 1022. (*a*)

Concile d'Orleans pour juger les Hérétiques.

Arefaſte pour mieux cacher ſa délation, s'étoit fait arrêter avec les Hérétiques. Quand il comparut avec les autres priſonniers, il prit la parole, & dit au Roi : » Prince, je ſuis ſujet de Richard » vôtre Comte de Normandie, & l'on n'a pas dû » me faire ici comparoître chargé de chaînes. « » Le Roi répondit : » Expliquez-nous à quel deſ- » ſein vous êtes venu de vôtre pays en cette ville,

(*a*) Le P. Labbe a rapporté ce Concile d'Orleans à l'an 1017. ſur l'autorité de Glaber Rodulfe qui en marque l'époque en diſant, *anno tertio de vigeſimo infra dictum milleſimum.* Mais 1°. cet Hiſtorien n'eſt rien moins qu'exact dans les dates. 2°. Il faut certainement lire *ſupra milleſimum*, au lieu d'*infra milleſimum.* 3°. Il me paroît qu'il faudroit lire *tertio & vigeſimo*, au lieu de *tertio de vigeſimo.* 4°. La Chronique d'Auxerre rapporte la punition des Hérétiques d'Orleans à l'an 1022. 5°. Ce Concile s'eſt tenu ſous l'Epiſcopat d'Odalric qui ne ſucceda à S. Thierri qu'au commencement de l'an 1022. Ces raiſons nous ont engagé d'abandonner Glaber Rodulfe pour le temps auquel il rapporte le Concile d'Orleans.

L'AN 1022. Concile d'Orleans.

afin que nous puissions juger si vous êtes coupable ou non. « Arefaste dit : » La renommée de « la sagesse & de la piété de ceux qui sont ici pri- « sonniers avec moi, m'a fait entreprendre ce « voyage, pour profiter de leurs instructions. Les « Evêques qui vous accompagnent peuvent ju- « ger si en cela j'ai fait quelque mal. Les Prélats « dirent : » Nous en jugerons facilement, pour- « vû que vous déclariez ce qu'ils vous ont ensei- « gné. « Arefaste dit : » Que Vôtre Majesté ordon- « ne plûtôt à ceux qui ont été mes Maîtres, d'ex- « poser leur créance. «

Le Roi & les Prélats ordonnérent donc aux Hérétiques de déclarer leurs sentimens : mais ils n'eurent garde de le faire. Ils ne s'expliquérent qu'en termes ambigus & généraux. On avoit beau les presser ; la dissimulation & l'artifice leur fournissoient des détours & des équivoques pour échapper. Alors Arefaste indigné de leur mauvaise foi, leur dit :

Discours d'Arefaste.

» J'avois cru avoir trouvé en vous des Doc- « teurs de la vérité, & non des maîtres de l'erreur. « Quand vous m'enseigniez vos sentimens com- « me la doctrine du salut, vous assûriez que la « crainte des supplices ou même de la mort ne « vous empêcheroit jamais de les confesser : mais « je vois aujourd'hui le contraire. Pour moi, je « veux obéir au Roi, & déclarer quels sont vos « sentimens, afin que par le jugement des Evê- « ques je sçache ce qui est opposé à la foi Chrê- « tienne. Vous m'avez enseigné que le Baptême «

L'AN 1021. Concile d'Orleans.

» n'opére nullement la rémiſſion des péchés ; que » Jeſus Chriſt n'eſt pas né de la Vierge, n'eſt pas » mort pour les hommes, n'a pas été enſeveli, » n'eſt pas reſſuſcité, & que le pain & le vin con- » ſacrés par le Prêtre ne peuvent être changés au » Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt. «

Les Hérétiques ne répondant rien à ce diſcours d'Arefaſte, Guerin Evêque de Beauvais demanda à Etienne & à Liſoie qui paroiſſoient les chefs des autres, s'il étoit vrai qu'ils euſſent ces ſentimens. Ils répondirent qu'ils croyoient ainſi. L'Evêque tâcha donc de leur prouver que Jeſus-Chriſt étoit né d'une Vierge, & qu'il étoit reſſuſcité le troiſiéme jour.

Ils répondirent : » Comme nous n'y étions pas, » nous ne pouvons croire que cela ſoit vrai. « L'E- » vêque leur dit : Ne croyez-vous pas que vous » êtes nés de vos parens ? Ils dirent qu'ils le » croyoient. Eh bien, reprit l'Evêque, ſi vous » croyez être nés de vos parens, quoique vous » ne le ſçachiez pas par vous-mêmes ; pourquoi » refuſez-vous de croire que Dieu engendré de » Dieu ſans mere avant les ſiécles, ſoit né d'une » Vierge dans le temps par la vertu du S. Eſprit ? » Ils répondirent. » C'eſt que cela eſt contraire à » la nature. «

L'Evêque ajoûta : » Ne croyez-vous pas qu'a- » vant toutes les productions de la nature Dieu le » Pere a créé toutes ces choſes de rien par ſon fils ? Ils répondirent : » Vous pouvez débiter ces con- » tes à ceux qui ne goûtent que les choſes terreſ-

tres, & qui croyent les fables des hommes « charnels écrites ſur des peaux d'animaux. Pour « nous qui ne recevons que la Loi de Dieu écrite « dans l'homme intérieur par l'Eſprit Saint, nous « ne ſçavons que ce que nous avons appris de « Dieu Créateur de toutes choſes. Ceſſez de nous « tenir de pareils diſcours, & faites de nous ce « qu'il vous plaira. Nous voyons déja nôtre Roi « dans ſa gloire qui nous invite à d'éternels triom- « phes. «

Concile d'Orleans.

On diſputa contre ces Sectaires depuis le matin juſqu'à trois heures après midi, pour tâcher de leur faire reconnoître leurs erreurs. Mais raiſons, & menaces, tout fut inutile. Comme on vit qu'ils demeuroient opiniâtres on fit revêtir des habits ſacerdotaux ceux d'entre eux qui étoient dans les Ordres ſacrés; & les Evêques par ordre du Roi les dégradérent. Après quoi on condamna tous ces malheureux au nombre de quinze à être brûlés vifs. Il n'y eut qu'un Clerc & une Religieuſe, qui ſe reconnurent, & qui évitérent la mort.

Les Hérétiques qui demeurent opiniâtres, condamnés au feu.

Pendant qu'on les jugeoit, la Reine Conſtance étoit à la porte de l'Egliſe pour contenir le peuple attroupé, & l'empêcher de mettre en piéces ces Hérétiques. On les fit enſuite ſortir de l'Egliſe pour les mener au ſupplice. La Reine qui les voyoit paſſer, fut ſi indignée contre Etienne qui avoit été ſon Confeſſeur, qu'elle lui créva un œil avec un bâton qu'elle tenoit à la main.

On les conduiſit hors de la ville, & l'on alluma

L'AN 1022.

Concile d'Orleans.

Ces Hérétiques conduits au supplice.

un grand feu dans une chaumiére qu'on leur montra de loin toute embrasée pour les intimider; mais à cette vûë ils ne témoignoient que plus d'ardeur, & ils s'arrachoient des mains de ceux qui les conduisoient, pour s'y jetter d'eux-mêmes. On les enferma dans cette cabanne au nombre de treize. Ils y entrérent avec joye, parce qu'ils s'étoient persuadé qu'ils en sortiroient sains & saufs. Mais quand ils sentirent les atteintes du feu, ils changérent de langage; & ils criérent que le Démon les avoit trompés. On eut compassion d'eux, & on courut ouvrir la porte pour les délivrer. Il étoit trop tard: ils furent suffoqués en un instant.

Glab. l. 3. c. 8.

Parmi ces treize Hérétiques qui furent ainsi brûlés, il y avoit dix Chanoines de Sainte Croix; & comme on eut des preuves que Theodote Chantre de la même Eglise, étoit mort trois ans auparavant dans cette hérésie, Odalric Evêque d'Orleans le fit exhumer & jetter ses os à la voirie. Cet acte de sévérité fait à propos, préserva pour toûjours la ville d'Orleans d'une si dangereuse hérésie, qui n'osa reparoître en France que sous des dehors adoucis, pour ne pas effaroucher les Fidéles.

Ademar. in Chron.

Manichéens à Toulouse.

Cependant le mal avoit gagné Toulouse & quelques endroits de l'Aquitaine. Guillaume Duc d'Aquitaine & Comte de Poitiers fit bonne justice des coupables. Il convoqua à ce sujet quelque-temps après (*a*) un Concile au Monastére de

Concile de Charroux.

(*a*) Le P. Cossart rapporte le Concile de Charroux à l'an 1028. Ademare qui

Charroux, où tous les Evêques & les Seigneurs d'Aquitaine ſe trouvérent. Outre la cauſe de ces Hérétiques, Guillaume fit jurer la paix aux Seigneurs particuliers qui ſe faiſoient ſi ſouvent la guerre, & leur recommanda d'avoir pour l'Egliſe le reſpect convenable.

L'AN 1022.

Ademar. in Chron.

Nouveaux Manichéens condamnés au Concile de Charroux.

Outre les pernicieux dogmes que nous avons rapportés des Hérétiques d'Orleans, ces nouveaux Manichéens traitoient de fables les Saintes Ecritures & les Myſtéres de la Religion, ſurtout celui de la Sainte Trinité. Ils enſeignoient que le monde n'avoit point eu de commencement; qu'il n'y avoit aucune peine pour les plus infames débauches, ni aucune récompenſe pour les œuvres les plus ſaintes. Ce qui montre que cette héréſie n'étoit qu'un mêlange des erreurs de Manès & des infames turpitudes des Gnoſtiques. On avoit lieu de croire que le feu qui conſuma les chefs de cette Secte, en avoit purgé la France: mais outre quelques-uns de leurs diſciples, qui ſe diſperſérent pour dogmatiſer en ſecret, on vit long-temps après renaître comme de leurs cendres la furieuſe héréſie des Albigeois, laquelle faute, d'avoir été réprimée dès ſa naiſſance, prit les armes pour ſa défenſe, & coûta bien du ſang à la France.

Conciles au Diocéſe de Châlon & au Diocéſe d'Auxerre.

Le Roi Robert fit tenir vers le même temps quelques autres Conciles, où l'on prit des meſures pour

en parle dans ſa Chronique, n'en marque point l'époque. Il ſe contente de mettre *his diebus*: ce qui ſemble déſigner l'an 1018 dont il avoit parlé auparavant. Mais on ſçait que cet Auteur ne ſuit pas toûjours l'ordre des temps.

L'AN 1022. terminer les différends & établir la paix entre les Seigneurs particuliers. Il en convoqua un en un lieu nommé Virdun du territoire de Châlon sur Saone, & il y fit porter un grand nombre de Reliques des villes voisines. Il en assembla un autre à Aire au Diocése d'Auxerre, où présida Leotheric de Sens. Ce Prince y fit pareillement apporter un grand nombre de Reliques: quelques-uns vouloient même qu'on y portât le corps de S. Germain d'Auxerre; mais Hugues Evêque de cette ville s'y opposa constamment & dit: » A Dieu ne » plaise que pour quoi que ce soit on transporte le » corps de ce S. Evêque. « La coûtume de porter les Reliques aux Conciles commença alors à s'établir: on espéroit par là rendre ces Assemblées plus célébres, & attirer le concours des peuples en excitant leur dévotion.

Histor. Episc. Altiss. in Hugone.

Chron. S. Petri vivi.

Si l'on fit des Canons en ces deux Conciles, ils sont perdus. Mais on nous a conservé ceux qui furent dressés dans celui qu'Aribon Archevêque de Mayence tint avec Vernehaire de Strasbourg & ses autres Suffragans à Selingstat le douziéme d'Août de la même année 1022. Ces Reglemens sont au nombre de vingt: en voici les dispositions les plus importantes.

Concile de Selingstat.

Ses Canons.

I. Tous les Chrêtiens feront abstinence de chair & de sang quatorze jours avant la Nativité de S. Jean, & quinze jours avant Noël, aussi-bien que les veilles de l'Epiphanie, de tous les Apôtres, de l'Assomption, de S. Laurent; & la veille de ces Fêtes ils ne feront qu'un repas. (L'abstinence &

le

le jeûne de la veille de l'Epiphanie ſont remarquables.) L'AN 1022. Concile de Selingſtat.

II. On preſcrit le temps où l'on doit célébrer les jeûnes des Quatre-Temps.

III. On ne ſe mariera pas depuis le commencement de l'Avent juſqu'à l'Octave de l'Epiphanie, ni depuis la Septuageſime juſqu'à l'Octave de Pâque; non plus que les quatorze jours avant la S. Jean & les jours de jeûne ou les veilles des Fêtes ſolemnelles.

IV. Un Prêtre qui a bû en Eté pendant la nuit après le chant du coq, ne célébrera pas la Meſſe le lendemain: ſi c'eſt en Hyver qu'il ait bû après le chant du coq, il s'abſtiendra auſſi de dire la Meſſe le jour ſuivant, à moins qu'il n'y ait néceſſité. (Comme il n'y avoit pas encore alors d'horloges qui ſonnaſſent l'heure pendant la nuit, on ſuppoſoit que le chant du coq en Eté marquoit minuit: ainſi un Prêtre qui avoit bû après ce temps-là, ne pouvoit dire la Meſſe le lendemain. Mais en hyver que les nuits ſont plus longues, on eſtimoit que le chant du coq ne marquoit pas toûjours le milieu de la nuit. Cependant par reſpect pour le Sacrement on jugeoit que dans le doute celui qui avoit bû après le chant du coq ne devoit pas dire la Meſſe le lendemain ſans néceſſité.)

V. Défenſes à un Prêtre de dire plus de trois Meſſes par jour. (Il y avoit alors pluſieurs Prêtres, qui par dévotion célébroient juſqu'à cinq ou ſix Meſſes par jour; & nous avons vû qu'il y avoit auſſi des laïques, qui croyoient devoir communier

L'AN 1022. à toutes les Messes qu'ils entendoient.)

Concile de Selingstat.

VI. On se plaignit au Concile de quelques Prêtres, qui pour arrêter un incendie jettoient dans le feu un Corporal. Le Concile défendit cet abus sous peine d'anathême. (On tenoit toûjours à Clugni un Corporal dans un endroit marqué, afin qu'on le pût trouver aisément en cas d'incendie.)

VII. Si deux personnes sont accusées d'avoir commis ensemble un adultére, & que l'une avouë le crime, tandis que l'autre le nie, on mettra en pénitence la personne qui avouë, & on permettra à l'autre de se purger par quelque jugement canonique.

VIII. Défenses à toutes personnes de porter l'épée dans l'Eglise, si ce n'est l'épée Royale.

X. Il y avoit des laïques, particuliérement des femmes, qui tous les jours faisoient réciter sur eux l'Evangile *In principio erat Verbum, &c.* & qui se faisoient dire tous les jours des Messes particuliéres, comme celle de la Trinité & de S. Michel. Le Concile défend ces pratiques, où il se mêloit quelque superstition. (On ne disoit pas alors l'Evangile *In principio* à la fin de la Messe.)

XI. Dans le dégré de parenté on ne doit pas compter le frere & la sœur pour le premier dégré ainsi que font quelques-uns. C'est le neveu & la niéce, c'est-à-dire, le fils ou la fille du frére ou de la sœur, qui doivent être comptés les premiers comme l'ont ordonné les anciens Peres. (L'usage contraire a cependant prévalu.)

XIII. Aucun laïque ne pourra confier le soin

d'une Eglise de sa dépendance à quelque Prêtre que ce soit, sans le consentement de l'Evêque. Il doit auparavant envoyer ce Prêtre à l'Evêque ou à son Vicaire; afin qu'ils jugent s'il a la science, l'âge & les mœurs requises.

Concile de Selingstat.

XV. Dans les jeûnes solemnels qui sont indiqués, si quelqu'un veut racheter une des huit choses dont l'usage est alors défendu, il doit nourrir ce jour-là un pauvre. (On n'explique pas quelles sont les huit choses dont l'usage étoit interdit dans ces jeûnes solemnels; c'étoit apparemment de manger de la chair, des œufs, des laitages, de boire du vin, de porter du linge, d'aller à cheval, de porter les armes, & de prendre certains divertissemens, ou de porter certaines parures.)

XVI. Défenses d'aller à Rome sans permission de l'Evêque ou de son Vicaire.

XVII. Défenses aux Prêtres sous peine d'anathême, de partager aux penitens leur *Carinne*, c'est-à-dire leur quarantaine. (C'étoit un jeûne de quarante jours au pain & à l'eau qu'on imposoit aux penitens; & l'on défend aux Prêtres de le partager en plusieurs intervalles pour le rendre moins pénible.)

XVIII. Le dix-huitiéme Canon est remarquable. » Comme quelques-uns, dit le Concile, « sont tellement aveuglés par leur folie, que lorsqu'ils sont coupables de quelque crime capital, « ils refusent de recevoir la pénitence de leurs « Prêtres, dans la confiance qu'ils ont que le Pape « remet tous les pechés à ceux qui vont à Rome; «

l'AN 1022. » le ſaint Concile a jugé que cette Indulgence ne » doit leur ſervir de rien : qu'ils doivent commencer par accomplir la pénitence que leurs » Prêtres leur ont impoſée ; & alors s'ils veulent » aller à Rome, ils en recevront la permiſſion de » leur Evêque, qui leur donnera des Lettres pour » le Pape. » (Il s'agit apparemment ici de la pénitence publique. Les Evêques ne veulent pas qu'on ſe diſpenſe de la faire, ſous prétexte de pelerinage de Rome ; parce qu'il falloit réparer le ſcandale dans les lieux où il avoit été donné.)

Concile de Selingſtat.

XIX. Un penitent qui jeûne ſa quarantaine, ne paſſera pas d'un lieu à un autre, mais il demeurera dans celui où il aura reçu la penitence, afin que ſon propre Prêtre puiſſe rendre témoignage de lui. On trouve à la fin de ce Concile les priéres qu'on doit faire au commencement & à la fin de chaque ſeſſion d'un Synode.

Concile d'Aix-la-Chapelle.

Il ſe tint la même année 1022. un Concile à Aix-la-Chapelle en préſence de l'Empereur Henri, pour accommoder un différend entre Pilgrim Archevêque de Cologne & Durand Evêque de Liége touchant le Monaſtére de Burcitho, que l'un & l'autre prétendoient être de ſon Diocéſe. Durand avoit ſuccédé l'année précédente dans le Siége de Liége à S. Vulbode, qui eſt honoré le 21. d'Avril. Ce dernier étoit un S. Evêque d'une taille & d'une groſſeur preſque giganteſque, ce qui l'obligeoit de manger beaucoup ; mais en mangeant plus que les autres, il ne laiſſoit pas de ſe mortifier par l'abſtinence. Il mourut ſaintement le 20. d'A-

S. Vulbode Evêque de Liége.

vril en embrassant le Crucifix, & il fut enterré le lendemain dans l'Eglise du Monastére de S. Laurent. L'AN 1023.

Concile de Mayence.

L'an 1023. Aribon tint un autre Concile plus nombreux à Mayence en présence de l'Empereur, qu'il avoit invité d'y venir célébrer la Fête de la Pentecôte. Tout ce qu'on en sçait, c'est que l'Archevêque y excommunia le Comte Othon à cause de son mariage incestueux avec Irmingarde.

Les Evêques travaillent avec succès à la réforme des abus, quand leur zéle est soûtenu par celui des Princes, & que ces Princes donnent eux-mêmes l'exemple à leurs sujets d'une exacte soûmission aux Loix de l'Eglise. C'est l'avantage qu'avoient alors l'Allemagne & la France. L'Empereur Henri & le Roi Robert ne respiroient que la gloire de Dieu & le bonheur de leurs peuples: c'étoit l'unique but de leurs travaux & tout l'objet de leur politique.

Entrevuë de l'Empereur Henri & du Roi Robert.

Ces deux Princes que les mêmes inclinations avoient unis, eurent une entrevûë sur la Meuse l'an 1023. où ils se donnérent des marques réciproques de la plus sincére cordialité. On étoit convenu qu'ils s'avanceroient l'un & l'autre dans un bateau à égale distance du bord. Mais l'Empereur persuadé que la vertu de celui avec qui l'on traite, est la meilleure sauvegarde, passa dès le matin avec peu de suite dans le camp du Roi; & après avoir entendu la Messe, il mangea avec Robert, lui fit de riches présens, & retourna le soir à son camp. Le lendemain, le Roi accompa- *Glab. l. 3. c. 2.*

L'AN 1023. gné de plusieurs Evêques se rendit à la tente de l'Empereur, & lui fit aussi des présens. Ces Princes prirent la résolution d'aller ensemble à Pavie, pour obliger le Pape de signer certains articles en litige. Mais la mort du Pape & celle de l'Empereur rompirent ce voyage.

L'AN 1024.

Jean XIX. Pape.

Benoît VIII. mourut l'an 1024. Son frére lui succéda, & prit le nom de Jean XIX. On publia que le nouveau Pape avoit acheté les suffrages argent comptant. Ce bruit qui pouvoit être faux, scandalisa toute l'Eglise. Le scandale augmenta, lorsqu'on apprit que ce même Pape traitoit avec le Patriarche de Constantinople, pour lui vendre le titre d'*Oecumenique* ou d'*Universel*; qualité que les Patriarches de Constantinople avoient souvent ambitionnée, & que les Papes leur avoient constamment refusée. Le caractére de Jean XIX. fit espérer qu'il ne se rendroit pas difficile là-dessus.

Intrigues du Patriarche de Constantinople pour obtenir le titre d'*Oecumenique*.

Hugo Flavin.

Le Patriarche de Constantinople de concert avec l'Empereur d'Orient lui envoya de riches présens, qui firent goûter les propositions dont on les accompagnoit. » Car, dit un Auteur de ce » temps-là, quoique l'avarice soit la Reine de » l'Univers, il sembloit qu'elle avoit alors par» ticuliérement établi le Siége de son Empire à » Rome. « Mais ces vices de quelques Papes ne doivent point être imputés à l'Eglise Romaine, qui les souffroit malgré elle. Cependant le Pape ne put délibérer si secretement avec ses Officiers sur les moyens de satisfaire l'ambition du Patriar-

che, qu'il ne transpirât quelque chose de leur dessein. On publia même qu'ils avoient déja fait ce qu'ils délibéroient encore de faire ; & le bruit qui s'en répandit, excita les murmures de tous ceux qui avoient du zéle pour la gloire de l'Eglise Romaine.

L'AN 1024.

Murmures contre le Pape.

Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon qui en fut allarmé, écrivit à ce sujet au Pape une Lettre pleine d'une respectueuse fermeté. » Le Maître des Nations, dit-il, nous apprend qu'il ne « faut point reprendre durement une personne « constituée en dignité ; mais il nous dit ailleurs, « *Si je suis insensé, c'est vous qui m'avez contraint* « *de l'être.* C'est l'amour filial que nous portons à « vôtre Paternité, qui nous presse de l'exhorter « à imiter le Sauveur. Demandez à quelqu'un de « vos intimes amis, comme il demanda à S. Pierre, *Qu'est-ce que les hommes disent de moi ?* ... «

Lettre du S. Abbé Guillaume au Pape Jean XIX.

» Il se répand un bruit fâcheux qui doit scandaliser tous ceux qui ont quelque amour de Dieu. « Car quoique l'Empire Romain soit maintenant « partagé entre plusieurs Potentats, la puissance « de lier & de délier subsiste toûjours sans division. « Nous vous le disons pour vous faire observer « qu'il n'y a que la vaine gloire, qui a porté les « Grecs à vous demander ce qu'on dit qu'ils ont « obtenu. Du reste, nous souhaitons que vous « montriez plus de vigueur que vous ne faites, « pour corriger les abus & pour maintenir la discipline, ainsi que doit le faire celui qui est « chargé du soin de tout le troupeau. «

Ap. Hugon, Flaviniac. in Chron.

l'AN 1024. Cette affaire n'eut pas d'autres ſuites. Le Pape n'accorda rien aux Grecs, & dans la ſuite il montra beaucoup plus de zéle pour le bon ordre.

Au défaut des ſaints Evêques qui devenoient de jour en jour plus rares, Dieu avoit donné à ſon Egliſe de ſaints Rois, qui édifioient par leurs vertus les ſujets qu'ils avoient à gouverner. Je parle de S. Henri Empereur d'Allemagne & Roi de Lorraine, de S. Etienne Roi & Apôtre de Hongrie, du S. Roi Robert le pere & l'exemple des François. De tels Princes ſont un des plus précieux dons que Dieu puiſſe faire à ſon peuple: mais l'Empereur S. Henri ne tarda pas à aller recevoir une Couronne plus glorieuſe que celle qu'il portoit. Car ſi ſa mort ne précéda pas celle du Pape Benoît VIII. elle la ſuivit de près. (*a*) Ce religieux Prince mourut l'an 1024. le 14. de Juillet, digne par ſes vertus & par ſes bonnes œuvres des honneurs que l'Egliſe lui a décernés après ſa mort. Maître de l'Allemagne, de l'Italie & d'une partie de la Gaule par le Royaume de Lorraine, il ne régna que pour faire régner Jeſus-Chriſt dans ſes vaſtes Etats. Le bien de l'Egliſe & celui de ſes peuples étoient l'unique objet de ſes travaux & de ſes exploits militaires. Il fit toûjours préſider la Religion à ſes conſeils, la bonne foi à ſes Traités, & le zéle à ſes entrepriſes. Il avoit particuliérement à cœur la converſion

Mort de S. Henri Empereur.

Sa piété.

(*a*) On ne ſçait pas certainement le jour que mourut le Pape Benoît VIII. On ſçait ſeulement que ce fut l'an 1024. après le ſixiéme de Juin & avant le mois d'Octobre.

des

des Idolâtres. Ce fut pour la procurer, qu'il établit l'Evêché de Bamberg, & qu'il maria sa sœur à Etienne Roi de Hongrie, lequel après avoir embrassé le Christianisme, devint l'Apôtre de ses Sujets. Ce qui parut de plus héroïque dans la vie de S. Henri, c'est que non-seulement il conserva sa chasteté au milieu des périls de la Cour; mais il garda même la continence dans le mariage, de concert avec l'Impératrice Sainte Cunegonde qu'il aimoit tendrement. Etant au lit de la mort, il la remit à ses parens, en leur disant: » Je vous « la rends vierge comme je l'ai reçuë. «

L'AN 1024.

Vertu de Sainte Cunegonde calomniée.
Vit. Cunegond. 3. Mart.

La vertu de Cunegonde avoit cependant été calomniée, & on l'avoit accusée d'adultére. Pour s'en justifier, elle subit l'épreuve du fer chaud, & marcha sur des socs rougis au feu comme si elle eût marché sur des roses. Elle est honorée le 3. de Mars, & S. Henri son mari le 14. de Juillet.

Le Roi Robert refuse le Royaume d'Italie.
Ep. Fulconis. Andeg. ad Robert.
Epitaph. Hug.

Après la mort de Henri, les Allemans s'accordérent à reconnoître pour Empereur Conrade surnommé le Salique. Cependant les Italiens qui commençoient à se lasser de la domination des Allemans, voulurent déférer le Royaume d'Italie au Roi Robert, ou à Hugues son fils aîné, qui avoit déja été sacré Roi, & qui par ses belles qualités sembloit faire revivre son bisayeul Hugues le Grand, dont on lui donnoit déja le surnom. Mais Robert qui avoit moins d'ambition que de prudence, craignit avec raison l'inconstance des Italiens, & refusa

L'AN 1024. la Couronne qu'ils lui offroient. Ils s'adressérent donc à Guillaume V. Duc d'Aquitaine & lui demandérent son fils pour leur Roi, s'il n'aimoit mieux l'être lui-même.

Guillaume V. Duc d'Aquitaine refuse le Royaume d'Italie.

Guillaume parut d'abord agréer une offre si flateuse. Il alla même en Italie pour concerter avec les principaux Seigneurs du pays. Mais on lui fit alors des propositions que sa piété ne lui permit pas d'accepter. On vouloit qu'il promît de chasser de leurs Siéges la plûpart des Evêques d'Italie, apparemment parce qu'ils étoient Allemans. Le Duc d'Aquitaine refusa d'acheter une Couronne au prix de l'honneur & de la conscience. Les Italiens ne laissérent pas de continuer à traiter avec lui, mais il s'apperçut qu'ils traitoient en même temps avec l'Empereur Conrade; & il se désista d'une entreprise qui n'auroit pas manqué de l'engager dans une guerre funeste. Il en écrivit en ces termes à Magenfroi Marquis d'Italie.

Lettre de Guillaume Duc d'Aquitaine.

» Ce qu'on a commencé en faveur de mon fils, » ne me paroît ni utile, ni honnête; car vôtre Na- » tion est infidéle, & nous aurions à nous défen- » dre de bien des embûches.

Leon Archevêque de Ravenne qui étoit alors chassé de son Siége, paroissoit le plus zélé pour les intérêts du Duc Guillaume dans cette affaire: mais son zéle n'étoit pas désintéressé. Il avoit prié ce Duc de lui envoyer un beau tapis, & *une Mule merveilleuse*, ainsi qu'il s'exprimoit. Guillaume qui s'apperçut que ce Prélat le trahissoit, lui répondit de maniére à lui faire sentir qu'il n'étoit

Epist. Guillel. inter Fulb. ep.

pas sa dupe. Il lui manda que quand il auroit trouvé une mule cornuë ou qui eût trois queuës, il ne manqueroit pas de lui envoyer *la Mule merveilleuse* qu'il demandoit : mais après quelques autres railleries semblables, » Parlons sérieusement, ajoûte-t'il ; je ne me plains pas de la « tromperie que les Lombards m'ont voulu faire. « Le Royaume d'Italie étoit à moi, si j'avois vou- « lu promettre une chose que je ne crois pas lici- « te ; sçavoir, de déposer les Evêques, qui ne « sont pas agréables aux Italiens. Mais à Dieu ne « plaise que je deshonore sans sujet les Pasteurs « de l'Eglise, que mes Peres ont toûjours hono- « rés. «

L'AN 1024.

Ce refus d'une Couronne donne une grande idée de la modération du Roi Robert, & de celle du Duc d'Aquitaine. Ces deux Princes songeoient en effet beaucoup plus à bien régler leurs Etats, qu'à en étendre les limites. Ils s'intéressoient particuliérement à tout ce qu'ils croyoient concerner la Religion ; & ils prirent l'un & l'autre beaucoup de part à une contestation assez vive qui s'éleva en ce temps-là en France touchant l'Apostolat de S. Martial, & qui donna lieu à la tenuë de plusieurs Conciles.

Contestation sur l'Apostolat de S. Martial.

La dispute commença entre les Moines de S. Martial de Limoges & le Clergé de la ville. Les Moines prétendirent que S. Martial devoit être placé dans les Litanies au rang des Apôtres ; & Hugues Abbé de S. Martial l'y plaça de son autorité : mais Jourdain qui étoit alors Evêque de

L'AN 1025.

Limoges, ne crut pas qu'une fausse antiquité pût faire honneur à son Eglise, ni au S. Apôtre qui l'avoit fondée. Il désapprouva l'innovation faite par l'Abbé Hugues, & ordonna que S. Martial demeurât au rang des Confesseurs, ainsi qu'il avoit toûjours été : cependant les Moines se firent un point d'honneur de ne pas céder.

Concile de Poitiers touchant l'Apostolat de S. Martial.

Comme la dispute s'échauffoit & partageoit les esprits, Guillaume Duc d'Aquitaine fit assembler un Concile à Poitiers pour la terminer. Il plaida lui-même la cause de l'Apostolat de S. Martial ; & pour le prouver, il montra au Concile un ancien Livre écrit en lettres d'or, dont Canut Roi d'Angleterre lui avoit fait présent, & où les noms des principaux Saints étoient écrits, & leurs images peintes. Le Duc y fit remarquer celle de S. Martial placée au rang des Apôtres. Surquoi adressant la parole à l'Archevêque de Bourdeaux, il dit : » Ceci doit nous apprendre de quelle autorité est » nôtre S. Patron ; puisque la tradition qui le met » au rang des Apôtres a été transmise aux An- » glois par S. Grégoire, qui a tant travaillé pour le » salut de cette Nation. Ce seroit une témérité » que de révoquer en doute ce qu'un si grand » Pape a écrit. « Le Duc ajoûta que dans ce Livre on ne donnoit pas la qualité d'Apôtre à Timothée, à Cléophas & à Silas, dont il étoit parlé dans l'Evangile ou dans les Actes des Apôtres & les Epîtres de S. Paul ; que cependant on y donnoit cette qualité à S. Martial.

In Conc. Lemov.

Malgré les soins du Duc, cette affaire ne fut pas

terminée dans ce Concile. Jourdain Evêque de Limoges en tint un quelque-temps après dans son Eglise le jour de la Pentecôte. Il s'y plaignit de l'innovation que quelques-uns vouloient faire en mettant S. Martial au rang des Apôtres. Ragembauld Abbé de Meaubec prit la parole, & dit qu'il étoit surpris qu'on disputât le titre d'Apôtre à S. Martial dans son Eglise, tandis que dans les Monastéres de la Province de Tours & de celle de Bourges, où il avoit demeuré, il avoit toûjours vû placer ce S. Evêque au rang des Apôtres. Mais Jourdain & son Clergé crurent devoir s'en tenir à la Tradition de leur Eglise.

L'AN 1025.

Concile de Limoges touchant l'Apostolat de S. Martial.

Toute la France prit bientôt part à cette contestation. Le Roi Robert fit tenir là-dessus en sa présence à Paris dans son Palais une Conférence où il appella de sçavans hommes avec plusieurs Prélats, du nombre desquels étoient Gauzlin Archevêque de Bourges, Hugues Abbé de S. Martial, & Odolric qui fut son successeur.

Conférence tenuë à Paris sur l'Apostolat de S. Martial.

Les Clercs de Limoges voyans que le résultat de la Conférence alloit à déclarer S. Martial Apôtre, dirent: » Vous autres François, vous faites « mal de placer S. Martial au rang des Apôtres, & « nous faisons bien de le mettre au nombre des « Confesseurs: vous prétendez qu'il est le dernier « des Apôtres; & nous, nous soûtenons qu'il est le « premier des Confesseurs. «

Gauzlin de Bourges prit la parole, & dit que ce seroit faire injure à S. Martial que de le mettre au rang des Confesseurs, comme ç'en seroit

l'An 1025. faire une au Roi, que de le mettre ſeulement au rang des Comtes ; qu'on ne pourroit même manquer de s'attirer l'indignation de S. Pierre en dégradant ainſi un de ſes Collegues ; que S. Martial avoit été diſciple de Jeſus-Chriſt, qu'il étoit parent de S. Pierre qui l'avoit baptiſé, & de S. Etienne ; que de n'admettre d'autres Apôtres que les douze, c'étoit donner dans le ſentiment des Ebionites. L'Archevêque oublia de prouver tous ces faits ; ou plûtôt on les croyoit aſſez prouvés par la vie de S. Martial, de l'autorité de laquelle on ne s'aviſoit pas alors de douter. Gauzlin conclut ainſi ſon diſcours : » Nous autres François, » nous nous en tenons à la Tradition que nous » ont enſeignée nos Peres, qui ont établi & diſci- » pliné le Monaſtére de S. Benoît ſur Loire (a) : » ceux qui voudront nous ſuivre ne s'écarteront » pas du chemin de la vérité. « Cette conteſtation ſur l'Apoſtolat de S. Martial dura encore pluſieurs années, & nous en verrons la ſuite en ſon temps.

Jourdain Evêque de Limoges.

Jourdain Evêque de Limoges qui eut tant de part à cette diſpute, étoit un Prélat d'une grande nobleſſe & d'une grande droiture dans ſa conduite. Il étoit Prévôt de S. Leonard, lorſqu'il fut élu Evêque dans une Aſſemblée des Seigneurs du Limouſin, que le Duc Guillaume fit tenir pour ce ſujet à S. Junien, à cauſe des brigues & des troubles qu'il y avoit à Limoges pour le choix d'un

(a) Gauzlin avoit été élevé dans le Monaſtére de S. Benoît ſur Loire, & il en avoit été Abbé.

Evêque après la mort de Gerard.

Vers l'An 1025.

Le lendemain de son élection, le Duc accompagné de quelques Evêques le conduisit à Limoges, & ce Prince alla descendre au Monastére de S. Martial, où il fut reçu par les Moines en chappes avec l'encensoir, le bénitier & le Livre des Evangiles : car c'est avec ces cérémonies qu'on recevoit le Duc. Le Duc ce jour-là entendit la Messe au tombeau de S. Martial, & le jour suivant il fit couper & benir la barbe de l'Evêque élu : car il n'étoit pas encore Prêtre, & s'il l'eût été, il ne lui auroit pas été permis de porter la barbe longue. Après quoi le Duc le conduisit à la Cathédrale, & le plaça dans le Siége de S. Martial avec le Bâton Pastoral. Nous avons déja remarqué que les Evêques élus prenoient possession avant que d'avoir été ordonnés.

Adem. in Chron. t. 2. Bib. n. p. 180.

Le Duc Guillaume qui partit peu de temps après pour faire selon sa coûtume le pelerinage de Rome, recommanda à son fils d'avoir soin que Jourdain reçût l'Ordination Episcopale avant son retour. Il fut ordonné Diacre & Prêtre en un même jour le Samedi après la mi-Carême ; & le lendemain Dimanche, il fut sacré Evêque par Islon Evêque de Saintes & Coadjuteur de Bourdeaux, accompagné de plusieurs autres Evêques.

Gauzlin Archevêque de Bourges Métropolitain de Limoges, ne fut point invité à cette Ordination, comme il devoit l'être selon les Canons, & il trouva fort mauvais qu'on l'eût faite sans sa permission. Il tint à ce sujet un Concile à

Vers l'An 1025.

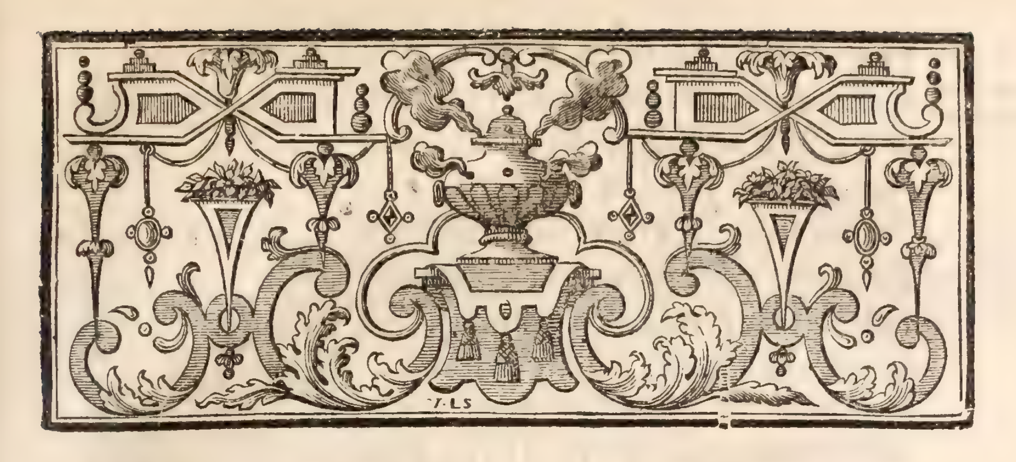
Concile de la Province de Bourges.

la Pentecôte, où assista le Roi Robert avec sept Archevêques & les Evêques suffragans de Bourges. Gauzlin y jetta un interdit général sur-tout le Limousin, dont il excepta seulement le Monastére de S. Martial & ses dépendances par respect pour ce Saint. Jourdain reconnut humblement sa faute ; & il la répara d'une maniére d'autant plus glorieuse, qu'elle parut plus humiliante. Car il alla nuds pieds de Limoges à Bourges avec cent personnes tant Clercs que Moines aussi nuds pieds, pour faire satisfaction à son Archevêque. L'Archevêque édifié de cette humilité, alla avec son Clergé au-devant de cette troupe de Pénitens, les reçut avec honneur, & leva les censures qu'il avoit portées. Une faute devient en quelque sorte glorieuse, quand on a le courage de la réparer avec tant d'éclat.

Fin du dix-neuviéme Livre.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE VINGTIE'ME.



ENDANT que les Evêques d'Aquitaine & de France donnoient leurs ſoins à la déciſion de queſtions aſſez inutiles ſur l'Apoſtolat de Saint Martial, l'homme ennemi ne s'endormoit point, & continuoit de ſemer ſecrétement l'yvraie dans le champ du Seigneur. On vit reparoître en quelques Provinces de France des rejettons de la pernicieuſe Héréſie qu'on croyoit avoir éteinte à Orleans. De faux Docteurs parés d'un air de réforme, qui eſt le maſque ordinaire, & l'appas le plus ſéduiſant de l'erreur, tra-

L'AN 1025.

Synod. Attrebat. t. 13. Spic.

Hérétiques découverts à Arras.

L'AN 1025. vaillérent quelque-temps ſourdement à pervertir le peuple d'Arras. Mais ces loups déguiſés n'échappérent pas à la vigilance du Paſteur.

Gérard qui étoit alors Evêque de Cambrai & d'Arras, partageoit ſa réſidence entre ces deux villes, pour mieux connoître les beſoins d'un ſi grand troupeau. Ayant célébré à Cambrai ſelon ſa coûtume les Fêtes de Noël, il ſe rendit à Arras l'an 1025. Indiction VIII. Il fut bientôt informé qu'il étoit arrivé d'Italie en cette ville une troupe d'artificieux Hérétiques, qui ſembloient n'avoir d'autre but que d'anéantir l'Evangile & les Traditions Apoſtoliques. Ils affectoient à l'extérieur une grande régularité avec certaines obſervances ſecrétes, en quoi ils faiſoient conſiſter la juſtice qu'ils prétendoient pouvoir ſeule purifier l'homme. Car ils enſeignoient qu'il n'y avoit dans l'Egliſe aucun autre Sacrement, que cette prétenduë juſtice, qui pût ouvrir la porte du ſalut.

L'Evêque pour délivrer ſon peuple du danger de la ſéduction, donna auſſi-tôt de bons ordres pour faire la recherche de ces Sectaires, & pour les lui amener. Ils avoient été avertis, & ils tâchérent de s'échapper par la fuite. Mais ils furent pris & conduits au Prélat, qui commença par leur faire diverſes queſtions ſur la Foi, pour tâcher de découvrir leurs ſentimens. Ils ne s'expliquérent qu'en termes enveloppés & ambigus; mais l'embarras de leurs réponſes fit aſſez connoître à Gerard ce qu'ils vouloient cacher: car on eſt en droit de juger que quiconque craint de déclarer nettement

ſes ſentimens ſur la Foi, n'en a point d'orthodoxes. L'AN 1025.

L'Evêque d'Arras fait empriſonner ces Hérétiques.

Gérard fit donc reſſerrer en priſon ces Novateurs, juſqu'au troiſiéme jour; & il indiqua pour le lendemain un jeûne à ſon Clergé & aux Moines de ſon Diocéſe, afin d'obtenir de Dieu la converſion de ces malheureux. Pour les juger plus ſolemnellement, il réſolut de les examiner publiquement dans l'Egliſe, & de tenir pour ce ſujet un Synode de ſon Clergé.

Le troiſiéme jour, qui étoit un Dimanche, étant donc arrivé, l'Evêque Gérard accompagné des Archidiacres, des Abbés, des Prêtres, des Moines & du reſte de ſon Clergé, ſe rendit en Proceſſion à l'Egliſe Cathédrale avec les Croix & le Livre des Saints Evangiles, ſuivi de tout le peuple, & en chantant le Pſeaume *Exurgat Deus.* Chacun ayant pris ſa place des deux côtés de l'Evêque, on tira de priſon les Sectaires, & on les amena dans l'Aſſemblée. L'Evêque fit d'abord un petit diſcours au peuple pour l'inſtruire en général du ſujet de l'Aſſemblée. Enſuite ſe tournant vers ceux qui étoient accuſés d'Héréſie, il leur dit: » Quelle eſt vôtre doctrine, & quel a été « vôtre maître? « Ils répondirent qu'ils étoient diſciples d'un Italien nommé Gandulfe, qui leur avoit enſeigné la doctrine Evangelique & Apoſtolique, qu'ils la pratiquoient par leurs œuvres, qu'ils l'enſeignoient par leurs paroles, & qu'ils ne recevoient pas d'autre Ecriture.

Pſ. 67.

Synode d'Arras au ſujet de ces Hérétiques.

T. 17. Spicil. p. 1.

Examen que fait l'Evêque de leur doctrine.

Cette réponſe vague ne ſatisfit pas l'Evêque.

L'AN 1025. Comme on lui avoit rapporté que ces faux Docteurs avoient horreur du Baptême ; qu'ils rejettoient le Sacrement du Corps & du Sang de Jesus-Christ ; qu'ils regardoient le Sacrement de Penitence comme inutile ; qu'ils ne reconnoissoient rien de sacré dans les Eglises ; qu'ils avoient en exécration le mariage ; & qu'ils refusoient d'honorer les Saints Confesseurs, ne reconnoissant de vertu que dans les Apôtres & dans les Martyrs, il les interrogea sur tous ces chefs. » Comment, leur dit-il, vous glorifiez-vous de » suivre la doctrine des Evangiles, vous qui re» jettez le Baptême, dont Jesus-Christ nous a si » clairement marqué la nécessité dans l'Evan» gile ? «

Ils répondirent : » Nôtre doctrine bien enten» duë n'est nullement contraire, ni à l'Evangile, » ni aux Ordonnances des Apôtres. Nous ensei» gnons qu'il faut quitter le monde, réprimer » les concupiscences de la chair, vivre du travail » de ses mains, ne faire tort à personne, & mon» trer une tendre charité envers ceux qui ont le » même zéle que nous pour suivre le genre de » vie que nous embrassons. Nous croyons que » pour opérer nôtre justification, il seroit inutile » d'y ajoûter le Baptême, pour trois raisons. » 1°. Parce que le Baptême conféré par un Minis» tre qui vit mal, ne sert de rien à celui qui le re» çoit. 2°. Parce qu'on contracte bientôt de nou» veau les péchés qui ont été lavés dans les eaux » du Baptême. 3°. Parce que la volonté, la foi &

la confession d'autrui ne peuvent servir de rien « à un enfant qu'on baptise, sans qu'il sçache ce « qu'on lui fait. « L'Evêque réfuta au long ces raisons, & montra la nécessité & l'utilité du Baptême, même pour les enfans, à qui la foi des parens & celle de l'Eglise est utile, comme la foi du Centurion le fut à son serviteur, que J. C. guérit.

L'AN 1025. Synode d'Arras.

L'Evêque parla ensuite de l'Eucharistie, dont il expliqua la nature & les propriétés avec beaucoup de précision. » Ce Sacrement, dit-il, est « nommé *Sacrifice*; parce qu'il est consacré par « la vertu d'une priére mystique en mémoire de « la Passion que le Seigneur a soufferte pour nous. « Les Grecs l'appellent *Eucharistie*, c'est-à-dire en « latin *bona gratia* : car y a-t'il un plus grand bien- « fait que le Corps & le Sang de Jesus-Christ? « Tandis que le pain & le vin mêlé d'eau sont con- « sacrés sur l'Autel par la Croix & par les paroles « du Sauveur d'une maniére inéffable, ils devien- « nent le vrai & le propre Corps, le vrai & le « propre Sang de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, « quoiqu'ils paroissent autre chose aux sens. Car « on ne voit que du pain matériel; & c'est cepen- « dant très-véritablement le Corps de Jesus-Christ, « ainsi que la Vérité nous en assûre en termes for- « mels, *Ceci est mon Corps, &c.* . . . . «

Discours de l'Evêque d'Arras sur l'Eucharistie.

» Mais, continua l'Evêque, comment se « peut-il faire que le Corps de Jesus-Christ soit « présent en tant de diverses Eglises; qu'on le dis- « tribuë tous les jours à tant de personnes, & qu'il « soit cependant toûjours le même? Pour répon- «

L'AN 1025. Synode d'Arras.

» dre à cette objection, je vous demande com-
» ment le Fils de Dieu a-t'il pû être tout entier
» dans le sein de son Pere, & cependant être aus-
» si tout entier dans le sein de la Vierge ? Avant
» son Ascension, voyant ses Apôtres tristes de ce
» qu'il leur avoit dit qu'il alloit à son Pere, il leur
» promit qu'il ne laisseroit pas d'être avec eux
» jusqu'à la consommation des siécles... Il n'a
» donc pas été impossible à celui qui est allé à son
» Pere avec lequel il est toûjours, & qui cepen-
» dant est demeuré avec ses Disciples ; il ne lui
» a pas, dis-je, été impossible de conserver son
» Corps glorieux dans le ciel, & de nous faire part
» sur la terre du Sacrement de son Corps. «

Gerard rapporta ensuite plusieurs faits miraculeux qui prouvent la présence réelle de Jesus-Christ au Sacrement de nos Autels. Le peuple fidéle en entendant le récit de ces miracles, ne put retenir ses larmes. Alors l'Evêque se tournant vers les Hérétiques, leur dit : » Parlez hardiment si vous avez quelque chose à proposer » pour réfuter ce que je dis. « Mais la force de ses raisons & celle de la grace agissant sur leurs cœurs, ils dirent qu'ils n'avoient rien à répondre, & que son discours les rendoit muets. En même-temps ils se prosternérent à terre en se frappant la poitrine, & en avoüant leurs égaremens. On les fit relever ; & ils dirent qu'ils ne pouvoient assez admirer la patience de Jesus-Christ, qui les avoit soufferts si long-temps à la honte du nom Chrêtien ; mais que le faux zéle

Les Hérétiques d'Arras convertis.

qu'ils avoient eu pour engager les autres dans la même erreur, ne leur permettoit pas d'espérer le pardon. L'Evêque les consola, & leur dit que s'ils détestoient sincérement leur Hérésie, il leur promettoit avec confiance le pardon de leurs péchés.

L'AN 1025.

Synode d'Arras.

Gerard animé par ce succès, leur fit une Instruction sur la consécration des Eglises & des Autels, & sur la sépulture en terre sainte. Car ces Hérétiques enseignoient qu'il importoit peu qu'on fût enterré dans un lieu prophane, & que la sépulture Chrêtienne n'étoit qu'une invention de l'avarice des Prêtres. Il les détrompa aussi de leurs erreurs sur la Pénitence & sur le Mariage; & il montra que la pénitence que font les vivans, peut être utile aux morts, & les délivrer des peines du Purgatoire. Il leur prouva encore qu'on devoit honorer les Saints Confesseurs; & il le montra par les miracles que font tous les jours des Saints qui ne sont pas Martyrs, tels qu'un S. Martin & un S. Benoît. Mais il déclara qu'il n'étoit pas permis de rendre aucun culte à un nouveau Saint, à moins que l'Evêque Diocésain n'en eût examiné la vie, & jugé qu'elle avoit été conforme aux régles de l'Evangile: sans quoi l'ignorance & la prévention engageroient le peuple dans bien des superstitions, comme il le montra par l'exemple du faux Martyr, dont S. Martin proscrivit le culte à Tours.

Suite de l'instruction que fit l'Evêque d'Arras.

L'Evêque d'Arras parla ensuite pour justifier la Psalmodie, & la vénération qu'on rend à la Croix. Surquoi il dit: » Nous nous prosternons de corps

L'AN 1025. Synode d'Arras.

» devant la Croix, mais en esprit devant Dieu.
» Nous révérons la Croix par laquelle nous avons
» été rachetés ; mais nous adressons nos priéres à
» celui qui nous a rachetés par la Croix. «

Il finit enfin son discours, en faisant voir à ces Sectaires que la justice dont ils se glorifioient, étoit une fausse justice ; puisqu'ils l'attribuoient à leurs propres mérites, & non à la grace, sans laquelle nous ne pouvons rien faire de méritoire. L'Evêque termina cette Instruction par une profession de Foi qu'il fit sur les articles précédens. Il dit entre autres choses en parlant de l'Eucharistie. » Nous croyons fermement que c'est la » même chair qui est née de la Vierge, & qui a » souffert sur la Croix, la même qui est ressuscitée, & qui est assise à la droite du Pere. « Ainsi ce Synode d'Arras ([a]) est un beau monument de la foi du onziéme siécle touchant la présence réelle de Jesus-Christ au Sacrement de nos Autels, même avant que les erreurs de Berenger eussent troublé l'Eglise à ce sujet. L'Evêque prononça en latin la condamnation des erreurs que ces Hérétiques avoient enseignées ; & après la leur avoir fait expliquer en langue vulgaire ; car plusieurs n'entendoient pas le latin, il la leur fit souscrire : ce qu'ils firent comme ils purent en faisant des croix.

Des Hérétiques semblables à ceux dont nous

([a]) Les actes de ce Synode n'ont point été insérés dans les diverses Editions des Conciles, parce qu'on ne les avoit pas encore donnés au Public, quand ces Editions ont été faites, excepté la dernière, où le P. Hardoüin les a omis, quoiqu'il en fasse mention dans l'*Index* qui est à la tête du VI. Tome.

venons

venons de parler, ſe répandirent en d'autres Dio-céſes. Mais les Prélats ne furent pas auſſi vigilans que Gerard pour découvrir le mal, ni auſſi zélés que lui pour le réprimer. Quelques-uns même ſe laiſſérent tromper par les déguiſemens de ces Sectaires. Gerard ayant appris qu'un Evêque dont il n'exprime le nom que par la lettre initiale R, après avoir examiné ces Hérétiques, les avoit renvoyés abſous, parce qu'ils n'avoient pas confeſſé leurs erreurs, lui écrivit une Lettre, où il lui marque qu'en agiſſant de la ſorte, il avoit enfermé le loup dans la bergerie, & mis ces faux Docteurs en état de faire beaucoup plus de mal qu'auparavant. Gerard ajoûte que pour lui il avoit été plus heureux; puiſqu'il avoit convaincu & détrompé ceux que ces mêmes Hérétiques avoient envoyés à Arras, pour pervertir ſon peuple, ainſi qu'on le pouvoit voir par les actes de ſon Synode qu'il joignoit à ſa Lettre. L'Evêque R. à qui cette Lettre eſt écrite, pouvoit être Renald ou Renard de Liége, qui ſuccéda l'an 1025. à Durand; mais on n'en ſçait rien de certain: car alors il y avoit pluſieurs autres Evêques, comme Rencon d'Auvergne & Rohon d'Engoulême, dont le nom commençoit par un R.

L'AN 1025.

Concile d'Anſe.

La même année que s'aſſembla le Synode d'Arras, pluſieurs Evêques de Bourgogne tinrent un Concile dans l'Egliſe de S. Romain en un lieu nommé *Anſe* (a) environ à quatre lieuës de Lyon.

(a) Ce lieu eſt nommé par les anciens Geographes *Aſa Paulini*, & quelquefois *Aſa Pauli*.

L'AN 1025.

T. 9. Conc p. 859.

Trois Archevêques s'y trouvérent avec neuf Evêques ; sçavoir, Burcard de Lyon, Burcard de Vienne, Amiron de Tarentaise, Helmine d'Autun, Gauzlin de Mâcon, Geoffroi de Chalon sur Saone, Hugues d'Auxerre, Guigon de Valence, Hubert de Grenoble, Azibauld d'Usez, Anselme d'Aouste & Urard de Maurienne. Après qu'on eut traité dans le Concile de plusieurs affaires concernant le bien de l'Eglise & celui du peuple, Gauzlin de Mâcon rendit sa plainte au Concile contre Burcard de Vienne, de ce que sans sa permission il avoit ordonné des Moines au Monastére de Clugni, qui étoit du Diocése de Mâcon. L'Archevêque de Vienne répondit : » Le Seigneur Abbé Odilon qui est ici présent, & qui » m'a prié de faire ces Ordinations, en soutien- » dra la légitimité. «

Odilon se levant avec ses Moines qui étoient présens, montra au Concile le Privilége qu'ils avoient obtenu de l'Eglise Romaine, par lequel ils étoient déclarés exempts de la jurisdiction de l'Evêque Diocésain, & libres d'appeller quel Evêque ils voudroient, pour faire dans leur Monastére les Ordinations & les Consécrations. Les Evêques se mirent à examiner ce Privilége ; & pour y procéder plus canoniquement, ils lurent avec attention les Canons deCalcédoine & de plusieurs autres Conciles, qui ordonnent que les Abbés & les Moines soient soûmis à l'Evêque Diocésain, & qui défendent à tout Evêque de faire des Ordinations dans le Diocése d'un autre Evêque, sans

Privilége du Monastére de Clugni déclaré abusif.

la permiſſion de ce Prélat. En conſéquence les Peres du Concile déclarérent le Privilége de Clugni abuſif & contraire aux ſaints Canons. L'Archevêque de Vienne reconnoiſſant ſa faute, en demanda pardon à l'Evêque de Mâcon; & pour réparation, il s'obligea de lui envoyer tous les ans ſa vie durant de l'huile d'olive pour faire le S. Chrême. Le privilége des exempts ne leur donne pas le droit de faire faire des Ordinations dans leur Monaſtére ſans le conſentement de l'Evêque Diocéſain. Cependant pluſieurs Papes confirmérent dans la ſuite le Privilége de Clugni, qui avoit été déclaré abuſif. L'AN 1025.

Burcard de Vienne qui aſſiſta à ce Concile, mourut ſaintement le 19. d'Août la même année, où l'année ſuivante. Il mérita par ſes vertus le titre de Bienheureux. Ce fut en ſa conſidération que Rodolfe III. Roi de Bourgogne donna le Comté de Vienne aux Archevêques de cette ville. Burcard eut pour ſucceſſeur Leudgaire ou Leger, qui compoſa l'Hiſtoire de ſes prédéceſſeurs. Burcard Archevêque de Vienne.

Burcard Archevêque de Lyon ne reſſembloit à Burcard de Vienne que par le même nom; & il étoit d'un caractére bien différent. Il étoit fils naturel de Conrade Roi de Bourgogne & frere de Rodolfe le Fainéant. Il fut élevé fort jeune ſur le Siége de Lyon, où il vécut avec beaucoup de ſplendeur, plus en Prince qu'en Evêque. Un ancien Hiſtorien dit que ce qu'il fit de mieux pour ſon troupeau, ce fut de mourir. Cependant ſa Burcard Archevêque de Lyon. *Hugo in Chron.* *Hugo Flavin. in Chron. t. I. Bibl. Labb. p. 186.*

Vers l'An 1025.

mort donna lieu à de nouveaux troubles. Burcard son neveu & alors Evêque d'Aouste, s'empara de l'Archevêché de Lyon, & commit bien des violences; mais l'Empereur Conrade le fit prendre, & l'envoya en exil. Le Comte Gérard usurpa ensuite le Siége pour son fils qui étoit encore enfant, & qui fut bientôt chassé, comme un mercenaire.

S. Odilon nommé Archevêque de Lyon. *Glab. l. 5. c. 4.*

Dans cette désolation de l'Eglise de Lyon, on eut recours au Pape Jean XIX. qui pour consoler cette Eglise affligée des maux qu'elle avoit soufferts, résolut d'élever sur ce grand Siége S. Odilon, que le Clergé & le peuple désiroient ardemment. Le Pape le nomma donc Archevêque de Lyon, & lui envoya le *Pallium* avec l'anneau Pastoral. Mais Odilon si soûmis en toute autre occasion au Souverain Pontife, crut devoir lui résister, quand il lui offroit une dignité, dont il se jugeoit indigne. Il la refusa constamment; & quelques raisons qu'on pût lui apporter, son humilité y trouvoit des réponses. Le Pape fut choqué du refus d'Odilon, & lui écrivit une Lettre pleine de reproches & de menaces.

Lettre du Pape à S. Odilon pour le presser d'accepter l'Archevêché de Lyon. *Spic. t. 2. p. 387. T. 9. Conc. Labb. p. 858.*

» Qu'y a-t'il, lui dit le Pape, de plus recom» mandé à un Moine, que l'obéïssance, & que » peut faire un Chrétien de plus agréable à Dieu, » que d'obéïr avec humilité? Nous avons ressen» ti vivement l'outrage que vous avez fait à l'E» glise de Lyon, qui vous demandoit pour son » époux. Par vôtre refus vous lui avez, pour ainsi » dire, craché au visage. Nous ne parlons point

du mépris que vous avez fait de tant de Pré- « lats qui vous pressoient d'accepter l'Episcopat; « mais nous ne pouvons, ni ne devons laisser im- « punie vôtre résistance à l'Eglise Romaine. Si « vous continuez à lui désobéïr par un refus opi- « niâtre, vous éprouverez sa sévérité. L'Evêque « Geoffroi vous notifiera nos ordres, à vous & à « nos Freres les Evêques. «

Vers l'An 1025.

Malgré une Lettre si pressante, Odilon demeura ferme dans la résolution qu'il avoit prise de ne jamais accepter l'Episcopat; & comme il faisoit un grand bien dans tout l'Ordre Monastique, on ne crut pas devoir lui faire violence. Ainsi on s'accorda à élever sur le Siége de Lyon Odalric Archidiacre de Langres, dont l'élection fut généralement applaudie; parce que c'étoit un excellent sujet, qui avec des mœurs édifiantes avoit l'érudition & les talens propres, pour remplir dignement une si grande place.

Odalric Archevêque de Lyon.

Hugues Evêque d'Auxerre qui assista aussi au Concile d'Anse avec Burcard de Lyon, à l'occasion duquel nous avons parlé de l'élection de S. Odilon, étoit un Prélat d'une grande autorité. On le nommoit l'*Evêque Comte*; parce qu'il avoit succedé dans le Comté d'Auxerre à Lambert son pere, qui n'avoit que lui de fils. Ce fut le Comte Lambert qui fonda le Monastére de Paré au territoire d'Autun; & Hugues son fils le soûmit au Monastére de Clugni. Comme la charge de Comte avoit souvent obligé l'Evêque Hugues de faire la guerre, il alla en pelerinage à Rome, confessa ses pé-

Hugues Evêque, & Comte d'Auxerre.

Vers l'An 1025.

Absolution donnée par le Pape à Hugues Evêque d'Auxerre.

chés au Pape, & lui demanda l'absolution des fautes qu'il pouvoit avoir commises dans les combats qu'il s'étoit cru obligé de livrer. Jean XIX. la lui accorda de vive voix, & par une Lettre qu'il adressa tous les Fidéles, conçuë en ces termes.

» Le plus grand de tous les péchés, ce seroit de » croire qu'il y a des crimes que la Clef donnée à » S. Pierre par le Seigneur ne puisse délier. Pour » se convaincre du contraire, il ne faudroit que » se rappeller la chûte de ce premier Pasteur; » après avoir renié son maître, non-seulement il » n'a point perdu son rang, mais dès qu'il se fut » repenti de sa faute, le Seigneur lui confia plus » particuliérement le soin de son troupeau.... » C'est ce qui nous engage à promettre avec con- » fiance de la part de Dieu le pardon à nôtre très- » cher frere Hugues Evêque d'Auxerre, lequel » nous a confessé ses péchés, & s'est reconnu cou- » pable avec une humilité qui nous le rend cher, » & que la crainte de Dieu lui a inspirée. «

Ep. Joan. XIX. T. 9. Conc.

Hugues fit aussi le pelerinage de Jerusalem, & après son retour sentant sa fin approcher, il se retira au Monastére de S. Germain d'Auxerre, & y prit l'habit Monastique. Il tint le Siége plus de quarante ans, & eut pour successeur Heribert II. qu'il avoit désigné.

Fameux pelerinage à Jerusalem.

Hugo Flavin. in Chron.

La dévotion pour visiter les saints lieux de Jerusalem croissoit tous les jours parmi les François. Le S. Abbé Richard dont nous avons déja souvent parlé, y fit un célébre pelerinage vers l'an 1026. avec sept cens compagnons, qu'il défraya

par les libéralités de Richard Duc de Normandie. Le S. Abbé fut reçu à Constantinople avec distinction par l'Empereur & par le Patriarche. En entrant dans Jerusalem, il chanta avec sa troupe le Responsoire qu'on dit encore à la Procession du Dimanche des Rameaux. *Ingrediente Domino sanctam civitatem*. Il passa à Jerusalem la Semaine Sainte avec de grands sentimens de piété ; & l'on assûre qu'il y fut témoin du miracle qu'on prétendoit s'y opérer tous les ans à la vûë de tous les Fidéles, & qui consistoit en ce que toutes les lampes étant éteintes le Samedi Saint pour faire un nouveau feu, on voyoit une lampe s'allumer d'elle-même. Plusieurs Auteurs de ce temps-là parlent de ce prodige, comme d'un fait certain & averé ; & apparemment que le miracle étoit alors constant : mais on y découvrit dans la suite de la supercherie. Vers l'An 1026.

L'Abbé Richard trouva à Antioche un S. Moine du Mont Sinaï, nommé Syméon, qui s'attacha à lui. Syméon étoit natif de Syracuse en Sicile. Il fut élevé à Constantinople, d'où il passa à Jerusalem. Il se retira ensuite au Monastére du Mont Sinaï, où il embrassa la vie Religieuse. Richard II. Duc de Normandie faisoit tous les ans de grosses aumônes à ce Monastére. Les Moines qui étoient allés en France les recevoir, étant morts en chemin, Syméon fut chargé par ses Supérieurs de faire ce voyage. Il s'embarqua ; mais le vaisseau sur lequel il étoit, fut pris par des pyrates, qui mirent à mort les matelots & les passa-

S. Symeon Moine du Mont Sinaï : son histoire.

Vit. Symeonis ap. Bolland. 1. Juin.

Vers l'An 1026.

gers. Symeon s'échappa à la nage, & se rendit à Antioche, où il se joignit à l'Abbé Richard. Il continua sa route avec lui jusqu'à Belgrade, où le Seigneur de la ville l'arrêta prisonnier, & ne voulut pas qu'il suivît les pelerins François.

Richard arriva heureusement à Verdun. Pour Syméon, quand il eut été mis en liberté, il se rendit à Rome, d'où il passa en France avec un S. Moine nommé Cosme, qu'il avoit amené d'Anthioche. Etant arrivés en Aquitaine, ils furent bien reçus par le Duc Guillaume; & comme les esprits étoient alors fort échauffés sur la question de l'Apostolat de S. Martial, on ne manqua pas de les interroger là-dessus. Ils rendirent témoignage que l'Eglise d'Orient mettoit ce S. Evêque au nombre des soixante-&-douze Disciples de Jesus-Christ. Le Moine Cosme mourut en Aquitaine: ainsi Syméon prit seul la route de Normandie, où il arriva l'an 1027. Il trouva que le Duc Richard II. dont il venoit de si loin recueillir les aumônes, étoit mort l'année précédente. Il les demanda au Successeur, mais on ne l'écouta point. Il fit quelque séjour à Roüen (a); & il engagea le Comte Josselin & Emmeline sa femme à bâtir un Monastére en l'honneur de la Trinité sur la montagne proche de Rouen, qui porte aujourd'hui le nom de Sainte Catherine, à cause des Reli-

In Conc. Lemovic.

Hug. Flavin.

(a) Eberwin dans la vie qu'il a composée de S. Syméon ne parle pas que ce Saint ait eu part à la fondation du Monastére de Sainte Catherine ou de la Trinité de Rouen. C'est Hugues de Flavigni qui nous apprend ce fait. Mais cet Auteur se trompe, quand il nous dit que Syméon demeura deux ans à Rouen. Ce long séjour ne peut se concilier avec les autres époques de sa vie.

ques

ques de cette Sainte que Syméon y donna, & qu'il avoit apportées du Mont Sinaï. C'est la premiére fois que je trouve dans cette Histoire, qu'il soit fait mention de Sainte Catherine, dont le culte est devenu si célebre dans ces derniers siécles. Le Monastére de la Trinité qui a pris le nom de sainte Catherine, a été long-temps très-florissant. Il fut détruit sur la fin du XV. siécle; & les Moines se retirérent au Prieuré de S. Julien. La Mense Abbatiale fut réünie à la Chartreuse de Gaillon par une Bulle de Clement VIII. Ensuite les Moines de S. Julien reçurent les Chartreux, qui sont demeurés les possesseurs de ce Prieuré.

Vers l'An 1026.

Pommer. Neustria pia.

S. Syméon n'ayant pû obtenir d'aumônes du Duc de Normandie, & ne voulant pas retourner les mains vuides à son Monastére du Mont Sinaï; prit le parti d'aller trouver l'Abbé Richard à Verdun. Il passa ensuite à Tréves, où Poppon qui en étoit Archevêque, fut si charmé de sa vertu, qu'ayant eu la dévotion d'aller à la Terre Sainte, il voulut qu'il l'accompagnât. Syméon étant revenu de ce pelerinage à Tréves, souhaita d'y vivre Reclus. L'Archevêque à la tête de son Clergé & en présence du peuple fit la cérémonie de la Réclusion le jour de S. André l'an 1028. c'est-à-dire qu'il l'enferma dans une tour proche la porte de la ville nommée alors la porte noire, en murant la porte, ou du moins en y apposant son sceau. Le S. homme y vécut comme dans un tombeau: mais le genre de vie qu'il menoit, paroissant au-dessus des forces humaines, étonna plus

Syméon Reclus à Tréves.

Vers l'An 1026.

Persécution suscitée à S. Syméon.

la populace qu'il ne l'édifia. Elle s'imagina que ce Moine étranger étoit un Magicien, qui se privoit de la compagnie des hommes pour avoir commerce avec les Démons; & l'on s'en prit au S. Reclus de toutes les calamités qui arrivoient à la ville. Une inondation ayant fait de grands ravages à Tréves sur ces entrefaites, on crut que Syméon l'avoit procurée par ses prestiges; & le peuple s'ameuta contre lui pour le lapider: cependant il ne put forcer la tour du S. Reclus, & toute sa fureur aboutit à en casser les fenêtres à coups de pierres. Le Seigneur achevoit de purifier son serviteur par ces épreuves. Le peuple qui passe aisément d'une extrêmité à l'autre, montra dans la suite autant de vénération pour le S. homme, qu'il avoit fait paroître de prévention contre lui.

Syméon mourut saintement le premier jour de Juin l'an 1035. L'Abbé Eberwin qui a écrit sa vie, l'assista dans sa derniére maladie, & fit la recommandation de l'ame. Dès que le bruit de sa mort se fut répandu, la malignité & la médisance se tûrent, & l'on s'empressa de témoigner d'autant plus de vénération pour sa vertu, que l'on sçavoit qu'elle avoit été plus cruellement calomniée. Le Clergé de Tréves, les Moines, le peuple, & même les Religieuses se rendirent à sa cellule, pour honorer ses funérailles; & toute la ville ne retentit plus que des éloges du S. homme, que la calomnie avoit rendu quelque-temps auparavant un objet d'éxécration. C'est ainsi que Dieu justi-

fie ses Saints. Poppon Archevêque de Tréves écrivit aussi-tôt au Pape pour lui demander la Canonisation de Syméon, laquelle il obtint quelques années après, ainsi que nous le verrons. Vers l'An 1026.

Mort de Richard II. Duc de Normandie : son caractére.

Richard II. Duc de Normandie dont Syméon étoit venu en France chercher les aumônes pour son Monastére, mourut à Fescan l'an 1026. (a) Ce fut un Prince d'une grande piété & que son zéle & ses libéralités firent surnommer le Pere des Clercs & des Moines. Il envoya cent livres d'or au S. Sépulchre de Jerusalem, & il donna plusieurs belles Terres à l'Eglise de Chartres, pour réparer les dommages qu'il pouvoit lui avoir causés dans les guerres qu'il avoit faites, & pour mériter la protection de la Sainte Vierge, ainsi qu'il le marque dans l'acte de donation qui nous a été conservé. Avant que de mourir, il fit appeller plusieurs Seigneurs Normans & Robert Archevêque de Rouen son frere. Il déclara en leur présence son fils Richard III. Duc de Normandie & donna le Comté d'Hiesmes à son autre fils Robert. Richard fut d'abord enterré à Fescan sous la goutiere de l'Eglise qu'il avoit fait bâtir, ou par humilité il avoit choisi sa sépulture : mais dans la suite on transféra son corps au-dedans de l'Eglise.

Guillelm. Gemmet. l. 5. c. 17.

Glaber. Rod.

T. 13. Spic. p. 274.

Hugues fils aîné du Roi Robert, mourut à la fleur de son âge la même année, ou selon quel-

(a) M. Fleuri, t. XII. p. 506. dit que Richard II. Duc de Normandie mourut en 1028. & que Robert II. son frere lui succéda. Il est certain que Richard II. mourut en 1026. & que Richard III. son fils lui succéda, lequel ne regna qu'un an, & Robert son frere qui fut soupçonné de l'avoir empoisonné, lui succeda.

Vers l'an 1026.

Mort de Hugues fils du Roi Robert.

ques Critiques l'année précédente. Toute la France pleura sa mort, & la douleur sembla aussi juste qu'elle étoit universelle. Car ce jeune Prince que son pere avoit fait couronner Roi de France, donnoit les plus belles espérances. Le Roi Robert & la Reine Constance parurent sur-tout inconsolables de sa mort. Les motifs humains étoient trop foibles, pour adoucir leur douleur. Le S. Abbé Guillaume de Dijon alla à la Cour pour tâcher de leur en suggérer de plus puissans. Ayant été admis à l'audience du Roi & de la Reine, il leur dit: » Vous ne devez pas tant vous croire malheureux » d'avoir perdu un fils si accompli, que vous devez vous estimer heureux de l'avoir possédé. » Pour moi, je le trouve sur-tout heureux d'être » mort avant que d'être monté sur le Trône; » parce que je crois qu'il n'y a pas d'état, où il » soit plus difficile de se sauver, que dans la Royauté. « Le Roi & la Reine étonnés de ce discours lui dirent: » Quelle raison avez-vous de parler » ainsi? Il répondit: » N'avez-vous jamais fait » réfléxion à ce que nous apprend l'Ecriture? A » peine de trente Rois y en eut-il trois bons. C'est » pourquoi cessez de pleurer le jeune Prince, & » félicitez-le plûtôt de ce qu'il est dans le repos. « Il n'y a que la sainteté qui inspire le courage de parler ainsi aux Têtes couronnées sur les dangers de leur condition.

Le S. Abbé Guillaume console le Roi & la Reine. *Vit. S. Guill. Divion.*

Il restoit deux fils au Roi, sçavoir, Henri & Robert. Pour affermir le Trône dans sa Maison, il prit la résolution de faire couronner Henri qui

étoit l'aîné. Mais la Reine Constance femme altiére & impérieuse n'aimoit pas ce jeune Prince ; & par une injuste prédilection, elle vouloit qu'on lui préférât le Prince Robert son cadet. Le Roi tint bon pour Henri, & il le fit en effet sacrer & couronner à Rheims le jour de la Pentecôte de l'an 1027. Plusieurs Evêques qui avoient été invités au Sacre n'osérent s'y trouver, de peur de s'attirer le ressentiment de la Reine, qu'on craignoit plus que le Roi.

L'AN 1027

Sacre du Prince Henri.

Un ami de Fulbert de Chartres manda à ce Prélat de se tenir sur ses gardes, & de s'observer ; parce que la Reine s'en prenoit à lui de la résolution du Roi : qu'ainsi il feroit prudemment de plier un peu en cette occasion, pour ne pas s'attirer des affaires fâcheuses : qu'au reste plusieurs étoient d'avis que le Roi dans ces circonstances ne devoit faire sacrer ni l'un ni l'autre de ses enfans. Mais Fulbert ne sçavoit pas mollir, quand il croyoit qu'il s'agissoit de son devoir & du bien public. Cependant pour ne pas aigrir la Reine par sa présence, il ne jugea pas à propos de se trouver au Sacre du Prince Henri. Quelques infirmités lui servirent de prétexte.

Lettre à Fulbert de Chartres touchant le Sacre du Prince Henri. *Inter Fulbert. ep.* 106.

Voici ce qu'il écrivit à un de ses amis. » J'aurois bien envie d'assister au Sacre du Prince « Henri, mais ma mauvaise santé y met obstacle. « Je tâcherois néanmoins de m'y rendre à petites « journées, si je ne craignois la cruauté de la me- « re, qui ne trompe guéres, quand elle promet « de faire du mal. « L'érudition & la vertu de Ful-

Lettre de Fulbert.

Ep. 59.

Vers l'An 1027.

bert lui donnoient une grande autorité dans l'Episcopat : les faits suivans en sont des preuves.

Azelin Evêque de Paris abdique l'Episcopat.

Azelin (a) Evêque de Paris que quelques monumens nomment Albert, étant malade, fit sa Confession à Leothéric de Sens & à Fulbert, & ayant pris la résolution d'abdiquer l'Episcopat, il pria le Roi de lui donner un Successeur. Le Roi qui vouloit élever sur ce Siége Francon son Chancellier & Doyen de l'Eglise de Paris, fit prier Fulbert de ne se point opposer à cette élection. Fulbert répondit, que si Francon étoit propre pour l'Episcopat, s'il étoit lettré & habile, s'il avoit le talent de la parole, si le Clergé de Sens & des autres Siéges de la Province consentoit à son élection, il y consentiroit aussi. C'est tout ce qu'il crut pouvoir accorder à la recommandation du Roi.

Ep. 88. edit. an. 1608.

Francon qui avoit en effet du merite, fut élu & ordonné Evêque de Paris. Mais Azelin qui lui avoit cedé la place, ne fut pas long-temps à se repentir de son abdication, & il se donna bien des mouvemens pour remonter sur son Siége. Il prit même à partie les deux Prélats ausquels il s'étoit confessé, & les accusa d'avoir révélé sa Confes-

(a) Dans l'Edition des Lettres de Fulbert de l'an 1608. cet Evêque est nommé *Avesgaud.* Apparemment que le nom n'étant marqué que par la lettre initiale A, selon la coûtume de ce temps-là, le Copiste ou l'Editeur aura cru que l'A signifioit Avesgaud, qui étoit alors Evêque du Mans. M. Du Pin parlant des Lettres de Fulbert croit en effet qu'il s'agit de cet Evêque du Mans. Comment n'a-t'il pas fait réflexion que Leotheric Archevêque de Sens ne pouvoit être le Métropolitain d'un Evêque du Mans ? Ce Critique auroit pu corriger beaucoup de fautes qui se sont glissées dans cette Edition des Lettres de Fulbert. Il dit par exemple que la quarante-cinquiéme Lettre est adressée à Adarus Evêque de Laon : il falloit dire à Adalberon, & il nomme Guarlin l'Archevêque de Bourges qui s'appelloit Gauzlin.

sion. Fulbert choqué de ce procédé lui écrivit la Lettre suivante.

Vers l'An 1027.

Fulb. ep. 8. Lettre de Fulbert à Azelin ancien Evêque de Paris.

» A Dieu ne plaise, mon frere, qu'on ajoûte « foi à ce que vous avez écrit, que mon Arche- « vêque & moi avions révélé vôtre Confession ! « C'est une calomnie & un outrage que vous nous « faites. Nous n'avons publié de vous, que ce « que nous en sçavions de bien pour confondre « ceux qui vouloient attribuer vôtre abdication « à l'avarice, à la pusillanimité, ou même à une « passion honteuse. Si vous nous avez déclaré des « péchés sécrets, nous les avons cachés avec soin : « mais si vous nous avez confessé des péchés dont « le peuple avoit connoissance, il nous a été im- « possible de les rendre secrets... Au reste, si « vous voulez intenter un procès pour remonter « sur vôtre Siége, je ne vois pas à qui vous puis- « siez faire ce procès : car personne ne vous a « chassé. C'est vous-même qui avez renoncé à « l'Episcopat pour cause de maladie, ainsi que « vous le disiez... Francon vous a été substitué « par l'élection du Clergé & les suffrages du peu- « ple avec l'agrément du Roi & l'applaudissement « du Pape, & par l'Ordination qu'il a reçuë du « Métropolitain. On n'a rien fait en cela que de « conforme aux décrets de S. Grégoire... Mais il « y a quelque autre chose qui vous rend indigne « de l'Episcopat. C'est à vous à vous connoître... « Cessez-donc de fatiguer les Rois & les Princes « par vos Ecrits ennuyeux. Cessez de vous ingé- « rer pour gouverner encore l'Eglise de Paris. «

Vers l'An 1027.

» Elle ne regrette pas de vous avoir perdu, com-
» me elle ne s'eſt pas réjouïe de vous poſſéder. «

Francon demeura Evêque ; & il eut de grands démêlés avec Liſiard ſon Archidiacre qui ſouleva ſon peuple contre lui. Il s'en plaignit à ſon Métropolitain, qui écrivit à ce ſujet une Lettre fort pathetique au Clergé de Paris. Il lui fait des reproches » de ce qu'ayant été averti, il ne s'eſt pas
» ſéparé de Liſiard autrefois Archidiacre, lequel
» au lieu d'être comme il devoit, l'œil de ſon
» Evêque, l'œconome des pauvres & le Cathé-
» chiſte des ignorans, a été comme un clou dans
» l'œil de ſon Evêque, a pillé le bien des pauvres,
» & n'a ſervi qu'à égarer les ſimples : « C'eſt pourquoi il déclare qu'il l'excommunie, & ordonne aux Clercs, à qui il adreſſe cette Lettre, de notifier cette cenſure à Liſiard, pour le porter à venir à réſipiſcence. Il paroît que cet Archidiacre prit ce parti ; du moins il fut dans la ſuite Doyen de l'Egliſe de Paris.

Leoth. ep. 34. inter Fulbert. epiſt.

Diverſes Lettres de Fulbert.

Fulbert prit auſſi la défenſe d'Aveſgaud de Belleſme Evêque du Mans qui étoit perſécuté par Herbert Comte de cette ville ; & il menaça d'excommunier ce Comte, de concert avec ſes Comprovinciaux, auſſi-tôt que l'Evêque du Mans auroit porté la Sentence d'excommunication. Il fit la même menace à Foulques Comte d'Angers, s'il ne faiſoit ſatisfaction à l'Egliſe de Tours, dont il avoit uſurpé les biens.

Ep. 7.

Une guerre qui s'étoit élevée entre Foulques Comte d'Angers & Odon Comte de Tours avoit ſervi

servi de prétexte aux Angevins pour envahir les biens de l'Eglise de Tours. Hubert qui étoit alors Evêque d'Angers, s'étoit mis à la tête d'un corps de troupes, & il avoit ravagé les vignes & les autres biens de l'Eglise de Tours. Hugues Archevêque de Tours suspendit l'Evêque d'Angers de ses fonctions, & porta contre lui une Sentence d'excommunication. Hubert se plaignit de ce qu'on ne lui avoit pas fait les Monitions Canoniques. Mais Hugues lui fit réponse (a) qu'on n'étoit pas obligé d'observer les délais prescrits par les Canons, quand le mal étoit pressant, & à l'égard d'un Evêque qui de Pasteur se faisoit Général des troupes, pour porter le fer & le feu dans toute la Province. Le Comte d'Angers étoit la premiére cause de ces ravages, & c'est la raison pour laquelle Fulbert menaça de l'excommunier.

Vers l'An 1027.

Hubert Evêque d'Angers suspendu de ses fonctions.

Ep. Hugon. Turon. ad Hubert. Andeg. Inter Fulb. ep. 116.

Ce S. Evêque tâchoit de ne donner qu'au mérite les Bénéfices de sa nomination; & il n'accordoit rien en ce point à la faveur & à l'amitié, ainsi qu'il le fit voir à l'occasion de ce que je vais dire. La dignité de Soûdoyen de l'Eglise de Chartres étant venuë à vaquer, Radulfe Evêque de Senlis la fit demander à l'Evêque de Chartres pour lui, ou pour Gui son frere. Fulbert répondit que l'Evêque de Senlis ne pouvant remplir les fonctions de Soûdoyen, n'étoit pas en état de posséder cette dignité avec son Evêché, & que son frere étoit

(a) Cette Lettre de l'Archevêque de Tours se trouve dans le Recueil des Lettres de Fulbert. Mais l'inscription est défectueuse. On y lit *HAND. Præsuli*, il faut séparer en deux le premier mot & lire *H. And. Præsuli*, c'est-à-dire *Huberto Andegavensium Præsuli.*

Vers l'An 1027. trop jeune. Ainsi sans aucun égard aux plus pressantes recommandations, il la donna à un Clerc de grande piété. Mais le nouveau Soûdoyen fut assassiné peu de temps après par des domestiques de la famille de l'Evêque de Senlis. Fulbert accusa ce Prélat & son frere d'avoir fait commettre cet assassinat, & menaça de les excommunier. Il écrivit une Lettre fort pathetique à ce sujet à l'Evêque de Laon pour l'engager à les excommunier aussi, jusqu'à ce qu'ils eussent fait une digne satisfaction pour un attentat si horrible. Mais l'Evêque de Senlis qui n'étoit peut-être pas coupable, demanda d'être jugé dans les formes. On ne sçait quel fut le résultat de ce jugement.

Ep. 45.

Ep. 48.

L'AN 1028. Mort de Fulbert Evêque de Chartres.

Fulbert qui mourut peu de temps après, combattit les erreurs & les vices jusqu'au dernier soupir. Ce S. Evêque étant au lit de la mort, apperçut Berenger son disciple parmi ceux qui étoient venus le visiter. Il fit signe qu'on le fît sortir; parce qu'il voyoit, dit-il, un Dragon auprès de lui. Cependant Berenger n'avoit pas encore publié son Hérésie: mais Fulbert connoissoit son penchant pour la nouveauté; & peut-être que Dieu lui révéla alors les maux que ce malheureux feroit bientôt à l'Eglise. Ce S. Evêque mourut le Mercredi Saint dixiéme d'Avril de l'an 1028. (a) &

Guill. Malmesbur. & in Bibl. Floriac. 1. part. p. 518.

Chron. Dolensi. & Vindoc.

(a) M. Fleuri, t. XII. p. 486. dit que Fulbert mourut l'an 1029. M. Baillet fait la même faute; & il dit que ceux qui placent sa mort l'année précédente, n'ont pas fait réflexion que les anciens Auteurs qui en ont parlé, commencent les années à Pâque, & qu'ainsi Fulbert est mort le 10 d'Avril l'an 1029. Mais M. Baillet n'a pas fait réfléxion lui même que ces anciens Auteurs disent que Fulbert mourut la veille du Jeudi Saint, le dixiéme d'Avril; & par conséquent il n'est pas mort l'an 1029. Car Pâque étoit cette année le sixiéme d'Avril, au lieu qu'il étoit le 14. d'Avril en 1028.

il fut enterré à S. Pierre en Vallée. Quelques Ecrivains lui donnent le nom de Saint ; & il paroît l'avoir mérité par ses éclatantes vertus. Cependant on ne lui rend aucun culte, même dans son Eglise, où l'on célébre tous les ans son Anniversaire. L'AN 1028.

Une ancienne Epitaphe de Fulbert confirme ce que nous avons dit du jour de sa mort, & les éloges que nous avons faits de ce S. Evêque. Je la rapporte ici pour ne rien omettre de ce qui peut servir à la gloire d'un si illustre Prélat.

» L'an de l'Incarnation 1028. le 10. d'Avril « mourut nôtre Pere Fulbert de vénérable mémoi- « re, l'ornement des Evêques de son temps, la « lumiére du monde, le nourricier des pauvres, « le consolateur des affligés, & le fleau des bri- « gands. Il se distingua fort par son éloquence & « par son habileté, non-seulement dans les scien- « ces divines, mais encore dans les Arts libéraux. « On marque ensuite qu'il avoit laissé de grandes sommes pour achever son Eglise qu'il avoit commencé de rebâtir de fond en comble, & qu'il tint le Siége vingt-&-un ans & six mois.

Fulbert avoit une tendre dévotion pour la Mere de Dieu. Il n'étoit jamais plus éloquent, que quand il en faisoit l'éloge dans ses Homélies, & qu'il portoit son peuple à l'honorer. L'Eglise de Nôtre-Dame de Chartres ayant été brûlée la quatriéme année de son Episcopat la veille même de la Nativité de cette Sainte Vierge, il entreprit de la rebâtir plus magnifiquement par les libéralités de Canut Roi d'Angleterre, de Guillaume Duc

L'AN 1028. d'Aquitaine & de Richard II. Duc de Normandie. On a même prétendu que c'étoit ce S. Evêque qui le premier avoit institué la Fête de la Nativité de la Vierge : ce qui ne peut être véritable, que pour l'Eglise de Chartres : car nous avons vû dès le huitiéme siécle cette Fête établie en quelques Eglises.

Ouvrages de Fulbert.

Les Ouvrages qui nous restent de Fulbert, sont un Recueil de ses Lettres, avec quelques Homelies & quelques Poësies ; des Proses en l'honneur de quelques Saints, & la vie de S. Aubert Evêque de Cambrai & d'Arras. On trouve parmi ses Homelies trois Sermons contre les Juifs, où il prouve invinciblement par les fameuses Propheties de Jacob & de Daniel que le Messie est venu ; & par celle d'Isaïe, qu'il a dû souffrir une mort ignominieuse pour le salut de son peuple.

Les Lettres de Fulbert sont bien écrites, pleines des marques de son zéle & de sa fermeté. On y voit combien ce S. Prélat étoit consideré de Robert Roi de France, de Canut Roi d'Angleterre, de Richard II. Duc de Normandie, de Guillaume Duc d'Aquitaine & de la plûpart des Seigneurs & des Prélats de son temps. Le Duc Guillaume voulut se l'attacher en lui donnant la Tresorerie de S. Hilaire de Poitiers. Fulbert ne garda ce Bénéfice avec son Evêché, que pour en employer les revenus à rebâtir son Eglise. Il eut même quelque envie de renoncer à l'Episcopat ; & il consulta là-dessus S. Odilon Abbé de Clugni, avec lequel il étoit lié d'une amitié très-étroite. Odilon lui conseilla de garder son Siége, & Ful-

bert lui manda que puisqu'il n'avoit gardé sa place que par son conseil, il étoit obligé de lui donner les avis nécessaires pour la bien remplir. Il le pria même par une autre Lettre de lui marquer avec franchise ce qu'il trouvoit à reprendre à sa conduite. Mais Odilon ne répondit que par des éloges de la vertu & de la sagesse de Fulbert, qui de son côté témoignoit la plus respectueuse estime pour ce S. Abbé, qu'il nommoit *l'Archange des Moines*.

L'AN 1028.
Ep. 68.
Ep. Fulb. & Odil. in Bibl. Cluniac.
Ep. 66.

On peut recueillir des Lettres de Fulbert quelques traits de l'ancienne discipline, que je crois devoir faire remarquer au Lecteur. Il donnoit à ceux qu'il ordonnoit Prêtres une grande hostie consacrée, dont ils devoient prendre une parcelle pendant les quarante jours qui suivoient leur Ordination. (*a*) Un Prêtre l'ayant consulté pour lui demander la raison de cet usage, qui lui paroissoit nouveau, il répondit qu'il avoit cru qu'on en usoit ainsi dans toutes les Eglises, & que cette pratique étoit marquée dans un Rituel qu'il avoit apporté avec lui de son pays, & qui avoit été tiré des Archives Romaines; qu'au reste il ne falloit pas se scandaliser de voir la discipline différente dans les diverses Eglises, pourvû que la foi fût la même.

Ep. 2.

Fulbert ne vouloit pas qu'on dît la Messe sans

Ep. 52.

(*a*) Dans un ancien Pontifical cité par le P. Morin, il est marqué que l'Evêque qui a été ordonné reçoit une Hostie, dont il doit garder pour se communier pendant quarante jours après son Ordination. Dans un autre ancien Pontifical, on prescrit aux Prêtres de communier de l'Hostie qu'ils ont reçuë de l'Evêque, pendant les quarante jours qui suivent leur Ordination, en mémoire des quarante jours que Jesus-Christ a conversé avec ses Disciples.

De sacris Ordin. p. 34.

L'AN 1028. qu'il y eût deux ou trois aſſiſtans, afin que le Prêtre pût dire avec vérité *Dominus vobiſcum*; & ces paroles du Canon, où il eſt marqué que les aſſiſtans offrent avec le Prêtre : ce qu'il explique d'un ſacrifice de loüanges, qui eſt offert à Dieu par les mains du Prêtre. Il conſeilla à Leotheric de Sens de dégrader un Prêtre convaincu d'avoir donné de l'argent pour recevoir la Prêtriſe, & de le mettre en penitence pour deux ans, après quoi, s'il le trouvoit véritablement repentant, de le rétablir ſans le réordonner. » Vous lui rendrez, dit-» il, les différens Ordres avec les vêtemens & or-» nemens qui leur ſont propres, en diſant je vous » rends le dégré de Portier, &c. Enſuite vous lui » donnerez la bénédiction, par cette Formule : » Que la bénédiction de Dieu le Pere, le Fils, & » le S. Eſprit deſcende ſur vous, afin que vous » ſoyez confirmé dans l'Ordre ſacerdotal, & que » vous offriez le Sacrifice pour les péchés du peu-» ple. « On voit encore par pluſieurs Lettres de Fulbert qu'il étoit habile dans la Medecine, & qu'il donnoit des médicamens aux malades : mais il dit que depuis qu'il avoit été élevé à l'Epiſcopat, il n'en compoſa plus.

Ibid.

Ep. 25.

Après la mort de Fulbert il y eut de grands troubles pour le choix du Succeſſeur. Les Chanoines de Chartres élurent leur Doyen, qui étoit un Eccléſiaſtique d'une grande piété, & dont le nom n'eſt déſigné que par la lettre initiale O. Malgré cette élection, le Roi à l'inſtigation de la Reine, nomma Thierri, que les Chanoines re-

Troubles dans l'Egliſe de Chartres pour le choix d'un Evêque.

jettérent à titre d'ignorance, le jugeant par cet endroit indigne de l'Episcopat. Ils gagnérent Odon Comte de Chartres, qui protesta qu'il ne le recevroit jamais pour son Evêque. Mais Leotheric Archevêque de Sens n'osant résister aux volontés du Roi, ordonna Thierri Evêque de Chartres. L'AN 1028.

Les Chanoines en écrivirent une Lettre de reproches à Leotheric, & persistérent dans leur refus. Cependant le Doyen qui avoit été élu, craignant d'être la cause d'un Schisme dans l'Eglise de Chartres, renonça à son élection, & se fit Moine : mais les Chanoines n'acceptérent pas sa renonciation; & ils mandérent à Guérin de Beauvais, à Odalric d'Orleans, & à Arnoux de Tours, qu'ils vouloient leur Doyen pour leur Evêque; que pour Thierri le Comte Odon étoit résolu de ne le pas recevoir, à moins que ces trois Prélats ne l'eussent examiné, & n'eussent rendu témoignage de sa capacité. Ils s'adressérent aussi à S. Odilon Abbé de Clugni, pour l'intéresser en leur faveur. *Inter. Fulb. ep. 131.* *Inter Fulb. ep. 132.*

Malgré tous ces mouvemens la volonté du Roi prévalut, & Thierri demeura Evêque de Chartres. Ce fut peut-être à cette occasion qu'Odon Comte de Chartres & de plusieurs autres villes, encourut la disgrace du Roi, qui tâcha de le dépoüiller de ses Charges. Odon fut d'abord sommé de comparoître à un certain jour pour être jugé. Mais le Comte Richard lui manda qu'il ne convenoit pas de le juger, sinon dans l'Assemblée Thierri Evêque de Chartres. *Epist. Odonis, Inter Fulbert. ep. 96.*

L'AN 1028. *de ses Pairs* : ce que je remarque, parce que c'est la premiére fois que je trouve le nom de *Pairs* ; & la prérogative des grands Seigneurs de n'être jugés que par leurs *Pairs*, c'est-à-dire, par des Seigneurs de leur rang, sçavoir, des Comtes & des Ducs.

C'est communément l'ambition & la brigue qui donnent à l'Eglise de mauvais Evêques : ceux qui sont dignes de ces places, loin de les rechercher, les craignent & les fuyent. Mais Dieu qui veille au bien de la Religion, ne permet pas qu'ils puissent toûjours les éviter. S. Brunon qui venoit d'être placé sur le Siége de Toul, ne contribua à son élévation que par sa modestie & sa piété, qui lui gagnérent tous les suffrages, même pendant son absence. Son mérite brigua seul pour lui. Ce fut un des plus saints & des plus grands Prélats de son siécle, & qui dans ces temps malheureux devint une ressource pour l'Eglise de France, & même pour l'Eglise universelle, ainsi que nous le verrons.

Commencemens de Brunon Evêque de Toul. *Vit. Brunon.*

Brunon nâquit en Alsace l'an 1002. d'une des plus nobles familles de la Province, & qui étoit une branche de la famille Impériale. Son pere le Comte Hugues étoit proche parent de l'Empereur Conrade. Sa mere la Comtesse Helvide n'étoit pas moins distinguée par sa piété, que par sa noblesse. Brunon fit paroître dès son enfance de grands talens pour le monde & d'heureuses dispositions pour la vertu. Il en suça l'amour avec le lait de sa mere ; car elle voulut elle-même le nourrir

nourrir contre l'ordinaire des Dames de son rang. Le jeune Brunon trouva dans sa maison les plus rares exemples des vertus Chrêtiennes & même Religieuses. Son ayeul paternel, & son ayeul maternel, le Comte son pere & la Comtesse sa mere après s'être distingués dans le monde, y renoncérent pour se dévoüer à Dieu dans des Monastéres qu'ils avoient fondés. Ils confiérent l'éducation de Brunon à Bertholde Evêque de Toul, auprès de qui il fut élevé avec plusieurs enfans de la premiére qualité. Après y avoir achevé ses études, il passa quelques années à la Cour de l'Empereur, où il s'acquit l'estime & l'amour des Courtisans. Ce jeune Seigneur se détrompa des vanités du monde dans l'endroit même, où il est le plus séduisant. Il revint à Toul, où s'étant engagé dans le Clergé de cette Eglise, il fut quelque-temps après ordonné Diacre par Heriman Evêque de Toul successeur de Bertholde.

Vers l'An 1028.

Brunon n'étoit âgé que de vingt-trois ans, lorsqu'Heriman qui connoissoit sa prudence, le chargea de conduire en Italie à l'Empereur les troupes de son Evêché. Le jeune Diacre s'aquitta de cette commission en Capitaine expérimenté. Il avoit joint l'armée, lorsqu'on apprit qu'Heriman Evêque de Toul étoit mort sur la fin de l'an 1025. & que Brunon avoit été élu son Successeur d'un commun consentement. Le Clergé & le peuple de Toul envoyérent des Députés porter à l'Empereur l'Acte de l'élection, & le prier de leur accorder Brunon. Ils écrivirent en même-temps à

Brunon élu Evêque de Toul.

Vers l'An 1028.

Brunon une Lettre, où ils le conjuroient au nom de celui qui s'eſt fait pauvre pour nous, de ne pas mépriſer leur Egliſe. Ils lui marquoient qu'ils ſçavoient bien que ſa naiſſance & ſon mérite lui donnoient lieu d'aſpirer à un plus grand Siége & à un Evêché plus riche; mais que l'Egliſe de Toul qui l'avoit nourri & élevé, avoit un droit ſpécial ſur lui.

L'Empereur eut de la peine à conſentir à l'Election, & à ſe priver d'un ſi digne ſujet, qu'il prévoyoit que l'Epiſcopat tiendroit toûjours éloigné de la Cour. Brunon par un autre motif en eut encore plus à recevoir un fardeau, qu'il croyoit au-deſſus de ſes forces; & il n'y eut que la crainte de réſiſter à la volonté de Dieu, qui pût vaincre ſa répugnance. Il voyoit bien d'ailleurs que de la naiſſance dont il étoit, il ne pourroit jamais éviter l'Epiſcopat; & il aima mieux accepter un Siége moins éclatant, pour lequel il avoit été élu canoniquement, que de s'expoſer par ſon refus à être dans la ſuite élevé à quelque Archevêché. Dès qu'il eut pris ſon parti, il quitta l'armée, & ſe rendit en diligence à Toul, où il fut inſtallé dans le Siége Epiſcopal en préſence de pluſieurs Evêques de la Gaule Belgique par Theodoric ou Thierri Evêque de Mets ſon couſin.

Zéle de Brunon pour la réforme des Monaſtéres.

Auſſi-tôt que Brunon eut pris poſſeſſion de ſon Evêché, il donna ſes ſoins à la réforme des Monaſtéres de ſon Diocéſe, où la diſcipline réguliére étoit preſque anéantie, ſi l'on en excepte le Monaſtére de S. Evre, qui étoit ſous la conduite

du S. Abbé Guillaume de Dijon. Brunon déposa l'Abbé de S. Mansui & même celui de S. Evre, & il donna le soin de ces Monastéres à Vidric Prévôt de S. Evre. Lorsque Brunon faisoit ces actes d'autorité, il n'étoit pas encore ordonné Evêque. D'autres exemples font voir qu'il n'étoit pas nécessaire que les Evêques nommés ou élus fussent ordonnés pour entrer dans l'exercice de leur jurisdiction : il suffisoit qu'ils eussent pris possession.

Vers l'An 1028.

L'Empereur Conrade qui devoit se faire couronner à Rome, souhaita que Brunon s'y rendît pour recevoir en même-temps l'Ordination Episcopale des mains du Pape : mais Brunon lui représenta que l'Archevêque de Tréves son Métropolitain pourroit en être choqué. Ainsi il se rendit à Tréves pour se faire sacrer.

Difficultés pour l'Ordination de Brunon.

Poppon qui occupoit alors ce Siége, vouloit obliger ses Suffragans, avant que de les ordonner, de lui promettre par écrit qu'ils ne feroient rien que par son conseil. Brunon refusa de faire une promesse qui lui paroissoit trop étenduë. L'Archevêque de son côté ne voulut pas se relâcher. Ainsi Brunon après avoir attendu quelque-temps, retourna à Toul sans avoir été ordonné. L'Empereur ayant appris ce différend, manda les parties à Voormes, où après quelques négociations l'Archevêque consentit que Brunon lui promît seulement qu'il prendroit son avis dans les affaires Ecclésiastiques. Brunon n'eut pas de peine à faire la promesse conçuë en ces termes, & il fut ordonné le 9. de Septembre, qui cette année

Vers l'An 1028.

1026. étoit un Vendredi. Mais on n'obſervoit plus ſi exactement l'ancienne regle, de ne faire les Ordinations d'Evêques que le Dimanche.

A ſon retour à Toul, Brunon établit Vidric Abbé de S. Evre à la priére de S. Guillaume de Dijon; & il fit rebâtir ce Monaſtére qui tomboit en ruine, & qui avoit beaucoup ſouffert de deux incendies. Pluſieurs Seigneurs contribuérent à cette bonne œuvre, & Brunon en dreſſa un acte, pour conſacrer la mémoire de ces bienfaiteurs. L'Empereur Conrade eſt à la tête de la liſte pour avoir donné quinze livres d'argent & trois onces d'or. Le S. Evêque avoit donné pour ſa part trente livres d'argent, mais il n'en fait pas mention. Nous verrons ailleurs ce que Brunon fit pour le bien de toute l'Egliſe, quand il eut été élevé ſur le Siége Apoſtolique.

Notit. Brun. de Re Diplom. l. 6. p. 582.

L'AN 1029.

Monaſtére de S. Agnan rebâti Dédicace de l'Egliſe.

Helgaudus Vit. Rob. Reg.

Le Roi Robert continuoit d'édifier toute la France par ſes libéralités envers les pauvres & les Egliſes. Il fit rebâtir le Monaſtére de S. Agnan d'Orleans; & quand tous les édifices en furent achevés, il y convoqua une Aſſemblée d'Evêques l'an 1029. pour la dédicace de la nouvelle Egliſe. Elle devoit être fort grande, puiſqu'on y comptoit ſix-vingts fenêtres & dix-neuf Autels. L'ancienne Egliſe n'étoit dediée qu'en l'honneur de S. Pierre, le Roi ſouhaita que la nouvelle portât auſſi le nom de Saint Paul. Les Archevêques Gauzlin de Bourges, Leotheric de Sens & Arnoux de Tours, qui avoit ſuccédé à Hugues ſon oncle dès l'an 1023. ſe rendirent à cette ſolemni-

té avec les Evêques Odalric d'Orleans, Thierri de Chartres, Bernier de Meaux, Warin ou Guerin de Beauvais, Rodolfe de Senlis & le S. Abbé Odilon de Clugni. Les Prélats levérent de ſon tombeau le corps de S. Agnan, & ceux des Saints Confeſſeurs Euſpice, Moniteur, & Floſcule, & des Saints Martyrs Baudele & Scubile, avec celui de Sainte Agie mere de S. Loup de Sens. On les mit en dépôt dans l'Egliſe de S. Martin, juſqu'à ce qu'on eût tout préparé pour la ſolemnité de la dédicace. Auſſi-tôt qu'elle eut été faite, on transféra toutes ces Reliques dans la nouvelle Egliſe: le Roi voulut porter lui-même ſur ſes épaules le corps de S. Agnan; après quoi s'approchant de l'Autel, il quitta ſon manteau (*a*) de pourpre, & remercia Dieu & S. Agnan de ce qu'ils lui avoient donné la conſolation de voir achevés les édifices qu'il avoit entrepris pour leur gloire. Il fit enſuite une fervente priére pour le peuple, & ne ſe retira qu'après avoir fait de riches préſens à cette Egliſe. Entre autres choſes, il lui donna après ſa mort ſa Chapelle, qui conſiſtoit en dix-huit belles Chappes, en deux Livres d'Evangiles couverts d'or, & deux autres couverts d'argent, en deux Reliquaires, en un Autel d'or & d'argent, en cinq croix d'or, dont la plus grande peſoit quatorze marcs, & en cinq cloches dont la plus groſſe ne peſoit que deux mille ſix cens livres. Le

L'AN 1029.

Helgaud. ap. Duchesne, t. 1. p. 74.

Préſens que le Roi fait à S. Agnan.

(*a*) Ce vêtement eſt nommé dans le latin *Roccus*, que j'ai crû devoir traduire par manteau; car *Roccus* étoit un vêtement extérieur qu'on mettoit par deſſus les habits, c'étoit ſi l'on veut une eſpéce de ſurtout.

L'AN 1029. Roi l'avoit fait benir, & nommer *Robert* de son nom. Le Moine Helgaud qui nous apprend ce détail, nomme *Baptême* la bénédiction de cette cloche, & marque qu'on y fit des onctions avec le S. Chrême, ainsi que le Rituel le prescrit : ce que je remarque, pour faire voir qu'on avoit dès-lors reglé des priéres pour faire la bénédiction des cloches ; apparemment pour obvier aux abus qui avoient porté Charlemagne à défendre de baptiser les cloches. On voit encore qu'on donnoit un nom aux cloches en les baptisant : c'est ce qui aura donné occasion de nommer *Baptême* cette bénédiction. Au reste on ne doit pas être surpris de voir tant de Chappes dans l'énumeration des ornemens de la Chapelle du Roi Robert. Ce Prince aimoit lui-même à porter la Chappe ; & à certains jours solemnels il alloit chanter au lutrin revêtu d'une Chappe, & tenant son Sceptre à la main.

Apud Duchesne, t. 4. p. 147.

Les Moines de Mici s'étoient trouvés à la dédicace de l'Eglise de S. Agnan avec Albert leur Abbé, ils profitérent de l'occasion de la translation des Reliques, & suppliérent instamment le Roi de leur faire donner quelques ossemens de S. Euspice leur Fondateur. Le Roi trouva leur demande juste, & leur fit ceder une partie des Reliques de leur S. Patron pour l'honneur duquel ils avoient un grand zéle. Mais rien n'égala celui que les peuples du Limousin continuoient de montrer pour la gloire de leur premier Evêque.

La même année 1029. il se tint un nouveau

Concile à Limoges au ſujet de l'Apoſtolat de S. Martial. Pour terminer enfin cette queſtion, qui depuis pluſieurs années partageoit les eſprits, on avoit cru devoir conſulter le S. Siége occupé alors par Jean XIX. Ce Pape adreſſa à ce ſujet une Lettre à Jourdain de Limoges & aux autres Evêques des Gaules, par laquelle s'appuyant ſur les Actes apocryphes de S. Martial, il déclare qu'on peut le nommer Apôtre, & en faire l'Office comme d'un Apôtre. Il ajoûte: » Pour rendre plus « célebre dans tout le monde Chrêtien le culte « de ce grand Apôtre S. Martial, nous avons érigé en ſon honneur dans l'Egliſe de S. Pierre un « bel Autel, dont nous avons fait la conſécration « le cinquiéme de Mai, & où la mémoire de ce « Saint eſt révérée tous les jours; mais ſpécialement le jour de ſa Fête qui eſt le dernier jour « de Juin. «

L'AN 1029.

Lettre du Pape Jean XIX. ſur l'Apoſtolat de S. Martial.

Jourdain de Limoges ayant reçu cette Lettre tint un Concile la premiére année de la dédicace de l'Egliſe de S. Sauveur, le jour de l'Invention de S. Etienne, qui cette année étoit un Dimanche, ce qui déſigne l'an 1029. La réponſe du Pape réünit preſque tous les eſprits en faveur de l'Apoſtolat de S. Martial. Le troiſiéme jour du Concile, Jourdain leva le corps de S. Martial de ſon tombeau; & l'ayant dépoſé ſur l'Autel de S. Etienne, il célébra la Meſſe en l'honneur de ſon Apoſtolat. Il ordonna enſuite que dans ſon Diocéſe on en fît la Fête comme d'un Apôtre.

Concile de Limoges.
In Conc. II. Lemov. p. 888.

Gauzlin Archevêque de Bourges qui avoit été

L'AN 1029. un des plus zélés pour la gloire de S. Martial, mourut ſur la fin de la même année. Il nous reſte de lui une Lettre adreſſée au Roi Robert, qui l'avoit conſulté ſur quelques prodiges arrivés en Aquitaine, où il avoit plu comme des goutes de ſang, ainſi que le Duc Guillaume l'avoit mandé au Roi. Après quelques mois de vacance, Aimon fut élu Archevêque de Bourges. Il n'eut pas moins de zéle que ſon Prédéceſſeur pour établir l'Apoſtolat de S. Martial; & il tint à ce ſujet un Concile Provincial à Bourges l'an 1031.

Inter ep. Fulb.

L'AN 1031.

Concile de Bourges.

On commença le Concile par lire la Lettre du Pape touchant S. Martial: après quoi on dreſſa vingt-cinq Canons, dont le premier ordonne que S. Martial ſoit honoré comme un Apôtre. Voici ce que je remarque dans les autres.

II. On renouvellera le Corps du Seigneur tous les huit jours dans les Egliſes Paroiſſiales.

III. Les Evêques & leurs Officiers ne recevront rien pour les Ordres, pas même pour l'inſcription des Ordinands, ainſi que les Sécrétaires ont coûtume de faire.

IV. Que perſonne ne ſoit élevé à la charge d'Archidiacre, qu'il n'ait l'Ordre du Diaconat.

V. Défenſes ſous peine de dépoſition aux Prêtres, aux Diacres, & aux Soûdiacres, d'avoir des femmes ou des concubines. On défend même au Clercs des Ordres inférieurs de ſe marier dans la ſuite.

VI. Celui qui ſera ordonné Soûdiacre, promettra de n'avoir, ni femme, ni concubine.

VII. Les

VII. Les Archidiacres, les Abbés, les Prévôts, les Capiscoles, les Chanoines & les Portiers, & tous ceux qui ont quelque Charge dans l'Eglise, porteront la tonsure, c'est-à-dire, ajoûte le Concile, qu'ils auront la barbe rasée & une couronne à la tête. (On a toûjours cru dans l'Occident, que la barbe rasée faisoit partie de la tonsure Cléricale; & on n'a pas plus permis aux Clercs de laisser croître leur barbe, que de porter les cheveux longs: l'usage de l'Eglise d'Orient étoit différent.)

L'AN 1031. Concile de Bourges.

VIII. Défenses d'admettre dans le Clergé des fils de Prêtres, de Diacres & de Soûdiacres.

XII. Défenses d'éxiger aucune rétribution pour les Baptêmes, pour la Pénitence, ou pour les enterremens. On pourra seulement recevoir ce que les Fidéles offriront de leur gré.

XIII. Les Offrandes qu'on fait manuellement aux Prêtres, seront pour eux: mais le cierge Pascal demeurera à l'Eglise, pour éclairer l'Autel.

XIV. Les voiles qui ont servi à couvrir les corps morts, ne pourront pas servir aux Autels.

XV. Défenses de voiturer quelque chose avec des charrois, ou avec des bêtes de charge, le Dimanche; si ce n'est pour l'amour de Dieu, par la crainte des ennemis, ou dans une grande nécessité.

XVI. » Que ceux qui répudient leurs femmes « pour d'autres causes que l'adultére, n'en épou- « sent pas d'autres du vivant de celles qu'ils ont « répudiées; mais qu'ils se réconcilient ensemble. «

L'AN 1031. Concile de Bourges.

(Ce Canon dont j'ai rapporté les propres termes, semble encore supposer que ceux qui répudient leurs femmes pour adultére, peuvent du vivant de ces femmes en épouser d'autres : ce qui seroit contraire à la doctrine & à la pratique de l'Eglise ; mais on peut l'interpréter bénignement.)

XIX. Défenses à quiconque de marier sa fille à un Prêtre, à un Diacre, à un Soûdiacre, ou à leurs fils. (Ces Reglemens contre les mariages des Prêtres font juger que la continence n'étoit plus si exactement observée dans le Clergé : la suite nous en fournira d'autres preuves.)

XXIV. Les Moines apostats demeureront excommuniés, jusqu'à ce qu'ils soient venus à résipiscence. Si les Abbés & les Moines ne veulent pas les recevoir, ils pourront demeurer avec les Clercs ou en quelque Eglise, en gardant cependant l'habit & l'abstinence Monastique.

XXV. Les Chanoines & les Moines ne quitteront pas les Monastéres où ils ont été admis, pour aller prendre ailleurs quelque Office ou quelque dignité, sans le consentement de leur Evêque ou de leur Abbé.

Après le Concile, Aimon de Bourges voulant faire mettre en exécution le premier Canon touchant l'Apostolat de S. Martial, dressa un Decret particulier qu'il envoya à tous les Evêques, à tous les Abbés, & autres fidéles de l'Aquitaine, pour leur ordonner de placer S. Martial dans les Litanies & dans les autres Offices, au rang des Apô-

tres. L'Acte eſt ſigné de Jourdain ([a]) de Limoges, d'Aimon de Bourges, d'Etienne du Pui, de Rencon d'Auvergne, de *Deusdedit* de Cahors, de Ragamond de Mende : le Siége de Rhodez étoit vacant. L'AN 1031.

On ne crut pas encore l'Apoſtolat de S. Martial aſſez affermi par tous ces Reglemens. Environ quinze jours après le Concile de Bourges, il s'en tint un autre à Limoges le jour de la dédicace de l'Egliſe de S. Sauveur, c'eſt-à-dire le 18. de Novembre l'an 1031. Le Concile composé de dix Evêques & de pluſieurs Abbés s'aſſembla dans l'Egliſe de S. Etienne, qui eſt la Cathédrale.

II. Concile de Limoges.

T. 9. Conc. p. 869.

1. Seſſion.

Après la priére, & une lecture faite par l'Archidiacre, Jourdain Evêque de Limoges dit que tous les Eccléſiaſtiques qui étoient préſens, pouvoient librement dénoncer au Concile les abus qu'ils jugeroient devoir être corrigés ; mais qu'il falloit commencer par ceux qui deshonoroient le Clergé. Enſuite il ſe plaignit amérement des Seigneurs Laïques ſes Diocéſains, qui troubloient l'Egliſe & en envahiſſoient les biens. Les Evêques répondirent qu'il étoit juſte d'excommunier les auteurs des troubles.

Odolric Abbé du Monaſtére de S. Martial ſe leva, & adreſſant la parole à Jourdain, il le pria de terminer enfin la conteſtation ſur l'Apoſtolat

(*a*) Comme Jourdain de Limoges n'aſſiſta pas à ce Concile de Bourges, le P. Coſſart & le P. Pagi croyent que ſa ſouſcription à cet acte eſt une faute. Mais ces habiles Critiques n'ont pas fait réfléxion que l'acte eſt marqué dans le titre avoir été fait après le Concile. Ainſi quoique Jourdain ne ſe ſoit pas trouvé au Concile, ce n'eſt pas une raiſon d'avancer qu'il n'a pas en effet ſigné l'acte, où l'on voit ſon nom avec celui des autres Evêques du Concile de Bourges.

L'AN 1031. II. Concile de Limoges.

de S. Martial. Jourdain dit, que puiſqu'il n'avoit pas aſſiſté au dernier Concile de Bourges, il étoit bien aiſe qu'on examinât de nouveau cette affaire en ſa préſence. Engelric Prêtre & Chanoine du Pui, dit que les ignorans refuſoient la qualité d'Apôtre à S. Martial, parce qu'il n'eſt pas du nombre des douze choiſis par Jeſus-Chriſt; & il montra par l'autorité de S. Jerôme qu'on donnoit auſſi le titre d'Apôtre aux ſoixante & douze Diſciples, & qu'ainſi S. Martial ne méritoit pas moins le nom d'Apôtre, que S. Paul & S. Barnabé.

Azenere Abbé de Maſſai dit que dans les Monaſtéres de France il avoit toûjours vû mettre S. Martial au rang des Apôtres; qu'ayant trouvé un uſage contraire dans les Monaſtéres de Berri, il l'avoit corrigé; & qu'étant à Conſtantinople avant que de ſe faire Moine, il avoit entendu invoquer S. Martial dans les Litanies au rang des Apôtres.

Engelric reprenant la parole, tâcha d'établir l'Apoſtolat de S. Martial par pluſieurs traits tirés de ſa Vie apocryphe.

Gerauld Abbé de Solognac fit un diſcours ſur la même matiére, s'appuyant auſſi ſur pluſieurs textes & ſur pluſieurs autorités apocryphes. Un Prêtre nommé Pierre, dit que Ragembauld Abbé de Maubec avoit rendu témoignage à l'Apoſtolat de S. Martial dans un Concile de Limoges tenu pluſieurs années auparavant. Après quelques autres diſcours pleins d'anachroniſmes & de fauſſes citations, l'Abbé Odolric dit : » Voici deux

II. Concile de Limoges.

de nos Freres que j'ai envoyés en Angleterre « pour examiner ſur les lieux la tradition de cette « Egliſe, qui vient, je crois, de S. Grégoire. Ils « ont trouvé, tant dans les Martyrologes que dans « les Litanies, S. Martial nommé Apôtre. «

Iſembert Evêque de Poitiers dit : » Nous ne « ſommes pas des Ebionites (a) qui ne recevions « pas d'autres Apôtres que les douze. « Jourdain dit: » L'affaire a été portée au Pape qui nous a ré- « pondu par une Lettre, où il rend témoignage à « l'Apoſtolat de S. Martial. « Aimon de Bourges dit qu'il avoit fait lire & examiner cette Lettre dans ſon Concile de Bourges ; & que puiſque perſonne ne nioit que S. Martial n'ait été un des Septante-deux Diſciples, il avoit ordonné qu'on lui donnât la qualité d'Apôtre. Jourdain expoſa auſſi ce qu'il avoit fait dans le Concile de Limoges de l'an 1029. & demanda enſuite à l'Archevêque, s'il lui plaiſoit de terminer la ſéance.

Les Evêques, les Abbés & les Clercs qui compoſoient le Concile, allérent en Proceſſion de l'Egliſe de S. Etienne à celle de S. Sauveur, dont on célébroit ce jour-là la dédicace. L'Archevêque Aimon y célébra la Meſſe aſſiſté des autres Evêques. Il dit la premiére Oraiſon de la Dédicace, & la ſeconde de S. Martial. Elle étoit conçuë en ces termes : » Dieu Tout-puiſſant & éternel qui « avez voulu que le Bienheureux Martial Apô- « tre préſidât à vôtre Egliſe, nous vous prions «

Oraiſon en l'honneur de S. Martial.

(a) Les Ebionites, comme le dit S. Epiphane, ne mettoient pas S. Paul au nombre des Apôtres.

L'AN 1031.

II. Concile de Limoges.

» par ſes mérites de nous accorder la grace de
» vôtre miſéricorde. « Cette Oraiſon avec la Secrete, la Préface qui étoit propre, & la Poſt-communion, fut nommée *Grégorienne*; parce que le Pape Jean l'ayant envoyée à l'Egliſe de Limoges, on ſuppoſoit qu'elle avoit été faite par S. Grégoire.

Après l'Evangile qui étoit celui de la Dédicace, Jourdain fit un diſcours au peuple ſur ce qu'on y rapporte de Zachée, qui rendit le quadruple de ce qu'il avoit pris; & il exhorta les Seigneurs qui pilloient les biens de l'Egliſe, à imiter ce Publicain. Après quoi le Diacre qui avoit chanté l'Evangile, étant monté dans l'Ambon, lut à haute voix l'excommunication ſuivante.

Excommunication lancée au II. Concile de Limoges.

» Par l'autorité de Dieu, le Pere, le Fils & le
» Saint Eſprit, de Sainte Marie Mere de Dieu, de
» S. Pierre, de S. Martial, & des autres Apôtres.
» Nous Evêques ici aſſemblés au nom de Dieu;
» ſçavoir, Aimon Archevêque de Bourges, Jour-
» dain Evêque de Limoges, Etienne du Pui, Ren-
» con d'Auvergne, Ragamond de Mende, Emile
» d'Albi, *Deusdedit* de Cahors, Iſembert de Poi-
» tiers, Armand de Perigueux, Rohon d'Engou-
» lême, Nous excommunions les Nobles & autres
» gens de guerre du Diocéſe de Limoges, qui re-
» fuſent ou qui ont refuſé à leur Evêque la paix &
» la juſtice qu'il demande. Qu'eux & leurs fau-
» teurs ſoient maudits : que leur demeure ſoit
» avec Caïn, Judas, Dathan & Abiron, qui ont
» été engloutis tout vivans dans l'Enfer; & de

même que ces lumiéres ſont éteintes à vos « yeux, que leur joye ſoit éteinte aux yeux des « Anges ; à moins qu'avant la mort ils ne viennent « à réſipiſcence, & ne ſe ſoûmettent au jugement « de leur Evêque. «

L'AN 1031. II Concile de Limoges.

En même temps les Evêques & les Prêtres qui tenoient en main des cierges allumés, les jettérent par terre, en diſant : *Que leur lumiére s'éteigne, comme s'éteint la lumiére de ces cierges* : ce qui remplit les aſſiſtans d'une ſainte frayeur.

2. Seſſion.

Le lendemain 19. de Novembre ſe tint la ſeconde Seſſion du Concile. Après les priéres ordinaires, on dit à l'Archevêque Aimon qu'il y avoit des Clercs de Limoges qui réfuſoient d'obéïr au décret du Concile touchant l'Apoſtolat de S. Martial. L'Archevêque propoſa de les excommunier : mais Jourdain de Limoges le pria de ſuſpendre la Sentence, juſqu'à ce qu'il leur eût donné les avis convenables. Il pria enſuite qu'on lût les Canons du dernier Concile de Bourges, afin qu'on vît s'ils convenoient au Clergé de Limoges, & s'il étoit à propos d'y ajoûter quelques Reglemens.

L'Abbé Azenere en fit la lecture ; après quoi l'Evêque Jourdain dit : » Nous les approuvons « tous, excepté ce qui eſt marqué de renouveller « toutes les Semaines le Corps du Seigneur. Com- « me il y a des Prêtres qui ne peuvent ſe rendre à « leur Egliſe tous les huit jours, il nous paroît à pro- « pos de modérer cet article, & d'ordonner ſeu- « lement que le Corps du Seigneur ſoit renouvellé « douze fois l'an ; ſçavoir, à Pâque, à la Pentecôte, «

L'AN 1031.
II. Concile de Limoges.

» à la S. Jean, à S. Pierre-aux-Liens, à l'Assomp-
» tion, à la S. Michel, à la Toussaints, à la S. An-
» dré, à Noël, à la Purification, au commencement
» du Carême, & à la mi-Carême. Cet Evêque fit ensuite l'éloge des Monastéres de son Diocése, & loüa le soin qu'on y avoit de la décence & de la décoration des Autels. Mais il se plaignit des troubles, & du peu de régularité de celui de Beaulieu. Les Religieux de ce Monastére qui étoient présens, dirent aux Evêques : » Donnez-nous un Ab-
» bé Régulier, & nous aurons la paix. C'est un Ty-
» ran que nous avons pour Abbé. « C'étoit un Clerc seculier qu'on fit comparoître au Concile. Il déclara humblement qu'il se soumettoit au jugement des Evêques ; & Jourdain fut chargé de la part du Concile & de Guillaume Duc d'Aquitaine, d'établir avant Noël un Abbé Régulier à Beaulieu.

Comme on parloit dans le Concile de l'excommunication, quelqu'un demanda si quand elle est injuste, on est obligé de la garder ? A quoi l'Abbé Odolric répondit par un texte de S. Grégoire, qui enseigne que celui qui est lié, même injustement, par son Pasteur, doit observer la censure.

Jourdain de Limoges dit qu'on accusoit l'Abbé d'Userche d'avoir inhumé en terre sainte un Seigneur excommunié. L'Abbé se justifia, & fit voir que ce Seigneur avoit été enterré dans une terre prophane. Surquoi l'Evêque de Cahors dit que depuis peu de jours un excommunié ayant

été

été tué dans son Diocése, on vint le prier de lever l'excommunication après sa mort, & qu'ayant refusé de le faire, on ne laissa pas de l'enterrer dans l'Eglise; mais que le lendemain on trouva que la terre avoit rejetté le cadavre. L'AN 1031. II. Concile de Limoges.

Comme on jugea que l'excommunication lancée contre les Seigneurs du Diocése de Limoges qui étoient en guerre, & qui avoient pillé les biens de l'Eglise, ne seroit pas capable de leur faire quitter les armes, & d'arrêter leurs violences; on chercha d'autres moyens d'appaiser les troubles. Les Evêques priérent l'Abbé Odolric de dire là-dessus son avis, & il le donna de la maniére suivante.

Interdit qu'on propose de jetter sur le Diocése de Limoges.

» Si ces Seigneurs, dit-il, ne s'accordent pas « à faire une bonne paix, jettez un Interdit sur « tout le Limousin. Qu'on ne donne la sépulture à « personne, excepté aux Clercs, aux pauvres « mendians, & aux petits enfans de l'âge de deux « ans & au dessous: Que l'Office divin se fasse se- » crétement dans toutes les Eglises: Qu'on ac- « corde cependant le Baptême à ceux qui le de- « manderont: Que sur les neuf heures du matin « on sonne les cloches dans toutes les Eglises, & « que tous les habitans prosternés la face contre « terre fassent des priéres pour la paix: Qu'on « donne seulement la Pénitence & le Viatique à « la mort: Que les Autels soient dépoüillés com- « me le Vendredi Saint: Qu'on voile les croix & « les autres ornemens en signe de tristesse & de « deüil public: Qu'on ne couvre les Autels que «

L'AN 1031. II. Concile de Limoges.

» durant les Messes, que les Prêtres diront à voix » basse & à huis clos.

» Que pendant cet Interdit personne ne se ma» rie, personne ne donne le baiser à un autre: » Que personne, soit Clerc ou Laïque, & même les » Voyageurs, ne mange de chair dans l'étenduë » du Limousin, & n'use que des viandes permises » en Carême. De plus que personne, soit Clerc » ou Laïque, ne se fasse couper les cheveux ou » raser la barbe, jusqu'à ce que les Seigneurs qui » sont les chefs du peuple, rendent une entiére » obéïssance au Concile. « La violence des reme» des qu'on propose ici, suppose un grand mal; mais il n'est pas marqué que le Concile ait suivi l'avis de cet Abbé.

Ces Interdits généraux devenoient assez communs. L'Evêque d'Orleans avoit mis toute cette ville en Interdit; & Fulbert de Chartres écrivit au Roi, que s'il n'apportoit remede aux violences de quelques Seigneurs, il jetteroit aussi un Interdit sur tout son Diocése, & se retireroit ailleurs.

Voici plusieurs autres articles, qui furent discutés dans le Concile de Limoges. Le Clergé de la ville se plaignit de ce qu'on baptisoit dans le Monastére de S. Martial à Pâque & à la Pentecôte, & de ce qu'on y affranchissoit les esclaves. Mais les Moines répondirent que de temps immémorial ils avoient eu des Fonts Baptismaux, & que la Loi Salique permettoit d'affranchir des esclaves en tous lieux. Ainsi on conserva aux Moi-

nes le privilége de baptiser, de crainte que ce ne fût l'ôter à S. Martial même.

L'AN 1031.

II. Concile de Limoges.

On proposa encore de défendre aux Abbés d'Officier aux grandes solemnités avec trois Diacres & un Chapelain, j'entends un Prêtre assistant en chappe. Mais le Concile ne jugea pas à propos de rien innover.

Divers Reglemens faits au II. Concile de Limoges.

On accusa divers particuliers d'avoir donné de l'argent, pour se faire élever à la Prêtrise; quelques autres d'avoir eu deux femmes avant que d'entrer dans les Ordres, ou de s'être mutilés eux-mêmes; & d'autres enfin de ce que s'étant faits Moines après un homicide, ils n'avoient pas laissé d'être promûs au Diaconat. On lut les Canons contre ces abus; & touchant le dernier article, on raconta que celui qui avoit tué en traître l'Evêque Etienne, (apparemment Etienne Evêque d'Auvergne) s'étant fait Moine à Clugni, l'Abbé S. Odilon eut quelque envie de le faire ordonner Prêtre, parce qu'il sçavoit fort bien le chant: mais que cet Abbé voulut auparavant consulter le Pape, qui répondit que ce Religieux coupable d'un homicide, ne devoit jamais être promû aux Ordres, ni admis à la Communion, qu'il falloit seulement lui accorder le Viatique à la mort.

Sur les plaintes qu'on fit de ce que quelques Evêques donnoient indifféremment les Ordres en tous temps, on déclara qu'on ne devoit les donner que les Samedis des Quatre-Temps; & que le Dimanche étoit le seul jour, auquel les Or-

L'AN 1031.

II. Concile de Limoges.

dinations des Evêques pouvoient être faites légitimement.

Enfin on fit de grandes plaintes dans le Concile au ſujet des excommuniés, qui à l'inçû des Evêques alloient à Rome ſe faire abſoudre. Sur quoi on dit qu'Etienne d'Auvergne prédéceſſeur de Rencon, ayant excommunié Ponce Comte de Clermont, pour avoir répudié ſa femme, & s'être enſuite remarié, le Comte ſans renoncer à ſon péché, alla à Rome, & ſe fit abſoudre par le Pape, qui ne ſçavoit pas qu'il eût été excommunié par ſon Evêque: Que l'Evêque s'en étant plaint au Pape, le Pape lui fit la réponſe ſuivante. (a)

Lettre du Pape à Etienne Evêque de Clermont.

» Ce que j'ai fait ſans connoiſſance de cauſe, » n'eſt pas tant ma faute que la vôtre. Car vous » ſçavez que quiconque des diverſes parties du » monde a recours à moi, je dois en prendre ſoin; » le Seigneur ayant dit ſpécialement à S. Pier» re, *Paiſſez mes brebis.* Le Siége Apoſtolique » pourroit-il donc rejetter ſans une juſte raiſon » ceux qui viennent de ſi loin y chercher le remé» de? Avant que cette brebis malade vînt à Ro» me, vous auriez dû m'inſtruire de ce qui la re» gardoit. Je n'aurois pas manqué de confirmer la » Sentence d'excommunication que vous aviez » portée: car je déclare à tous les Evêques, que je

(a) On ne marque pas le nom du Pape qui fit cette réponſe, & il eſt difficile de le déterminer; parce qu'on ne ſçait pas combien de temps Etienne tint le Siége de Clermont. Il eſt cependant probable que cette Lettre fut écrite par Jean XIX. qui tint le S. Siége depuis l'an 1024. juſqu'à l'an 1033. M. Boſſuet nomme Jean XVIII. le Pape qui écrivit cette Lettre. Mais il entend apparemment celui que les Auteurs appellent Jean XIX. pour les raiſons que nous avons dites ailleurs, quoiqu'il ne ſoit en effet que le dix-huitiéme Pape légitime de ce nom.

II. Concile de Limoges.

chercherai plûtôt à les soûtenir & à les consoler, qu'à les contredire. A Dieu ne plaise qu'il y ait de la division entre moi & mes Coévêques! C'est pourquoi la pénitence & l'absolution que j'ai accordées à vôtre excommunié, je les déclare nulles, parce qu'il les a obtenuës frauduleusement; & elles ne pourront servir qu'à sa condamnation, jusqu'à ce que vous l'ayez absous après une satisfaction convenable. «

Les Evêques du Concile ayant entendu la lecture de cette Lettre, se dirent les uns aux autres: » Nous n'avons pas raison de murmurer contre nôtre Chef. Ce n'est pas la faute du Pape, c'est la nôtre, si nous manquons de lui faire connoître ceux que nous ne voulons pas qu'il absolve. Les Papes & les autres Peres ont ordonné, que si un Evêque impose une pénitence à un de ses Diocésains, & l'envoye ensuite au Pape, afin qu'il juge si la pénitence convient à la faute, le Pape puisse la modérer ou l'augmenter: car c'est dans le Siége Apostolique que réside particuliérement le jugement de l'Eglise universelle. De même, si l'Evêque envoye son Diocésain à Rome avec des Lettres & des temoins, pour qu'il reçoive la penitence du Pape, ainsi qu'on en use souvent pour les crimes énormes, les Evêques ne sçachant quelle pénitence il convient d'y imposer, cet homme peut licitement recevoir le reméde du Pape; mais il n'est permis à personne de recevoir la pénitence & l'absolution du Pape, sans avoir consulté son Evêque. «

l'AN 1031. II. Concile de Limoges.

Nous avons ſouvent vû une pratique contraire. Il y a même des cas réſervés au Pape ; & nous voyons ici l'origine de cette réſerve, en ce que les Ordinaires ne ſçachant quelle pénitence impoſer pour certains crimes énormes, renvoyoient au Pape ceux qui en étoient coupables.

C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les actes fort étendus du II. Concile de Limoges. On y voit plus de vigueur Epiſcopale, que de connoiſſance de l'Hiſtoire. Car les déciſions en ſont appuyées de pluſieurs faits apocryphes, que je n'ai pas cru devoir rapporter.

Troubles en France.

Les guerres civiles qui s'étoient élevées en France, purent donner lieu aux violences & aux vexations des Seigneurs Limouſins, dont les Evêques ſe plaignirent ſi amérement au Concile de Limoges. Le Roi Robert le meilleur de tous les Princes eut la douleur de voir ſes propres enfans ſe révolter contre lui. La prédilection injuſte de la Reine Conſtance en fut la premiére cauſe : c'eſt ce qui met communément le trouble dans les familles. Cette Princeſſe ne montroit que de la dureté pour le Prince Henri, & n'avoit de tendreſſe que pour le Prince Robert qui étoit le cadet. Robert qui aimoit ſon frere, le plaignit, & entra dans ſes intérêts. La Reine s'en étant apperçuë, les perſécuta l'un & l'autre. Les deux jeunes Princes s'enfuirent de la Cour, & prirent les armes pour leur défenſe. Ainſi la guerre civile s'alluma entre le Roi & ſes enfans par la paſſion d'une Reine, qui abuſoit de la bonté du Roi.

Ce fut un chagrin que la Providence ſembla avoir menagé au S. Roi Robert, pour achever de le purifier en cette vie, & il l'accepta dans cette vûë avec une humble réſignation ſuivant le conſeil du B. Guillaume de Dijon.

Avis que le S. Abbé Guillaume donne au Roi Robert.

Glab. l. 3. c. 9.

Ce S. Abbé voyant le Roi fort affligé de la néceſſité où il étoit de faire la guerre aux Princes ſes enfans, lui dit: » Seigneur vous devez vous « ſouvenir des chagrins que vous avez cauſés dans « vôtre jeuneſſe au Roi vôtre pere & à la Reine « vôtre mere. Dieu par un juſte jugement permet « aujourd'hui que vos fils vous rendent la pareille. « Robert reconnut humblement qu'il avoit mérité ce châtiment & tâcha d'en profiter. Aprés que le calme eut été rendu à l'Etat, le Roi ne ſongea plus qu'à s'addonner aux exercices de piété. Il paſſa le Carême de l'an 1031. à faire pluſieurs pelerinages. Il viſita à Bourges l'Egliſe de S. Etienne, à Souvigni le tombeau de S. Mayeul, à Brioude celui de S. Julien, à Caſtres celui de S. Vincent, à Conques celui de Sainte Foi, à Toulouſe celui de S. Saturnin, à Pamiers celui de S. Antonin, au Monaſtére de S. Gilles celui de ce S. Abbé, & enfin il viſita celui de S. Gerauld d'Aurillac. Après quoi il revint célébrer la Fête de Pâque à Orleans. Il fit pluſieurs préſens à toutes ces Egliſes & de grandes aumônes aux pauvres. Les pauvres qui par leurs maladies ou par leur extérieur dégoûtant, avoient le plus de quoi rebuter ſa délicateſſe, étoient ceux qu'il chériſſoit le plus & qu'il ſervoit avec le plus d'affection; parce que

Oeuvres de piété du Roi Robert.

L'AN 1031.

l'image de Jesus-Christ souffrant qu'il voyoit en eux, les lui rendroit plus aimables. C'est par des œuvres d'une charité si héroïque, même dans un particulier, que ce Religieux Monarque se préparoit à la mort qui n'étoit pas éloignée. Elle ne pouvoit manquer d'être précieuse devant Dieu.

Derniére maladie du Roi Robert.

Il tomba malade à Melun; & il ne songea qu'à profiter du peu de temps qui lui restoit, pour enrichir la Couronne qu'il espéroit dans le Ciel. Il désiroit ardemment de s'unir à Jesus-Christ; & durant sa maladie il faisoit souvent le signe de la croix sur son front, sur ses lévres, sur sa poitrine en l'honneur des principaux mystéres de la vie du Sauveur qu'il méditoit avec une douce consolation. Il prenoit aussi fort souvent de l'eau benite selon sa pieuse coûtume; car quelque part où il fût, il vouloit toûjours en avoir dans sa chambre. La fiévre augmentant, il demanda le saint Viatique, & il le reçut avec de grands sentimens de piété. A peine l'eut-il reçu, qu'il expira un Mardi vingtiéme de Juillet l'an 1031. On porta son corps à saint Denis, où il fut enterré auprès du Roi Hugues son pere. Les regrets du peuple, qui éclatérent à ses funérailles furent un éloge funébre, plus sincére & plus éloquent que tous ceux que les plus habiles Orateurs eussent pû faire. Les assistans s'écrioient: » Seigneur, » pourquoi nous enlevez-vous un pere si tendre? » Sous son regne nous étions en sûreté, & nous » ne craignions personne. Car c'étoit en même-» temps le pere du peuple, le pere du Sénat, & le protecteur

Mort du S. Roi Robert.

protecteur de tous les gens de bien. «

Robert eut en effet toutes les qualités d'un bon Prince. Plus saint Roi que grand Roi, plus pere que maître, plus zélé pour faire servir Dieu, que pour se faire servir lui-même, il n'entreprit rien que pour la gloire de l'Eglise, & pour le bien de ses Sujets. Sa bonté & sa popularité nuisirent à son autorité; & il fut toûjours plus aimé que craint. Quoiqu'il eût de la bravoure, il ne chercha pas à se distinguer par des exploits militaires qui eussent pû lui acquérir de la gloire aux dépens de la félicité de son peuple. Dans cette vûë, il préféra toûjours une paix utile à une guerre glorieuse au Roi, & funeste au Royaume; & il entretint constamment avec les Princes voisins une paix dont sa modération & son équité furent les médiatrices & les garants. On peut juger combien un Roi de ce caractére dut être regreté.

Tendresse du Roi Robert pour les pauvres.

Personne ne le pleura plus sincérement que les pauvres. Ils étoient ses délices & ses plus chers favoris. Il se croyoit obligé de les nourrir tous, & particuliérement ceux des lieux qui dépendoient immédiatement de sa Couronne. C'est pour cela qu'il faisoit donner tous les jours du pain & du vin à trois cens pauvres, & quelquefois à mille dans chacune des villes suivantes; sçavoir, à Paris, à Senlis, à Orleans, à Dijon, à Melun, à Etampes, à Auxerre & à Avalon.

Charités du Roi Robert.

Par-tout où il alloit pendant le Carême, il faisoit distribuer du pain, du vin, du poisson à cent

L'AN 1031.
Helgaud. ap. Duchene, t. 4. p. 72.

& quelquefois à deux cens pauvres. Le Jeudi Saint, il ſervoit à genoux trois cens pauvres; & après le repas, il leur donnoit à chacun un denier. Le même jour, il ſervoit auſſi à genoux cent pauvres Eccléſiaſtiques, & leur donnoit à chacun douze deniers. Après quoi quittant ſes habits, & ne gardant que le cilice qu'il portoit ſur ſa chair, il lavoit les pieds à environ cent ſoixante pauvres, les eſſuyoit de ſes cheveux, & leur donnoit à chacun deux ſols. En l'honneur des douze Apôtres, il avoit toûjours douze pauvres avec lui, qui ſuivoient par-tout la Cour, montés ſur des ânes. C'étoit-là comme ſes Gardes, ſes Courtiſans & ſes Favoris.

Quelques miracles attribués au S. Roi Robert.

Ces œuvres de piété rendent plus croyables quelques miracles qu'on publia de ce S. Roi. Un jour de Pâque, étant à Paris dans ſon Palais, qui étoit nouvellement bâti, comme il alloit laver pour ſe mettre à table, un aveugle qui s'étoit mêlé parmi une troupe de pauvres, le pria de lui jetter de l'eau ſur les yeux. Le Roi lui en jetta, comme par jeu; mais l'aveugle s'écria auſſi-tôt qu'il étoit guéri, & on le fit aſſéoir parmi les conviés. C'eſt un auteur de ce temps-là qui rapporte ce miracle: ce qu'il en dit, ſert du moins à nous faire connoître quelle idée on avoit de la ſainteté du Roi Robert, que cet Auteur en écrivant ſa vie, ne craint pas d'invoquer lui-même comme un Saint. Ce religieux Prince avoit une attention particuliére à donner de bons Evêques à l'Egliſe; & dans le choix qu'il en faiſoit, il avoit

Helgaud. t. 4. ap. Duchêne p. 66. p. 79.

Glab. Rod. l. 3. c. 2.

plus d'égard à la piété & à l'érudition, qu'à la noblesse : surquoi il eut souvent des reproches à essuyer des Grands du Royaume.

L'AN 1031.

Quelques traits de la vie du Roi Robert.

Voici quelques traits de la bonté du Roi Robert envers ceux-même qui en étoient les moins dignes. Ce Prince priant un jour dans l'Eglise, un filou lui coupa la moitié de la frange de son manteau, & il se mettoit en devoir de lui couper l'autre moitié, lorsque le Roi s'en étant apperçu, lui dit : » Mon ami, contente-toi de ce que tu as « pris : le reste sera bon à quelque autre. « C'est toute la vengeance qu'il en tira. Une autre fois, ayant vû un de ses Clercs dérober un des chandeliers de sa Chapelle, il n'en dit mot, de peur de le diffamer. Mais voyant qu'on faisoit des recherches pour découvrir le voleur, il fit venir celui qu'il sçavoit l'être, & lui dit : » Mon ami, sau- « vez-vous au plûtôt avec ce que vous avez déro- « bé, de peur que la Reine ne vous fasse mourir ; « & il lui donna encore de quoi se sauver.

Le Roi Robert étoit sçavant, plus que ne le sont communément les Princes ; & il composa des Hymnes qui furent chantées dans les Eglises. On parle en particulier d'une Hymne à la gloire des Martyrs dont le premier vers étoit. *O Constantia Martyrum.* (a) On assûre que le Roi la commença ainsi pour tromper la Reine Constance, qui n'entendant pas le latin, ne cessoit de le prier de

(a) Comme on trouve en quelques Bréviaires un Responsoire dans le Commun des Martyrs, lequel commence par ces mots, *O Constantia Martyrum*, il se pourroit faire que ce seroit ce Responsoire qu'on auroit nommé une Hymne, & qui seroit de la composition du Roi Robert.

l'An 1031. composer quelques piéces de Vers à sa loüange ; que pour la satisfaire, il lui présenta cette Hymne, qu'elle s'imagina sans peine être faite pour elle, parce qu'elle y crut voir son nom dans ces mots, *O Constantia*.

Ce religieux Prince mettoit son plus grand plaisir à assister au Service divin, & à faire quelquefois lui-même l'Office de Chantre. On rapporte que tous les ans le jour de S. Hyppolite, il se rendoit au Monastére de S. Denis, pour y célébrer cette Fête; qu'il se mettoit pendant l'Office au rang des Chantres, & chantoit lui-même sa partie revêtu d'une chappe de soye & tenant en main le sceptre Royal.

Ap. Duchêne t. 4. p. 146.

Fondations du Roi Robert.

On compte jusqu'à vingt-deux Eglises ou Monastéres que Robert fonda, ou fit rebâtir. Les principaux, sont le Monastére de S. Germain en Laye, celui de S. Germain de l'Auxerrois à Paris, celui de Nôtre-Dame à Melun qui est aujourd'hui une Collégiale, l'Eglise de S. Nicolas du Louvre à Paris, &c. Plusieurs de ces Eglises subsistoient avant le temps du Roi Robert; mais apparemment qu'il les fit rebâtir. L'Auteur de sa Vie les nomme des Monastéres : il ne s'ensuit pas qu'il y eût des Moines dans ces Eglises. Nous avons vû souvent les Communautés de Chanoines nommées Monastéres.

Henri I. Roi de France.

Henri qui avoit été couronné Roi du vivans du Roi Robert son pere, lui succéda. Mais comme la Reine Constance n'aimoit pas ce Prince, qu'elle avoit tâché d'exclure de la Couronne, el-

se voulut garder pour elle plusieurs places importantes, & elle souleva quelques Seigneurs contre le nouveau Gouvernement. Mais Henri qui étoit actif & courageux, eut bientôt appaisé ces troubles naissans. Il donna au Prince Robert son frere le Duché de Bourgogne. La Reine Constance auroit pû perpétuer les factions par sa partialité, & par l'autorité qu'elle avoit acquise sous le Regne précédent; mais elle ne survécut qu'un an au Roi Robert son mari. La France qui étoit alors affligée d'un des plus terribles fleaux de la colére de Dieu, n'étoit pas en état de soûtenir longtemps une guerre civile; & ses malheurs n'auroient pu croître, sans causer la ruine entiére de la Monarchie. L'AN 1031.

Une des plus cruelles famines dont l'Histoire fasse mention, désoloit alors le Royaume. Elle commença l'an 1030. & dura trois ans, pendant lesquels des pluyes presque continuelles empêchérent les moissons & les autres fruits de la terre de venir à maturité. Les élémens paroissoient tellement altérés, & les saisons si dérangées, qu'il sembloit que le monde alloit rentrer dans le cahos dont il étoit sorti. On s'imaginera aisément ce que les peuples eurent à souffrir d'une indigence, qui ne fit qu'augmenter pendant trois années consécutives. Mais on auroit peine à croire les détestables attentats que la rage de la faim fit alors commettre, si un Auteur qui fut témoin de ces horreurs, n'avoit pris soin de nous en instruire. Cruelle famine en France.

L'AN 1031. Glab. l. 3. & Hug Flavin. Chron. Vird.

Après avoir cherché en vain quelque supplément à la nourriture ordinaire dans l'herbe des prairies & dans les racines des arbres, on en vint jusqu'à déterrer les cadavres humains, pour s'en nourrir. On se porta ensuite à des excès encore plus horribles, pour sustenter une misérable vie plus dure que la mort. Il faut que la faim soit une passion bien cruelle & bien impérieuse ! Elle porta des hommes, des Chrétiens, à se manger les uns les autres : ce que les bêtes les plus féroces de la même espéce ont horreur de faire.

Cruels attentats que la faim fit commettre.

Les hommes alloient, pour ainsi dire, à la chasse des hommes. Ils s'attaquoient les uns les autres sur les chemins, non pour se voler, mais pour se manger. Les Hôtelleries étoient devenuës des coupes-gorges, où l'on trouvoit la mort en cherchant un asyle : les Voyageurs qui s'y retiroient dans l'espérance d'y trouver quelque nourriture pour de l'argent, y étoient assassinés pour servir de nourriture aux autres. On prit près de Mâcon un homme, qui faisant profession de loger les passans, en avoit tué & mangé quarante-huit, dont on trouva les têtes dans sa maison. Il fut brûlé vif à Mâcon par ordre d'Otton Comte de la ville. Un autre porta encore plus loin l'audace : il exposa publiquement en vente de la chair humaine dans le marché de Tournus ; & il fut aussi condamné au feu. On fit enterrer la chair humaine qu'il vendoit ; mais un homme affamé qui remarqua l'endroit, alla la déterrer pour s'en nourrir. Il fut surpris & puni du même supplice.

Glab. Hug. Flavin.

C'eſt avec peine qu'on écrit de pareilles horreurs qui deshonorent l'humanité ; mais les crimes que cette famine fit commettre, répandront plus d'éclat ſur les actions de piété, qu'elle donna lieu de pratiquer. L'AN 1031.

Les Evêques & les Abbés perſuadés que les biens de l'Egliſe ſont les biens des pauvres, particuliérement dans une calamité publique, les diſtribuerent libéralement pour ſoulager tant de malheureux ; & ils ſouffrirent enſuite avec eux. L'Egliſe rendit alors volontiers aux pauvres ce qu'elle avoit reçu autrefois des riches. On dépoüilla les Autels, & on vendit les vaſes ſacrés pour nourrir les membres ſouffrans de Jeſus-Chriſt. Mais comme malgré ces largeſſes le nombre & les beſoins des pauvres croiſſoient tous les jours, & qu'il étoit impoſſible de pourvoir à tant de miſérables, les Prélats crurent devoir préférer les Laboureurs ; & ils s'appliquérent à leur fournir quelque nourriture, de peur que la terre ne demeurât ſans culture.

Charité des Evêques.

Chron. Vird.

Le S. Abbé Richard de Verdun ſe diſtingua par ſon zéle pour le ſoulagement des malheureux. Il écrivit aux Evêques, aux Comtes & aux Princes des Lettres fort preſſantes pour exciter leur charité ; & il leur en donna lui-même l'exemple. Car après avoir diſtribué l'argent & les proviſions du Monaſtére, il en fit vendre les plus précieux ornemens : ce qui le mit en état de nourrir tous les jours un grand nombre de pauvres.

l'An 1031.

Le B. Guillaume Abbé de S. Benigne de Dijon n'eut pas moins de générosité dans une calamité si cruelle. Etant un jour revenu à S. Benigne pendant cette famine, il assembla ses Moines au Chapitre, & leur demanda s'ils ne manquoient de rien. Ils répondirent que, graces à Dieu, ils avoient toutes leurs provisions pour long-temps. Il s'informa en même-temps de la quantité d'aumônes qu'ils faisoient, & il connut qu'on se contentoit de faire les aumônes accoûtumées, sans que l'excès de la misére les eût fait augmenter. Alors plein d'une sainte indignation, il se leva de sa place en chantant ces premiers mots d'une Antienne. *Ubi est caritas, Où est la charité*? & prenant avec lui le Cellerier, il se fit conduire au grenier, ensuite à la cave; puis ayant fait appeller les pauvres, il leur distribua le bled, l'orge & le vin qu'il y trouva, ne cessant de répéter, *Ubi est caritas*, que quand il eut tout donné.

Charité du S. Abbé Guillaume.
Chron. Vird.

Ce S. Abbé, ce zélé Réformateur de tant de Monastéres ne tarda pas à recevoir la récompense que Jesus-Christ a promise à ceux qui le soulagent dans la personne des pauvres. Il mourut avant la fin de cette famine, le premier jour de Janvier de l'an 1031. à Fescan, où il étoit allé faire sa visite. Il fut enterré dans l'Eglise de ce Monastére, où je ne trouve pas qu'on lui rende aucun culte. Cependant plusieurs nouveaux Martyrologes lui donnent la qualité de Saint. Il l'a méritée par ses vertus & par son zéle pour le rétablissement de la discipline Monastique. Il avoit toutes

les

les qualités d'un bon ſupérieur, du zéle, de la vigilance, de la fermeté; & s'il exigeoit beaucoup de ſes inférieurs, il en faiſoit encore plus lui-même. Il étoit naturellement exact & ſévére, enſorte qu'on l'avoit nommé *Superregula*, *Surregle*; comme pour marquer qu'il portoit l'exactitude & la régularité plus loin que la Regle même. Vers l'An 1032.

Charité de S. Odilon.

Mais qui pourroit rapporter en détail toutes les actions de charité que fit S. Odilon de Clugni durant la famine dont nous parlons? Son Monaſtére étoit un des plus riches du monde Chrêtien: il le rendit pauvre, pour ſoulager la miſére publique. Il ſe repoſoit ſur les ſoins de la Providence pour la ſubſiſtance de ſes Religieux: mais pour celle des pauvres, il croyoit qu'il falloit commencer par y employer les biens de ſon Monaſtére. Il donnoit avec tant de libéralité, qu'on l'accuſa de profuſion: ce reproche eſt un éloge. Quand le S. Abbé eut épuiſé les proviſions du Monaſtére, il vendit les calices & les autres vaſes ſacrés; il vendit même la couronne d'or, que l'Empereur S. Henri avoit donné à S. Pierre de Clugni. Odilon fut un jour ſenſiblement affligé de trouver deux jeunes enfans à demi nuds morts de faim & de froid ſur le chemin de Paris à S. Denis. Il ſe dépoüilla auſſi-tôt d'une partie de ſes vêtemens pour les enſevelir. Comme les grandes aumônes qu'il faiſoit, avoient réduit ſon Monaſtére à l'indigence, il écrivit à Garſias Roi de Navarre, pour lui expoſer la diſette que ſouffroient ſes Moines depuis deux ans; & il n'y a pas lieu de Spic. t. 2. p. 388.

Vers l'An 1032.

douter qu'il n'en ait reçu des ſecours, pour peu que Garſias eût hérité des ſentimens du Roi Sanche ſon pere, qui fut un inſigne bienfaiteur du Monaſtére de Clugni.

Mortalité avec la famine.

La famine cauſa bientôt une ſi grande mortalité, que les vivans ſuffiſoient à peine pour enterrer les morts. On en laiſſoit les corps à la campagne ou ſur les grands chemins dans les endroits où ils étoient tombés de défaillance; & comme les loups dont ils devinrent la pâture, prirent goût à la chair humaine, ces cruels animaux vinrent enſuite aſſaillir les vivans, qui ſouvent n'avoient pas la force de ſe défendre. Le mal étoit à ſon dernier période, & ne pouvoit preſque plus croître. Toutes les reſſources paroiſſoient épuiſées, lorſque Dieu qui vouloit châtier rigoureuſement la France, mais non la perdre, eut enfin pitié de l'état, où la famine & la mortalité avoient réduit ce Royaume.

L'abondance revenuë.

Après trois ans de ſtérilité, la moiſſon de l'année 1033. fut ſi abondante, qu'elle ſurpaſſa la récolte de cinq années ordinaires. Les peuples que la miſére paſſée avoit rendus plus dociles, reçurent ce bienfait avec reconnoiſſance, & parurent diſpoſés à mener dans la ſuite une vie plus chrêtienne. Les Evêques profitérent de ces heureuſes conjonctures, pour corriger les déſordres qui avoient attiré la colére de Dieu, & ſur-tout pour empêcher les guerres preſque continuelles que ſe faiſoient entre eux les Seigneurs particuliers. On tint à ce ſujet des Conciles dans toutes les Provinces.

L'Aquitaine en donna l'exemple, qui fut ſuivi des Provinces d'Arles & de Lyon, & enſuite du reſte de la France (a). On portoit à ces Conciles les Reliques des Saints les plus célébres de la Province où ils ſe tenoient, & un grand concours de peuple s'y rendoit par dévotion, & témoignoit être diſpoſé à obéïr aux Ordonnances qu'on y publieroit. On fit dans ces Aſſemblées un grand nombre de Reglemens, ſur-tout pour réprimer les violences & les pillages, auſquels on s'étoit accoûtumé durant la famine, & pour établir une paix inviolable entre les particuliers. Il fut ordonné que les hommes libres & les eſclaves marcheroient déſormais ſans armes; que les voleurs ſeroient ſévérement punis; qu'on conſerveroit aux Egliſes le droit d'aſyle, excepté à l'égard de ceux qui auroient fait quelques violences, leſquels ſeroient arrachés de l'Autel pour être conduits au ſupplice. On défendit ſur-tout de faire aucune violence aux Clercs, aux Moines & aux Religieuſes, qui entreprendroient quelque voyage.

L'AN 1033. Conciles d'Aquitaine & de pluſieurs autres Provinces. *Glab. Rod. l. 4. c. 5.*

Ce qu'on fit de plus remarquable dans ces divers Conciles, c'eſt que pour appaiſer la colére de Dieu & en prévenir les fleaux, on s'accorda unanimement pour toûjours à s'abſtenir de vin le Vendredi & de chair le Samedi, à moins qu'il n'arrivât en ce jour une grande Fête, ou qu'une maladie conſidérable n'obligeât de rompre l'abſtinence. On dreſſa là-deſſus une Ordonnance qui

Ibid.

L'abſtinence de chair ordonnée le Samedi.

(a) Le P. Coſſart rapporte ces Conciles à l'an 1031. Mais puiſqu'ils ſe tinrent après la ceſſation de la famine, il eſt manifeſte qu'il faut les rapporter à l'an 1033.

L'AN 1033. devoit être obſervée à perpétuité ; & on régla que ceux qui ne pourroient pas l'obſerver , nourriroient ce jour-là trois pauvres. C'étoit un uſage aſſez commun alors, que ceux qui avoient des raiſons légitimes de ne pas obſerver le jeûne ou l'abſtinence , n'en étoient diſpenſés qu'à condition de nourrir pluſieurs pauvres autant de jours qu'ils auroient manqué au jeûne ou à l'abſtinence. Si cette diſcipline étoit encore obſervée , que de pauvres profiteroient des infirmités ou de la délicateſſe des riches !

Dieu parut approuver ces Reglemens ; & il s'opéra pendant la tenuë de ces Conciles un grand nombre de miracles par la vertu des ſaintes Reliques qu'on y avoit apportées. Les peuples qui s'y étoient rendus , étoient ſi charmés , que pour ratifier ſolemnellement les Canons qui avoient été portés contre les violences , ils prioient les Evêques de lever leurs croſſes vers le ciel , pendant qu'ils crioient en étendant les mains , *la paix , la paix* , confirmant par là tout ce qui avoit été ordonné , pour réprimer les guerres particuliéres.

Berold Evêque de Soiſſons & Guerin Evêque de Beauvais voyant la Belgique & la Neuſtrie en Vers l'An 1034. trouble par la licence & l'animoſité des Seigneurs qui pilloient les terres les uns des autres , crurent devoir ſuivre l'exemple des Evêques d'Aquitaine, & faire comme eux un Décret , pour obliger tous les laïques à jurer qu'ils obſerveroient déſormais la paix & la juſtice. Les Evêques de ces Provinces

s'y accordérent, excepté Gerard de Cambrai & d'Arras, qui refusa de faire publier ce Décret dans son Diocése. Il dit pour justifier son refus, que le Décret en question donnoit atteinte aux droits de la Royauté, & confondoit la Puissance seculiére avec la Puissance Ecclésiastique: qu'il appartenoit aux Evêques de prier & d'avertir les Rois de leurs devoirs; mais qu'il n'appartenoit qu'aux Rois d'ordonner la paix & la guerre, & de porter des loix pour réprimer la violence de leurs sujets: que de plus un pareil Décret lui paroissoit dangereux, parce qu'on prétendoit obliger tout le monde d'en jurer l'observance; qu'il arriveroit de là que presque personne ne seroit exempt de parjure.

Vers l'An 1034.

Gerard de Cambrai refuse de souscrire le Décret pour la paix de Dieu.

Baldricus in Chron. Camer.

Les autres Evêques se choquérent de la résistance de Gerard, & ils traitérent ce Prélat d'ennemi de la paix de Dieu, l'accusant de vouloir diviser le Sacerdoce & l'Empire. Ils ne laissérent pas de passer outre; & le Décret fut porté & accepté avec joye des peuples, qui promirent de s'y conformer. On y ordonnoit que personne désormais ne portât les armes, ne repétât par la force ce qu'on pourroit lui avoir pris, & ne vengeât ni son sang, ni celui de ses parens; mais qu'on pardonnât de bonne foi aux meurtriers, qu'on jeûnât le Vendredi au pain & à l'eau, & qu'on fît le Samedi abstinence de chair & de graisse; que quelque crime qu'eût commis un Pénitent, on ne lui imposât pas d'autre pénitence que celle-là; que de plus tous jureroient d'observer ces ar-

Vers l'An 1034.

ticles ; & que si quelqu'un refusoit de faire ce serment, il seroit excommunié comme un Payen, que personne ne le visiteroit à la mort, & qu'on lui refuseroit la sépulture.

Quand Gerard de Cambrai qui s'étoit opposé à ce Décret, vit que malgré son opposition ses Confréres l'avoient publié, il entreprit de le combattre, & composa à ce sujet un Ecrit où il prétendoit faire voir, 1°. Qu'on ne pouvoit jamais défendre le port des armes, parce que c'étoit une chose licite ; que depuis le commencement du monde il y avoit eu des hommes destinés à prier, d'autres à cultiver les terres, & d'autres à porter les armes pour la défense des Ecclésiastiques & des Laboureurs ; que ces conditions sont nécessaires, & se soûtiennent mutuellement. 2°. Qu'il est toûjours permis de demander la restitution d'un bien usurpé, & la réparation d'une injure. 3°. Qu'on ne doit pas obliger indifféremment tout le monde à jeûner le Vendredi & le Samedi ; & qu'on ne doit pas croire que cette pénitence soit suffisante pour toutes sortes de péchés. Qu'au reste, il est de la charité d'exhorter les mourans à la pénitence quelque grands pécheurs qu'ils soient ; & que ce seroit une cruauté que de refuser la sépulture aux morts, comme le Décret menaçoit de le faire à l'égard des réfractaires.

Baldric. l. 3, c. 52.

Gerard de Cambrai écrit contre le Décret signé par les autres Evêques.

Cet Ecrit ne servit qu'à aigrir de plus en plus les Evêques contre Gerard. Il s'y étoit bien attendu, & l'autorité seule de ses Confréres ne l'au-

roit pas fait changer d'avis. Mais les cris des peuples qui murmuroient publiquement contre sa conduite, & qui le traduisoient comme l'ennemi de la paix, furent plus efficaces. Il devint odieux à ses propres Diocésains, & son peuple se souleva contre lui à Doüai. Il craignit alors de devenir la victime de sa résistance à un Décret accepté par les autres Evêques. Ainsi cédant enfin aux priéres & aux remontrances de ses amis, & surtout de Leduin Abbé de S. Vaast d'Arras, il se conforma à ses Confréres, & fit publier dans son Diocése le Décret pour l'observation de la paix. Vers l'An 1034.

Pour autoriser de plus en plus cette Ordonnance des Evêques, on publia qu'un d'eux avoit reçu une lettre du ciel, qui lui recommandoit d'établir la paix. Il n'étoit pas nécessaire d'avoir recours à de pareilles fables. Tous les François, grands & petits, étoient encore effrayés des fleaux, dont la justice divine venoit de les frapper. C'étoit comme des hommes échappés du naufrage, qui ne pensoient qu'à témoigner à Dieu leur reconnoissance. Ils se portérent assez d'eux-mêmes à observer les Reglemens qu'on venoit de publier pour entretenir la paix & la sécurité publique.

On vit alors un changement aussi heureux que subit dans les mœurs des François; & comme le ciel après l'orage en paroît plus serain & plus brillant, ainsi après tant de miséres & tant de désordres la France en parut plus belle & plus florissante. La justice en bannit la violence & les brigan- *Baldric. Chron.*

Vers l'An 1034. dages, la paix y rétablit la tranquillité; & avec la tranquillité on vit fleurir l'amour de la piété, le zéle pour la Religion & toutes les vertus qui rendent la société aimable.

La dévotion pour faire le pelerinage de Jerusalem, qu'un grand nombre de François entreprirent après la famine dont nous avons parlé, fut un des premiers fruits de cette ferveur. On vit non-seulement des Moines & des Prélats, mais encore des Dames de la premiére qualité soutenir avec courage les fatigues de ce long voyage, pour avoir la consolation de révérer les lieux Saints, où les principaux Mystéres de nôtre Religion s'étoient opérés. Les Pelerins avant que de partir, recevoient le bourdon & l'escarcelle des mains d'un Prêtre; & à leur retour ils rapportoient des palmes de la Judée, & alloient rendre graces à Dieu dans l'Eglise, avant que d'entrer chez eux.

Glab. l. 4. c. 16.

Foulques Comte d'Anjou fit jusqu'à trois fois le pelerinage de Jerusalem: ce qui donna lieu de le surnommer *le Palmier*. Il mourut à Mets dans un de ces voyages; mais son corps fut porté au Monastére de Beaulieu, qu'il avoit fait bâtir proche de Loches. Il fonda pareillement dans la ville d'Angers le Monastére de S. Nicolas, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait à ce Saint durant une tempête qu'il essuya sur mer dans un de ses pelerinages à la Terre-Sainte.

Robert Duc de Normandie eut aussi la dévotion de faire le pelerinage de Jerusalem, & il y

fut accompagné d'un grand nombre de Seigneurs Normans. Comme il n'avoit pas d'enfans légitimes, il fit prêter serment à ses sujets, que s'il ne revenoit pas de ce long voyage, ils reconnoîtroient pour leur Duc son fils Guillaume, qui lui étoit né d'une Bourgeoise de Falaise sa concubine : à quoi consentit aussi Henri Roi de France. Ces précautions que le Duc Robert crut devoir prendre, ne furent pas inutiles.

Vers l'An 1034.

Avant que de partir pour la Palestine, Robert fit rétablir pour des filles le célebre Monastére de Montivillier qui avoit été détruit, & dont les biens avoient été donnés à l'Abbaye de Fescan, à qui on donna en échange le Monastére de Saint Taurin d'Evreux. Le Duc Robert donna vers le même-temps une terre au Monastére de Saint Pierre de Preaux, qu'un Seigneur Normand nommé Hunfroi faisoit bâtir; & il envoya son fils Guillaume encore enfant y porter l'Acte de donation. On prit plusieurs jeunes Seigneurs de l'âge de Guillaume, pour servir de témoins; & afin qu'ils s'en souvinssent, on donna à chacun d'eux un soufflet sur la jouë. Cet usage étoit ancien. Il est marqué dans la Loi des Ripuaires, que quand on achetoit une terre, si on ne faisoit pas un contrat de vente, l'acheteur devoit la payer sur le champ, en prendre ensuite possession en présence de témoins, donner des soufflets & tirer les oreilles aux petits enfans; afin qu'ils pussent un jour en rendre témoignage. C'est apparemment pour le même sujet qu'on donne un

Rétablissement de Montivillier.

T. 4. Ann. Bened. p. 393.

Leg. Ripuar. T. 60. 1.

Vers l'An 1034.

ſoufflet aux enfans à qui on adminiſtre la Confirmation. On veut qu'ils n'oublient jamais qu'ils ont reçu un Sacrement, qui ne doit pas être réïtéré.

Mort de Robert Duc de Normandie : Guillaume le Bâtard ſon ſucceſſeur.

Le Duc Robert arriva heureuſement à la Terre Sainte, & fit de riches préſens aux Egliſes de Jéruſalem. Mais à ſon retour, il mourut à Nicée en Bithynie, & Guillaume le Bâtard lui ſuccéda à l'âge d'environ neuf ans. Sa jeuneſſe & ſa qualité de Bâtard donnérent lieu à bien des troubles & à bien des factions, à la faveur deſquelles les brigandages recommencérent dans cette Province, au mépris de la paix qu'on avoit jurée ſi ſolemnellement quelques années auparavant. On oublia les bonnes réſolutions qu'on avoit faites, dès qu'on eut perdu de vûë le péril dont on étoit échappé.

Scandales donnés par les Archevêques de Roüen.

Hiſt. Arch. Roth.

La vie licentieuſe de pluſieurs Evêques de Normandie, fut la premiére cauſe du mépris qu'on fit des Reglemens qu'ils avoient portés pour entretenir la paix dans la Province. Un Prélat ſcandaleux ne peut manquer d'avilir ſa dignité aux yeux des peuples, & de perdre l'autorité néceſſaire pour s'oppoſer aux abus avec ſuccès. L'Egliſe de Roüen avoit ſur-tout le malheur d'être gouvernée depuis long-temps par des Archevêques, qui ne ſongeant qu'à joüir des revenus de ce grand Siége, s'appliquoient plus à ſoûtenir l'éclat de leur naiſſance, qu'à honorer la ſainteté de leur miniſtére. Après la mort de Gunhard ſucceſſeur de Francon, le Duc Guillaume I. donna cet Archevêché à Hugues Moine de S. Denis, plus diſtingué

par sa noblesse, que par sa piété & les autres talens propres de l'Episcopat. Hugues oublia qu'il avoit été Moine; mais il n'oublia pas qu'il étoit homme de qualité, & il vécut en grand Seigneur. Cependant son faste ne fut pas son plus grand crime : il se livra avec tant de scandale à l'amour des femmes, qu'il en eut plusieurs enfans. Robert son successeur & fils de Richard I. Duc de Normandie fit d'abord autant d'honneur à l'Episcopat par ses vertus, que par sa haute naissance. Mais il se démentit bientôt de cette piété; & tout Archevêque qu'il étoit, il prit une femme nommée Herleve, dont il eut aussi plusieurs enfans, ausquels il donna des Comtés. Ayant eu ensuite de grands démêlés avec le Duc Robert, il se retira sur les terres de France, d'où il jetta un Interdit général sur toute la Province de Normandie. Le Seigneur lui fit la grace de se reconnoître avant sa mort. Il pleura ses péchés; & n'employa plus ses grands biens, qu'au profit de son Eglise qu'il fit rebâtir. Robert tint le Siége quarante-huit ans. Mauger son neveu fils de Richard II. encore fort jeune lui succéda, & il se livra pareillement aux passions de la jeunesse. Que pouvoit-on espérer d'un troupeau conduit par de tels Pasteurs?

Vers l'An 1034.

Hugues Archevêque de Roüen.

Order. vit. l. 5.

Robert Archevêque de Roüen.

Order. vit. l. 5. p. 566.

Guill. Gemmet. l. 6. c. 3.

Il y avoit aussi depuis long-temps de grands scandales dans l'Eglise du Mans. Sigefroi successeur de Mainard avoit acheté l'Episcopat moyennant quelques terres, qu'il ceda à Foulques Comte d'Angers. Ce Prélat se comporta dans son Eglise comme un mercénaire, entretenant publique-

Scandales donnés par les Evêques du Mans.

Sigefroi Evêque du Mans.

Vers l'An 1034.
Acta Episc. Cenom. t. 3. Analect.

ment une concubine nommée Hildeburge dont il eut plusieurs enfans. Il persévéra dans son péché jusqu'à ce que sentant sa fin approcher, il espéra de fléchir la misericorde de Dieu en prenant l'habit Religieux au Monastére de la Coûture: mais il mourut peu de jours après. Si une pénitence si courte fut assez sincére pour effacer ses péchés, elle fut trop tardive pour réparer le scandale qu'il avoit donné durant un long Episcopat.

Avesgaud Evêque du Mans.

Avesgaud de la Maison de Bellesme & neveu de Sigefroi, lui succéda. Sa conduite parut plus réguliére, que celle de son oncle; & on ne lui reprocha que d'aimer trop la chasse. Mais les différends qu'il eut avec Herbert Comte du Mans surnommé *Eveille-chien*, l'obligérent de quitter la ville. Il jetta l'Interdit sur son Diocese, & se retira à la Ferté sur la riviére d'Huisne, place qu'il avoit fait fortifier, pour se mettre à couvert des violences de ses ennemis. C'est ce qu'on a nommé la Ferté-Bernard. Le Comte du Maine ayant appellé les Bretons à son secours, alla assiéger Avesgaud. Ce Prélat n'espérant pas pouvoir résister à tant d'ennemis, s'enfuit à Chartres auprès de Fulbert, qui vivoit encore alors, & qui tâcha par ses Lettres d'intéresser dans cette affaire Leotheric de Sens. On assûre même que Fulbert vint au Mans, & que par sa médiation la paix fut enfin concluë entre l'Evêque & le Comte du Mans; mais elle ne dura pas long-temps. Avesgaud se retira derechef à la Ferté-Bernard, qui lui

Act. Ep. Cen. t. 3. Analect. p. 301.

avoit été renduë, d'où étant allé en pelerinage à Jerusalem il mourut à Verdun à son retour vers l'an 1035. après quarante-deux ans d'Episcopat. Il fut enterré dans l'Eglise de la Vierge par Rambert Evêque de Verdun, qui mourut aussi à Bellegrade en revenant de la Terre Sainte l'an 1038. Gervais neveu d'Avesgaud qui lui succéda, fut aussi grand chasseur, & il fut encore plus persécuté que son prédécesseur. Vers l'an 1034.

L'Episcopat n'étoit pas exposé à moins de vexations dans la Bretagne. Aussi depuis que les Evêques Bretons s'étoient soustraits à la Métropole de Tours, ils n'étoient pas plus réguliers que ceux dont nous avons parlé.

Troubles dans l'Evêché de Nantes.

Chron. Nannetens.

Gautier Evêque de Nantes étant allé à Rome avec Geoffroi Comte de Rennes, trouva à son retour que Budic Comte de Nantes avoit pillé sa maison & ses biens. Ne pouvant en avoir raison, il excommunia Budic & tous les habitans de Nantes qui soûtenoient le Comte : après quoi il employa d'autres armes contre son peuple. Il implora le secours de Geoffroi, qui prit vivement le parti de l'Evêque. Ce fut le sujet d'une cruelle guerre, qui fut enfin terminée par la médiation de Junqueneus Evêque de Dol, qui prenoit toûjours le titre d'Archevêque, & qui étoit lui-même plutôt un mercénaire qu'un Pasteur, comme nous le verrons.

Orscand Evêque de Quimper : ses scandales.

Orscand Evêque de Quimper & frere d'Alain Cagnard Comte de Cornoüaille, porta le scandale jusqu'à se marier publiquement. Il épousa la

Vers l'An 1034.

fille de Rivelen de Crozon ; & il en eut plusieurs enfans. Il ne faisoit que suivre en cela l'exemple de Benoît son pere, lequel étant Evêque & Comte de Cornoüaille, crut pouvoir se marier, comme si la qualité de Comte l'eût dispensé des obligations que lui imposoit celle d'Evêque. Alain s'opposa quelque-temps au mariage de l'Evêque son frere; mais il se laissa gagner par l'intérêt, & il y consentit moyennant une terre de l'Eglise, que l'Evêque lui ceda.

Zele des Princes Bretons.

Au reste, les Comtes Bretons montroient la plûpart autant de piété, que les Evêques dont nous venons de parler en montroient peu. Geoffroi Comte de Rennes avoit fort à cœur de rétablir la discipline & la ferveur dans les Monastéres de Bretagne, & nommément à S. Gildas de Ruis & à Locminé. Il avoit fait venir pour ce sujet un S. Moine de Fleuri, nommé Félix, qui travailla quelque-temps à ce dessein. Mais les guerres civiles allumées dans cette Province, ne lui permirent pas de consommer l'ouvrage de la réforme. Après la mort de Geoffroi, Hervoise sa veuve suivit son projet. Elle pria Gauzlin Archevêque de Bourges & Abbé de Fleuri, qui vivoit encore alors, de donner à Félix la bénédiction d'Abbé & de le renvoyer en Bretagne. Gauzlin le fit, & Félix travailla si efficacement qu'il vint à bout de réformer plusieurs Monastéres de cette Province : après quoi il fixa sa demeure dans celui de S. Gildas de Ruis.

Alain Cagnard Comte de Cornoüaille fonda le

Monastére de Quimperlé en l'honneur de la Sainte Croix dans un lieu nommé auparavant *Anaurot*. Il y établit pour premier Abbé un S. Moine nommé Garlocse, qui fut tiré du Monastére de Rhedon & beni par Orscand Evêque de Quimper. Le Fondateur mit ce Monastére sous la protection du S. Siége, & l'obligea de payer tous les ans à l'Eglise Romaine un cens de deux deniers d'or.

Vers l'An 1034.

Fondation du Monastére de Quimperlé.

Un autre Alain Comte de Rennes & Duc de Bretagne, fonda pour sa sœur Adéle l'Abbaye de S. Georges proche de Rennes. La Princesse Adéle s'y fit Religieuse avec plusieurs filles de la premiére noblesse de Bretagne. Le Duc Alain dit dans la Chartre de fondation, que pour mériter les biens éternels par l'usage des biens temporels, il offre d'abord à Dieu sa sœur qui est le trésor le plus précieux qu'il ait sur la terre, & qu'ensuite il donne à cette Princesse un lieu pour bâtir un Monastére en l'honneur de S. Georges, & y assigne des revenus convenables. L'Acte est signé du Duc Alain, du Prince Eudes son frere, d'Alain Comte de Cornoüaille, de Junqueneus qui prend la qualité d'Archevêque de Dol, & des Evêques Guarin de Rennes, Judicaël de Vannes, Adam de S. Brieu, Orscand de Quimper, Gautier de Nantes, Amon de S. Malo & de deux autres Evêques, Guillaume & Salomon, dont on ne marque pas les Siéges ; mais Guillaume étoit Evêque de Tréguier, & Salomon, de Leon.

Fondation de l'Abbaye de S. Georges de Rennes.

L'abus si scandaleux que plusieurs Moines ou

Vers l'An 1034.

Clercs faisoient alors des biens de l'Eglise, n'empêchoit pas de les augmenter par de nouvelles fondations. On établit en effet en ce temps-là un grand nombre de nouveaux Monastéres, que je ne ferai qu'indiquer.

Fondation de l'Abbaye de S. Amand à Roüen.

Gotcelin Vicomte de Roüen qui avoit fondé à Roüen pour des Moines le Monastére de la Sainte Trinité sur la montagne nommée de Sainte Catherine, établit dans la même ville un Monastére de Religieuses sous le nom de S. Amand.

Fondation de S. André de Câteau-Cambresis & d'Hennin-Liétard.

Gérard Evêque de Cambrai & d'Arras ayant rebâti & dédié sa Cathédrale, fit bâtir un Monastére de S. André à Câteau-Cambresis, qu'on nommoit alors le Château de Sainte Marie. Ce fut aussi sous l'Episcopat de Gérard que Robert de Bethune Avoüé d'Arras (a) fonda à Hennin-Liétard une Collégiale de douze Chanoines qui se firent quelque-temps après Chanoines Réguliers.

Gilduin Comte de Breteüil en Beauvoisis, rétablit le Monastére de cette ville, qui avoit été ruiné par les Normands, & il y plaça le corps de S. Constantien qu'il avoit obtenu d'Avesgaud Evêque du Mans

Dès le sixiéme siécle, il y avoit à Angers au-delà de la Mayenne une Eglise de la Vierge, où S. Melaine de Rennes s'étant assemblé au commencement du Carême avec les saints Evêques, Aubin d'Angers, Lo de Coûtances, Marse & Victor,

(a) Les Seigneurs de Bethune prennent le titre d'Avoüé d'Arras, *Advocatus Atrebatensis*, qui paroît être devenu héréditaire dans cette famille. Je crois qu'ils étoient Avoüés du célébre Monastére de S. Vaast d'Arras, & non de l'Eglise ou de l'Evêché d'Arras, qui n'étoit pas encore rétabli.

dont

Vers l'An 1034.

dont on ne connoît pas si certainement les Siéges, y célébra la Messe & donna des Eulogies à ces Prélats ; mais comme Marse se fit un scrupule d'en manger à cause du jeûne, Dieu fit un miracle pour montrer le mérite de la charité. Cette Eglise étant tombée en ruine, Foulques Nerra Comte d'Anjou & la Comtesse Hildegarde sa femme, la firent rebâtir, vers l'an 1028. & y joignirent un Monastére de filles, qu'on appelle aujourd'hui Roncerai, & qu'on nomma d'abord *la Charité*, à cause du miracle que Dieu y avoit opéré pour faire voir que la charité est préférable à l'abstinence. La premiére Abbesse de Roncerai fut une fille d'une grande piété, nommée Léoburge.

Fondation du Monastére de Roncerai à Angers.

Roger Comte de S. Paul fit rétablir pour des Moines le Monastére que Sainte Berthe avoit autrefois bâti pour des Religieuses à Blangi en Artois. Il le soûmit à l'Abbé de Fescan. C'est aussi le temps où l'on doit rapporter la fondation du Monastére de Noyers dans la Tourraine. Il parut que plusieurs de ces fondations furent le fruit de la piété, que nous avons vû s'être renouvellée parmi les François après la cessation des calamités, dont nous avons parlé. Mais les guerres civiles qui se rallumérent dans le sein de la France, y remirent bientôt le désordre & la confusion.

Rétablissement du Monastére de Blangi, & fondation de celui de Noyers.

A peine commençoit-on à respirer, que le feu de la guerre se ralluma au sujet de la succession au Royaume de la Bourgogne Transjurane. Rodolfe III. surnommé *le Fainéant*, n'ayant pas d'en-

Guerre pour la succession au Royaume de Bourgogne.

Vers l'An 1034. fans, laiſſa en mourant ſes Etats à l'Empereur Conrade ſon beau-frere; (a) & pour l'en inveſtir, il lui envoya la lance de S. Maurice, qui étoit comme le ſceptre & la marque diſtinctive des Rois de Bourgogne. Eudes ou Odon Comte de Chartres & de Champagne, qui étoit neveu de Rodolphe par Berthe ſa mere, prétendit à la ſucceſſion, & fit ſi vivement la guerre à Conrade, qu'il ſe rendit maître d'une partie de la Bourgogne : mais il fut tué à la journée de Bar-le-Duc; & ſa mort rendit paiſible poſſeſſeur du Royaume de Bourgogne Conrade, qui le donna à ſon fils Henri III. lequel lui ſuccéda peu de temps après dans l'Empire.

Glab. l. 3. c. 9.

Vers l'An 1035. A la faveur de ces troubles, les violences & les guerres particuliéres entre les Seigneurs recommencérent de toutes parts; & comme il n'y avoit que les plus gens de bien, qui par reſpect pour les Cenſures n'oſaſſent pas reprendre les armes, ils étoient toûjours les premiers opprimés. Les Evêques ne tardérent pas à reconnoître que dans la confuſion où étoit alors le Royaume, l'obſervation des articles arrêtés quelques années auparavant pour le maintien de la paix, devenoit comme impoſſible. C'eſt pourquoi ils jugérent à propos de modérer la rigueur des premiers Reglemens; afin qu'en demandant moins, on obtînt

(a) Glaber Rodulfe dit que l'Empereur Conrade étoit neveu de Rodolfe; & Hugues de Flavigni aſſûre qu'il étoit ſon beau-frere. Car ſelon cet Auteur, Conrade Roi de Bourgogne épouſa Mathilde ſœur de Lothaire Roi de France, qui lui donna pour ſa dot la ville de Lyon. Le Roi Conrade eut de Mathilde Rodolfe qui lui ſuccéda, & Giſéle qui fut mariée à l'Empereur Conrade. Le P. Daniel a ſuivi Glaber.

plus. Il se tint à ce sujet dans les Provinces divers Conciles; & l'on convint de changer en une espéce de tréve la paix qui étoit si mal observée. On se contenta donc d'ordonner que depuis le Mercredi au soir de chaque Semaine jusqu'au Lundi matin, personne ne fût assez téméraire pour attaquer son ennemi, pour faire quelque violence, ou pour répéter à main armée les biens usurpés sur lui. C'est ce qu'on nomma *la Tréve de Dieu*; & l'on décerna que quiconque la violeroit, payeroit une amende pour racheter sa vie, ou qu'il seroit excommunié & exilé. Un pareil Reglement qui laissoit un libre cours aux violences & aux vexations trois jours de la Semaine, fait bien sentir la grandeur du mal qu'on n'osoit entreprendre de réprimer entiérement.

Vers l'An 1040.

Ce qu'on nommoit *la paix de Dieu* changée en tréve.

On eut encore plus d'indulgence dans un Synode du Clergé d'Elne, où présida Oliba Evêque d'Aussone en l'absence de Berenger Evêque d'Elne, qui étoit allé en pelerinage à la Terre-Sainte. On n'y marqua qu'un jour de tréve par Semaine; sçavoir, depuis le Samedi au soir jusqu'au Lundi matin; & cela afin qu'on pût en toute liberté célébrer le Dimanche, & se rendre en sûreté à l'Eglise. On fit dans le même Synode quelques Reglemens contre d'autres abus, tels que les mariages incestueux & l'usurpation des biens Ecclésiastiques; le tout, sous peine d'excommunication, qui seroit changée en anathême, si dans trois mois les excommuniés ne venoient à résipiscence. Pendant ces trois mois, on recommanda de

Synode d'Elne.

Vers l'An 1040.

faire dans l'Eglise d'Elne des priéres pour les excommuniés, afin que le Seigneur leur donnât l'esprit de pénitence. Comme on ne convient pas de l'année que se tint ce Concile, nous croyons devoir le rapporter au temps, où l'on établit ce qu'on nomma *la Tréve de Dieu*, c'est-à-dire, environ à l'an 1040. (a)

Deux saints Abbés Odilon de Clugni, & Richard de S. Vannes, travaillérent avec zéle à faire recevoir *la Tréve de Dieu.* La Normandie qui étoit encore agitée des troubles de la minorité du Duc Guillaume, ayant refusé de s'y conformer, Richard fut chargé d'y aller la prêcher. La force & la douceur de son éloquence, qui l'avoient fait surnommer *Grace de Dieu*, furent inutiles. Il ne put rien gagner sur des esprits accoûtumés aux violences & au pillage. Mais Dieu prit soin de venger son serviteur.

Peste nommée *feu sacré.*

Cette Province fut affligée d'une peste qui fut appellée le *Feu sacré*; & comme on attribua ce fleau au mépris qu'on avoit fait des exhortations du S. Abbé, ceux qui en étoient frappés, avoient recours à lui. Il les recevoit avec bonté; mais avant que d'en prendre soin, il commençoit par leur faire jurer l'observation de la Tréve. Après quoi il leur donnoit à boire du vin où l'on avoit lavé des Reliques, & mis quelques raclures du S. Sepulchre. Il guérissoit par là un grand nombre de

(a) Dans le Texte du Concile on marque qu'il se tint l'an 1027. c'est une faute. On ne parloit pas encore alors de *la Tréve de Dieu.* M. de Marca a cru qu'il falloit lire l'an 1047. Il n'a pas fait réfléxion qu'Oliba qui présida à ce Concile, étoit mort deux ans auparavant.

malades. Le concours de ceux qui recouroient à lui pour obtenir la guérison, étoit si continuel, qu'il ordonna que dans le Monastére, où il faisoit alors sa résidence, on eût toûjours un vase plein de ce vin, où il avoit trempé des Reliques; afin qu'à quelqu'heure qu'arrivassent les pestiférés, ils pussent en boire, & recevoir le soulagement qu'ils venoient chercher.

Vers l'An 1040.

Cette maladie contagieuse ne tarda pas à se communiquer aux autres Provinces. La ville de Verdun en étant affligée, l'Evêque Richard, disciple & filleul du S. Abbé de ce nom, ordonna que pour arrêter la contagion on portât en Procession par les ruës le corps de S. Vannes. L'Abbé s'y opposa d'abord, ne jugeant pas qu'il fût convenable de remuer les cendres de ce S. Evêque. Il se rendit cependant enfin aux instances réïtérées du Prélat, qui ne vouloit rien faire sans son agrément. Mais quand la Procession fut rentrée dans l'Eglise, l'Abbé Richard dit à l'Evêque: » Voilà que vous avez fait ce que vous avez « voulu; mais sçachez que vous & moi, nous mour- « rons l'un & l'autre avant cinq ans. « Nous verrons bientôt l'accomplissement de cette prédiction.

Hugo Flavin.

L'Abbé Richard eut quelques années après la consolation de voir mettre au nombre des Saints son ami S. Symeon, mort à Tréves quelque temps auparavant. C'est le second exemple bien certain que je trouve d'une canonisation faite par le S. Siége. L'ancien usage étoit que chaque Evêque

Canonisation des Saints réservée au Pape.

L'AN 1041. ayant examiné les vertus & les miracles des personnes mortes en odeur de sainteté dans son Diocese, permît de les honorer : quelquefois même le peuple n'attendoit pas le jugement des Evêques.

Mais comme l'ignorance & la crédulité exposoient les peuples à des superstitions dangereuses, nos Rois interposérent souvent leur autorité dans leurs Capitulaires, pour empêcher qu'on n'honorât aucun nouveau Saint, sans que l'autorité des Evêques ne fût intervenuë, & n'en eût reconnu la sainteté après les informations juridiques. Enfin pour rendre ce jugement plus solemnel, & le rendre en même-temps uniforme dans toute l'Eglise, sur la fin du dixiéme siécle, on déféra au S. Siége le droit de canoniser les nouveaux Saints. La premiére canonisation que les Papes ayent faite après les informations juridiques, est celle de S. Udalric d'Ausbourg ; & la seconde, celle de S. Syméon de Tréves. Voici comme on procéda à celle-ci.

Poppon Archevêque de Tréves voyant les miracles éclatans qui s'opéroient au tombeau de S. Syméon, en écrivit en ces termes au Pape Benoît IX. tant en son nom, qu'au nom de son Clergé & de son peuple. » Il est mort depuis peu chez » nous un saint homme que Dieu couronne dans » la gloire. Les miracles qui s'opérent par son intercession, ne nous permettent pas d'en douter. » Mais la vivacité de sa foi qui a éclaté constamment durant tout le cours de sa vie, nous est » encore une preuve plus certaine de sa sainteté.

Ap. Bolland. 1. Maii.

Lettre de Poppon Archevêque de Tréves pour demander la canonisation de Syméon.

C'est pourquoi le Clergé & le peuple de nôtre « Eglise nous ont prié de vous envoyer la Vie de « ce S. homme, avec une relation de ses mira- « cles; & d'y joindre nos Lettres pour vous sup- « plier de porter un Décret Apostolique par le- « quel vous le mettiez au nombre des Saints. «

L'AN 1041.

Par la même Lettre l'Archevêque prioit le Pape de lui envoyer un Légat, pour faire restituer par l'autorité du S. Siége les biens qui avoient été usurpés sur son Eglise pendant le pelerinage qu'il avoit fait à Jerusalem avec la permission du Pape Jean XIX.

Benoît IX. Pape. *Glab. l. 4. c. 5.*

Benoît IX. à qui l'Archevêque s'adressoit, fut un de ces Papes, qui peuvent servir de preuve que la sainteté du caractére se fait souvent respecter, malgré l'indignité de la personne qui en est revêtuë. Placé sur le S. Siége à l'âge d'environ dix ans par l'ambition de son pere Alberic, qui acheta pour lui le Souverain Pontificat, il ne montroit dans cette éminente place que des passions capables de la deshonorer. Horrible scandale! Ne l'envisageons que par l'endroit qui peut servir à nous affermir dans le respect que nous devons à la Chaire de S. Pierre. C'est que malgré les vices & la jeunesse d'un si indigne Pontife, les Fidéles ne laissérent pas de révérer en lui la qualité de Vicaire de Jesus-Christ; & que tout livré qu'il étoit au crime, il ne fit aucune décision qui donnât la moindre atteinte à la pureté de la morale & de la foi. Un Pape de ce caractére s'occupoit peu des affaires spirituelles. Il ne se pressa point de faire

L'AN 1041. réponse sur ce que lui demandoit l'Archevêque de Tréves ; mais ce Prélat ne se rebuta point & réïtéra ses instances.

Benoît y eut enfin égard, & répondit à l'Archevêque qu'il lui envoyoit un Légat, pour réprimer les violences des hommes pervers, qui s'étoient emparés des biens de son Eglise ; & qu'il avoit ordonné qu'on plaçât Syméon dans le Martyrologe, & qu'on l'honorât comme un Saint. Il lui envoyoit en même-temps le Décret de la canonisation adressé à tous les Archevêques, à tous les Evêques & à tous les Fidéles de la Germanie, ou des autres Nations. Le Pape y marque qu'ayant reçu de Tréves des relations certaines & des Lettres fréquentes, qui lui apprenoient que le corps de Syméon y brille par l'éclat des miracles, comme le soleil en son midi, il s'est prosterné en terre pour benir le Seigneur de ce qu'il daigne donner cette nouvelle lumiére à son Eglise.

Décret de la canonisation de S. Syméon.

» C'est pourquoi, ajoûte-t'il, à la requête de » nôtre illustre frere, le Seigneur Poppon Arche- » vêque de Tréves, qui nous a pressé de déclarer » par l'autorité Apostolique ce que nous juge- » rions convenable touchant le culte de ce saint » homme, nous faisons sçavoir à tous ceux que » nous avons salués dans l'inscription de ces Let- » tres, ce que nous en avons ordonné. Ayant donc » assemblé nôtre Clergé le jour de la Nativité de » la Vierge (a) nous avons unanimement déter-

Ap. Bolland. 1. Maii.

(a) Il y a dans le texte *die partus Virginis*, qui peut signifier le jour que la Vierge a enfanté, c'est-à-dire le jour de Noël. Mais il m'a paru que *partus* doit

miné

miné & jugé que ce S. homme, dont Dieu fait « assez l'éloge par tant de miracles, doit être ho- « noré de tous les peuples comme un Saint; qu'on « doit en célebrer la Fête tous les ans, & en insérer « le nom dans le Martyrologe. «

L'AN 1042.

Poppon ayant reçu ce Décret, fit avec une grande solemnité la cérémonie de la canonisation de S. Syméon le Mercredi 17. Novembre de l'an 1042. L'Archevêque fit ensuite bâtir sur le tombeau du Saint une belle Eglise, (a) qui subsiste encore, & qui passe avec raison pour un des ouvrages d'Architecture les plus surprenans par la grandeur extraordinaire des pierres & par la maniére singuliére dont elles sont jointes sans mortier ou ciment. Elle est dédiée en l'honneur de la Sainte Vierge, & de S. Michel; mais elle est plus connuë sous le nom de S. Syméon. Poppon fonda pour la desservir une Collégiale. Car les Chanoines étoient en plusieurs Eglises plus estimés & mieux reglés, que la plûpart des Moines qui n'avoient pas embrassé la réforme.

En effet, la vie Canoniale prit alors en quelques Provinces un nouveau lustre par la réforme qu'embrassérent les Chanoines de plusieurs Collégiales, pour vivre non-seulement en Commu-

Chanoines Reguliers.

ici se prendre dans une signification passive, & que cette expression veut dire, *le jour que la Vierge a été enfantée.* En effet le Décret de Canonisation, qui fut envoyé à Tréves, n'y étant arrivé qu'au mois de Novembre, il est naturel de croire qu'il ne fut porté que le huitiéme de Septembre précédent. Car s'il avoit été expédié le jour de Noël, on l'auroit sans doute reçu à Tréves, avant le mois de Novembre suivant.

(a) Il paroît par la description que l'on fait de cet édifice, que c'étoit une Forteresse ou un Temple des anciens Romains. L'Archevêque Poppon moyennant quelques changemens en fit une belle Eglise.

Vers l'An 1042.

nauté, mais en Religieux. C'eſt au moins environ le temps, où l'on commença de voir en France des Chanoines Réguliers, qui ne poſſédoient rien en propre. Les diverſes Regles des Chanoines que nous avons vûës juſqu'ici, ne les conſtituoient pas Religieux ; puiſqu'elles leur permettoient de garder leurs biens, & d'en faire l'uſage qu'ils jugeroient à propos. Les Chanoines de S. Rufe d'Avignon ſont les premiers qu'on ſçache avoir réuni la pratique de la pauvreté religieuſe avec la vie Canoniale ; & on leur donna pour ce ſujet le nom de *Chanoines Réguliers*. [a] Les premiers Inſtituteurs de cette Congrégation d'Avignon, furent quatre Eccléſiaſtiques diſtingués par leur piété ; ſçavoir, Arnaud, Odilon, Ponce & Durand, qui priérent Benoît Evêque d'Avignon de leur donner l'Egliſe de S. Rufe, afin qu'ils y puſſent vivre réguliérement. Ce que le Prélat leur accorda par une Chartre datée de l'an 1039.

Chanoines Réguliers établis à Falempin.

La même année Saſuvalon pria Hugues Evêque de Tournai & de Noyon, de lui permettre d'établir à Falempin une Communauté de pauvres Clercs de Jeſus-Chriſt, & de vouloir bien par charité la doter. Hugues le fit à condition que l'Evêque de Tournai donneroit le ſoin des ames à celui qu'ils auroient élu Prieur de leur petite Abbaye. Il ſe forma dans la ſuite pluſieurs autres éta-

(a) Comme *Canon* ſignifie *Regula*, & que *Canonicus* ſignifie la même choſe que *Regularis*, quelques Auteurs ont blâmé le nom de *Régulier* ajoûté à celui de *Chanoine*.

blissemens de Chanoines Réguliers, dont l'Institut devint de plus en plus florissant. Mais il suffit d'en avoir marqué les commencemens, ou plûtôt le renouvellement. Car il est certain que dès le temps de S. Augustin, il y avoit en Afrique des Chanoines Réguliers, qui vivoient en Communauté sans posséder rien en propre. Mais il n'est pas également constant qu'il y en ait eu en France, avant les établissemens dont nous parlons.

Vers l'An 1042.

Quant à l'état Monastique, quoiqu'il fût un peu déchu de sa premiére splendeur, les réformes dont nous avons parlé, donnoient tant d'édification, qu'on fit moins d'attention aux dereglemens de quelques Monastéres, & qu'on s'empressa dans toutes les Provinces d'en fonder de nouveaux.

Fondation du Monastére de la Trinité de Vendôme.

Geoffroi Martel Comte d'Anjou & Agnès sa femme ayant acquis le Comté de Vendôme, fondérent dans cette ville un Monastére en l'honneur de la Trinité. L'Eglise en fut dédiée l'an 1040. en présence d'une nombreuse Assemblée d'Evêques, d'Abbés, & de Seigneurs Laïques, que le Comte avoit convoqués pour rendre la cérémonie plus auguste. Arnoux Archevêque de Tours s'y trouva avec les Evêques Thierri de Chartres, Gervais du Mans, Hubert d'Angers, Isembert de Poitiers, Arnoux de Saintes, Gerard d'Engoulême & Amelius d'Albi. Le Comte Geoffroi pria ces Prélats de confirmer par un Décret les donations qu'il avoit faites pour la fondation de ce Monastére. Arnoux Archevêque de Tours en dressa un

Vers l'An 1042.

Acte, qui est daté du jour de la dédicace l'an 1040.

Le Comte Geoffroi donna dans la suite au Monastére de Vendôme la Celle de S. Clement de Craon, bâtie peu de temps auparavant par un Seigneur de Craon nommé Sudhard : mais cette donation fut la source de bien des procès, qui purent à peine être terminés par le Pape même.

Geoffroi fit au même Monastére un autre don non moins contesté, sur-tout dans ces derniers temps : il y donna un Reliquaire où l'on croit qu'est enchassée une des larmes que Nôtre-Seigneur versa en pleurant la mort de Lazare. Le Comte avoit reçu ce présent de l'Empereur Henri III. à qui un Evêque de Frisingue nommé Nitker l'avoit donné. Si ces faits ne prouvent pas la vérité de la Relique, ils montrent au moins l'antiquité du Reliquaire.

Fondation du Monastére de Pontlevoi.

Parmi les Abbés qui assistérent à la dédicace de l'Eglise de Vendôme, je remarque Ansbert premier Abbé de Pontlevoi, Monastére fondé cinq ans auparavant par un Seigneur du pays nommé Gilduin.

Guillaume Duc de Normandie fit achever le Monastére de S. Vigor de Cerisi au Diocése de Bayeux, que le Duc Robert avoit commencé. On croit qu'il avoit été bâti dès le sixiéme siécle par S. Vigor Evêque de Bayeux, mais qu'il avoit été détruit dans les premiéres courses des Normans Idolâtres.

La plûpart des Seigneurs Normans à l'exemple de leurs Ducs, travaillérent à dédommager l'E-

églife des biens que leurs ancêtres lui avoient enlevés. Hunfroi ne ſe contenta pas d'avoir bâti le Monaſtére de S. Pierre de Preaux pour les hommes, duquel nous avons parlé; il en fit bâtir un ſecond au même lieu pour les filles par le conſeil d'Alberade ſa femme. Ce dernier fut dédié en l'honneur de la Sainte Vierge. Hunfroi n'eut pas la conſolation de conſommer l'ouvrage: mais Roger de Beaumont ſon fils le fit achever, & ces deux Monaſtéres ſubſiſtent encore. Ansfroi fut le premier Abbé de celui des hommes, & Emma la premiére Abbeſſe de celui des filles.

Vers l'An 1042.

Fondation des Monaſtéres de Preaux.

Roger de Montgommeri qui avoit épouſé la niéce d'Yves Evêque de Séez, étoit un des plus riches Seigneurs de Normandie; & un de ceux qui firent un plus ſaint uſage de leurs biens. Il fonda le Monaſtére de S. Martin de Séez, & celui de S. Martin de Troarne, & fit rétablir le Monaſtére des Religieuſes d'Almeneſches proche de Séez.

S. Martin de Séez: S. Martin de Troarne.

Les commencemens de la célebre Abbaye du Bec, qui fut établie environ ce temps-là, ne furent éclatans que par la piété du fondateur, & par la régularité & la pauvreté des premiers Moines qui l'habitérent. Herluin qui en fut le premier Abbé & le fondateur, portoit les armes dans l'armée de Giſlebert Comte de Brionne petit-fils du Duc Richard, lorſqu'il réſolut de ſe donner entiérement à Dieu. Giſlebert ayant livré une bataille à Engelwin Comte de Ponthieu, Herluin qui ſe trouva dans le fort de la mêlée, fit

Fondation de l'Abbaye du Bec.

Précis de la vie d'Herluin fondateur & premier Abbé du Bec.

Vers l'An 1042.

vœu que s'il en échappoit, il renonceroit à la guerre & au monde. Il sortit sain & sauf du combat, & songea aussi-tôt à accomplir son vœu. Le Comte Gislebert ayant voulu l'employer dans quelques négociations, il refusa d'y prendre part; & son refus irrita tellement contre lui le Comte, qu'il ordonna que ses biens fussent confisqués comme ceux d'un vassal rebelle. Herluin n'en fut touché, qu'à cause de ce que perdoient les pauvres. Il alla trouver le Comte, & lui dit: » Seigneur, faites de mes biens tout ce qu'il vous plaira. Je ne me plaindrai pas de ce qu'on me les » enleve, pourvu que vous les fassiez donner aux » pauvres, qui n'ont pas mérité vôtre colére, & à » qui ils étoient destinés. «

Order. Vit. p. 460.

Le Comte de Brionne également surpris & édifié de ce discours, lui demanda la raison du changement qu'il voyoit en lui. Herluin lui répondit qu'il avoit assez servi le monde, qu'il étoit temps de penser à servir Dieu; qu'il lui demandoit la permission de se consacrer lui & ses biens au service d'un si grand Maître. Le Comte ne put ni retenir ses larmes, ni refuser son agrément pour un si pieux dessein. Herluin au comble de ses vœux jetta les fondemens d'un Monastére dans une de ses terres nommée Bonneville. Il travailloit lui-même aux bâtimens; & en même-temps il s'appliquoit à un travail encore plus pénible pour un homme déja avancé en âge: car ce fut alors qu'il commença à apprendre à lire.

Quand les édifices furent achevés, Herbert

Evêque de Lisieux vint dédier l'Eglise en l'honneur de la Sainte Vierge : après quoi il coupa les cheveux à Herluin, & l'établit Abbé de ce Monastére. L'édification qu'avoit donnée sa retraite, lui gagna des disciples qui vinrent se ranger sous sa conduite. Heloïs sa mere ne put se séparer de ce cher fils, & elle se consacra au service des Moines. Leur vie étoit fort austére, & leur nourriture conforme à leur indigence. Car cette Abbaye qui est devenuë si riche, étoit alors fort pauvre. Les Religieux ne mangeoient que du pain de segle avec quelques légumes ; & ils ne bûvoient que de l'eau, encore étoit-elle bourbeuse. Mais le Monastére ayant été brûlé par quelque accident, Herluin pour éviter cette incommodité, le fit rebâtir dans un vallon voisin fort agréable, & arrosé par un petit ruisseau nommé *le Bec* (a), qui a donné son nom à ce Monastére, aujourd'hui un des plus renommés de la Normandie.

Vers l'An 1042.

Le Monastére du Bec dut sa réputation à la régularité qui y regnoit, & qui y attira plusieurs grands hommes, dont nous parlerons dans la suite. Quant aux Moines qui n'avoient pas reçu la réforme, ils étoient la plûpart tombés dans un mépris qui rendoit leurs Monastéres presque déserts, tandis que les Communautés qui avoient repris ou conservé l'esprit de leur Institut, deve-

(a) Ce Monastére est souvent nommé le Bec d'Herluin, *Beccus Herluini*, c'est-à-dire, le ruisseau d'Herluin. Car *Bec*, *Beccus* signifie un ruisseau, d'où viennent les noms de *Rotbec*, de *Caudebec*, d'*Orbec*, &c.

Vers l'An 1043.

noient de jour en jour plus nombreuses & même plus riches.

Le Monastére de Clugni en pourroit servir de preuve. La réputation & la sainteté d'Odilon qui en étoit Abbé, y attiroit tous les jours les plus dignes sujets, même des pays les plus éloignés de la France.

Casimire Roi de Pologne Moine à Clugni.

Vers l'An 1044.

Casimire Roi de Pologne fils de Mizicon ayant été chassé de son Trône par la révolte des Seigneurs Polonois, se retira dans la France; & renonçant généreusement à une Couronne qu'on lui disputoit, il embrassa la vie Monastique à Clugni, sous le nom de Charles qu'il prit pour n'être point connu. Ce Prince soûtint avec ferveur une démarche si éclatante, paroissant oublier ce qu'il avoit été dans le monde, pour ne penser qu'à ce qu'il vouloit devenir dans la Religion. S. Odilon en fut si content, qu'après quelques années d'épreuves, il le fit promouvoir au Diaconat.

Longin. Ann. Polon.

Pendant ce temps-là les Polonois las des guerres civiles qui les divisoient, & qui désoloient leur pays, tinrent une Diéte à Gnesne, où ils convinrent de rappeller Casimire pour le remettre sur le Trône d'où ils l'avoient chassé; & comme la difficulté étoit de le trouver, parce qu'on ne sçavoit pas en quel lieu il s'étoit retiré, on envoya dans toutes les Provinces des Députés pour le chercher, & le ramener en Pologne.

Les Envoyés trouvérent en Allemagne la Reine Rikese mere de Casimire, qui leur apprit que le Prince son fils leur Roi étoit passé en France,

&

& s'étoit fait Moine à Clugni. Cette nouvelle qui surprit ces Seigneurs Polonois, ne les rebuta point. Ils allérent à Clugni où ils se jettérent aux pieds de Casimire; & après lui avoir demandé pardon, ils le conjurérent avec larmes au nom de la Nation de revenir les gouverner, pour sauver son peuple opprimé par autant de Tyrans, qu'il y avoit de Seigneurs en Pologne. Casimire fut agréablement surpris de cette Ambassade. Mais après avoir remercié les Députés de la peine qu'ils avoient prise de le venir chercher de si loin, il leur répondit qu'il ne pouvoit rompre les engagemens qu'il avoit pris avec Dieu; qu'il avoit résolu de lui être plus fidéle que ses sujets ne lui avoient été à lui-même; qu'une Couronne que l'ingratitude & la rébellion pourroient encore lui enlever, n'avoit plus d'attraits pour lui; & qu'il ne vouloit travailler qu'à en mériter une immortelle.

Vers l'An 1044.

Les Polonois rappellent le Roi Casimire.

Les Envoyés ne pouvant rien gagner sur lui, s'adressérent à l'Abbé S. Odilon, qui les renvoya au Pape. Ils allérent donc à Rome, où ils firent si bien valoir les avantages que l'Etat & la Religion devoient se promettre en Pologne du rétablissement de Casimire, que le Pape Benoît IX. lui accorda la dispense des vœux de Religion, & lui permit même de se marier, tout Diacre qu'il étoit.

Casimire dispensé des vœux de Religion remonte sur le Trône.

Casimire moins sensible à l'éclat de la Couronne, qu'à l'amour que lui témoignoient les Polonois, accepta la dispense, quitta l'habit Monas-

Vers l'An 1045.

tique, & retourna en Pologne, où il fut reçu par ses sujets avec une joye que la difficulté de l'obtenir avoit augmentée. Il épousa la fille de Jaroslas Prince de Russie, & tâcha de gouverner son Royaume comme une Communauté Religieuse : car il n'oublia pas sur le Trône les bontés qu'on avoit euës pour lui à Clugni, & les saintes instructions qu'il y avoit reçuës. Peu de temps après son retour, il envoya des Députés à S. Odilon pour lui demander quelques-uns de ses Religieux, qui pussent faire fleurir en Pologne l'état Monastique, suivant les usages établis à Clugni. Odilon ne négligea pas une si belle occasion d'étendre son Institut. Il envoya quelques-uns de ses Moines à Casimire, qui les reçut comme ses anciens freres, & leur fit bâtir des Monastéres dans ses Etats. C'est ainsi que l'Institut de Clugni se multiplioit jusque dans les Royaumes étrangers.

Institut de Clugni établi en Pologne.

Les Monastéres qui étoient sous la conduite du S. Abbé Richard, n'étoient pas moins renommés, que ceux qui étoient gouvernés par l'Abbé de Clugni. Richard qui travailloit depuis plus de quarante ans à établir la réforme, sembloit sur la fin de sa carriére redoubler ses soins, pour maintenir la vigueur de la discipline dans les divers Monastéres soûmis à son obéïssance. Malgré ses infirmités qui ne lui permirent point les derniéres années de sa vie, de sortir de S. Vannes, il gouverna toûjours les autres Monastéres avec la même autorité & la même vigilance. Quand il sentit ses forces défaillir entiérement, il fit assem-

bler ſes Religieux; & après leur avoir déclaré que ſa derniére heure n'étoit pas éloignée, il réſigna quelques-unes de ſes Abbayes. Car outre un grand nombre de Monaſtéres qui lui étoient ſoûmis, & où il avoit établi des Abbés dépendans de lui, il gouvernoit par lui-même cinq Abbayes. Avant que de mourir, il diſpoſa de quatre en faveur de ſes diſciples. Il établit Odilard Abbé de S. Pierre de Châlons ſur Marne; Richard, Abbé de Beaulieu; Thierri, Abbé de S. Hubert; & Etienne, Abbé de S. Urbain. Il ne ſe réſerva que l'Abbaye de S. Vannes.

L'AN 1046. *Hug. Flav. in Chron.*

Peu de temps après ces diſpoſitions, il tomba malade. Auſſi-tôt que le bruit s'en fut répandu par la ville, l'Evêque, les Moines, & même les Religieuſes vinrent avec empreſſement le viſiter. Les Evêques des villes voiſines & pluſieurs Seigneurs ſe rendirent auſſi à Verdun, pour avoir la conſolation d'aſſiſter à la mort du S. homme. L'Evêque de Verdun qui ne le quitta point, lui adminiſtra l'Extrême-Onction. Après quoi le S. Abbé ayant fait ſa Confeſſion & reçu le Viatique, ſe fit mettre ſur la cendre & le cilice devant l'Autel de S. Nicolas. Dans cette ſituation, il fit une derniére exhortation à ſes Moines, & pria enſuite qu'on lui apportât les Reliques que le Patriarche de Jeruſalem lui avoit autrefois données. Il les baiſa avec une tendre dévotion, & fit mettre devant lui celles qu'il avoit coûtume de porter au cou. En attendant ſon dernier moment, il ſe fit lire la Paſſion de Nôtre Sauveur & quelques en-

Mort du B. Richard Abbé de S. Vannes.

L'AN 1046. droits des Dialogues de S. Grégoire. Enfin après avoir donné sa bénédiction aux assistans, & avoir reçu la leur, il mourut saintement le 14. de Juin 1046. L'Evêque de Verdun lui ferma les yeux, & quatre Abbés ses disciples, sçavoir, Richard, Odilard, Etienne & Waleran, lavérent son corps & le revêtirent des habits sacerdotaux. On l'exposa d'abord dans l'Eglise, & l'Evêque célébra la Messe les portes fermées, dans la crainte que la foule du peuple ne troublât le Service. Il ne fut enterré que deux jours après, avec le concours de toute la ville. L'Evêque de Verdun en fermant les yeux au S. Abbé lui dit: » Mon Pere, si vous allez » à Dieu, obtenez-moi que je ne vous survive pas » un an. « Il fut exaucé: car il mourut au mois de Novembre suivant. Waleran fils du Comte Gelduin & frere de Hugues qui fut dans la suite déposé de l'Evêché de Langres, succéda au S. Abbé Richard dans le gouvernement de l'Abbaye de S. Vannes.

L'Abbé Richard composa la Vie de S. Vannes, & il y joignit une relation de plusieurs miracles, dont il avoit été témoin, & qui furent vérifiés avec tant de soin, qu'il n'y a guéres lieu de les révoquer en doute. Ce que nous avons rapporté du S. Abbé Richard en fait assez l'éloge. On le trouve dans le Martyrologe des Benedictins. Quelques Auteurs lui donnent en effet le titre de Bienheureux, & même celui de Saint. Cependant on ne lui rend aucun culte; & dans un ancien Necrologe de S. Vannes, on marque son Anniversai-

re & les cérémonies qu'on y doit obſerver. L'AN 1046.

On reprocha à ce S. Abbé d'avoir trop aimé à bâtir, & d'avoir dépenſé les biens des Monaſtéres en des édifices ſuperflus & trop magnifiques. Le Bienheureux Pierre Damien dit qu'un S. homme avoit eu une viſion, en laquelle Dieu lui avoit fait voir l'Abbé Richard dans les tourmens pour ce ſujet; que ſon ſupplice étoit de travailler à élever de grandes machines, & à bâtir des tours. Quand on admettroit cette viſion, il faudroit ſeulement en conclure que l'Abbé Richard fut quelque-temps en Purgatoire (*a*) pour avoir trop aimé à bâtir, & avoir fait des bâtimens trop ſuperbes dans les Monaſtéres. Bien des Supérieurs pourroient peut être avoir là-deſſus quelque choſe à ſe reprocher. La pauvreté Religieuſe n'aime point à habiter dans un palais.

Ce qu'on a reproché au S. Abbé Richard.

Damian. ep. ad Cinthium, l. 8. ep. 2.

Notker le Phyſicien Moine de S. Gal parle auſſi peu favorablement de l'Abbé Richard dans une Paraphraſe Teutonique qu'il fit des Pſeaumes. » Richard & Poppon, dit-il, qui ſe diſent « être d'autres ſaint Benoît, en ont changé la « Regle, & ont diviſé la robbe du Seigneur. « Mais les Moines relâchés accuſoient les Auteurs de la réforme de changer la Regle, & tâchoient de les rendre odieux.

Ap. Mabill. t. 4. p. 287.

Poppon dont on vient de parler, fut un des plus illuſtres diſciples du B. Abbé Richard. Il

(*a*) Pierre Damien racontant cette viſion dit à la vérité que celui qui l'eut, fut conduit en eſprit en Enfer, *in Infernum*. Mais le mot *Infernus*, ſe prend pour tous les lieux ſoûterrains, où les ames ſont tourmentées; & l'on voit aiſément par la ſuite que Pierre Damien parle du Purgatoire.

Vers l'An 1047.

avoit embrassé la vie Monastique à S. Thierri de Rheims ; mais l'Abbé Richard ayant connu sa vertu & son mérite, l'obtint de l'Abbé de S. Thierri, & l'emmena à S. Vannes. Poppon ne tarda pas à s'y distinguer. Etant allé voir sa mere Hadelwif, qui étoit veuve, il la porta à embrasser la vie Monastique, & la conduisit avec lui à Verdun, où elle vécut recluse jusqu'à la mort dans une cellule proche de l'Eglise de S. Vannes. Poppon fut quelque-temps chargé du gouvernement de S. Vaast d'Arras en qualité de Prévôt après la déposition de l'Abbé Folrade. Ensuite Poppon fut Abbé de Beaulieu, de Stavelo, & de S. Maximin de Tréves. Comme il n'acceptoit ces Abbayes, que pour y établir la réforme sous la direction de l'Abbé Richard, il eut de grandes persécutions à souffrir. On voulut l'assassiner à Stavelo, & l'empoisonner à S. Maximin : mais le Seigneur le délivra de ces périls.

S. Poppon refuse l'Evêché de Strasbourg.

L'Evêché de Strasbourg étant venu à vaquer, l'Empereur Conrade pressa Poppon de l'accepter: Il s'en excusa, & dit à l'Empereur qu'il étoit fils d'un Clerc, & que selon les Canons il ne pouvoit être promu à l'Episcopat. Mais c'étoit une défaite qu'une humilité mal entenduë lui avoit suggerée aux dépens de la sincérité ; car il étoit fils d'un laïque. L'Empereur ayant reconnu la fausseté de ce qu'il lui avoit dit, lui en fit des reproches. Il ne laissa pas d'être édifié du motif qu'il avoit eu, & il le chargea de réformer plusieurs Monastéres.

Everlhem. vit. S. Popp. ap. Boll. 25. Jan.

Baudoüin Comte de Flandre souhaita aussi que

Poppon fût Abbé de S. Vaaſt d'Arras après la mort de l'Abbé Jean. Poppon eut de la peine à accepter cette Charge. Il y conſentit enfin, & fut reçu à S. Vaaſt avec de grandes démonſtrations de joye par les Moines qui connoiſſoient ſa vertu & ſon mérite; mais ils n'eurent pas long temps la conſolation de le poſſéder. Ce S. Abbé mourut peu de temps après, au Monaſtére de Marchiennes, l'an 1048. Quand il eut reçu les Sacremens, il ſe mit à terre ſur un cilice, & commença lui-même l'Antienne, *Subvenite ſancti Dei, occurrite Angeli.* Il récita enſuite les Litanies des Agoniſans. Puis il dit: » Seigneur, ſi je ſuis véritable- « ment converti, donnez-m'en une marque en « m'appellant à vous le jour de la Converſion de « S. Paul, qui ſera demain. « Il fut exaucé, & mourut le 25. de Janvier, comme il l'avoit déſiré. Son corps fut reporté au Monaſtére de Stavelo, où il avoit choiſi ſa ſépulture. On l'enterra avec ſes habits ſacerdotaux, & l'on mit ſur ſa poitrine un calice & une Lettre que ſon maître l'Abbé Richard lui avoit autrefois écrite ſur la charité. Il ſe fit un grand nombre de miracles à ſon tombeau. Cependant on ne lui rendit aucun culte public, qu'après que le Cardinal Baronius l'eut inſeré dans le Martyrologe Romain. Sa Vie a été écrite par Everlheme Abbé de Haumont, qui aſſiſta à ſa mort.

Vers l'An 1047.

Mort de S. Poppon.

Après ce que nous venons de dire, il n'eſt pas néceſſaire d'avertir qu'il faut diſtinguer l'Abbé Poppon de Poppon Archevêque de Tréves, dont nous

Vers l'An 1047.

Poppon Archevêque de Tréves.

avons parlé ailleurs. Celui-ci étoit mort le 16. de Juin l'an 1045. comme le marque son Epitaphe : quelques Auteurs le font vivre jusqu'à l'an 1047. Il fut enterré dans l'Eglise qu'il avoit fait bâtir ; & son corps y fut trouvé entier & sans corruption au commencement du seiziéme siécle. Il étoit revêtu des habits Pontificaux, sçavoir d'une chasuble de soye noire, de deux étoles rouges, d'un manipule blanc, & d'une dalmatique aurore. Ce qui marque que les divers Ornemens sacerdotaux avec lesquels on officioit, n'étoient pas toûjours de la même couleur que la chasuble. Il tenoit de la main droite une patene d'or & un Bâton Pastoral de bois, orné au haut d'une lame d'argent ; ([a]) & il avoit un anneau d'or au quatriéme doigt. De la main gauche il tenoit un petit calice d'or. Ce détail nous apprend avec quel appareil on enterroit alors les Evêques.

Ap. Boll. 1. *Maii.*

On ne rend aucun culte à Poppon de Tréves, non plus qu'à Olbert Abbé de Gemblours & de S. Jacques de Liége, qui mourut l'an 1048. C'étoit un saint & sçavant Abbé suivant le témoignage de plusieurs Auteurs. Mais ce n'est pas une raison de l'insérer de son autorité privée dans les Martyrologes avec le titre de Bienheureux, comme ont fait quelques Ecrivains particuliers. ([b])

Olbert Abbé de Gemblours.

(*a*) Cette lame d'argent étoit ornée de plusieurs fleurs d'or, & entre chaque fleur étoient gravées ces lettres initiales, P. T. P. G. T. qu'on peut expliquer comme on voudra.

(*b*) Le P. Hugues Menard a mis Olbert dans le Martyrologe Benedictin, & il l'appelle *Bienheureux*. Le P. Mabillon plus réservé se contente de lui donner le titre de *Vénérable*.

Saint

Saint Iſarne Abbé de S. Victor de Marſeille mourut la même année. Etant ſimple Religieux, il fit de rapides progrès dans la vertu ſous l'Abbé Guifroi ou Wifroi, qui eſt honoré comme Saint à Marſeille. Après la mort de Guifroi, les Moines de S. Victor ayant convoqué les Abbés des Monaſtéres voiſins, pour faire avec eux l'élection, Archinric Abbé de Montmajour appella le plus jeune des enfans, qui étoient élevés dans le Monaſtére, & lui dit: » Mon fils, au nom de Jeſus-« Chriſt, dites-moi celui que vous croyez digne « de la charge d'Abbé. « L'enfant nomma Iſarne, & auſſi-tôt tout le monde s'accorda à l'élire Abbé. Il ſe diſtingua dans cette charge par la douceur, l'humilité, l'abſtinence, & par ſa charité envers les pauvres.

L'AN 1048. S. Iſarne Abbé de S. Victor de Marſeille.

Vit. Iſarni Abb. ap. Mabill.

Iſarne élu Abbé de S. Victor de Marſeille.

Les Sarraſins ayant pillé le Monaſtére de Lerins, & emmené captifs la plûpart des Moines, Iſarne entreprit le voyage d'Eſpagne pour les racheter, & il eut la conſolation de les ramener avec lui après bien des traverſes. Ce S. Abbé mourut le 24. de Septembre l'an 1048. Il étoit ami particulier de S. Odilon, qui diſoit agréablement qu'il ne connoiſſoit pas de plus grand hypocrite qu'Iſarne; parce que paroiſſant à l'extérieur mener une vie commune, il cachoit ſous des dehors qui n'avoient rien de ſingulier, le plus riche fonds de vertus & de bonnes œuvres. Ce S. Abbé de Clugni ne lui ſurvécut pas longtemps.

Odilon qui faiſoit depuis ſi long-temps la gloi-

L'AN 1048.

S. Odilon fait le pelerinage de Rome.

re de l'Eglise de France, & le principal ornement de l'état Monastique, étoit parvenu à une extrême vieillesse, sans rien diminuer de ses macérations & de sa vigilance sur les Monastéres confiés à ses soins. Il sembloit que son courage augmentât, à mésure que ses forces diminuoient; & tout infirme qu'il étoit, il entreprit le pelerinage de Rome à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans l'espérance de mourir auprès des tombeaux des Saints Apôtres. Il fut trompé. Après avoir langui quatre mois à Rome, où le Pape Clement II. & plusieurs Prélats lui donnérent pendant ce temps-là des marques éclatantes de leur estime, il se trouva parfaitement guéri. Il revint donc à Clugni, où il demeura presqu'un an, s'adonnant au jeûne, à la priére & à l'instruction de ses Religieux, autant que sa caducité pouvoit le lui permettre. Son zéle lui persuada même qu'il avoit encore assez de forces, pour faire la visite des Monastéres de sa dépendance. Il se mit en chemin, & commença par Souvigni. Il y prêcha publiquement pour disposer le peuple à la solemnité de Noël, qui étoit prochaine. Mais il tomba malade avant cette Fête, & on désespéra bientôt de sa guérison. Ainsi on ne différa pas de lui administrer les Sacremens de l'Extrême-Onction & de l'Eucharistie : après quoi on lui présenta le Crucifix à adorer ; ce qu'il fit avec une tendresse de dévotion, qui toucha tous les assistans.

Jotsaldus Vit. Odil.

Derniére maladie de S. Odilon.

Le Démon lui livra quelque assaut à ce dernier combat. Mais le S. Abbé recueillant ses for-

ces, lui dit : » Ennemi du genre humain, je te « l'ordonne au nom de mon Seigneur Jesus- « Christ, & par la vertu de sa sainte Croix, cesse « de m'attaquer à force ouverte ou en secret. La « Croix de mon Sauveur est avec moi ; elle est ma « vie, & elle est ta mort. J'adore & je benis ce « Sauveur ; & c'est entre ses mains que je remets « mon ame. «

L'AN 1048.

La veille de Noël, Odilon tout moribond qu'il étoit, se fit conduire au Chapitre, & y fit un discours à ses Freres ; où après avoir dit un mot de la Fête, il les consola de sa mort avec tant de grace & d'éloquence, qu'il leur parut n'avoir jamais mieux parlé. Ainsi loin de diminuer leur douleur, il augmenta leurs regrets, en leur faisant mieux sentir ce qu'ils perdoient. Il se fit porter à toutes les heures de l'Office les Fêtes de Noël. Mais enfin le jour de S. Silvestre, les forces lui manquant entiérement, il demanda une seconde fois le Viatique, adora de nouveau la Croix, & se fit lire le Symbole avec l'exposition que S. Augustin en a faite. On le consulta sur son successeur ; il répondit : » J'en laisse le choix à Dieu & à mes Freres. « Sur le soir veille de la Circoncision, il se fit encore porter aux Vêpres dans son lit ; mais pendant la nuit il se trouva plus mal. Aussi-tôt les Freres qui le veilloient, étendirent un cilice à terre, le couvrirent de cendres, & y mirent le S. Abbé. Il leur demanda si toute la Communauté étoit assemblée. Comme on lui eut répondu que tous les Moines & même les enfans étoient pré-

Mort de S. Odilon.

Vers l'An 1048.

ſens ; il fixa ſes regards ſur la Croix qui étoit devant lui, & expira doucement l'an 1049. le premier jour de Janvier, qui cette année étoit un Dimanche , dans la quatre-vingt-huitiéme année de ſon âge & la cinquante-ſixiéme de ſon gouvernement. On ne célebre ſa Fête que le ſecond jour de Janvier.

Pour faire le portrait d'Odilon , il faut emprunter les traits de la ſainteté la plus aimable. Ce fut un de ces Saints que la grace ſemble avoir formés, pour faire aimer la vertu. Un caractére de politeſſe & de complaiſance, qu'il ſçavoit allier avec tous les devoirs de la piété, en le faiſant aimer lui-même , rendoit la piété aimable. Sa vertu quoiqu'auſtére, n'avoit rien de rebutant, rien de gêné , rien de farouche. Exact ſans rigueur, complaiſant ſans affectation, enjoüé même ſans diſſipation , il ſe rendit toûjours conſtamment agréable à Dieu & aux hommes. Plus pere que Superieur, il fit aimer la Regle, & par là il la fit obſerver.

Caractére de S. Odilon.

Odilon étoit d'une taille médiocre, mais relevée par un air noble plein d'autorité & de grace , qui lui concilioit en même-temps le reſpect & l'amour. La blancheur de ſes cheveux donnoit une nouvelle majeſté à ſon viſage pâle & exténué par les jeûnes. Les larmes que la componction lui faiſoit ſouvent verſer, n'éteignirent pas la vivacité de ſes yeux. Il avoit la voix forte & inſinuante & le diſcours plein de charmes & de douceur. C'eſt un diſciple de S. Odilon, qui nous en a tracé ce portrait.

Vit. Odil.

Ce S. Abbé n'étoit en effet ſévére qu'à l'égard de ceux qui altéroient la charité par leurs diſcours, & qui mettoient la diviſion entre les Freres. Il regardoit ces perſonnes comme la peſte des Communautés Religieuſes ; il en chaſſa un jour pluſieurs de ſon Monaſtére. Pour les autres fautes, il étoit toûjours prêt à les pardonner. Il diſoit pour juſtifier ſa douceur, *que s'il avoit a être condamné, il aimoit mieux l'être pour trop de bonté, que pour trop de ſévérité.* Cette douceur ne dégéneroit cependant pas en une molle indulgence ; & il ſçavoit allier l'autorité de pere avec la tendreſſe de mere. L'AN 1049.

S. Odilon s'eſt peint lui-même dans ſes Ouvrages ; on y retrouve ſon eſprit, ſon caractére, ſa piété. Les Ecrits qui nous reſtent de lui, ſont la Vie de S. Mayeul ſon prédéceſſeur, celle de Sainte Adelaïde Impératrice, pluſieurs Sermons ſur les Myſtéres de Nôtre-Seigneur & de la Sainte Vierge, & quelques Lettres qui font connoître en quelle conſidération il étoit auprès de la plûpart des Princes de l'Europe. Les Rois de France Hugues Capet, Robert, & Henri, l'Impératrice Sainte Adelaïde, les Empereurs, S. Henri, Conrade & Henri le Noir, Rodolfe Roi de Bourgogne, Sanche & Garſias Rois de Navarre, Caſimire Roi de Pologne, tous ces Princes eurent pour Odilon une tendre affection, & une confiance filiale. Ils lui écrivoient & lui envoyoient ſouvent des préſens pour cultiver ſon amitié.

L'AN 1049.

Je ne dois pas omettre que ce S. Abbé eut toûjours une dévotion particuliére pour la Mere de Dieu. Il l'avoit choisie pour sa Patrone & son avocate, & s'étoit dévoüé d'une maniére spéciale à son service, ne manquant aucune occasion d'en procurer la gloire ; à quoi il étoit excité par la reconnoissance pour les faveurs qu'il en avoit reçuës. Il s'efforçoit sur-tout de lui plaire par l'amour de la pureté. Il avoit cette vertu tellement en recommandation, que dans une extrême vieillesse, il montroit encore la circonspection & la pudeur d'une jeune Vierge. On l'appelloit même une Vierge de cent ans, *Virgo centenarius*.

Odilon eut un zele particulier pour le soulagement des ames du Purgatoire ; & c'est à sa charité compatissante pour elles, qu'on doit la premiére institution de la Commémoration de tous les Fidéles Trépassés le lendemain de la Fête de tous les Saints. Il l'avoit ordonné dans tous les Monastéres de sa dépendance, avant que l'Eglise, qui de tout temps à fait des priéres pour les morts, eût spécialement destiné un jour pour cela. Voici ce qui engagea S. Odilon à faire cette pieuse institution.

Institution de la Commémoration des Fidéles Trépassés.

Jotsald. l. 2. Vit. Odil. c. 13.

Un Pelerin du territoire de Rhodez revenant de Jérusalem, fut obligé par la tempête de relâcher à une Isle sur les côtes de la Sicile. Il y visita un S. Hermite, lequel s'étant informé de son pays, lui demanda s'il connoissoit le Monastére de Clugni & l'Abbé Odilon. Le Pelerin ayant répondu qu'il le connoissoit ; mais qu'il désiroit sça-

voir pourquoi il lui faisoit cette question. » C'est, dit l'Hermite, qu'il y a ici proche un lieu qui vomit des flammes, & où les Démons tourmentent « pour un temps les ames des pécheurs. Or, j'entends souvent les malins Esprits murmurer contre les personnes de piété, qui par leurs priéres « & leurs aumônes délivrent ces ames. Ils se plaignent particuliérement d'Odilon & de ses Religieux. C'est pourquoi quand vous serez de retour en vôtre pays, je vous prie au nom de Dieu « d'exhorter l'Abbé & les Moines de Clugni de « redoubler leurs priéres & leurs aumônes, pour « la délivrance de ces pauvres ames. «

L'AN 1049.

Le Pelerin à son retour s'aquitta de sa commission. C'est ce qui détermina S. Odilon à ordonner que dans tous les Monastéres de l'Institut de Clugni, on fît tous les ans le second jour de Novembre la Commémoration de tous les Fidéles Trépassés. Nous avons le Décret qui en fut dressé à Clugni. On y ordonne que comme on célebre dans l'Eglise la Fête de tous les Saints, on célébrera le lendemain à Clugni la Commémoration de tous les Fidéles Trépassés; que ce jour-là après le Chapitre, le Doyen & le Cellerier donneront du pain & du vin en aumône à tous les pauvres qui se présenteront, ainsi qu'il se pratique le Jeudi-Saint; que de plus on donnera à l'Aumônier pour les pauvres tout ce qui restera du dîner de la Communauté, excepté le pain & le vin; qu'après les secondes Vêpres de la Toussaints, on sonnera toutes les cloches, & on dira les Vê-

Ap. Mabill. in elogio S. Odil.

L'AN 1049. pres des Morts, & que le lendemain on ſonnera encore toutes les cloches; qu'on dira les Matines, & que les Prêtres célébreront la Meſſe pour les Fidéles Trépaſſés. On voit que l'uſage de ſonner pour les Morts étoit dès-lors établi.

S. Hugues élu Abbé de Clugni.

S. Hugues qui étoit alors Prieur de Clugni, fut élu ſucceſſeur d'Odilon. Il avoit toutes les qualités propres à conſoler cette Communauté de la perte qu'elle venoit de faire. Il n'étoit âgé que de vingt-cinq ans: mais ſon mérite fit oublier ſa jeuneſſe. Il joignoit en effet à la fleur de l'âge, la maturité & les fruits de la vieilleſſe. La nobleſſe de ſa famille, une des plus illuſtres de Bourgogne, lui donna de l'autorité, & ſes talens perſonnels firent honneur à ſa nobleſſe. Hugues ſoûtint par ſa ſageſſe, par ſa piété & par ſa vigilance la réputation du Monaſtére de Clugni & la gloire de tant de ſaints Abbés ſes prédéceſſeurs. Il fut beni Abbé par l'Archevêque de Beſançon: ce qui montre que l'Evêque de Mâcon ne conteſtoit plus les priviléges de l'Abbaye de Clugni. Le nouvel Abbé ſçut malgré ſa jeuneſſe ſe faire reſpecter non-ſeulement de ſes Religieux, mais encore des perſonnes du monde, & même des plus grands Princes: c'eſt un droit inaliénable de la vertu. Il ne tarda pas à s'attirer l'eſtime & la confiance de S. Brunon Evêque de Toul, qui venoit d'être élevé au Souverain Pontificat. Car le S. Siége fut enfin purgé des uſurpateurs & des Simoniaques, qui l'avoient deshonoré par tant de ſcandales.

Benoît IX. ayant été chaſſé par les Romains dès

dès l'an 1044. à cause de sa vie licentieuse. Jean Evêque de Sabine fut élevé sur le S. Siége sous le nom de Silvestre III. mais il ne le tint qu'environ deux mois; & Benoît trouva moyen d'y remonter. Cependant comme il s'embarrassoit peu du spirituel, il se contenta de garder pour lui les places & les châteaux de l'Eglise, & il céda le Pontificat moyennant une somme d'argent à l'Archidiacre Jean Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI. Comme ce Pape ne joüissoit pas des revenus du S. Siége que Benoît s'étoit réservés, il écrivit une Lettre circulaire à tous les Fidéles pour leur demander des aumônes; afin de soûtenir l'éclat d'une dignité qu'il avoit achetée. Ce n'étoit pas un motif bien propre à exciter leur charité.

Vers l'An 1049.
Benoît IX. & Silvestre III.
Victor III. in Dialog.

Grégoire VI.

Spicil. t. 4. p. 232.

Il est aisé de s'imaginer quels ravages devoit faire la simonie dans un temps, où ceux qui étoient chargés de la réprimer, en donnoient eux-mêmes le pernicieux exemple. Mais au défaut des Souverains Pontifes & des Evêques, Dieu avoit suscité l'Empereur Henri pour purger son Eglise d'un si grand scandale.

Ce Prince fit assembler environ ce temps-là les Evêques de ses Etats, tant de la Gaule que de l'Allemagne, & leur parla ainsi: » C'est dans « l'amertume de mon cœur que je vous adresse « ce discours, vous qui tenez la place de Jesus- « Christ dans l'Eglise son Epouse, qu'il a rachetée « au prix de son sang. Comme c'est par sa gratui- « te bonté qu'il a payé nôtre rançon, il a dit à «

Zele de l'Empereur Henri contre la simonie.
Glab. l. 5. c. 5.

Vers l'An 1049.

» ſes Apôtres en leur donnant leur Miſſion : *Vous* » *avez reçu gratuitement*, *donnez gratuitement.* » Mais vôtre avarice vous a ſéduits ; & en vous » faiſant tranſgreſſer cette regle, elle a attiré ſur » vous toutes les malédictions. Mon pere lui-mê- » me a fait pendant ſa vie un damnable trafic des » dignités Eccléſiaſtiques. N'en doutons pas, » c'eſt en punition de ce péché que les fleaux de » la famine, de la peſte & de la guerre ſont tom- » bés ſur nous. Car tous les Ordres de l'Egliſe » depuis le Souverain Pontife, juſqu'aux Por- » tiers, ſont infectés du vice de la ſimonie. « Les Evêques ſurpris d'un pareil diſcours ne ſçavoient que répondre : » Car, dit l'Auteur de ce temps-là » qui rapporte ce fait, la ſimonie avoit non-ſeu- » lement infecté la France, mais encore toute l'I- » talie ; & les dignités Eccléſiaſtiques étoient vé- » nales, comme le ſont des marchandiſes expo- » ſées dans un marché. «

Les Evêques qui ſe ſentoient coupables, implorérent la clémence de l'Empereur. Il leur dit : » Allez, tâchez de remplir dignement les places » où vous êtes parvenus par des voyes illicites, » & priez le Seigneur de pardonner ce péché à » mon pere. « Il publia enſuite un Edit dans tous ſes Etats pour en proſcrire la ſimonie. » Puiſque » le Seigneur, y diſoit-il, m'a accordé gratuite- » ment la Couronne de l'Empire, j'accorderai » gratuitement toutes les dignités de ſon Egliſe. «

Ce religieux Prince n'en demeura pas là. Il jugea qu'il falloit tarir la ſource du mal ; & étant

passé en Italie pour se faire couronner Empereur, il convoqua un Concile à Sutrino, où il fit déposer ou abdiquer les trois Papes dont nous avons parlé, sçavoir Benoît IX. Silvestre III. & Gregoire VI. après quoi il fit élire Suidgere Evêque de Bamberg, qui prit le nom de Clement II. C'étoit un digne Pontife, & qui montra un grand zele contre la simonie: mais il ne tint le Siége que neuf mois, & Damase II. qui lui succéda, ne le tint pas deux mois.

Vers l'An 1049.

Zele de l'Empereur Henri pour purger le S. Siége des indignes Pontifes qui l'occupoient.

Les Romains qui avoient connu les droites intentions de l'Empereur, lui envoyérent des Députés en Allemagne, pour élire un Pape de concert avec lui. On assûre qu'ils avoient dans leurs instructions de proposer Helinard Archevêque de Lyon; parce que ce Prélat s'étoit fait fort estimer à Rome dans les fréquens voyages qu'il y avoit faits. On jugea qu'il seroit agréable à l'Empereur, à qui Lyon étoit alors soûmis à cause du Royaume de Bourgogne.

Chron. Divionense.

Henri fit tenir à Voormes une grande Assemblée de Prélats & de Seigneurs de l'Empire pour délibérer avec eux sur le choix d'un Pape, qui pût remédier efficacement aux maux de l'Eglise. La délibération ne fut pas longue. Le mérite, la naissance & la vertu de Brunon Evêque de Toul enlevérent tous les suffrages. Lui seul fut surpris, & affligé de ce choix, & ne pouvant se résoudre à y consentir, il demanda qu'on lui accordât trois jours pour délibérer. Il les passa dans la priére & dans le jeûne, sans prendre aucune nourriture.

S. Brunon Evêque de Toul élu Pape.

Vers l'An 1049.

Après quoi voyant qu'on le pressoit d'accepter, il fit publiquement sa Confession, exaggérant ses péchés ; afin de faire croire qu'il étoit indigne de la place, à laquelle on le destinoit. Mais rien ne montre mieux qu'on mérite les dignités, que la crainte de les posséder.

Brunon céda enfin, en déclarant cependant qu'il ne consentoit à son élection, qu'à condition qu'elle seroit ratifiée par le consentement unanime du Clergé & du peuple Romain. Il quitta aussi-tôt Voormes pour aller célébrer la Fête de Noël à Toul son Eglise. Il y fut accompagné par quatre Prélats, sçavoir par Hugues de Pise Envoyé des Romains, par Evrard de Tréves successeur de Poppon, par Adalberon de Mets & par Thierri de Verdun. Après la Fête il partit de Toul en habit de pelerin le 27. de Décembre pour se rendre à Rome. Son voyage fut un exercice continuel de bonnes œuvres ; & avant que d'arriver à Rome, il marcha nuds pieds un assez long espace de chemin.

Arrivée de Brunon à Rome.

Le Clergé & le peuple étant sortis au-devant de Brunon, il leur dit : » Il est vrai que j'ai été » choisi par l'Empereur ; mais une élection Canonique du Clergé & du peuple est préférable à ce » choix. Ainsi je vous conjure de me déclarer vos » sentimens. Je n'ai accepté la Papauté que malgré moi, & je m'en retournerai très-volontiers » d'où je suis venu. « Les Romains qui avoient vû tant de brigues & d'intrigues dans les derniers Papes, furent aussi surpris qu'édifiés d'une pa-

reille proposition. Ils ne répondirent que par des vœux & des acclamations, qui firent connoître combien le choix de l'Empereur leur étoit agréable. Brunon entra dans Rome le jour de la Purification, & il fut inthronisé dans la Chaire Apostolique le premier Dimanche de Carême douziéme de Février l'an 1049. Il prit le nom de Leon IX. & il retraça le courage & les vertus de S. Leon le Grand. L'AN 1049.

Dès que le nouveau Pape eut pris en main le gouvernail de l'Eglise, il s'appliqua à en connoître les maux, pour y apporter les remédes nécessaires. La grandeur de ces maux auroit effrayé un zele moins courageux que le sien: mais elle ne servit qu'à le rendre plus vif. Ainsi sans perdre de temps, il mit la main à l'œuvre, & convoqua un Concile à Rome pour le Dimanche d'après l'Octave de Pâque, c'est-à-dire, pour le second d'Avril. Helinard Archevêque de Lyon & plusieurs autres Prélats de la Gaule y assistérent. Leon pour mettre la foi en sûreté, commença par y confirmer les Décrets des quatre premiers Conciles généraux, & ceux des Papes ses prédécesseurs. Il fit ensuite des Reglemens contre la simonie qui avoit infecté une partie de l'Eglise, & il déposa plusieurs Evêques qui en furent convaincus. Il ordonna qu'on payât exactement la dixme aux Eglises selon l'ancien usage qu'on ne connoissoit guéres dans la Poüille depuis la domination des Normans. Concile de Rome.

Ce S. Pape tint un autre Concile à la Pentecôte

L'AN 1049. de la même année. Après quoi il se disposa à repasser en France, pour y regler les affaires de la Religion, & pour consacrer la nouvelle Eglise de S. Remi de Rheims, dont il avoit promis de faire la dédicace. Leon alla d'abord s'aboucher avec l'Empereur, & ils se rendirent ensemble à Cologne pour la Fête de S. Pierre. Le Pape y accorda de grands priviléges (a) à Heriman Archevêque de cette ville; & lui donna à lui & à ses successeurs la charge d'Archichancelier du S. Siége.

Le Pape vient à Rheims dédier l'Eglise de S. Remi & y tenir un Concile.

C'étoit Herimare Abbé de S. Remi de Rheims, qui avoit engagé le Pape à venir consacrer la nouvelle Eglise de son Monastére. Dès qu'il eut appris que Sa Sainteté étoit en chemin pour se rendre à Rheims, il alla à Laon trouver Henri Roi de France durant les Fêtes de la Pentecôte, lui demanda son agrément pour la dédicace que le Pape devoit faire de son Eglise; & il pria Sa Majesté d'honorer la cérémonie de sa présence, & d'ordonner aux Prélats & aux Seigneurs de son Royaume de s'y rendre. Le Roi promit que s'il n'en étoit empêché par quelque affaire, il ne manqueroit pas de s'y trouver. Herimare se rendit de Laon à Cologne, pour concerter avec le Pape l'ordre & le jour de la cérémonie. Leon l'assûra qu'il seroit à Rheims pour la S. Michel le 29. de Septembre; que ce jour-là il célébreroit la Messe dans l'Eglise Cathédrale; que le premier jour

Anselm. Mon. Remig. Itin. Leon. IX.

(a) On marque entre autres qu'il lui accorda le privilége que tous les jours sept Prêtres Cardinaux pussent célébrer la Messe avec des sandales à l'Autel de Saint Pierre.

d'Octobre Fête de S. Remi, il feroit l'élévation des Reliques de cet Apôtre de la France; le lendemain, la dédicace de son Eglise; & qu'il destinoit les trois jours suivans pour la célébration du Concile qu'il avoit résolu de tenir à Rheims. L'AN 1049.

Le Pape ne put se dispenser de visiter en chemin sa chére Eglise de Toul, dont il conservoit le titre avec le Souverain Pontificat. Il y alla de Cologne, & il y célébra l'Exaltation de la Sainte Croix. Il écrivit de Toul aux Evêques & aux Abbés des Provinces voisines qu'ils eussent à se rendre à Rheims à la S. Remi, pour assister au Concile qu'il devoit y tenir; afin de remédier aux abus qui deshonoroient l'Eglise de France.

Le seul nom de Concile allarma les Evêques simoniaques, & les Seigneurs François qui avoient contracté des mariages incestueux. Ils résolurent d'en empêcher la tenuë. Dans cette vûë ils représentérent au Roi qu'il perdoit les droits de sa Couronne, s'il permettoit au Pape d'exercer sa domination dans son Royaume, s'il alloit en personne le trouver à Rheims, & s'il appuyoit de son autorité la convocation du Concile. Ils lui ajoûtérent (ce qui étoit faux) que nul de ses prédécesseurs n'avoit permis à aucun Pape l'entrée de son Royaume pour un pareil sujet: qu'après tout, cela pourroit être bon dans un temps de paix; mais que tandis que le Royaume étoit en trouble par les factions de quelques Seigneurs, il étoit plus à propos de marcher contre les Rebelles, que de s'amuser à tenir des Conciles: qu'au

Anselm. Itin.

On agit auprès du Roi pour empêcher le Pape de tenir un Concile en France.

L'AN 1049. reste, il ne devoit dispenser de cette expédition militaire ni les Evêques, ni les Abbés, puisqu'ils possédoient la plus grande partie des biens du Royaume; & qu'il falloit sur-tout y obliger l'Abbé de S. Remi, à qui ses richesses avoient inspiré tant d'orgueil, qu'il avoit appellé le Pape en France pour consacrer son Eglise.

Le Roi ne démêlant pas assez les intérêts secrets de ceux qui lui donnoient ces conseils, crut devoir les suivre. Il envoya Frolland Evêque de Senlis dire au Pape qu'il étoit obligé de marcher avec tous les Prélats de son Royaume contre des Vassaux rebelles; qu'ainsi ni lui, ni eux, ne pourroient se rendre au Concile.

Le Pape persiste dans le dessein de tenir un Concile.

Le Pape ne s'étonna point de ce contre-temps. Il jugea que plus on craignoit le Concile, plus il étoit nécessaire; & il répondit à l'Envoyé que le Roi feroit ce qu'il lui plairoit: que pour lui il ne pouvoit manquer à la promesse qu'il avoit faite à S. Remi; qu'il iroit faire la dédicace de son Eglise; & que s'il s'y trouvoit quelques Prélats qui eussent du zele pour la Religion, il tiendroit avec eux le Concile indiqué.

Le Roi partit en effet fort brusquement pour son expédition; & l'on obligea l'Abbé de S. Remi de le suivre, comme pour le punir d'avoir attiré le Pape en France. Mais sur les instances que cet Abbé fit, on le renvoya le second jour de marche.

Le Pape accompagné des Archevêques de Tréves, de Lyon, & de Besançon se rendit au Monastére

L'AN 1049.

Arrivée du Pape à Rheims.
Anselm. ibid.

nastére de S. Remi le jour de S. Michel, comme il l'avoit promis. Les Moines, & les autres personnes qui y étoient arrivées de toutes parts pour assister à la célébrité, allérent en Procession au-devant du Souverain Pontife, précédés des Evêques, de Senlis, d'Angers & de Nevers, qui portoient l'Evangile, l'eau benite & l'encens. Lorsque le Pape entra dans l'Eglise du Monastére, on chanta l'Antienne *Lætentur cœli.* Il s'avança jusqu'à l'Autel de S. Christophle, & pria quelque-temps devant le tombeau de S. Remi. Pendant sa priére, on chanta le *Te Deum*: après quoi il sortit pour se rendre à la Cathédrale. Il trouva aux portes de la ville Vidon Archevêque de Rheims, qui l'attendoit avec son Clergé, & qui le conduisit à l'Eglise. Le Pape après y avoir fait sa priére, s'assit quelque-temps dans le Trône qui lui avoit été préparé, ayant l'Archevêque de Rheims à sa droite & l'Archevêque de Tréves à sa gauche. Ensuite il célébra pontificalement la Messe: après quoi il alla prendre son repas dans le Palais Archiépiscopal.

La nuit suivante, le Pape se rendit secrétement au Monastére de S. Remi, y prit le bain, & se fit raser, pour faire plus décemment la Translation des Reliques du S. Apôtre des François. Malgré l'expédition militaire qui n'avoit été indiquée que pour troubler cette Fête, une foule innombrable de peuple, non-seulement de toute la France, mais encore des Royaumes voisins, s'étoit renduë à Rheims pour voir le Pape, &

L'AN 1049. pour assister à la cérémonie de la dédicace. Le Pape se montroit de temps en temps au peuple par les fenêtres de la maison où il logeoit, & lui donnoit sa bénédiction, après avoir fait une courte exhortation.

La foule étoit si grande dans l'Eglise & hors de l'Eglise, que le Pape n'espérant point pouvoir s'y rendre, prit le parti de se faire dire la Messe dans son appartement. Comme il vit que le soir veille de S. Remi, la presse ne faisoit qu'augmenter, il donna ordre qu'on fît sortir tout le monde de l'Eglise, & qu'on fermât les portes. Le peuple ne voulant pas sortir, le Pape déclara que si on ne laissoit l'Eglise vuide, il s'en retourneroit à Rome, sans faire la dédicace. Il fut enfin obéï, quoiqu'avec bien de la peine.

Le lendemain matin, jour de S. Remi, arrivérent à Rheims des Clercs de Compiegne portant le corps de S. Corneille, & d'autres Reliques avec lesquelles ils venoient implorer la protection du Pape Leon contre les persécuteurs de leur Eglise, c'est-à-dire, du Monastére de S. Corneille, qui étoit encore alors possédé par des Chanoines.

Sur les neuf heures du matin, le Pape accompagné de quatre Archevêques, sçavoir celui de Rheims, celui de Tréves, celui de Lyon & celui de Besançon; d'Herimare Abbé du lieu, de Hugues Abbé de Clugni & de plusieurs autres, alla au tombeau de S. Remi, en leva la chasse, & après les priéres convenables, il la porta sur ses épaules dans l'Oratoire de la Trinité, lequel est dans

l'enceinte de l'Eglise, & qu'il fit dédier séparément par l'Archevêque de Tréves du consentement de l'Archevêque de Rheims. Après quoi, on ouvrit les portes de l'Eglise, pour donner au peuple la consolation de voir & de révérer les Reliques de S. Remi. On les porta ensuite à l'Eglise Cathédrale, où elles furent déposées sur l'Autel de la Croix; & l'Archevêque de Besançon y célébra la Messe de S. Remi, dont on faisoit la fête ce jour-là. Les Moines de S. Remi se rendirent à la Cathédrale, où ils firent l'Office; & quand ils eurent chanté les Matines, les Chanoines les commencérent.

L'AN 1049.
Acta Concil. Remens. seu Itiner. Anselm.
T. 9. Conc. p. 1028.

Le lendemain matin, second jour d'Octobre, on porta la Chasse de S. Remi en Procession par toute la ville, & on la rapporta ensuite au Monastére. Pendant cette Procession, le Pape ayant fait assembler dès le matin les Evêques pour la dédicace du Monastére, leur assigna à chacun un Autel à dédier. Il chargea l'Archevêque de Rheims & l'Evêque de Lisieux de faire trois fois en dehors le tour de l'Eglise avec les Croix & les Reliques, & d'y faire la consécration selon l'ordre Ecclésiastique.

Dédicace de l'Eglise de S. Remi.

Tandis que le Pape & les Evêques faisoient ces cérémonies qui sont fort longues, les Chanoines de la Cathédrale qui avoient porté la Chasse de S. Remi en Procession par la ville, se présentérent avec cette Chasse à la porte de l'Eglise de S. Remi, dont on faisoit la dédicace; mais la foule étoit si grande, que le Pape craignant que la cérémonie

L'AN 1049. n'en fût troublée, défendit de leur ouvrir. On prit le parti de descendre la Chasse dans l'Eglise par une fenêtre. Le Pape la plaça sur le grand Autel dédié à la Vierge, à S. Pierre & à S. Paul, à S. Clement & à S. Christophle. Après quoi, il célébra la Messe de la Dédicace, & fit une exhortation au peuple qui étoit entré en foule par les fenêtres.

Le Pape ordonna que ce jour-là seroit désormais fêté dans le Diocése de Rheims; & défendit qu'on permît indifféremment à tous les Prêtres de dire la Messe au grand Autel, mais seulement à sept Prêtres des plus dignes (a) de la Communauté, selon l'usage de l'Eglise Romaine: ce qui seroit aussi permis deux fois l'an aux Chanoines de Rheims, sçavoir la seconde fête de Pâque & la veille de l'Ascension, quand ils y viendroient en Procession selon la coûtume. Ensuite le Pape ayant fait faire une espéce de Confession publique au peuple, lui donna l'absolution, & il ordonna aux Evêques, aux Abbés & aux autres Ecclésiastiques de se rendre le lendemain au même lieu pour le Concile.

Concile de Rheims. *Itiner. Anselm. seu Act. Concil. Rem. T. 9. Conc. p. 1036.*

Le jour suivant, qui étoit le troisiéme d'Octobre, il se trouva au Concile vingt Evêques & près de cinquante Abbés avec un grand nombre d'Ecclésiastiques. Quand il fallut prendre son rang, il s'éleva une grande dispute entre l'Archevêque de Rheims & celui de Tréves pour la presséance; parce que l'un & l'autre prétendoit être Primat

(a) On observe encore cet usage dans le Monastére de S. Remi; & ces sept Prêtres sont nommés Prêtres Cardinaux par les Moines.

des Gaules. Le Pape qui vouloit obvier à tout ce qui pouvoit troubler la tenuë du Concile, fit mettre les siéges en cercle, & chargea l'Archevêque de Rheims de les ranger. Quand tout fut disposé, le Pape revêtu des habits Pontificaux, précédé de la croix & de l'Evangile, sortit de l'Oratoire de la Trinité, & alla prier devant l'Autel, où l'on chanta l'Antienne *Exaudi nos Domine* avec un Pseaume; & l'Archevêque de Tréves récita les Litanies. Le Diacre avertit l'Assemblée de prier; & le Pape récita une Oraison convenable aux circonstances.

L'AN 1049. Concile de Rheims.

I. Session.

Ensuite on lut l'Evangile, *Dixit Simoni Petro Jesus, si peccaverit in te frater tuus, &c.* Après quoi chacun prit sa place. Le Pape étoit au milieu du Chœur la face tournée vers le tombeau de S. Remi, ayant à sa droite l'Archevêque de Rheims, & à sa gauche l'Archevêque de Tréves. Après l'Archevêque de Rheims, à l'Orient étoient placés Berald Evêque de Soissons, Drogon de Teroüanne, Frolland de Senlis, Adalberon de Metz; au Midi, étoient Helinard Archevêque de Lyon, Hugues Evêque de Langres, Josfroi de Coûtances, Yves de Seez, Herbert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierri de Verdun; au Septentrion, étoient Hugues Archevêque de Besançon, Hugues de Nevers, Eusebe d'Angers, Pudic ou Budic de Nantes, un Evêque Anglois envoyé au Concile, & Jean Evêque de Porto. Les Abbés étoient assis derriére les Evêques. L'Evêque Anglois étoit Budoc de Ba-

Matth. 18.

Ordre dans lequel étoient assis les Evêques.

Chron. Saxon.

L'AN 1049. the que le S. Roi Edoüard avoit député au Concile avec quelques Abbés.

Concile de Rheims.

Pierre Diacre de l'Eglise Romaine ayant fait faire silence de la part du Pape, se leva, & ayant parlé sur les abus qui deshonoroient l'Eglise de France, il proposa les articles sur lesquels on délibéreroit dans le Concile; sçavoir, de la simonie, sur ce que les Laïques possédoient des Charges Ecclésiastiques & même des Autels, des rédevances injustes qu'on exigeoit dans les parvis des Eglises, des mariages incestueux ou adultérins, des Moines ou des Clercs apostats, des Clercs qui s'engageoient dans les affaires mondaines, du crime de Sodome, & de quelques autres désordres qui prenoient racine dans les Gaules; & il exhorta les Peres du Concile d'aider le Pape à arracher cette yvraie, qui perdoit la moisson.

Ensuite le même Diacre adressant la parole aux Evêques, il leur ordonna par l'autorité Apostolique, & sous peine d'anathême, que si quelqu'un d'eux avoit été promu aux Ordres sacrés par simonie, ou les avoit donnés aux autres pour de l'argent, il eût à en faire sa Confession publique.

On oblige les Evêques & les Abbés du Concile à se purger par serment du crime de simonie.

L'Archevêque de Tréves se leva le premier, & dit qu'il n'avoit ni donné ni promis aucune chose pour obtenir l'Episcopat, & qu'il ne l'avoit jamais vendu. Les Archevêques de Lyon & de Besançon firent la même protestation. Comme celui de Rheims gardoit le silence, le Diacre Pierre l'interpella, & lui demanda ce qu'il avoit à ré-

pondre: L'Archevêque embarrassé demanda du temps jusqu'au lendemain, & dit qu'il vouloit parler au Pape en particulier. Les autres Evêques se purgérent du soupçon de simonie, excepté quatre; sçavoir, Hugues de Langres, Hugues de Nevers, Josfroi de Coûtances, & Pudic de Nantes: on remit à examiner leur cause.

L'AN 1049.
Concile de Rheims.

On exigea ensuite la même déclaration des Abbés. Herimare Abbé de S. Remi parla le premier, & se justifia. Hugues Abbé de Clugni qui parla le second, dit: » Je n'ai rien donné, & je « n'ai rien promis pour obtenir la dignité d'Ab- « bé. La chair le vouloit bien, mais l'esprit & la « raison s'y sont opposés. « On peut remarquer ici l'humilité de ce S. Abbé, qui en reconnoissant qu'il n'avoit rien donné pour obtenir sa charge, semble avoüer qu'il avoit été tenté de le faire. Nous sçavons d'ailleurs qu'il fit au Concile une belle harangue pour montrer qu'il falloit chasser du Sanctuaire les Ecclésiastiques simoniaques ou fornicateurs. Il y eut quelques Abbés qui en s'avoüant coupables, tâchérent de s'excuser. D'autres aimérent mieux garder le silence, que de se déclarer simoniaques: mais ce silence même étoit un aveu suffisant.

Quand tous les Abbés eurent parlé, ou refusé de le faire, l'Evêque de Langres se leva, & se plaignit au Concile d'Arnold Abbé de Pontieres dans son Diocése. Il l'accusa de mener une vie scandaleuse & débauchée, d'avoir refusé de payer à S. Pierre & à son Vicaire le cens annuel qu'il de-

L'AN 1049. Concile de Rheims.

voit, & de ce qu'ayant été excommunié pour ce ſujet, il avoit continué de célébrer la Meſſe, & avoit encore l'audace de ſe trouver au Concile. Arnold n'ayant pû ſe juſtifier ſur des accuſations ſi graves, fut dépoſé. On déclara enſuite que le Pape ſeul étoit Primat de l'Egliſe univerſelle, apparemment pour combattre les prétentions des Patriarches de Conſtantinople, qui vouloient s'arroger le titre ſuperbe d'*Oecumenique*. Après qu'on eut porté ce Décret, le Pape craignant que ceux des Prélats qui ſe ſentoient coupables, ne s'abſentaſſent pour éviter la Sentence, défendit ſous peine d'excommunication à quiconque de quitter le Concile avant la fin des trois jours qu'il devoit durer. C'eſt ce qui ſe paſſa dans la premiére ſeſſion.

II. Seſſion.

Le lendemain Vidon, Archevêque de Rheims fit ſecrétement ſa Confeſſion au Pape dans l'Oratoire de la Trinité avant la ſéance. L'ouverture en fut faite par les prieres accoûtumées, & on lut l'Evangile *Omnis arbor bona, &c.* Le Diacre Pierre qui faiſoit les fonctions de Promoteur du Concile, ſomma l'Archevêque de Rheims de répondre ſur l'accuſation de ſimonie & ſur pluſieurs autres articles. L'Archevêque demanda qu'il lui fût permis de conſulter: ce qui lui ayant été accordé, il tira à part l'Archevêque de Beſançon, & les Evêques de Soiſſons, d'Angers, de Nevers, de Senlis, & de Teroüanne; & il délibéra quelque-temps avec eux. Etant revenu au Concile, il obtint du Pape que l'Evêque de Senlis parlât pour ſa défenſe.

L'AN 1049.

Concile de Rheims.

défenſe. L'Evêque de Senlis fit un diſcours, où il s'efforça de prouver que l'Archevêque de Rheims n'étoit pas coupable de ſimonie. Le Pape dit que l'Archevêque n'avoit qu'à l'aſſûrer avec ſerment; qu'on l'en croiroit. Mais l'Archevêque demanda du temps pour pouvoir ſe juſtifier pleinement; & on lui ordonna de comparoître au Concile qui devoit ſe tenir à Rome au mois d'Avril ſuivant. Apparemment qu'il s'y juſtifia; car il mourut Archevêque de Rheims l'an 1055.

L'Archevêque de Lyon propoſa enſuite les plaintes, que des Clercs envoyés de Tours venoient faire au Concile contre le prétendu Archevêque de Dol, qui s'étoit ſouſtrait de la Métropole de Tours avec ſept Suffragans. Auſſi-tôt l'Evêque de Dol fut cité au nom du Pape au Concile, qui devoit ſe tenir à Rome au mois d'Avril ſuivant.

Après qu'on eut opiné ſur cette affaire, le Promoteur du Concile parla contre l'Evêque de Langres qui étoit préſent. Il l'accuſa de ſimonie, de rapt, d'adultére, de ſodomie, & dit qu'il avoit des témoins de ces crimes, prêts à dépoſer. Un Clerc qui étoit préſent, aſſûra que lui étant encore Laïque, l'Evêque lui avoit enlevé ſa femme; & qu'après avoir ſatisfait ſa paſſion, il l'avoit faite Religieuſe. Un Prêtre dit que cet Evêque l'avoit fait prendre, & tourmenter cruellement aux endroits que la pudeur empêche de nommer, & qu'il avoit extorqué de lui une ſomme d'argent pour le relâcher. Sur des accuſations ſi atroces

L'AN 1049. Concile de Rheims.

l'Evêque de Langres, demanda la permiſſion de conſulter : l'ayant obtenuë, il tira à part l'Archevêque de Lyon & celui de Beſançon, & les pria d'être ſes Avocats. L'Archevêque de Beſançon commença donc à parler pour ſa défenſe. Mais S. Remi en préſence duquel ſe tenoit ce Concile, fit le même miracle qu'il avoit opéré autrefois en rendant muet un Evêque Arien dans un Concile. Car la voix manqua tout-à coup à l'Archevêque de Beſançon : ce que voyant l'Archevêque de Lyon, il dit que l'Evêque de Langres ſe reconnoiſſoit coupable d'avoir vendu les Ordres ſacrés ; mais qu'il nioit les autres crimes dont on l'accuſoit. Comme il ſe faiſoit tard, le Pape remit le jugement au lendemain.

III. Seſſion.

Parmi les priéres qu'on fit pour l'ouverture de la troiſiéme Seſſion, on chanta le *Veni Creator* ; c'eſt la premiére fois que je trouve mention de cette Hymne. L'Auteur de la Vie de S. Hugues aſſûre que ce fut ce S. Abbé, qui ordonna le premier qu'on la chantât à Tierce le jour de la Pentecôte.

Vit. Hug. ap. Boll. t. 3. April. p. 602.

Le Diacre Pierre propoſa de commencer la ſéance par l'affaire de l'Evêque de Langres. Mais il étoit abſent, & le Diacre l'appella par trois fois à haute voix de la part de Dieu, de la part de S. Pierre, & de la part du Pape : après quoi on députa à ſon logis les Evêques d'Angers & de Senlis, pour le ſommer de ſe rendre au Concile.

Pendant qu'ils y étoient allés, on preſſa ceux qui ne s'étoient pas encore purgés de l'accuſation

de ſimonie, de le faire inceſſamment, ou de ſe reconnoître coupables. L'Evêque de Nevers confeſſa que ſes parens à ſon inſçu avoient donné de grandes ſommes d'argent pour lui obtenir l'Epiſcopat; & que depuis qu'il étoit Evêque, il avoit commis bien des fautes qui lui donnoient lieu de craindre la juſtice de Dieu: qu'ainſi, ſi le Pape & le Concile le trouvoient bon, il aimoit mieux donner ſa démiſſion que de perdre ſon ame. En diſant cela, il jetta ſon Bâton Paſtoral aux pieds du Pape. Le Pape touché des ſentimens de componction de ce Prélat, l'obligea ſeulement de jurer que l'argent dont on avoit acheté pour lui l'Epiſcopat, avoit été donné à ſon inſçu. L'Evêque le jura, & le Pape lui rendit ſon Evêché en lui donnant un autre Bâton Paſtoral.

L'AN 1049.

Concile de Rheims.

Les deux Evêques qui avoient été députés au logis de l'Evêque de Langres, rapportérent que ce Prélat avoit pris la fuite: ſa conſcience lui faiſant craindre le châtiment de ſes crimes C'eſt pourquoi, après qu'on eut fait lecture des Canons ſur ce ſujet, il fut excommunié par le Concile. Alors l'Archevêque de Beſançon confeſſa le miracle qui s'étoit opéré en lui le jour précédent, lorſqu'il perdit tout d'un coup la parole en voulant défendre une ſi mauvaiſe cauſe. Le Pape ne put retenir ſes larmes. Il s'écria, *S. Remi vit encore*; & ſe levant à l'inſtant avec tout le Concile, il alla ſe proſterner en priéres devant le tombeau de ce Saint, en l'honneur duquel on chanta une Antienne.

l'AN 1049. Concile de Rheims.

Ce miracle effraya les Prélats coupables, & les obligea de parler. Josfroi Evêque de Coûtances dit que son frere avoit acheté pour lui l'Episcopat à son insçu ; qu'en ayant eu connoissance, il avoit d'abord refusé de se faire ordonner ; mais que son frere lui avoit fait violence, & l'avoit fait ordonner malgré lui. On lui en fit faire serment, & on le déclara purgé de simonie. Il mourut peu de temps après ; car dès l'année suivante nous trouvons un autre Evêque de Coûtances.

Pudic Evêque de Nantes dit qu'on lui avoit donné son Evêché du vivant de son pere, qui étoit Evêque de la même ville ; & il confessa qu'après la mort de son pere, il avoit donné de l'argent pour être maintenu dans son Siége. Le Concile le condamna sur son aveu. On lui ôta l'anneau & le Bâton Pastoral, & on le déposa de l'Episcopat. Mais par indulgence, on lui laissa les fonctions de la Prêtrise.

Ces affaires étant ainsi terminées, le Pape avertit les Archevêques, que s'ils connoissoient que quelqu'un de leurs Suffragans fût simoniaque, ils eussent à le déclarer sans crainte. Ils répondirent qu'ils n'en connoissoient point. Ainsi on proposa de délibérer sur les Evêques qui ne s'étant pas rendus au Concile, n'avoient pas envoyé d'excuse. On lança contre eux la Sentence de l'excommunication, aussi bien que contre ceux qui craignant l'arrivée du Pape, étoient partis pour l'expédition militaire indiquée par le Roi. Gelduin Archevêque de Sens fut nommément ex-

communié avec les Evêques d'Amiens & de Beauvais, & l'Abbé de S. Médard de Soissons, qui s'étoit retiré du Concile sans permission. On excommunia pareillement l'Archevêque de Compostelle, parce qu'il prenoit la qualité d'Apostolique, sans doute à cause de l'Apôtre S. Jacques. L'Evêque d'Amiens étoit Foulques, qui attaquoit les priviléges de l'Abbaye de Corbie. Un autre Foulques qui étoit Abbé de ce Monastére, alla les défendre au Concile de Rheims; & le Pape ayant vû & examiné les preuves de ces priviléges, ordonna sous peine d'excommunication à l'Evêque d'Amiens de s'y conformer. Pour l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Beauvais, je n'ai pû découvrir de quoi on les accusoit. C'étoit apparemment de ne s'être pas rendus au Concile, & d'avoir intrigué pour l'empêcher. Car puisqu'ils furent excommuniés nommément, il paroît qu'on leur reprochoit quelque chose de particulier.

L'AN 1049.
Concile de Rheims.
Evêques excommuniés nommément.

Après qu'on eut lancé toutes ces Censures, on dressa douze Canons, où y a peu de chose remarquable; parce qu'ils ne font que renouveller les anciens Canons, qui défendent aux Ecclésiastiques de rien exiger pour les enterremens & pour les Baptêmes, de porter les armes, de vendre ou d'acheter des Autels, & quelques autres Reglemens contre les mariages incestueux ou adultérins.

Canons du Concile de Rheims.

Le Pape lança ensuite des anathêmes contre ceux qui étoient coupables de l'infame péché

L'AN 1049. Concile de Rheims. Hérétiques excommuniés.

qui attira le feu du ciel, aussi-bien que contre de nouveaux Hérétiques qui s'étoient élevés en France, & contre ceux qui leur donneroient quelque secours. On ne nomme pas quels étoient ces Hérétiques: ce pouvoient être des Manichéens, ou des disciples de Berenger qui commençoit à dogmatiser, comme nous le verrons bientôt. Il excommunia nommément quelques Seigneurs, qui avoient contracté des mariages illégitimes; & il défendit à Guillaume Duc de Normandie d'épouser la fille de Baudoüin Comte de Flandre à cause de la parenté. Il cita Geoffroi Comte d'Angers, pour se trouver au Concile qu'il devoit tenir incessamment à Mayence, afin qu'il s'y justifiât de ses violences envers Gervais Evêque du Mans, qu'il détenoit prisonnier. Enfin le Pape excommunia ceux dont les Clercs de Compiegne étoient venus se plaindre au Concile. C'est ce que nous apprennent les Actes du Concile de Rheims, écrits par un Moine de S. Remi nommé Anselme. Nous sçavons d'ailleurs que le Pape fit de grands reproches à Yves Evêque de Séez, qui avoit été la cause de ce que son Eglise Cathédrale avoit été brûlée à l'occasion de ce que je vais dire.

Quelques Seigneurs du pays s'étoient emparés de Séez, qui étoit sans murailles, depuis que l'Evêque Azon les avoit fait abattre pour en faire servir les matériaux à bâtir la Cathédrale. Comme ces Seigneurs s'étoient fortifiés dans des maisons voisines de l'Eglise, l'Evêque pour les chas-

Eglise de Séez brûlée.

ſer, fit mettre le feu à ces maiſons ; mais le vent le porta ſur l'Egliſe, qui fut réduite en cendres. Sur quoi le Pape dit à Yves : » Qu'avez-vous « fait, malheureux ? & quelle peine méritez-vous ? « Vous avez brûlé l'Egliſe vôtre mere ! « Yves « qui étoit éloquent, répondit : » J'ai fait ce mal « à l'Egliſe, pour préſerver de plus grands maux « les enfans de l'Egliſe. « Il ſe ſoûmit cependant à la pénitence qu'on lui impoſa.

L'AN 1049.

Concile de Rheims.

Mon. Gemmetic. l. 7. c. 13.

Ibid. c. 15.

Cet Evêque alla peu de temps après dans la Poüille, où les Normans s'étoient déja établis, & de là il paſſa à Conſtantinople, où l'Empereur lui donna une Relique de la vraye Croix. Apparemment qu'il obtint des aumônes conſidérables des Normans d'Italie. Car à ſon retour, il commença l'édifice d'une Egliſe ſi grande & ſi magnifique, que ſes trois ſucceſſeurs, Robert, Giraud & Serlon, ne purent l'achever dans l'eſpace de quarante ans.

Le Concile de Rheims où tant d'affaires furent terminées par la dépoſition ou l'excommunication des Evêques & des Abbés ſimoniaques, ne dura que trois jours. On ne réclama pas ſur le défaut de la forme : la procédure fut auſſi courte que ſimple. Ceux qui s'avoüérent coupables, furent dépoſés ; & ceux qui s'enfuïrent du Concile, ou qui refuſérent de jurer qu'ils étoient innocens, furent excommuniés ou cités à un autre Concile : & nous verrons qu'ils exécutérent preſque tous la Sentence portée contre eux. L'Egliſe dans ces circonſtances ne croyoit pas devoir

L'AN 1049. s'astreindre à certaines formalités.

Concile de Rheims.

Le lendemain du Concile, c'est-à-dire, le sixiéme d'Octobre, le Pape alla au Chapitre des Moines de S. Remi, leur fit une courte exhortation, leur demanda la société de leurs priéres; & après les avoir tous embrassés, il leur donna sa bénédiction, & l'absolution. Ensuite ayant assemblé les Evêques & les Abbés qui n'étoient point partis, il fit placer solemnellement le corps de S. Remi dans le tombeau qui lui avoit été préparé. Après quoi il partit de Rheims accompagné des Moines, & d'une foule innombrable de peuple, qui lui donnoit mille bénédictions.

Le Pape se rendit de Rheims à Verdun, où il dédia l'Eglise de Sainte Magdelaine, & de là à Metz, où à la priére de l'Abbé Warin, il fit la dédicace de l'Eglise de S. Arnoux, & composa des Répons que Sigefroi Abbé de Gorze lui demanda pour l'Office de S. Gorgon Martyr. Il alla de Metz à Mayence tenir le Concile qu'il avoit indiqué. Il s'y trouva quarante Evêques, à la tête desquels étoit Saint Bardon Archevêque de Mayence.

Concile de Mayence.

Nous ne sçavons pas le détail de ce qui s'y passa. On marque seulement que Sibicon Evêque de Spire se voyant accusé de plusieurs crimes, dont il étoit en effet coupable, eut cependant la témérité de vouloir se purger par l'épreuve du Corps & du Sang de Jesus-Christ; mais que sa bouche en punition de ce sacrilége, lui demeura torse le reste de sa vie. Il ne paroît pas que Geoffroi Comte

Comte d'Angers ait comparu à ce Concile, où il avoit été cité, ou qu'il se soit mis en devoir de satisfaire le Pape sur les plaintes qu'on avoit faites de lui. Car il continua de retenir prisonnier Gervais Evêque du Mans, qui après sept ans de prison ne put recouvrer sa liberté, qu'en cédant au Comte le Château du Loir.

Gervais Evêque du Mans : son Histoire.

Acta Ep. Cenom.

Gervais étoit fils d'Aimon Seigneur du Château du Loir, & neveu d'Avesgaud de Bellesme son prédécesseur dans le Siége du Mans. Avant que de tomber entre les mains du Comte d'Angers, il avoit eu beaucoup à souffrir d'Herbert-Bacon qui s'empara du Comté du Mans, & qui empêcha Gervais pendant deux ans de prendre possession de son Eglise.

L'Evêque ayant enfin fait sa paix, vint à bout de chasser Herbert-Bâcon, & de faire reconnoître pour Comte du Mans Hugues fils d'Herbert surnommé *Eveille-chien.* Il lui fit ensuite épouser Berthe fille du Comte de Blois & veuve d'Alain Comte de Bretagne. Le Comte d'Angers fut choqué de cette alliance, qui rendoit le Comte du Mans trop puissant. Il s'en prit à Gervais, & alla mettre le siége devant le Château du Loir, qui étoit en état de faire une longue défense. Mais le Comte usa d'artifice, & ayant engagé l'Evêque à une Conférence; il le retint prisonnier. C'est le sujet pour lequel ce Comte fut cité par le Pape au Concile de Mayence.

Après la tenuë de ce dernier Concile, le Pape Leon continuant sa route vers Rome, passa par

L'AN 1049. Richenow, où il dédia l'Eglise en l'honneur de la sainte Croix, & délivra un possédé pendant la Messe. Il emmena de France avec lui Humbert Abbé de Moyen-Moûtier, qu'il fit Cardinal & Archevêque. Ce fut un des personnages les plus célébres de son temps pour son mérite, & pour les grands services qu'il rendit à l'Eglise.

Par-tout où le Pape trouvoit des désordres sur sa route, il tenoit des Conciles pour y remédier. Il en tint un nouveau à Siponte au pied du Mont Gargan, où il déposa deux Archevêques pour crime de simonie. Dès qu'il fut arrivé à Rome, il écrivit une Lettre adressée aux François, dans laquelle après avoir marqué les sentimens de la dévotion la plus affectueuse pour S. Remi, dont il avoit transféré les Reliques & dédié l'Eglise, il leur recommande d'en célébrer tous les ans la Fête le premier jour d'Octobre.

Concile de Siponte.

Ep. Leon. ap. Anselm. in Itiner.

Lettre du Pape Leon IX. pour établir la Fête de S. Remi.

Ce Pape qui ne respiroit que la gloire de Dieu & celle de son Eglise, tint à Rome dans l'Eglise de Latran le Concile qu'il avoit indiqué pour le mois d'Avril de l'an 1050. Il s'y trouva plusieurs Archevêques & Evêques de France; sçavoir, les Archevêques Halinard de Lyon, Leger de Vienne, & Hugues de Besançon; les Evêques, Adalbéron de Metz, Main de Rennes, Hugues de Nevers, Isembert de Poitiers, & Arnold de Saintes avec plusieurs Abbés, du nombre desquels étoient S. Hugues de Clugni, Waleran de S. Vannes, Gervin de Saint Riquier, Richard de Saint Rambert, & Perenese de Rhedon.

L'AN 1050.

Concile de Latran.

Le Concile étoit composé du Pape, du Patriarche de Grade, de sept Archevêques, de quarante-sept Evêques & de trente-cinq Abbés. Le Pape y avoit cité plusieurs Evêques ou Abbés de France, dont la cause n'avoit pu être terminée au Concile de Rheims. On a lieu de croire que Vidon ou Gui Archevêque de Rheims s'y justifia pleinement ; car il fut maintenu dans son Siége.

L'AN 1050.
Concile de Latran.

Hugues Evêque de Langres qui avoit été accusé de tant de crimes au Concile de Rheims, & excommunié pour s'être enfui du Concile, ne put se résoudre à porter le poids de cette excommunication. Il alla nuds pieds à Rome, confessa ses péchés au Pape, & en reçut l'absolution. Il fit plus : il se présenta au Concile de Latran pieds nuds, les épaules découvertes, & tenant dans ses mains des verges pour se frapper. Les Peres du Concile furent attendris à ce spectacle, & l'on assûre que le Pape le rétablit dans l'Episcopat, au cas que son Eglise ou quelqu'autre voulût bien le recevoir. Mais Hugues ne songea qu'à expier ses péchés : il se retira à S. Vannes dont Walleran son frere étoit Abbé, y prit l'habit Monastique, & mourut quelque-temps après dans de grands sentimens de pénitence. Il étoit habile, & malgré les désordres dont il se rendit coupable, il avoit du zéle contre les Hérétiques. C'est le premier Auteur qu'on sçache avoir écrit contre les erreurs de Berenger. Avant que la doctrine de ce Sectaire eût été condamnée, Hugues en découvrit le venin, & composa un petit Ouvrage, pour

Pénitence de Hugues Evêque de Langres.

l'AN 1050. Concile de Latran. *Ad calcem Oper. Lanfr.*

la réfuter. Il marque que dans un entretien qu'il avoit eu avec ce Novateur, il l'avoit entendu se glorifier de voir plus clair que le commun des hommes dans le Sacrement de l'Eucharistie.

Renold ou Rainald Abbé de S. Médard de Soissons, qui avoit aussi été excommunié au Concile de Rheims & cité à celui de Rome, alla s'y présenter. Mais comme il y alla sans l'agrément du Roi, ce Prince à son retour lui ôta son Abbaye, qu'il recouvra dans la suite, quoiqu'il ne se fût pas justifié auprès du Pape.

Rainald Abbé de S. Médard.

Gelduin Archevêque de Sens avoit été nommément excommunié au Concile de Rheims avec les Evêques Gebuin de Laon, Foulques d'Amiens & l'Evêque de Beauvais, qui pouvoit être Drogon. Gebuin de Laon mourut peu de temps après misérablement hors de son Diocése, & sans avoir reçu l'absolution. On ne sçait comment l'affaire des Evêques d'Amiens & de Beauvais fut terminée : mais pour Gelduin de Sens, son peuple le chassa, dès qu'il sçut qu'il avoit été excommunié, & donna son Siége à Mainard Evêque de Troyes, qui étant Trésorier de l'Eglise de Sens, en avoit été élu canoniquement Archevêque, après la mort de Leotheric arrivée l'an 1033. Cependant Gelduin à force de présens l'avoit supplanté ; & Mainard avoit été élu ensuite Evêque de Troyes. Gelduin se voyant chassé, écrivit au Pape pour se plaindre de ce qu'il avoit été injustement excommunié & déposé. Le Pape l'appella à Rome avec

Chron. Petr. Vivi, t. 2. Spic. 740.

Gelduin Archevêque de Sens déposé.

Mainard, qui avoit été mis en sa place contre les regles, & les déposa l'un & l'autre. Ensuite il rendit le Siége de Sens à Mainard, qui fut reçu avec une grande joye du Clergé & du peuple de cette Métropole.

L'AN 1050. Concile de Latran.

Gelduin avoit tenu l'an 1048. un Concile de sa Province, où le Roi Henri assista avec les Evêques Humbert de Paris, Mainard de Troyes, Hugues de Nevers, Herbert d'Auxerre, Gautier de Meaux & Isembert d'Orleans. Nous ne sçavons rien de ce qui se traita dans ce Concile, si ce n'est qu'on y confirma à la priére de Thibaud Comte de Troyes la fondation que ce Seigneur avoit faite de l'Abbaye de S. Aigulfe ou Ayou dans la ville de Provins.

Concile de la Province de Sens.

L'Evêque de Dol & ses prétendus Suffragans ne comparurent pas au Concile de Rome, où ils avoient été cités dans le Concile de Rheims, pour rendre raison du refus qu'ils faisoient de reconnoître l'Archevêque de Tours en qualité de leur Métropolitain. Ainsi le Pape Leon les excommunia, & il notifia l'excommunication à Eudes Prince des Bretons, à Alain Comte de Cornoüaille & aux autres Seigneurs Bretons. » J'ai trouvé, « dit le Pape, dans les Ecrits des anciens, que tous « les Evêques de vôtre Province doivent être « soûmis à l'Archevêque de Tours; & dès le temps « des Papes Nicolas & Leon, on a porté contre « eux des plaintes au S. Siége sur leur désobéïssan- « ce; ce qui a obligé nos prédécesseurs de les ex- « communier. On nous a réïtéré les mêmes plain- «

T. 9. Conc. Labb. p. 993. Lettre du Pape aux Princes Bretons pour leur notifier l'excommunication portée contre les Evêques de leur Province.

L'AN 1050.
Concile de Latran.

» tes au Concile de Rheims, & nous avons ordonné que vôtre Archevêque comparût à nôtre » Concile de Rome avec ses Suffragans, pour se » justifier, tant sur cet article, que sur la simonie » dont lui & eux sont accusés: nous avons aussi » ordonné que des Envoyés de l'Eglise de Tours » se trouvassent au même Concile. Ils s'y sont ren» dus; mais ni vos Evêques, ni leur Chef, n'y » ont point paru. Ainsi nous les excommunions » tous par l'autorité, de Dieu le Pere, le Fils, & » le S. Esprit, par celle de S. Pierre & par la nô» tre; non-seulement pour leur désobéïssance à » l'Eglise de Tours, mais encore pour crime de » simonie,... & nous vous mandons, très-chers » fils, de vous séparer d'eux avec tous les Fidé» les... Que si vôtre Archevêque & ses Suffra» gans croyent avoir des moyens de défenses » contre l'Archevêque de Tours & contre l'accu» sation de simonie, qu'ils se présentent au Con» cile que nous tiendrons, Dieu aidant, à Ver» ceil le premier de Septembre prochain. Nous y » écouterons volontiers leurs raisons. «

Lobineau Préf. de l'Hist. de Bretagne.

Le nouvel Historien de Bretagne accuse de supposition cette Lettre de Leon IX. 1°. Parce qu'elle est adressée à Eudes au lieu qu'elle auroit dû l'être à Conan, qui étoit alors Duc de Bretagne. 2°. Parce que elle est aussi adressée à un Prince Breton, qui est nommé *Analus*, qu'on ne connoît pas. 3°. En ce que l'inscription de la Lettre étant à plusieurs, le Pape cependant y parle au singulier dans le texte de la Lettre. 4°. Cet His-

torien dit qu'on ne reconnoît pas la conduite de Rome dans la maniere brusque dont on fait excommunier les Evêques Bretons. Mais rien de plus foible que ces prétenduës raisons. Car de l'aveu même de l'Historien, Eudes étoit alors Regent du Duché de Bretagne sous la minorité de Conan; & il est aisé de voir qu'*Analus* est mis par la transposition d'une lettre, pour *Alanus* qui étoit Comte de Cornoüaille. On sçait aussi que dans les Lettres circulaires adressées à plusieurs Princes ou Evêques, on parle souvent au singulier, comme si la Lettre n'étoit adressée qu'à celui à qui est envoyé l'exemplaire qui lui est destiné. Enfin, peut-il paroître surprenant que des Evêques accusés de crimes griefs & cités à un Concile pour s'en justifier, soient excommuniés, quand ils refusent de comparoître, & ajoûtent par là la contumace aux autres excès dont ils sont accusés?

Canonisation de S. Gerard de Toul.

Le Pape canonisa au Concile de Latran S. Gerard, un de ses prédécesseurs dans le Siége de Toul. Il marque dans le Décret qu'il en publia avec l'approbation du Concile, qu'il ordonne que S. Gerard soit honoré le 23. d'Avril, & qu'il se réserve l'honneur de lever de terre ses Reliques.

Premiére condamnation de Berenger.

Mais ce qu'il y eut de plus important dans les décisions de ce Concile de Rome, ce fut la condamnation de Berenger, qui avoit commencé quelques années auparavant à dogmatiser en France contre la présence réelle de Jésus-Christ

Vers l'an 1050.

dans l'Euchariſtie. Les Héréſies qui s'étoient élevées juſqu'alors, n'avoient pas fait grand progrès dans l'Egliſe de France. On y avoit attaqué avec plus de ſuccès les regles de la diſcipline ; mais quand on eut renverſé dans pluſieurs Egliſes particuliéres ce rempart de la foi, l'erreur ſe flata d'attaquer avec avantage la foi même, & la foi du Sacrement le plus conſolant pour les Fidéles & le plus glorieux à l'Egliſe. Pour mieux faire connoître la naiſſance & les progrès de cette Héréſie, il faut commencer par en faire connoître l'Auteur.

Caractére de Berenger, & précis de ſon Hiſtoire.

Berenger Tourangeau de naiſſance, avoit les bonnes & les mauvaiſes qualités, dont l'aſſortiment pouvoit former un des plus dangereux Novateurs, qui euſſent troublé l'Egliſe avant lui. Il avoit de la douceur, de la régularité dans les mœurs, une éloquence inſinuante, un eſprit ſouple & pliant, avec un grand entêtement. Toûjours prêt à ſe rétracter ſans changer de ſentimens, il n'étoit jamais plus fourbe & plus opiniâtre, que quand il paroiſſoit plus ſoumis & plus docile. Il étudia ſous le célébre Fulbert de Chartres, qui à la mort reconnut qu'il avoit élevé un ſerpent dans ſon ſein. Berenger mépriſa les ſentitimens d'un ſi habile maître, & crut qu'il étoit lui-même en état d'en ſervir aux autres. Il ouvrit une Ecole à Tours ſa patrie, où il ſe fit en peu de temps une grande réputation.

VVitmond. contra Bereng.

Cependant ſi nous en croyons un Auteur de ce temps là, il n'avoit pas aſſez de pénétration, pour creuſer

creuſer les ſubtilités de la Philoſophie, & il ne cherchoit qu'à faire montre d'une vaine ſcience par de nouvelles interprétations de mots. Son orgueil, ajoûte cet Ecrivain, paroiſſoit dans ſa démarche. Pour ſoûtenir l'autorité de Maître, il marchoit avec une gravité affectée; & il avoit une chaire plus haute, que celle des autres: il parloit lentement, & avoit preſque toûjours la tête enfoncée dans ſon capuce, (a) pour faire croire qu'il méditoit profondément. C'eſt le portrait qu'en fait le Moine Guimond, qui ne paroît pas lui avoir rendu aſſez de juſtice ſur ſes talens naturels. Au moins, il eſt certain que lorſque Lanfranc paſſa d'Italie en France, Berenger y joüiſſoit de la réputation d'un des plus habiles Profeſſeurs qu'il y eût dans le Royaume, ſoit qu'il dût cette eſtime à ſon mérite, ſoit qu'elle ne fût que le fruit de ſes artifices; car entre pluſieurs talens il avoit particuliérement celui de ſe faire valoir.

Vers l'An 1050.

Commencemens de Lanfranc.

Lanfranc étoit un jeune Italien, qui venoit d'achever ſes études à Pavie ſa patrie, où il s'étoit fort diſtingué dans les ſciences les plus épineuſes par la pénétration de ſon eſprit & la beauté de ſon génie. Comme il aimoit alors paſſionnément la gloire, il voulut ſe meſurer avec Berenger, & lui fit propoſer une diſpute publique ſur les ſubtilités de la Dialectique. Berenger l'accepta, & fut confondu ſur un point aſſez peu important. Mais la plus petite défaite en ce genre, eſt toûjours

(a) La plûpart des Eccléſiaſtiques & des Laïques même portoient alors une eſpéce de capuchon.

Vers l'An 1050.

une grande humiliation pour un Philoſophe ; & il n'en fallut pas davantage pour faire perdre à Berenger pluſieurs de ſes diſciples, qui ſe détrompérent de la trop grande eſtime qu'ils avoient conçuë de ſa capacité. Cette victoire fit tant d'honneur à Lanfranc, qu'il ſe vit en état d'ouvrir une Ecole publique à Avranches, où il profeſſa avec beaucoup de réputation.

Vit. Lanfr.

Lanfranc pris par des voleurs fait vœu de ſe faire Moine.

Il n'y demeura cependant pas long-temps ; & il chercha un plus grand théatre. Mais en allant d'Avranches à Rouen, il fut attaqué dans une forêt par des voleurs, qui lui prirent ſon petit bagage, & l'attachérent enſuite à un arbre, & ſon compagnon à un autre. Dans cette triſte ſituation, d'où ſa Philoſophie ne pouvoit le tirer, s'attendant à chaque inſtant à être mangé des loups, ou du moins à mourir de faim, il voulut réciter par cœur quelques priéres vocales ; & il fut confus de n'en ſçavoir aucune. Il dit à Dieu dans un vif ſentiment d'humilité : » Helas, Seigneur ! J'ai » employé tant de temps à étudier les Sciences, » & à me rendre habile, & je n'ai pas encore ap- » pris à vous prier. Délivrez-moi du danger où je » ſuis, & je vous promets de me conſacrer à vôtre » ſervice. « A peine avoit-il achevé cette priére, qu'il entendit de loin venir des voyageurs, qu'il appella à ſon ſecours. Ils y coururent ; & quand ils l'eurent détaché, au lieu de continuer ſa route, il les pria de lui enſeigner le chemin du Bec, où il ne vouloit pas différer d'aller accomplir ſa promeſſe. Il s'y rendit en diligence, & pria l'Abbé

Herluin de le recevoir au nombre de ſes Moines. L'Abbé qui en apprenant ſon nom, connut ſon mérite, le reçut avec la plus ſenſible joye.

Vers l'An 1050.
Lanfranc Moine au Bec.

Lanfranc ne chercha à ſe diſtinguer dans la Religion que par ſon humilité & ſon obéïſſance. Un jour qu'il liſoit à table, le Prieur qui n'étoit pas lettré, le reprit comme s'il avoit mal prononcé un mot latin. Lanfranc qui ſçavoit qu'il l'avoit bien prononcé, ne laiſſa pas de le répéter de la maniére qu'on l'avertiſſoit de faire, jugeant qu'il importoit peu dans le fond qu'un mot latin fût bien ou mal prononcé; mais qu'il importoit beaucoup à un Religieux de faire un acte d'humilité & d'obéïſſance. On peut remarquer en paſſant l'attention qu'on avoit dans les Communautés à reprendre le Lecteur, quand on croyoit qu'il avoit mal prononcé un mot latin. Après quelques épreuves, l'Abbé craignant d'enfoüir le tréſor qu'il poſſedoit, chargea Lanfranc d'enſeigner dans ſon Monaſtére. Il s'aquitta de cet emploi avec un ſuccès qui fit honneur au Profeſſeur, & à la Communauté dont il étoit membre.

Humilité de Lanfranc.

Pendant ce temps-là Berenger chagrin de ſe voir abandonné d'une partie de ſes diſciples, renonça à l'étude des beaux arts, pour s'appliquer à celle des Saintes Ecritures. Mais l'ambition & la vaine gloire l'engagérent à ſe frayer des routes détournées, où il s'égara. Il cherchoit moins dans l'interprétation des Livres Saints la vérité, que la nouveauté; & il ne travailloit qu'à imaginer des explications, que perſonne n'eût trouvées avant

VVitmond.l.1.

Vers l'An 1050.

lui ; plus ſoigneux d'acquérir par là la réputation d'un bel eſprit, que de conſerver celle d'un bon Catholique.

Quand on apporte de pareilles diſpoſitions à l'interprétation des Saintes Ecritures, on ne peut manquer d'en corrompre le ſens. Berenger qui vouloit dire des choſes nouvelles, en avança de bien dangereuſes. Il oſa interpréter d'une maniére contraire à toute la Tradition les textes du Nouveau-Teſtament, qui prouvent la préſence réelle du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie ; & il dogmatiſa dans ſes leçons contre cet article de nôtre foi, s'autoriſant d'un certain Jean Scot, qui ſous le regne de Charles le Chauve, avoit oſé le premier avancer que le Sacrement de nos Autels ne contenoit que la figure du Corps de Jeſus-Chriſt. Cette Héréſie qui fut alors combattuë avec zéle par les Docteurs Catholiques, paroiſſoit avoir été enſevelie avec ſon Auteur. Mais Berenger la reſſuſcita, & tâcha de lui concilier les graces de la nouveauté. Sa fauſſe Dialectique lui fourniſſoit des armes pour la ſoûtenir : car il vouloit raiſonner ſur nos Myſtéres, comme ſur des queſtions de Philoſophie. Bientôt il ne ſe contenta plus de l'enſeigner dans ſon Ecole, il tâcha de la répandre de toutes parts par de pauvres Ecoliers qu'il nourriſſoit, & qu'il s'étoit attachés en leur faiſant de grandes libéralités : rien ne lui coûtoit, quand il s'agiſſoit d'accréditer ſes ſentimens. Par ces moyens, ce Profeſſeur de l'Erreur ſe fit en peu de temps un grand nom-

Erreur de Berenger ſur l'Euchariſtie.

Vritmond. contra Bereng.

bre de partisans; car il ne faut souvent qu'une Ecole empoisonnée pour infecter tout un Royaume; & les largesses des Novateurs leur gagnent plus de Sectateurs, que les prétenduës raisons qu'ils alléguent pour justifier leur pernicieuse doctrine.

Vers l'An 1050.

Lanfranc combat l'Hérésie de Berenger.

Lanfranc ayant appris que Berenger soûtenoit sur l'Eucharistie les erreurs de Jean Scot, s'appliqua dans son Ecole à réfuter ce pernicieux Ecrivain, & à défendre le sentiment Catholique de Pascase Radbert. Berenger en fut bientôt informé. Il écrivit à ce sujet une Lettre à Lanfranc, bien capable toute seule de manifester son Hérésie & son orgueil. » Frere Lanfranc, lui dit-il, « Engelram de Chartres m'a rapporté de vous « une chose que je ne dois pas vous dissimuler; « sçavoir, que vous désapprouvez & traitez mê- « me d'hérétique le sentiment de Jean Scot tou- « chant le Sacrement de l'Autel, en tout ce qui « ne s'accorde pas avec vôtre Pascase. Si cela est « ainsi, mon frere, vous ne vous êtes pas compor- « té d'une maniére digne de vôtre esprit, qui n'est « pas à mépriser. Car ni vos disciples, ni vous, « n'êtes pas encore assez versés dans la science « des Ecritures. Quelque peu habile que j'y sois, « je désirerois, si j'en avois la commodité, vous « entendre discourir là-dessus devant tels Juges, « ou tels Auditeurs que vous voudriez. En attendant faites une sérieuse attention à ce je dis: Si « vous traitez d'Hérétique Jean Scot dont j'ap- « prouve la doctrine, il faut aussi que vous dé- «

T. 9 Conc. p. 1054.

Lettre de Berenger à Lanfranc.

Vers l'An 1050.

» clariez Hérétiques Ambroiſe, Jerôme & Au-
» guſtin, pour ne point parler des autres. « On ne ſçait quelle réponſe Lanfranc fit à cette Lettre : mais il partit peu de temps après pour ſe rendre au Concile de Rome, où il ſçavoit que la nouvelle Héréſie devoit être déférée.

Berenger qui ignoroit ſon départ, lui écrivit une autre Lettre, où l'artificieux Sectaire paroiſſoit ſuppoſer que Lanfranc n'étoit pas éloigné d'entrer dans ſes ſentimens. Le porteur ne trouva plus Lanfranc en Normandie. Ainſi la Lettre ne lui fut pas renduë : elle fut donnée à des Clercs, leſquels l'ayant luë en furent ſcandaliſés, & conçurent quelques ſoupçons de la foi de Lanfranc.

Comme la Lettre que nous avons rapportée, pouvoit ſervir de preuves contre Berenger, on l'envoya à Rome, & elle fut luë dans le Concile. On reconnut aiſément aux loüanges que Berenger y donnoit à Jean Scot & à la cenſure qu'il faiſoit de Paſcaſe, qu'il avoit des ſentimens contraires à la foi ſur le Sacrement de nos Autels. Ainſi il fut condamné, & privé de la Communion de l'Egliſe, » lui qui vouloit, dit Lanfranc,
» priver l'Egliſe de la Communion du Corps &
» du Sang de Jeſus-Chriſt. « Mais parce qu'il étoit abſent, il fut cité pour l'Automne ſuivante au Concile de Verceil, afin d'être oüi dans ſes défenſes, s'il en avoit quelques-unes à propoſer.

Berenger condamné au Concile de Rome.

Lanfr. contra Bereng.

Le Pape qui ſçut que quelques perſonnes avoient conçu des ſoupçons de la foi de Lanfranc, lui ordonna de s'expliquer ſur l'article, & il

le fit d'une maniére si précise, que tout le Concile en fut satisfait. Car quand on est faussement suspect sur la foi, on ne l'est pas long-temps. L'AN 1050.

Pendant qu'on prenoit ces mesures en Italie contre Berenger, il n'étoit pas oisif en France. Il se flata que l'absence d'un adversaire aussi redoutable que Lanfranc, lui faciliteroit le moyen de répandre ses erreurs dans la Normandie. Il alla au Monastére de Preaux nouvellement fondé, & débita plusieurs blasphêmes à l'Abbé Ansfroi, qui en eut horreur. Il se rendit de là à la Cour de Guillaume Duc de Normandie, pour tâcher de séduire ce jeune Prince, & de soûtenir son parti par une si puissante protection. Mais le Duc Guillaume évita le piége, & ne crut pas sur une question de Theologie devoir s'en rapporter à son propre jugement. Comme il avoit un grand nombre de sçavans hommes dans ses Etats, il les fit tous assembler à Brionne (a) pour éclaircir la vérité dans une dispute reglée contre Berenger. Deux sçavans Moines du Bec (b) Ascelin & Guillau-

Durand. Troarn.

Ibid.

Conférence de Brionne sur l'Eucharistie, où Berenger fut confondu.

(a) Durand Abbé de Troarne place la Conférence de Brionne & l'arrivée de Berenger en Normandie l'an 1053. *Is autem Berengarius anno millesimo quinquagesimo tertio Normanorum finibus irrepsit.* Après quoi ayant rapporté la Conférence de Brionne, il ajoûte que le jour marqué pour la tenuë du Concile de Verceil étoit proche. Or il est certain que le Concile de Verceil se tint pendant l'automne de l'an 1050. Ainsi la Conférence de Brionne a dû se tenir la même année. Le P. Cossart a cru que Durand avoit écrit en chiffres Romains *anno M. L. in Normanorum finibus, &c.* & que ses Copistes ont lu *anno M. L. III. Normanorum finibus.* Le P. Mabillon n'approuve pas cette conjecture, parce que dans le Manuscrit de Roüen on lit *quinquagesimo tertio* écrit sans chiffres. Mais ce dernier ne prétend pas que ce Manuscrit soit l'autographe : ainsi l'argument qu'il en tire, ne prouve rien. Il aime mieux croire que Durand s'est trompé.

(b) D'autres Auteurs croyent qu'Ascelin étoit Moine d'Ouche, c'est-à-dire, de S. Evroul. Celui dont il s'agit, paroît différent d'un Ascelin d'Ouche, dont Orderic Vital fait l'éloge.

L'AN 1050.

me, depuis Abbé de Cormeilles, diſputérent avec beaucoup d'érudition contre Berenger, & firent triompher la vérité.

Berenger comptoit fort ſur l'éloquence d'un Clerc qui l'accompagnoit : mais le diſciple fut confondu comme le Maître ; & celui-ci fut contraint de condamner, du moins de bouche, Jean Scot & ſes erreurs. Berenger ſe retira à Chartres, où l'on avoit déja appris ce qui s'étoit paſſé à la Conférence de Brionne. Sur les diverſes queſtions qu'on lui fit, il profeſſa ouvertement l'erreur ; & en ſortant de Chartres, il écrivit à ſes amis une Lettre pleine de blaſphêmes contre le Pape Leon & contre l'Egliſe. Il ſçavoit apparemment alors qu'il avoit été condamné à Rome. C'eſt par ces ſortes de traits, que les Novateurs ſe vengent de leurs Juges.

Berenger craignit ſur-tout que le déſavantage qu'il avoit eu à la Conférence de Brionne, où on l'avoit forcé de condamner Jean Scot, ne refroidît ſes diſciples. Pour cacher ſa défaite & raſſûrer ſon parti, il publia une Lettre adreſſée au Moine Aſcelin, qui avoit été un de ſes adverſaires dans la diſpute : voici comme il parle à ce ſujet.

Lettre de Berenger à Aſcelin.

Ep. Bereng. ad Aſcelin. Inter. not. ad op. Lanfr. p. 84.

» J'avois réſolu en paſſant par chez vous de ne diſ-
» puter avec perſonne ſur l'Euchariſtie, avant que
» j'euſſe ſatisfait ſur ce point aux Evêques que
» j'allois trouver. C'eſt pourquoi je n'ai preſque
» rien propoſé ni accordé dans la Conférence, où
» vous & les autres avez mal fait de vous trouver.
» Pour la même raiſon je n'ai pas voulu me récrier

ſur

L'AN 1050.

Lettre de Berenger.

sur la damnable & sacrilége proposition que « Guillaume y avança en disant : *Que tout homme* « *devoit approcher à Pâque de la Table du Sei-* « *gneur.* Cependant pour venir au fait qui m'en- « gage à vous écrire, j'ai appris que Guillaume se « vante de m'avoir fait convenir que Jean Scot « étoit un Hérétique. Je souhaite que Dieu vous « fasse connoître quelle imprudence, quelle in- « dignité, & même quelle impiété il y auroit à « traiter ainsi cet Auteur. Si vous pensez comme « Pascase, qui est le seul qui se soit imaginé, qu'il « ne reste plus de substance du pain dans le Sa- « crement du Corps du Seigneur, vous êtes dans « des sentimens aussi contraires au sens commun, « qu'à la doctrine de l'Evangile & de l'Apôtre. « Pour Jean Scot, voici ce que j'en ai dis. J'ai « avoüé, comme il est vrai, que je n'avois pas lu « tous ses Ouvrages ; mais j'ai dit que dans ce « que j'en avois vû, je pouvois montrer qu'il étoit « Catholique ; & cela par les Ecrits des Saints « Docteurs, cités dans ma Lettre à Lanfranc, oû « j'ai soûtenu qu'on devoit traiter ces Peres d'Hé- « rétiques, si on donnoit ce nom à Jean Scot. « J'ajoûtai qu'au reste si dans ses Ecrits il y avoit « quelque chose qui ne fût pas exact, je n'aurois « pas de peine à le condamner. Je parlois sincé- « rement, & je ne voulois pas entrer en dispute « pour la cause que j'ai touchée. «

Pour Guillaume, il m'objecta deux proposi- « tions qu'on lui avoit dit que j'avois avancées, « sçavoir, 1°. *Que les paroles de la Consécration* «

L'AN 1050.
Lettre de Berenger.

» *font assez voir que le pain demeure dans le Sacre-*
» *ment. 2°. Que le Bâton Pastoral n'est pas le sym-*
» *bole & la marque du soin des ames donné à ceux*
» *qui le portent.* Or, vous pouvez vous souvenir
» que je prouvai si clairement la premiére pro-
» position, que le moindre Ecolier qui entend la
» force des termes, seroit capable d'en convain-
» cre les autres. Quant à la seconde, je ne l'ai
» point avancée: j'ai toûjours dit, & je dis encore
» que le Bâton Pastoral est la marque du soin des
» ames. «

Ascelin ne laissa pas cette Lettre sans réponse. Dans la réfutation qu'il en publia, il fit sentir la mauvaise foi de Berenger. C'est le caractére dominant de tous les Sectaires.

Lettre d'Ascelin a Berenger.

» O Dieu! s'écrie-t'il, qu'est devenu cette viva-
» cité, cette subtilité d'esprit & cette prudence,
» dont vous donniez tant de marques? Vous avez
» oublié, ou plûtôt vous dissimulez ce qui a été
» dit dans nôtre Conférence. Pour ne point par-
» ler d'autres points plus importans, vous altérez
» la proposition que vous reprochez à Guillaume
» d'avoir avancée. Si elle étoit conçuë dansles ter-
» mes généraux que vous lui prêtez, sçavoir:
» *Que tout homme doit à Pâque s'approcher de la Ta-*
» *ble du Seigneur*, on pourroit avec justice la
» traiter de proposition sacrilége; mais tous ceux
» qui étoient présens, sont témoins qu'elle étoit
exprimée de la maniére suivante: *Tout homme doit communier à Pâque, à moins que pour ses péchés il ne soit sequestré d'un si salutaire banquet; &*

il ne doit s'en éloigner lui-même que par ordre de son Confesseur. L'AN 1050.

Ascelin soûtient que Berenger ne put nier que cette proposition de Jean Scot sur l'Eucharistie, *Specie ista geruntur, non veritate*, ne fût hérétique; puisqu'il n'osa la défendre dans la Conférence, & qu'il se contenta de répondre qu'il n'avoit pas lû tout le Livre de Jean Scot. Sur quoi il lui dit: » Il est bien étonnant qu'un homme si « sage fasse tant d'éloges d'un Ouvrage qu'il ne « connoit pas... Ignorez-vous que les discours « des Hérétiques sont des coupes empoisonnées, « qui flatent le goût par la douceur de la liqueur « qu'elles renferment, pour donner plus certai- « nement la mort. « Ensuite Ascelin montre que le sentiment de Pascase qui est celui de l'Eglise universelle, est conforme à la doctrine des Evangelistes & à celle de l'Apôtre, & ne contient rien qui soit contraire à la nature, dont les loix sont essentiellement soûmises a la puissance du Créateur. En finissant il dit à Berenger: » Ayez honte de défendre un Livre, lequel, à ce que nous avons « appris, vient d'être condamné à Verceil dans « un Concile plénier, & où vous-même avez été « noté d'hérésie. «

Concile de Verceil.

C'est qu'en effet le Pape avoit tenu pendant l'Automne de l'an 1050. le Concile qu'il avoit indiqué à Verceil, & où il avoit cité Berenger. Cet Hérétique n'eut garde de s'y trouver. Cependant comme il vouloit encore garder quelques mesures, il y envoya deux Ecclésiastiques pour ren-

L'AN 1050.

dre compte de sa doctrine, & tâcher de la justifier. Il se trouva à ce Concile des Evêques de toutes les parties du monde. Lanfranc que le Pape avoit retenu auprès de lui, comme mieux instruit des sentimens de Berenger, ne manqua pas d'y assister. On y lut publiquement le Livre de Jean Scot sur l'Eucharistie, & il fut proscrit unanimement par le Concile. On exposa ensuite les sentimens de Berenger, lequel fut aussi condamné, malgré les efforts que firent ses Envoyés pour le défendre. A peine eurent-ils ouvert la bouche pour plaider sa cause, qu'ils furent confondus d'une voix commune par les Peres du Concile.

Seconde condamnation de Berenger.

Avant qu'on eut appris en France la tenuë du Concile de Verceil, on y avoit pris quelques mesures pour réprimer la nouvelle Hérésie, & prévenir les suites de la violente fermentation que la doctrine de Berenger commençoit à exciter dans les esprits. Cet artificieux Novateur s'étoit appliqué à se faire de puissans protecteurs, même dans l'Episcopat. Il avoit gagné deux Evêques, Brunon surnommé Eusebe, Evêque d'Angers, & Frolland Evêque de Senlis; & il travailloit continuellement par ses Ecrits & par ses émissaires à grossir son parti. Les autres Evêques furent allarmés du danger, où ils voyoient la Religion. Ils le représentérent au Roi Henri, qui de l'avis des Prélats & des Seigneurs de son Royaume, convoqua à ce sujet un Concile à Paris pour le 16. d'Octobre de l'an 1050. & il envoya ordre à Berenger de s'y rendre pour justifier sa doctrine. Il paroît que

Brunon Evêque d'Angers, qui étoit dans les ſentimens de Berenger ſon ami & ſon Archidiacre, fut auſſi cité pour comparoître à ce Concile.

Ep. Deoduin t. 4. Analect. p. 396.

Lettre de Deoduin Evêque de Liége au Roi Henri au ſujet du Concile que ce Roi vouloit aſſembler.

Theoduin ou Deoduin Evêque de Liége ayant ſçu que le Roi de France avoit convoqué ce Concile, lui écrivit une Lettre [a] pour lui repréſenter les prétendus inconvéniens qu'il trouvoit à le tenir. » Le bruit, dit-il, s'eſt répandu de France dans toute l'Allemagne que Brunon Evêque d'Angers & Berenger de Tours enſeignent que le Corps du Seigneur dans l'Euchariſtie, n'eſt pas tant un corps, qu'une ombre ou une figure du vrai corps du Seigneur; qu'ils détruiſent le Mariage, & combattent autant qu'il eſt en eux le Baptême des enfans [a]. On publie qu'afin de les confondre, le zéle dont vous brûlez pour la défenſe de l'Egliſe, vous a porté à convoquer un Concile, où l'on pourra retrancher cet opprobre du milieu d'un Royaume ſi illuſtre. Que ce deſſein eſt digne d'un grand Roi! Et plût à Dieu que vous puiſſiez l'exécuter en châtiant ſelon leur mérite ceux qui ſeront convaincus de ces ſacriléges, ainſi qu'il ſera aiſé de les en convaincre! Nous déſeſpérons cependant qu'on «

(a) Baronius & le P. Labbe ne nous ont donné que des fragmens de cette Lettre. Mais le P. Mabillon l'a donnée entiére dans le quatriéme Volume de ſes Analectes ſous le nom de Deoduin. Baronius n'ayant trouvé le nom de l'Auteur de cette Lettre marqué que par la lettre initiale D. l'a attribuée à Durand Evêque de Liege: mais Durand étoit mort l'an 1024. avant que l'Héréſie de Berenger eût éclaté.

(b) Guimond qui a écrit avec érudition contre Berenger, nous apprend auſſi que ce Novateur combattoit le Mariage, & le Baptême des enfans. Les autres Auteurs ne parlent point de ces deux articles; & Berenger n'eſt guéres connu que par ſon Héréſie contre la préſence réelle de Jeſus-Chriſt au Sacrement de nos Autels. Cette erreur attira toute l'attention des autres Ecrivains.

L'AN 1050. » puisse punir les coupables dans vôtre Concile; » parce que Brunon est Evêque, & qu'un Evê- » que ne peut être condamné sans l'autorité du » S. Siége.

» C'est pourquoi nous qui sommes les enfans » de l'Eglise, nous sommes dans l'affliction: car » nous craignons que si on entend ces hommes » pervers dans un Concile, comme ils le deman- » dent, & qu'on n'en puisse faire une punition » éclatante, les Fidéles n'en soient scandalisés, & » ne croyent qu'on n'aura pû convaincre d'erreur » ceux qu'on n'aura point punis & dégradés. Ces » Novateurs ne demandent un Concile, que parce » qu'ils se tiennent assûrés de l'impunité. Nous sup- » plions Vôtre Majesté de n'avoir point d'égard à » leur demande, jusqu'à ce que vous vous soyez » fait autoriser par le Pape. Mais après tout, il n'est » pas nécessaire d'assembler un Concile, pour en- » tendre les défenses des Sectaires: il ne s'agit » plus que de délibérer sur leur supplice. On doit » assembler un Concile, quand les questions ne » sont pas clairement décidées, & que la dispute » peut servir à faire connoître de quel côté est la » verité. Mais dans l'affaire présente, qu'est-il be- » soin d'un Concile, pour éclaircir des articles si » clairement décidés par les Conciles & par les » saints Docteurs, qu'il ne peut rester là-dessus le » moindre doute? «

Déoduin apporte ensuite les textes les plus for- mels de S. Leon, de S. Cyrille, de S. Ambroise, & de S. Augustin sur la présence réelle de Jesus-

Chriſt dans l'Euchariſtie, ſur le Baptême des enfans, & ſur le Mariage, pour montrer qu'il eſt permis. Après quoi l'Evêque de Liége ajoûte: » Voilà ce qui fait regarder Brunon & Berenger comme des Hérétiques déja anathematiſés. Ainſi il ſeroit inutile de les écouter encore dans un Concile. Vous n'avez plus autre choſe à faire, que de déterminer avec vos Evêques & les nôtres, & ſi vous le voulez bien, avec l'Empereur vôtre ami, & avec le Pape, quelle peine il convient de décerner contre eux. «

L'AN 1050.

Le Roi & les Evêques de France ne furent pas arrêtés par cette Lettre. Ils ſçavoient que les Evêques d'une Province ou d'une Nation peuvent faire le procès à un de leurs confréres, ſauf le droit que celui-ci a toûjours d'appeller au Pape, quand il ne s'en tient pas à la Sentence renduë en premiére inſtance.

Concile de Paris au ſujet de Berenger.

Le Concile ſe tint donc à Paris au jour marqué, c'eſt-à-dire le 16. d'Octobre l'an 1050. Un grand nombre de Prélats, de ſçavans Eccléſiaſtiques & de Seigneurs s'y rendirent de toutes les parties de la France, & le Roi y aſſiſta. Mais Berenger n'eut garde d'y comparoître. Il demeura caché à Angers auprès de l'Evêque Brunon ſon protecteur. On ne laiſſa pas de procéder à ſa condamnation. Iſembert Evêque d'Orleans qui avoit aſſiſté au Concile de Rome, produiſit des Lettres de Berenger qu'il avoit interceptées, & il dit aux Evêques: » Je prie vôtre Sainteté d'ordonner qu'on en faſſe la lecture. Ce n'eſt pas à moi qu'il les a écri- «

L'AN 1050. » tes ; il les envoyoit à ſon ami Paul ou Paulin » Primicier de Metz, & je les ai priſes de force au » porteur. « On écouta avec attention & ſilence la lecture de ces Lettres ; mais on ne put entendre ſans horreur la doctrine qui y étoit contenuë. Tout le Concile éclata en murmures contre l'Auteur de ces impiétés. Ainſi Berenger fut unanimement condamné avec ſes complices, auſſi-bien que le Livre de Jean Scot.

Durand. Abb. Troarn. Par. IX. libell. De Corp. Christi in append. ad Opera Lanfr.

Troiſiéme condamnation de Berenger.

De plus l'on ordonna, que ſi Berenger & ſes Sectateurs ne venoient à réſipiſcence, l'armée des François ayant à ſa tête les Clercs en habits ſacerdotaux, marcheroit contre eux & en feroit juſtice, s'ils n'aimoient mieux abjurer leurs erreurs.

Un pareil Décret fait bien voir quel étoit le zele, non-ſeulement des Evêques, mais encore du Roi & des Seigneurs François pour la foi de la préſence réelle dans l'Euchariſtie. Les diſciples de Berenger en furent conſternés, & un grand nombre des moins opiniâtres abjurérent la nouvelle Héréſie. Mais Berenger eſpéra trouver une reſſource dans ſes artifices ; & il ſe flata de conjurer par le crédit de ſes protecteurs, l'orage qui grondoit ſur ſa tête.

Lettre de Berenger à l'Abbé Richard.

Il écrivit à un Abbé nommé Richard (a) qui étoit ſon ami ; & qui avoit beaucoup de crédit à la Cour, pour le prier de parler au Roi en ſa fa-

(a) Nous ne ſçavons pas de quel Monaſtére ce Richard étoit Abbé ; Berenger ne lui donne pas même ce titre. Mais Frolland de Senlis dans une Lettre qu'il écrivit à Berenger, lui parle de l'Abbé Richard, comme d'un ami commun.

veur

veur, & de lui représenter le tort qu'il faisoit en sa personne à un Clerc de son Royaume. Il s'offre de défendre son sentiment en présence du Prince & de tous ceux qu'il voudroit, & de montrer que Jean Scot avoit été condamné très-injustement au Concile de Verceil; qu'on a eu pareillement grand tort d'y recevoir le sentiment de Pascase Radbert; que les Clercs de Chartres ont fort mal exposé à Sa Majesté, comme de Fulbert qu'il nomme de glorieuse mémoire, un texte qui est de S. Augustin: & à cette occasion il se plaint du Moine Ascelin, qui avoit donné un sens forcé aux paroles de S. Augustin pour appuyer ses erreurs de l'autorité de ce saint Docteur, c'est-à-dire, dans le langage de Berenger, pour appuyer le dogme Catholique, que ce Sectaire ose traiter d'erreur. Enfin il prie son ami de faire observer au Roi que Jean Scot n'a composé son Livre, qu'à la priére & par l'ordre de Charles le Chauve, qu'il appelle Charles le Grand; & que si le Roi veut se montrer un digne successeur de ce Prince, il doit comme lui protéger cet Auteur.

L'AN 1050.

T. 2. Spic. p. 510.

Il paroît que le Roi après le Concile fit confisquer les revenus du Bénéfice que Berenger avoit dans l'Eglise de S. Martin de Tours. C'est ce qu'on peut conjecturer d'une Lettre que ce Novateur écrivit aussi alors au Trésorier de Saint Martin. » Si vous avez occasion, lui dit-il, de parler au « Roi, je voudrois que vous eussiez la bonté de « lui dire un mot en ma faveur, pour exciter sa li- « béralité, sa Religion, sa compassion, & le por- «

Ap. Mabill. in Præf. 2. part. sæc. 6.

L'AN 1050.

» ter à me dédommager par quelques largesses » du tort qu'il m'a fait, à moi qui suis un Clerc de » son Eglise, c'est-à-dire de S. Martin de Tours. « Car depuis Robert le Fort les Rois de la troisiéme Race avoient la dignité d'Abbé de S. Martin.

Frolland Evêque de Senlis s'intéresse pour Berenger.

Berenger avoit un autre protecteur dans la personne de Frolland Evêque de Senlis. Ce Prélat qui se laissa tromper par l'hypocrisie de ce Novateur, estima sa vertu, & jugea favorablement de sa doctrine. Il en parla au Roi avec tant d'éloges, que ce Prince qui ne fut pas assez sur ses gardes, se laissa fléchir, & marqua des sentimens de bonté pour celui qu'on lui peignoit, comme un pieux Ecclésiastique injustement persécuté, & qui devenoit la victime de ceux, à qui son mérite faisoit ombrage. Frolland étant tombé malade, écrivit à Berenger pour lui mander qu'il lui avoit gagné les bonnes graces du Roi, & pour se recommander à ses priéres. Il ne paroît cependant pas que Frolland se soit déclaré ouvertement pour Berenger. Mais un Evêque qui est partisan secret de l'Erreur, sert d'ordinaire plus efficacement le parti, que s'il se déclaroit ouvertement. Ces intrigues des amis de Berenger firent un grand mal, puisqu'elles empêchérent que le Décret du Concile de Paris ne fût mis en exécution. Les Hérétiques n'oublient rien pour se ménager à la Cour de secrets protecteurs, qui parent les coups qu'on veut

T. 2. Spic. p. 509.

(a) Cette Lettre est adressée à W. Trésorier. Le P. Mabillon en a donné un fragment tiré de la Bibliothéque de S. Martin. Ce sçavant Critique auroit pu remarquer que ce qu'il a donné au public de cette Lettre à l'inscription près, est la même chose que le commencement de la Lettre de Berenger à l'Abbé Richard.

leur porter, & qui par les incidens qu'ils font naitre, rendent quelquefois inutile le zele des meilleurs Princes. L'AN 1050.

Un autre ami de Berenger le servit mieux par les conseils salutaires qu'il lui donna. Adelman de Liége, qui fut depuis Evêque de Bresse, ayant appris que Berenger étoit tombé dans l'hérésie, lui écrivit une Lettre fort pressante, pour l'engager à rentrer dans le sein de l'unité Catholique. Je vous ai nommé, lui dit-il, mon Frere de lait « à cause de l'agréable séjour que j'ai fait avec « vous dans l'Académie de Chartres sous nôtre « vénérable Socrate. Nous avons plus de raison « de nous glorifier d'avoir étudié sous cet habile « Maître, que n'en avoit Platon de se glorifier de « son Socrate, lui qui remercioit la nature de l'a- « voir fait naître du temps de ce Philosophe. « Nous avons connu par expérience la sainte vie « & la salutaire doctrine de Fulbert, cet homme « si Catholique & si Chrêtien; & nous avons lieu « de croire qu'il prie à present le Seigneur pour « nous... Il se souvient certainement de nous, « & il nous conjure encore par ces doux entre- « tiens qu'il avoit les soirs avec nous dans son jar- « din auprès de son Oratoire sur la sainte Cité, « dont il est à présent un des plus glorieux habi- « tans; il nous conjure par ces larmes qu'il lais- « soit quelquefois couler dans l'ardeur de son dis- « cours, de marcher après lui vers cette céleste « patrie sur les traces des Saints Peres; en suivant « le grand chemin, & sans nous laisser égarer «

Lettre d'Adelman à Berenger.

Ap. Mabill. in Annal. t. 4. p. 514.

L'AN 1050.

Lettre d'Adelman à Berenger.

» dans des sentiers détournés. Que le Seigneur » vous préserve, mon cher Frere, d'entrer dans » de pareilles routes : qu'il fasse connoître pour » des menteurs ceux qui publient par-tout que » vous êtes séparé de l'unité de l'Eglise, & que sur » le Corps & le Sang du Seigneur immolés tous » les jours sur nos Autels dans toute la terre, vous » avez des sentimens contraires à la foi Catholi- » que ; puisque vous enseignez, à ce qu'ils di- » sent, que ce n'est ni le vrai Corps, ni le vrai » Sang de Jesus-Christ qui est offert sur nos Au- » tels, mais que c'en est seulement la figure & » la ressemblance, pour me servir des expressions » qu'ils vous attribuent. «

Adelman après avoir établi la vérité du dogme Catholique, conjure Berenger par la miséricorde de Dieu, par la mémoire de Fulbert leur commun pere & Maître, de ne point troubler la paix de l'Eglise, & de n'en point attaquer la foi, pour laquelle tant de milliers de Martyrs ont versé leur sang en combattant contre l'Idolâtrie. Il l'avertit que depuis que tant de saints Docteurs ont éteint par les eaux salutaires de leur doctrine, les guerres civiles excitées par les Hérétiques, il ne peut plus s'élever contre l'Eglise un nouvel ennemi, qu'il ne soit aussi-tôt accablé de mille traits.

Quand Adelman écrivit cette Lettre, il ne sçavoit pas encore que Berenger avoit été condamné. Ce Sectaire ne profita point de ses conseils. Il lui répondit avec hauteur & dissimulation ; & pour justifier ses sentimens, il les déguisa effron-

Réponse de Berenger à Adelman.

tément même à ſon ami. Mais un Novateur ne connoît plus d'amis, que ceux qui ſont engagés dans ſes erreurs; & la ſincérité eſt incompatible avec l'héréſie.

Sigebert. de Script. Eccl.

Berenger oſa donc aſſûrer Adelman, qu'il reconnoiſſoit dans l'Euchariſtie le vrai Corps & le vrai Sang de Jeſus-Chriſt : » Quant à ce que vous « me marquez, lui dit-il, que vous avez oüi dire « que j'ai avancé, que ce n'eſt pas le vrai Corps « & le vrai Sang de Jeſus-Chriſt, & que le pain « après la conſécration n'eſt pas le vrai Corps & « le vrai Sang; ſçachez que je n'ai jamais été dans « les ſentimens des Manichéens; & qu'en accor- « dant que quelque choſe peut devenir le Corps « de Jeſus-Chriſt, je vois que je dois néceſſaire- « ment accorder que c'eſt un vrai corps. Car Je- « ſus-Chriſt n'a eu qu'un vrai corps, un corps hu- « main & non un corps phantaſtique, comme « croyent ces Hérétiques. Ainſi j'accorde que ſe- « lon l'Ecriture, le pain & le vin deviennent le « Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt, & par conſé- « quent, je ne puis nier qu'après la conſécration « le pain & le vin ne ſoient à la foi & à l'entende- « ment le vrai Corps & le vrai Sang de Jeſus- « Chriſt. «

Ap. Mabill. in Præfat. 2. part. ſac. 6.

C'eſt ainſi que l'artificieux Sectaire tâchoit d'en impoſer, en s'approchant du langage des Catholiques. Il paroît quelquefois admettre la préſence réelle; mais dans le fond, comme le lui reproche Hugues de Langres, il ne reconnoiſſoit dans l'Euchariſtie qu'un corps *intellectuel* & *in-*

Vers l'An 1050.

corporel ; & il nioit opiniâtrément la Transſubſtantiation. L'Héréſie qui veut encore ſe cacher, enveloppe quelquefois le venin de ſes erreurs ſous des expreſſions qui paroiſſent innocentes ; & pour pouvoir changer de langage ſans changer de ſentimens, on change la ſignification naturelle des termes. On reconnoît par-tout que l'héréſie eſt la fille du pere du menſonge.

Les Docteurs Catholiques ne furent pas les dupes de Berenger ; & l'on continua d'écrire pour détromper les ſimples qu'il avoit ſéduits. La ville de Liége ſe diſtingua par ſon zele pour la foi de l'Euchariſtie ; car outre Déoduin & Adelman, dont nous venons de parler, & Alger dont nous parlerons dans la ſuite ; un habile Profeſſeur de la même ville nommé Gozechin ayant en ce temps-là renoncé à ſa chaire, apporta pour motif de ſa retraite, le goût qu'on prenoit par-tout pour la nouveauté, & les maux que la nouvelle doctrine de Berenger faiſoit à l'Egliſe. La maniére dont il s'exprime à ce ſujet dans une Lettre qu'il écrivit à un de ſes amis, marque bien le ſcandale que cette Héréſie cauſoit dans le monde Chrêtien.

Lettre de Gozechin ſur les erreurs de Berenger.

» Croyez-en à vos yeux & à vos oreilles, dit-» il, voyez quels pernicieux dogmes, quelles » fauſſes regles de diſcipline ſortent de l'Acadé-» mie de Tours, à laquelle préſide Berenger cet » Apôtre de Satan. Voyez les ſerpens qui ſortent » des cavernes de cette nouvelle Babylone. Les » hommes enyvrés du vin nouveau, ou plûtôt du

venin de cet Héréſiarque, cherchent des nou- « veautés ſacriléges, & donnent aux Ecritures « des ſens contraires à la foi. Ils diſent ce qu'on a « horreur d'entendre, que les divins Sacremens « qui s'opérent ſur nos Autels, ne contiennent « que l'ombre & non la vérité. Cependant par « l'artifice avec lequel ils enſeignent leur déteſ- « table doctrine, ils ſçavent y répandre des char- « mes ſecrets, qui ſéduiſent la ſimplicité des uns « & la curioſité des autres, ſur-tout des Clercs » transfuges. Ces Novateurs leur font voir la ſu- « perficie des Ecritures comme un chemin uni, » qui les conduit au palais de la ſageſſe, & com- « me un ſentier droit, qui les mene au port du « ſalut. Mais dès qu'ils ſont entrés dans ce che- « min, ils les embarraſſent dans les filets de leur « Philoſophie Sophiſtique; & par les détours de « leurs ſyllogiſmes captieux, ils les écartent de la « voye du ſalut, & les précipitent dans l'abyme. « C'eſt où ne peuvent manquer d'aboutir ceux qui veulent philoſopher ſur les Myſtéres de la Religion, & qui ne prennent pour regle de leur foi, que l'Ecriture interpretée ſelon leur ſens particulier.

Vers l'An 1050.

Les erreurs de Berenger firent peu de progrès dans la Normandie; parce que ce fut dans cette Province que l'Egliſe trouva de plus habiles & de plus zelés défenſeurs de la foi : mais la Religion y avoit d'autres déſordres à pleurer.

Mauger Archevêque de Roüen ſcandaliſoit depuis long-temps ſon peuple par ſes débauches:

Guillelm. Malmeſb. de Guillelm. I.

l'An 1050. mais quoiqu'il méprisât toutes les regles, il ne manquoit pas de zele pour les faire observer aux autres; & il entreprit de remédier aux abus qu'il ne se reprochoit point. Il tint à ce sujet l'an 1050. un Concile à Roüen avec seulement deux de ses Suffragans, Hugues d'Evreux & Robert de Coûtances.

Concile de Roüen.
T. 9. Conc. p. 1047.

On y fit dix-neuf Canons, où l'on défend de briguer l'Episcopat par des présens faits au Prince où à ses courtisans; de passer d'un petit Evêché à un plus grand; de rien exiger pour les Ordinations, pour le Baptême, pour la dédicace des Eglises; d'augmenter ou diminuer les pénitences par avarice. On ordonne que les nouveaux baptisés se trouveront pendant huit jours en habits blancs dans l'Eglise, où ils ont été baptisés, & dont ils sont Paroissiens, & qu'ils ne donneront aux Prêtres que leur cierge & leur chrismal, c'est-à-dire, le linge dont ils ont eu la tête enveloppée à cause du saint Chrême.

Dans la préface qui est à la tête de ces Canons, l'Archevêque attribuë les désordres de l'Eglise à ce que les bons Princes sont morts, & que de mauvais leurs ont succédé. Il vouloit désigner par là le Duc Guillaume son neveu, dont il ne pouvoit souffrir les avis. Mais ce Prélat devoit se prendre à lui-même, plus qu'à tout autre, des abus qui deshonoroient alors l'Eglise dans l'étenduë de sa Métropole. Sa conduite scandaleuse démentoit les Reglemens qu'il publioit. Il ne put jamais obtenir le *Pallium*, & il ne le méritoit pas.

Guill. Malmesb. de Guill. I.

Il

Il aimoit la chasse, la bonne chere & les femmes ; & il donnoit sans choix les Bénéfices, & même les ornemens des Eglises. Au lieu de porter par son exemple son peuple à la soûmission, il étoit entré dans une révolte contre son Souverain.

Vers l'An 1051.

Guillaume Duc de Normandie n'étoit pas d'humeur à souffrir de pareils attentats. Ce Prince après avoir souvent & inutilement averti ce Prélat de se corriger, en écrivit au Pape, qui pour ôter ce scandale, lui envoya en qualité de Légat Hermenfroi Evêque de Sion en Valais. Le Légat étant arrivé en Normandie, tint un Concile de la Province, & y déposa Mauger.

Mauger Archevêque de Roüen déposé. *Hist. ep. Roth. ap. Mart. Collect. in quarto.*

Le Duc Guillaume fit élire en sa place un saint Moine de Fescan nommé Maurile, dont nous aurons dans la suite occasion de parler ; & il donna à Mauger l'Isle de Gernesai proche de Coûtances. Ce Prélat s'y retira après sa déposition, & continua de s'y livrer avec plus de liberté aux débauches, qui l'avoient fait juger indigne de l'Episcopat. Mais une mort malheureuse ne tarda pas à terminer une vie si scandaleuse ; car Mauger se noya dans la mer.

Maurile Archevêque de Roüen.

Le désir de remédier aux désordres de l'Eglise de France, y rappella bientôt le Pape Leon. Il repassa dans la Gaule incontinent après le Concile de Verceil, dont nous avons parlé. Il se rendit à Toul où il fit, ainsi qu'il l'avoit promis, l'élevation des Reliques de S. Gerard qu'il avoit canonisé, & dont le corps fut trouvé presque entier. Halinard de Lyon, Hugues de Besançon, Her-

Second voyage du Pape Leon IX. en France.

Vers l'An 1051.

bert d'Auxerre, Fromond de Troyes & quelques autres Prélats, se trouvérent à la cérémonie qui commença le 21. d'Octobre, & fut achevée le jour suivant. Nous avons l'Acte d'un privilége que Leon accorda le jour même de cette translation à Dodon Abbé de S. Mansuet. Il est daté de la seconde année de son Pontificat & de la vingt-sixiéme de son Episcopat de Toul; car le Pape avoit jusqu'alors conservé le titre d'Evêque de Toul. Il le quitta l'année suivante, & nomma Evêque de cette ville Vidon (a) Primicier de l'Eglise de Toul & Chancelier du S. Siége, qu'il envoya à l'Empereur pour avoir son agrément. Le Pape alla de Toul à Remiremont, où il fit la dédicace de l'Eglise. C'est ce que nous apprend Lanfranc qui y assista, & qui étoit revenu en France avec le Pape. On assûre que Leon canonisa alors solemnellement les saints Romaric, Amet, & Adelphe.

Vit. S. Leon. l. 2. c. 8.

Lanfr. ep. 13.

Ruerus 1. part. Antiq. Vosagens.

Le Pape se rendit ensuite en Allemagne, & célébra à Ausbourg la Fête de la Purification avec l'Empereur. Il étoit né un fils à ce Prince, qu'il voulut que S. Hugues baptisât par estime pour la vertu de ce S. Abbé de Clugni. S. Hugues leva le jeune Prince des sacrés Fonts, & le nomma Henri comme son pere. Le S. Abbé célébra la Fête de Pâque à Cologne, où les Allemans ne pouvoient

Hildebert. vit. Hugonis.

(a) Le P. Pagi se trompe, lorsqu'il prétend que S. Leon conserva jusqu'à sa mort l'Evêché de Toul avec la Papauté. Car Wibert dans la Vie de Leon IX. dit que ce Pape étant de retour à Rome de son second voyage en France, choisit Vidon pour son successeur, & l'envoya à l'Empereur; afin qu'il le mît en sa place sur le Siége de Toul.

ſe laſſer d'admirer la douceur de ſa converſation, les graces de ſon viſage, & la gravité de ſes mœurs dans un âge ſi peu avancé : car ce S. Abbé n'avoit pas encore trente ans.

L'AN 1051.

Le Pape donna en même-temps à S. Hugues une marque éclatante de l'eſtime ſinguliére qu'il faiſoit de ſa prudence & de ſa dextérité dans le maniement des affaires. Il l'envoya en Hongrie pour pacifier les troubles de ce Royaume, & négocier entre l'Empereur & le Roi André la paix, qui fut en effet concluë l'an 1052.

Legation de S. Hugues en Hongrie.

Une autre lumiére de l'état Monaſtique commençoit à éclairer l'Auvergne. Car ce fut cette même année 1052. que le S. Pape Leon établit S. Robert Abbé de la Chaize-Dieu. Robert étoit Auvergnac, fils du Comte Geraud iſſu de la famille de S. Geraud d'Aurillac. Il paſſa toute ſa jeuneſſe dans une grande innocence; & s'étant engagé dans le Clergé, il fut Chanoine de S. Julien de Brioude. On ne tarda pas à le promouvoir à la Prêtriſe; & cette dignité devint pour lui un preſſant motif des plus ſublimes vertus. Ses biens étoient ceux des pauvres : il ſe dépoüilloit même quelquefois de ſes habits pour les revêtir; & comme il vouloit joindre à l'aumône, les exercices de l'humilité, il bâtit un Hôpital, où il alloit ſervir les malades & panſer leurs playes. Ces pratiques de dévotion ne ſuffiſant pas encore pour ſatisfaire ſa ferveur, il ſe retira ſecrétement au Monaſtére de Clugni. Mais ſes amis ayant découvert le lieu de ſa retraite, l'en tirérent malgré lui. Il eut

Commencemens de S. Robert premier Abbé de la Chaize-Dieu.

L'AN 1051. tant de chagrin de ſe voir ainſi rengagé dans le monde, qu'il en tomba malade.

Dès qu'il fut guéri, il fit un pelerinage à Rome; & au retour il s'aſſocia deux Compagnons qu'il avoit gagnés à Dieu, & qui étoient des perſonnes de qualité. Robert ſe retira avec eux dans un lieu ſolitaire auprès d'une ancienne Egliſe à demi-ruinée. Cet endroit appartenoit à deux freres Chanoines du Pui. Il les pria de le lui céder: ce qu'il obtint ſans peine; & l'un de ces deux freres, nommé Arbert qui étoit Abbé & Chanoine, vint dans la ſuite s'y conſacrer à Dieu ſous ſa conduite. Robert eut d'abord beaucoup à ſouffrir avec ſes Compagnons dans ce déſert. Outre qu'ils manquoient de tout, les habitans des environs leur faiſoient tous les jours des inſultes. Mais les pieux Solitaires triomphérent de tous les obſtacles, & gagnérent leurs ennemis par leur patience.

Leur réputation s'étendit bientôt dans toute la Province, & le grand nombre de perſonnes qui vinrent en ce lieu pour vivre avec eux, fit prendre à Robert le deſſein d'y bâtir un Monaſtére. Il le propoſa à Rencon Evêque de Clermont qui l'approuva; & Robert alla demander au Roi Henri ſon agrément & les priviléges néceſſaires pour

L'AN 1052. le nouvel établiſſement qu'il méditoit. Le Roi conſentit à tout, auſſi-bien que le S. Pape Leon IX. qui en confirmant l'érection du Monaſtére l'an 1052. y établit Robert premier Abbé. Quelque répugnance que Robert eût à commander

aux autres, il fut contraint d'accepter cette charge. Il n'avoit pas encore pris l'habit Monaſtique : il le reçut des mains de Rencon Evêque d'Auvergne, & le S. Abbé le donna enſuite à ſes Compagnons.

L'AN 1052.

Le nouveau Monaſtére fut nommé *la Chaize-Dieu*, *Caſa-Dei*, c'eſt-à-dire, *la Maiſon de Dieu*, & il devint en peu de temps très-floriſſant. Le S. Abbé Robert y aſſembla juſqu'à trois cens Moines. Cependant il ne borna pas tellement ſes ſoins à cet établiſſement, qu'il ne s'appliquât auſſi à d'autres bonnes œuvres. Il voyoit avec douleur dans l'Auvergne un grand nombre d'Egliſes qui tomboient en ruine ; il entreprit ſans autre fonds que celui de la Providence, de les rétablir la plûpart, & il en répara juſqu'à cinquante. Il gouverna quinze ans ſa Communauté. Nous parlerons en ſon lieu de ſa ſainte mort.

Etabliſſement de la Chaize-Dieu.

Marbodus vit. Roberti.

Bertrandus Mon. Caſa-Dei ap. Boll.

Le Pape Leon qui étoit revenu en Italie, y tint un nouveau Concile pour dépoſer quelques Evêques. Après quoi il repaſſa en Allemagne pour la troiſiéme fois l'an 1052. Il laiſſa à Rome Halinard Archevêque de Lyon, en qui il avoit une grande confiance. Halinard la méritoit par ſa prudence & ſa piété : mais il fut empoiſonné à Rome le 25. de Juillet l'an 1052. Ce fut un des plus dignes Prélats de ſon temps. Lorſqu'il fut élu Archevêque de Lyon après la mort d'Odolric, il étoit Abbé de S. Benigne de Dijon, où il avoit été Religieux ſous le S. Abbé Guillaume. Il conſerva dans l'Epiſcopat l'humilité & les autres

Chron. S. Benigni.

Mort d'Halinard Archevêque de Lyon.

L'AN 1052.

vertus propres d'un Religieux. Etant allé ſaluer l'Empereur Henri après ſon élection, on le preſſa de prêter au ſujet des Regales ſerment de fidélité à ce Prince, à qui Lyon étoit alors ſoûmis. Halinard ne put jamais s'y réſoudre. Il dit qu'il étoit Moine; que l'Evangile & la Regle de S. Benoît défendent de jurer. On voulut ſe contenter qu'il parût l'avoir fait; mais il répondit que ce ſeroit un autre mal, que d'uſer de ſimulation. Les Evêques de Mets, de Verdun & de Toul rendirent un témoignage honorable de ſa conduite, & intercedérent pour le faire diſpenſer du ſerment. L'Empereur voyant qu'Halinard ne refuſoit de faire le ſerment ordinaire, que par un ſcrupule, quoique mal fondé, voulut bien l'en exempter.

A.b. in Chron.

Le Pape étoit encore en Allemagne quand Halinard mourut à Rome, & il ſe trouva à Ratiſbonne à l'élévation des prétenduës Reliques de S. Denis premier Evêque de Paris, dont il ſuffit de raconter l'Hiſtoire, pour la réfuter.

Prétenduë invention du corps de S. Denis de Paris à Ratiſbonne.

De detectione Corp. S. Dionisii ap. Duchêne t. 4. p. 157.

Les Moines de S. Emmeram de Ratiſbonne publiérent qu'en creuſant la terre, ils avoient découvert un tombeau avec une inſcription, qui marquoit que c'étoit le corps de S. Denis l'Areopagite, qu'on confondoit alors avec le premier Evêque de Paris. L'Evêque de Ratiſbonne qui étoit Gebbehard III. ſur le bruit de cette découverte convoqua les Prélats voiſins, & leur demanda ce qu'il y avoit à faire. Ils prirent jour pour lever de terre le prétendu corps de Saint Denis; & afin de rendre la cérémonie plus au-

guſte, on y invita l'Empereur, & le Pape Leon qui étoit alors à la Cour d'Allemagne. Quoique l'Empereur n'ajoutât pas beaucoup de foi à cette découverte, il ne laiſſa pas de s'y rendre, & d'y conduire le Pape. L'AN 1052.

Sur ces entrefaites, arrivérent à Ratiſbonne deux Ambaſſadeurs que le Roi de France envoyoit à l'Empereur. Il furent bien étonnés d'apprendre le ſujet de la ſolemnité qui ſe faiſoit à Ratiſbonne. Mais ils diſſimulérent juſqu'à ce qu'ils euſſent terminé les affaires pour leſquelles ils étoient envoyés. Quand elles eurent été expédiées, ils ſe plaignirent à l'Empereur, & lui dirent qu'ils étoient bien ſurpris de ce qu'étant en paix avec le Roi leur Maître, il entreprenoit cependant de faire paſſer le corps d'un homme inconnu pour celui de S. Denis, qu'on ſçavoit certainement être en France, & conſervé avec tant de ſoin, qu'il y étoit à couvert de la violence & de l'artifice des voleurs. L'Empereur répondit qu'il en délibéreroit avec le Pape ; & les Ambaſſadeurs retournérent en diligence porter ces nouvelles en France.

Le Roi Henri fit auſſi-tôt aſſembler pluſieurs Prélats, & délibéra avec eux ſur les meſures qu'il convenoit de prendre pour détruire la prétention des Moines de Ratiſbonne. Hugues Abbé de S. Denis opina à faire publiquement & juridiquement l'ouverture de la chaſſe de S. Denis ; parce que l'inſpection des Reliques conſervées en France ſeroit une conviction de la ſuppoſition de cel-

L'AN 1052. les qu'on prétendoit avoir en Allemagne. Tout le monde goûta cet avis. Ainſi l'on prit jour pour le neuviéme de Janvier de l'an 1053. & l'on invita les habitans de Ratiſbonne d'envoyer des Députés pour aſſiſter à l'ouverture de la Chaſſe. Le Roi y envoya de ſa part pour y être préſens, le Prince Eudes ſon frere avec pluſieurs Seigneurs de ſa Cour. Il s'y trouva deux Archevêques, Gui ou Vidon de Rheims, & Robert (a) de Cantorberie qui étoit alors en France, & cinq Evêques, Humbert de Paris, Helinand de Laon, Baudoüin de Noyon, Vautier de Meaux & Frolland de Senlis, avec pluſieurs Abbés & pluſieurs autres perſonnes diſtinguées dans le Clergé. Il s'y trouva auſſi pluſieurs Comtes; ſçavoir, Vautier de Pontoiſe, Guillaume de Corbeil, Yves de Beaumont, & Valleran de Meulan. Les Moines de S. Denis jeûnerent la veille, & le neuviéme de Janvier on fit l'ouverture de la Chaſſe de S. Denis. On y trouva les oſſemens de ce S. Apôtre de la Gaule enveloppés d'un voile que le temps avoit preſque conſumé; enſorte qu'il n'avoit pas plus de conſiſtance qu'une toile d'araignée. On les renferma dans un autre voile de pourpre que le Roi avoit donné pour cet uſage.

Ce Prince apprit avec une extrême joye ce qu'on avoit trouvé dans la Chaſſe, & il alla le même jour pieds nuds honorer ces ſaintes Reliques

(a) Robert de Cantorberie revenoit de Rome avec des Lettres du Pape qui le rétabliſſoient dans ſon Siége, dont il avoit été chaſſé par la jalouſie des Anglois contre les Normans. Mais ce Prélat mourut quelques mois après à Jumiége dont il avoit été Abbé.

au

au Monastére de S. Denis. On dressa un Acte authentique de l'état où l'on avoit trouvé la Chasse & des raisons qu'on avoit euës d'en faire l'ouverture, & l'on enferma cet Acte avec les Reliques. L'AN 1053.

Les Allemans ne laissérent pas de continuer à se glorifier qu'ils possédoient le Corps de S. Denis. Ils prétendent même avoir obtenu une Bulle du Pape Leon IX. qui leur en assûre la possession: mais c'est une piéce évidemment supposée. On y fait dire au Pape, que s'étant rendu à Ratisbonne pour faire l'élévation du corps de S. Volfang, les Ambassadeurs du Roi de France l'ont supplié de terminer le procès, qui duroit depuis longtemps entre les François & les habitans de Ratisbonne touchant la possession du Corps de S. Denis; les François prétendant l'avoir conservé, & les autres soûtenant que l'Empereur Arnoux l'avoit enlevé & transféré au Monastére de S. Emmeram: que pour terminer ce différend, il a examiné avec soin les Ecrits de l'Empereur Arnoux, la Chasse & les Inscriptions, les Lettres des Empereurs & des Papes sur ce sujet; & que par tous ces témoignages il a jugé que le Corps de S. Denis est tout entier dans le Monastére de S. Emmeram, excepté une partie de la main droite. Le Pape tâche ensuite de consoler les François de ce qu'on leur a enlevé ce trésor, & les exhorte à se contenter de ce qu'ils possédent les Reliques des Compagnons de S. Denis. La Bulle est datée de Ratisbonne la quatriéme année du Pontificat de Leon, Indiction v.

Fausse Bulle du Pape Leon IX.

Diplom. Leon. T. 9. Conc. p. 989.

L'AN 1052. Mais outre qu'il n'est nullement vrai semblable qu'un Pape aussi sage que Leon IX. ait porté une si importante décision, sans avoir entendu les François, & fait examiner cette affaire à S. Denis, comme on suppose qu'il l'examina à Ratisbonne, il est certain qu'on fait avancer au Pape des faits dont la fausseté est évidente. 1°. On lui fait dire que le corps de S. Denis à été enlevé par l'Empereur Arnoux. Comment les Historiens Allemans & François auroient ils ignoré un fait, qui intéressoit si fort les deux Nations ? Et pourquoi après la mort de l'Empereur Arnoux, continua-t'on en France de révérer les Reliques de S. Denis, & d'en donner même aux Allemans ? Car un Historien Allemand nous apprend que Charles le Simple voulant obtenir la paix de Henri l'Oiseleur, lui envoya une main de S. Denis dans un Reliquaire d'or & orné de pierres précieuses, & que Henri reçut avec reconnoissance & avec respect cette Relique. On ignoroit donc alors en Allemagne que les Reliques de S. Denis y eussent été transférées. 2°. On fait encore dire au Pape que le procès sur la possession du corps de S. Denis duroit depuis long-temps, que les Papes ses prédécesseurs & les Empereurs avoient écrit plusieurs Lettres à ce sujet. Mais aucun Historien n'a parlé de ces faits ; & il est évident que ce fut la découverte du tombeau & l'inscription qu'on y trouva, qui firent naître la première pensée aux Moines de Ratisbonne que c'étoit le corps de S. Denis : ainsi nous croyons que celui qui aura fabriqué l'ins-

Vilikind l. 1. circa finem.

cription, eſt capable d'avoir ſuppoſé la Bulle après la mort du Pape Leon. Mais fût-elle véritable cette Bulle, elle ne décide qu'un pur fait ſur lequel ceux qui portent le plus loin l'autorité du S. Siége, conviennent qu'un Pape peut ſe tromper.

Vers l'An 1052.

Le Pape Leon dans le voyage d'Allemagne, où l'on ſuppoſe qu'il donna cette Bulle, obtint du ſecours de l'Empereur contre les Normans, qui s'étoient emparés de la Poüille ſous prétexte de la défendre, & qui pour s'y maintenir, y exerçoient de grandes violences. Leur conquête eſt un de ces évenemens où l'on peut dire que le haſard & la prudence, la témérité & la bravoure eurent également part.

Etabliſſement des Normans en Italie.

Leo Oſtienſ. l. 2. c. 38.

Quarante Pelerins Normans qui revenoient de la Terre-Sainte, abordérent à Salerne dans le temps que cette ville étoit fort preſſée par les Sarraſins qui en formoient le ſiége. Ces Pelerins, qui étoient gens de cœur & de main, quittérent leurs bourdons, demandérent des armes, & donnérent avec tant de réſolution ſur l'ennemi, qu'ils firent lever le ſiége. On ne ſçut alors quels éloges donner à leur valeur, & on s'efforça de les retenir en Italie. Comme ils perſiſtérent à vouloir retourner dans leur patrie, on leur fit de riches préſens; & on leur donna des citrons, des oranges & d'autres fruits du pays; afin qu'ils les portaſſent en Normandie, & donnaſſent envie à leurs compatriotes de venir s'établir dans une terre ſi abondante.

L'eſpérance de la gloire & du butin toucha en-

Vers l'An 1052.

core plus les Normans, que la beauté des fruits, qu'on leur avoit montrés, & qu'ils jugérent cependant préférables à ceux qui naissoient dans leur Province. Plusieurs d'entre eux allérent donc chercher fortune en Italie sous la conduite du Comte Rodolfe, & ensuite du fameux Robert Guiscard. Ils n'étoient qu'une poignée d'hommes en comparaison des ennemis qu'ils alloient combattre; mais la valeur suppléant au nombre, ils firent des exploits qui surpassérent leur réputation; & en peu de temps ils vinrent à bout de délivrer l'Italie du joug des Grecs & des Sarrasins; mais ce fut pour lui en imposer un autre qu'elle ne put secoüer.

Conquête de la Poüille par les Normans.

Quand ces Normans qui avoient été renforcés par de nouvelles Colonies de leurs compatriotes, virent qu'ils n'avoient plus d'ennemis à piller dans l'Italie, ils pillérent le pays même, sans épargner les Eglises & les Monastéres; & ils songérent à s'établir par droit de conquête dans les plus belles de ces Provinces. Les Italiens qui n'avoient pas prétendu acheter à ce prix les services des Normans, se plaignirent de leurs violences au Pape Leon; & le Pape pour faire cesser ces ravages, commença par en excommunier les auteurs. Prévoyant ensuite que les armes spirituelles ne seroient pas capables d'arrêter des gens qui pilloient les Autels, il demanda du secours aux Grecs & aux Allemans, pour les chasser d'Italie.

Leo Ostiens.

Voici en quels termes il en écrivit à Constantin Monomaque Empereur de Constantinople: » En

L'AN 1053.
Ep. Leon. T. 9. Conc. p. 982. & in vit. Leon.
Lettre de Leon IX. contre les Normans d'Italie.

voyant la nation des Normans s'élever avec « une impiété plus que Payenne contre l'Eglise de « Dieu, tourmenter & massacrer les Chrêtiens, « n'épargner ni l'âge le plus tendre ni le sexe le « plus foible, ne mettre aucune différence entre « le sacré & le profane, dépoüiller les Eglises, « les abattre & les brûler; j'ai cru que la sollicitu- « de qui doit me faire veiller au bien de toutes « les Eglises, m'engageoit à m'opposer à ces « maux. J'en ai repris les auteurs, je les ai priés, « conjurés & avertis; mais tout a été inutile. C'est « pourquoi j'ai jugé qu'il falloit faire craindre la « vengeance des hommes à ceux qui ne craignent « pas celle de Dieu; non que je veüille la mort « d'aucun Normand ou de quelque autre, je ne « cherche qu'à réprimer par la terreur des armes, « ceux que la crainte des jugemens de Dieu n'ar- « rête point. «

Leon IX. fait prisonnier par les Normans d'Italie.

Le Pape ayant reçu quelques troupes de l'Empereur d'Allemagne, se mit à leur tête après son retour en Italie, & marcha contre les Normans pour chasser ces nouveaux hôtes. Mais les Normans qui croyoient avoir assez acheté l'Italie par le sang qu'ils avoient versé pour sa délivrance, se défendirent en braves gens, battirent les Allemans, & firent le Pape prisonnier. Cependant par égard pour sa dignité, ils le traitérent avec le plus grand respect, & ne lui demandérent pour sa rançon que l'absolution des censures qu'il avoit lancées contre eux. Le Pape l'accorda pour se tirer de leurs mains. Il ne fut néanmoins

Vers l'An 1053.

mis en liberté, que l'année ſuivante.

Pierre Damien blâme l'expédition du Pape contre les Normans.

Petr. Dam. l. 4. Ep. 9. ad Oldericum.

Le célébre Pierre Damien qui étoit alors par ſa ſageſſe & par ſon éminente vertu l'oracle de l'Italie, déſapprouva hautement l'expédition militaire que le Pape avoit faite contre les Normans. Il raconte à ce ſujet qu'un Abbé de France qu'il ne nomme pas, ayant avec un Seigneur voiſin un différend qu'on tâcha envain de terminer à l'amiable; les deux parties convinrent de le décider par les armes. Il ajoûte que le Seigneur laïque ſe rendit au jour & au lieu marqués avec un grand nombre de ſoldats bien armés; que l'Abbé de ſon côté fit monter tous ſes Moines à cheval; mais que ne mettant ſa confiance que dans les armes ſpirituelles, il ne voulut pas qu'ils euſſent d'autre cuiraſſe que leur froc, ni d'autre caſque que leur capuchon; que le Seigneur qui étoit en procès, les voyant ainſi venir au combat, deſcendit de cheval, & courut les embraſſer pour ſe réconcilier avec eux. Ce que Pierre Damien rapporte, pour prouver que Dieu bénit les Eccléſiaſtiques, qui ont horreur de la guerre.

L'expédition du Pape Leon fut d'autant plus malheureuſe pour l'Egliſe, qu'elle parut avoir avancé ſa mort dans un temps où il étoit ſi néceſſaire pour le bien de la Religion. Ce S. Pape étoit malade, quand il fut mis en liberté. Il ſe fit porter en litiere à Rome, où un grand nombre de Normans voulurent l'accompagner pour lui faire honneur, & pour ſatisfaire leur dévotion. Ils

Retour du Pape Leon IX. à Rome: ſa maladie.

eurent la douleur de l'y voir mourir peu de temps après, & la consolation de le voir mourir de la mort des Saints. L'AN 1054.

Rien n'est en effet plus édifiant, que ce qu'un témoin oculaire rapporte des circonstances de la mort de ce S. Pape. Dès qu'il sentit son heure approcher, il fit appeller plusieurs Evêques qui étoient à Rome, & leur dit : » Mes freres, mes « enfans & les enfans de nôtre Mere la sainte « Eglise, c'est à vous que le Seigneur a confié le « gouvernement de son Eglise avec le pouvoir « de lier & de délier. C'est pourquoi je vous con- « jure de veiller avec soin sur vôtre troupeau, & « & de défendre vos oüailles contre les embûches « des loups. Quelle excuse pourrez-vous appor- « ter, si vous laissez périr la brébis que le Sei- « gneur n'a pas dédaigné de porter sur ses épau- « les ? Je me recommande à vos priéres ; ma mort « n'est pas éloignée. Souffrez-moi encore trois « jours, & vous verrez la vérité de ce que je « dis. Il leur raconta ensuite une vision qu'il avoit euë là-dessus la nuit précédente, & les congédia.

Le lendemain matin, il donna ordre qu'on portât dans l'Eglise de S. Pierre le cercueil qu'il s'étoit préparé, & il s'y fit porter aussi lui-même. Aussi-tôt qu'il y fut arrivé, il fit une tendre exhortation à tous les assistans : après quoi arrêtant ses yeux sur la Croix, il pria pour eux, & leur donna l'absolution. Il pria ensuite pour l'Eglise, & en particulier pour la conversion des simonia-

l'An 1054. ques. On eût dit que le zele qu'il avoit toûjours montré pour l'extirpation de la ſimonie, prenoit de nouvelles forces à ce dernier moment. Après avoir prié tout bas durant une heure, il leva la voix & dit : » Grand Dieu, Redempteur du genre » humain, qui par la priere de vos Apôtres Pier- » re & Paul avez précipité Simon le Magicien, » daignez m'exaucer comme vous les avez exau- » cés, & convertiſſez Theophilacte, Grégoire & » Pierre, qui ont établi la ſimonie preſque dans » tout le monde Chrêtien. Faites leur la grace de » reconnoître leurs égaremens & de rentrer dans » la voye de la vérité : car vous avez dit que vous » ne voulez pas la mort du pecheur, mais plûtôt » qu'il ſe convertiſſe & qu'il vive. Vous donc, » Seigneur, qui avez changé Paul le perſécuteur, » changez ceux dont je parle ; afin qu'ils vous » connoiſſent & vous glorifient. « Tous les aſſiſtans répondirent : Ainſi ſoit-il. Theophylacte dont il demandoit la converſion, étoit Benoît IX. qui avoit uſurpé le S. Siége d'où il avoit été chaſſé, & qui ſe donnoit alors quelque mouvement pour y remonter. Gregoire & Pierre pouvoient être des Officiers ou des Prélats de la Cour de Benoît IX.

Relat. mortis Leon. ap. Boll.

Mort du S. Pape Leon IX.

Après cette priére le Pape ſe fit porter à l'endroit de l'Egliſe, qu'il avoit marqué pour ſa ſépulture. Là à la vûë du tombeau qu'il s'étoit préparé, il dit : » Voyez, mes freres, combien vile » & petite eſt la demeure qui m'attend après tant » de biens & d'honneurs. Voilà tout ce qui m'en

» reſte

reste sur la terre. (a) Mais je crois que mon Ré- « dempteur vit, que je ressusciterai au dernier « jour, & que je verrai mon Seigneur & mon Dieu « dans ma chair. « Plein de ces sentimens d'une foi vive, il se fit dire la Messe par un Evêque qui le communia ; & il mourut ainsi dans la cinquante-deuxiéme année de son âge le 19. d'Avril de l'an 1054. après cinq ans deux mois & quelques jours d'un Pontificat, dont il employa tous les momens à l'extirpation des vices qui deshonoroient l'Eglise. Ses vertus, & les miracles qu'il opéra pendant sa vie & après sa mort, l'ont fait mettre au nombre des Saints.

Caractére de Leon IX.

Leon IX. fut en effet un des plus saints Papes qui ayent gouverné l'Eglise. Son zele étoit vif & ardent, ses travaux continuels, sa piété tendre & solide. Il ne craignit que Dieu dans l'exercice de son Ministére, où il fut le fleau des Héretiques & la terreur des mauvais Prélats, dont il déposa un si grand nombre. Il étoit habile ; & à l'âge de plus de cinquante ans, il commença à apprendre le Grec, pour mieux entendre l'Ecriture & être en état de réfuter les calomnies des Grecs schismatiques.

(a) Dans l'Edition d'Uguellus & du P. Mabillon on fait ici dire à Leon ces mots, *Cellam quam Monachus incolui, in spatiosissima palatia conversam vidi ; nunc ad hujus Sarcophagi angustias est iterùm remeandum.* C'est une démonstration, dit le P. Mabillon, que Leon IX. a été Moine ; & c'est ce qui lui a fait préférer l'Edition d'Uguellus à celle des Editeurs des *Acta Sanctorum*, dans laquelle on ne trouve pas ces mots, qui sont manifestement une addition au texte. Car nous avons la Vie de Leon IX. écrite par Wibert son Archidiacre de Toul, où toutes les circonstances de la vie de Leon sont marquées fort exactement. Or on ne voit aucun temps, où il eût pu être Moine avant son Episcopat ; s'il l'avoit été, l'Auteur de sa Vie n'auroit pas omis cette circonstance.

L'AN 1054.

Ce qui contribua à la gloire du Pontificat de Leon IX. c'eſt qu'il ſçut connoître & s'attacher pluſieurs perſonnes de mérite, tels que le Cardinal Humbert, Hildebrand & Pierre Damien : car le grand art de gouverner, eſt l'art de ſçavoir choiſir ceux à qui on donne part aux affaires. C'eſt le premier Pape qui ſe ſoit ſervi de l'Ere Chrêtienne dans la date de ſes Bulles ; mais cet uſage ne fut conſtamment établi que depuis Eugene IV.

Zele de Leon IX. pour la réünion des Grecs.

Leon IX. travailla avec beaucoup de zéle à la réünion des Grecs, & à la juſtification de l'Egliſe Romaine contre les nouvelles calomnies que ces Schiſmatiques publiérent contre elle. Michel Cérularius qui étoit alors Patriarche de Conſtantinople, renouvella le Schiſme des Orientaux, & leurs anciennes accuſations contre les Latins. Avec moins d'eſprit & moins d'érudition que Photius, il n'avoit pas moins de haine que lui contre l'Egliſe d'Occident, ni moins d'artifice pour l'inſpirer aux autres. Il écrivit une Lettre pleine d'accuſations contre l'Egliſe Romaine à Jean Evêque de Trani.

Michel Cérularius.

Vit. Leon. IX. l. 2.

Réfutation des accuſations de Michel Cérularius.

Le Cardinal Humbert ayant vû cette piéce, la traduiſit du grec en latin, & la porta au Pape Leon, qui y fit une réponſe fort éloquente & fort étenduë, diviſée en quarante & un Chapitres. Il l'adreſſa à Michel Cérularius, & l'envoya à Conſtantin Monomaque. Humbert qui étoit fort habile, en fit de ſon côté une réfutation par un Dialogue entre un Grec & un Romain. Le

Pape dans sa réponse au Patriarche de Constantinople, dit qu'on accusoit les Grecs d'avoir ordonné pour Evêques de Constantinople plusieurs Eunuques, parmi lesquels il se trouva une femme, qu'ils établirent leur Patriarche. Ce trait est remarquable pour faire voir que la fable de la Papesse Jeanne dont nous avons parlé ailleurs, n'étoit pas encore inventée. Car avec quelle pudeur le Pape auroit-il reproché aux Grecs d'avoir eu une femme pour Patriarche, si l'on avoit pû faire le même reproche à l'Eglise de Rome?

L'An 1054.

T. 9. Conc. p. 963.

Outre l'Addition *Filioque* faite au Symbole, & l'usage du pain sans levain pour le sacrifice, Cérularius faisoit un crime aux Latins de manger de la chair le Mercredi, des œufs & du fromage le Vendredi, & de manger de la chair d'animaux étouffés ou immondes. Il trouvoit même mauvais que les Moines qui se portoient bien, usassent de graisse de porc pour assaissonner les mets, & qu'on servît de la chair de porc à ceux qui étoient malades; que les Prêtres se rasassent la barbe; que les Evêques portassent des anneaux aux doigts comme des époux; qu'à la Messe au temps de la Communion, le Prêtre mangeât seul les azimes, & se contentât de saluer les assistans; enfin qu'on ne fît qu'une immersion au Baptême.

Le Cardinal Humbert répondit avec érudition à tous ces reproches; & je remarque que sur l'article du sang & de la chair des animaux suffoqués que les Latins étoient accusés de manger, il répond que jusqu'à son temps, on avoit

L'AN 1050. encore la coûtume en Occident de s'en abſtenir. Michel Cérularius qui ne cherchoit qu'un prétexte pour conſommer le Schiſme, fit fermer toutes les Egliſes que les Latins avoient à Conſtantinople, & ne garda plus de meſures.

Le Pape Leon envoya trois Légats à Conſtantinople; ſçavoir, le Cardinal Humbert, Pierre Evêque d'Amalphi, & le Chancelier Frédéric, frere de Godefroi Duc de Toſcane, & qui fut depuis Pape ſous le nom d'Etienne IX. Ces Légats furent fort bien reçûs de l'Empereur; mais n'ayant pû rien gagner ſur l'opiniâtreté du Patriarche, ils l'excommuniérent, & firent mettre la Sentence d'excommunication ſur l'Autel de l'Egliſe de ſainte Sophie. L'Empereur ſoûtenoit les Légats, & vouloit faire dépoſer le Patriarche. C'étoit le ſeul moien de terminer ce Schiſme; mais le Pape Leon IX. mourut dans ces conjonctures.

La difficulté de remplacer un ſi digne Pontife fit vaquer le ſaint Siége pendant près d'un an. Durant la vacance Guiffroi ou Wifroi Archevêque de Narbonne tint un Concile à Narbonne, où aſſiſtérent les Evêques Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Roſtaing de Lodéve, Arnauld de Maguelonne, Frotaire de Niſmes, Guifroi de Carcaſſonne, Bérenger de Gironne, Guifroi (a) de Barcelonne, Guillaume d'Albi, avec les Députés de Guillaume d'Urgel, & de Hugues d'Uſez.

Concile de Narbonne.

(a) Cet Evêque eſt nommé Guiſlebert dans d'autres Actes. Mais peut-être que ſon nom n'étant écrit ſelon la coûtume de ce temps-là que par la lettre initiale G, les Copiſtes l'auront interpreté diverſement.

Concile de Narbonne.

On y dressa vingt-neuf Canons, qui concernent la plûpart la Tréve de Dieu, que ces Prélats disent avoir été établie long-temps auparavant, c'est-à-dire, depuis environ quatorze ans. Car ce fut vers l'an 1040. que ce qu'on nommoit *la Paix de Dieu* fut changé en une *Tréve*.

II. III. On ordonne que cette Tréve soit gardée depuis le soir du mercredi, jusqu'au matin du lundi; & depuis le premier Dimanche de l'Avent, jusqu'après l'Octave de l'Epiphanie; depuis le premier Dimanche de Carême, jusqu'après l'Octave de Pâque; & depuis le Dimanche avant l'Ascension, jusqu'après l'Octave de la Pentecôte. On veut de plus que la Tréve soit observée les Vigiles & les jours de Fêtes solemnelles, comme celles de la Vierge, de S. Jean, de S. Pierre, de S. Laurent, des saints Juste & Pasteur, Titulaires de l'Eglise de Narbonne, de saint Pierre aux Liens, de saint Michel, de la Toussaints, de saint Martin, aussi-bien que les Féries des Quatre-Temps.

IX. X. On défend en quelque jour que ce soit de couper les oliviers de celui avec qui on est en querelle, ou d'enlever les troupeaux de brebis, ou les bergers.

XIII. XIV. On défend aux Laïques d'usurper les droits synodaux que les Prêtres payent aux Evêques; de retenir les prémices, les offrandes, les droits pour les cimetiéres, les œufs qu'on offre aux Prêtres, ou ceux qu'on leur présente le Jeudi Saint, pour les bénir par l'aspersion de l'eau & du sel, aussi-bien que les rétributions qui sont

L'AN 1054. dûës aux Clercs, à raiſon des Trentains (*a*) qu'ils font pour les morts.

Concile de Narbonne.

XVIII. Défenſes à ceux qui ont des procès, d'en venir à des voyes de fait pour ſe faire juſtice, ou de commettre quelque violence, avant que la cauſe ait été jugée en préſence de l'Evêque & du Seigneur du lieu.

Après quelques autres articles où l'on tâche de mettre à couvert des violences les perſonnes Ecclésiaſtiques, & les biens des Egliſes, on lance l'anathême contre quiconque violera ces Reglemens.

Concile ou Aſſemblée de Barcelonne.

La même année, les Archevêques Guifroi de Narbonne & Raimbauld d'Arles s'aſſemblérent à Barcelonne avec Guiſlebert, autrement Guifroi de Barcelonne, Bérenger de Gironne & Guillaume d'Auſſonne. Ces Prélats lurent & confirmérent dans cette Aſſemblée un Decret porté par le Comte Raimond contre les uſurpateurs des biens de l'Egliſe de Barcelonne.

Raimbauld Archevêque d'Arles.

Rajambauld ou Raimbauld qui aſſiſta à cette Aſſémblée, étoit de la famille des Vicomtes de Marſeille. Il profeſſa d'abord la vie religieuſe dans le Monaſtére de ſaint Victor ſous le ſaint Abbé Iſarne dont nous avons parlé. Il fut enſuite élevé ſur le Siége d'Arles, & il fonda de ſes biens la Prévôté de ſainte Marie de Pignan. Pendant qu'il étoit Archevêque d'Arles, on découvrit à Marſeille le tombeau de l'Empereur Maximien-Hercule, ce cruel perſécuteur de la Religion Chrêtienne. Son

Chron. Noval. ap. Duchêne, t. 3.

Tombeau de l'Empereur

(*a*) C'eſt ce qui eſt appellé dans ce Canon *Trigentarios*.

cadavre qui avoit été bien embaumé, fut trouvé sans corruption dans un cercueil de plomb, enfermé dans un autre de marbre blanc. Son nom étoit écrit en lettres d'or, & l'on y trouva deux vases d'or pleins de baume & de parfums. On jugea à propos de consulter Raimbauld d'Arles sur ce qu'il convenoit de faire du corps de cet Empereur Payen. Il fut d'avis que, pour marquer combien on détestoit la mémoire de ce cruel tyran, on jettât le tout à la mer: ce qui fut exécuté. C'est ainsi que les habitans de Marseille traitérent le corps de ce persécuteur, tandis qu'ils rendent les plus grands honneurs aux Reliques des saints Martyrs, & surtout de saint Victor, que ce Tyran avoit fait mourir en cette Ville.

Vers l'an 1054. Maximien Hercule découvert a Marseille.

Saint Bardon, Archevêque de Mayence étoit mort l'année précédente 1053. (a) Ce fut sans contredit un des plus saints Evêques de son temps. Il embrassa d'abord la vie Monastique à Fulde, d'où il fut choisi pour être Abbé de Verthen & d'Herfelds. Les preuves qu'il donna de sa piété & de sa prudence dans le gouvernement de ces deux Abbayes, engagérent l'Empereur Henri III. à l'élever sur le Siége de Mayence après la mort d'Aribon. Cependant quand les Courtisans, qui jugeoient par les apparences, virent paroître Bardon à la Cour, ils firent des railleries de sa grossiéreté, & désapprouvérent le choix du Prince :

S. Bardon Archevêque de Mayence.

Vit. Bardon. inter Act. Bened. sæc. 6. part. 2.

(a) L'Auteur contemporain de la Vie de S. Bardon dit qu'il mourut un Vendredi onziéme de Juin, ce qui ne convient qu'à l'an 1053. Cependant la plûpart des Historiens de son temps rapportent sa mort à l'an 1051.

Vers l'An 1054.

mais quand on l'eut entendu prêcher, on ne ſçavoit quelles loüanges lui donner. Il ſe diſtingua dans ſon Epiſcopat par ſa charité, ſa patience & ſa vigilance. Prêchant une fois à Paderborne le jour de la Pentecôte devant pluſieurs Evêques, il prédit ſa mort : « Mes Peres & mes Freres, leur » dit-il, je vais faire un voyage pour lequel je ne » me ſuis pas aſſez préparé. Je ſuis ſur le point de » paroître devant mon Juge, & je ne ſçais que lui » préſenter pour l'appaiſer. Je vous conjure de lui » offrir pour moi vos priéres ; & ſi je vous ai prêché » des vérités ſalutaires, ſoyez fideles à mettre mes » leçons en pratique, pour vous rendre dignes du » Royaume de Dieu : mais ſur-tout ne vous affli- » gez pas de ce que vous m'entendez pour la der- » niére fois. » Ces paroles tirérent les larmes de ſes auditeurs. L'Auteur de ſa Vie remarque qu'il fit cette déclaration le jour qu'il avoit reçu autrefois l'Anneau Paſtoral. Car quoiqu'il eût été ordonné le jour de ſaint Pierre, il avoit reçu l'Anneau Paſtoral le jour de la Pentecôte ; ce qui marque qu'on ne le donnoit pas toûjours dans la cérémonie de l'Ordination.

Mort de S. Bardon.

La prédiction de S. Bardon ne tarda pas à ſe vérifier. En retournant à Mayence, il fit une chûte, dont il fut dangereuſement bleſſé. Il envoya auſſi-tôt appeller un Evêque de ſes Suffragans nommé Abellin, qui étoit alors à Fulde, & un de ſes neveux, nommé Bardon comme lui, qui étoit Moine de cette Abbaye. Auſſi-tôt qu'ils furent arrivés, il dit à l'Evêque : » Le jour de ma mort que

» j'ai

Vers l'An 1054.

j'ai souvent souhaité, & que j'ai toûjours craint, « approche : mais il ne faut pas affliger mon Peu- « ple ; & quoique je sçache certainement que je « n'en reviendrai pas, faites semblant de ne le pas « sçavoir, & administrez-moi au plûtôt l'Extrême- « Onction.

Ensuite S. Bardon se fit mettre à terre sur un « cilice ; & pour consoler les assistans, il prit un visage riant, & leur tint même quelques discours propres à les égayer : mais rien ne put charmer leur douleur. Un de ceux qui étoient présens, lui dit: » Mon Pere, mettez votre espérance en Dieu, « il ne vous abandonnera pas. Et qu'ai-je fait jus- « qu'à présent, répondit-il, si je n'ai pas fait cela ? « Je suis son ouvrage, & il est mon espérance. » « En même temps levant les yeux au ciel, il dit : *Seigneur, proportionnez vos miséricordes à la vi-* « *ve confiance que j'ai en vous* ; & il expira en pro- « nonçant ces paroles du Psalmiste. On rapporta son corps à Mayence, où il fut enterré dans l'Eglise de S. Martin. Les saints Evêques devenoient plus rares à mesure qu'ils devenoient plus nécessaires.

Deux saints Abbés de l'Eglise de France moururent vers le même-temps, sçavoir, S. Ardain ou Ardagne Abbé du Monastére de Tournus, & S. Gurloëse Abbé de Sainte Croix de Quimperlé.

S. Ardagne Abbé de Tournus.

S. Ardagne fut le treiziéme Abbé de Tournus depuis que ce Monastére avoit été donné à Geilon Abbé de Nermoûtier, pour y placer les Reliques de S. Filibert avec sa Communauté fugiti-

Vers l'An 1055.

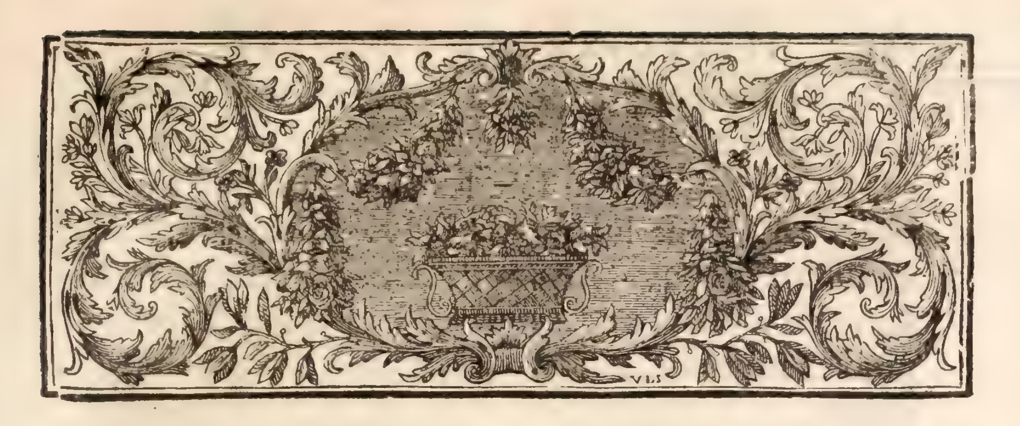
ve, durant les ravages des Normans. Il le gouverna vingt-huit ans, & la troisiéme année de son gouvernement la France fut affligée de la famine qui la désola l'an 1030. & qui fut si cruelle à Tournus, qu'on y exposa publiquement en vente de la chair humaine. Les Martyrologes ne font pas mention de S. Ardagne : mais on lui rend un culte public à Tournus ; & il y a dans le Diocése de Mâcon une Eglise dédiée en son honneur.

S. Gurloëse Abbé de Quimperlé.

S. Gurloëse gouverna vingt ans le Monastére de Quimperlé, qui avoit été bâti ou plûtôt retabli par Alain Cagnart Comte de Cornoüaille. Il est honoré comme saint en Bretagne, & particuliérement à Quimperlé. Cependant Benoît Abbé de Quimperlé & Evêque de Nantes ayant prié Urbain II. de le mettre au nombre des Saints, ce Pape lui fit réponse qu'il ne pouvoit procéder à sa canonisation, à moins que des témoins recevables ne rendissent témoignage à la sainteté de sa vie & à la vérité de ses miracles.

Fin du Livre vingtiéme.





HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE VINGT-UNIÉME.



DANS les tristes conjonctures où se trouvoit l'Eglise, elle avoit besoin d'un Chef visible, qui n'eût ni moins de zele, ni moins de fermeté, qu'en avoit eu Leon IX. Dieu dans sa miséricorde lui en donna un de ce caractére. Les Romains qui s'étoient bien trouvés d'avoir choisi un Pape étranger, & qui d'ailleurs ne voyoient pas dans le Clergé Romain de sujets capables de réünir tous les suffrages, envoyérent en Allemagne Hildebrand qui étoit alors un des principaux membres de l'Eglise Romaine (a) avec un plein-pou-

L'AN 1055.

Hildebrand chargé d'élire un Pape.

Leo Ostiens l. 2. c. 90.

(a) Plusieurs Auteurs de ce temps-là comme Pierre Damien & Didier Abbé du Mont-

L'AN 1055. voir d'élire pour Pape de concert avec l'Empereur, celui qu'il jugeroit le plus digne de cette place. Hildebrand ayant fait les informations nécessaires, & ayant lui-même étudié le caractére des meilleurs Evêques de ces Provinces, tint une Assemblée à Mayence, où il déclara qu'il choisissoit pour Souverain Pontife Ebbehard Evêque d'Eyschstat.

L'Empereur qui aimoit ce Prélat, & qui suivoit volontiers ses conseils, fut mortifié qu'on le lui enlevât. Ebbehard fut encore plus fâché de ce que le choix étoit tombé sur lui. Il craignoit une place dont il se croyoit indigne, & il n'omit rien pour l'éviter. Mais Hildebrand qui n'avoit d'autre motif que celui du bien commun, vainquit tous les obstacles par sa fermeté & sa prudence, & fit consentir Ebbehard malgré la répugnance de ce Prélat, & même malgré celle de l'Empereur, qui dans cette occasion crut devoir sacrifier ses propres intérêts à ceux de l'Eglise universelle. Le nouveau Pape prit le nom de Victor II. & fut intronisé environ un an après la mort de Leon IX.

Victor II. Pape.

Tout le monde Chrêtien applaudit à la sagesse du choix qu'avoit fait Hildebrand : il n'y eut que le Pape qu'il avoit élu, qui lui en sçut mauvais gré. On prétendit même que le ressentiment qu'il en conserva, fut la cause du peu d'affection qu'il parut avoir pour les Moines durant son Pontifi-

Leo Ostiens. Ibid.

Cassin disent qu'Hildebrand n'étoit alors que Soudiacre de l'Eglise Romaine ; & Hugues de Flavigni dit en effet que ce fut Nicolas II. qui le fit Archidiacre. Mais plusieurs autres Ecrivains contemporains le nomment dès-lors Archidiacre, & l'Auteur de sa Vie dit que Leon IX. l'avoit créé Archidiacre.

cat : car Hildebrand avoit fait profeſſion de l'état Religieux. Mais ſi Victor II. en aima moins Hildebrand, il ne put s'empêcher de l'eſtimer ; & il ne tarda pas à lui en donner des marques éclatantes par les importantes Légations dont il le chargea.

L'Egliſe de France attira les premiers ſoins du Pape. L'héréſie de Berenger continuoit de la troubler à la faveur des protecteurs que ce Sectaire trouvoit à la Cour & dans l'Epiſcopat. La ſimonie que la mort de Leon IX. avoit raſſûrée, ſe montroit avec plus d'impudence que jamais ; & les coups qu'on lui avoit portés, n'ayant pû l'abattre, n'avoient ſervi qu'à l'aigrir. L'incontinence des Clercs étoit un autre ſcandale, qu'il étoit peut-être encore plus difficile de corriger. Pour remédier à tous ces maux, Victor II. ne trouva pas de moyen plus ſûr que d'envoyer en France avec la qualité de Légat Hildebrand, dont il connoiſſoit le zéle & l'intrépidité. Hildebrand accepta la Légation ; & la maniere dont il l'exerça, juſtifia le choix du Souverain Pontife.

Hildebrand Légat en France.

Dès que le nouveau Légat fut arrivé en France, il tint un Concile dans la Province Eccléſiaſtique de Lyon, on ne ſçait en quel lieu ; & il y dépoſa ſix Evêques convaincus de ſimonie. Hugues Archevêque d'Embrun fut accuſé de ſimonie dans la premiére ſeſſion, & il s'en défendit aſſez mal. Il prit le parti de corrompre ſes accuſateurs par argent. Ils ſe déſiſtérent ; & l'Archevêque étant retourné au Concile le lendemain,

Concile de la Province de Lyon.

T. 9. Conc. p. 1080.
Petr. Damian. ep. ad Nicol. Pap. Paul. Bern. vit. Greg.

L'AN 1055.

Miracle opéré en la personne de l'Archevêque d'Embrun convaincu de simonie.

dit d'un air triomphant, *Où sont donc mes accusateurs* ? Il les avoit gagnés, & il étoit bien sûr que personne ne se présenteroit. Mais le Légat qui sur les premieres accusations le jugeoit coupable, lui dit : » Archevêque, croyez vous que le Pere, le Fils & le S. Esprit sont une même divinité ? Je le crois, répondit-il. Dites donc le *Gloria Patri*, reprit le Légat. L'Archevêque simoniaque prononça bien ces premieres paroles, *Gloria Patri & Filio*, mais il ne put jamais ajoûter *& Spiritui sancto* ; l'Esprit saint dont il avoit vendu ou acheté les dons, ne permettant pas qu'il pût prononcer son nom. L'Archevêque d'Embrun confus par ce miracle, fut obligé de s'avoüer coupable, & il fut déposé. Pierre Damien & Didier Abbé du Mont-Cassin, qui rapportent ce miracle, l'avoient appris de la bouche même du Légat Hildebrand, qui étoit alors Gregoire VII.

Petr. Aragonius. De gestis Roman. PP.

Un autre Auteur ajoûte que cet événement effraya tellement les simoniaques, qu'il y eut quarante-cinq Evêques qui se reconnoissant coupables de simonie, renoncérent d'eux-mêmes à leur dignité, outre vingt-sept autres Prélats, Prieurs ou Abbés, qui prirent le même parti. Viminien fut élu Archevêque d'Embrun & ordonné par Victor II. comme ce Pape le marque dans une Bulle, où il déplore les ravages que la simonie avoit faits dans l'Eglise d'Embrun. Libert de Gap fut aussi déposé dans ce Concile ; & on lui donna pour successeur un S. Moine nommé Arnoul.

Hist. de Provence t.2.p.74.

S. Hugues Abbé de Clugni avoit assisté au Con-

cile dont nous venons de parler, & y avoit été témoin du miracle opéré en la personne de l'Archevêque d'Embrun. Ce miracle en opéra un autre sur le cœur de ce Prélat simoniaque. Le S. Abbé l'emmena avec lui à Clugni, où cet Archevêque se fit Moine pour réparer les scandales qu'il avoit donnés.

L'AN 1055.
Guill. Malmesb. de gestis Reg. Ang. l. 3.

Hugues déposé de l'Archevêché d'Embrun se fait Moine à Clugni.

S. Hugues invita Hildebrand à venir visiter le Monastére de Clugni après le Concile en question. Le Légat y fut extrêmement édifié de la régularité & de la paix qui regnoient dans cette nombreuse Communauté, où l'on croit qu'il avoit été Moine quelque-temps. Hildebrand alla ensuite tenir un Concile à Tours, pour condamner Berenger dans sa patrie, & dans la ville même où il avoit tenu école de ses erreurs.

Concile de Tours contre Berenger.
T. 9. Conc. p. 1081.

Ce Novateur, dont la doctrine venoit d'être proscrite de nouveau par le Pape Victor dans le Concile de Florence, ne put se dispenser de comparoître à celui de Tours. Lanfranc ce zelé défenseur de la présence réelle, n'eut garde de manquer de se rendre à cette Assemblée, pour y défendre la foi. Il connoissoit mieux que personne tous les faux fuyans de l'Erreur, & il étoit en état d'en démêler tous les sophismes. Berenger ne put avec toutes les chicanes de sa Dialectique soûtenir la présence d'un si formidable adversaire : il prit le parti d'abjurer son Hérésie, & il fit serment qu'il n'auroit plus sur l'Eucharistie d'autres sentimens que ceux de l'Eglise Catholique. Mais le parjure coûte peu à un Sectaire, quand il peut

Premiere rétractation de Berenger.

L'AN 1055. lui être utile, pour éviter les périls dont il se voit menacé.

Ibid.

L'Empereur Henri III. avoit envoyé des députés au Concile de Tours, pour se plaindre de ce que Ferdinand I. Roi de Castille prenoit la qualité d'Empereur, & pour engager le Concile à lui défendre sous peine d'excommunication d'usurper davantage un titre qui ne lui appartenoit pas. Les Peres du Concile, & le Pape qui fut consulté, trouvérent justes les plaintes de Henri, & l'on fit une députation à ce sujet au Roi Ferdinand. Ce Prince après avoir pris l'avis des Evêques & des Seigneurs de ses Etats, répondit qu'il ne s'arrogeroit plus dans la suite la qualité d'Empereur. Il garda mieux sa parole, que Berenger.

Comme Eusebe-Brunon Evêque d'Angers étoit l'ami & le protecteur de Berenger, qu'il avoit fait son Archidiacre, le Comte d'Anjou fit tenir quelque-temps après un Concile à Angers, où Brunon à qui on fit craindre la déposition, renonça à son erreur; & il parut qu'il le faisoit de bonne foi. Il écrivit même à Berenger pour le porter à la soûmission. » Pour nous, lui dit-il, nous avons » horreur de ce qui est un sujet de scandale pour » toute l'Eglise : nous aimons mieux opérer nô- » tre salut, & vivre dans la paix chrêtienne, en » suivant avec simplicité les paroles de Jesus- » Christ. Elles suffisent pour affermir nôtre foi, » ainsi que nous le croyons, & que nous sçavons » que le pensent plusieurs personnes qui sont plus » habiles que nous. C'est sur ces principes que la » dispute

Lettre de Brunon Evêque d'Angers à Berenger.

dispute a été terminée à Tours en présence du » Légat Gerald. C'est sur ces principes que la mê- « me contestation a été appaisée dans la même vil- « le par le jugement du Légat Hildebrand ; & « qu'ensuite par ordre de nôtre Prince (le Comte « d'Anjou) la même erreur a été proscrite dans la « petite Chapelle, dont vous faites mention dans « vôtre Lettre. Ce monstre qui par la méchanceté « de quelques personnes, commençoit à lever la tê- « te, y fut foulé aux pieds par l'autorité du Sei- « gneur Archevêque de Besançon & de plusieurs « sçavans hommes. «

Cette Lettre de Brunon Evêque d'Angers nous fait connoître qu'il se tint deux Conciles à Tours sur l'affaire de Bérenger, & un à Angers. Ce dernier ne fut assemblé qu'en 1062. Car une ancienne Chronique d'Angers nous apprend que Hugues Archevêque de Besançon se trouva cette année à Angers pour la Dédicace qu'il fit de l'Eglise du Monastére de S. Sauveur, avec les Evêques Vulgrin du Mans, Quiriace de Nantes, & Eusebe-Brunon d'Angers.

Chron. Andegav. t. 1. Bibl. Nov. p. 288.

Brunon fut ordonné Evêque l'an 1047 après la mort d'Hubert, & il mourut en 1081, la même année que Foulques Rechin prit & brûla le Château de la Fléche. C'étoit alors une place forte, que les Comtes du Mans & ceux d'Anjou se disputoient. On n'a pas de preuve que Brunon Evêque d'Angers soit retombé dans les erreurs, où Berenger l'avoit engagé : il n'en est pas de même de ce dernier. Les gens de bien toûjours portés à

Ibid. p. 276.

Vers l'An 1055.

juger favorablement de la sincérité des autres par la leur, témoignérent une grande joye de la rétractation qu'il avoit faite avec serment au Concile de Tours; mais ils connoissoient mal la duplicité qu'inspire l'esprit d'erreur.

Le Légat croyant avoir mis la foi à couvert par la conversion de Berenger, ne songea plus qu'à rétablir la discipline par la réformation des abus qui s'étoient glissés. En quoi plusieurs Evêques de France secondérent, ou même prévinrent son zele. Maurile qui avoit été ordonné Archevêque de Roüen après la déposition de Mauger, tâcha de réparer les ravages que son prédécesseur avoit faits dans son troupeau. Il convoqua le Concile de sa Province à Roüen l'an 1055, où il fit de beaux reglemens sur divers points de discipline, que la négligence de ses prédécesseurs avoit laissé abolir, & dont leur exemple avoit autorisé l'infraction.

Concile de la Province de Roüen. *Hist. Archiep. Roth.*

Le célibat des Prêtres étoit le plus important de ces articles; & celui qui souffroit alors de plus grandes contradictions, particuliérement dans la Normandie, où un grand nombre de Prêtres, à l'exemple des derniers Archevêques de Roüen, étoient mariés publiquement. Voici la maniére dont en parle un Auteur contemporain, qui écrivoit dans cette Province. » Après l'établissement » des Normans dans la Neustrie, dit cet Histo- » rien, le Clergé y tomba dans une telle dissolu- » tion, que non seulement les simples Prêtres, » mais encore les Prélats avoient des concubines, » & se glorifioient de la multitude de leurs en-

Orderic. Vital.

Désordres du Clergé de Normandie.

fans. Ce desordre commença du temps des Néo- « phytes qui furent baptisés avec Rollon, & qui « s'emparérent de cette Province par la force des « armes. Comme ils n'avoient aucune teinture des « lettres, il n'est pas surprenant que ceux de cette « Nation qui s'engagérent dans les Ordres sacrés, « n'étant que médiocrement instruits de la Reli- « gion, ayent continué de porter les armes, & de « vivre comme des Laïques. «

C'est Orderic Vital Moine de S. Evroul, qui fait ce portrait du Clergé de Normandie; & il n'est que trop ressemblant. Nous avons vû en effet que Robert Archevêque de Roüen avoit épousé une femme nommée Herléve, & que Mauger son successeur avoit eu plusieurs enfans pendant son Episcopat. Il étoit à la vérité fort rare que les Evêques portassent le scandale jusqu'à se marier publiquement; mais un desordre assez commun alors, & que quelques Prélats sembloient tolérer, étoit que les Prêtres de la campagne, & les Chanoines eussent des femmes ou des concubines: cet abus n'étoit pas particulier à la Normandie.

Guillaume Evêque d'Aussonne, dans un acte passé la huitiéme année de Henri Roi de France, déclare qu'il donne un Château à un Chanoine, nommé Ermengaud, & à la femme & aux enfans de ce Chanoine. On voit aussi que Guislebert, Evêque de Barcelone avoit une femme étant Chanoine de cette Ville, avant que d'être promu à l'Episcopat. Il ne paroît pas que les reglemens que Maurile Archevêque de Roüen crut devoir pu-

Didac. Hist. Com. Barc. l. 2. c. 36.

L'AN 1055. blier pour obliger son Clergé au célibat, ayent arrêté le mal ; mais ils servirent du moins à empêcher la prescription.

Ce Prélat veilloit encore avec plus de soin à la conservation de la foi, qu'au rétablissement de la discipline. Pour préserver son peuple de la contagion de la nouvelle hérésie de Berenger, qui gagnoit comme la gangrene, & pour s'assûrer de la foi des personnes suspectes, il fit dresser dans le Concile dont nous parlons, (a) une profession de foi ou un formulaire conçû en des termes capables de parer à toutes les équivoques, contre lesquelles les Novateurs ne crient souvent si haut, que pour pouvoir impunément les employer par le plus criminel parjure jusque dans leurs professions de foi : Le voici ce Formulaire.

T. 2. Analect. p. 441.
Profession de Foi contre les erreurs de Berenger.

» Nous croyons de cœur, & nous confessons » de bouche que le pain offert sur l'Autel, n'est » que du pain avant la consécration ; mais qu'en » vertu de la consécration, la nature & la substan» ce du pain est changée par la puissance ineffable » de Dieu en la nature & la substance de la chair, » non de quelque autre chair, mais de cette chair » qui a été conçuë par la vertu du S. Esprit, qui » est née de la Vierge Marie, qui a été déchirée » de foüets, qui a été mise au tombeau, & qui » étant ressuscitée le troisiéme jour, est assise à la » droite de Dieu le Pere. Nous croyons pareille-

(a) Quelques Critiques croyent que cette Profession de Foi fut dressée dans un autre Concile, que Maurile tint l'an 1063. pour la Dédicace de son Eglise. Il me paroît plus probable que ce fut dans le Concile qu'il tint l'an 1055. lorsque les erreurs de Berenger faisoient tant de bruit en France.

ment que le vin mêlé d'eau, qui est mis dans le « Calice pour être sanctifié, est vraiment & sub- « stantiellement changé en ce Sang, qui pour la « rédemption du monde, est heureusement sorti « du côté de Nôtre Seigneur, ouvert par la lance. « Nous anathématisons tous ceux qui ont des sen- « timens hérétiques, ou qui tiennent des discours « impies & téméraires contre cette sainte & apos- « tolique créance. «

On fit ensuite un Décret pour obliger tous les Evêques à signer cette Formule, avant que d'être ordonnés. On vouloit sur-tout s'assûrer de la foi des Pasteurs, qui sont chargés d'enseigner les autres. Une profession de foi si précise dans un temps où l'on s'efforçoit d'obscurcir par de vaines subtilités le dogme de la présence réelle de Jesus-Christ au Sacrement de nos Autels, est un monument bien consolant pour les Fidéles. On la renouvella dans un autre Concile de Normandie, après la mort de l'Archevêque Maurile, & elle contribua à préserver cette Province des dangereuses nouveautés.

Gervais alors Evêque du Mans, qui fit à la mort une semblable profession de foi, avoit pû assister au Concile de Roüen, où fut dressée celle que nous venons de rapporter. Ce Prélat avoit été enfin élargi par Geoffroi Martel Comte d'Angers, moyennant le Château du Loir qu'il avoit cédé à ce Comte; mais il n'en put obtenir la permission de retourner au Mans. Ainsi il se réfugia à la Cour de Guillaume Duc de Normandie; & il s'y fit esti-

Acta Cenom. Ep.

L'AN 1055. mer par ſes talens, en s'y faiſant connoître. Le Duc, qui n'avoit pas alors d'Evêché vacant à lui donner pour le dédommager de celui du Mans, le recommanda à Henri Roi de France, qui le nomma cette même année 1055 à l'Archevêché de Rheims après la mort de Vidon ou Gui, dont nous avons parlé. Gervais fut inſtallé ſur ce grand Siége le 15 d'Octobre l'an 1055; & il ne tarda pas d'y faire briller ſes talens.

Gervais Evêque du Mans transféré à l'Archevêché de Rheims.

Chron. Rem. p 160 t. 1. Bibl. Nov.

Etant Evêque du Mans, il aimoit paſſionnément la chaſſe, ainſi qu'avoit fait Aveſgaud ſon oncle & ſon prédéceſſeur; mais il ne trouva ni forêts, ni bêtes fauves dans les plaines de Rheims. Pour s'en conſoler, il fit faire en bronze la figure d'un cerf qu'il plaça dans ſon Palais Archiépiſcopal avec cette inſcription.

Dum Cenomanorum ſaltus luſtrare ſolebat
Gervaſius, cervos tunc ſufficienter habebat:
Hunc, memor ut Patriæ ſit ſemper, condidit ære.

C'eſt-à-dire, » Quand Gervais chaſſoit dans les » forêts du Maine, il trouvoit ſuffiſamment de » cerfs; & c'eſt pour ſe rappeller le ſouvenir de ſa » patrie, qu'il a fait fondre en bronze celui-ci. « Cette paſſion pour la chaſſe n'eſt pas un trait qui puiſſe entrer dans l'éloge d'un Evêque.

Vulgrin Evêque du Mans.

Dès que le Comte Geoffroi Martel eut appris la tranſlation de Gervais à l'Archevêché de Rheims, il fit élire Evêque du Mans, Vulgrin Abbé de S. Serge d'Angers. Ce fut un digne Prélat, & qui ſans s'occuper à la chaſſe ou à la guerre, comme

ſes prédéceſſeurs, ne s'appliqua qu'à remplir les devoirs de Paſteur. L'AN 1055.

La même année 1055, S. Annon fut élevé ſur le Siége de Cologne. L'Empereur Henri étoit à Coblents, lorſque les Députés de Cologne vinrent lui apprendre la mort d'Heriman leur Archevêque, & lui préſenter ſon Bâton Paſtoral, le priant de leur donner un digne Prélat. L'Empereur ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix, que de nommer Annon à ce grand Siége, & il lui donna auſſitôt le Bâton Paſtoral, qu'on lui avoit apporté. Annon étoit Clerc du Palais, & également diſtingué par ſa piété & par ſa nobleſſe. Il fut ordonné le troiſiéme jour de Mars, qui cette année étoit un Vendredi; mais nous avons déja vû par d'autres exemples, qu'on n'obſervoit plus alors ſi exactement l'ancienne diſcipline, de ne faire les Ordinations d'Evêques que le Dimanche. Annon montra dans cette place la vigilance & la fermeté d'un S. Evêque, même à l'égard de l'Empereur, qui le choiſit pour ſon Confeſſeur.

S. Annon Archevêque de Cologne.

Vit. S. Annon. 4. Dec. ap. Surium.

Ce Prince ne ſe revêtoit jamais de ſes habits impériaux, ſans s'être auparavant confeſſé. Un jour de ſolemnité qu'il étoit obligé de paroître en public avec les marques de ſa dignité, il ſe confeſſa à Annon. Le S. Evêque, qui dans le tribunal de la pénitence étoit plein de douceur pour les pauvres, montra une fermeté infléxible à l'égard de l'Empereur: il l'obligea à recevoir la diſcipline pour pénitence; & il ne lui permit pas de porter ce jour-là la Couronne, à moins qu'il n'eût diſ-

L'AN 1055. tribué de ſes mains aux pauvres trente-trois livres d'argent, c'eſt-à-dire, la valeur de ſoixante-ſix marcs. Il étoit perſuadé que les péchés des Grands étant communément plus ſcandaleux, en ſont auſſi plus griefs, & doivent être punis avec plus de ſévérité. L'Empereur loin de lui en ſçavoir mauvais gré, l'eſtima davantage d'avoir ainſi préféré ſon devoir à la politique & au reſpect humain.

L'AN 1056. Mais Henri III. ne put profiter long-temps des ſages conſeils d'Annon. Ce Prince mourut l'année ſuivante, & laiſſa ſes Etats au jeune Henri IV. ſon fils, âgé ſeulement de ſept ans, ſous la tutelle de l'Impératrice Agnès. Cette Princeſſe étoit Françoiſe, & fille de Guillaume Comte de Poitiers. Elle avoit conçu une eſtime ſinguliére pour S. Hugues Abbé de Clugni : elle lui en donna des marques éclatantes dans une Lettre qu'elle lui écrivit après la mort de l'Empereur ſon mari.

Mort de l'Empereur Henri III.

Lettre de l'Impératrice Aggnès à S. Hugues.
T. 1. Spic. p. 397.

» La renommée, lui dit-elle, vous aura appris » le ſujet de ma douleur. Je vous ſupplie, vous & » vôtre Communauté, de recommander à Dieu l'a» me de l'Empereur mon Seigneur, que vous n'a» vez pas voulu conſerver plus long-temps ſur la » terre. Obtenez du moins que vôtre fils joüiſſe » long-temps de ſon héritage en ce monde. S'il » s'éleve quelques troubles dans vôtre voiſinage, » (c'eſt-à-dire dans le Royaume de Bourgogne,) » ayez ſoin par vos ſages conſeils de les appaiſer. « L'Impératrice nomme ici le jeune Henri le fils de S. Hugues, parce que ce S. Abbé en étoit le Parrain.

L'Allemagne

L'Allemagne fut quelques années assez tranquille sous la Régence de l'Impératrice Agnès. Mais nous parlerons bientôt des troubles qui s'y élevérent, & qui furent pacifiés par la sagesse & l'autorité d'Annon de Cologne. L'AN 1056.

Le zéle de ce S. Archevêque & de plusieurs autres dignes Prélats, étoit soûtenu & animé par celui de Victor II. Ce grand Pape ne perdoit pas de vûë le dessein qu'il avoit conçû d'exterminer de l'Eglise de France & de celle d'Allemagne, la simonie & l'incontinence des Clercs. Animé par le succès des Conciles de 1055, il en fit tenir un à Toulouse le 13. de Septembre l'an 1056. & nomma pour y assister en qualité de ses Vicaires, les deux Archevêques, Raimbauld d'Arles, & Ponce d'Aix.

Concile de Toulouse.

T. 9. Conc. p. 1084.

Wifroi Archevêque de Narbonne s'y trouva avec les Evêques Arnold de Toulouse, Bernard de Beziers, Gonthier d'Agde, Bernard d'Agen, Raimond de Bazas, Arnaud de Maguelonne, Elfant d'Apt, Pierre de Rhodez, Frothaire de Nismes, Rostaing de Lodéve, Heraclius de Bigorre, c'est-à-dire, de Tarbe, Bernard de Comminges, Arnaud d'Elne, & un autre Arnaud dont le Siége n'est pas marqué. On y dressa treize Canons, tant pour les Provinces de la Gaule, que pour celles d'Espagne ; car la Métropole de Narbonne comprenoit alors plusieurs Evêchés d'Espagne. En voici les principales dispositions.

I. Si quelque Evêque ordonne pour de l'argent un Evêque, un Abbé, un Prêtre, un Diacre, ou quel-

L'AN 1056. que autre Clerc, il ſera en danger de perdre l'Epiſcopat; & celui qui aura été ordonné ainſi, ſera dépoſé.

II. Défenſes d'ordonner un Evêque, un Abbé, un Prêtre avant l'âge de trente ans, & un Diacre avant l'âge de vingt-cinq ans. Il faut avoir égard à la piété, à la ſcience de ceux qu'on ordonne, & ne faire les Ordinations que dans les temps marqués.

III. Défenſes de recevoir de l'argent pour faire les Dédicaces des Egliſes.

T. 9. Conc. p. 1084. IV. Défenſes aux Clercs & aux Moines d'acheter un Evêché, ou une Abbaye; & aux Comtes, de les leur vendre, ſous peine d'excommunication.

V. Siquelque Clerc ſe fait Moine pour avoir une Abbaye, qu'il demeure Moine, & qu'il ne ſoit jamais promu à la dignité où il aſpiroit.

VI. Les Abbés fourniront aux Moines le vivre & le vêtir ſelon la Regle de S. Benoît. Mais aucun Moine ne poſſédera de Prévôté ſans l'agrément de ſon Abbé. Les Abbés & les Moines qui n'obſerveront pas ces Decrets, ſeront corrigés par leurs Evêques.

VII. Défenſes aux Prêtres, aux Diacres & aux autres Clercs, d'avoir des femmes ou des concubines, ſous peine de dépoſition & d'excommunication.

VIII. Défenſes, ſous peine d'excommunication, aux Laïques de poſſéder des Abbayes, des Archidiaconats, des Prévôtés & d'autres Charges Eccléſiaſtiques, comme de Sacriſtain ou d'Ecolâtre.

X. XI. Les Eglises payeront à l'Evêque & aux Clercs les droits accoûtumés. L'AN 1056.

XII. XIII. On avertit les adultéres & les incestueux de se corriger en vûë de l'obéïssance qu'ils doivent à Dieu, à S. Pierre, au Pape Victor, & au Concile ; & l'on déclare excommuniés ceux qui ont quelque société avec les excommuniés.

Wifroi Archevêque de Narbonne, qui étoit à ce Concile, pouvoit trouver sa condamnation dans plusieurs des Canons qui y furent dressés. Mais c'étoit un Prélat endurci au crime, & qui scandalisoit depuis long-temps l'Eglise par ses violences. Il étoit alors en guerre avec Bérenger Vicomte de Narbonne son beaufrere ; & non content d'employer les armes matérielles, il avoit excommunié le Vicomte & la Vicomtesse, & avoit jetté un interdit sur toutes leurs terres. Le Vicomte présenta à ce Concile une Requête fort longue, & fort vive contre cet Archevêque.

Requête de Berenger Vicomte de Narbonne présentée au Concile de Toulouse contre Wifroi Archevêque de Narbonne.

Il y dit qu'à la mort d'Ermengaud son oncle Archevêque de Narbonne, Wifroi Comte de Cerdaigne vint à Narbonne marchander cet Archevêché pour Wifroi son fils, qui n'avoit que dix ans, qu'il offrit au Comte de Narbonne son pere, à lui Berenger Vicomte, & au Comte de Rhodez cent mille sols à partager entre eux: que lui Berenger par amitié pour le Comte de Cerdaigne, dont il avoit épousé la fille, engagea son pere à accepter cette somme, & procura ainsi l'Archevêché au jeune Wifroi, après lui avoir fait jurer qu'il soûtiendroit les droits des Vicomtes ; mais que loin

Querimonia Bereng. t. 9. Concil. p. 1254.

L'AN 1056. de garder le ſerment qu'il lui avoit fait, dès qu'il avoit été en âge, il lui avoit déclaré une cruelle guerre, où il étoit péri environ mille hommes: qu'il avoit donné les biens de l'Archevêché au diable & à ſes ſoldats; & qu'après la mort d'Eriballe Evêque d'Urgel, il avoit encore acheté cet Evêché pour ſon frere Guillaume cent mille ſols; & que pour faire cette ſomme, il avoit vendu les Croix d'or & les Calices de ſon Egliſe, & avoit dépoüillé les Chaſſes.

Après ce début, Berenger expoſe dans ſa Requête que Wifroi avoit aſſemblé un Concile, où il avoit excommunié tous ceux qui prendroient les armes dans la ſuite; mais que nonobſtant cette excommunication, ce Prélat lui avoit fait une nouvelle guerre, où pluſieurs Egliſes & même des Reliques avoient été brûlées: que la médiation des Evêques ayant établi la Tréve de Dieu entre l'Archevêque & lui Berenger, l'Archevêque l'avoit violée par pluſieurs attentats qu'il rapporte: que pour un différend qu'il avoit avec ſon Archidiacre, il avoit fait enlever de Narbonne les corps des ſaints Juſte & Paſteur, pour les placer dans une Egliſe de campagne: que la Vicomteſſe ſœur de l'Archevêque l'ayant conjuré envain de rendre les ſaintes Reliques à la Ville de Narbonne, elle les avoit fait enlever de la campagne, & reporter à la Ville: que pour ce ſujet, l'Archevêque les avoit excommuniés lui & ſa femme, & avoit jetté ſur leurs terres un ſi cruel interdit, qu'il avoit défendu de baptiſer les enfans, & d'enter-

rer les morts : que s'ils n'avoient autant de crainte de Dieu qu'ils en ont, ils mépriseroient l'excommunication d'un scélérat coupable de tant de crimes, & condamné par le Pape Victor dans un Concile de six-vingts Evêques, d'un Simoniaque qui a vendu tous les Ordres sacrés, qui a fait payer jusqu'à la derniére obole le prix de l'Ordination aux Evêques qu'il a ordonnés dans la Vicomté de Narbonne ; & qu'on pouvoit en demander des nouvelles à l'Evêque de Lodéve & à celui d'Elne, qui étoient présens.

L'AN 1056.

Berenger finit ainsi cette Requête. » J'adresse » cette plainte à vous & à Dieu, & je demande justice. Si je ne l'obtiens pas, je me soucierai « peu de son excommunication, je ne garderai « plus aucune tréve dans l'étenduë de mes terres, « & je n'aurai plus recours au jugement du Pape, « j'adresse la même Requête au Légat du Pape : « aux Evêques & aux Abbés. Je voulois m'adres- « ser au Concile d'Arles ; mais cela ne m'ayant « servi de rien, j'ai eu recours avec plaisir au Pape. « Je le prie au nom de Dieu & de S. Pierre de « m'absoudre de cette excommunication, & de « me réconcilier avec mon Archevêque. J'irai vo- « lontiers à Rome faire les satisfactions convena- « bles ; mais pour lui, il n'ira jamais qu'on ne l'y « conduise lié. «

Cette plainte du Vicomte de Narbonne nous donne une idée affreuse de l'état où l'Eglise étoit dans la Gaule Narbonnoise. On n'y rougissoit plus de la Simonie ; & les Prélatures étoient comme à

L'AN 1056. l'encan. Wifroi avoit été excommunié dans le Concile de Florence par le Pape Victor : mais malgré cette excommunication, il se maintenoit dans son Siége, & il assistoit à des Conciles où l'on faisoit des Canons contre la Simonie, tandis qu'on n'avoit pas le courage de punir les Evêques Simoniaques qui y assistoient. Wifroi fut enfin excommunié & déposé par Grégoire VII. qui ôta ce scandale de l'Eglise de France.

Concile de S. Gilles. *T. 9. Conc. p. 1081.*

Vingt-deux Evêques des Provinces d'Arles, de Vienne & de Narbonne avoient tenu peu de temps auparavant un Concile à S. Gilles, où ils firent trois Canons pour affermir la Tréve de Dieu, & réprimer les violences qu'on commettoit sur les terres appartenantes aux Chanoines, aux Moines & aux Eglises. On y ordonna une tréve depuis le quatriéme Septembre que se tint le Concile, jusqu'à la S. Jean de l'année suivante. Mais apparemment que ces nouveaux Décrets ne furent pas mieux observés que les autres.

L'AN 1057. Le Pape Victor II. ne tint pas le Siége assez long-temps pour consommer l'affaire de la réforme, que lui & son prédécesseur Leon IX. avoient heureusement commencée. Il mourut l'an 1057. le 28. de Juillet après deux ans & quelques mois de Pontificat ; & Frédéric Abbé du Mont-Cassin, qui prit le nom d'Etienne IX. fut elu son successeur.

Etienne IX. Pape.

Gervais Archevêque de Rheims écrivit au nouveau Pape pour le féliciter de sa promotion & l'assûrer de son obéïssance. Il lui parloit d'un Concile que le Pape Victor lui avoit ordonné de te-

nir à Rheims, & de quelques autres affaires. Etienne en répondant à sa Lettre lui dit: » Je « souhaite qu'il y ait toûjours une amitié sincére « entre vous & moi. Pour ce qui regarde l'obéïs- « sance & la fidélité que vous me promettez, « vous n'ignorez pas que vous ne faites que vô- « tre devoir, en révérant dans ma personne vôtre « Mere commune. Quant au Concile qui devoit « se tenir à Rheims, tout ce qu'il y a dire là-des- « sus, c'est que le Pape Victor d'heureuse mé- « moire est mort, & que vous ne me marquez « pas si le Roi y consentoit. Je n'ai rien non plus à « vous répondre sur l'Archevêque de Bourges, « sinon que nôtre fils Hildebrand en étant ins- « truit, quand il sera de retour, & que vous se- « rez venu à Rome avec cet Archevêque, je pren- « drai conseil de vous là-dessus & sur d'autres af- « faires Ecclésiastiques. «

L'AN 1057.

Lettre du Pape Etienne à Gervais Archevêque de Rheims.

L'Archevêque de Bourges étoit Aimon frere d'Archambauld Seigneur de Bourbon. On ne devine point quelle étoit l'affaire qu'on lui intentoit, à moins que ce ne fût quelque accusation de simonie. Le Pape exhorte Gervais à ne point craindre les ennemis que lui attirent sa fidélité à l'Eglise Romaine & son zele pour l'observation des Canons. Il lui promet de le soutenir, & il lui ordonne de venir à Rome avec ses Suffragans, pour assister au Concile qu'il devoit y tenir quinze jours après Pâque l'an 1058.

L'AN 1058.

Mais Etienne ne vêcut pas jusqu'à ce temps-là. Il mourut saintement à Florence le 29. de Mars

L'AN 1058. entre les bras de S. Hugues Abbé de Clugni, & il fut enterré dans la Cathédrale de Florence, où Godefroi Duc de Toscane son frere fit graver sur son tombeau l'Epitaphe que nous rapporterons dans les notes ([a]). Etienne IX. étoit fils de Gozelon Duc de Lorraine : ce qui lui donna lieu de connoître mieux que personne les besoins de l'Eglise d'Allemagne & de celle de France. Il avoit ordonné que s'il venoit à mourir avant le retour d'Hildebrand, on l'attendît pour faire l'élection, tant il comptoit sur le zéle & sur l'autorité de ce Légat. Cependant aussi-tôt qu'Etienne fut mort, Jean Evêque de Veletrie acheta les suffrages de quelques Cardinaux, s'empara du S. Siége, & prit le nom de Benoît X. Mais Hildebrand au retour de sa Légation d'Allemagne, s'arrêta à Florence; & ayant convoqué les Cardinaux à Sienne, il fit élire canoniquement Gerard Archevêque de Florence, lequel après l'expulsion de l'Antipape, prit le nom de Nicolas II.

Vit. Hug. Aut. Renald.

Nicolas II. Pape.

Le nouveau Pape qui étoit de Bourgogne, n'eut ni moins de zéle que son prédécesseur pour la réforme de l'Eglise de France, ni moins de confiance dans la sagesse & le crédit de Gervais Archevêque de Rheims; quoiqu'on lui eût voulu rendre ce Prélat suspect de favoriser l'Antipape.

(*a*) *D. O. M.*

Stephano Papæ IX. olim Juniano Friderico, Gozelonis Lotharingiæ Ducis filio, Apostolicæ sedis Cancellario, Monacho & Abbati Cassinensi, Cardinali tit. S. Chrysogoni, Pontifici Opt. Max. pio, felici, sanctitate & miraculorum gloriâ illustri, Gothifredus Hetruscorum Dux, ut defuncto fratri domi suæ & inter proprios amplexus quas potest caritatis suæ vices rependat, non sine lacrymis parentat.

pape. Il en écrivit à Gervais : mais il lui marqua qu'il comptoit plus sur les preuves qu'il avoit données de sa fidélité, que sur les bruits désavantageux qu'on avoit répandus sur son compte. Par la même Lettre le Pape exhorte cet Archevêque à travailler courageusement au rétablissement de la discipline dans l'Eglise de France, & il le charge de reprendre, d'avertir & de conjurer le Roi Henri de ne pas suivre de mauvais conseils, d'observer les Canons & de ne pas offenser S. Pierre, pour soûtenir un insensé tel que celui qu'il avoit voulu faire ordonner Evêque de Mâcon. Il paroît que le Pape s'étoit opposé à cette Ordination, & que le Roi lui avoit fait faire des menaces, s'il refusoit de donner son consentement. Car le Pape ajoûte : » Que ce Prince agisse contre nous tant qu'il voudra ; nous ne cesserons « cependant pas de prier le Seigneur pour lui & « pour son armée. «

L'AN 1058.

T. 9. Conc. p. 1091.

Lettre de Nicolas II. à l'Archevêque de Rheims.

Le Pape Nicolas écrivit sur le même sujet à Anne Reine de France, que Henri avoit épousée en secondes nôces. Le Pape fait un bel éloge des vertus de cette Princesse, qui étoit fille de Jaroslas ou Jaroslas Roi de Russie. Il louë en particulier son assiduité à la priére, sa compassion pour les malheureux, & sa libéralité envers les pauvres. Il l'exhorte sur-tout à porter le Roi son époux à la piété & à l'équité, & à s'appliquer de bonne heure à inspirer la crainte de Dieu aux Princes ses enfans. Cette Lettre fut composée au nom du Pape par le célébre Pierre Damien, que Vic-

Lettre de Nicolas II. à Anne Reine de France.

T. 9 Conc. p. 1095.

L'AN 1058. tor II. avoit tiré de la ſolitude, pour le faire Cardinal & Evêque d'Oſtie.

Ep. Nicol. T. 9. Conc. p. 1092.

On rapporta au Pape Nicolas que l'Evêque de Beauvais avoit été ordonné par l'Evêque de Senlis ſans la participation du Métropolitain. Il manda auſſi-tôt à l'Archevêque Gervais, d'interdire l'Evêque de Beauvais des fonctions Epiſcopales, juſqu'à ce qu'il fût venu à Rome rendre raiſon de ſa conduite au Concile, qui devoit s'y tenir la troiſiéme Semaine après Pâque. Que s'il eſt notoire que cet Evêque ait donné de l'argent pour obtenir l'Epiſcopat, le Pape veut qu'on défende aux Clercs de Beauvais de lui rendre aucune obéïſſance. Il ordonne pareillement d'interdire juſqu'au Concile l'Evêque de Senlis, s'il n'a pas eu l'agrément du Métropolitain pour l'Ordination qu'il a faite, ou s'il a ſçu que l'Evêque de Beauvais qu'il a ordonné, avoit acheté l'Epiſcopat.

Le Pape avoit été mal inſtruit. Gervais lui envoya un Député qui juſtifia l'Evêque de Senlis, ſans parler de celui de Beauvais, qui pouvoit être coupable de ſimonie. Gervais eut lui-même à ſe juſtifier des reproches que le Pape lui avoit faits par une autre Lettre, ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir fait piller quelques terres de l'Egliſe de Verdun. Il paroît que l'Archevêque avoit invité le Pape à venir en France: car le Pape lui répond qu'il ne peut encore rien déterminer ſur ce voyage. C'étoit peut-être pour le Sacre du Prince Philippe, qui devoit ſe faire bientôt.

Le Roi Henri averti par ſa mauvaiſe ſanté qu'il

n'avoit plus beaucoup de temps à vivre, prit des mesures à l'exemple de ses prédécesseurs pour affermir la Couronne dans sa famille. Il résolut de faire sacrer & couronner Roi son fils Philippe, qui n'étoit âgé que de sept ans (a). Il convoqua pour ce sujet une nombreuse Assemblée à Rheims, où le Sacre se fit le jour même de la Pentecôte, qui cette année 1059. étoit le 23. Mai.

L'AN 1059.

Gervais Archevêque de Rheims fit la cérémonie; & voici l'ordre qu'il garda. Après l'Introïte de la Messe il se tourna vers le Prince, & lui fit un discours pour lui exposer la foi Catholique: après quoi il lui demanda s'il vouloit y être attaché & la défendre. Philippe ayant répondu affirmativement, on apporta la formule de sa promesse. Il la lut publiquement & la souscrivit. Elle étoit conçuë en ces termes. » Je Philippe par la grace de « Dieu futur Roi des François, je promets au « jour de mon Sacre en présence de Dieu & de « ses Saints que je conserverai à chacun de vous « & à vos Eglises leurs privileges canoniques; « que je leur rendrai justice & les défendrai avec « l'aide de Dieu, ainsi qu'un bon Roi doit en user « dans son Royaume à l'égard des Evêques & des « Eglises; & que je ferai rendre justice selon les « loix aux peuples de mes Etats. «

T. 9. Conc. p. 1107.
Le Prince Philippe sacré Roi de France. Cérémonies de son Sacre.

Quand le jeune Prince eut lû cette formule, il la remit signée de sa main à l'Archevêque de Rheims en présence de Hugues Archevêque de Besan-

(a) L'ancienne Relation que nous avons du Sacre de Philippe, marque que ce Prince n'avoit alors que sept ans. Le P. Mabillon sur l'autorité d'une Chartre d'Elinand Evêque de Laon prétend qu'il en avoit dix.

L'AN 1059. çon, & d'Hermanfroi Evêque de Sion, Légats du Pape, de Mainard Archevêque de Sens & de Barthelemi Archevêque de Tours, & des Evêques Baudoüin de Noyon, Frolland de Senlis, Lietbert de Cambrai, Gui d'Amiens, Aganon d'Autun, Hardouin de Langres, Achard de Chalon ſur Saone, Iſembard ou Iſembert d'Orleans, Hugues de Nevers, Heudon de Soiſſons, Roger de Châlons ſur Marne, Elinand de Laon, Imbert ou Humbert de Paris, Waultier de Meaux, Godefroi d'Auxerre, Hugues de Troyes, Icterius de Limoges, Guillaume d'Engoulême, Arnold de Saintes, & Quiriace de Nantes; en préſence auſſi d'un grand nombre d'Abbés & de Seigneurs qui aſſiſtoient à cette cérémonie.

Enſuite l'Archevêque prenant en main le Bâton de S. Remi, fit un diſcours pour montrer que depuis que S. Remi avoit baptiſé & ſacré Clovis, c'étoit à l'Archevêque de Rheims qu'il appartenoit de ſacrer les Rois de France. Il expoſa comment le Pape Hormiſdas avoit donné à S. Remi par ce Bâton le pouvoir de ſacrer les Rois avec la Primatie ſur toute la Gaule, & comment le Pape Victor lui avoit accordé le même droit, à lui & à ſon Egliſe. Il conclut qu'avec l'agrément du Roi Henri il proclamoit (a) Philippe Roi de France.

(a) Il y a dans le texte que je ne fais que traduire, *elegit eum in Regem*, & plus haut on dit que l'Archevêque fit un diſcours pour montrer, *quomodo ad eum pertineret electio Regis & conſecratio.* Mais on convient qu'on ne doit pas prendre ces termes à la rigueur, & qu'ils ſignifient ſeulement que l'Archevêque de Rheims a le droit de faire le ſacre de nos Rois.

Après que l'Archevêque eût ainsi parlé, les Légats du Pape déclarérent qu'ils y consentoient : car quoiqu'on eût montré qu'il étoit permis de faire le Sacre de nos Rois sans l'agrément du Pape, on voulut bien par honneur & par amitié pour le Souverain Pontife souffrir que ses Légats assistassent à cette cérémonie. C'est ce que marque l'ancienne Relation que nous avons du Sacre de Philippe. Ensuite les Archevêques, les Evêques, les Abbés & les autres personnes du Clergé donnérent leur consentement ; puis les Ducs & les Comtes, sçavoir, Gui Duc d'Aquine, Hugues fils & Envoyé du Duc de Bourgogne, les Envoyés de Baudoüin Comte de Flandre, qui est appellé Marquis, les Envoyés de Geoffroi Comte d'Anjou, Herbert Comte de Vermandois, Rodulfe Comte de Valois, Vidon Comte de Ponthieu ; ensuite les Nobles & le peuple, qui s'écriérent, *Nous approuvons, nous le voulons, qu'il soit ainsi.* L'AN 1059.

Philippe ayant été ainsi proclamé, fit un Acte par lequel il s'obligeoit de conserver les biens & les droits de l'Eglise & du Comté de Rheims, le souscrivit & le fit souscrire par l'Archevêque, qu'il établit son Chancellier, comme ses prédécesseurs avoient établi les Archevêques de Rheims leurs Chancelliers. Après cela Gervais sacra Philippe : puis étant retourné à son siége, il se fit apporter le Privilége que le Pape Victor lui avoit donné, & le fit lire publiquement, afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance.

l'An 1059.

La cérémonie étant faite, l'Archevêque de Rheims traita magnifiquement toute l'Assemblée à ses dépens, quoiqu'il fût obligé seulement de traiter le Roi, comme le marque l'ancienne Relation de ce Sacre, où je ne vois pas que les Evêques, ni les Seigneurs depuis nommés *Pairs de France*, eussent encore de rang particulier.

Guillaume Duc de Normandie excommunié pour son mariage incestueux.

Guillaume Duc de Normandie n'assista pas au Sacre de Philippe, ni par lui, ni par députés. Apparemment que ce Prince étant alors excommunié, le Roi ne jugea pas à propos de l'inviter à une cérémonie, qu'il auroit troublée, s'il eût voulu y assister en personne. En effet, Guillaume malgré la défense que le S. Pape Leon IX. lui avoit faite au Concile de Rheims sous peine d'excommunication, n'avoit pas laissé d'épouser Mathilde sa parente fille de Baudoüin Comte de Flandre. Le Pape Nicolas persuadé que la réforme doit commencer par ceux dont l'exemple est toûjours si efficace, soit pour le bien, soit pour le mal, déclara Guillaume excommunié; & pour l'obliger à se séparer de Mathilde, il jetta un interdit général sur tous ses Etats.

Lanfranc qui étoit alors Prieur du Bec, & que le Duc Guillaume regardoit avec justice comme le plus habile Docteur qu'il eût dans son Duché, blâmoit hautement ce mariage, & n'omettoit rien pour porter les parties à le rompre. C'en fut assez pour lui faire encourir la disgrace du Duc, dont il étoit auparavant le favori, & comme le Ministre. Mais les Princes les plus éclairés, quand

Vit. Lanfr.

une fois ils ſe ſont laiſſés maîtriſer par une paſſion, ne ſouffrent qu'avec peine ceux qui ont le courage de ne les pas flater. Guillaume ne vit plus dans Lanfranc qu'un Cenſeur incommode ; & pour s'en délivrer, il lui envoya ordre de ſortir de ſes Etats.

Le Duc Guillaume donne ordre à Lanfranc de ſortir de ſes Etats.

On peut juger quelle fut à cette nouvelle la conſternation de la Communauté du Bec, dont Lanfranc étoit l'ornement & le ſoûtien. Lui ſeul n'en parut point abbatu. Pour exécuter l'ordre qu'on lui avoit ſignifié de ſortir inceſſamment de Normandie, il monta ſur le cheval du Monaſtére, qui étoit boiteux & qui pouvoit à peine ſe ſoûtenir. Il alla ainſi à la rencontre du Duc, & lui dit en l'abordant : » Prince, je viens vous prier « de me faire donner un meilleur cheval, afin « que je puiſſe obéïr plus promptement à l'ordre « que vous m'avez donné de ſortir au plûtôt de « vos Etats. » Ce début fit rire le Duc, & il parut s'adoucir. Lanfranc s'en étant apperçû, lui parla avec tant d'éloquence, qu'il regagna ſes bonnes graces ; & l'ordre qui l'éxiloit fut révoqué. Ainſi il retourna en diligence ſur ſon mauvais cheval à ſon Monaſtére, où l'on chanta le *Te Deum* en action de graces de ſon retour.

Le Duc Guillaume révoque l'ordre qui exiloit Lanfranc.

Lanfranc en partit peu de temps après pour ſe rendre au Concile que le Pape avoit indiqué à Rome au mois d'Avril de l'an 1059. Il avoit deux motifs de ce voyage. Il vouloit ménager la réconciliation du Duc Guillaume, & combattre dans le Concile Berenger, qu'il ſçavoit devoir s'y

Lanfranc ſe rend à Rome.

L'AN 1059. rendre. Touchant le premier article, il représenta au Pape que l'Interdit que Sa Sainteté avoit jetté sur toute la Normandie, ne faisoit du mal qu'à ceux qui n'étoient pas coupables, qui n'avoient pas marié le Duc, & qui ne pouvoient le séparer de sa femme; que ce Prince étoit résolu de ne jamais la répudier; qu'il falloit craindre de le porter par trop de sévérité à des extrêmités fâcheuses; qu'en considération du bien qu'un si puissant Prince pourroit faire à la Religion, il paroissoit convenable de lui accorder la dispense qu'il demandoit, & de lui donner pour pénitence à lui & à la Duchesse de bâtir chacun un Monastére, l'un pour les hommes, & l'autre pour les femmes.

Le Pape leve les censures portées contre Guillaume Duc de Normandie.

Le Pape goûta ces raisons. Il accorda la dispense, & leva les censures, imposant pour pénitence au Duc & à la Duchesse de Normandie, de fonder chacun un Monastére dans leurs Etats: nous verrons comment ils l'accomplirent.

Concile de Rome contre Berenger.

Chron Vird.

Lanfranc ne réüssit pas moins bien dans ce qu'il s'étoit proposé de faire contre Berenger au Concile de Rome. Le Pape avoit pris des mesures efficaces pour obliger cet Héréfiarque à s'y rendre; & il y avoit convoqué un grand nombre d'Evêques. Le Concile se tint au mois d'Avril de l'an 1059. dans la Basilique Constantinienne, c'est-à-dire, dans l'Eglise de S. Jean de Latran. Il s'y trouva cent-treize Evêques. On y examina avec soin la doctrine de Berenger, qui troubloit depuis long-temps l'Eglise de France; & Lanfranc

en

en fit ſentir tout le venin. L'artificieux Sectaire n'eut pas la hardieſſe de la défendre devant une ſi nombreuſe Aſſemblée. Elle fut unanimement condamnée, avec le Livre de Jean Scot, d'où il l'avoit puiſée. On ordonna que ces pernicieux Ecrits fuſſent brûlés en plein Concile: Berenger alluma lui-même le feu, & y jetta les Ouvrages qui contenoient ſes erreurs.

L'AN 1059.

Quatriéme condamnation de Berenger.

Cette démarche ne raſſûra pas les Peres du Concile contre la duplicité de Berenger, dont il avoit déja donné tant de preuves. On exigea de lui une Profeſſion de foi, qu'on lui fit ſigner de ſa main & jurer de vive voix. Elle étoit conçuë en ces termes. » Je Berenger, Diacre indigne de « l'Egliſe de S. Maurice d'Angers, connoiſſant « maintenant la vraye foi, la foi Apoſtolique, « j'anathematiſe toute Héréſie, & ſpécialement « celle dont j'ai été accuſé juſques à préſent, la- « quelle enſeigne que le pain & le vin offerts à « l'Autel ſont ſeulement un Sacrement après la « conſécration, & non le Corps & le Sang de « Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, & qu'ils ne peu- « vent être touchés par les mains des Prêtres, ni « mangés par les Fidéles, qu'en forme de Sacre- « ment. J'embraſſe les ſentimens de la Sainte Egli- « ſe Romaine & du Siége Apoſtolique, & je con- « feſſe de bouche & de cœur que je tiens ſur le « Sacrement de l'Euchariſtie la foi que le Seigneur « Pape Nicolas & ce ſaint Concile ont définie, & « m'ont enſeignée; ſçavoir, que le pain & le vin « offerts à l'Autel ſont après la conſécration, non- «

Lanfr. contra Berenger.

Seconde retractation de Berenger.

T. 9. Conc. p. 1101.

L'AN 1059. » ſeulement un Sacrement, mais encore le vrai » Corps & le vrai Sang de Nôtre-Seigneur Jeſus-» Chriſt; & que ce corps eſt touché par les mains » des Prêtres, non-ſeulement en forme de Sacre-» ment, mais réellement & en vérité: j'en jure » par la ſainte & conſubſtantielle Trinité & par » les ſaints Evangiles. Je déclare dignes d'un éter-» nel anathême ceux qui s'écarteront de cette » foi, auſſi-bien que leurs Sectateurs; & ſi j'en-» ſeigne jamais quelque choſe de contraire, que » je ſois ſoûmis à toute la ſévérité des Canons. » Après avoir lu & relu cet Ecrit, je l'ai ſouſcrit » de mon plein gré. «

Cette Profeſſion de Foi fut dreſſée par le Cardinal Humbert. On voit que ce ſçavant homme y avoit pris toutes les précautions contre les ſubterfuges de Berenger, lequel abuſant du terme de Sacrement, l'oppoſoit à la réalité. Ainſi il diſoit ſans peine que le Corps de Jeſus-Chriſt étoit dans le Sacrement, pour dire qu'il y étoit ſeulement en figure. Mais la formule du ſerment qu'on lui fit prêter, lui ferma tous ces faux-fuyans. Pour le violer, comme il fit dans la ſuite, il fallut qu'il ſe déclarât ouvertement fourbe & parjure. Car en perdant la ſimplicité de la foi qui fait le Catholique, on perd preſque toûjours la probité qui fait l'honnête homme.

T. 9. Conc. p. 1099.

Outre la cauſe de Berenger qui concernoit la foi, on traita dans le Concile de Rome de pluſieurs articles de diſcipline, ſur leſquels on dreſſa des Canons. Les plus remarquables regardent les

Eccléſiaſtiques ſimoniaques & concubinaires. Pour inſpirer une juſte horreur de ce dernier déſordre qui devenoit commun, on défendit à tous les Fidéles, ſous peine d'excommunication, d'entendre la Meſſe d'un Prêtre, qu'on ſçauroit avoir une concubine.

L'AN 1059.

Défenſe d'entendre la Meſſe d'un Prêtre concubinaire.

Le Pape envoya en France un précis de ces Canons par une Lettre adreſſée aux Evêques de Gaule, d'Aquitaine & de Gaſcogne. Il leur déclare que dans le Concile Romain de cent treize Evêques, il a été ordonné que quiconque des Prêtres, des Diacres & des Soûdiacres auroit une concubine, ne pourroit plus célébrer la Meſſe, lire l'Evangile, & ſervir à l'Autel, ni même demeurer dans la Communauté des autres Eccléſiaſtiques. Il marque qu'on a excommunié ceux qui après avoir reçu la tonſure renonçoient à la Cléricature, auſſi-bien que les Moines qui abandonnoient leur Profeſſion, & ceux qui feroient quelque violence aux Voyageurs, aux Pelerins, aux Clercs, aux Moines, aux femmes & aux pauvres, qui marchent ſans armes; qu'on a pareillement reglé l'étenduë des cimetiéres; que les grandes Egliſes en auroient de ſoixante pas de circuit, & les petites Egliſes ou les Chapelles, de trente pas; & que ceux qui dans l'eſpace de ce terrain feroient quelque violence à quelqu'un, ſeroient excommuniés; à moins que celui qui ſe ſeroit réfugié dans cet aſyle, ne fût un voleur public.

Lettre du Pape Nicolas II. aux Evêques de France.

T. 9. Conc. p. 1096.

Pour faire obſerver en France les Décrets du Concile Romain, le Pape Nicolas y nomma deux

L'AN 1059.

Le Cardinal Etienne & S. Hugues Légats en France.

Légats, sçavoir S. Hugues Abbé de Clugni & le Cardinal Etienne. Il donna la Légation d'Aquitaine à S. Hugues, & celle du reste de la Gaule au Cardinal Etienne.

Gerard Evêque de Sisteron.

S. Hugues tint un Concile à Avignon, dont les Actes sont perdus (a). On sçait seulement qu'on y élut Gerard Evêque de Sisteron, & que S. Hugues l'envoya se faire sacrer à Rome. L'Evêché de Sisteron étoit vacant depuis dix-sept ans. Il avoit été ruiné tant par les Seigneurs Laïques, que par les Evêques précédens & par les Chanoines. La plûpart de ces derniers étoient mariés publiquement. Pour réparer ces scandales, on jetta les yeux sur Gerard qui étoit Prevôt d'Oulx. Le Pape l'ayant ordonné Evêque, le renvoya à son Eglise avec des Lettres adressées au Clergé & au peuple de Sisteron, où après leur avoir donné sa bénédiction s'ils obéïssent, il leur déclare qu'il a ordonné Gerard pour leur Evêque sur le témoignage que lui ont rendu de ses mœurs l'Abbé Hugues son Légat, l'Archevêque d'Arles, l'Evêque d'Avignon & plusieurs autres Prélats qui l'ont élu; mais qu'il lui a recommandé de ne point donner les Ordres aux Bigames, à ceux qui ont fait pénitence publique, & de ne faire les Ordinations que dans les temps marqués.

Boucher Hist. de Prov. t. 2. p. 78.

Malgré ces Lettres, les habitans de Sisteron ne voulurent pas recevoir Gerard. Il se retira à For-

(a) M. Boucher dans l'Histoire de Provence dit avoir vû les Actes de ce Concile entre les mains de Dom Polycarpe de la Riviere Chartreux qui préparoit une Histoire d'Avignon; mais ni les Actes ni l'Histoire n'ont paru.

calquier, où un de ses prédécesseurs nommé Frondonius, avoit placé une partie du Chapitre de Sisteron : ensorte que ces deux Eglises ne faisoient dès-lors, & ne firent dans la suite qu'une même Cathédrale.

L'AN 1060.

Le Cardinal Etienne qui étoit aussi Légat en France, convoqua un Concile à Tours pour le premier de Mars 1060. Il ne s'y trouva que dix Prélats, tant Archevêques qu'Evêques; & l'on y fit dix Canons contre divers abus; sçavoir, contre la simonie, contre le concubinage des Clercs, contre les mariages incestueux, contre la pluralité des Bénéfices, & contre les Moines apostats. Le Légat avoit cité à ce Concile Johenæus ou Junqueneus de Dol, qui se portoit toûjours pour Archevêque de Bretagne.

Concile de Tours.

T. 9. Conc. p. 1108.

On avoit souvent sommé ce Prélat de se rendre à Rome, pour défendre sa cause contre l'Archevêque de Tours; mais il n'avoit pas comparu. Le Légat lui marqua que le Pape venoit encore de le citer en dernier lieu pour comparoître au Concile qui devoit se tenir à Rome; mais que lui Etienne ayant été après cette citation nommé Légat pour la France, il le sommoit de se rendre au Concile de Tours, pour lui épargner la peine & les frais du voyage de Rome. On a sujet de croire que l'Evêque de Dol ne comparut point. Il avoit lieu de craindre de perdre non-seulement la qualité d'Archevêque, mais encore celle d'Evêque; car c'étoit un indigne Prélat, qui avoit une femme & des enfans,

Johenæus prétendu Archevêque de Dol cité au Concile de Tours.

L'AN 1060. & qui fut enfin déposé, comme nous le verrons.

Le Pape Nicolas avoit formé le projet de venir lui-même en France travailler à la réforme. Mais il paroît qu'on fit craindre son zéle au Roi Henri; & que les Evêques qui se sentoient coupables, firent naître des difficultés pour empêcher ce voyage. On écrivit au Pape que Gervais Archevêque de Rheims l'avoit traversé dans son dessein; & pour montrer l'intérêt que ce Prélat pouvoit y avoir, on l'accusa de quelques autres entreprises, qui parurent si griéves à Nicolas II. qu'il mit l'Eglise de Rheims en interdit. Gervais qui n'avoit pas mérité un pareil traitement, fit cependant observer cette censure; mais il envoya des Députés au Pape, qui eurent une audience gracieuse, & qui justifiérent sans peine leur Archevêque. Un de ces Députés mourut à Rome. Le Pape le visita pendant sa maladie, & lui rendit les derniers devoirs avec beaucoup de charité.

Gervais Archevêque de Rheims accusé auprès du Pape se justifie.

Ep. Gervasii.

Lettre de Gervais au Pape Nicolas II.

Gervais en remercia le Pape par une Lettre, où il se felicite de ce que les délations de ses accusateurs ont fait moins d'impression sur l'esprit de Sa Sainteté que les moyens de justification qu'il avoit fait proposer en sa faveur. Il proteste que malgré les bruits qu'on a répandus contre lui, il a toûjours ardemment souhaité que le Pape vînt en France, afin qu'il pût lui rendre les honneurs dûs à sa personne & à sa dignité: qu'au reste l'obéïssance avec laquelle on a observé à Rheims la

suspense & l'interdit, est une réfutation de tout ce que ses adversaires lui ont reproché.

L'AN 1060.

Pendant ces négociations, les affaires changérent de face en France. Le Roi Henri mourut le cinquiéme d'Août l'an 1060 à Vitri (a) dans la forêt de Biévre. On publia qu'il avoit été empoisonné par Jean le Sourd Medecin de Chartres: mais ces sortes d'accusations sont la plûpart calomnieuses, & n'ont souvent d'autre fondement que la malignité des uns & les regrets des autres. Il semble qu'on ne veuille pas que les bons Princes puissent mourir de leur mort naturelle.

Mort de Henri I. Roi de France.

Henri en mourant laissa ses Etats à son fils Philippe, qui n'étoit âgé que d'environ huit ans: mais il nomma Baudoüin Comte de Flandre pour Regent du Royaume. Il ne pouvoit choisir un Prince, ni plus sage, ni plus désintéressé. Baudoüin ne chercha dans le Gouvernement que le bien du jeune Roi & celui de ses peuples. Il procura l'un & l'autre, parce qu'il oublia ses propres intérêts.

Gervais Archevêque de Rheims ne laissa pas de craindre les troubles, qui lui paroissoient inséparables d'une Minorité. Il manda au Pape qu'il étoit sensiblement affligé de la mort du Roi Henri, vû l'indocilité des François, dont il craignoit, disoit-il, que les divisions ne causassent la ruine

Lettre de Gervais au Pape.

(a) Le Moine Clarius dit dans sa Chronique que Vitri où mourut le Roi Henri, étoit dans la forêt de Bievre, qui est aujourd'hui celle de Fontainebleau; & il y a apparence qu'il y avoit alors dans cette forêt quelque Château nommé Vitri. On y voit encore une Croix qu'on nomme *la Croix de Vitri*. Le P. Daniel & plusieurs autres Auteurs placent dans la Brie le Vitri où mourut Henri.

L'AN 1060. du Royaume. Pour prévenir ces malheurs, il prie le Pape de l'aider de ses conseils. » Car, ajoûte-t'il, » vous devez à nôtre Royaume ce que les gens » de bien doivent à leur patrie. Vous nous faites » honneur par vôtre prudence & par vôtre sainte- » té : c'est de nôtre Royaume que Rome vous a » choisi pour vous faire son chef, & le chef du » monde. « Mais le Pape ne fut pas long-temps en état de s'intéresser aux affaires de la France sa patrie ; car sa mort suivit de près celle du Roi Henri.

Gervas. Ep. ad Nicol.
T. 9. Conc. p. 1097.

Ce Prince avoit en même-temps de la valeur & de la modération. Il aimoit la guerre ; & il ne la fit cependant, que pour dompter des Vassaux rebelles. Il ne manquoit pas de zéle contre les Hérétiques ; mais les fauteurs de Berenger l'empêchérent d'en suivre les mouvemens. Henri fit de grandes libéralités à diverses Eglises de son Royaume. La même année qu'il mourut, il avoit fondé proche de Paris pour une Communauté de Chanoines (a) l'Abbaye de S. Martin des Champs, ainsi surnommée parce qu'elle étoit alors hors de Paris. Il marque dans l'Acte de la fondation qu'il y avoit autrefois en ce lieu un Monastére dédié à S. Martin, lequel avoit été ruiné. Cette Chartre est datée de l'an 1060. avec d'autres ca-

Fondation de S. Martin des Champs.

(a) Le P. Daniel dit que le Roi Henri mit à S. Martin des Champs un Abbé & des Chanoines Reguliers de l'Ordre de S. Augustin, ainsi que le témoigne la Chartre de Fondation. Mais on lit seulement dans cette Chartre *Canonicos regulari conversatione ibidem Deo famulantes attitulavi.* Ces Chanoines pouvoient vivre selon la Regle Canonique sans être Chanoines Reguliers de S. Augustin. Car la Regle des Chanoines leur permettoit de garder leurs biens : ce que ne pouvoient faire les Chanoines qui furent nommés Reguliers.

ractéres

L'AN 1060.

ractéres Chronologiques, qui ſe contrediſent, (a) ce qui feroit croire qu'elle a ſouffert quelque altération. Elle eſt ſignée du Roi Henri, de ſon fils Philippe qui prend le titre de Roi, de la Reine Anne, de Mainard Archevêque de Sens, d'Imbert ou Humbert Evêque de Paris, & de pluſieurs autres Prélats. Parmi les Seigneurs laïques je remarque Thibauld de Montmorenci & Amauri de Montfort : ce qui montre l'ancienneté de ces illuſtres Maiſons. Nous verrons bientôt comment le Monaſtére de S. Martin des Champs paſſa des Chanoines, aux Moines de Clugni qui le poſſédent encore.

Il ſe fit ſous le regne de Henri pluſieurs autres pieux établiſſemens, principalement dans la Neuſtrie, où les Seigneurs Normans bâtirent beaucoup plus de Monaſtéres, que leurs ancêtres n'en avoient détruits. Nous ne ferons ici que les indiquer.

Vers l'An 1060. Fondation des Monaſtéres de Lire, de Cormeilles & de Conches.

Le Comte Guillaume fils d'Oſberne & Adelice ſa femme fondérent le Monaſtére de Lire au Diocéſe d'Evreux, & celui de Cormeilles au Diocéſe de Liſieux. Roger de Thoëne pere d'Adelice fonda celui de Conches au même Diocéſe d'Evreux.

Fondation des Monaſtéres de S. Pierre ſur Dive, du Tréport & de pluſieurs autres.

Leſceline Comteſſe d'Eu conjointement avec ſes fils Robert Comte d'Eu & Hugues Evêque de Liſieux, fit bâtir le Monaſtére de S. Pierre ſur

(a) On joint avec l'an 1060. la vingt-ſeptiéme année du Regne de Henri & l'Indiction xv. C'étoit la vingt-neuviéme année du Regne de ce Prince & l'Indiction XIII.

Vers l'An 1060.

Dive, & une Abbaye de Religieuses aux portes de Lisieux. Robert Comte d'Eu fonda proche d'Eu le Monastére du Tréport en l'honneur de S. Michel.

Turstin & Eudes son fils firent bâtir le Monastére de la Trinité de Lessai au Diocése de Coûtances, Guillaume Talvas Comte de Bellesme celui de Lonlai, Raoul-Tesson & Ernée son frere celui de S. Etienne de Fontenai, Herluin d'Etouteville & Robert son fils celui de Grestain Diocése de Lisieux, Baudouin de Revers celui de Montebourg Diocése de Coûtances, le Comte Hugues celui de S. Severe au même Diocése, & Nigelle Vicomte de Coûtances celui de Saint Sauveur-le-Vicomte au même Diocése de Coûtances.

Fondation de la Charité sur Loire.

Udalric. in consult. Cluniac.

S. Hugues Abbé de Clugni établit vers l'an 1056. le Prieuré de la Charité sur Loire par les libéralités de Geoffroi Evêque d'Auxerre & de Guillaume Comte de Nevers. Un S. Moine nommé Gerard en fut le premier Prieur. Il n'étoit pas bien versé dans les Lettres; mais il avoit une vive confiance en Dieu, & une charité si généreuse, qu'il recevoit avec plaisir tous les passans, ne craignant pas pour subvenir à ces dépenses, d'emprunter quelquefois jusqu'à trois ou quatre mille sols. Dieu benit sa charité, d'où il paroît que le Monastére a pris son nom. Trente ans après la fondation, il y avoit jusqu'à cent Religieux en ce Prieuré; & S. Hugues y donna en un jour l'habit à cinquante-six Moines.

Guillaume Gerou & ses deux neveux Robert & Hugues de Grantmesnil rétablirent le Monastére d'Ouche, dit S. Evroul, & en donnérent le gouvernement à Thierri Moine de Jumiege, qui y fut beni Abbé par Hugues Evêque de Lisieux. Robert de Grantmesnil l'un des Fondateurs y embrassa la vie Monastique, & quelque-temps après sa profession, il en fut élu Prieur. Alors l'Abbé Thierri ne pouvant s'accorder avec lui, abdiqua sa charge, & mourut dans l'Isle de Chypre en allant à Jerusalem. Robert ayant été élu son successeur l'an 1059. le Duc Guillaume lui donna la puissance sur le temporel par la Crosse d'Yves Evêque de Séez, & Guillaume Evêque d'Evreux lui donna le soin des ames, c'est-à-dire, la jurisdiction spirituelle par la bénédiction Pontificale. Ce trait rapporté par Orderic Vital nous fait connoître que les Ducs de Normandie donnoient l'Investiture du temporel par la Crosse.

Vers l'An 1060.

Guill. Gemmet.

Le Monastére de S. Evroul rétabli : troubles qui y arrivérent.

Mais Robert ne fut pas long-temps tranquille dans sa charge. On le rendit suspect au Duc, qui le chassa de son Monastére, & mit en sa place Osberne Prieur de Cormeilles par l'avis d'Ansfroi Abbé de Preaux, & de Lanfranc Prieur du Bec. Le Duc fit venir Osberne à Roüen, & dans un Synode qu'y tenoit l'Archevêque Maurile, il lui donna l'Investiture de l'Abbaye par la Crosse de Hugues Evêque de Lisieux. Robert se retira en Italie, & y visita les Seigneurs Normans ses parens, occupés alors à fonder dans la Poüille & dans la Sicile un Etat florissant. Il porta ses plain-

Robert Abbé de S. Evroul chassé de son Monastére.

Vers l'An 1060. tes au Pape Nicolas II. qui le renvoya en Normandie avec des Lettres de recommandation, & avec deux Cardinaux, chargés de lui faire restituer l'Abbaye dont on l'avoit chassé.

Le Duc Guillaume étoit à Lillebonne, lorsqu'il apprit que l'Abbé Robert étoit sur le point d'arriver à sa Cour avec les deux Cardinaux. Cette nouvelle le mortifia, & il dit avec colére qu'il recevroit les Cardinaux comme des Envoyés du Pere commun; mais que si quelque Moine avoit osé aller à Rome se plaindre de lui, & étoit ensuite assez hardi que d'oser paroître en sa présence, il le feroit pendre au plus haut chêne de la forêt voisine. L'Abbé Robert à qui on rapporta ce discours, se retira sur les terres de France auprès de Hugues Abbé de S. Denis son parent. De-là il manda à Osberne qui avoit été mis en sa place, qu'il eût à se rendre au territoire de Chartres, pour comparoître l'un & l'autre devant les Cardinaux Légats chargés de juger leur différend.

Osberne promit qu'il s'y rendroit, & qu'il iroit même jusqu'à Rome; mais il ne se pressa point de le faire. C'est pourquoi l'Abbé Robert envoya au Monastére de S. Evroul des Lettres, par lesquelles il déclaroit Osberne excommunié de la part du S. Siége, & il invitoit tous les Moines à quitter cet Intrus, pour se rendre auprès de lui. On peut juger dans quels troubles une pareille déclaration jetta les Moines, qui d'ailleurs étoient mécontens de la sévérité d'Osberne. Plusieurs d'entre eux sortirent en effet de S. Evroul,

& ſuivirent Robert en Calabre, où il fonda pluſieurs Monaſtéres par les libéralités des Seigneurs Normans qui s'y étoient établis. L'AN 1060.

Robert avoit deux ſœurs Religieuſes, qui vivoient proche le Monaſtére de S. Evroul. Elles ſe retirérent en Italie avec leur frere; mais les riches partis qu'elles y trouvérent parmi les Seigneurs leurs compatriotes, furent pour elles une tentation, à laquelle elles ne réſiſtérent point; & quoiqu'elles euſſent reçu le voile des Vierges, elles ſe mariérent l'une & l'autre. Tant il eſt vrai que la vertu d'une Religieuſe appellée à la retraite du Cloître, eſt bien foible contre la diſſipation & l'air du grand monde.

Pour Oſberne, dès qu'il ſe vit excommunié, ſa conſcience ne lui laiſſa goûter aucun repos, qu'il n'eût fait lever les cenſures. Il envoya des Députés à Rome avec la Lettre la plus reſpectueuſe & la plus ſoumiſe, pour demander l'abſolution au Pape, qui la lui accorda à la requête même de Robert. Au reſte l'Abbé Oſberne gouverna très-ſagement ſa Communauté, & la rendit très floriſſante. On ſe plaignit ſeulement de ce qu'il étoit un peu trop ſevére à l'égard des jeunes Religieux.

L'AN 1061.
Mort du Pape Nicolas II.

Le Pape qui leva les cenſures portées contre Oſberne, étoit Aléxandre II. ſucceſſeur de Nicolas II. mort ſur ces entrefaites l'an 1061. après un Pontificat, qui quoique trop court pour les beſoins de l'Egliſe, n'ayant été que de deux ans & demi, pourra paroître long, ſi l'on conſidére les

L'AN 1061. grandes choſes que ce Pape a faites. La diviſion du Clergé après ſa mort ajoûta un ſchiſme dangereux aux autres maux dont il avoit travaillé à purger l'Egliſe avec un zele infatigable. Les Romains ne s'accordant point pour le choix d'un Pape, Hildebrand qui par ſa prudence & ſon autorité étoit comme en poſſeſſion de réünir les ſuffrages en faveur de celui qu'il jugeoit le plus digne, fit élire Anſelme Evêque de Luques qui prit le nom d'Aléxandre II.

Aléxandre II. Pape.

On avoit lieu de croire que cette élection ſeroit agréable aux Allemans : on ſe trompa. L'Impératrice Agnès & le jeune Henri IV. ſon fils parurent choqués qu'on eût fait un Pape ſans leur participation. Dans le reſſentiment qu'ils en eurent, ils ſe livrérent à de mauvais conſeils, & firent élire pour Pape par quelques Prélats Cadaloüs Evêque de Parme. Le ſchiſme enfanta la guerre ; & l'Antipape ſoûtenu par les troupes Allemandes, marcha contre Rome pour l'aſſiéger. Mais quoiqu'on lui eût livré le Château S. Ange, il fut repouſſé par la bravoure & la fidélité des Romains, ce qui l'obligea de ſe retirer à Parme, d'où il ne ceſſa de troubler l'Egliſe, que quand il eut perdu ſes protecteurs, ainſi qu'il arriva bientôt.

Les Seigneurs Allemans à la tête deſquels étoit Annon de Cologne, laſſés d'être gouvernés par une femme, ou plûtôt par ceux à qui elle donnoit ſa confiance, & qui en abuſoient, enlevérent le jeune Roi Henri à ſa mere. L'Archevêque Annon

le conduisit à Cologne, où il se chargea de son éducation. Le coup étoit hardi, mais il parut nécessaire; & Pierre Damien en félicitant S. Annon sur cette entreprise, le compare au grand Prêtre Joyadas. L'Eglise profita la premiére de cette révolution dans le Gouvernement. L'Antipape perdit ses appuis, & quelque-temps après il fut fait prisonnier & enfermé dans une tour.

L'AN 1061.

Aléxandre II. manda cette nouvelle à Gervais de Rheims, en faisant réponse à la Lettre qu'il en avoit reçuë. » Nous avons connu clairement « par vos Lettres, lui dit-il, que vôtre Fraternité « à une sincére compassion des maux de sa mere « la sainte Eglise Romaine; & que si elle le pou- « voit, elle viendroit la visiter en personne. Mais « comme nous ne doutons pas que vous ne pre- « niez part à sa prospérité, ainsi que vous l'avez « prise à ses disgraces, nous vous apprenons que « le malheureux Cadaloüs est autant humilié, qu'il « avoit prétendu s'élever. Car il est gardé prison- « nier dans une tour, d'où nous esperons qu'il ne « sortira point, qu'il n'ait expié les attentats, où « il s'est porté contre S. Pierre.

T. 9. Conc. p. 1118.

Lettre du Pape Alexandre II. à Gervais Archevêque de Rheims.

Gervais avoit mandé au Pape qu'à la faveur du schisme, la simonie faisoit de nouveaux progrès dans l'Eglise de France, & qu'il étoit résolu de s'y opposer avec force. Le Pape après l'avoir loüé de son zele, le prie de terminer conjointement avec l'Archevêque de Sens l'affaire de l'Evêque d'Orleans, accusé d'avoir acheté cet Evêché. Il le charge aussi de prendre des mesures

Plusieurs Prélats accusés de simonie.

Vers l'An 1063.

pour chaſſer de S. Médard de Soiſſons l'Abbé qui retenoit toûjours cette Abbaye, quoiqu'il fût excommunié depuis long-temps. Cet Abbé étoit Rainald, qui avoit été dépoſé dans le Concile de Rheims, & qui ſe maintenoit toûjours dans ſon Abbaye, bien que la plûpart des Moines euſſent mieux aimé abandonner le Monaſtére, que de le reconnoître. Mais leur diſperſion ne le toucha point; parce que moins il avoit de Religieux à nourrir, plus il avoit de revenus à dépenſer. L'Evêque d'Orleans accuſé de ſimonie étoit Haderic, dont nous parlerons dans la ſuite.

Par une autre Lettre le Pape défendit à Gervais d'ordonner Evêque de Soiſſons Joſſelin ou Goſlin, qui non content d'avoir acheté l'Archidiaconat de Paris, avoit enſuite obtenu à prix d'argent l'Evêché de Soiſſons. Il marque qu'il avoit reçu auſſi des plaintes contre l'Evêque de Beauvais, qui diſſipoit les biens de ſon Egliſe, & contre Gui Evêque d'Amiens au ſujet des vexations qu'il faiſoit aux Moines de Corbie. Car tandis que les Papes étoient occupés à ſe défendre contre les uſurpateurs de la Chaire de S. Pierre, pluſieurs Evêques en prirent occaſion au commencement du Pontificat d'Aléxandre II. de s'élever contre les priviléges accordés aux Monaſtéres de leurs Diocéſes.

Pluſieurs Evêques s'élevent contre les priviléges des Moines.

Gui Evêque d'Amiens & ſucceſſeur de Foulques ſon frere, ſouffroit fort impatiemment l'exemption du Monaſtére de Corbie. Etant encore Archidiacre d'Amiens, il ne ceſſoit d'exciter l'Evêque

l'Evêque ſon frere d'y donner des atteintes, qui furent réprimées au Concile de Rheims par le Pape Leon IX. Foulques Abbé de Corbie n'étoit alors que Diacre; & comme Foulques Evêque d'Amiens faiſoit difficulté de l'ordonner Prêtre, le Pape appella l'Abbé à Rome, où il reçut l'Ordre de Prêtriſe. Ce fut une nouveau ſujet de querelle. L'Archidiacre Gui alla à Rome accuſer l'Abbé Foulques de pluſieurs crimes, & particuliérement d'avoir reçu la Prêtriſe d'une maniére peu canonique. Le Pape ordonna que l'accuſateur & l'accuſé ſe trouveroient au Concile de Verceil. L'Abbé s'y rendit, mais il ne parut perſonne de la part de l'Evêque d'Amiens. Ainſi le Pape écrivit à l'Archevêque de Rheims de ſoûtenir l'Abbé de Corbie, & défendit à l'Evêque d'Amiens de l'inquiéter.

Vers l'An 1063.

Différend entre l'Evêque d'Amiens & l'Abbé de Corbie.

Libellus Fulconis Abbatis ap. Mabill. t. 4. Ann. p. 622.

Foulques Evêque d'Amiens obéït: mais Gui lui ayant ſuccédé, recommença le procès. Il y eut bien des conférences inutiles pour accommoder cette affaire. On fit entendre à l'Abbé que s'il donnoit quelqu'argent à l'Evêque, celui-ci lui rendroit ſes bonnes graces, & reſpecteroit ſes priviléges. L'Abbé donna quarante livres à l'Evêque, qui continua ſes vexations. Il cita les Clercs dépendans de l'Abbaye, & menaça de les excommunier. L'Abbé eut recours au Comte Baudoüin Regent du Royaume; & il y eut à ce ſujet une grande Aſſemblée de Prélats & d'Abbés, qui jugérent en faveur du Monaſtére de Corbie. On croyoit l'affaire terminée, lorſque l'Evêque d'A-

Vers l'an 1063.

miens ſomma l'Abbé Foulques & le Moine Baudoüin de ſe rendre à ſon Synode pour le cinquiéme de Juillet ſous peine d'excommunication.

L'Abbé qui étoit malade, envoya ſes excuſes, auſquelles l'Evêque ne répondit ſept jours après, que par une Sentence d'excommunication. Foulques appella au Métropolitain, qui donna ordre à l'Evêque d'Amiens de lever les cenſures. Mais ce Prélat loin d'obéïr, publia une nouvelle Sentence d'excommunication. Foulques crut donc devoir s'adreſſer au S. Siége. Il fit préſenter au Pape Aléxandre une Requête, où après avoir expoſé les faits que nous venons de rapporter, il » ajoûte : » Voilà, Pere commun, Paſteur choiſi » de Dieu, quel eſt le comble de nôtre calamité. » Nôtre eſpérance n'eſt qu'en vous, c'eſt à vous » de nous défendre, parce que le chef doit compatir aux membres qui ſouffrent; & il eſt juſte » que vous défendiez l'Egliſe, dont Dieu vous a » donné le Gouvernement. Le Monaſtére de S. » Pierre eſt déſolé, vous devez être ſpécialement » le défenſeur de S. Pierre. «

Requête de Foulques Abbé de Corbie au Pape Aléxandre II.

Aléxandre ayant reçu cette Requête, écrivit à Gui d'Amiens une Lettre, où après lui avoir fait de vifs reproches ſur la conduite qu'il avoit tenuë, il lui défend d'inquiéter davantage les Moines. » Si vous n'obéïſſez pas, ajoûte-t'il, nous » ordonnons par l'autorité Apoſtolique que les » Moines recevront de l'Archevêque de Rheims » le S. Chrême & les Ordinations qu'ils avoient » coutume de recevoir de vous. Que ſi vous vous

Ap. Mabill. in Ann. t. 4. p. 623.

roidiſſez contre nos ordres, ſçachez que vous « êtes privé de toutes fonctions Epiſcopales & Sa- « cerdotales; & ſi vous continuez dans vôtre en- « durciſſement,nous vous interdiſons la Commu- « nion, à moins que vous ne ſoyez en danger de « mort, juſqu'à ce que vous faſſiez ſatisfaction à « l'Abbé en préſence de l'Archevêque de Rheims « à qui nous commettons cette cauſe. «

Vers l'An 1063.

Le Pape écrivit en conformité à Gervais Archevêque de Rheims une Lettre où il lui ordonne d'interdire l'Evêque d'Amiens des fonctions Epiſcopales, s'il refuſe d'obéïr. L'Evêque s'opiniâtra quelque-temps; ce qui obligea le Pape Aléxandre d'écrire encore ſur ce ſujet. Mais enfin l'accord fut conclu entre l'Evêque d'Amiens & l'Abbé de Corbie, à condition que l'Abbé cederoit à l'Evêque une terre de l'Abbaye.

Différend entre l'Evêque de Paris & l'Abbé de S. Denis.

Geoffroi Evêque de Paris ſucceſſeur d'Humbert, s'éleva auſſi contre les priviléges de l'Abbaye de S. Denis. L'Abbé Raignier s'en plaignit au Pape, qui pour juger l'affaire, cita l'Evêque & l'Abbé à Rome. Ils y comparurent, & après une longue diſcuſſion l'affaire fut jugée en faveur du Monaſtére. Mais comme on craignit le reſſentiment de l'Evêque de Paris, le Pape écrivit à l'Archevêque de Sens, pour le prier de donner le S. Chrême & les Ordres ſacrés aux Moines de S. Denis, ou de les faire donner par ſes Suffragans.

Entrepriſes de Drogon Evêque de Mâcon ſur les priviléges de Clugni.

Drogon Evêque de Mâcon entreprit auſſi d'étendre ſa juriſdiction ſur le Monaſtére de Clugni, ſoûmis immédiatement au S. Siége; & ſans

Vers l'An 1063.

s'arrêter à discuter le droit, il prit les voyes de fait, qui lui parurent plus courtes. Il se rendit à Clugni avec une troupe de gens armés pour entrer dans l'Eglise, où il vouloit, disoit-il, tenir un Synode. Les Moines refusérent constamment de lui en ouvrir les portes, & il ne put les forcer ; mais pour se venger de l'affront, il excommunia toute la Communauté. S. Hugues alla aussi-tôt se jetter aux pieds d'Aléxandre II. & il se trouva au Concile de plus de cent Evêques, que ce Pape assembla à Rome l'an 1063.

Concile de Rome.

On y fit douze Canons que le Pape envoya à tous les Evêques du monde Chrêtien, afin qu'ils s'y conformassent. Les deux grands maux qui affligeoient alors l'Eglise, sçavoir la simonie & l'incontinence des Clercs en sont le principal objet. On y défend de nouveau d'entendre la Messe d'un Prêtre qu'on sçauroit avoir une concubine. On ordonne que les Clercs mangeront ensemble, & coucheront dans le même dortoir, & que les biens de l'Eglise qu'ils possédent, seront en commun. On défend de donner l'habit Monastique à ceux qui le demandent dans l'espérance ou avec promesse d'être Abbés.

S. Hugues rendit dans ce Concile sa plainte contre l'Evêque de Mâcon, & il obtint que le Cardinal Pierre Damien fût envoyé Légat en France pour terminer le differend. Pierre Damien avoit eu la permission de renoncer à son Evêché d'Ostie, pour se retirer dans la solitude : mais son zéle pour la discipline, & son amitié pour le S.

l'Abbé de Clugni, l'empêchérent de refuser cette commission.

Vers l'An 1063.

Le Pape écrivit une Lettre commune aux Archevêques Gervais de Rheims, Richer de Sens, Barthelemi de Tours, Aimon de Bourges & Goscelin de Bourdeaux (a), pour leur recommander le Légat qu'il leur envoyoit. » Vous n'ignorez pas, « mes très-chers Fréres, leur dit-il, que par la « place que nous occupons, quelque indignes que « nous en soyons, nous sommes chargés du soin « de gouverner l'Eglise universelle. C'est pour- « quoi les affaires des Eglises ne nous permettant « pas d'aller chez vous, nous vous envoyons en « nôtre place la personne qui après nous a le plus « d'autorité dans l'Eglise Romaine, sçavoir Pier- « re Damien qui est nôtre œil, & la colonne iné- « branlable du Siége Apostolique. Nous lui avons « confié tous nos pouvoirs; afin que ce qu'il aura « reglé & décerné dans vos Provinces, ait autant « de force, que si nous l'avions réglé ou décerné « nous-mêmes, après un mûr examen. Nous vous « avertissons donc, & nous vous ordonnons par « l'autorité Apostolique, de le recevoir comme « nous-même, & de vous conformer humble- « ment à ses Ordonnances. « Le Pape ajoûte que n'espérant pas d'obtenir de Pierre Damien qu'il se chargeât de cette Légation, il avoit envoyé en France un nommé Girelme; mais qu'il ordonne

T. 9. Conc. p. 1131.

Lettre du Pape Aléxandre II. à plusieurs Archevêques de France.

(a) Le nom de l'Archevêque de Bourges est exprimé par la lettre initiale M. & celui de l'Archevêque de Bourdeaux par la lettre T. il faut que ce soit une faute des Manuscrits: car Aimon Archevêque de Bourges vivoit encore & Gotcelin ou Joscelin étoit Archevêque de Bourdeaux.

L'AN 1063. que cet Envoyé ne fasse rien que sous la direction & par l'ordre du nouveau Légat.

Concile de Chalon sur Saone.

In Biblioth. Cluniac. p. 509.

Conc. Cabill. T. 9. Conc. p. 1177.

Pierre Damien assembla à son arrivée en France un Concile à Chalons sur Saone, où l'on examina d'abord la cause du Monastére de Clugni. On produisit l'Acte de la fondation, où le Duc Guillaume déclaroit que ce Monastére ne devoit être soûmis à personne, qu'au Pape ; & l'on fit la lecture de plusieurs priviléges des Papes donnés en conformité aux intentions du fondateur. Après quoi on demanda aux Evêques ce qu'ils en pensoient. Ils répondirent tous d'une voix que ces priviléges étoient légitimes, qu'on devoit s'y conformer, & ne leur donner aucune atteinte. On somma l'Evêque de Mâcon de proposer ses défenses, s'il en avoit. Il répondit que ces Actes lui paroissoient respectables, qu'il n'avoit rien à y opposer ; & comme dans un de ces priviléges, il étoit défendu sous peine d'anathême à tout Evêque de porter quelque Sentence d'excommunication contre les Moines de Clugni, il dit pour s'excuser qu'il ne les avoit pas excommuniés, qu'il avoit seulement dit dans la colére, *S'il y a dans ce Monastére quelques personnes soûmises à ma jurisdiction, je les excommunie.*

Mais comme il étoit constant que cet Evêque avoit donné atteinte aux priviléges accordés par le S. Siége, & qu'il apportoit pour excuse qu'il n'en avoit pas eu connoissance, on l'obligea de prêter le serment suivant. » Que le Seigneur Pier» re Evêque d'Ostie, & tout le S. Concile sça-

chent, que quand j'allai à Clugni tout ému de « colére, je ne l'ai pas fait au mépris du S. Siége, « ni du Seigneur le Pape Aléxandre, & encore « moins des priviléges dont on vient de faire la « lecture, puisque je n'en sçavois pas alors assez « bien la teneur. Qu'ainsi Dieu m'ait en aide & les « saints Evangiles. « Quatre Clercs de l'Eglise de Mâcon firent le même serment: on avoit ordonné qu'il y en eût six qui jurassent avec l'Evêque; mais le Légat crut devoir se contenter de quatre. Après ce serment, l'Evêque de Mâcon se prosterna à terre en confessant qu'il avoit péché. On lui imposa pour pénitence de jeûner sept jours au pain & à l'eau.

Cependant le lendemain, ce Prélat pressé par les Clercs de son Eglise, voulut revenir contre ce qui avoit été réglé, & il demanda qu'on lût un privilége accordé à son Eglise par le Pape Agapet. On en fit la lecture, mais on n'y trouva rien qui préjudiciât aux priviléges de Clugni. Nous avons vû que dans un Concile d'Anse tenu l'an 1025. on n'eut pas tant d'égard aux exemptions de Clugni. Mais les Abbés de ce célébre Monastére avoient depuis ce temps-là obtenu de plus amples priviléges, & S. Hugues en avoit tout récemment rapporté de Rome un du Pape Aléxandre.

Super. p. 203.

Evêques accusés de simonie.

On traita dans le Concile de quelques autres affaires Ecclésiastiques. Haderic Evêque d'Orleans y fut accusé de simonie; mais il fit serment qu'il étoit innocent, & trompa le Légat. On

L'AN 1063. donna des preuves au Pape que cet Evêque s'étoit parjuré & avoit surpris le zele de Pierre Damien. Le Pape en félicitant Gervais de Rheims de ce qu'il avoit chassé de l'Eglise de Chartres l'Evêque simoniaque qui l'avoit usurpée, lui ordonne de procéder conjointement avec l'Archevêque de Sens à la déposition d'Haderic d'Orleans, qui par ses parjures avoit trompé le Légat au Concile de Chalons. Apparemment qu'on ne trouva pas de preuves suffisantes contre Haderic : car nous avons un Acte daté de l'an 1067. où il signe comme Evêque d'Orleans. Cet Acte est une donation par laquelle Robert de Sablé & Hadvise sa femme donnent aux Moines de Marmoûtier l'Eglise Collégiale de S. Malo de Sablé.

Alexand. ep. 23.

T. 9. Conc. p. 1151.

T. 5. Ann. Bened. p. 5.

Renald Abbé de S. Médard fut aussi excommunié & déposé de nouveau au Concile de Chalon. Mais cet Abbé soutenu par l'autorité séculiére se maintint contre les censures de l'Eglise & contre le murmure des Moines, dont une partie quitta le Monastére de S. Médard.

Foulques de Cahors étoit aussi accusé de simonie; & l'on ne souffrit pas qu'il se trouvât à la dédicace de l'Eglise de Moissac, Monastére de son Diocése, laquelle se fit la même année 1063.

T. 9. Conc. p. 1179.

Le Légat Pierre Damien visite le Monastére de Clugni.

Après le Concile de Chalons, Pierre Damien alla passer quelque-temps à Clugni. C'étoit un Prélat qui portoit au plus haut dégré l'abstinence & l'amour de la pauvreté. Il fut édifié de la régularité des Moines de Clugni : mais il parut scandalisé de leurs richesses & de l'abondance de la nour-

riture

riture qu'on leur donnoit. Il ne pouvoit comprendre comment des Moines ſi riches, pouvoient être des Saints ; ni comment des Religieux ſi exacts à leurs Obſervances, pouvoient manquer de devenir des Saints. Il trouvoit la nourriture trop abondante ; mais il trouvoit auſſi que les travaux des Moines étoient trop grands, pour une abſtinence plus rigoureuſe. Il ne laiſſa pas de repréſenter à l'Abbé, qu'il ſeroit à propos d'ordonner l'abſtinence de graiſſe, du moins deux jours de la Semaine. S. Hugues lui répondit : » Seigneur, « vous voulez augmenter nôtre couronne en augmentant nôtre abſtinence ; mais ayez la bonté avant que de rien ordonner, d'éprouver pendant huit jours quel eſt le poids de nos travaux, « & vous jugerez alors s'il y a quelque choſe à « retrancher à la nourriture. « Damien ayant examiné toutes choſes avec attention, jugea qu'il n'y avoit rien à changer ; qu'il falloit dans les reglemens généraux qu'on porte pour les Monaſtéres, avoir égard au commun & au grand nombre ; qu'un Superieur ſage ne doit pas juger de la ferveur des autres par la ſienne ; & qu'en voulant porter trop loin l'auſtérité, il ouvre ſouvent la porte au relâchement par les diſpenſes qu'il eſt obligé d'accorder.

Anonym. de mirac. S. Hug.

Après ſon départ de Clugni, Pierre Damien écrivit une Lettre à S. Hugues, où il lui parle ainſi : » Quand je me rappelle les Obſervances « de vôtre Monaſtére, je reconnois aiſément que « ce ne ſont pas des inventions humaines, mais «

Lettre de Pierre Damien à S. Hugues Abbé de Clugni.

L'AN 1063. Dam. l. 6. ep. 2. & seq.

» des reglemens inſpirés par le S. Eſprit. Car les » exercices ſont ſi continuels, & ſur-tout le Chœur » eſt ſi long, que dans les plus grands jours, à » peine les Moines ont-ils une demie heure pour » s'entretenir enſemble dans le Cloître. On s'eſt, » je crois, propoſé par là de pourvoir à la fragilité » des foibles; parce qu'étant ainſi toûjours occu- » pés, ils n'ont pas l'occaſion de pécher, ſi ce » n'eſt peut-être par penſée. «

Opuſc. 31.

Pierre Damien viſita dans ce voyage Hugues Archevêque de Beſançon. Il lui écrivit enſuite pour lui marquer combien il avoit été édifié du bon ordre, qu'il avoit établi dans ſon Diocéſe, & ſur-tout de ce que pour ſe rappeller le ſouvenir de la mort, il s'étoit fait préparer ſon tombeau. Mais il l'avertit qu'il n'a pas été édifié de voir, que la plûpart des Clercs de ſon Egliſe demeuraſſent aſſis pendant l'Office, & même pendant la Meſſe; & il l'exhorte à corriger cet abus, qu'il avoit auſſi trouvé dans quelques Monaſtéres de la Gaule.

S. Thibauld de Provins: ſes commencemens.

Le B. Pierre Damien avoit fait revivre en Italie l'eſprit de pénitence & de mortification par les auſtérités extraordinaires qu'il exerçoit, pour châtier ſa chair. Cet eſprit paſſa bientôt en France, où un jeune Seigneur nommé Thibauld, renouvella les prodiges de mortification & d'humilité qu'on avoit admirés dans les anciens Solitaires. Thibauld nâquit à Provins dans la Brie de parens riches & nobles. Son pere qui ſe nommoit Arnoul, étoit de la famille des Comtes de Cham-

pagne; & sa mere appellée Gisle, étoit petite niéce de S. Thibauld Archevêque de Vienne, qui lui prédit la naissance & la sainteté de cet enfant: ce fut en sa considération qu'on le nomma Thibauld. Il parut bientôt que c'étoit un enfant de bénédiction. Sa piété le rendit aimable dès son enfance, & elle ne fit que s'accroître avec l'âge.

Vers l'An 1063.

Vit. Theobald. ap. Boll. 30. Junii.

Le jeune Thibauld sçut par un accord aussi rare que difficile, allier la sagesse & l'innocence avec la jeunesse, connoître & éviter les périls du monde. Car au milieu des charmes & des plaisirs qu'il lui offroit, il conçut un grand attrait pour la solitude, persuadé qu'on ne peut mieux vaincre un si dangereux ennemi, que par la fuite. Il découvrit son pieux dessein à un saint Hermite, qui demeuroit dans une Isle de la Seine; & ayant pris des mesures pour l'éxécuter, il retourna à Provins, où s'étant associé un homme noble nommé Gautier, ils allérent ensemble à Rheims avec chacun leur Ecuyer. Ils logérent à S. Remi, d'où étant entrés dans la ville, ils en partirent secrétement; & ayant changé d'habits avec deux pauvres qu'ils rencontrérent, ils sortirent de France dans la crainte d'être reconnus. Ils allérent nuds pieds jusqu'à Pitingen au Diocése de Tréves, où ils se fixérent quelque-temps, vivant du travail de leurs mains, & s'occupant à faire du charbon. Ils amassérent quelque argent, qui leur servit à faire le pelerinage de S. Jacques en Galice, qu'ils firent aussi nuds pieds.

Retraite de Thibauld.

Thibauld étant revenu à Tréves, pria son

Vers l'An 1065.

Compagnon de lui chercher un Clerc, qui lui apprît les ſept Pſeaumes. Quand il les ſçut, il eut beſoin d'un Pſeautier pour apprendre les autres Pſeaumes, mais il n'avoit pas d'argent pour en acheter. Gautier pria le Clerc qui ſervoit de Maître à Thibauld, d'aller à Provins en demander un au pere & à la mere de ce S. homme, en l'aſſûrant qu'ils lui payeroient bien ſa peine. Thibauld conſentit même que ſon Maître fît ce voyage, en lui recommandant cependant de ne pas découvrir le lieu de ſa retraite. Celui-ci lui demanda quelque préſent qu'il pût offrir de ſa part à ſon pere; & Thibauld lui donna un pain qu'il avoit reçu en aumône: c'eſt tout ce qu'il avoit.

Thibauld refuſe de parler à ſon pere.
Theob. vit. 2. ap. Boll.

Le Clerc fut fort bien reçu à Provins, & il apprit au pere & à la mere de Thibauld la haute ſainteté où leurs fils étoit parvenu. Le pere voulut accompagner le Clerc à ſon retour; & le Clerc lui promit de lui faire voir ſon fils. Etant arrivé à Tréves, il dit au pere de ſe trouver le lendemain hors de la ville ſous un gros arbre, où il avoit coûtume de donner ſes leçons à Thibauld. Le pere n'y manqua pas; mais dès que ſon fils l'apperçut, il dit au Clerc: » Vous m'avez trahi, & prit auſſi-tôt la fuite. Son pere courut après lui en lui criant: » O mon fils, pourquoi fuyez-» vous vôtre pere? Je ne viens pas vous détourner » du deſſein de ſervir Dieu; je ne demande que » la conſolation de vous parler, pour pouvoir » dire de vos nouvelles à vôtre mere affligée. Sei-» gneur, lui répondit Thibauld, allez en paix,

» & laiſſez-moi ſervir Jeſus-Chriſt en paix: « Après quoi il s'échappa, ſortit même de Tréves, & ſe retira enſuite en Italie.

Vers l'An 1063.

Il s'étoit propoſé de paſſer de là à la Terre-Sainte : mais ayant trouvé au territoire de Vicenze un lieu fort ſolitaire, nommé Salanigo, ſon Compagnon l'engagea de s'y fixer. Ils y bâtirent une petite cellule avec la permiſſion des Seigneurs du lieu auprès des ruines d'une ancienne Egliſe; & ils s'y conſacrérent à toutes les rigueurs de la pénitence. Thibauld augmentoit chaque jour ſes auſtérités. Au commencement il s'abſtint ſeulement de graiſſe & de chair : enſuite toute ſa nourriture fut du pain d'orge & de l'eau. Enfin il porta l'abſtinence juſqu'à ſe retrancher le pain, & toute ſorte de boiſſon, ne vivant les dernieres années de ſa vie que de légumes & de fruits, qui ſervoient à modérer l'ardeur de la ſoif qui le brûloit. Son lit étoit un ais, & ſon chevet une pierre. Ce n'en fut pas encore aſſez pour lui : les cinq dernieres années de ſa vie il ne ſe coucha point, & ne prit qu'aſſis le peu de repos qu'il ne pouvoit refuſer à la nature.

Auſtérités de S. Thibauld.

L'odeur des vertus du S. Solitaire ſe répandit en peu de temps dans toute l'Italie; & l'édification des peuples s'accrut, lorſqu'on eut découvert ſa naiſſance. Sindekere Evêque de Vicenze l'ordonna Prêtre, & Pierre Abbé des Hermites Camaldules de Vingadice lui donna l'habit Monaſtique: mais Thibauld ne quitta pas ſa cellule de Vicenze.

Vers l'An 1063.

Cependant ſon pere & ſa mere qui ne ceſſoient de pleurer leur fils fugitif, apprirent le lieu de ſa retraite, & la réputation de ſainteté où il étoit. Ils entreprirent auſſi-tôt le voyage d'Italie, pour avoir la conſolation d'embraſſer ce cher enfant. La vûë de l'état où la pénitence l'avoit réduit leur fit verſer bien des larmes : mais leur piété en tempéra l'amertume, & les changea en larmes de joye. Sa mere ne put jamais ſe réſoudre à ſe ſéparer de lui, & elle ſe conſacra aux exercices de la pénitence dans une cellule proche de ſon Hermitage. Thibauld la dirigea dans les voyes de la perfection ; & lui rendit tant qu'il vécut, tous les ſervices qu'il put : mais une vie ſi mortifiée ne pouvoit être longue.

Le pere & la mere de S. Thibauld le vont voir en Italie.

Il ſuccomba à tant d'auſtérités, & mourut la douziéme année depuis qu'il étoit ſorti de la maiſon paternelle, & la neuviéme depuis qu'il étoit dans cet Hermitage, ſous le regne de l'Empereur Henri IV. Indiction IV. c'eſt-à-dire, l'an 1066. Il étoit tout couvert d'ulcéres, quand il mourut : mais incontinent après ſa mort ſon corps parut net & brillant, comme s'il avoit déja eu quelque part à la gloire de la Réſurrection. Au premier bruit de ſa mort, les Citoyens de Vicenze jeunes & vieux, vinrent armés à ſa cellule pour enlever le corps, qu'ils enterrérent dans l'Egliſe Cathédrale, où le Seigneur a fait éclater le merite de ſon ſervireur par pluſieurs miracles.

Mort de S. Thibauld.

Un homme de Tours, nommé Martin, ayant eu le malheur de tuer ſon frere, avoit reçu la pé-

Miracles de S. Thibauld.

nitence ordinaire des homicides, de porter des cercles de fer sur la chair, & de faire des pelerinages jusqu'à ce que les cercles se fussent rompus. Il étoit venu à la cellule de Thibauld, lorsque ce Saint vivoit encore; & le S. Solitaire lui avoit conseillé d'aller au saint Sépulchre, en l'assûrant que le cercle de fer qui serroit un de ses bras, se briseroit dans ce saint lieu, & il lui avoit fait promettre de le revenir voir à son retour. Cet homme ayant éprouvé la vérité de la prédiction de Thibauld, retourna plein d'espérance en Italie, pour le revoir : mais il le trouva mort. Il alla prier à son tombeau avec confiance, & le cercle qui lui ceignoit l'autre bras, se brisa pendant sa priere. L'Auteur de la Vie de S. Thibauld qui rapporte ce miracle, assûre l'avoir appris de la bouche même de celui en faveur de qui il s'étoit opéré. S. Thibauld est honoré à Provins comme Patron de la ville; & son culte est célebre en plusieurs villes de France. Les Martyrologes marquent sa fête le premier jour de Juillet, ou le dernier jour de Juin, qui est celui de sa mort. Vaultier ou Gautier son Compagnon, à qui l'on donne le titre de Bienheureux, étoit mort sept ans avant lui.

Vers l'An 1063.

Ap. Boll. t. 5. Jun. p. 598.

Ebrard Comte de Breteüil crut d'abord pouvoir imiter S. Thibauld, qui édifioit alors l'Italie & la France. Ebrard étoit un jeune Seigneur riche & bienfait, qui menoit une vie toute mondaine, lorsque la grace le toucha. Ayant fait de sérieuses réfléxions sur sa conduite, il eut honte de ne travailler qu'à se damner & à damner les au-

Ebrard Comte de Breteuil.

Guibert. de vit. suâ. l. 1. c. 9.

Vers l'An 1063.

tres. Il prit aussi-tôt la résolution de renoncer à tout. Pour l'exécuter il changea d'habit, & se retira secrétement dans une Province éloignée, où il se fit charbonnier à l'exemple de S. Thibaud de Provins. Il prenoit ce parti pour vaincre l'orgueil qu'il se reprochoit; mais il craignit bientôt les écueïls de la vie solitaire, où il n'avoit pas de guides dans la voye de la vertu. C'est pourquoi il se retira à Marmoûtier, où il se fit Moine, & mena une vie très-austére. Il étoit parent de Guibert Abbé de Nogent, à qui il a raconté ce que nous venons de dire.

La plûpart des Seigneurs laïques, & même des Evêques, mettoient alors leur dévotion à faire des pelerinages. Celui de la Terre-Sainte étoit de tous le plus fréquenté par la piété des Fidéles, quoiqu'il devînt le plus difficile par la cruauté & l'avarice des Sarrasins.

l'An 1064. *Rodulph. vit. Lietberti spic. t. 9.*

Lietbert Evêque de Cambrai successeur de Gérard, entreprit ce grand voyage, sans pouvoir obtenir la permission de voir l'Eglise du S. Sépulchre; parce que le Roi de Babylone qui étoit maître des saints Lieux, avoit défendu qu'on y laissât entrer les Chrétiens. Lietbert pour s'en consoler, fit bâtir à son retour un Monastére proche de Cambrai en l'honneur du S. Sépulchre, là où son prédécesseur avoit érigé un Oratoire, & beni un cimetiere pour les pauvres. Ce Monastére a été depuis renfermé dans la ville.

La même année 1064. une grande troupe de pelerins au nombre de sept mille hommes, la plûpart

part Allemands, entreprirent le pelerinage de Jerusalem. Ils avoient à leur tête plusieurs Prélats; sçavoir, Sigefroi de Mayence, Guillaume d'Utrecht, Gonthier de Bamberg & Otton de Ratisbonne. Trente braves Cavaliers Normans se joignirent à eux. La plûpart de ces pelerins étoient fort riches, & ils firent ce voyage de dévotion avec un équipage & un appareil qui les exposa à de grands périls. Les Barbares des lieux par où ils passoient, admiroient leur magnificence: ils en vinrent bientôt de l'admiration à la cupidité de leur enlever ces richesses.

L'AN 1064.
Lamb. Schafnab.
Célébre pelerinage de Jerusalem.

Nos pelerins après avoir passé la Lycie, furent attaqués le Vendredi-Saint auprès d'une ville nommée Ramulo, par une troupe de voleurs Arabes, qui étoient au nombre d'environ douze mille. La plûpart des Chrêtiens étoient sans armes, & plusieurs se faisoient un scrupule de se défendre, pour éviter une mort qu'ils regardoient comme un martyre. Ainsi dans la premiere attaque un grand nombre furent tués, & dépoüillés par ces Barbares. Guillaume Evêque d'Utrecht fut blessé au bras & laissé nud à demi mort sur la place. Les autres pelerins se défendirent courageusement à coups de pierres, & s'étant jettés sur les Arabes, leur arrachérent leurs sabres & leurs boucliers, dont ils se servirent ensuite avec avantage contre eux. Mais enfin les Chrêtiens ne pouvant tenir contre une si grande multitude d'ennemis, gagnérent une maison voisine assez spacieuse, pour les contenir dans une cour défen-

Les Pelerins Chrétiens attaqués par les Arabes.

L'AN 1064. fenduë par une mauvaiſe muraille.

L'Archevêque de Mayence & l'Evêque de Bamberg occupérent le haut de la maiſon avec leurs Clercs. Les autres Evêques s'enfermérent dans l'appartement d'en bas, tandis que les Laïques ſoûtenoient le ſiége dans la cour, & faiſoient même quelquefois des ſorties pour écarter l'ennemi. Les Arabes déſeſpérant de pouvoir les forcer, prirent la réſolution de les fatiguer par de continuelles attaques ſans leur donner le temps de reſpirer. Les Chrêtiens paſſérent ainſi le Vendredi & le Samedi-Saints, ſans avoir le temps de prendre ni nourriture ni repos. Ainſi le jour de Pâque comme l'aſſaut continuoit, ils réſolurent de capituler, & ils firent dire aux Arabes par un Interprete, qu'ils vouloient ſe rendre.

Le Chef de ces voleurs avec dix-ſept des premiers d'entre eux vint trouver les Chrêtiens, & étant monté dans l'appartement d'en haut avec quelques-uns de ſes gens, l'Evêque de Bamberg lui dit qu'ils conſentoient qu'ils priſſent tout ce qu'ils avoient, pourvû qu'ils les laiſſaſſent aller nuds, où la Providence les conduiroit; qu'ils ne demandoient que la vie. Le Barbare lui répondit qu'ils lui avoient donné trop de fatigues pendant trois jours de réſiſtance, que c'étoit à lui à preſcrire les conditions; qu'il vouloit manger leur chair & boire leur ſang; & en même temps dépliant le linge dont il avoit la tête ceinte, ſuivant l'uſage de la Nation, il le jetta au col de l'Evêque comme pour l'étrangler. L'Evêque qui

Lambert. in Chron.

étoit vigoureux, lui déchargea un ſi grand coup de poing ſur la tête qu'il le jetta à la renverſe. A l'inſtant les Chrêtiens ſe jettérent ſur les autres Chefs Arabes, qui étoient entrés dans la maiſon, les deſarmérent, & leur liérent ſi étroitement avec des cordes les pieds & les mains, que le ſang leur ſortoit par les ongles. L'AN 1064.

Les Arabes qui étoient autour de la maiſon s'étant apperçus du tumulte, & ayant entendu les cris de leurs gens, donnérent un nouvel aſſaut, & recommencérent à tirer une grêle de fléches. Mais les Chrêtiens expoſérent aux coups les Chefs des Arabes, & tenant le ſabre levé ſur la tête de ces priſonniers, ils firent entendre aux aſſaillans que s'ils continuoient à tirer, ils alloient les maſſacrer. Les Chefs pour éviter le péril, donnérent ordre à leurs gens de ceſſer l'attaque. Mais ce qui diſſipa ces voleurs Arabes, c'eſt qu'on apprit en même-temps que le Gouverneur de Ramulo, quoique Payen, ayant appris l'extrêmité où les Chrêtiens étoient réduits, venoit à leur ſecours avec des troupes capables de donner la chaſſe à ces Barbares. Il arriva en effet quelques heures après. Les Chrêtiens le reçurent avec joye, & ils lui remirent les Chefs des Arabes, qu'il fit garder pour être livrés au Roi de Babylone. Les Pelerins lui témoignérent leur reconnoiſſance, & le priérent d'accepter une ſomme d'argent. Il la reçut avec plaiſir, & leur donna une eſcorte pour les conduire à Jeruſalem. Mais d'un ſi grand nombre de Pelerins à peine en revint il deux mille.

L'AN 1064.

Sigefroi Archevêque de Mayence fut assez heureux pour revenir sain & sauf d'un si penible voyage. Mais malgré les dangers qu'il avoit courus, à peine étoit il de retour de la Terre-Sainte, qu'il entreprit le pelerinage de S. Jacques en Galice. Repassant par la France à son retour, il visita le Monastére de Clugni; & il fut si édifié de la piété des Moines, qu'il renonça à son Siége pour embrasser la vie Monastique dans cette sainte Communauté. S. Hugues le reçut volontiers. Mais le S. Abbé ayant appris qu'il y avoit de grands troubles dans le Clergé de Mayence pour l'élection d'un Successeur, il ordonna à Sigefroi de retourner à son Siége, & de reprendre le gouvernement de son Diocése, préférant ainsi le bien de l'Eglise à la gloire de sa Communauté. Sigefroi se démentit dans la suite, & devint un Prélat Courtisan, qui n'ayant pas la force de résister à l'Empereur, porta la complaisance jusqu'à se faire Schismatique pour lui plaire.

Sigefroi Archevêque de Mayence veut se faire Moine à Clugni.

Les factions qui suivirent la mort d'Eberard Archevêque de Tréves, eurent des suites bien funestes. Ce Prélat étant mort dans son Eglise le Samedi Saint après l'Office l'an 1066, Chaonon, autrement Conrade, Primicier de l'Eglise de Cologne, obtint ce Siége par le crédit de S. Annon son Archevêque. Cependant comme il n'y avoit pas eu d'élection canonique, le Clergé & le peuple de Tréves parurent fort irrités de cette nomination, & prirent des mesures pour s'y opposer. Le nouvel Archevêque ne laissa pas de se

Vit. Conradi 1. Junii ap. Bolland.

mettre en chemin pour prendre possession de son Eglise. Mais Theodoric ou Deoderic Comte de Tréves alla l'attendre sur la route, & s'étant saisi de sa personne, il le livra à quatre satellites, qui le jettérent jusqu'à trois fois du haut d'un précipice, sans qu'il reçût d'autre mal que d'avoir un bras cassé. Enfin ils lui coupérent la tête, & jettérent son corps dans des brossailles. Il fut dans la suite transféré au Monastére de Tholei, où les miracles qui se firent à son tombeau, l'ont fait honorer comme Martyr. L'AN 1064.

Ces violences étoient plus rares dans l'interieur de la Gaule. Mais l'Hérésie toûjours artificieuse continuoit d'y attaquer la foi; & elle faisoit d'autant plus de progrès, qu'elle travailloit plus sourdement, & avec moins d'éclat. Les frequentes condamnations que Berenger avoit essuyées, l'avoient rendu plus circonspect : mais il n'en étoit que plus opiniâtre. Aussi-tôt qu'il fut de retour en France après le Concile de Rome, où il avoit si solemnellement abjuré son Hérésie, il composa un Ecrit contre le Formulaire qu'on lui avoit fait signer; & il entreprit de montrer que cette Profession de foi étoit hérétique, parce que le Cardinal Humbert qui l'avoit dressée, étoit, disoit-il, dans les sentimens du vulgaire, c'est-à-dire, de Pascase & de Lanfranc.

Lanfranc ne laissa pas cet Ecrit sans réponse. Il publia pour le réfuter un Traité de l'Eucharistie en forme de Dialogue entre lui & Berenger, où pour justifier le Formulaire de foi que le Pape Ni-

Lanfr. de Euchar.

Précis du Traité de Lanfranc sur l'Eucharistie.

L'AN 1064. colas & le Concile Romain avoient obligé ce Sectaire de ſigner, il réfute avec force les vaines chicanes de Berenger, découvre les ſophiſmes de ſa fauſſe Dialectique, fait ſentir ſa mauvaiſe foi dans l'abus qu'il fait des textes des Saints Peres, ſur-tout de S. Ambroiſe & de S. Auguſtin. Enſuite Lanfranc ſe ſert avec avantage contre ſon adverſaire du ſentiment de l'Egliſe univerſelle : ſurquoi voici comme il le preſſe.

» Si ce que vous croyez du Corps de Jeſus-» Chriſt, eſt vrai, il s'enſuit que tout ce que l'E-» gliſe univerſelle répanduë dans toutes les Na-» tions en croit, eſt faux. Tous ceux en effet qui » ſe glorifient d'être Chrêtiens, de quelque pays » qu'ils ſoient, ſe glorifient auſſi de recevoir dans » l'Euchariſtie la vraye Chair que Jeſus-Chriſt a » priſe dans le ſein de la Vierge. Interrogez tous » les peuples de l'Occident, qui ont quelque con-» noiſſance de la Langue latine ; interrogez les » Grecs ; demandez aux Armeniens & à tous les » autres Chrêtiens des diverſes Nations du mon-» de ; ils vous répondront tous unanimement » qu'ils profeſſent la même foi. Or, ſi la foi de » l'Egliſe univerſelle peut être fauſſe, il faut dire, » ou qu'il n'y a jamais eu d'Egliſe Catholique, ou » que l'Egliſe a péri : blaſphême dont tout Ca-» tholique aura horreur... Vous répondrez : l'E-» gliſe a été, elle s'eſt étenduë dans tout le mon-» de : mais par l'ignorance de ceux qui ont mal » entendu l'Ecriture, elle eſt tombée dans l'er-» reur, elle a peri. Propoſition ſacrilége dont

l'Evangile, les Prophetes & les Saints Peres ont « démontré la fausseté ! Le Seigneur a promis à « sa sainte Eglise qu'il ne l'abandonneroit jamais. « *Voici*, lui a-t'il dit, *que je suis avec vous tous les* « *jours jusqu'à la consommation des siecles.* « Ce raisonnement peut servir à confondre tous les Hérétiques. Vers l'An 1064. Matth. 28. 20.

Le Pape Aléxandre ayant appris que Berenger étoit relaps, & déclamoit avec fureur contre le S. Siége & contre les Papes qui l'avoient condamné, eut la charité de lui écrire avec bonté pour l'exhorter à se reconnoître. Mais un Novateur qui méprisoit les menaces & les foudres de l'Eglise, ne fut pas touché des avis charitables du Pere commun des Fidéles. *Anonym. Chiffiet.*

L'érudition de Lanfranc Moine du Bec, & le zele de Maurile Archevêque de Roüen préservérent la Normandie de la contagion de cette Hérésie. Cet Archevêque tint un nouveau Concile de sa Province pour la dédicace de son Eglise Cathédrale, qu'il avoit fait achever, & qui avoit été commencée par l'Archevêque Robert un de ses prédécesseurs. Les Evêques Odon de Bayeux frere du Duc Guillaume, Jean d'Avranches, Hugues de Lisieux, Guillaume d'Evreux, Yves de Séez & Geoffroi de Coûtances assistérent à ce Concile, où l'on fit encore des reglemens contre l'incontinence du Clergé. Guillaume Duc de Normandie y assista aussi, pour autoriser ces Décrets par sa présence. Concile de Roüen.

Ce Prince n'avoit pas oublié la pénitence que

Vers l'An 1064.

Fondation de S. Etienne & de la Trinité de Caën.

le Pape lui avoit imposée, de fonder un Monastére d'hommes, & à la Duchesse Mathilde, d'en fonder un de filles, pour s'être mariés dans les dégrés de parenté prohibés. Ils choisirent la ville de Caën, où le Duc fit bâtir le Monastére de saint Etienne, & la Duchesse celui de la Trinité. Lanfranc Prieur du Bec fut le premier Abbé de saint Etienne. Herluin Abbé du Bec eut beaucoup de peine à le céder, parce qu'étant obligé de bâtir son Eglise, Lanfranc lui étoit d'un grand secours par le salaire qu'il recevoit de ses Ecoliers: ce qui marque qu'il n'enseignoit pas *gratis*. La premiere Abbesse de la Trinité de Caën fut une sainte fille nommée Mathilde, qui gouverna cette Communauté quarante-huit ans. La Princesse Cecile fille du Duc Guillaume lui succéda.

Vit. Anselm.

S. Anselme Religieux du Bec fut fait Prieur à la place de Lanfranc: mais cette distinction excita beaucoup de jalousie contre lui parmi les Moines plus âgés que lui. Car dans les Communautés les plus anciens se persuadent quelquefois que l'âge est un mérite suffisant pour être préférés aux jeunes. Anselme étoit natif d'Aouste dans la Gaule Cisalpine. Son heureux naturel & les pieuses leçons de sa mere Ermenberge lui donnérent de bonne heure le goût de la vertu; & il pria l'Abbé d'un Monastére voisin de lui donner l'habit: mais la crainte du pere empêcha l'Abbé d'exaucer les vœux du jeune postulant. Anselme se démentit ensuite de cette ferveur, & se livra après la mort de sa mere à toutes les vanités du monde.

Commencecemens de S. Anselme Prieur du Bec.

La

La Providence permit qu'un différend qu'il eut avec ſon pere, l'obligeât de ſortir de ſa patrie. Il ſe retira à Avranches, d'où la réputation de Lanfranc l'attira bientôt au Bec. En y prenant de cet habile Maître les leçons des ſciences humaines, il prit auſſi celles de la vertu, & ſe ſentit inſpiré de ſe donner entiérement à Dieu. Mais il délibéroit entre trois états; ſçavoir, s'il demeureroit dans le monde pour y ſervir le Seigneur; ou bien s'il ſe feroit Moine, ou Hermite. Il pria Lanfranc de le décider: celui-ci n'oſa le faire. Anſelme conſulta donc Maurile Archevêque de Roüen, qui ſe déclara pour la vie Monaſtique.

Vers l'An 1064.

Anſelme étudie ſous Lanfranc & ſe fait Moine.

Après la déciſion de ce Prélat, il ne délibéra plus que ſur le choix du Monaſtére. Son inclination le portoit à entrer au Bec ou à Clugni. Cependant un reſte de vanité l'arrêtoit: il craignoit de ne pas ſe diſtinguer dans des Communautés, où il y avoit tant d'excellens ſujets. » Je ne pourrai, diſoit-« il, l'emporter au Bec ſur l'érudition de Lan-« franc, ni à Clugni ſur la ſainteté de tant de Re-« ligieux, qui obſervent une ſi exacte diſcipline. « Mais revenant tout-à-coup à lui-même, » Quelle « étrange illuſion me ſéduit, s'écria-t'il? Te fais-« tu donc Moine pour l'emporter ſur les autres? « Ne dois-tu pas plûtôt te propoſer de te faire « oublier? « Ainſi il prit le parti de ſe faire Moi-« ne au Bec, où après trois ans il fut établi Prieur. Sa charité & ſon humilité lui regagnérent bientôt les cœurs de ceux que la jalouſie avoit indiſpoſés contre lui.

Vit. Anſelm.

Lanfranc Prieur du Bec.

Vers l'An 1064.

Comme l'Abbé Herluin étoit fort âgé & ne pouvoit plus vacquer aux affaires, Anſelme portoit tout le fardeau du Gouvernement, & à peine trouvoit-il un moment pour lire ou écrire. Il eut bientôt envie d'abdiquer une charge qui lui donnoit tant de diſtractions; mais pour n'avoir rien à ſe reprocher, il conſulta encore Maurile Archevêque de Roüen, qui lui répondit: » Mon cher » frere, il ne faut pas que le ſoin de vôtre propre » ſalut vous faſſe abandonner le ſoin du ſalut des » autres. L'expérience m'a appris que pluſieurs » de ceux qui renoncent à travailler à la perfec- » tion du prochain, ſous prétexte de ne travailler » qu'à la leur propre, ne font ſouvent ni l'un ni » l'autre. C'eſt pourquoi de peur qu'il ne vous ar- » rive quelque choſe de ſemblable, je vous or- » donne en vertu de la ſainte obéïſſance de gar- » der la charge de Prieur qu'on vous a donnée, & de ne la quitter que par ordre de vôtre Abbé.

Eadm. vit. Anſelm. l. 1. c. 3.

Anſelme ne ſongea plus qu'à remplir les devoirs de Prieur avec autant de charité que de vigilance; c'étoit un pere pour tous les Religieux, mais c'étoit une mere tendre pour les malades. Il en prenoit un ſoin particulier, & ne s'en rapportoit qu'à lui-même pour les ſervir. Il avoit auſſi des bontés particuliéres pour les jeunes Religieux. Il ne croyoit pas qu'un Supérieur dût être ſi ſévere à la jeuneſſe, ni appeſantir le joug de la Religion à ceux, à qui la vivacité des paſſions le rend déja aſſez peſant.

Un Abbé ſe plaignant un jour des jeunes Re-

ligieux de ſon Monaſtere, qu'il ne pouvoit réduire, quoiqu'il les fît fuſtiger preſque tous les jours, Anſelme lui dit : » Vous les avez tels « que vous les formez. Ils ſont indociles à préſent ; « & quand ils ſeront plus âgés, ils ſeront ſtupi- « des, & comme abrutis par les coups. Car, dites- « moi, ſi vous aviez planté un arbre dans vôtre « jardin, & que vous le liaſſiez & le renfermaſſiez « de tous côtés, enſorte qu'il ne pût étendre ſes « branches, vous ne pourriez avoir qu'un arbre « tortu & infructueux. Il en arrive de même à vos « jeunes gens, que vous reſſerrez par vos mena- « ces, que vous aigriſſez par vos coups. Ils ne « conçoivent que des penſées de murmures & de « rancune ; & leur haine contre les Superieurs « croît avec l'âge. Si vous voulez les former aux « bonnes mœurs, imitez un Ouvrier, qui voulant « graver une figure ſur une lame d'or ou d'ar- « gent, ne frappe pas toûjours cette lame ; mais « il la polit doucement, & la preſſant légerement « & à propos, y imprime les traits qu'il ſouhaite. « Il gâteroit tout, s'il frappoit rudement. « Ces avis ſont ſages, & montrent bien la prudence de celui qui les donnoit. Nous verrons comment Anſelme fut dans la ſuite Abbé du Bec, & devint Archevêque de Cantorberi après la mort de Lanfranc, que le Duc Guillaume plaça ſur ce Siége quelques années après qu'il eut fait la conquête du Royaume d'Angleterre, dont il faut maintenant parler.

Vers l'an 1065.

Avis que donne S. Anſelme ſur la maniere de conduire les jeunes Moines.

Ap. Mabill. t. 4. ann. p. 666.

Saint Edouard III. du nom Roi d'Angleterre

L'AN 1066. n'ayant pas d'enfans, avoit désigné pour son héritier Guillaume Duc de Normandie son parent, tant par estime pour les talens qu'il lui connoissoit, que par reconnoissance pour les bons services qu'il en avoit reçus durant le sejour que les troubles d'Angleterre l'avoient obligé de faire en Normandie, où il s'étoit réfugié. Haralde Seigneur Anglois qui pouvoit prétendre à la succession d'Edoüard, étant venu en France, avoit fait serment au Duc Guillaume qu'il le reconnoîtroit pour Roi après la mort d'Edoüard. Cependant dès que ce S. Roi fût mort le cinquiéme de Janvier l'an 1066. Haralde oublia ses sermens, & se fit proclamer Roi d'Angleterre. Le Duc Guillaume vit bien qu'il lui faudroit conquerir ce Royaume, & que la conquête ne seroit pas facile : mais les difficultés ne l'étonnoient point.

Expédition du Duc Guillaume pour conquerir l'Angleterre.

Pendant qu'il se préparoit pour cette grande entreprise, il fit assembler à Lillebonne les principaux Seigneurs de ses Etats, & proposa l'expédition qu'il méditoit. Quelques-uns la trouvérent trop périlleuse; mais le Duc fit si bien valoir la gloire qui en reviendroit à la Nation Normande, qu'il fit conclure à la guerre. En même-temps pour faire voir que la justice avoit plus de part que l'ambition à son entreprise, il députa à Rome Gislebert Archidiacre de Lisieux, pour faire approuver son dessein par le Pape. Aléxandre II. trouva la cause juste, & lui envoya l'Etendart de S. Pierre, comme le gage de la victoire, qu'il devoit remporter sur le parjure Haralde.

Orderic. l. 3.

Ibid.

Guillaume ayant pris quelques mesures pour assûrer la tranquillité à ses Etats, s'embarqua sur une flote nombreuse qu'il avoit assemblée à l'embouchure de la riviere de Dive, & vint aborder à S. Valleri, d'où il prétendoit faire voile vers l'Angleterre: mais les vents étoient contraires. Pour en obtenir de favorables, le Duc fit porter en Procession le corps de S. Valleri: après quoi le vent étant changé, il fit heureusement le trajet, & prit terre à Pevensai dans le Comté de Sussex. Haralde marcha aussi-tôt contre lui, & lui livra une sanglante bataille. La victoire fut long-temps disputée entre les Normans & les Anglois, qui combattoient avec une égale animosité. Mais enfin le Duc Guillaume ayant fait vœu dans la chaleur du combat de faire bâtir un Monastére sur le champ de bataille, les Anglois pliérent, & Haralde leur Roi fut tué dans la mêlée. Ainsi le Duc Guillaume n'ayant plus de compétiteur, fut reconnu Roi, & se fit sacrer à Londre le jour de Noël par l'Archevêque d'Yorc. Cette glorieuse conquête fit substituer le nom de Conquérant à celui de Bâtard qu'on lui donnoit auparavant, & qu'il prenoit lui-même dans des Actes publics.

L'AN 1066.

L'Angleterre conquise par le Duc Guillaume.

Guillaume ayant ainsi soumis l'Angleterre, songea à s'acquitter du vœu qu'il avoit fait dans le combat. Il chargea Guillaume le Fevre Moine de Marmoûtier qui l'avoit suivi en Angleterre, de faire bâtir un Monastére sur le champ de bataille en l'honneur de S. Martin. Le Moine trouvoit ce lieu trop stérile, & vouloit persuader au

l'AN 1066. Roi de placer ailleurs ce Monastére. Mais le Roi lui répondit : » Ne craignez rien : je ferai ensorte que vous ayez plus de vin que les plus célebres Abbayes n'ont d'eau. « Ce ne fut pas seulement pour témoigner sa reconnoissance à Dieu, que le Roi fit bâtir ce Monastére ; mais encore afin qu'on y offrît tous les jours le Sacrifice de propitiation pour les ames de ceux qui avoient été tués dans le combat.

l'AN 1067. Quand il eut reglé son nouvel Etat, il repassa le Carême suivant en Normandie, célebra la Fête de Pâque à Fescan, se trouva ensuite à la dédicace de S. Pierre sur Dive, & à celle de Jumiege qui fut faite par l'Archevêque Maurile : après quoi Guillaume repassa en Angleterre, où quelques mouvemens le rappellérent. Il y fit venir la Reine Mathilde & la fit couronner à Londre. Cette Princesse y passa avec un nombreux cortége de Dames & de Seigneurs ; Gui Evêque d'Amiens étoit un des principaux du Clergé, qui l'accompagna. Il avoit apparemment gagné les bonnes graces du nouveau Roi d'Angleterre, par un Poëme qu'il fit sur la victoire remportée contre Haralde.

S'il falloit un bras tel que celui de Guillaume pour faire la conquête de l'Angleterre, il falloit une aussi bonne tête que la sienne, pour la conserver malgré les factions & l'inconstance des Anglois, qui tâchérent plus d'une fois de secoüer le joug des Normans. Mais Guillaume sçut toûjours les réprimer ; & il fit des loix si sevéres,

qu'il maintint dans le devoir les Grands & les petits. Les Anglois se plaignirent de ce que le nouveau Roi changeoit la plûpart de leurs usages, de ce qu'il faisoit publier ses loix en François, & faisoit enseigner cette Langue aux enfans dans les Ecoles. Si ce Prince vouloit par là faire aimer la Nation aux Anglois, ce n'est pas en quoi il réüssit le mieux. Il avoit sur-tout une grande attention à donner de bons Evêques aux Eglises, & de bons Abbés aux Monastéres. C'est surquoi les Auteurs de ce temps-là lui donnent de grandes loüanges. Il parut en effet qu'il n'avoit égard qu'au mérite dans la nomination aux Prélatures. Quelque zele qu'il eut pour son nouveau Monastére de Caën, il voulut élever l'Abbé Lanfranc sur le Siége de Roüen après la mort de l'Archevêque Maurile.

L'AN 1067.

Ingulphus.

Ce Prélat qui avoit montré tant de zele pour la régularité du Clergé, & pour la pureté de la foi, mourut le neuviéme d'Août de l'an 1067. Etant à l'agonie, il demeura fort long-temps sans mouvement & sans respiration : ensorte qu'on le crut mort; & l'on étoit sur le point de le porter à l'Eglise pour faire ses funerailles, lorsqu'étant revenu à lui, il dit qu'il avoit eu de rudes combats à soûtenir contre le Demon, qui lui avoit reproché de ne s'être pas confessé des fautes venielles. Ayant dit cela, il expira, & fut enterré vis-à-vis le Crucifix dans la Cathédrale qu'il avoit fait chever. On mit sur sa tombe une Epitaphe qui nous apprend plusieurs particularités de sa vie.

Guillelm. Malmesb. l. 3.

L'AN 1067. Précis de la vie du B. Maurile Archevêque de Roüen. *Hist. Arch. Rothom. T. 2. Analect.*

Le Bienheureux Maurile (a) fut un des plus saints & des plus illustres Prélats qu'ait eus l'Eglise de Roüen. Issu d'une noble famille de Rheims, il étudia la Philosophie à Liége, & fut ensuite Ecolâtre d'Alberstat. Il exerçoit cette Charge avec réputation, lorsqu'il se sentit inspiré de renoncer à tout. Il embrassa la vie Monastique à Fescan, & y passa quelques années. Il en sortit avec la permission de son Abbé pour aller en Italie, où le Marquis Boniface ayant connu son mérite, le fit Abbé d'un Monastére de Florence. Maurile y trouva des Moines indociles, qui tâchérent de l'empoisonner, parce qu'il vouloit les réformer. Il les abandonna, & revint à Fescan, où il ne pensoit qu'à se sanctifier, lorsqu'il fut placé sur le Siége de Roüen. Quelques Martyrologes lui donnent le titre de Saint : mais on ne lui rend aucun culte public. On avoit coûtume à certains jours solemnels d'aller encenser son tombeau; les Calvinistes l'ont détruit l'an 1572.

Après la mort de Maurile, le Clergé & le peuple de Roüen jettérent les yeux sur Lanfranc premier Abbé de S. Etienne de Caën, & le demandérent au Roi Guillaume pour leur Archevêque. Guillaume qui estimoit le mérite de Lanfranc, y consentit volontiers. Mais le S. Abbé

(a) Voici l'Epitaphe de Maurile Archevêque de Roüen.

Humani cives lacrymam nolite negare
Vestro Pontifici Maurilio Monacho.
Hunc Remis genuit, studiorum Legia nutrix
Potavit trifido fonte Philosophia.
Vobis hanc ædem cœptam perduxit ad unguem,
Lætitiâ magnâ fecit & encenia.
Cum tibi Laurenti vigilat plebs sobria Christi
Transit, & in cœlo laurea festa colit.

s'excusa

L'AN 1067.

s'excuſa ſi éloquemment pour éviter un fardeau qu'il croyoit au-deſſus de ſes forces, qu'il fit tomber le choix du Prince ſur Jean Evêque d'Avranches. Il ſe chargea même d'aller à Rome ſolliciter l'agrément du Pape pour cette tranſlation. Aléxandre II. le donna par une Lettre adreſſée à l'Evêque d'Avranches, où il lui marque qu'ayant appris qu'à cauſe de ſes bonnes mœurs il a été élu Archevêque de Roüen, il lui ordonne par l'autorité Apoſtolique de conſentir à ſon élection en acceptant le Siége qu'on lui deſtine; & il l'exhorte de ſe montrer auſſi fidéle dans une grande adminiſtration, qu'il l'a été dans une plus petite.

Jean Archevêque de Roüen. *Hiſt. Epiſc. Roth. in collect. nov. Martene, p. 243. in quarto.*

Jean étoit un homme de qualité, & fort expérimenté dans le maniement des affaires. Mais le Moine de S. Oüen, qui a écrit l'Hiſtoire des Archevêques de Roüen, l'accuſe d'emportement & de hauteur: voici le fondement de cette accuſation. Les Archevêques de Roüen avoient coûtume d'aller célébrer la Meſſe avec leur Clergé dans le Monaſtére de S. Oüen le jour de la Fête de ce Saint. L'Archevêque qui étoit alors abſent, manda qu'on l'attendît pour la Meſſe, & qu'il ne manqueroit pas de ſe rendre à temps. Les Moines attendirent quelque-temps; & voyant que l'Archevêque ne venoit point, ils commencérent la Meſſe: mais à peine avoit-on chanté le *Gloria in excelſis*, que l'Archevêque arriva. Il entra dans une grande colere ſur le mépris qu'on avoit montré de ſes ordres, chaſſa les Moines du Chœur & le Célébrant de l'Autel, & les excommunia. Il s'ha-

Sédition des Moines de S. Oüen contre leur Archevêque.

L'AN 1067. billa ensuite pour célébrer la Messe avec son Clergé. Les Moines sortirent en tumulte du Chœur; & un d'eux étant monté dans le clocher, sonna le tocsin, en criant que l'Archevêque vouloit enlever le corps de S. Oüen. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la populace, qui accourut aussi-tôt avec ce qu'elle put trouver d'armes pour défendre la Relique. En même-temps les gens de l'Archevêque prirent les chandeliers de l'Autel, & les Croix, & allérent donner sur les Moines qui animoient le peuple. Ceux-ci soûtinrent le choc en braves gens : l'Archevêque se vit obligé de quitter l'Autel, & de se barricader contre les Moines & contre la populace, jusqu'à ce que le Vicomte de la ville fût venu à son secours avec des Soldats. L'Archevêque outré de cet affront interdit l'Eglise; & l'on tint un Concile à cette occasion, où le Roi Guillaume assista, & où l'on se contenta d'exiler en divers Monastéres quatre Moines des plus factieux.

Mort de Gervais Archevêque de Rheims. *Odolric. Præpositus in Codice Remens.*

Gervais Archevêque de Rheims étoit mort environ un mois avant Maurile de Roüen. Il tomba malade le jour de S. Pierre, & mourut le sixiéme jour de sa maladie. Dès qu'il se vit en danger, il fit assembler les Chanoines & les Clercs de son Eglise, & en leur présence il fit sa Profession de Foi d'une maniere parfaitement Catholique. Après quoi il reçut le S. Viatique, conjurant ceux qui étoient présens, de lui servir de témoins devant Dieu, qu'il croyoit que c'étoit véritablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Il jugea que

dans un temps où l'Héréſie des Sacramentaires continuoit toûjours de ſe répandre, il étoit obligé pour l'édification des Fidéles de faire ſur cet article une Profeſſion claire de ſa foi, afin qu'on ne pût le calomnier après ſa mort. On l'avertit enſuite de réparer quelques dommages qu'il avoit cauſés à l'Egliſe de Rheims & au Monaſtére de S. Remi. Il promit que ſi Dieu lui rendoit la ſanté, il répareroit tous les torts qu'il pouvoit avoir faits. Pour y ſuppléer en quelque ſorte, il legua aux Chanoines de ſon Egliſe deux moulins, & aux Moines de S. Remi ſa Croſſe d'or du poids de trois livres & demi. Gervais avoit rétabli l'Egliſe de S. Nicaiſe de Rheims, & il mit dans celle de S. Denis de cette ville des Chanoines, pour y vivre ſelon la Regle de S. Auguſtin. L'AN 1067.

Manaſſés I. du nom acheta l'Archevêché de Rheims après la mort de Gervais, & trouva le moyen de ſe faire ordonner par quelques Evêques. Il ſe comporta dans l'Epiſcopat d'une maniere digne de celle dont il y étoit entré. Il n'eſtimoit ſa place que par les revenus qu'elle lui apportoit, & qu'il employoit à vivre en grand Seigneur. Pour les devoirs de Prélat, c'étoit de quoi il s'embarraſſoit le moins; & il diſoit que l'Archevêché de Rheims ſeroit fort bon, s'il ne falloit pas chanter la Meſſe.

Manaſſes I. Archevêqne de Rheims: ſon caractére.

Guibert. de vitâ ſuâ.

S. Robert fondateur de la Chaiſe-Dieu mourut auſſi la même année le 17. d'Avril, qui étoit le Mardi d'après la Quaſimodo. Il ſe trouva incommodé le Samedi-Saint, en conférant le Baptême

Mort de S. Robert fondateur de la Chaiſe-Dieu.

L'AN 1067. aux enfans des Nobles de la Province. Car ils avoient la dévotion de lui faire baptiser ce jour-là les enfans qui leur étoient nés : il ne put en baptiser qu'un. Sa maladie augmentant, il exhorta ses Moines à conserver toûjours entre eux la charité, cette vertu si nécessaire pour la paix & le bonheur des Communautés. Ensuite ayant prédit le jour & l'heure de sa mort, il reçut l'Extrême-Onction : après quoi il se fit porter dans l'Oratoire, devant une image de la Vierge, qui tenoit son fils entre ses bras. Il déposa son Bâton Pastoral dans les mains de l'Enfant Jesus, en disant: » Jesus-Christ, mon Seigneur & mon Dieu, c'est de » vous que j'ai reçu le Bâton Pastoral pour gou» verner ce Monastére. C'est à vous & à vôtre » sainte Mere, que je le remets, en vous priant » de gouverner toûjours la Communauté, dont » je vous résigne, si j'ose ainsi dire, la supériorité » perpétuelle. « Ensuite après avoir embrassé tous ses freres & reçu les Sacremens, il mourut le 17. d'Avril, le Mardi après la Quasimodo, à la troisiéme heure du jour. Il ne fut enterré, que huit jours après. On le dépoüilla de ses habits pour satisfaire la dévotion des assistans ; on lava son corps avec du vin, & on l'enferma dans une peau de cerf. On conserve encore à la Chaise-Dieu le haut de sa Crosse qui est d'yvoire, & terminé en forme de potence ou de la lettre T, comme nous avons dit qu'étoit faite la Crosse de S. Remi.

Vit. Roberti ap. Boll. 24. April.

T. 4. p. 134. n.

Miracles de S. Robert.

Les miracles qui se firent au tombeau de S. Robert, y attirérent un si grand concours de peu-

ple, que la solitude des Religieux & la célébration de l'Office divin en étoient troublées. C'est pourquoi les plus anciens & les plus zelés des Moines priérent S. Robert de ne plus faire de miracles, afin qu'ils pussent célébrer l'Office divin avec plus de recueillement. En même-temps, ils eurent soin qu'on ne laissât entrer personne dans l'Oratoire, où le S. Abbé étoit enterré. Ainsi on se désaccoûtuma d'y venir en pelerinage; & ils retrouvérent la solitude & le repos qu'ils avoient goûtés auparavant. Ce trait marque un grand désintéressement de la part de ces Religieux, & montre qu'ils étoient bien éloignés de publier de faux miracles, pour faire honneur à leur S. Abbé.

Durand depuis Evêque d'Auvergne, fut élu Abbé de la Chaise-Dieu, après S. Robert. Il y avoit plusieurs Prieurés ou Monastéres soûmis à la Chaise-Dieu & gouvernés par S. Robert; ensorte que tant à la Chaise-Dieu que dans ces Prieurés qui en dépendoient, le S. Abbé avoit jusqu'à trois cens Religieux sous son obéïssance. Il gouvernoit aussi quelques Monastéres de Filles, comme celui de Compson, de Vaudieu, *Vallis Dei*, qui étoit alors du Diocése de Clermont, & qui est aujourd'hui de celui de S. Flour. Vaudieu fut bâti par Radulfe de Lugeac, qui le soûmit à la Chaise-Dieu, dont il dépend encore.

L'Institut des Chanoines Reguliers.

Le Clergé sembloit aussi vouloir se réformer à l'exemple des Moines. L'Institut des Chanoines Reguliers commençoit à se répandre, & faisoit honneur à l'Eglise de France. Gui Doyen de Saint

l'AN 1067. Quentin de Vermandois, ayant été élevé ſur le Siége de Beauvais l'an 1067. voulut faire fleurir en cette ville le culte de S. Quentin. Il fit bâtir proche de Beauvais une Egliſe en l'honneur de ce S. Martyr, où il établit des Chanoines Reguliers. La dédicace de cette Egliſe où le corps de ſainte Romaine fut transféré, ſe fit avec une grande ſolemnité. Pour rendre la Fête plus auguſte, on y porta du Vermandois le corps de S. Quentin, & pluſieurs autres Reliques. Yves depuis Evêque de Chartres, fut le premier Abbé de S. Quentin de Beauvais, & il rendit ſa Communauté ſi floriſſante, que Philippe Evêque de Troyes voulant établir des Chanoines dans l'Egliſe de S. Georges, les tira de S. Quentin de Beauvais, déclarant que c'étoit la Communauté la plus capable de faire honneur à la Religion par ſa régularité.

Fondation de l'Abbaye de S. Quentin de Beauvais.

Vita S. Romanæ t. 2. Spic.

T. 11. Spic. p. 301.

Hugues Evêque de Nevers ayant fait rebâtir l'Egliſe de S. Etienne, qui étoit autrefois un Monaſtére de Religieuſes établi par S. Colomban, y plaça auſſi des Chanoines. Nous avons l'Acte qui en fut dreſſé, daté de l'an 1063. & ſigné de Richer Archevêque de Sens, de Hugues Evêque de Nevers, de Godefroi Evêque d'Auxerre, de quinze Chanoines & de pluſieurs Seigneurs.

T. 6. Spic. p. 437.

S. Gautier Abbé de l'Eſterp dans le Limouſin, Monaſtére de Chanoines Reguliers, faiſoit alors par ſes vertus beaucoup d'honneur à cet Inſtitut. Il nâquit dans l'Aquitaine, & montra dès ſon enfance un grand attrait pour la vertu, & un grand goût pour l'étude. Il fut reçu dans ſa jeuneſſe par-

S. Gautier Abbé de l'Eſterp: précis de ſa Vie.

Vers l'An 1067.

Vit. Galterii Boll. 9. Maii.

mi les Chanoines de Dorat; mais il fut dans la ſuite obligé d'en ſortir. Les Chanoines de l'Eſterp tâchérent de l'attirer parmi eux: il réſiſta quelque-temps à leurs ſollicitations; mais au retour d'un pelerinage qu'il fit à Jeruſalem, l'Abbé de l'Eſterp étant mort, il fut élu à ſa place, & obligé d'accepter cette charge. Il y fut le modéle d'un bon Supérieur, étudiant avec ſoin le caractére & les défauts de ſes inférieurs, afin d'appliquer à chacun les remedes les plus propres. Il ne borna pas ſes ſoins à ſa Communauté. Il les étendit aux laïques, parmi leſquels il fit de grands fruits: car il avoit un rare talent pour toucher les cœurs au Tribunal de la pénitence. Le Pape Victor II. inſtruit du bien qu'il faiſoit, lui envoya le pouvoir de confeſſer & d'abſoudre les plus grands pécheurs. S. Gautier vécut juſqu'à l'âge de quatre-vingts ans, & mourut l'an 1070. Quand il eut reçu l'Extrême-Onction, il ſe fit ôter le cilice qu'il portoit ſur ſa chair, & ſe fit étendre nud ſur la cendre dans l'Egliſe, en diſant qu'après avoir reçu l'Onction de l'huile ſainte il devoit comme un Athlete combattre nud. Ce S. Abbé avoit coûtume de macérer ſa chair par de rudes diſciplines qu'il ſe donnoit lui-même. Mais ſur la fin de ſa vie, craignant de n'avoir pas aſſez de forces pour ſe faire beaucoup de mal, il pria un Chanoine dont il connoiſſoit le bras robuſte, de lui rendre ce ſervice.

Malgré ces commencemens de réforme dans le Clergé, il y reſtoit encore bien des abus à cor-

L'AN 1068. riger. Aléxandre II. voulant y remédier, envoya en France le Cardinal Hugues le Blanc & le Cardinal Etienne avec la qualité de Légats. Ce dernier tint un Concile à Bourdeaux l'an 1068. où les Moines de S. Aubin d'Angers intentérent procès contre ceux de la Trinité de Vendôme pour la Celle de Craon. On lut dans ce Concile des Lettres qui faisoient foi que ce procès avoit été jugé par le Pape Nicolas II. en faveur des Moines de Vendôme. Ainsi le Légat déclara qu'il ne lui étoit pas permis de toucher à ce qui avoit été reglé. Mais les Moines de S. Aubin ne s'en tinrent pas à cette décision, & firent à ce sujet de nouvelles procédures, qui ne pouvant servir à l'édification, ne méritent pas d'être rapportées. On voit par les noms des Evêques qui se trouvérent au Concile de Bourdeaux, qu'Archambauld Archevêque de cette ville avoit déja été déposé, & que Joscelin (a) Trésorier de S. Hilaire de Poitiers avoit été mis en sa place.

Deux nouveaux Legats en France.

Concile d'Auch.

Le Cardinal Hugues le Blanc tint un Concile Provincial à Auch, où il fut ordonné que toutes les Eglises de Gascogne payeroient aux Eglises Cathédrales la quatriéme partie des dixmes qu'elles percevoient. On en exempta le Monastére de S. Oriens & plusieurs autres Eglises, qui sont désignées. Austinde étoit encore alors Archevêque d'Auch: mais il mourut peu de temps après, re-

(a) Mrs de Sainte Marthe placent sur le Siége de Bourdeaux Andron entre Archambauld & Joscelin; mais la Chronique de Maillezais fait succéder immédiatement Joscelin à Archambauld.

nommé

nommé pour la sainteté de sa vie, qui l'a fait mettre au nombre des Saints. L'AN 1068.

Guillaume lui avoit succédé, lorsque sur la fin de la même année le même Légat tint un nouveau Concile à Toulouse, où l'on ordonna que pour rétablir l'Evêché de Leictoure, qui avoit été changé en un Monastére, l'Evêque auroit sa demeure dans le Monastére, & qu'après la mort des Moines on y mettroit des Chanoines, si les Moines n'aimoient mieux se retirer ailleurs. Les Archevêques Guillaume d'Auch, & Aimon de Bourges fils d'Archambauld Comte de Bourbon, assistérent à ce Concile, avec les Evêques Durand de Toulouse, Girald de Cahors, Godemare de Saintes, Grégoire de Lescar, Pierre d'Aire, Guillaume de Comminges, Raimond de Leictoure, Bernard de Conserans & un autre Bernard d'Acqs; & avec les Abbés Hugues de Clugni, Ademare de S. Martial, Beralde de S. Gilles, Raimond de Condom, Bernard de Marseille, Raimond de S. Papoul, Frotard de S. Pons & Constance de Clairac. C'est la premiére fois que je trouve qu'on fasse mention de ce Monastére situé dans le Diocése d'Agen : on ne sçait pas le temps de sa fondation. Les Calvinistes le détruisirent durant les ravages des guerres civiles; & Henri IV. en a fait unir les revenus à l'Eglise de S. Jean de Latran (a).

Concile de Toulouse.

Evêques du Concile de Toulouse.

On fit sans doute dans ce Concile & dans les

(a) Le Cardinal protecteur des affaires de France & l'Ambassadeur de France tiennent tous les ans Chapelle dans l'Eglise de S. Jean de Latran le 13. de Décembre jour de sainte Luce, en mémoire de l'absolution accordée à Henri IV.

l'An 1068. autres qui ſe tinrent alors, pluſieurs reglemens qui ne ſont pas venus à nôtre connoiſſance. On a eu plus de ſoin de nous en conſerver les déciſions qui concernoient le temporel, que celles qui regardoient la réforme des mœurs. C'eſt qu'on ne vouloit pas obſerver celles-ci. Cependant le Pape Aléxandre montroit toûjours un grand zele pour le maintien de la diſcipline, en voici un trait bien marqué.

Pénitence imposée par le Pape Aléxandre II.
T. 9. Conc. p. 1127.

Un François s'étant ſaiſi de ſon frere qui lui dreſſoit des embuches, l'obligea de marcher à ſes côtés en le frappant du pommeau de ſon épée. Pendant ce temps-là, un parent étant ſurvenu, tua le frere que l'autre frappoit. Celui-ci demanda la pénitence aux Evêques, & l'ayant reçuë, il alla à Rome pour la faire modérer. Le Pape manda aux Evêques, Guillaume de Perigueux & Durand de Toulouſe & à S. Hugues Abbé de Clugni, que par compaſſion pour cet homme qui aſſûroit n'avoir point conſenti au meurtre de ſon frere, il lui avoit ſeulement ordonné que quand il ſeroit de retour chez lui, il donnât aux pauvres pour le repos de l'ame de ſon frere & pour ſon propre ſalut, la moitié de ſes biens ; qu'il donnât auſſi à la même intention le fonds de l'autre moitié, en s'en réſervant l'uſufruit ſa vie durant : qu'enſuite il entrât dans un Monaſtére pour y faire pénitence pendant un an, jeûnant deux fois la Semaine au pain & à l'eau depuis la Pentecôte juſqu'à la S. Michel ; & depuis la S. Michel juſqu'au Carême, trois fois par Semaine au pain & à l'eau : qu'il fût privé

de la Communion du Corps de Jesus-Christ pendant trois ans ; qu'il ne portât plus les armes ; qu'il s'abstînt de l'usage du mariage pendant sept années ; & que le reste de sa vie il jeûnât tous les Vendredis. L'AN 1068.

On voit que la compassion que le Pape dit avoir euë de cet homme, n'avoit pas affoibli son zele. Il permet aux Prélats à qui il écrit, de modérer cette pénitence, s'ils jugent que le pénitent n'ait pas la force de l'accomplir.

Les excès où se portoit alors l'Empereur Henri IV. attirérent l'attention du Pape Aléxandre, & excitérent son zele. Henri étoit un jeune Prince qui ne respectoit ni le sacré ni le profane, quand il s'agissoit de satisfaire ses passions. Il mettoit les Prélatures à l'encan, & il sembloit prendre plaisir à violer toutes les loix de la pudeur : il n'y avoit que sa propre femme, qu'il ne pouvoit aimer. Déja depuis deux ans il avoit épousé Berthe fille d'Othon Marquis d'Italie, lorsqu'il entreprit de la répudier. Il traita d'abord fort secrétement l'affaire avec Sigefroi Archevêque de Mayence, à qui il fit les plus belles promesses pour en obtenir ce qu'il souhaitoit. L'Archevêque se laissa gagner ; & l'Empereur convoqua une grande Assemblée d'Evêques & de Seigneurs à Mayence pour déclarer son divorce, & le faire approuver. L'Archevêque eut alors quelque scrupule de s'être trop avancé, & il écrivit en diligence au Pape pour le prier d'envoyer ses Légats au Concile de Mayence. Il marquoit dans sa Lettre qu'il avoit tâché de

L'AN 1069.

Henri IV. veut répudier sa femme.

Lambert. Schanasb. in Chron.

T. 9 Conc. p. 1200.

L'AN 1069. détourner le Prince de ce divorce, qu'il lui en avoit demandé les raiſons, & qu'il avoit répondu qu'une averſion naturelle l'empêchoit de pouvoir conſommer ſon mariage avec la Reine; que pour lui n'oſant décider cette grande affaire, il s'en rapportoit au jugement de Sa Sainteté.

Le Pape envoya au Concile de Mayence le Cardinal Pierre Damien, dont il connoiſſoit la fermeté infléxible. L'Empereur Henri étoit en chemin pour ſe rendre à Mayence, lorſqu'il apprit l'arrivée du Légat. Il en fut ſi conſterné, qu'il voulut ſur l'heure retourner ſur ſes pas. On eut bien de la peine à obtenir que pour ne pas paroître s'être moqué des Seigneurs & des Prélats qu'il avoit convoqués, il ſe retirât à Francfort, où il fit venir ceux qui s'étoient déja rendus à Mayence. Pierre Damien y ſuivit l'Empereur, & parla avec tant de force dans l'Aſſemblée contre le divorce que ce Prince projettoit, que tous les aſſiſtans ſe recriérent que le S. Siége avoit jugé ſelon la juſtice; & conjurérent Henri de ne point ſoüiller ſa gloire par une pareille tâche. Le Prince fut obligé de ſe rendre, & il promit de garder ſa femme, en déclarant que puiſqu'il ne pouvoit ſe décharger de ce fardeau, il tâcheroit de le porter. Pierre Damien mourut trois ans après, renommé dans tout le monde Chrêtien par l'auſtérité de ſa vie, par ſon zele ferme & infléxible, & par ſes immenſes travaux pour le rétabliſſement de la diſcipline. Il ſemble que la Providence l'avoit ſuſcité dans ces temps malheureux, pour l'oppoſer aux déſordres

des Clercs & des Moines, & leur faire voir dans ſa perſonne un parfait modéle des vertus qu'il leur prêchoit. L'AN 1069.

Le Pape Aléxandre envoya auſſi des Legats en Angleterre, pour travailler de concert avec le Roi Guillaume à la réforme de cette Egliſe par la dépoſition des Evêques qui ſe trouveroient coupables. Stigaud Archevêque de Cantorberi fut dépoſé avec quelques autres Prélats accuſés de divers crimes.

Le Roi d'Angleterre ne délibéra pas longtemps ſur le choix d'un Archevêque de Cantorberi. Il jugea que perſonne n'étoit plus propre pour remplir ce grand Siége, que Lanfranc Abbé de S. Etienne de Caën; & il l'invita de paſſer au plûtôt en Angleterre pour y recevoir l'Ordination Epiſcopale. Mais le ſaint Abbé qui avoit déja refuſé l'Archevêché de Roüen, refuſa conſtamment celui qu'on lui offroit en Angleterre. Le Roi ne ſe rebuta pas. Il fit paſſer en Normandie les Légats du Pape, leſquels ayant aſſemblé un Concile des Evêques & des Abbés de la Province, ordonnérent à Lanfranc par l'autorité Apoſtolique d'accepter l'Epiſcopat: & ils lui firent donner le même ordre par Herluin Abbé du Bec dont il avoit été Moine. Lanfranc n'oſa réſiſter, ſans cependant ſe rendre entiérement. Il partit pour l'Angleterre dans l'eſpérance de faire agréer ſes excuſes au Roi: mais tout fut inutile; & malgré ſa répugnance, il fut obligé de donner enfin ſon conſentement. Il en rendit compte au Pape

Lanfranc élu Archevêque de Cantorberi.

L'AN 1070.

Aléxandre par une Lettre qui eſt une nouvelle preuve de ſa modeſtie.

Lettre de Lanfranc au Pape.

Ep Lanfranci. t. 5. Ann. Bened. p. 20.

» Ayant été tiré, dit-il, par le Prince des Normans du Monaſtére du Bec où j'avois pris l'habit, je gouvernois celui de Caën, quelque peu propre que je fuſſe à conduire même un petit nombre de perſonnes, lorſque je ne ſçais par quel jugement de Dieu, vous m'avez contraint de prendre la conduite d'un peuple innombrable. Le même Prince devenu Roi d'Angleterre, avoit tenté tous les moyens pour m'engager à accepter l'Epiſcopat. Tout avoit été inutile; & il n'a rien pu obtenir de moi juſqu'à ce que vos Légats Hermanfroi Evêque de Sion & Hubert Cardinal de la ſainte Egliſe Romaine ſont venus en Normandie, ont fait aſſembler les Evêques, les Abbés & les Seigneurs du pays, & en leur préſence m'ont ordonné de prendre le gouvernement de l'Egliſe de Cantorberi. La foibleſſe de mes forces, l'indignité des mes mœurs, l'ignorance de la Langue & des uſages de cette nation barbare, n'ont pu me ſervir d'excuſe. Enfin j'ai donné mon conſentement, je ſuis venu, j'ai ſubi le fardeau. Mais j'ai à eſſuyer tant de chagrins & d'ennuis; je vois, j'entends, je ſens tant de miſéres & de troubles, tant d'endurciſſement; je ſuis temoin de tant de maux de la ſainte Egliſe, que la vie me devient inſupportable. «

Lanfranc prie le Pape de le décharger de ce fardeau, & de lui permettre de retourner à ſon

Monastére : mais le Pape connoissoit trop son zele & ses talens, pour avoir égard à sa demande. Guillaume surnommé *Bonne ame* fut successeur de Lanfranc dans le gouvernement de S. Etienne de Caën : il étoit fils de Ratbode Evêque de Séez, lequel avoit été marié avant son Episcopat.

Vers l'An 1070.

Le Roi Guillaume voulut aussi donner un Evêché en Angleterre à un Moine du Monastére de la Croix-Saint-Leuffroi, nommé Guimond, qui a écrit avec érudition contre les erreurs de Berenger : mais on ne put jamais le résoudre à accepter cette dignité.

Guimond saint & sçavant Religieux : son caractére. *Order. Vital. l.* 4.

Guimond étoit un saint & un sçavant Religieux, sans respect humain, fort mortifié & grand zélateur de la pauvreté Religieuse ; mais d'une vertu trop austére, un peu opiniâtre, & d'un zele qui ne sçavoit pas toûjours garder les ménagemens convenables. Il écrivit une Lettre au Roi Guillaume, où en lui exposant les raisons qui l'empêchoient d'accepter l'Episcopat, il lui donne des avis qui ne paroissent pas assez respectueux ; & le Prince est plus loüable de ne s'en être pas choqué, que le Moine ne peut le paroître d'avoir osé les donner.

Lettre de Guimond à Guillaume le Conquerant. *Order. Vital. l.* 4 *p.* 524.

» Bien des raisons, dit-il au Roi, me rendent indigne de l'Episcopat, sur-tout les infirmités « spirituelles & corporelles dont je suis accablé. « Je ne puis me conduire moi-même, comment « conduirois-je les autres ? D'ailleurs après avoir « bien pesé toutes choses, je ne vois point par « quelle loi il me seroit permis de gouverner ceux «

Vers l'an 1070.

» dont je ne ſçais ni la langue, ni les mœurs, dont » vous avez injuſtement dépoüillé, exilé ou fait » mourir les peres & les amis. Feuilletez les ſain- » tes Ecritures, & voyez s'il eſt permis de donner » par violence au troupeau de Jeſus-Chriſt un Paſ- » teur choiſi par les ennemis de ce troupeau. L'é- » lection pour être canonique, doit être faite par » les inférieurs, & confirmée enſuite par les Su- » perieurs. Comment pouvez-vous ſans péché me » donner à moi & aux autres ce que vous avez en- » levé violemment par la guerre & par l'effuſion » de tant de ſang ? Un Religieux tel que je ſuis » doit avoir horreur des rapines. Or, je regarde » l'Angleterre comme une proye que vous avez » enlevée, & je crains autant de toucher à ſes tré- » ſors, que je crains de toucher au feu.

Guimond après avoir ainſi traité d'uſurpation la conquête de l'Angleterre, avertit le Roi Guillaume de ne ſe pas enorgueillir de ſes ſuccès ; parce que Dieu lui demandera un compte terrible de l'adminiſtration qu'il lui a confiée. « Pour » moi, ajoûte-t'il, j'aime la pauvreté de Jeſus- » Chriſt, qu'Antoine & Benoît ont embraſſée : » je l'aime bien plus que les richeſſes que Créſus » & Sardanapale ont recherchées, & qu'ils ont été » contraints en mourant miſérablement d'aban- » donner à leurs ennemis. «

Order. Vital.

On fit de grands reproches à Guimond d'avoir parlé à ſon Souverain avec tant de liberté. Cependant ce Prince ne témoigna pas lui en ſçavoir mauvais gré : au contraire après la mort de Jean,

il voulut le nommer Archevêque de Roüen : mais quelques envieux en détournérent le Prince. On ne put néanmoins rien reprocher à Guimond, sinon qu'il étoit fils de Prêtre. Ce sçavant Religieux étant retourné à son Monastére, employa à la défense de la Religion le talent qu'il avoit pour écrire. Comme Lanfranc son ancien Maître étoit occupé au gouvernement de son Diocése, & n'avoit plus gueres le temps d'entrer en lice contre Berenger, à qui cependant l'éloignement de cet adversaire sembloit donner une nouvelle audace, Guimond entreprit de le combattre; & il publia quelque-temps après un Traité contre ses erreurs divisé en trois Livres, & écrit en forme de Dialogue.

Vers l'An 1070.

Précis du Traité de Guimond contre Berenger.

Dans le premier Livre, l'Auteur après avoir peint le caractére & l'orgueil de Berenger, en parle en ces termes. » Il a mieux aimé devenir Hérétique, & faire parler les hommes de lui, que de vivre Catholique, & n'être connu que de Dieu. Pour s'attirer la faveur des hommes mondains qui ne cherchent que l'occasion de pécher, il a combattu le Mariage & le Baptême des enfans. Ensuite il a osé blasphémer contre la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie; afin que la crainte de recevoir indignement la sainte Eucharistie n'inquiétât pas les mondains dans leurs pechés. « Guimond remarque qu'à la vérité tous les disciples de Berenger s'accordent à nier que le pain & le vin soient réellement changés dans l'Eucharistie, mais qu'ils différent fort en-

Guimundus de veritate Eucharist. l. 1.

Vers l'An 1070.

Divers sentimens des Sectateurs de Berenger.

tre eux en exposant leurs faux dogmes.

» Les uns, dit-il, croyent que dans le Sa» crement il n'y a rien du Corps & du Sang du » Seigneur, & que tout est ombre & figure. « Les autres pour se rapprocher de nous, recon» noissent que le Corps & le Sang y sont d'une ma» niere cachée; mais qu'afin qu'on puisse les re» cevoir, ils sont en quelque sorte impanés, si » j'ose ainsi parler, & ils prétendent que c'est-là » ce qu'il y a de plus subtil dans la doctrine de Be» renger. Il y en a quelques-uns qui n'étant pas à » la vérité disciples de Berenger, mais qui se lais» sant ébranler par ses raisonnemens, ont préten» du que le pain & le vin étoient changés en par» tie, & demeuroient en partie. Quelques autres » ayant horreur de ce sentiment, ont avancé que » le pain & le vin sont entiérement changés; mais » que quand des personnes indignes s'approchent » de la Communion, le Corps & le Sang du Sei» gneur sont de nouveau changés, & retournent » en la substance du pain & du vin. « C'est ainsi que les Sectaires ne peuvent manquer de varier & de se diviser dans l'exposition & dans la défense de leurs faux dogmes; parce qu'ayant une fois méprisé l'autorité de l'Eglise, il ne s'en trouve plus qui soit capable de les fixer. Guimond se propose de réfuter toutes ces diverses erreurs des disciples de Berenger; & il le fait avec force.

Dans le second Livre, il paroît craindre d'avoüer que les espéces Sacramentelles se corrompent: ce qui cependant ne nuit en rien à la créan-

ce de l'Eglise touchant la présence réelle ; & ce qu'objectoit la dessus Berenger, est bien foible. Guimond fait voir en réfutant d'autres objections, que l'Eucharistie est en même temps vérité & figure. En répondant à quelques textes de S. Augustin, il rapporte ce que ce saint Docteur a dit dans un Sermon aux Neophytes, *Recevez dans le pain ce qui a été attaché à la Croix, & dans le Calice ce qui a coulé du côté du Seigneur.* Et comme on ne peut éluder un texte si formel, & plusieurs autres du même saint Docteur, Guimond ajoûte: » Si Augustin est opposé à lui-même, il ne faut pas recevoir son autorité ; ou s'il faut la recevoir, il faut plûtôt s'en tenir à ce qu'il a dit en plusieurs endroits, qu'à ce qu'il n'a dit qu'en un seul. «

Vers l'An 1070.

Dans le troisiéme Livre, l'Auteur continuë de montrer la présence réelle par les textes les plus formels des Saints Peres. Ensuite il réfute ceux qui admettoient l'impanation, & ceux qui prétendoient que le pain changé au Corps de Nôtre-Seigneur redevenoit du pain, quand des personnes indignes s'approchoient de la sainte Table. On est consolé en lisant cet Ouvrage de voir que les nouveaux Sacramentaires n'ont presque rien objecté contre la créance de l'Eglise sur la présence réelle, que ce que Berenger & ses disciples avoient opposé avant eux, & que l'Eglise avoit rejetté avec horreur.

Guimond qui avoit assez de mérite pour se faire des envieux, en trouva dans sa patrie & parmi

Ord. Vital. l. 5.

Vers l'An 1070.

ſes freres. Pour ſe délivrer de ces ennemis ſecrets, il demanda à ſon Abbé la permiſſion de paſſer en Italie. L'Abbé qui n'étoit pas lettré, & qui ne connoiſſoit pas le tréſor qu'il poſſédoit, la lui donna. Guimond ſe fit bientôt connoître & eſtimer en Italie. Grégoire VII. qui ſçavoit déterrer le mérite, le fit Cardinal, & Urbain II. l'obligea d'accepter enfin l'Archevêché d'Averſe.

Traité de Durand contre Berenger.

Ad calcem. Oper. Lanfr.

Durand Abbé de Troarne en Normandie, écrivit auſſi contre Berenger un Ouvrage fort étendu, & fort inſtructif par les détails où entre l'Auteur ſur ce qui s'eſt paſſé en France au ſujet des erreurs de Berenger. Je n'en rapporte pas ici le précis, parce que j'ai inſeré dans le fil de l'Hiſtoire les faits hiſtoriques que cet Ecrivain nous apprend. Pour le dogme, Durand le défend ſçavamment, mais avec moins de force & de préciſion que Lanfranc. L'Ouvrage eſt diviſé en neuf parties, & dédié par une Préface en vers à Ansfroi Abbé de Preaux.

La Normandie avoit alors pluſieurs ſaints Abbés ou Moines, que le Roi Guillaume plaça ſur pluſieurs Siéges vacans de ſon Royaume d'Angleterre. Il donna l'Abbaye de Weſtminſter à Vital Abbé de Bernai, & celle de Bernai à Oſberne frere de Vital. C'eſt ce que ce Prince écrivit à Jean Abbé de Feſcan pour avoir ſon conſentement; parce que le Monaſtére de Bernai étoit alors ſoûmis à celui de Feſcan. On peut dire que le ſoin que le Duc de Normandie eut toûjours de donner de bons Abbés aux Monaſtéres de cette Pro-

vince, y rendit de son temps l'état Monastique très-florissant.

Vers l'An 1070.

On ne voyoit pas des exemples moins édifians parmi les Abbés & les Moines de France. L'Abbé de S. Martin de Pontoise étoit sur-tout recommandable pour sa piété & pour ses austérités. Ce Monastére dont on rapporte les commencemens à l'an 1069. doit son origine à un Oratoire qui fut bâti au confluent de la Vionne & de l'Oise pour quelques Moines, en l'honneur de S. Germain Evêque de Paris par deux Gentilshommes de Pontoise, nommés Varnier & Amauri. C'est ce qu'on voit par les Lettres du Roi Philippe, qui confirment ce premier établissement. Elles sont datées de l'an 1069. & signées de plusieurs Seigneurs des environs; sçavoir, de Gui de Montlheri, d'Adam de l'Isle, qui a donné son nom à cette Terre, appellée aujourd'hui l'*Isle-Adam*, & de Hugues de Montmorenci.

Monastére de S. Germain, dit S. Martin de Pontoise.

Pour gouverner ce nouveau Monastére, on tira de Rébais un Religieux nommé Gautier, natif d'Ainville dans le Vimeu au Diocése d'Amiens. C'étoit un saint homme, d'une vertu & d'une austérité extraordinaire. Ayant été obligé de recevoir l'Investiture du Roi, qui lui donna le Bâton Pastoral, comme c'étoit alors la coûtume, il mit sa main sur celle du Prince, & dit : » Ce n'est « pas de vous, c'est de Dieu que je reçois le gou- « vernement de l'Eglise. « Le saint Abbé ayant pris possession de son Monastére, fit bâtir sur la colline voisine une Eglise en l'honneur de S. Martin,

S. Gautier premier Abbé de Pontoise : précis de sa vie.

Vit. Galter. inter Acta Bened. sæcul. 6. parte 2.

Vers l'An 1070.

d'où le Monaſtére a pris ſon nom, quoique S. Germain Evêque de Paris en ſoit le premier Patron.

Gautier ne fut pas long-temps ſans ſentir tout le poids de ſa charge, que ſon humilité lui rendoit intolérable. Il s'enfuit ſecrétement de ſon Monaſtére, & ſe retira à Clugni, où il fut reçu ſans être connu. Ses Moines ayant appris le lieu de ſa retraite, firent écrire à S. Hugues Abbé de Clugni par Jean Archevêque de Roüen, & obligérent par là leur Abbé de revenir. Il s'échappa une ſeconde fois, & ſe rétira proche de Tours dans l'Iſle de S. Coſme & de S. Damien, où il mena une vie très-auſtére, châtiant ſon corps par l'abſtinence, les veilles & les diſciplines, dont l'uſage devint alors plus fréquent. Sa charité égaloit ſon auſtérité: n'ayant rien autre choſe à donner à un pauvre, il lui donna ſes livres; un autre étant ſurvenu, il lui donna ſa cuculle, dont les Moines de Marmoûtier lui avoient fait préſent peu de temps auparavant. Un pelerin de Pontoiſe le reconnut & en avertit ſes Religieux, qui l'obligérent de revenir les gouverner.

Fuite de S. Gautier.

Cependant comme la ſolitude étoit ſon attrait, il alla à Rome pour obtenir du Pape la permiſſion d'abdiquer ſa charge; mais Grégoire VII. qui occupoit alors le S. Siége, le trouva d'autant plus propre à commander, qu'il y avoit plus de répugnance. S. Anſelme écrivit auſſi à Gautier, pour lui repréſenter qu'ayant été élu canoniquement, il ne devoit pas abandonner ſon troupeau à la

Gautier demande à Grégoire VII. la permiſſion d'abdiquer la charge d'Abbé.

merci des loups. Pour l'engager à revenir à ſon Monaſtére, il lui marquoit que la calomnie dont il avoit été effrayé, avoit été diſſipée par les ſoins de l'Abbé de S. Arnoux. On ne ſçait pas quelle étoit cette calomnie : mais la vertu la plus ſolide & la plus auſtére eſt toûjours expoſée à la malignité des mondains.

Vers l'An 1070.

Gautier ne ſongea plus qu'à gouverner ſaintement ſon Monaſtére. Ses exemples étoient pour ſes Religieux des leçons bien efficaces; car le ſaint Abbé paroiſſoit inſatiable d'auſtérités. Il ne mangeoit que du pain & ne buvoit que de l'eau, & mattoit continuellement ſa chair par le cilice & la flagellation.

Ayant fait un voyage dans ſa patrie, il fut averti dans une Viſion par la Sainte Vierge de bâtir un Monaſtére de Religieuſes à Berthaucourt. Il mit auſſi-tôt la main à l'œuvre. Une Dame du voiſinage craignant que la proximité du Monaſtére ne lui apportât quelque dommage, l'empêcha de continuer l'ouvrage; mais cette Dame étant morte peu de temps après, deux autres Dames du pays Godelinde & Helvide firent achever les bâtimens, & s'y conſacrérent à Dieu, elles & leurs biens. Godelinde en fut établie la premiere Abbeſſe après la mort de Gautier.

Fondation de l'Abbaye de Berthaucourt pour des Religieuſes.

Ce ſaint Abbé mourut, comme il avoit vécu, dans les bras de la pénitence. Quelque temps avant ſa mort, il fit aſſembler tous ſes Religieux & après leur avoir demandé pardon des fautes quil pouvoit avoir commiſes à leur égard en les

Vers l'An 1070.

traitant avec trop de dureté, il leur ordonna de le frapper à coups de verges les uns après les autres, pour le punir de ses pechés. » N'ayez, leur » dit il, ni égard à ma charge, ni compassion pour » ma vieillesse; ne songez qu'à mes crimes: ce » sont eux que vous frapperez, ils méritent vos » coups. Que les plus anciens commencent, en» suite les autres, chacun à son rang: celui qui me » frappera le plus fort, sera celui qui m'aimera le » plus, & qui me sera le plus cher. « Les Moines surpris d'un commandement si extraordinaire, ne pouvoient se résoudre à frapper un Supérieur pour qui ils avoient tant de respect: mais il fallut obéïr: on alla donc au Chapitre. En y entrant le S. Abbé pieds nuds se prosterna à terre & se découvrit les épaules pour recevoir les coups; spectacle qui tira les larmes de tous les assistans. Comme ils différoient de le frapper, il leur fit des reproches de leur lacheté & de leur désobéïssance. Enfin on fit ce qu'il souhaitoit, & les Religieux qui étoient au nombre de trente, le frappérent tous les uns après les autres. Il ne se plaignit que de ceux qui l'épargnoient. Quand tous eurent fait ce qu'il souhaitoit, il les remercia, & pour leur témoigner sa réconnoissance, il les regala ce jour là au Refectoire.

S. Gautier se fait frapper de verges par tous ses Religieux.

Mort de S. Gautier.

Peu de jours après le saint Abbé tomba malade, & quand il eut reçu l'Extrême-Onction & le Viatique, il exhorta pour la derniere fois ses Religieux à la charité, à la paix, & à la persévérance: après quoi il prit en main son Bâton Pastoral

&

& leur donna l'absolution. Il mourut le huitiéme d'Avril, la nuit du Vendredi & du Samedi-Saint, & à ce qu'on croit l'an 1094. car on ne convient pas de l'année de sa mort. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Martin qu'il avoit fait bâtir. Mais dès le siécle suivant, Hugues Archevêque de Roüen frappé de l'éclat des miracles qui s'opéroient à son tombeau, leva son corps de terre, en présence de Thibauld Evêque de Paris & de Thibauld Evêque de Senlis, & après avoir consulté l'Archevêque de Rheims.

Sainte Godeliéve : précis de son Histoire.

Vit. Godeliev. ap. Boll. 6. Jul.

Dieu a ses Saints dans tous les états. S. Godelieve, vulgairement sainte Godeleine, se sanctifia dans un mariage mal assorti qui devint sa croix, & qui lui procura enfin la couronne du martyre. Elle étoit née à Lodefort au Diocese de Teroüanne entre Calais & Boulogne. Comme elle avoit du bien, de la beauté & de la naissance, plusieurs partis avantageux la recherchérent en mariage. Berton Seigneur de Ghistel vers Bruges fut préféré par les parens de Godeliéve, qui n'ayant égard qu'aux richesses, rendirent leur fille malheureuse, en voulant la rendre plus riche. Berton étoit un homme brutal & sans religion, qui n'eut pas plûtôt conduit chez lui sa nouvelle épouse, qu'il conçut contre elle une aversion encore plus grande qu'il n'avoit témoigné d'empressement pour l'obtenir. Il n'avoit recherché que sa dot, & aussi-tôt qu'il l'eut reçuë, il lui fit tous les mauvais traitemens où la brutalité & la haine peuvent se porter. La jeune Dame

Mauvais traitemens que Godeliéve reçoit de son mari.

Vers l'An 1070.

les ſouffroit avec une patience heroïque, ſans jamais s'en plaindre, pas même à ſes propres parens. Elle avoit une belle-mere qui appéſantiſſoit ſa croix, & qui fomentoit l'averſion injuſte de Berton. Parce que Godeliéve avoit les cheveux & les ſourcils noirs, elle diſoit à ſon fils : » N'a» vions-nous pas aſſez de corneilles en ce pays» ci, pourquoi en aller chercher une ſi loin ? «

Berton voulant à quelque prix que ce fût ſe délivrer d'une épouſe qui lui devenoit de jour en jour plus odieuſe, la laiſſa à la garde d'un valet, qui ne lui donnoit qu'un morceau de pain par jour pour toute ſa ſubſiſtance. La pieuſe Dame partageoit ce morceau avec les pauvres, & s'occupoit à la priere & aux bonnes œuvres propres de ſon état. Mais comme les violences de ſon mari augmentoient tous les jours, elle prit le parti de ſe retirer chez ſes parens, qui pour faire ceſſer ces indignes traitemens, s'adreſſérent à Baudoüin VI. Comte de Flandre. Ce Prince renvoya la connoiſſance de cette affaire à Ratbode II. Evêque de Noyon & de Tournai qui étoit l'Evêque Diocesain. L'Evêque ayant oüi les plaintes de Wifroi pere de Godeliéve, condamna Berton à reprendre ſa femme, & à la traiter dans la ſuite comme un mari doit traiter une épouſe ſage & fidéle. Berton parut ſe ſoûmettre à ce jugement : il témoigna quelque amitié à Godeliéve pour mieux cacher le deſſein qu'il avoit formé de s'en défaire. Il lui dit qu'il falloit que l'averſion qu'il avoit euë contre elle, fût l'effet de quelque maléfice ;

mais qu'il connoissoit une femme qui avoit le pouvoir de lever ces sortes de charmes; & que deux de ses valets la lui ameneroient pendant la nuit. Godeliéve répondit qu'étant Chrêtienne, elle ne pouvoit admettre des moyens de réconciliation, qui ne fussent pas légitimes. Le mari la quitta sur cette réponse, & se retira à Bruges. La nuit suivante les deux valets confidens de Berton, entrérent dans la chambre de Godeliéve, la tirérent hors du lit, en lui disant que la femme dont son mari lui avoit parlé, étoit à la porte. En même-temps ils lui jettérent une corde au col, l'étranglérent & l'allérent plonger dans une mare pour la noyer, s'il lui restoit quelque souffle de vie. Ensuite ils remirent son corps au lit pour faire croire qu'elle étoit morte de sa mort naturelle. Mais les vestiges de la corde dont elle avoit été étranglée, découvrirent l'attentat. On rapporte la mort de sainte Godeliéve au sixiéme de Juillet de l'an 1070. Les miracles qui se firent par son intercession, convertirent son mari, lequel fit bâtir en son honneur un Monastére de Religieuses à Ghistel. Le corps de Godeliéve fut levé de terre pour être honoré, dix-huit ans après sa mort; & son culte est fort célébre en Flandre.

Vers l'An 1070.

Martyre de sainte Godeliéve.

Pendant qu'on voyoit dans sainte Godeliéve les suites d'un mariage mal assorti, la Bienheureuse Ide qui vivoit en ce même-temps & dans la même Province, pouvoit servir de modéle d'une heureuse alliance. Elle étoit fille de Godefroi le Barbu Duc de Lorraine, & de Doda. Elle fut mariée à

La B. Ide Comtesse de Boulogne mere de Godefroi de Boüillon.

Ap. Boll. 13. Aprilis.

Vers l'An 1070.

Eustache II. Comte de Boulogne & en eut trois enfans, Eustache, Godefroi & Baudoüin. Elle ne voulut pas souffrir qu'une autre femme les allaitât : elle disoit que puisqu'elle étoit leur mere, elle devoit être leur nourrice. Mais elle s'appliqua encore plus à leur donner une sainte éducation, & elle eut la consolation de voir que le Seigneur versa sur eux ses bénédictions. Eustache l'aîné de ses enfans eut le Comté de Boulogne, Godefroi devint Duc de Bouillon & de la basse Lorraine, & ensuite Roi de Jerusalem, aussi-bien que Baudouin son frere.

La vertueuse Comtesse après la mort de son mari fit bâtir dans la ville de Boulogne un Monastére en l'honneur de S. Vilmer, qui est aujourd'hui occupé par les Peres de l'Oratoire, & fit construire un autre Monastére dans le Comté de Boulogne en un lieu nommé Wast, qu'elle soumit à la Congrégation de Clugni. Elle en fonda un troisiéme proche de Calais, qui fut nommé la Chapelle N. D. Elle mourut vers le commencement du douziéme siécle & fut enterrée à Wast. Elle est honorée sous le titre de Bienheureuse le 13. Avril. Les Religieuses du S. Sacrement ruë Cassette possédent aujourd'hui ses Reliques.

Godefroi le Barbu pere de la Bienheureuse Ide montra aussi beaucoup d'affection pour l'état Monastique. Voyant avec douleur que les Chanoines qui desservoient l'Eglise de S. Dagobert de Stenai, y faisoient l'Office avec negligence, il la donna à l'Abbé de Gorze, qui y mit des Moines.

Le même Prince plaça aussi des Moines de S. Hubert à Bouillon dont il étoit Seigneur; & il les dota. C'étoit un Prince d'une grande piété; & il ne pouvoit se rappeller le souvenir de ses péchés, sans verser des larmes. Il avoit épousé en secondes nôces Beatrix veuve de Boniface Marquis de Toscane; mais il garda toûjours la continence avec elle. Il mourut la veille de Noël l'an 1070. & son fils Godefroi le Bossu lui succéda.

Vers l'An 1070.

Bertold. in Chron.

Mathilde femme de Godefroi le Bossu contribua aussi à la fondation de l'Abbaye d'Orval, dont voici l'origine. Quelques Moines de Calabre étant venus prêcher en Lorraine, s'arrêtérent en ce lieu, où ils bâtirent un Monastére avec l'agrément d'Arnoux Comte de Chimai. La Duchesse Mathilde étant venuë par hasard en cet endroit, y fit bâtir un Oratoire en l'honneur de la Vierge, & augmenta les revenus du Monastére. Mais pendant qu'on le bâtissoit, les Moines Calabrois retournérent dans leur pays. Ainsi ce lieu fut occupé par quelques Clercs, jusqu'au temps de S. Bernard.

Fondation de l'Abbaye d'Orval.

Godefroi le Barbu avoit eu de grands démêlés avec l'Empereur Henri IV. pour le Duché de la Moselle qui lui fut enfin restitué. Henri se rendoit de jour en jour plus odieux aux Grands & aux peuples, sur-tout au Clergé. Il continuoit de vendre les dignités Ecclésiastiques, & il trouvoit toûjours des acheteurs. Dans un voyage que Sigefroi de Mayence fit à Rome, le Pape Aléxandre lui défendit d'ordonner Evêque de Constance un

L'AN 1071. nommé Charles, qui n'avoit obtenu cet Evêché que par simonie. Cependant comme le Roi Henri ne vouloit pas en avoir le démenti, il menaça de sa colére Sigefroi, s'il refusoit d'ordonner l'Evêque qu'il avoit nommé. Sigefroi en écrivit au Pape, & lui manda qu'il avoit tout à craindre de l'indignation de Henri, à moins que S. Pierre ne le défendît avec sa clef contre les violences de ce Prince. Nous n'avons pas la réponse du Pape; mais il y a lieu de croire qu'il ordonna la tenuë du Concile, qui s'assembla à ce sujet l'an 1071. dans l'Eglise de S. Martin de Mayence.

Concile de Mayence.

Les Evêques s'étant assemblés le jour de l'Assomption, commencérent par condamner la simonie, & remirent à une autre séance à examiner la cause de l'Evêque de Constance. Comme le Roi ne cessoit pas d'envoyer des ordres, & de faire des menaces aux Evêques au sujet de cette affaire, les Peres du Concile l'allérent trouver en corps, pour le conjurer d'avoir soin de son salut, & de ne point donner atteinte à la discipline de l'Eglise. Ils touchérent le cœur de ce Prince: il leur répondit qu'il n'avoit fait aucune convention avec Charles en lui donnant cet Evêché; que si ce Prélat avoit donné quelque chose à ses Officiers pour obtenir leur protection, ce n'étoit pas à lui à l'accuser ou à le justifier. Après avoir parlé ainsi, il se rendit au Concile avec les Evêques. On y fit entrer Charles pour répondre aux Clercs de Constance. On disputa tout le jour: mais le lendemain au lieu de se purger des crimes

T. 9. Conc. p. 1206.

objectés, comme il l'avoit promis, il alla remettre le Bâton Pastoral & l'Anneau à celui dont il l'avoit reçu illicitement. L'AN 1072.

Le Roi Henri qui avoit montré en cette occasion quelque modération, ne tarda pas à se porter à de nouvelles violences, qui achevérent d'irriter les esprits des peuples & des Seigneurs. Les Grands qui étoient mécontens, & qui sçavoient que le peuple devoit l'être, commencérent à conspirer entre eux. Henri pour prévenir ces révoltes, pria S. Annon de Cologne de reprendre sous lui le gouvernement du Royaume. Ce S. Archevêque eut beaucoup de peine à s'y résoudre: il se laissa cependant fléchir, & tâcha de rétablir l'ordre public. Mais quand le Prince ne prend conseil que de ses passions, que peut pour le bien des peuples le Ministre le mieux intentionné? Henri continua de véxer ses sujets, & ceux-ci continuérent de cabaler. Les Saxons qui étoient les plus mécontens & les plus remuans, envoyérent à Rome une députation pour l'accuser de plusieurs crimes, qu'ils prétendoient mériter la déposition. Le Pape Aléxandre le cita à Rome, & cette citation lui fut faite par S. Annon lui-même son Ministre, & par Herman Evêque de Bamberg. Le Roi de Germanie n'en tint compte, & persévéra dans ses désordres: ce qui obligea S. Annon de renoncer au Ministére.

Lambert. in Chron.

La même année 1072. Jean Archevêque de Roüen tint un Concile Provincial dans l'Eglise Métropolitaine de Nôtre-Dame, où se trouvérent

L'AN 1072. Concile de Roüen. T. 9. Conc. p. 1225.

Odon de Bayeux, Hugues de Lisieux, Robert de Séez, Michel d'Avranches & Gislebert d'Evreux avec la plûpart des Abbés de Normandie. On y discuta avec soin ce que la foi Catholique nous apprend du Mystére de la Sainte Trinité, & chacun des membres du Concile fit sa Profession de foi là-dessus selon les définitions des Conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephese, & de Calcedoine. Ces précautions pourroient faire croire qu'il s'étoit alors élevé quelque erreur touchant la foi de la Trinité. A cette profession de foi que nous n'avons plus, les Evêques ajoûtérent vingt-quatre canons, qui nous ont été conservés, & dont voici les plus notables dispositions.

I. Nous avons ordonné suivant les Décrets des Peres que la consécration du Chrême & de l'huile pour le Baptême & pour l'Onction des malades, se fît après None. Quand l'Evêque fait cette consécration, il doit être assisté de douze Prêtres ou davantage, revêtus des habits Sacerdotaux.

II. Il faut renouveller entiérement le S. Chrême & les saintes huiles, & ne pas faire comme font quelques Archidiacres, qui ont la coûtume détestable de mettre seulement dans l'ancien Chrême quelques goutes du nouveau.

IV. Celui qui célébre la Messe, ne doit pas manquer d'y communier.

V. Quand il n'y a pas de nécessité, le Prêtre ne doit baptiser qu'à jeun; & il doit alors avoir l'aube & l'étole.

VI. On doit renouveller tous les huit jours

l'eau benite & les hosties consacrées qu'on garde pour le Viatique. Quelques-uns se contentent de les consacrer une seconde fois, ce qui est défendu sous de griéves peines.

L'AN 1072
Concile de Rouen.

VII. L'Evêque qui donne la Confirmation, doit être à jeun, aussi-bien que ceux qui la reçoivent; & l'on ne doit pas administrer ce Sacrement sans feu. (J'entends sans des cierges allumés.)

X. Les Clercs qui reçoivent les Ordres furtivement, & sans l'attache de leur Evêque, méritent d'être déposés.

XI. Ceux qui ont eu des Couronnes benites & qui les quittent, seront excommuniés, jusqu'à ce qu'ils ayent satisfait à l'Eglise. (Je crois qu'on parle ici de la Tonsure, ou de la Couronne Cléricale.)

XIV. On ne doit pas marier en secret & après le dîner. Il faut examiner avec soin la naissance des époux, & s'ils se trouvent parens au-dessus du septiéme dégré, il ne faut pas les marier.

XV. Touchant les Prêtres, les Diacres & les Soûdiacres, qui sont mariés ou qui ont des concubines, on observera ce qui a été réglé par le Concile de Lisieux. Ils ne gouverneront aucune Eglise ni par eux, ni par des personnes de leur part, & ne percevront aucun revenu de l'Eglise. (C'est-à-dire, qu'on déclare ces Clercs privés de leurs Bénéfices, & inhabiles à en posséder.)

XVI. Un mari ne pourra épouser après la mort de sa femme celle avec laquelle il aura été accu-

L'AN 1072. Concile de Rouen.

sé du vivant de sa femme d'avoir eu un commerce criminel.

XX. Il faut six Evêques pour déposer un Prêtre, & trois pour déposer un Diacre. Quand un Evêque est appellé pour assister à ces dépositions, il ne doit pas manquer de s'y rendre, ou d'envoyer un Député avec sa procuration.

XXI. On ne doit pas prendre sa réfection en Carême avant trois heures.

XXII. Il a été ordonné qu'on ne commencera pas l'Office du Samedi-Saint avant trois heures après-midi; parce que c'est l'Office de la nuit de la Résurrection, & c'est pour cette raison qu'on y chante le *Gloria in excelsis* & l'*Alleluia*.

XXIII. Si l'on est obligé de remettre quelque Fête, on ne l'avancera point; mais on la célébrera dans la huitaine suivante.

XXIV. On ne conférera le Baptême que le Samedi de Pâque & le Samedi de la Pentecôte, excepté aux petits enfans, qu'on baptisera en quelque-temps & en quelque jour qu'on les présente: cependant la veille de l'Epiphanie on n'administrera le Baptême, qu'à ceux qui seront en danger.

C'est ainsi que les Evêques & les Abbés de Normandie s'appliquoient à retrancher les abus & à faire refleurir la discipline. Pour avancer de plus en plus l'affaire de la réforme, le Pape Aléxandre envoya en France avec le pouvoir de Légat Girald Evêque d'Ostie. Mais la mort empêcha ce grand Pape de recueillir les fruits de cette Légation. Il mourut le vingt-&-uniéme d'Avril l'an

Mort du Pape Aléxandre II.

1073. après onze ans, six mois & vingt & un jours de Pontificat. Ce fut un digne Pape, & qui ne cessa de combattre la simonie & l'incontinence des Clercs. Il avoit ce dernier article si fort à cœur, qu'il défendit aux laïques d'entendre la Messe des Prêtres concubinaires, ou d'assister à l'Office qu'ils chanteroient. Le lendemain de la mort d'Aléxandre Hildebrand Archidiacre de l'Eglise Romaine fut élu par un concert unanime du Clergé & du peuple, & il prit le nom de Grégoire VII. Le décret de son élection étoit conçu en ces termes.

L'AN 1073.

Grégoire VII. Pape : décret de son élection.

» Nous Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, Clercs Acolythes, Soûdiacres, Diacres & Prêtres en présence des vénérables Evêques, Abbés & Moines, & avec le consentement d'un grand peuple, nous élisons pour Pape Hildebrand Archidiacre, personnage recommandable pour sa Religion, pour sa doctrine & pour son amour de la justice, plein de constance dans l'adversité & de modération dans la prospérité, chaste, sobre, aimant l'hospitalité & gouvernant sa maison avec sagesse, & qui a été élevé dès son enfance dans le sein de cette Eglise. Nous voulons & consentons qu'il soit nommé Grégoire VII. «

Plusieurs Evêques Allemans qui connoissoient la fermeté de Grégoire, & qui se sentoient coupables, aigrirent l'esprit de Henri Roi de Germanie; & ce Prince vouloit faire casser cette élection, sous prétexte qu'elle avoit été faite sans sa participation. Cette nouvelle donna de la joye au nouveau

L'AN 1073. Pape ; parce qu'il espéra pouvoir se décharger du fardeau qu'on lui avoit imposé. Mais Henri IV. ayant appris que Grégoire loin de briguer le souverain Pontificat, avoit été forcé de l'accepter, & qu'il n'avoit pas voulu se faire ordonner, qu'il n'eût son agrément, consentit à son élection. On ne voit plus dans la suite qu'on ait attendu le consentement de l'Empereur ou (a) du Roi de Germanie, pour ordonner les Papes.

Caractére de Grégoire VII.

Grégoire VII. ne tarda pas à donner à toute l'Eglise des marques éclatantes de son zéle. C'étoit un homme de petite taille, de basse naissance, mais d'un courage héroïque, d'une grande étenduë de génie, de mœurs irréprochables : son zele étoit ferme, actif, entreprenant ; il ne lui manqua que de la modération pour le rendre plus efficace. Tout le monde Chrétien auroit applaudi à ses entreprises, s'il se fût, comme ses Prédécesseurs, contenu dans les justes bornes de l'administration spirituelle qui lui avoit été confiée, sans vouloir étendre son autorité sur le temporel des Souverains, qui ne tiennent leurs Couronnes que de Dieu ; de même qu'il ne souffroit pas que ces Princes étendissent leur autorité sur le spirituel.

Nous n'avons garde d'approuver ce que ce Pape a fait en ce genre contre l'Empereur Henri IV. quoiqu'il l'ait fait à l'instigation même des sujets de Henri, & par représailles contre un

(a) Je donne indifféremment à Henri la qualité de Roi de Germanie ou celle d'Empereur, parce que quoiqu'il n'eût pas encore reçu la Couronne Imperiale, il étoit désigné Empereur. Il est cependant bon d'avertir que les Auteurs contemporains ne lui donnent communément que le titre de Roi de Germanie.

Prince qui l'avoit fait déposer de la Papauté dans un Conciliabule. Mais comme tous ces faits ne regardent particuliérement que l'Allemagne, nous n'en parlerons, qu'autant que la liaison de l'Histoire que nous écrivons, nous y obligera. Cependant en blâmant ces entreprises de Grégoire VII. nous ne nous en croyons pas moins obligés de rendre justice à ses grandes qualités, à ses héroïques vertus & à ses immenses travaux pour la gloire de l'Eglise. L'AN 1073.

Grégoire nomma Légat en France le Cardinal Hugues le Blanc, & rappella Girald Evêque d'Ostie que le Pape Aléxandre y avoit envoyé. Il ordonna au dernier avant que de quitter la France de réconcilier le Cardinal Hugues avec l'Abbé Hugues & les Moines de Clugni : ce qui montre qu'il y avoit entre eux quelque différend. *Ep. Greg. T. 10. p. 9.*

Girald durant le cours de sa Légation tint un Concile à Chalon sur Saone, où il déposa quelques Evêques, entre autres Guillaume Archevêque d'Auch, & Ponce Evêque de Bigorre, c'est-à-dire, de Tarbes. Ils allérent s'en plaindre au Pape, l'assûrant qu'ils avoient été déposés uniquement pour avoir communiqué avec des excommuniés. Le Pape manda à son Légat que si ces Prélats n'avoient pas commis d'autres fautes, ce n'étoit pas une raison légitime de les déposer, & il lui ordonna de l'en instruire, afin qu'il leur rendît justice. Conciles tenus par le Légat Girald. Concile de Chalon sur Saone. *T. 10. Conc. l. 1. ep. Greg. ep. 16.*

Girald en retournant à Rome passa par Die, où il reçut de grandes plaintes contre l'Evêque Lancelin accusé de simonie. Il le cita aussi-tôt; & com- *Hug. Flav. in Chron.*

L'AN 1073. me l'Evêque qui étoit coupable, refusa de comparoître, il le déposa. On délibéroit sur le choix du successeur, lorsque Hugues Camérier de l'Eglise de Lyon passant par Die pour aller à Rome, entra dans l'Eglise. Tous les suffrages se réünirent en sa faveur, & il fut élu malgré sa résistance. Lancelin qui avoit soûtenu un siége dans l'Evêché pour se maintenir dans sa place, voyant cette unanimité, se retira ailleurs; & Hugues alla se faire ordonner à Rome.

Girald tint un autre Concile (a) à Poitiers, où se trouva Goscelin de Bourdeaux avec Guillaume de Périgueux & plusieurs autres Prélats. On y avoit cité Berenger, qui continuoit toûjours de répandre ses erreurs contre la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Cet Hérésiarque s'y rendit; & on eut tant d'horreur des blasphêmes qu'il débita, qu'il pensa être tué dans le Concile. C'est tout ce que nous en sçavons: mais c'en est assez pour faire connoître combien le dogme qu'il attaquoit, étoit cher à nos peres.

T. 10. Conc. p. 345.

Le Pape Grégoire travailloit non-seulement à purger l'Eglise des Hérétiques & des mauvais Pasteurs; il conçut le dessein de la délivrer des Infidéles, qui à la honte du Christianisme s'étoient établis sur les terres des Princes Chrétiens. Dès le commencement de son Pontificat, il exhorta les Seigneurs François à reconquérir sur les

Greg. l. 1. ep. 7. ad Princ. Hisp.

(a) L'Auteur de la Chronique de S. Maixent qui parle de ce Concile, le rapporte à l'an 1075 Mais comme cet Ecrivain péche souvent contre la Chronologie, & que nous avons vû que le Légat Girald fut rappellé par le Pape Grégoire, il m'a paru qu'il falloit placer ce Concile l'an 1073.

Sarrasins d'Espagne les Provinces que ces Barbares possédoient encore en ce Royaume. Ebole Comte de Rouci devoit être à la tête de cette expédition, & le Pape lui avoit permis de se faire un Etat en Espagne, moyennant un certain tribut qu'il devoit payer à S. Pierre. Comme l'Histoire ne nous apprend rien de cette expédition, il y a lieu de croire qu'elle ne réüssit point, ou même qu'on en demeura au projet.

L'AN 1073.

Grégoire prit aussi la défense des Moines de S. Remi de Rheims, qui allérent à Rome se plaindre des véxations de Manassès leur Archevêque, lequel depuis la mort d'Hérimare refusoit de leur donner un Abbé, & s'étoit emparé des biens de ce célébre Monastére. Le Pape en écrivit à ce Prélat une Lettre pleine d'avis paternels, en lui marquant que s'il ne montroit en cela son respect pour S. Pierre, il en éprouveroit la fermeté. Il écrivit en même-temps à S. Hugues Abbé de Clugni, pour lui ordonner de l'instruire de ce qu'auroit fait Manassès, & le prier de consoler les Moines jusqu'à ce qu'il leur eût procuré la paix. Manassès permit enfin qu'on elût un Abbé; & le choix tomba sur Arnoux Abbé de S. Arnoux de Mets, qui eut permission de gouverner les deux Abbayes. Mais il abdiqua bientôt le gouvernement de celle de S. Remi, ainsi qu'il paroît par d'autres Lettres de Grégoire VII.

T. 10. Conc. p. 15. Ep. Greg. l. 1. ep. 13.

L. 1. ep. 14.

Ce Pape dès la premiére année de son Pontificat reçut des plaintes contre Philippe Roi de France, de ce que ce Prince ne vouloit pas per-

L'AN 1073.

Plaintes de Grégoire VII. contre Philippe Roi de France.

mettre que Landri Archidiacre d'Autun, qui avoit été élu canoniquement Evêque de Mâcon, & dont le Roi lui même avoit d'abord confirmé l'élection, fût ordonné. On accusoit même le Roi de faire un commerce honteux des dignités Ecclésiastiques. Le Pape chargea Roclin Evêque de Chalon sur Saone d'aller de sa part trouver ce Prince, pour lui faire des remontrances sur les excès où il se portoit, & pour le sommer de tenir la promesse qu'il avoit faite par Alberic son Envoyé, de s'en rapporter là-dessus au jugement du S. Siége.

Lib. 1. ep. Greg. ep. 25.

» Si le Roi, ajoûte le Pape, continuë de s'opposer à l'Ordination de l'Evêque de Mâcon, » qu'il sçache que nous ne souffrirons pas plus » long-temps ce scandale, mais que nous puni» rons selon les Canons sa résistance par l'autori» té de S. Pierre & de S. Paul. Car ou ce Prince re» nonçant au criminel commerce de la simonie, » permettra qu'on ordonne de bons sujets pour » l'Episcopat, ou les François étant frappés d'a» nathême, refuseront de lui obéïr. « C'est ainsi que s'exprime le Pape. Mais l'excommunication ne devoit empêcher les François d'obéïr au Roi qu'en ce que ce Prince auroit commandé contre la Loi de Dieu. En effet, quand dans la suite Philippe fut excommunié pour un autre sujet, on ne cessa point de le reconnoître pour Roi.

Grégoire avoit l'affaire de l'Evêque de Mâcon si fort à cœur, qu'il écrivit le même jour à Humbert Archevêque de Lyon, pour lui commander d'ordonner

Lib. 1. ep. Greg. ep. 36.

d'ordonner Landri Evêque de Mâcon, quand mê me le Roi n'y consentiroit pas. Il ajoûte que si Landri prenoit le parti de se désister de son élection, il veut que lui Humbert & l'Evêque d'Autun le contraignent d'accepter l'Episcopat. L'AN 1074.

Le Roi refusa opiniâtrement de donner son consentement à l'Ordination de Landri, & Humbert ne jugea pas à propos de la faire malgré le Roi. Grégoire appella donc Landri à Rome, l'y ordonna Evêque, & le renvoya à son Métropolitain avec des Lettres de recommandation datées du 16. Mars, Indiction XII. c'est-à-dire, de l'an 1074. Il paroît que le Roi se désista enfin de son opposition : du moins Landri demeura Evêque de Mâcon. *Lib. 1. ep. 76.*

Grégoire ordonna en même-temps pour l'Evêché de Die, Hugues que le Légat Girald avoit mis en la place de Lancelin; & il écrivit à Guillaume Comte de Die de soûtenir le nouvel Evêque de son autorité, & de réparer ce qu'il avoit fait contre lui. Il recommanda pareillement aux habitans du Pui Etienne qui avoit été élu pour ce Siége, après qu'on eut chassé un autre Etienne Evêque simoniaque. Le Pape déclare qu'il a donné à Etienne le gouvernement de cette Eglise, à la charge qu'il fera faire les fonctions Episcopales par un Evêque voisin, jusqu'à ce qu'il soit revenu à Rome, c'est-à-dire, qu'il n'avoit pas encore jugé à propos d'ordonner Etienne, & que cependant il lui avoit donné le gouvernement de l'Eglise du Pui. La Lettre est datée du 19. Avril, *Lib. 1. Ep Greg. ep. 69. t. 10. Conc. p. 55.* *Lib. 1. ep. 80.*

L'AN 1074. Indiction XII. c'eſt-à-dire de l'an 1074.

Cependant le Roi Philippe avoit envoyé des Ambaſſadeurs à Rome pour aſſûrer Grégoire de ſon obéïſſance, & du reſpect avec lequel il recevroit les avis qu'il voudroit lui donner dans les choſes qui concernent la Religion. Le Pape lui répondit que s'il parloit ſincérement, il y avoit lieu de s'en réjoüir, & qu'il l'avertiſſoit de réparer les torts qu'il avoit faits à l'Egliſe de Beauvais. » Vous devez conſidérer, lui dit-il, quelle gloi» re ſe ſont acquis vos prédéceſſeurs, & combien » ils ont été chers au S. Siége, tandis qu'ils ſe ſont » appliqués à protéger & à défendre les Egliſes de » leurs Etats. Mais quand ce zele a commencé à » ſe rallentir dans les Rois ſuivans, la gloire & la » ſplendeur du Royaume de France ont été éclypſées par les déſordres & les vices qui ont pris la » place des vertus, & qui ont mis un Etat ſi no» ble & ſi floriſſant ſur le penchant de ſa ruine. » C'eſt ce que le devoir de nôtre dignité nous » oblige de vous repréſenter ſouvent, même en » termes un peu durs. « La Lettre eſt datée du 13. d'Avril, Indiction XII. c'eſt-à-dire, de l'an 1074.

Lettre de Grégoire VII. à Philippe I. Roi de France. *L. 1. ep. 75.*

Le Pape ne tarda pas à recevoir de nouvelles plaintes contre le Roi au ſujet des violences & des déſordres qui ſe commettoient impunément dans le Royaume. Il crut devoir s'en prendre aux Evêques, & il écrivit une Lettre adreſſée nommément aux Archevêques, Manaſſès de Rheims, Richer de Sens, Richard de Bourges, à Adrald

Lettre de Grégoire VII. aux Evêques de France au ſujet du Roi. *L. 2. ep. 5.*

Evêque de Chartres, & en général à tous les autres Evêques de France. » Il y a long-temps, dit- « il, que le Royaume de France autrefois si glo- « rieux & si puissant, a commencé à décheoir de sa « splendeur : mais aujourd'hui il paroît avoir per- « du toute sa gloire & toute sa beauté, puisque « les Loix y sont méprisées, la justice foulée aux « pieds, & qu'on y commet les plus grands crimes « avec tant d'impunité, que la licence semble être « passée en coûtume. « Ensuite après avoir fait un exposé affreux des violences que les François exerçoient les uns contre les autres, & même contre ceux qui alloient en pelerinage aux tombeaux des Apôtres, il dit que le Roi, qu'il traite de Tyran, est la cause de tous ces désordres ; qu'il donne à ses sujets l'exemple du crime par les débauches où il se livre ; & il se plaint en particulier de ce que ce Prince avoit fait piller des Marchands étrangers qui étoient venus à une foire de son Royaume. L'AN 1074.

» C'est vous, ajoute-t'il aux Evêques, qui êtes « les coupables : car puisque vous n'avez pas « comme il convient à des Evêques, la fermeté « de vous opposer à ces violences, vous vous en « rendez participans par vôtre connivence : c'est « pourquoi nous craignons bien que vous ne re- « ceviez pas la récompense des Pasteurs, mais la « punition des Mercenaires ; vous qui en voyant « le loup déchirer sous vos yeux le troupeau du « Seigneur, prenez la fuite & allez vous cacher « comme des chiens, qui n'ont pas le courage « d'aboyer.

» En effet, continue-t'il, si vous croyez qu'il est » contre la fidélité que vous avez promise au Roi, » de l'empêcher de commettre ces fautes, vous » vous trompez fort. Nous pourrions aisément » vous montrer que celui qui retire du naufrage » un homme même malgré lui, lui est plus fidéle » que celui qui le laisse périr. Ce seroit aussi une » vaine excuse que de dire que vous craignez la » colere du Prince; car si vous vous unissiez tous » ensemble de concert pour la défense de la justi- » ce, vous auriez alors assez d'autorité pour cor- » riger le Roi de ses péchés; du moins, vous ac- » quitteriez le devoir de vos consciences. Mais » quand il y auroit pour vous tout à craindre, le » danger même de la mort ne devroit pas vous » empêcher de faire avec liberté vôtre devoir » d'Evêques. C'est pourquoi nous vous prions, » & nous vous avertissons par l'autorité Aposto- » lique de vous assembler en un même lieu pour » pourvoir à vôtre patrie, à vôtre réputation & à » vôtre salut; & après avoir conferé ensemble, » d'aller trouver le Roi pour lui représenter la con- » fusion où il met son Royaume, & le danger au- » quel il s'expose lui-même. «

Si le Roi ne se corrige pas, le Pape ordonne aux Evêques de jetter un Interdit général sur toute la France, & il déclare qu'il prendra des mesures pour lui ôter sa Couronne. Outre que Grégoire passoit ici visiblement les bornes de son autorité dans les menaces qu'il fait au Roi, il est aisé de remarquer trop de vivacité dans cette

Lettre. Le mal ne paroît pas avoir été assez grand, pour qu'il fût nécessaire d'y appliquer un reméde aussi violent qu'un Interdit général, même dans les principes de ce Pape. La Lettre est datée du 10. Septembre, Indiction XIII.

L'AN 1074.

Grégoire n'en demeura pas là : il écrivit deux mois après à Guillaume Comte de Poitiers, pour le prier d'aller avec plusieurs Seigneurs qu'il voudroit s'associer, faire de sa part au Roi les mêmes remontrances qu'il avoit chargé les Evêques de lui faire. Il ne paroît pas que le Roi se soit choqué contre le Pape : du moins, il lui laissa la liberté de citer à Rome les Evêques de France dont Grégoire recevoit des plaintes, & de déposer par ses Légats ceux qui se trouvoient coupables.

Concile de Rome. *T.* 10. *Conc. p.* 313.

Grégoire tint l'an 1074. vers Pâque un Concile à Rome, où assistérent un grand nombre d'Evêques & d'Abbés. Il y publia contre la simonie & l'incontinence des Clercs des Décrets qui trouvérent bien de la contradiction. Il déclara que quiconque auroit acheté quelque Ordre ou quelque dignité Ecclésiastique, ne pourroit plus servir dans l'Eglise ; que ceux qui avoient acheté quelque Eglise ou quelque Bénéfice, devoient en être dépoüillés ; que les Prêtres mariés ou concubinaires ne pourroient plus dire la Messe, ni même servir à l'Autel dans les Ordres inférieurs ; & il défendit aux Laïques d'entendre la Messe de ces Prêtres.

On fit plusieurs autres Reglemens dans ce Concile. Je ne dois parler que de ce qui concerne la

L'AN 1074.

France. Guillaume Evêque de Beauvais avoit été cruellement persécuté par ses Diocésains, tant Clercs que Laïques, & sur les plaintes qu'il en porta à Rome, le S. Siége les avoit excommuniés. Mais ce Prélat écrivit au Pape pour le prier de lever l'excommunication. Grégoire fut édifié de sa charité, fit lire sa Lettre dans le Concile, & leva en effet les censures par une autre Lettre qu'il adressa aux habitans de Beauvais.

T. 10. Conc. p. 314.
Lib. 1. ep. 74.

Le Pape écrivit plusieurs Lettres aux Evêques des Gaules & de Germanie, pour faire publier & exécuter dans leurs Diocéses les Canons du Concile qu'il venoit de tenir à Rome. La faction nombreuse des Clercs concubinaires se récria contre ces Décrets, & contre celui qui les avoit portés. Ils disoient qu'il falloit que ce fût un Hérétique, & qu'il ne crût ni à l'Evangile, où Nôtre-Seigneur parlant de la continence a dit, que tous ne comprennent pas cette parole; ni à l'Apôtre qui permet à celui qui ne peut garder la continence, de se marier; que le Pape vouloit contraindre les hommes à vivre comme les Anges, & qu'en défendant le mariage aux Prêtres, il les exposoit à la fornication & à d'autres péchés plus griefs; qu'au reste, s'il persistoit dans sa résolution, ils aimoient mieux renoncer à la Prêtrise, qu'à leurs femmes, & qu'alors le Pape verroit s'il pourroit trouver des Anges pour gouverner les Eglises. C'étoit particuliérement en Allemagne qu'on tenoit ces discours.

Révolte des Clercs concubinaires contre Grégoire VII.

Lambert. in Chron. ad an. 1074. & t. 10. Conc. p. 313.

Cependant le Pape ne cessoit de presser les

Evêques de faire exécuter les Décrets du Concile Romain, & il les menaçoit de les excommunier, s'ils agiſſoient en cela avec lâcheté & negligence. Sigéfroi Archevêque de Mayence voyant de près la difficulté, crut devoir uſer de ménagement. Il donna ſix mois aux Prêtres mariés ou concubinaires de ſon Dioceſe, pour délibérer ſur le parti qu'ils avoient à prendre, les exhortant de faire de bonne grace ce qu'ils ſeroient contraints de faire par force. L'AN 1074.

Synode d'Erford. *T. 10. Conc. p. 313.*

Au bout de ce terme l'Archevêque aſſembla à Erford un Synode au mois d'Octobre de l'an 1074. où il déclara à tous les Prêtres qu'il falloit renoncer au mariage ou au Miniſtere des Autels. Il s'éleva un grand tumulte à cette propoſition, & les coupables propoſérent pluſieurs raiſons à l'Archevêque pour l'engager à rétracter l'ordre qu'il leur donnoit. Il répondit que c'étoit malgré lui qu'il en uſoit ainſi, qu'il y étoit contraint par l'autorité Apoſtolique, & qu'ainſi on ne le feroit pas changer d'avis. Sur cette réponſe les Prêtres concubinaires ſortirent tumultuairement du Synode, comme pour délibérer entre eux, & ils réſolurent de n'y plus revenir. Quelques-uns des plus furieux opinoient à y rentrer pour jetter l'Archevêque en bas de ſa chaire Epiſcopale & le faire mourir, avant qu'il prononçât la Sentence contre eux.

Sigefroi qui étoit un Prélat foible, ayant été informé de ce que ces factieux complotoient contre lui, eut peur. Il les envoya prier de revenir à

L'AN 1074. l'Assemblée & leur promit qu'il députeroit à Rome pour tâcher de faire modérer les ordres du Pape. Grégoire ayant appris cette foiblesse de l'Archevêque de Mayence, lui en fit des reproches, & lui manda qu'il avoit trompé les espérances qu'il avoit conçuës de lui. Il lui ordonna par la même Lettre de se rendre au Concile qu'il devoit tenir à Rome l'an 1075. au commencement du Carême, & d'y amener avec lui Otton de Constance, Guarnier de Strasboug, Henri de Spire & quelques autres Prélats, dont il lui recommande d'examiner l'entrée & la conduite dans l'Episcopat. La Lettre est datée du 3. Décembre 1074.

T. 10. Conc. p. 89.

Jean Archevêque de Roüen tint la même année un nouveau Concile Provincial à Roüen en présence de Guillaume Roi d'Angleterre. Après que tous les Evêques eurent fait leur Profession de foi, on dressa quinze Canons. On n'y parla pas de la continence des Clercs, parce qu'on avoit déja fait assez de Reglemens là-dessus, & qu'il ne s'agissoit que de les faire observer : ce qui n'étoit pas facile. On insista particuliérement dans ce Concile sur la simonie qui regnoit encore dans cette Province : voici le précis des Canons qui y furent publiés.

Concile de Roüen. *T. 10. Conc. p. 310.*

I. Il faut entiérement extirper toute simonie & empêcher qu'on ne vende, ni achete les Abbayes, les Archidiaconats, les Doyennés ou les Eglises Paroissiales. (Les Evêques ne parlent pas des Evêchés.)

II.

II. On n'établira aucun Abbé, qu'il n'ait professé long-temps la vie Monaſtique. L'AN 1074.

III. On ne recevra pas de Clercs étrangers ſans Lettres formées de leurs Evêques ; parce qu'il eſt arrivé bien des abus, faute d'avoir obſervé cette diſcipline de nos peres.

IV. Nous défendons par l'autorité des Canons de conférer tous les Ordres en un jour à une même perſonne depuis l'Ordre d'Acolythe juſqu'à la Prêtriſe.

VI. Un Moine qui a commis quelque crime honteux, ne pourra être Abbé, & l'on obſervera la même choſe pour les Religieuſes.

VII. On obſervera uniformement la Regle de S. Benoît dans les Monaſtéres des deux ſexes, & on y rétablira l'obſervance du ſilence.

IX. On ne refuſera pas la ſépulture & les priéres de l'Egliſe à ceux qui meurent ſubitement, à moins qu'ils ne fuſſent chargés de quelque crime mortel, non plus qu'aux femmes qui meurent enceintes ou en travail d'enfant. (Il eſt bien ſurprenant qu'on ait douté ſi l'on devoit refuſer la ſépulture aux femmes qui mouroient enceintes ou en couche.)

X. Ceux qui pour avoir un prétexte de ſe ſéparer de leurs femmes, déclarent qu'avant leur mariage ils ont péché avec les ſœurs ou les parentes de ces femmes, doivent prouver en jugement ce qu'ils avancent.

XII. Ceux qui pour quelques fautes ont été dépoſés des Ordres ſacrés, ne doivent pas pour

L'AN 1074. cela vivre en Laïques comme s'ils n'étoient plus engagés dans la Cléricature.

XIV. Défenses aux Chrêtiens d'avoir des esclaves Juifs ou des nourrices de cette nation.

Guillaume Roi d'Angleterre qui assista à ce Concile, montra beaucoup de zele pour faire observer en Angleterre les Decrets du Pape Grégoire contre la simonie & l'incontinence des Ecclésiastiques; & il appuya de son autorité Lanfranc qui tint à ce sujet plusieurs Conciles: mais

L'AN 1075. le mal étoit si grand en Angleterre, que cet Archevêque, quelque zelé qu'il fût, crut devoir le traiter avec douceur; & dans un Concile de Vinchester, on fit un Decret par lequel en défendant

T. 10. *Conc. p.* 351. aux Chanoines d'avoir des femmes, on déclaroit qu'on n'obligeoit pas les Prêtres de la campagne à quitter les leurs; mais on défendit dans la suite d'ordonner aucun Prêtre, ni aucun Diacre, qu'il n'eût promis solemnellement de garder la continence. Ce seul trait fait juger en quel désordre vivoit alors le Clergé.

Grégoire VII. ne pouvoit jetter les yeux sur les maux de l'Eglise sans être pénétré d'une douleur qui lui rendoit la vie insupportable. Il en écrivit en ces termes à S. Hugues Abbé de Clugni au commencement de l'an 1075.

Lettre de Grégoire VII. à S. Hugues Abbé de Clugni. *L. 2. ep. Greg. ep. 49. t. 10. Conc. p.* 104.

» Je souhaiterois vous faire connoître la gran-
» deur des maux qui me pressent. La compassion
» que vous auriez de moi, vous feroit répandre
» des larmes devant le Seigneur, pour lui deman-
» der qu'il me délivre. Je l'ai souvent prié, ou de

m'ôter la vie, ou de me rendre utile à l'Eglise « nôtre Mere commune : je n'ai point encore été « exaucé. De quelque côté que je jette les yeux, « je ne trouve que des sujets de tristesse. L'Eglise « d'Orient s'est séparée de la Foi Catholique. Et « quand je tourne mes regards à l'Occident, au « Midi, au Septentrion, à peine y vois-je des « Evêques qui soient entrés dans l'Episcopat par « les voyes Canoniques, ou qui y vivent en Evê- « ques. Parmi les Princes séculiers, je n'en con- « nois point qui préfere la gloire de Dieu à la « sienne & la justice à l'intérêt. Pour ceux parmi « lesquels je demeure, je veux dire les Romains, « les Lombards & les Normans (d'Italie), je leur « reproche souvent qu'ils sont pires que des Juifs, « & des Payens. Quand je reviens à me considé- « rer moi-même, je me trouve si accablé du poids « de mes pechés, que je n'espére de salut que « dans l'infinie miséricorde de Jesus-Christ. Si je « n'avois quelque rayon d'espérance de pouvoir « enfin être utile à l'Eglise, je ne demeurerois pas « à Rome, où je suis comme attaché depuis vingt « ans. Je dis souvent à Dieu : Pressez-vous, ne tar- « dez point, délivrez-moi pour l'amour de la Sain- « te Vierge & de S. Pierre : mais comme les prié- « res d'un pécheur ne sont pas si-tôt exaucées, « priez pour moi, & faites prier ceux qui méri- « tent d'être écoutés. «

L'AN 1075.

Ce grand Pape ne perdit cependant pas coura-ge. Les contradictions que trouvoient les Dé-crets de son Concile, ne servirent qu'à lui faire

L'AN 1075.

Concile de Rome.

Plusieurs Evêques de France cités au Concile de Rome.

mieux ſentir la grandeur du mal & la néceſſité du remede. Il indiqua un nouveau Concile à Rome pour le commencement du Carême de l'an 1075. où il ſomma pluſieurs Evêques d'Italie, de France & d'Allemagne de ſe rendre. Il y cita nommément l'Evêque de Toul accuſé de ſimonie & de concubinage; & il chargea Vidon de Tréves & Herman de Mets de faire & de lui envoyer des informations ſur la vie de cet Evêque avant le Concile. Guarnier Evêque de Straſbourg accuſé de ſimonie y fut pareillement cité, auſſi-bien qu'Humbert de Poitiers dont voici le crime.

Humbert Evêque de Poitiers : ſes violences.

Cet Evêque qui avoit été interdit des fonctions Epiſcopales par les Légats du S. Siége pour quelques violences, mépriſa les cenſures & ſe porta à de plus grands excès. Le Pape ayant appris que Guillaume Comte de Poitiers avoit épouſé ſa parente, nomma pour ſes Légats dans cette affaire Amat Evêque d'Oleron & Goſcelin Archevêque de Bourdeaux. Ils s'aſſemblérent à Poitiers pour caſſer ce mariage: mais comme ils tenoient à ce ſujet un Concile, Humbert envoya des ſoldats qui ayant forcé les portes, maltraitérent les Légats, & diſſipérent l'Aſſemblée. C'eſt le ſujet pour lequel il fut cité pour comparoître à Rome à la S. André, & enſuite au Concile. Guillaume Comte de Poitiers ſe ſoumit à la déciſion des Légats qui ordonnérent le divorce, en attendant que la cauſe fût jugée en dernier reſſort par le Concile.

Nous n'avons qu'un précis de ce qui ſe paſſa dans ce ſecond Concile tenu à Rome par Gré-

goire VII. On y marque qu'on y excommunia cinq Officiers du Roi de Germanie, par le conseil desquels on vendoit à cette Cour les dignités de l'Eglise; qu'on suspendit des fonctions Episcopales & Sacerdotales Guarnier de Strasbourg; qu'on déclara que si Philippe Roi de France ne donnoit satisfaction aux Légats qu'on lui envoyeroit, il seroit excommunié. Mais nous sçavons d'ailleurs que le Pape confirma les Décrets du Concile précédent, & qu'il en fit un nouveau, défendant sous peine d'excommunication de recevoir des Princes séculiers les Investitures des dignités Ecclésiastiques. Ces Investitures étoient sur-tout en usage en Allemagne. Mais on a pû en remarquer quelques exemples en France & en Normandie, que nous avons rapportés dans l'occasion. L'Investiture se donnoit par la Crosse & l'Anneau, que le Prince mettoit entre les mains de l'Evêque ou de l'Abbé futur; & comme plusieurs Princes ou Seigneurs croyoient que par là ils conféroient les dignités mêmes, ils se croyoient en droit de les vendre. Ce fut pour ôter ce prétexte de la simonie & maintenir la liberté des Elections, que Grégoire VII. crut devoir tant travailler à abolir les Investitures.

L'AN 1075.

Investitures proscrites.

Le Pape pour faire executer les Décrets de son dernier Concile envoya pour son Légat en France Hugues Evêque de Die, dont il avoit connu le merite & la sagesse. Il le manda aux Evêques & aux Abbés de France par une Lettre, où il les avertit de lui envoyer par ce Légat les revenus

Hugues Evêque de Die Légat en France.

L'AN 1075. *Hug. Flav. in Chron.*

que plusieurs de leurs Eglises s'étoient obligées de payer à S. Pierre. Le Pape qui avoit alors la guerre à soûtenir contre les Normans établis en Italie, avoit besoin d'argent & même de soldats : c'est pourquoi il demanda des troupes à quelques Evêques & à quelques Seigneurs de France.

Etat de l'Eglise d'Allemagne.

L'Eglise d'Allemagne étoit plus agitée & donnoit beaucoup plus d'inquiétude au Pape que celle de France. L'Empereur Henri IV. ne prenoit conseil que de ses passions,& par sa mauvaise conduite il troubloit encore plus l'Etat que la Religion. Pour comble de malheur il perdit l'an 1075. dans la personne de S. Annon Archevêque de Cologne le seul Prélat de ses Etats, qui eût en même-temps l'autorité & le zele nécessaire pour lui donner de sages avis dans les conjonctures où il en avoit le plus de besoin. Le Seigneur voulut-il punir ce Prince, ou épargner à ce saint Archevêque la vûë des maux que Henri devoit faire à l'Eglise & à sa patrie ?

Mort de S. Annon Archevêque de Cologne. *Vit. S. Annon. ap. Surium.*

Annon alla peu de temps avant sa mort visiter le Monastére de Sigeberg qu'il avoit fait bâtir ; & ayant un pressentiment de sa mort il désigna le lieu de sa sépulture hors du Chœur de l'Eglise de ce Monastére. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi il ne choisissoit pas sa sépulture dans le Chœur même & dans une place plus honorable, il répondit par un esprit de prophetie : » C'est que » je ne veux pas que ni vous, ni vos semblables » qui devez venir prier à mon tombeau,troubliez » le Service. Je veux au contraire que les pauvres

femmes ayent un libre accès à ma tombe.

Annon étant retourné à Cologne fort malade de la goute, convoqua les principaux de la ville, & leur défendit sous peine d'excommunication d'empêcher que son corps ne fût enterré au Monastére de Sigeberg. Sa maladie traînant en longueur, il fit assembler jusqu'à douze Prêtres, tant Abbés que Moines, & leur fit une Confession générale : après quoi s'étant fait porter à l'Eglise Cathedrale, il révéra toutes les Reliques qui y étoient conservées, donna l'absolution à tous ceux qu'il avoit excommuniés, fit payer tous ses créanciers, & mourut saintement le Vendredi matin quatriéme de Décembre l'an 1075.

Mort de S. Gervin Abbé de S. Riquier.

Chron. Centul. t. IV. Spicil. p. 604.

S. Gervin premier du nom Abbé de S. Riquier mourut la même année après avoir été pendant près de quatre ans couvert d'une lépre très-difforme. Il accepta avec résignation cette humiliante maladie, & voyant sa fin approcher, il fit assembler les Prêtres de son Monastére, & leur confessa ses péchés avec de grands sentimens de douleur. Comme ils le pressoient de leur marquer l'endroit où il vouloit être enterré, il leur répondit : » Je sçais que vous ne m'obéïrez pas ; mais « ce seroit une grande consolation pour moi, si « vous vouliez m'attacher une corde aux pieds, « traîner mon corps par les ruës, & le jetter ensuite « à la voirie, je ne mérite pas de sépulture « plus honorable. « Il mourut saintement étendu sur la cendre & le cilice le troisiéme de Mars qui étoit le Mardi de la seconde Semaine de Carême ;

Ibid. p. 607.

L'AN 1075. & il fut honoré comme Saint à S. Riquier peu de temps après sa mort.

On rapporte de lui qu'étant allé à la Cour d'Angleterre pour quelques affaires, la Reine Edithe femme du saint Roi Edoüard, s'approcha de lui pour lui donner le baiser, & qu'il ne voulut pas le recevoir : ce que la Reine regarda comme un affront, & révoqua quelques graces qu'elle lui avoit accordées. Gervin l'appaisa, & elle trouva ses excuses si bonnes, qu'elle dit qu'il seroit à souhaiter que tous les Evêques & tous les Abbés l'imitassent en cela. Ce que je remarque pour faire voir que la coutume étoit alors que les Prélats saluassent les Dames par le baiser.

Zele de S. Gervin.

Chron. Centul. t. 4. Spic. p. 597.

Gervin avoit un grand zele pour la conversion des pécheurs. Il prêchoit par-tout où il alloit, & il passoit quelquefois des jours entiers à confesser dans une petite cellule destinée à cet usage & qui pour ce sujet étoit nommée *la Confession*. Mais des Ecclésiastiques envieux du bien qu'il faisoit, l'accusérent auprès du Pape qui étoit alors Leon IX. de ce qu'il prêchoit sans Mission. Gervin alla se justifier à Rome. Il dit qu'il ne pouvoit voir périr tant de peuples faute d'instruction, & que le Seigneur lui ayant donné quelque talent, il se rendroit coupable s'il l'enfoüissoit. Le Pape qui sçavoit que Foulques (a) qui étoit alors Evêque d'Amiens ne s'occupoit qu'à la chasse, donna volon-

(a) Il faut distinguer deux Foulques qui furent Evêques d'Amiens ; l'un prédécesseur de Gui & l'autre qui en fut le successeur. On parle ici de Foulques premier du nom.

tiers

tiers au saint Abbé le pouvoir de prêcher & de confesser par-tout où son zele le porteroit. L'AN 1075.

Gervin se voyant malade, résigna l'Abbaye de S. Riquier à son neveu aussi nommé Gervin, mais qui ne lui ressembloit que par le nom. C'étoit un Religieux dissipé, ambitieux, & intriguant. Il trouva le moyen d'obtenir l'Evêché d'Amiens, avec lequel il conserva plusieurs années l'Abbaye de S. Riquier. Le Pape Urbain II. l'obligea enfin de la quitter au Concile de Clermont. Il ne paroît pas que Grégoire VII. ait inquieté là-dessus Gervin : peut-être ne lui en porta-t'on pas de plaintes. Ce Pape avoit des affaires plus importantes sur les bras, & Dieu lui préparoit des traverses capables de faire éclater toute sa patience & toute sa fermeté.

Gervin II. Abbé de S. Riquier.

In Chron. Centul. p. 610.

Tandis que Henri IV. Roi de Germanie eut la guerre à soûtenir contre les Saxons qu'il avoit soulevés par ses vexations, il témoigna une grande déférence pour les avis & les Décrets de Grégoire VII. Il écrivit même à ce Pape des Lettres fort respectueuses, & il en recevoit, qui étoient pleines de marques d'amitié, & de confiance. Mais quand ce Prince eut remporté l'an 1075. une grande victoire sur les Saxons, il crut n'avoir plus besoin de garder de mesures, & il se révolta ouvertement contre l'autorité du S. Siége. Il y étoit excité par les Evêques de ses Etats, qui avoient été déposés par le Pape, ou qui craignoient de l'être. Sigefroi de Mayence qui avoit été cité à Rome avec la plûpart de ses Suffragans,

Révolte de l'Empereur Henri IV. contre le S. Siege.

l'An 1075.

Conciliabule de Wôrmes où Henri IV. fait dépoſer Grégoire VII.

Paulus Bernriedenſis vit. Greg.

ſe mit à la tête des Schiſmatiques. Henri convoqua ſecretement un Conciliabule à Wôrmes, où ſur de fauſſes Lettres qu'on ſuppoſoit écrites par le Clergé & le peuple Romain, Grégoire fut excommunié & dépoſé ; & l'on ordonna de plus que les Evêques qui refuſeroient de ſouſcrire ce Decret ſeroient dépoſés.

l'An 1076.

Henri envoya auſſi-tôt les Actes de ce Conciliabule aux Evêques des Provinces d'Italie, qui étoient de ſa domination, les fit aſſembler à Pavie, & les obligea de ſouſcrire à la dépoſition du Pape : il envoya ſignifier ce Décret au Pape lui-même. Un Clerc de Parme chargé de la commiſſion prit le temps que le Pape tenoit un Concile à Rome l'an 1076. Il attendit qu'on eût fait les priéres ordinaires pour l'ouverture ; & lorſque le Pape alloit commencer un diſcours, il lui déclara qu'il eût à quitter ſon Siége, parce qu'il avoit été dépoſé par l'Empereur Henri & par les Evêques de ſon parti. On fut également ſurpris & indigné de l'attentat de l'Empereur, & de l'inſolence du Clerc. Il s'éleva auſſi-tôt un grand tumulte dans le Concile contre cet Envoyé ; & on l'eût mis en piéces, ſi le Pape n'avoit pas interpoſé ſon autorité, après avoir tâché de calmer les eſprits en faiſant voir qu'il ne falloit oppoſer que la douceur & la ſimplicité de la colombe aux artifices & à la fureur du ſerpent. Cependant les Peres du Concile repréſentérent au Pape que puiſque Henri avoit oſé le faire dépoſer, il falloit auſſi le priver de tout honneur de la Royauté & l'excommu-

Concile de Rome où Grégoire VII. dépoſe Henri.

Paulus Bernriedenſis vit. Greg.

nier lui & tous ſes adhérans : c'eſt ce qui ſe fit dans ce Concile aux acclamations de tous les aſſiſtans. Par où l'on voit que la dépoſition de Henri ne fut faite, pour ainſi dire, que par repréſailles. C'étoient des entrepriſes de part & d'autre, & le Roi de Germanie avoit paſſé le premier ſes droits en faiſant dépoſer le Pape dans ſon Conciliabule. L'AN 107[illegible].

Quelque ſujet que le Roi Philippe crût avoir d'être mécontent des Lettres & des menaces du Pape Grégoire, il ne prit aucune part au ſchiſme de l'Empereur Henri. Les Evêques de France, quoique pluſieurs d'entre eux fuſſent menacés de dépoſition, s'empreſſérent d'autant plus de témoigner leur attachement au Pape, qu'ils le voyoient plus indignement perſécuté.

Fermeté de Grégoire VII.

Ce qu'il y eut de plus digne d'admiration dans Grégoire VII. & ce qui marque mieux un grand homme, c'eſt qu'au milieu de tant de contradictions, tandis qu'une partie de l'Allemagne & de l'Italie étoit révoltée contre lui, il ne relâcha rien de ſa fermeté pour pourſuivre les Evêques ſimoniaques ou concubinaires dans les autres Royaumes. Il ne craignit jamais de multiplier le nombre de ſes ennemis, quand il s'agiſſoit de diminuer celui des mauvais Paſteurs.

Prélats excommuniés au Concile Romain.

Dans le même Concile où on lui avoit ſignifié ſa dépoſition, il excommunia nommément Berenger Evêque d'Agde, Herman Archevêque de Vienne, Etienne Evêque du Pui & Pons Evêque de Grenoble. L'Evêque d'Agde n'étoit coupable

L'AN 1076. T. 10. Conc. p. 356. que pour avoir communiqué avec Wicfroi de Narbonne qui étoit excommunié, & dont nous avons rapporté ailleurs les excès. Herman de Vienne étoit accusé de simonie, aussi-bien que l'Evêque du Pui; mais on ne marque pas les crimes de l'Evêque de Grenoble. Le Pape excommunia en même-temps l'Abbé de S. Gilles, & le Comte de S. Gilles qui avoit épousé sa parente. Il frappa de la même censure le Comte de Forêts & Umbert de Beaujeu pour des véxations faites aux Eglises. Il écrivit une Lettre de réprimande à J. de Nesle du Diocese de Noyon, & à Robert de Boves de celui d'Amiens, sur les véxations qu'eux

Ep. 6. append. T. 10. Conc. p. 412. & leurs Baillifs faisoient aux Moines de Lihons en Santerre; & il marque à ces Seigneurs qu'il ordonne à l'Abbé de S. Corneille de Compiegne de les réprimer par les censures Ecclésiastiques, s'ils ne font satisfaction à ces Religieux. Le Pape confirma presque tout ce que Hugues de Die avoit fait dans sa Légation de France.

Ce Légat n'avoit pas moins de fermeté & de courage que le Pape son maître pour en faire exécuter les Décrets contre la simonie & l'incontinence des Clercs. Il tint durant le cours de sa Légation plusieurs Conciles dont nous n'avons pas les Actes à la verité, mais dont les Chroniques de ce temps-là, ou les Lettres même du Pape Grégoire nous font connoître plusieurs particularités. Nous en rapporterons ce que nous avons pu recueillir de ces monumens.

Hugues tint son premier Concile à Anse dans

la Bourgogne, & le ſecond à Clermont, où il dépoſa Etienne de Clermont qui avoit uſurpé le Siége du Pui, & Guillaume qui avoit uſurpé celui de Clermont. Il ſacra Evêque de Clermont Durand, ſecond Abbé de la Chaiſe-Dieu, la dixiéme année depuis qu'il gouvernoit ce Monaſtére après la mort de S. Robert; c'eſt-à-dire, l'an 1076.

L'AN 1076. Conciles tenus par Hugues de Die durant ſa Légation.

Le Légat Hugues tint un troiſiéme Concile à Dijon, & un quatriéme à Autun, dont voici l'occaſion. Gérard II. du nom nouvellement élevé ſur le Siége de Cambrai & d'Arras avoit malgré la défenſe du Pape reçu l'Inveſtiture du Roi de Germanie. Comme il craignit d'être pour ce ſujet déposé par le Légat, il alla à Rome & confeſſa qu'après l'élection canonique du Clergé & du peuple, il avoit reçu l'Inveſtiture de l'Empereur, alléguant pour ſes excuſes qu'il ignoroit alors que le Pape l'eût défendu, & que ce Prince fût excommunié. Le Pape touché par la ſoumiſſion que Gérard fit paroître, & par les Lettres que pluſieurs Evêques lui écrivirent en faveur de ce Prélat, conſentit qu'il conſervât ſon Siége, pourvû qu'il jurât devant le Légat, devant Manaſsès de Rheims & devant les Evêques de ſa Province, que quand il avoit reçu l'Inveſtiture, il avoit ignoré le Décret du Pape & l'excommunication de l'Empereur. C'eſt ce que le Pape manda à ſon Légat, en lui ordonnant que s'il pouvoit avoir le conſentement du Roi Philippe, il fît aſſembler un Concile dans ces Cantons, c'eſt-à-dire, dans

Greg. epiſt. l. 4. epiſt. 22.

Gerard II. Evêque de Cambrai & d'Arras obligé de ſe juſtifier d'avoir reçu l'Inveſtiture.

L'AN 1076.

la Province de Rheims ; si-non, de le convoquer dans le Diocése d'Auxerre par l'avis de l'Evêque de cette ville, qui lui avoit promis, aussi-bien que le Comte Thibauld, de donner un asyle à ses Légats, si le Roi ne vouloit pas les recevoir.

Le Pape ordonne aussi au Légat d'appeller de sa part au Concile S. Hugues Abbé de Clugni, de terminer entiérement la cause de l'Eglise d'Auvergne, & de défendre à tous les Evêques assemblés d'ordonner quelqu'un qui ait reçu l'Investiture d'une personne laïque. Le Pape ne sçavoit apparemment pas encore que l'Evêque d'Auvergne avoit été déposé, ou bien cet Evêque en avoit appellé au S. Siége.

L'AN 1077. *Hug. Flav. in Chron.* Concile d'Autun.

Le Légat qui avoit la protection de Hugues Duc de Bourgogne, assembla ce Concile à Autun l'an 1077. Il s'y trouva de France & de Bourgogne un grand nombre d'Evêques, d'Abbés & de Seigneurs laïques. Gérard fit goûter ses excuses au Concile ; & il demeura Evêque de Cambrai & d'Arras : c'est lui qui fonda pour des Religieuses le Monastére d'Estrun proche d'Arras. On ne marque pas s'il fit dans le Concile le serment que le Pape avoit exigé de lui : mais s'il le fit, ce ne fut pas en présence de Manassès de Rheims. Car des Clercs de Rheims vinrent y accuser leur Archevêque de simonie & de violence. Il fut cité à ce Concile d'Autun pour se justifier lui-même ; & comme il ne comparut pas, le Légat le suspendit de ses fonctions.

Manassès de Rheims suspendu de ses fonctions.

Humbert Archevêque de Lyon avoit été déposé comme simoniaque dans quelqu'un des Conciles précédens; & il s'étoit fait Moine dans le Monastére du Mont Jura. Pour remplir ce Siége, on élut le cinquiéme jour du Concile Gébuin Archidiacre de Langres, personnage respectable par la pureté de ses mœurs. Il résista à son élection, & se réfugia auprès de l'Autel. Mais on l'y prit, & on le fit garder à vûë, jusqu'au Dimanche qu'on devoit l'ordonner.

L'AN 1077. Concile d'Autun.

Gébuin élu Archevêque de Lyon à la place d'Humbert déposé.

Reinard Evêque de Langres fut affligé de cette élection, parce qu'il perdoit un grand ornement de son Clergé, & un homme qui lui étoit nécessaire pour le gouvernement de son Eglise. Il pria les Peres du Concile de l'en dédommager en quelque sorte en lui donnant un digne sujet pour gouverner le Monastére de S. Benigne de Dijon.

Cette Abbaye étoit tombée dans un grand relâchement, & elle n'avoit pas alors d'Abbé. L'Evêque de Langres souhaita qu'on la donnât à Jarenton Prieur de la Chaise-Dieu qui étoit au Concile, & qu'il avoit connu particulierement avant qu'il se fît Moine. Il harangua à ce sujet dans la sixiéme Session du Concile, & après s'être plaint qu'en lui ôtant son Archidiacre pour l'élever sur le Siége de Lyon, on lui avoit arraché un œil, il exposa l'état déplorable où étoit le Monastére de S. Benigne, autrefois si florissant sous le S. Abbé Guillaume. Le Légat lui dit que s'il jugeoit quelqu'un des assistans propre pour le

Hug. Flav.

L'AN 1077. Concile d'Autun.

gouverner, & y rétablir la discipline, il pouvoit le nommer, puisque dans la Communauté il n'y avoit pas de sujet propre pour cette charge. Alors l'Evêque de Langres fléchissant le genouil, & montrant du doigt Jarenton Prieur de la Chaise-Dieu, il dit : *Donnez-moi ce poisson de la fontaine de Dieu.* Il fit demander la même chose par Hugues Duc de Bourgogne, qui étoit présent.

Quoique le Légat connût le zele, l'esprit & le courage de Jarenton, il craignoit de le charger d'une si rude commission, vû les désordres des Moines de Dijon, & il faisoit quelque difficulté de l'accorder. Pendant ce temps-là Jarenton tâcha de s'enfuir; mais il fut pris & conduit à l'Evêque de Langres, qui le mit sous bonne garde. Ceci se passoit le Vendredi. Le Légat qui vouloit faire observer l'ordre, souhaita que Jarenton fût élu par les Moines de S. Benigne, & le Concile déclara que si avant le Dimanche suivant les Moines ne venoient apporter l'Acte d'élection en sa faveur, il ne seroit pas établi Abbé. Le Duc dépêcha aussi-tôt un Exprès à Dijon, & les Moines vinrent au jour marqué témoigner qu'ils demandoient Jarenton pour leur Abbé. Ainsi le Dimanche 17. de Septembre l'an 1077. Il fut beni Abbé de S. Benigne, en même-temps que Gébuin fut ordonné Archevêque de Lyon. Reinard Evêque de Langres mourut la même année & Robert fut son Successeur.

Jarenton élu Abbé de S. Benigne de Dijon.

Le Légat se rendit d'Autun à Lyon, & de Lyon au Pui. Il y célébra la Messe, & après l'Evangile il annonça

annonça au peuple qu'Etienne leur Evêque lui avoit promis avec ferment de renoncer à l'Epifcopat, quand il le lui ordonneroit, qu'il l'en déclaroit indigne, & qu'il excommunioit tous ceux qui le reconnoîtroient encore pour leur Pafteur. Le Pape Grégoire confirma cette Sentence, ordonna à tous les Evêques de France de la publier dans leurs Diocéfes, & défendit à qui que ce fût de faire quelque offrande à l'Eglife de Nôtre-Dame du Pui ou aux Clercs qui la deffervoient, tandis que l'ufurpateur Etienne prétendroit fe maintenir dans ce Siége.

L'AN 1077. Etienne Evêque du Pui dépofé.

Hug. Flav. in Chron.

Gerard de Cambrai au retour du Concile où il s'étoit juftifié, s'appliqua avec zele à faire exécuter les Décrets du Pape contre la fimonie & l'incontinence des Clercs. Il défendit l'entrée du Chœur aux Chanoines, qui ne vouloient pas quitter leurs femmes, & déclara qu'il n'ordonneroit jamais leurs enfans. Les Chanoines en appellérent au Métropolitain, & ils écrivirent une Lettre aux Chanoines de Rheims, pour les engager à entrer dans leur caufe, & à défendre contre Rome la gloire & la liberté du Clergé, qu'on vouloit foumettre, difoient-ils, à un joug infupportable en l'obligeant à la continence, & le réduire à la mendicité en leur défendant de poffédcr plus d'une Prébende, quoiqu'il en faille fouvent trois ou quatre pour avoir le neceffaire.

Gerard de Cambrai défend aux Chanoines concubinaires d'affifter au Chœur.

Lettre des Chanoines de Cambrai aux Chanoines de Rheims.

Ils fe plaignent fur-tout de Hugues de Langres[a]

(a) Le P. Mabillon dans le Tome V. des Annales de fon Ordre dit p. 43. que Rainald fucceda l'an 1072. à Hugues Evêque de Langres; & cependant p. 54. du

Ap. Mabill in app. t. 5. Ann. p. 634.

L'AN 1077.

& de Hugues de Die, dont ils disent qu'ils ne connoissent que le nom. Ils ajoûtent que leur Evêque n'a rien répondu aux remontrances qu'ils lui ont faites sur les nouveaux Décrets, si-non, qu'il n'osoit transgresser les Ordres qu'il avoit reçus de Hugues de Die qui l'avoit sacré. En finissant, ils exhortent le Clergé de Rheims à résister à ces Décrets. » Si vous avez du cœur, disent-ils, vous » mépriserez tous ces Conciles qui nous couvrent » de confusion. Pour nous, nôtre parti est pris. » Nous garderons nos usages qui ont été sagement établis par l'indulgence de nos Peres, & » nous ne consentirons pas aux nouvelles Traditions qu'on veut introduire. « On n'avoit pas encore vû l'incontinence dans le Clergé se montrer si effrontément.

Le peuple de Cambrai prend la défense des Prêtres concubinaires.

Ep. Greg. ad Josfred. T. 10. Conc. p. 165.

Ces Chanoines concubinaires soulevérent le peuple de Cambrai, qui prit leur défense avec chaleur. A peine étoit-il permis aux personnes zélées de parler contre la simonie & l'incontinence des Clercs. On s'exposoit par là à toutes les fureurs d'une populace que les Chanoines & leurs concubines avoient gagnée. La chose alla si loin, qu'on publia que les habitans de Cambrai avoient brûlé un homme, pour avoir dit qu'un Prêtre simoniaque ou fornicateur ne devoit pas célébrer la Messe, & qu'il n'étoit pas permis de l'entendre. Le Pape allarmé de ce bruit, qui alla jus-

même Tome il dit que Hugues & Rainald sont le même Evêque qui étoit nommé *Hugues* & surnommé *Rainald* ou *Reinard*. Il faut prendre ce dernier parti, si les Chartres citées par ce Pere, ne sont pas supposées.

qu'à Rome, chargea Josfroi Evêque de Paris de s'informer de ce fait; & s'il le trouvoit véritable, d'excommunier les auteurs & les complices de ce crime. Il ajoûte : » Nous vous prions & avertissons de signifier de la part du S. Siége à tous « les Evêques de France, qu'ils ayent à suspendre « de leurs fonctions tous les Prêtres de leurs Dio- « ceses qui ne voudront pas quitter leurs concu- « bines ; & vous même ne manquez pas de pu- « blier la même chose dans toutes les Assemblées « où vous vous trouverez. Défendez au peuple « de la part de S. Pierre & de la nôtre, d'entendre « la Messe de ces Prêtres scandaleux ; afin que « cette confusion les porte à se corriger. «

L'AN 1077.

Ibid. p. 167.

T. 10. Conc. p. 166.

On ne sçait si l'Archevêque & les Chanoines de Rheims entrerent dans les sentimens & la révolte des Chanoines de Cambrai. Mais l'Archevêque de Rheims qui avoit été interdit des fonctions Episcopales, étoit assez embarrassé à se défendre.

Lettre de Manassès Archevêque de Rheims au Pape.

Epist. Manassæ t. 9. Conc. p. 362.

Il écrivit une Lettre fort soumise au Pape Grégoire, où sans parler directement de son affaire, il prie le Pape de lui conserver les priviléges qu'il a, de n'être pas obligé de répondre aux Légats, soit qu'il soit cité ou non, mais de ne répondre qu'au Pape lui-même, comme il espere le faire bientôt en se rendant à Rome pour Pâque. Dans la même Lettre Manassès fait paroître beaucoup de zele pour le bon ordre. Il se plaint de ce que l'Evêque de Soissons & l'Evêque de Laon ont ordonné sans son consentement, & pendant son

L'AN 1077. absence un Evêque à Amiens, quoique cet Evêque eût reçu l'Investiture d'un laïque.

Manassès ajoute que Guarmond Archevêque de Vienne étoit venu dans la Province de Rheims, se disant Légat du S. Siége, y avoit déposé & rétabli des Prêtres, & n'en étoit sorti qu'après avoir rempli sa bourse. Il prie le Pape d'écrire à Hugues de Die de rétablir dans ses fonctions Drogon Evêque de Teroüanne, que ce Légat en avoit interdit. » Il demande, dit-il, cette grace » pour un Evêque respectable par son âge; puis» que après être demeuré long-temps dans l'Or» dre de Prêtrise, il étoit cependant Evêque de» puis plus de soixante ans. « Ce fut Drogon de Teroüanne qui fit bâtir à Amiens l'Eglise Collégiale de S. Nicolas, qui subsiste encore.

Gregoire ne se laissa pas tromper par cette Lettre artificieuse. Il donna ordre à Hugues de Die & à Hugues de Clugni d'examiner les sujets de plaintes que l'Archevéque de Rheims prétendoit avoir, & de lui en faire justice. Mais il manda à l'Archevêque que le prétendu privilege, qu'il se glorifioit d'avoir, de ne répondre qu'au Pape, & non aux Légats Ultramontains, étoit illusoire; ainsi que s'il vouloit se justifier, il falloit qu'il comparût devant Hugues de Die & Hugues de Clugni, qu'il avoit constitués ses Légats pour terminer son affaire.

Manassès voyant qu'il ne pouvoit rien gagner par Lettres, prit le parti d'aller lui-même à Rome, pour tâcher de faire lever la suspense portée

L'AN 1078.

contre lui. Car quelque idée qu'on se fût formée de la sévérité de Grégoire VII. on le craignoit moins que son Légat. Ce Pape infléxible aux esprits orgueilleux & réfractaires, se laissoit toucher par l'humiliation & le repentir. Il vouloit que ses Légats jugeassent selon la rigueur des Canons : mais il modéroit souvent leurs Sentences ; & après avoir fait sentir l'autorité de Maître & la sévérité de Juge, il montroit quelquefois une tendresse de pere, en accordant à la clémence tout ce qu'il croyoit ne devoir pas blesser la justice. Manassès l'éprouva. Grégoire VII. le reçut avec bonté ; & sur l'exposé que ce Prélat lui fit de sa cause, il le rétablit dans ses fonctions, en l'obligeant de jurer sur le Tombeau de Saint Pierre qu'il se présenteroit devant le Légat, pour se justifier, quand il en seroit requis. Manassès le jura ; mais la suite nous fera voir qu'il ajoûta par là le parjure à ses autres crimes.

Manassès de Rheims rétabli dans ses fonctions.

La plûpart des Prélats François que le Légat Hugues de Die avoit déposés, ou suspendus de leurs fonctions dans les Conciles précédens, eurent aussi recours à la clémence du Pape, qui se fit un plaisir de modérer les peines décernées contre eux, en prenant néanmoins de sages mésures contre la surprise. Je ne puis mieux faire connoître la cause des Prélats qu'il rétablit & les motifs qui lui servirent de regle, qu'en rapportant l'Acte qu'il publia de ces divers jugemens.

» Comme c'est la coûtume de l'Eglise Ro- «

L'AN 1078.
Epist. Greg. l. 5. c 17.
Raisons que le Pape Grégoire VII. rend des divers jugemens portés dans la cause de plusieurs Evêques de France.

» maine, dit le Pape, de tolérer certaines cho-» ses, & d'en dissimuler d'autres, nous avons crû » devoir tempérer la rigueur des Canons par la » douceur de la discrétion dans la révision que nous » avons faite des causes des Evêques de France » & de Bourgogne, qui ont été suspendus ou con-» damnés par Hugues Evêque de Die nôtre Lé-» gat. Quoique Manassès Archevêque de Rheims » fût accusé de plusieurs choses, & qu'il eût re-» fusé de se rendre aux Conciles, où Hugues Evê-» que de Die l'avoit cité, il nous a paru que la » Sentence portée contre lui, étoit éloignée de » la maturité & de la douceur ordinaire à l'Eglise » Romaine. C'est pourquoi nous l'avons rétabli » dans les fonctions de sa dignité, après l'avoir » obligé de prêter sur le corps de S. Pierre le ser-» ment suivant.

Serment que le Pape fit prêter à Manassès.

» Je Manassès Archevêque de Rheims proteste » que ce n'est point par orgueil que je ne me suis » pas rendu au Concile d'Autun, auquel l'Evê-» que de Die m'avoit cité. Si je suis appellé par » Lettre ou par un Envoyé pour subir le jugement » du S. Siége, je n'userai d'aucun artifice pour » m'y soustraire, & je m'y soumettrai humble-» ment. S'il plaît au Pape Grégoire ou à son Suc-» cesseur que je me justifie devant son Légat, » j'obéïrai avec la même humilité. Je n'employe-» rai les trésors & les ornemens de l'Eglise de » Rheims confiée à mes soins, que pour le bien » & l'honneur de cette Eglise, & je ne les aliene-» rai jamais pour avoir de quoi résister à la jus-» tice. «

» Nous avons aussi, continue le Pape, rétabli « dans ses fonctions Hugues Archevêque de Be- « sançon, déclaré suspens dans le même Conci- « le. Comme ses Clercs avoient retenu, & lui « avoient caché les Lettres qui l'appelloient au « Concile, j'ai cru devoir le rétablir, mais à con- « dition qu'il se purgeroit devant le Légat avec « ses Suffragans ou avec les Evêques voisins. Nous « avons pareillement rendu à Richer Archevêque « de Sens l'exercice des fonctions dont il étoit in- « terdit; parce qu'il nous a promis de déduire par lui même ou par un Envoyé de sa part en pré- « sence de nôtre Légat les raisons qu'il avoit euës « de s'absenter de son Concile, & qu'il s'est de « plus engagé à soûtenir le même Légat dans tou- « tes les affaires Ecclésiastiques, & à ne rien omet- « tre pour regagner ses bonnes graces. «

L'AN 1078.

» Quant à l'affaire de Godefroi Evêque de « Chartres, comme ce Prélat a été jugé étant ab- « sent, & sans avoir été appellé, nous l'avons ré- « tabli sur son Siége, en attendant que sa cause « soit revûë & jugée définitivement par nôtre Lé- « gat. Nous avons rendu la Crosse & l'Anneau à « Richard Archevêque de Bourges, qui avoit « quitté son Eglise par un mouvement de cole- « re, & non par le jugement d'un Concile, & qui « nous a promis de répondre au Légat sur ce « qu'on lui avoit reproché. Pour Radulfe Arche- « vêque de Tours, nous l'avons rétabli dans ses « fonctions; parce que ses accusateurs n'étoient « pas recevables selon les Loix, & que les Evê- «

L'AN 1078. » ques qui l'avoient d'abord accusé, se sont désistés. D'ailleurs sa cause ayant déja été jugée par » nôtre prédécesseur le Pape Aléxandre d'heureuse mémoire, nous n'avons pas dû en recommencer le jugement sur des accusations vagues » & incertaines. Nous avons cependant jugé à » propos qu'un Envoyé de nôtre part & un Envoyé de nôtre Légat se rendroient à Tours, y » convoqueroient les Evêques Suffragans de la » Metropole avec le peuple & le Clergé de la » ville, & les sommeroient ensuite de la part de » S. Pierre de déclarer comment leur Archevêque avoit été élu & ordonné; afin que si par » leurs réponses il constoit de son innocence, on » ne parlât plus jamais de cette affaire, & qu'au » contraire si on trouvoit des preuves certaines » contre lui, on rendît une Sentence canonique. » Donné à Rome le 9. de Mars, Indiction 1. c'est-à-dire, l'an 1078.

On voit dans ce jugement du Pape bien de la bonté & bien de la sagesse ; mais il suppose bien de la rigueur de la part du Légat qui avoit ainsi interdit quatre Archevêqnes, & qui eut l'autorité de faire observer ces censures, jusqu'à ce que le Pape les eût levées. Quant à Godefroi Evêque de Chartres, le Légat l'avoit déposé pour sa vie scandaleuse; & le Roi Philippe avoit consenti à sa déposition : car Robert Abbé de Sainte Euphemie en Calabre étant venu en France, le Roi lui offrit l'Evêché de Chartres, & voulut lui en donner l'Investiture par

la Crosse. Robert la refusa, & alla à Rome pour la recevoir du Pape. Grégoire VII. manda à son Légat, que si Robert avoit été élu canoniquement, il le mît en possession de l'Eglise de Chartres : mais ayant sçû ensuite que le peuple & le Clergé de Chartres n'avoient fait aucune élection en faveur de Robert, il défendit au Légat de souffrir qu'il s'emparât de ce Siége. Pendant ce temps-là Godefroi qui avoit été déposé sans être oüi, ayant eu recours au Pape, fut rétabli par provision, ainsi que nous l'avons dit : mais il fut obligé dans la suite de renoncer à son Siége, comme nous le dirons. Radulfe Archevêque de Tours que Grégoire VII. rétablit dans ses fonctions, en avoit été interdit au Concile que le Légat tint à Poitiers peu de temps après celui d'Autun. C'est le cinquiéme qu'il ait tenu pendant sa Légation.

L'AN 1078.

Le premier jour, le Concile s'assembla dans l'Eglise de S. Pierre, & le second jour dans celle de S. Hilaire. Mais le Légat essuya bien des contradictions, dont il rendit compte au Pape par la Lettre suivante. » Par la grace de Dieu, nous avons « célébré un Concile à Poitiers avec quelque « fruit : mais nous avons essuyé bien des périls & « bien des contradictions, tant en chemin, que « dans le Concile, & après le Concile. Car pre- « mierement le Roi de France opposé à lui-mê- « me, parce qu'il s'opposoit au Roi du ciel, m'a- « voit d'abord écrit qu'il vouloit faire toutes sor- « tes d'honneurs à ma Légation. Cependant il « manda au Comte de ne pas souffrir que je tinsse «

Concile de Poitiers.

Lettre du Legat au Pape sur ce qui se passa au Concile de Poitiers.
T. 10. Conc. p. 356. & in Chron. Vird.

l'An 1078. Concile de Poitiers.

» nulle part des Conciles ou des Conventicules, » ainsi qu'il les appelloit ; & il écrivit aux Evê- » ques de son obéïssance, qu'il les regarderoit » comme coupables de félonie, s'ils assistoient à » ces Conciles, où s'ils autorisoient les Décrets, » par lesquels nous tâchons, disoit-il, d'obscur- » cir l'éclat de sa Couronne & de celle des Prin- » ces de son Royaume.

» Les ennemis de la vérité en prirent occasion » de nous insulter ; & peu s'en est fallu qu'ils » n'entraînassent à gauche ceux que je voyois au- » paravant à la droite. L'Archevêque de Tours la » peste & la honte de la sainte Eglise, & avec lui » l'Evêque de Rennes, ont causé un grand trou- » ble dans le Concile. On y prouva que l'Evêque » de Rennes avoit été ordonné Evêque, avant » que d'avoir été ordonné Clerc ; que l'Evêque » d'Angers avoit promis & donné pour cela une » Chappe, quoiqu'à l'insçû de l'Evêque de Ren- » nes. Mais celui-ci avant son Episcopat avoit » jetté un Cavalier à bas de son cheval ; & son » Compagnon le blessa si dangereusement, que » ce Cavalier mourut de sa chûte & de sa blessu- » re. Cependant touchés par les prieres qui nous » ont été faites en sa faveur, parce qu'il est fort » utile à son Eglise, nous ne l'avons pas déposé : » nous nous sommes contentés de le suspendre, » vous en réservant le jugement. «

» Pour l'Archevêque de Tours, on prouva » qu'avant son Episcopat, il avoit acheté le » Doyenné, dignité qu'il ne pouvoit posseder se-

lon la coûtume de cette Eglise sans être Prêtre. « Comme il n'avoit point été élu canoniquement, « il ne put obtenir l'agrément du Roi, jusqu'à ce « que son neveu de l'argent qu'il lui donna, eût « acheté le Doyenné en question. Il y a contre lui « un autre chef d'accusation de simonie. Je ne « puis vous exprimer les traverses que cet Arche- « vêque nous a suscitées. Il parla presque toûjours « dans le Concile, tantôt pour l'Evêque de Ren- « nes, & tantôt pour lui ; mais il ne raisonna ja- « mais. Ils avoient presque gagné l'Archevêque « de Roüen, lorsque leurs gens enfonçant les « portes du Concile à coups de haches, rempli- « rent toute l'Assemblée de trouble & de tumul- « te, & l'Archevêque de Tours sortit avec ses « Suffragans. «

L'A[illegible] Concile [illegible] Poitiers.

Le lendemain nous étant assemblés dans l'E- « glise de S. Hilaire, ce Prélat ne nous fit aucu- « ne excuse de ce qui s'étoit passé : au contraire il « commença à s'élever contre nous comme un lion « rugissant. Je ne pus l'entendre plus long-temps, & « je rendis un Décret par lequel je le suspendois « des fonctions Sacerdotales. L'Abbé de Bergue- « Saint-Vinnoch a été pareillement déposé. Pour « l'Archevêque de Besançon, il n'a comparu, ni « au Concile d'Autun, ni à celui de Poitiers ; & « cependant il n'a pas envoyé d'excuse. Je ren- « voye à vôtre Tribunal l'Evêque de Beauvais ac- « cusé de simonie, & en particulier d'avoir ven- « du des Prébendes depuis la publication de vô- « tre Décret. J'y renvoye pareillement celui de «

L'AN 1078. Concile de Poitiers.

» Noyon pour la décision de son affaire (a) aussi-
» bien que l'Evêque d'Amiens usurpateur de ce
» Siége, & les Evêques de Laon, de Soissons &
» de Senlis.

» J'ai examiné, selon vos ordres, la cause du
» Comte d'Angers. Il m'a presque persuadé qu'il
» avoit raison : je n'ai cependant osé l'absoudre,
» laissant à vôtre prudence la définition de cette
» affaire. Vôtre fils Taizon vous apprendra ce
» que j'ai reglé touchant l'Evêque de Teroüanne
» & celui de Poitiers... Je prie Vôtre Sainteté de
» faire ensorte que les simoniaques & les autres
» coupables que nous avons déposés, & qui vont
» à Rome, n'y trouvent pas, comme on nous le
» reproche, une absolution qui ne sert qu'à les
» autoriser dans le crime. « Cette Lettre peut sup-
pléer aux Actes du Concile de Poitiers, que nous
n'avons plus. Il nous en reste seulement dix Ca-
nons, que voici.

Canons du Concile de Poitiers.

I. Le saint Concile a ordonné qu'aucun Evê-
que, Abbé ou Prêtre ne reçût l'Investiture d'un
Evêché, d'une Abbaye ou de quelque dignité
Ecclésiastique des mains du Roi, du Comte, ou
de quelque personne laïque. Si les Laïques mé-
prisent ce Décret, & s'emparent violemment des
Eglises, ils seront excommuniés; & ces Eglises
interdites : on y donnera seulement le Baptême,
la Penitence & le Viatique aux malades.

II. Personne ne possedera de Bénéfices en plu-

(a) Le Légat marque au Pape dans une autre Lettre que l'Evêque de Noyon qui devoit être Ratbode II. s'étoit reconnu coupable de simonie.

sieurs Eglises, & ne donnera d'argent pour les obtenir. Ceux qui ont obtenu par cette voye quelque dignité Ecclésiastique ou quelque Prébende, seront déposés.

L'AN 1078. Concile de Poitiers.

III. Personne ne pourra prétendre aux biens Ecclésiastiques par droit de parenté.

IV. Défenses aux Evêques de recevoir aucun présent pour les Ordinations, & autres fonctions spirituelles.

V. Défenses aux Abbés, aux Moines & aux autres d'imposer des pénitences. Il n'y a que ceux que l'Evêque Diocésain a chargés de ce soin, qui puissent le faire.

VI. Les Abbés, les Moines, les Chanoines, n'acquerront pas de nouvelles Eglises sans le consentement des Evêques; & le Prêtre qui y aura le soin des ames, répondra à l'Evêque de sa conduite.

VI. Les Abbés & les Archiprêtres doivent être Prêtres, & les Archidiacres doivent être Diacres. S'ils ne peuvent être promus à ces Ordres, ils seront déposés.

VIII. Les enfans des Prêtres & les autres bâtards, ne pourront être promus aux Ordres sacrés, à moins qu'ils ne se fassent Moines ou Chanoines Reguliers. Pour les Prélatures, ils ne pourront jamais les obtenir.

IX. Défenses aux Prêtres, aux Diacres & aux Soûdiacres d'avoir des concubines. Si quelqu'un entend la Messe d'un Prêtre qu'il sçait être simoniaque ou concubinaire, il sera excommunié.

l'AN 1078.

X. On excommunie les Clercs qui portent les armes, & les uſuriers.

Le Légat tint un ſixiéme Concile à Lyon pour la diſcuſſion de quelques affaires que le Pape lui marqua. Après l'avoir chargé de reconcilier l'Archevêque de Lyon avec S. Hugues Abbé de Clugni, il lui ordonna de juger la cauſe de l'Archevêque de Rheims dans un Concile. » Si les faits, » dit le Pape, dont cet Archevêque eſt accuſé, » ſont dûment prouvés, nous voulons que ſans » balancer vous prononciez contre lui la Senten- » ce. Que ſi les témoins ne paroiſſent pas receva- » bles, comme ce Prélat a été diffamé non-ſeule- » ment dans toute la France, mais encore dans » l'Italie, il faudra qu'il ſe purge par ſerment en » préſence de ſix Evêques, à qui l'on n'ait rien à » reprocher. Nous déclarons l'Evêque de Chalon » dépoſé de l'Epiſcopat, où il eſt entré par l'autori- » té ſéculiére; & je veux que dans tous les Con- » ciles que vous tiendrez, vous excommuniiez ceux » qui malgré nôtre Décret oſent encore recevoir » l'Inveſtiture. Je vous recommande auſſi de pour- » voir conjointement avec l'Archevêque de Lyon » aux beſoins de l'Egliſe de Langres, & de con- » damner particulierement le Doyen, qui s'eſt » attribué toutes les dignités de cette Egliſe. «

In Chron. Vird.

Concile de Lyon au ſujet de Manaſsès Archevêque de Rheims.

Le Légat avoit d'abord indiqué Troyes pour le lieu du Concile; mais les accuſateurs de Manaſsès de Rheims lui ayant repréſenté qu'ils n'y ſeroient pas en ſûreté, il choiſit Lyon, & fit ſommer l'Archevêque de Rheims de s'y rendre. Ce

Prélat envoya aussi-tôt lui offrir jusqu'à trois cens onces d'or, s'il vouloit lui permettre de se purger par serment avec les six Evêques, qu'il voudroit choisir parmi ses Suffragans, sans informer davantage de sa conduite, ni recevoir les accusations. Il ajoûta que si le Légat vouloit lui permettre de jurer seul, il lui donneroit des sommes immenses, & que de plus il feroit serment de n'en jamais rien dire à personne. Mais le Légat n'étoit pas d'un caractére à se laisser gagner par argent; & Manassès qui comptoit plus pour sa justification sur l'effet de ses présens que sur la bonté de sa cause, n'osa se rendre au Concile.

L'AN 1078.

Hug. Flav. in chron. Vird.

Ses principaux accusateurs étoient un autre Manassès de son Clergé qui est apparemment celui qui fut son Successeur après Rainald, un nommé Ponce, & Bruno qui après avoir été Professeur à Rheims, & Chancelier de l'Archevêque, avoit quitté ce Prélat à cause des scandales qu'il donnoit, & étoit alors Chanoine de S. Cunibert de Cologne. C'est S. Bruno Fondateur des Chartreux, dont nous parlerons bientôt.

L'Archevêque Manassès adressa au Légat un Mémoire apologetique, où sans entrer dans la discussion des accusations intentées contre lui, il se bornoit à attaquer la forme de la procédure, & à montrer qu'il n'étoit pas obligé de se rendre au Concile de Lyon, auquel il avoit été cité. 1°. Parce que le Pape lui avoit promis qu'il seroit jugé par l'Abbé de Clugni, & qu'il n'étoit pas fait mention de cet Abbé dans les sommations qui lui

Apologia Manassæ in Musæo Ital. T. 1. p. 119.

Memoire de Manassès Archevêque de Rheims.

L'AN 1078. avoient été faites. 2°. Parce qu'il y avoit du danger pour lui d'aller de Rheims à Lyon, l'Auxerrois & le Nivernois étant agités de guerres à l'occasion de la détention du Comte de Nevers & de l'Evêque d'Auxerre qui étoient prisonniers. 3°. Parce qu'il avoit déja été injustement condamné dans cette Province.

Manassès chicane ensuite sur les termes dans lesquels étoient conçuës les monitions qu'on lui avoit faites pour répondre à ses accusateurs. Il dit qu'il est d'accord avec son accusateur Manassès, qui s'est désisté ; qu'il a convaincu Ponce de fausseté dans un Concile de Rome ; que pour Bruno il n'est point Clerc de Rheims, qu'il n'est point né & n'a point été baptisé dans le Diocese, & qu'il est Chanoine de Cologne : qu'il s'embarrasse peu d'avoir sa Communion, qu'il ne le connoît pas, qu'il sçait seulement que pour les bienfaits dont il l'a comblé, tandis qu'il demeuroit à Rheims, il n'en a reçu que des outrages.

Sur ce que dans la seconde monition on le sommoit, s'il ne se présentoit pas d'accusateurs, de venir au Concile se purger par serment avec six Evêques qui fussent sans reproches, il répond que s'il n'a pas d'accusateurs, il n'est point obligé de se justifier ; que d'ailleurs il lui est impossible de trouver six Evêques sans reproches, qui n'ayent jamais été notés d'aucune tache d'infamie, à moins qu'il ne ressuscite les saints Evêques Remi, Martin, Julien, Germain, Hilaire & Denis. Il insiste sur ce qu'il doit être jugé dans la France,

France, & que Lyon eſt hors du Royaume. Il s'offre d'obtenir du Roi la permiſſion au Légat de tenir ſon Concile à Rheims, à Soiſſons, à Compiegne ou à Senlis, & lui promet qu'il y ſera traité avec les reſpects & les honneurs, qui ſont dûs à ſa dignité. L'AN 1078.

» Mais, ajoûte-t'il en finiſſant, ſi vous con- « tinuez dans vôtre opiniâtreté, & que vous pré- « tendiez nous excommunier ou nous ſuſpendre « ſelon vôtre caprice, je ſçais à quoi m'en tenir, « ainſi que je l'ai écrit au Pape. Je ſuivrai ce que « dit S. Grégoire, qu'un Paſteur ſe prive de la « puiſſance de lier & de délier, quand il l'exerce « par caprice & ſans raiſon. Si vous m'excommu- « niez, je ſoutiendrai qu'en cela le privilége de « Pierre ou du Pape, c'eſt-à-dire, la puiſſance de « lier & de délier, vous manque. Car S. Leon a « dit, *que le privilege de Pierre ſubſiſte, quand on* « *juge ſelon ſon équité*; & par conſéquent le privi- « lege ne ſubſiſte point, toutes les fois qu'on ne « juge pas ſelon l'équité de Pierre. «

Manaſsès qui avoit écrit au Pape afin de lui faire agréer les excuſes qu'il apportoit pour ne ſe pas rendre au Concile de Lyon, en reçut une réponſe peu favorable. Ainſi le Légat ne laiſſa pas de procéder contre cet Archevêque, qui ne cherchoit qu'à gagner du temps pour éluder le Jugement qu'il craignoit. Car ce Prélat avoit déja été cité juridiquement à trois Conciles, à celui d'Autun, à celui de Poitiers, & à celui de Lyon, ſans qu'il ſe fût mis en peine de comparoître. Pour punir

L'AN 1078.

Manaſsès Archevêque de Rheims dépoſé.

une contumace ſi opiniâtre, le Concile de Lyon dépoſa Manaſsès de l'Epiſcopat. La Sentence étoit juſte : mais il ne fut pas aiſé de la faire exécuter. Cet Archevêque avoit de puiſſans protecteurs, & malgré ſa conduite peu reguliére à laquelle les Auteurs de ce temps-là paroiſſent avoir rendu juſtice par le mal qu'ils en ont dit, il trouva un Poëte de Meaux nommé Fulcoïus, lequel lui donna de grands éloges, mais qui furent apparemment bien payés à l'Auteur ; car il paroît que Manaſsès étoit libéral. Il donna deux Egliſes au Monaſtere de S. Baſle, à condition qu'on diroit toutes les Semaines deux Meſſes pour lui, & que le jour de ſon Anniverſaire on régaleroit la Communauté du revenu de ces Egliſes. L'Acte eſt daté de l'an 1076. & ſigné de Bruno ſon Chancellier.

Marlot. t. 2. 2. p. 172.

Les Chanoines de Noyon prirent quelque part à la cauſe de Manaſsès. Ils étoient choqués des nouveaux Décrets que le Légat faiſoit publier, & ſur tout de ce qu'on excluoit les fils de Prêtres du Miniſtere des Autels. Ils écrivirent une Lettre à ce ſujet aux Chanoines de Cambrai ; & en tâchant de montrer qu'on ne doit pas exclure des Ordres & des dignités de l'Egliſe les enfans des Prêtres concubinaires, ils parlent là-deſſus d'une maniere à faire juger qu'ils y étoient intéreſſés.

In Muſeo Italico p. 128. t. 1. part. 2.

Lettre des Chanoines de Noyon aux Chanoines de Cambrai.

Les Chanoines de Cambrai les avoient conſultés ſur cet article. Ceux de Noyon répondent qu'il s'éleve une grande tempête, & qu'on veut leur impoſer de nouvelles charges, mais qu'ils

trouvent dans l'Ecriture des armes pour défendre leur liberté. Ces charges dont ils se plaignent, étoient apparemment la continence qu'on vouloit les contraindre de garder. Ils prétendent aussi qu'on n'a aucune raison de vouloir les obliger à se contenter d'une Prébende, & que la coûtume est contraire. En finissant ; ils parlent de l'Archevêque Manassès, dont ils disent que l'excommunication est plûtôt un effet de l'envie que de la justice. L'AN 1078.

Manassès ne manqua pas de se plaindre au Pape de sa déposition. Mais Grégoire VII. lui fit réponse qu'il confirmoit la Sentence portée contre lui ; que cependant par un excès de miséricorde il vouloit bien lui donner un délai jusqu'à la saint Michel pour se purger par serment avec les Evêques, de Soissons, de Cambrai, de Laon & de Châlons & deux autres à son choix ; à condition qu'il rétabliroit dans tous leurs biens & Bénéfices Manassès & Bruno qu'il en avoit dépoüillés, parce qu'ils s'étoient déclarés ses accusateurs ; & qu'en attendant qu'il se justifiât, il quitteroit son Eglise & se retireroit avec deux ou trois Ecclésiastiques à Clugni ou à la Chaise-Dieu, sans rien emporter des biens de son Eglise, que ce qui lui seroit necessaire pour vivre dans cette retraite.

Réponse de Grégoire VII. à Manassès. *Greg. l. 7. ep. 20.*

Manassès ne prit pas cette voye, & peut-être ne trouva-t'il pas d'Evêques qui voulussent jurer avec lui pour attester son innocence. Comme il prétendoit se soutenir par son crédit, le Pape écrivit au Comte Ebole, au Clergé de Rheims &

L. 7. ep. 20.

Greg. l. 8. ep. 17. ep. 18.

L'AN 1078. à tous les Suffragans de cette Métropole de ne le plus reconnoître pour Archevêque, & de publier dans leurs Diocéses la Sentence renduë contre lui. Il leur ordonna de faire élire un autre Archevêque avec le consentement de son Légat.

Le Roi Philippe paroissoit accorder sa protection à Manassès. C'est pourquoi le Pape crut devoir écrire à ce Prince une Lettre fort pressante à ce sujet : » Vous nous avez, dit il, souvent fait » assûrer que vous désiriez d'avoir les bonnes » graces de S. Pierre & nôtre amitié : en quoi » vous faites ce qu'un Roi Chrétien doit faire. » C'est sur-tout par vôtre soumission & vôtre res» pect dans les choses Ecclésiastiques que vous » meriterez la bienveillance du Siége Apostoli» que : c'est cependant en quoi vous pouvez avoir » bien des choses à vous reprocher. Mais nous » voulons bien excuser les fautes de vôtre jeu» nesse, pour vous exciter par là à vous en corri» ger, comme nous l'espérons. «

Lettre de Grégoire VII. au Roi Philippe. *L. 8. ep. 20.*

» Nous vous ordonnons donc de la part de S. » Pierre, & nous vous prions de la nôtre de ne » plus donner aucune protection à Manassès dé» posé pour ses crimes de l'Archevêché de » Rheims, & de ne le plus souffrir à vôtre Cour ; » afin qu'il paroisse que vous recherchez en effet » les bonnes graces de S. Pierre, en rejettant les » ennemis de l'Eglise. Nous vous défendons aussi » par l'autorité Apostolique d'empêcher l'élection » que le Clergé & le peuple de Rheims doivent » faire d'un autre Archevêque. Vous ferez voir

par-là que ce n'eſt pas en vain que j'ai pardonné « les fautes de vôtre jeuneſſe. « L'affaire de Manaſſès traîna encore quelques années. Mais il fut enfin obligé de quitter ſon Siége, & Rainald Tréſorier de S. Martin de Tours fut élu pour lui ſuccéder. L'AN 1078.

Les traverſes que le Légat eut à ſouffrir pour faire exécuter ſa Sentence contre Manaſſès, ne rendirent ſon zele, ni moins vigilant pour découvrir les abus, ni moins intrépide pour les retrancher. Nous verrons bientôt qu'il ne tarda pas à tenir de nouveaux Conciles, où toûjours inflexible aux promeſſes & aux menaces, il dépoſa pluſieurs autres Prélats. La grandeur du mal peut ſervir à juſtifier la violence des remedes. L'Epiſcopat & le reſte du Clergé avoient en effet beſoin de réforme; & il ne falloit pas un Pape moins zelé que Grégoire VII. ni un Légat moins courageux que Hugues pour s'oppoſer avec ſuccès à des déſordres que la coûtume ſembloit autoriſer, & en faveur deſquels les paſſions les plus vives combattoient de concert avec le crédit & la puiſſance.

Tandis qu'on travailloit ainſi par tant de Conciles à purger l'Egliſe des mauvais Paſteurs en chaſſant l'incontinence & la ſimonie du Sanctuaire, il s'élevoit de nouvelles lumieres dans l'état Monaſtique, qui par l'éclat de leur ſainteté attirérent bientôt l'attention de la France.

S. Robert premier Fondateur des Abbayes de Moleſme & de Cîteaux, s'étoit aſſocié pluſieurs

l'AN 1078.

S. Robert Fondateur de Molesme & de Cîteaux : précis de sa vie.

saints Religieux, dont la piété & l'austérité répandoient une odeur de sainteté dans les Provinces voisines. Robert étoit né dans la Champagne, d'honnête famille. Il embrassa la vie Monastique à Moustier-la-Celle proche de Troyes. Il en devint bientôt Prieur, & ensuite Abbé de Tonnere. Il tâcha de rétablir la discipline dans ce dernier Monastére : mais voyant qu'il ne pouvoit réduire les Moines accoûtumés à vivre sans regle, il les quitta, & se retira à Moustier-la-Celle. Il n'y demeura pas long-temps, ayant été bientôt après nommé Prieur de la Celle de S. Aigulfe. Pendant qu'il y travailloit avec succès à maintenir la discipline Religieuse, quelques Hermites qui menoient la vie solitaire dans le bois de Colan proche de Tonnerre, prirent la résolution d'embrasser la vie Monastique & de former une Communauté. Il leur falloit un Maître pour les instruire. Ils obtinrent du Pape la permission de se choisir parmi les Religieux des Monastéres voisins celui qu'ils jugeroient le plus propre pour leur enseigner la perfection Monastique. Ils jettérent les yeux sur Robert ; & pour l'obtenir ils s'adressérent à l'Abbé de la Celle, qui n'osa le leur refuser, voyant qu'ils étoient autorisés par le Pape.

Ces Hermites étoient au nombre de sept. Robert s'appliqua à les former à la pratique de la Regle de S. Benoît ; & cette petite Communauté fut bientôt augmentée de plusieurs excellens sujets, du nombre desquels fut le B. Alberic. Robert voyant le nombre de ses Disciples s'accroître

tous les jours, chercha dans le voisinage un endroit plus commode pour leur habitation. Il trouva un lieu nommé Molesme au Diocése de Langres, où il fit bâtir l'an 1075. des cellules de branches d'arbres avec un Oratoire de même matiere dédié en l'honneur de la Sainte Vierge. La nourriture répondoit à la pauvreté de ces bâtimens. Ces saints Religieux ne mangeoient que des légumes qu'ils cultivoient, & souvent ils manquoient du nécessaire. Hugues Evêque de Troyes faisant voyage, alla les voir à l'heure du repas: mais ils ne trouvérent rien à lui présenter; & le Prélat se retira à jeun & fort édifié de leur pauvreté. Quelque-temps après il leur envoya un chariot chargé de pains & d'étoffes.

Vers l'An 1075.

Vit. S. Roberti ap. Boll. 29. April.

Rien ne fut plus édifiant & plus regulier que ce Monastere tandis qu'il demeura pauvre. Mais quand la piété des Seigneurs voisins l'eut enrichi, le déreglement y entra avec l'abondance. Ces Hermites qui avoient vécu dans une si grande pauvreté dans la forêt voisine, commencérent à aimer le luxe & la bonne chere, à haïr la gêne & à secoüer le joug des observances les plus austéres. S. Robert surpris de ce changement n'omit rien pour arrêter ce désordre. Mais voyant qu'on se moquoit de ses exhortations & de ses réprimandes, il ne voulut plus commander à ceux qui ne vouloient pas lui obéïr. Il se retira dans un Monastére voisin, où il ne tarda pas à en être élu Supérieur. Nous verrons dans la suite comment ayant été rappellé à Molesme, il fonda le célébre Monastére de Cîteaux.

Vers l'An 1078.

Robert Duc de Bourgogne vivoit encore, quand Moleſme fut fondé, mais il mourut peu de temps après laiſſant ſon Duché à Hugues ſon petit-fils. Robert fonda l'Egliſe de Nôtre-Dame de Semur dans l'Auxois où il fut enterré. C'eſt un Prieuré dépendant de Flavigni, qui a été ſéculariſé depuis peu d'années.

S. Etienne de Muret Fondateur de l'Ordre de Grandmont : précis de ſa vie.

S. Etienne de Muret fondateur de l'Ordre de Grandmont donnoit en même temps à la France un parfait modéle d'une vie penitente & cachée. Il nâquit à Thiers en Auvergne d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe. Ses parens l'ayant conduit dans ſa jeuneſſe en pelerinage en Italie, il y tomba dangereuſement malade; & ſon pere le laiſſa auprès de Milon depuis Archevêque de Benevent, qui étoit de ſa connoiſſance & de ſon pays. Milon prit grand ſoin du jeune Etienne, & après qu'il eut été gueri, il le fit élever dans l'étude des Lettres & dans la pratique des vertus Chrêtiennes. Etienne fit de grands progrès dans les unes & dans les autres pendant douze ans qu'il demeura auprès de Milon. Il alla enſuite à Rome, où il demeura quatre ans à la Cour d'Aléxandre II. La premiere année du Pontificat de Grégoire VII. il obtint de ce Pape la permiſſion d'établir en France une Congrégation à peu près ſur le modéle de celle des Hermites qu'il avoit vûs en Calabre. Il revint donc à Thiers: mais tandis que ſa famille ſe réjouiſſoit de le revoir après une ſi longue abſence, il ſortit ſecrétement de la maiſon paternelle ſans rien emporter que le déſir de ſervir Dieu & une

vive

vive confiance en la divine Providence.

Vers l'An 1078.

S. Etienne passa dans le Limousin, & s'arrêta quelque-temps avec S. Gaucher qui gouvernoit un Monastere du Limousin dans un lieu nommé S. Jean d'Aureil. Mais comme Gaucher avoit bâti un Monastere de Religieuses proche le sien, Etienne craignit que ce voisinage ne l'exposât à quelque péril. Ainsi il se sépara de ce S. Abbé, & se retira sur une colline couverte de bois proche de Limoges, nommée Muret. Il y arriva l'an 1076. dans la trentiéme année de son âge.

Il s'y bâtit une petite Cellule de branches d'arbres, où il passa environ cinquante ans dans toutes les austérités de la pénitence & de la mortification Chrêtienne. Pendant les trente premiéres années, il ne mangea que du pain, & ne but que de l'eau pure, excepté qu'il y mêloit quelquefois un peu de farine de seigle. Mais après trente ans de cette pénitence, il se laissa persuader de boire un peu de vin à cause de la foiblesse de son estomach. Il porta pendant plusieurs années une cuirasse de fer sur la chair nuë pour mieux la dompter. Quelques planches sans paille, & faites en forme de tombeau lui servoient de lit, encore s'y couchoit-il avec sa cuirasse. La priere étoit toute son occupation: outre l'Office du jour, celui de la Vierge & des Morts, il récitoit tous les jours l'Office de la Sainte Trinité. Il se tenoit si long-temps à genoux ou prosterné la face contre terre qu'il en avoit contracté des callus aux genoux, & que son nez en étoit comme écrasé.

Austérités de S. Etienne.

Vers l'An 1078.

L'éclat de ses vertus lui attira bientôt plusieurs disciples, qui se rangérent sous sa conduite à Muret. On les nomma dans le pays *les bons hommes*. Pour eux, quand on leur demandoit de quel Ordre ils étoient, ils répondoient : *Nous sommes pécheurs*. S. Etienne déclara lui-même qu'il n'étoit ni Chanoine, ni Hermite, ni Moine : ce qui prouve qu'il n'avoit pas embrassé la Regle de S. Benoît [a] comme on l'a prétendu.

L'humilité, l'amour de la chasteté, & la charité furent les principales vertus de S. Etienne. Pendant que ses freres mangeoient au réfectoire, il s'asseyoit à terre, & leur faisoit la lecture. Il avoüa qu'il n'éprouvoit point les révoltes de la chair, ce qui n'est pas surprenant, vû la maniere dont il la traitoit. Il témoignoit beaucoup de bonté aux pecheurs, & tâchoit de leur inspirer une grande confiance. » Ne craignez pas, leur disoit-il, vous » ne pouvez pas commettre tant de péchés, que » Dieu ne puisse vous les pardonner. « Pour se soûtenir dans les exercices de la pénitence, il se rappelloit sans cesse la pensée de la mort : nous

[a] Le P. Mabillon pour montrer que S. Etiennne de Muret étoit Bénédictin, cite des lettres par lesquelles on suppose que Gregoire VII. lui permit d'établir sa Congrégation selon la Regle de S. Benoît & sur le modéle des Bénédictins de Calabre. Mais 1°. Si ces lettres étoient véritables, S. Etienne auroit-il nié qu'il étoit Moine, & n'auroit-on pas sçû que son Institut étoit celui de S. Benoît? 2°. Ces lettres sont datées de la premiére année de Gregoire VII. & avant son Ordination. Cependant on lui fait prendre la qualité de *Servus Servorum*, au lieu qu'avant son Ordination il prend seulement dans ses autres lettres celle d'*electus in Pontificem*. 3°. On fait dire dans ces Lettres au Pape qu'Etienne avoit demeuré chez l'Archevêque Milon, avant que de passer quatre ans à la Cour d'Alexandre II. ce qui ne peut s'accorder avec une Chartre de Milon rapportée par Uguellus, où la premiére année de l'Episcopat de Milon est jointe avec l'an 1075. Le P. Mabillon a lui même proposé ces deux derniéres difficultés, & il en conclut que ces Lettres attribuées à Gregoire VII. sont fort douteuses. Pour moi je les crois supposées.

parlerons de la ſienne en ſon lieu.

Vers l'An 1078.

S. Gaucher Abbé de Chanoines Réguliers.

Vit. Gauch. ap. Boll. 9. April.

S. Gaucher dont S. Etienne de Muret fut quelque-temps Diſciple, gouvernoit une Communauté de Chanoines Reguliers à S. Jean d'Aureil. Il étoit natif de Meulan dans le Vexin. Il s'attacha à Humbert Chanoine de Limoges, qui le conduiſit en ſon pays avec un Compagnon nommé Germond. Gaucher qui ſe ſentit de l'attrait pour la ſolitude, mena trois ans la vie Eremitique à Chavagnac avec Germond. Enfin à l'âge de vingt-deux ans, il bâtit pour des Chanoines Reguliers un Monaſtére à Aureil avec la permiſſion des Chanoines de S. Etienne de Limoges. Il en bâtit un autre pour des Religieuſes dont il prenoit ſoin. Il paſſa le reſte de ſa vie à conduire ces deux Communautés dans les voyes de la perfection. A l'âge de quatre-vingts ans, il tomba de cheval en revenant de Limoges, & il ſe caſſa la tête. On le porta en cet état à Fretiac, qui n'eſt pas éloigné de l'endroit où il étoit tombé; & comme on croyoit qu'il alloit expirer, on lui donna le Viatique. Les Chanoines d'Aureil ayant appris cet accident, accoururent à la hâte & le tranſportérent à leur Monaſtére, où ils lui donnérent une ſeconde fois le Viatique. Auſſi-tôt qu'il l'eut reçu, il recouvra la parole, & conſola ſes freres de ſa mort, qui ne tarda pas d'arriver. Il eſt honoré le 9. d'Avril. On lui donne pour diſciple S. Faucher, dont on conſerve les Reliques à S. Jean d'Aureil.

S. Gerard premier Abbé de la Seauve Majeure.

S. Gerard premier Abbé de la Seauve Majeure floriſſoit vers le même temps. Il étoit Moine, &

Vers l'An 1078.

Sacriſtain de Corbie, lorſqu'il obtint de l'Abbé Foulques la permiſſion de faire un Pélerinage à Jeruſalem, à condition qu'il reviendroit à Corbie. Peu de temps après ſon retour, Regnier ſon frere Abbé de S. Vincent de Laon étant mort, il fut élû en ſa place. Mais il trouva des Moines réfractaires qui refuſérent de lui obéir. Il aima mieux abdiquer ſa charge, que de tolérer des deſordres qu'il ne pouvoit corriger. Il alla viſiter pluſieurs Monaſteres; & en paſſant par S. Medard de Soiſſons, il fut arrêté & contraint de prendre le gouvernement de cette Abbaye, où les troubles continuoient toûjours.

Après la mort de l'Abbé Rainald, qui s'étoit maintenu malgré tant d'excommunications, le Moine Ponce qui ne valoit gueres mieux, acheta cette Abbaye du Roi. Mais il ſe porta à de ſi grands excès, que les Moines par le conſeil de Tetbald Evêque de Soiſſons allérent trouver le Roi, pour lui demander la permiſſion de ſe choiſir un Abbé. Le Roi ne put la refuſer à leurs inſtances, & Arnoux qui vivoit reclus depuis trois ans & demi, fut élû unanimement. Il demanda du temps pour conſentir à ſon élection. Comme on craignoit qu'il ne s'enfuît, on mit des gardes autour de ſa Cellule: ce qui ne l'empêcha pas de s'échapper à la faveur de la nuit. Mais ne ſçachant pas bien les chemins, il s'égara & aboutit à une carriere proche de Soiſſons, où il ſe cacha. Des Tailleurs de pierres l'y découvrirent. Arnoux ayant donc été contraint d'accepter la charge

S. Arnoux Abbé de S. Medard de Soiſſons.

d'Abbé, donna tous ſes ſoins à rétablir le bon ordre, & on avoit lieu de croire qu'il y réüſſiroit, lorſqu'un Moine nommé Odon, qui vouloit avoir ſa place, ſuggera au Roi qu'il falloit obliger Arnoux d'aller à la guerre, bien aſſûré qu'il aimeroit mieux renoncer à ſa charge: ce qui arriva en effet. Mais Odon ne profita pas de ſa dépoüille: car Gerard étant arrivé au Monaſtere ſur ces entrefaites, Arnoux conſeilla aux Moines de le mettre en ſa place; & il fut élû d'un commun conſentement. Cependant Ponce le fit encore dépoſer par le crédit de la Reine Berthe. Gerard ſe retira en Aquitaine, où par la protection de Guillaume Comte de Poitiers, il bâtit l'an 1080. le Monaſtere de la Seauve Majeure dont il fut le premier Abbé. Il mourut ſaintement l'an 1095. le 5. d'Avril, jour auquel il eſt honoré. Pour l'Abbé Arnoux, il rentra avec joye dans ſa cellule, où il continua ſa rigoureuſe abſtinence, dont il ne ſe relâchoit que le Dimanche, mangeant ce jour-là comme la Communauté.

Vers l'An 1078.

S. Gerard élû Abbé de S. Medard.

Fondation de la Seauve Majeure.

Tandis qu'on voyoit tant de ſcandales & tant de brigues pour obtenir des Abbayes ou des Evêchés, des Seigneurs de la premiére qualité, des Princes même renonçoient généreuſement à la grandeur & aux délices du monde pour pratiquer l'humilité & la mortification. Simon Comte de Crêpi, embraſſa l'an 1077. la vie Monaſtique avec un courage qui édifia toute la France. C'étoit un jeune Seigneur à la fleur de ſon âge, & qui avoit de grands biens. Car outre le Comté de

Le B. Simon Comte de Crêpi: précis de ſa vie.

Vers l'An 1078.

Crêpi qu'il possédoit, il étoit Comte de Valois, de Mante & de Bar-sur-Aube. Mais ces dignités ne lui enflérent pas le cœur, & les richesses ne l'amolirent point. Pénétré dela crainte des jugemens de Dieu, il ne pouvoit se rassûrer sur le sort éternel de son pere Radulfe de Crêpi, qui s'étoit emparé injustement de la ville de Mondidier, où il étoit mort & enterré. Il consulta là-dessus le Pape, qui répondit qu'il falloit enlever le cadavre de Radulfe d'un lieu qu'il avoit usurpé, l'enterterrer ailleurs, & faire dire des Messes pour le repos de son ame. Simon fit donc transferer le corps de son pere à Crêpi dans l'Eglise du Monastere de S. Arnoux, qu'il soûmit à la Congrégation de Clugni. Guibert de Nogent assûre que ce jeune Seigneur ayant ouvert le cercueïl de son pere ([a]) fut si frappé du hideux état, où il trouva son cadavre, qu'il résolut de renoncer au monde. » Est-ce donc » là mon pere, s'écria-t-il, qui s'est soûmis tant de » châteaux, & est-ce là où aboutit la gloire des

(a) Un ancien Roman cité par le P. Labbe dans ses Tables Génealogiques apporte la même raison que Guibert de la conversion de Simon de Crêpi. J'ai crû qu'on verroit avec plaisir quelques vers Gaulois de cet ouvrage intitulé,

De l'Estoire li Romans de Monseignor Thiebault de Mailly

Ains vous vueil amantoivre de Simon de Crespi
Qui le Comte Raoul son pere defoui,
Et trouva en sa bouche un froit plus que demi,
Qui li rongeoit la langue, dont jura & menti.
Li Cuens vit la merveille, moult en fut ébahi,
Est-ce donc men Peres qui tant Châtiaux broüi?
Ja n'avoit-il en France nuz Prince si hardi,
Qui osa vers li fere ne guerre ne Estri.
Quant qu'il avoit au Siecle laissa & en haï
Bien le laissa voir, que la terre en guerpi
Dedans une foret en essil s'enfoüi,
Là devint Charbonners : y tel Ordre choisi.

» Grands? « Radulfe ou Raoul pere de Simon étoit en effet un des plus grands Seigneurs de France. Il répudia Adele sa femme légitime, & épousa la Reine Anne veuve du Roi Henri, & mere de Philippe I. Adele s'en plaignit au Pape Alexandre; & il paroît que Raoul fut excommunié pour ce sujet, & pour avoir usurpé les biens de l'Eglise.

Vers l'An 1078.

Simon étoit fiancé avec la fille du Comte de la Marche. Il l'aimoit, & avoit souvent avec elle des entretiens particuliers, mais qui ne rouloient que sur l'amour de Dieu & sur le mépris des biens de la terre. Il l'exhorta à se faire Religieuse, lui promettant d'embrasser aussi l'état Monastique pour assûrer son salut. Cependant on préparoit tout pour la nôce, & le jour étoit pris, lorsque la généreuse fille s'enfuit de la maison paternelle, & se jetta dans un Monastere. Simon qui se croyoit libre, ne songeoit qu'à l'imiter : mais on lui préparoit d'autres combats. Guillaume Roi d'Angleterre qui l'avoit élevé, ayant appris que son mariage étoit rompu, voulut lui faire épouser la Princesse Adele sa fille, qui fut depuis mariée au Comte de Blois.

Simon qui ne pouvoit refuser l'honneur d'une si glorieuse alliance, sans irriter un Prince auquel il avoit les plus grandes obligations, prétexta la parenté pour s'en défendre; & feignant d'aller à Rome consulter le Pape, il entra avec quelques Seigneurs qu'il avoit gagnés à Dieu au Monastere de S. Eugend, c'est-à-dire de S. Claude, soumis alors à la Congrégation de Clugni. Il se retira en-

Le Comte Simon de Crêpi se fait Religieux.

Vers l'An 1078. ſuite avec quelques compagnons dans une ſolitude voiſine, où il ne vivoit que du travail de ſes mains. S. Hugues l'envoya à Cour du Roi Philippe, pour engager ce Prince à reſtituer quelques terres qu'il avoit uſurpées ſur les Moines de Clugni. Simon trouva le Roi à Compiegne dans le temps qu'on alloit placer le S. Suaire dans une chaſſe plus riche donnée par Mathilde Reine d'Angleterre. Simon ayant révéré cette Relique qu'on garde encore à S. Corneille de Compiegne, expoſa au Roi le ſujet de ſon voyage, & obtint ce qu'il demandoit.

A peine Simon étoit-il revenu de ce voyage, que Gregoire VII. l'appella à Rome, & ſe ſervit de ſa médiation pour faire la paix avec Robert Guiſcard. Ce S. Religieux vouloit revenir à ſon Monaſtere; mais le Pape le retint auprès de lui, & Simon y termina ſa carriére. Etant tombé malade, il fit prier le Pape de le venir viſiter, lui confeſſa ſes péchés, en reçut la bénédiction, & après avoir été muni du S. Viatique, il mourut le dernier jour de Septembre l'an 1082. Il fut enterré honorablement à Rome, où l'on mit ſur ſon tombeau une Epitaphe qui fut compoſée par Urbain II. On donne à Simon la qualité de Bienheureux.

Sa mort.

L'AN 1079.

Hugues Duc de Bourgogne Moine à Clugni.

Hugues Duc de Bourgogne donna un exemple encore plus édifiant du mépris des grandeurs, que celui qu'on vient d'admirer. Ce Prince ayant gouverné pendant trois ans ſon Duché, conçut un grand deſir de ſe donner à Dieu, & d'embraſſer

brasser la vie Monastique à Clugni. Gregoire VII. qui en eut avis, manda à S. Hugues de ne pas recevoir le Duc; parce qu'il faisoit incomparablement plus de bien & plus d'honneur à la Religion par la maniére dont il se comportoit dans le monde, qu'il ne pourroit en faire dans l'état Monastique. Mais les instances du Duc, & peut-être le bien ou l'honneur qui reviendroient à Clugni d'avoir un Prince du sang Royal, engagérent le S. Abbé à le recevoir. Hugues ayant donc laissé son Duché à son frere Odon, se retira à Clugni, où son humilité & sa ferveur lui firent oublier tout ce qu'il avoit été dans le monde. » Nous l'avons vû, dit un Auteur de ce temps-là, s'abaisser jusqu'à nétoyer & graisser les souliers des « Moines, & s'occuper avec plaisir aux ministeres « les plus bas. « Il passa près de quinze ans à Clugni sans se démentir de sa premiére ferveur. Sur la fin de sa vie, il devint aveugle; & cette affliction ne servit qu'à l'attacher plus étroitement à Dieu.

L'AN 1079.

De Miracul. S. Hugonis.

Gregoire VII. ayant appris que S. Hugues Abbé de Clugni avoit reçû le Duc de Bourgogne au nombre de ses Religieux, en fut fort irrité contre ce S. Abbé, & lui écrivit à ce sujet une Lettre de réprimande. » Pourquoi, mon cher frere, lui dit-il, ne considérez vous pas dans quel péril « & dans quelle désolation est la sainte Eglise ? « Où sont ceux qui s'exposent au danger pour « l'amour de Jesus-Christ, qui ne craignent point « de résister aux impies & de mourir pour la «

Lettre de Gregoire VII. à Hugues Abbé de Clugni.
L. 6. Ep. 17.

L'AN 1079. » justice ? Le Pasteur & les chiens chargés de garder le troupeau, prennent la fuite, & laissent les » oüailles de Jesus-Christ à la merci des loups & » des voleurs. N'avez-vous pas bien sujet de vous » faire des reproches ? Vous avez enlevé & reçû » à Clugni le Duc de Bourgogne, & par là vous » avez laissé cent mille Chrêtiens sans gardien. Si » nos remontrances n'avoient pas fait impression » sur vous, si vous avez méprisé l'ordre émané » du S. Siége, comment les gémissemens des » pauvres, les larmes des veuves, les cris des » Orphelins, la désolation des Eglises, les murmures des Prêtres & des Moines ne vous-ont-» ils pas effrayé ? Que vous diront S. Benoît & S. » Grégoire, dont l'un ordonne qu'il faut éprouver un Moine pendant un an, & l'autre, qu'on » ne reçoive Moine qu'après trois ans un homme » de guerre ? Ce qui nous fait parler de la sorte, » c'est qu'on ne voit presque plus de bons Princes. » On trouve assez de bons Moines & de bons » Prêtres ; on trouve même plusieurs Militaires » craignans Dieu : mais dans tout l'Occident, à » peine trouve-t-on quelques bons Princes, qui » craignent & qui aiment le Seigneur de tout » leur cœur. « La Lettre est datée du second de Janvier, Indiction II. c'est-à-dire de l'an 1079.

Grégoire avoit raison de vouloir conserver à l'Eglise les bons Princes : il n'éprouvoit que trop alors ce que les mauvais Princes peuvent lui faire de maux. Henri IV. Roi de Germanie persécutoit cruellement le S. Siége & les Evêques

François soumis à son Empire. Mais la suite nous fera voir que son crime ne fut pas heureux, & qu'il s'attira à lui-même plus de malheurs qu'il n'en causa à l'Eglise, quoiqu'il lui en ait causé de grands. C'est que la Religion est le plus ferme appui du Thrône; & l'on n'a pas encore vû, qu'on l'ait changée ou renversée dans un Etat, sans renverser l'Etat même. Henri IV. Empereur ou Roi de Germanie en fit une triste expérience, comme je vais le dire en peu de mots, autant qu'il sera nécessaire pour l'intelligence de l'histoire que j'écris.

Vers l'An 1079.

Dès que les sujets de Henri s'apperçurent qu'il vouloit les entraîner dans le Schisme par la déposition qu'il avoit prétendu faire du Pape, il se fit un grand changement dans les esprits à son égard. La plûpart des Seigneurs & des Princes Allemans étoient mécontens de son gouvernement, & ils ne furent pas fâchés d'avoir trouvé ce prétexte de secoüer le joug. Cependant croyant le mettre de plus en plus dans son tort, ils allérent le prier de se réconcilier avec le Pape, & de corriger les excès qu'on lui reprochoit. Ils lui déclarérent même que s'il demeuroit un an excommunié sans se faire absoudre, ils ne le reconnoîtroient plus pour leur Roi. Henri parut recevoir cette députation avec reconnoissance, & promit d'obéir aux decrets du Pape & de suivre les conseils des Princes. Les Seigneurs Allemans arrêtérent en même temps, qu'il se tiendroit une grande assemblée à Ausbourg, où le Pape seroit

Révolte des Allemans contre Henri IV.

Vers l'An 1079.

Henri IV. vient en Italie pour se faire absoudre.

invité de se trouver, pour y examiner la cause de Henri. Grégoire promit de s'y rendre; mais Henri le prévint, & alla lui-même en Italie pour faire sa paix avec le Pape, qu'il trouva en chemin pour se rendre en Allemagne.

Les Seigneurs Allemans demandent & reçoivent l'absolution.

Lambert. in Chron.

Grégoire VII. ayant appris l'arrivée de l'Empereur, & ne sçachant à quel dessein ce Prince venoit en Italie dans le fort de l'hyver, se retira par le conseil de la Comtesse Mathilde dans la forteresse de Canusio. Les Evêques Allemans & les Laïques qui avoient été excommuniés, vinrent l'y trouver pour lui demander l'absolution. Ils étoient en habits de pénitens, vêtus de laine sur la chair, & nuds pieds malgré la rigueur du froid. Le Pape les reçut avec bonté. Il leur dit qu'on ne devoit pas refuser la miséricorde à ceux qui la demandent avec humilité; mais qu'étant demeurés si long-temps dans leur désobéissance, il falloit les éprouver. Il leur imposa des pénitences proportionnées à leurs forces, & les fit enfermer dans des cellules séparées, où il leur fit observer un jeûne rigoureux pendant quelques jours. Après quoi les ayant fait venir en sa présence, il leur donna l'absolution, leur défendant de communiquer avec l'Empereur, & même de lui parler, si ce n'étoit pour le porter à la soûmission.

Pendant ce temps l'Empereur envoya au Pape la Comtesse Mathilde, S. Hugues Abbé de Clugni, la Comtesse de Savoye & quelques Princes d'Italie, pour le conjurer de lui accorder l'absolution. Grégoire répondit qu'il ne paroissoit pas

Vers l'An 1079.

juste de juger un accusé en l'absence des accusateurs ; que Henri pouvoit se rendre à l'Assemblée d'Ausbourg, & qu'on y examineroit sa cause selon les loix de l'équité. Les Envoyés repliquérent que l'année depuis que l'Empereur avoit été excommunié, étant bientôt révoluë, les Seigneurs Allemans n'attendoient que ce terme pour se soustraire entiérement à l'obéissance de ce Prince ; & qu'ainsi ils conjuroient Sa Sainteté de l'absoudre au plûtôt : qu'au reste il étoit prêt de se soûmettre à tout. » Le Pape, dit : S'il est « vraiment repentant, qu'il me remette sa Cou- « ronne, & les autres marques de sa dignité, & se « reconnoisse indigne de les porter. « Cette condition ayant paru trop dure, le Pape se laissa flechir, & dit : » Qu'il vienne, & qu'il répare par » son obéissance l'injure qu'il a faite au S. Siége. «

Henri se rendit en effet à la forteresse de Canusio, à laquelle il y avoit trois enceintes de murailles. Il laissa tous ceux qui l'accompagnoient, en dehors de la premiére enceinte, & entra seul dans la seconde pieds nuds, vêtu de laine & sans aucune marque de sa dignité. Il demandoit humblement miséricorde, & faisoit compassion à ceux qui le voyoient. Le Pape qui vouloit l'éprouver, le laissa à jeun jusqu'au soir sans l'admettre à l'audience. Henri ne se rebuta point. Il revint les deux jours suivans, & fut traité de la même maniére, ensorte qu'on commençoit à accuser le Pape de cruauté. Enfin le quatriéme jour, le Pape l'ayant admis à l'audience, consentit à lui donner l'ab-

Humilité avec laquelle Henri demande au Pape l'absolution.

Lambertus ibid.

Vers l'An 1079.

ſolution, à condition qu'il ſe trouveroit à l'Aſſemblée des Seigneurs Allemans, pour y répondre à leurs accuſations dont Sa Sainteté ſeroit le Juge, ſi elle le jugeoit à propos; & que ſuivant la ſentence qui ſeroit renduë, lui Henri conſerveroit ſon Royaume, ou y renonceroit de bon gré; mais qu'en attendant ce jugement, il ne porteroit ni la Couronne ni d'autres marques de ſa dignité.

Il eſt abſous des Cenſures.

Henri parut accepter volontiers ces conditions, jura de les obſerver, & reçut l'abſolution. Le Pape alla enſuite célébrer la Meſſe, où l'Empereur Henri aſſiſta avec les Seigneurs de ſa ſuite. A la Communion, le Pape le fit approcher de l'Autel; & tenant en main le Corps du Seigneur, il lui dit : » Il y a long-temps que vous & vos » fauteurs m'avez accuſé d'être parvenu au ſouverain Pontificat par la voie de la Simonie, & » d'avoir commis, avant ou après mon Epiſcopat » d'autres crimes qui m'ont rendu indigne des » Ordres ſacrés. Quoiqu'il me ſoit facile de me » juſtifier par le témoignage de ceux qui ſçavent » comment j'ai vêcu depuis mon enfance, & qui » m'ont élevé ſur le Siége Apoſtolique; cependant » afin qu'on ne croye pas que je compte plus ſur » le témoignage des hommes que ſur celui de » Dieu, & pour ôter toute ombre de ſcandale; » voici le Corps du Seigneur que je vais prendre » en preuve de mon innocence; afin que ſi je » ſuis innocent, le Dieu tout puiſſant m'abſolve » aujourd'hui, & que ſi je ſuis coupable, il me » faſſe mourir ſubitement. « Ayant dit cela, il

Grégoire VII. ſe purge par l'épreuve de l'Euchariſtie.

prit une partie de l'hostie, & la consuma; le peuple qui étoit présent, fit de grandes acclamations pour féliciter le Pape de sa justification. Vers l'An 1079.

Le Pape ayant fait faire silence, se tourna vers l'Empereur avec l'autre partie de l'hostie, & lui dit. » Faites, mon fils, ce que vous m'avez vû faire, vous sçavez de quoi vous accusent les Princes Allemans. Montrez votre « innocence par le jugement de Dieu, fermez « la bouche à vos adversaires; & ôtez le scandale « de l'Eglise. « L'Empereur Henri étrangement surpris de cette proposition, ne sçavoit quel parti prendre. Il se retira de l'Autel, & après avoir conféré avec ses confidens, il dit que ses accusateurs n'étant pas présens, il prioit le Pape de remettre cette affaire au Concile général. Le Pape y consentit, & après la Messe il donna à dîner à l'Empereur, & l'avertit avec bonté de la maniére dont il devoit se conduire; mais ce Prince oublia bientôt ses promesses. Les Seigneurs & les Evêques Lombards la plûpart excommuniés, fâchés de ce qu'il avoit fait sans eux sa paix avec le Pape, le menacérent de quitter son parti. Pour les regagner, il s'engagea de nouveau dans le schisme, & ne tint rien de ce qu'il avoit promis.

Les Seigneurs Allemans ayant appris cette inconstance de Henri, le regardérent comme déchû du Trône, & élurent pour leur Roi Rodolfe Duc de Suabe. Gégoire VII. protesta qu'ils avoient fait cette Election sans sa participation: cependant Henri en fut si irrité contre lui, que pour

Vers l'An 1079.

Guibert Antipape.

s'en venger, il fit quelque temps après élire pour Antipape Guibert Archevêque de Ravenne. Ainsi lorsqu'on croyoit l'orage conjuré par la réconciliation de Henri, l'Eglise Romaine & l'Empire se virent replongés dans les plus grands malheurs.

Grégoire n'abandonna pas le gouvernail au fort de la tempête : il tint plusieurs Conciles à Rome, & en fit tenir dans les autres parties du monde Chrétien, sans que son application à éteindre le Schisme, diminuât en rien sa vigilance à déraciner les vices qui déshonoroient l'Eglise. Les combats qu'il eut à soûtenir contre les Schismatiques d'Allemagne, de Lorraine, & d'Italie, ne l'empêchérent pas de continuer avec la même vigueur la guerre qu'il avoit déclarée à la Simonie & à l'Hérésie qui désoloient toûjours l'Eglise de France.

Berenger cité à Rome.

Grégoire ayant appris qu'à la faveur des troubles de l'Eglise, Berenger malgré tant d'abjurations persistoit à dogmatiser contre la présence réelle de Jesus-Christ au Sacrement de nos Autels, l'avoit cité dès l'an 1078. pour comparoître à Rome, où il eut la patience de l'entendre dans deux Conciles. Comme Berenger ne put justifier sa foi sur l'Eucharistie, il fut contraint de dire encore une fois anathême à ses sentimens; & pour convaincre les Peres de sa Catholicité, il dressa lui-même un formulaire, ou une profession de foi conçûë en ces termes. » Je confesse que le pain » offert à l'Autel, est après la consécration le

Apud Mabill. t. 2. Analect.

» vrai

vrai corps du Christ, ce corps qui est né de la « Vierge, qui a souffert sur la Croix; & que le vin « offert à l'Autel, est après la consécration le vrai « sang qui a coulé du côté du Christ, & je pro- « teste que je crois de cœur ce que je prononce « de bouche: qu'ainsi Dieu & ces saintes Reliques « m'ayent en aide. «

Vers l'an 1079.

Profession de foi de Berenger.

Plusieurs Evêques de ce Concile qui connoissoient la dissimulation & l'artifice de Berenger, ne crurent pas cette profession suffisante pour parer à ses fourberies & à ses équivoques; d'autant plus qu'il n'y faisoit nulle mention de la transubstantiation. Ainsi on remit à traiter plus amplement de cette affaire dans un Concile plus nombreux qui devoit se tenir à Rome l'année suivante 1079. Il s'y trouva cent cinquante Evêques ou Abbés. » Nous y avons assisté, dit « l'Auteur Anonyme que nous avons déja cité, « & nous avons vû que Berenger paroissant au « milieu du Concile, a détesté avec serment son « hérésie touchant le Corps du Seigneur, en pré- « sence du Pape, de cent cinquante Evêques & « Abbés & d'un nombre infini d'Ecclésiastiques. « Berenger y fit une nouvelle profession de foi qui lui fut dictée, & qui est conçûë en des termes qui ne laissent aucun subterfuge à la mauvaise foi: la voici.

Anonym. Chiffletianus.

» Je Berenger crois de cœur & confesse de « bouche que le pain & le vin offerts à l'Autel, « sont par le mystere de la priére sacrée & des « paroles de Nôtre Rédempteur, changés substan- «

Nouvelle profession de foi de Berenger.

T. 10. Conc. p. 378.

L'AN 1079. » tiellement en la vraye, propre & vivifiante » chair, & au ſang de Jeſus-Chriſt nôtre Sei- » gneur, & qu'après la conſécration c'eſt le » vrai corps qui eſt né de la Vierge, qui a été » attaché à la Croix, & offert pour le ſalut du » monde, & qui eſt maintenant aſſis à la droite » du Pere, & que c'eſt le vrai ſang qui a coulé » de ſon côté; & cela non-ſeulement par le ſigne » & la vertu du Sacrement, mais dans la pro- » priété de la nature & la vérité de la ſubſtance, » comme il eſt contenu dans cet écrit que j'ai » lû, & comme vous l'entendez. Je crois ainſi, » & je n'enſeignerai rien déſormais de contraire » à cette foi: qu'ainſi Dieu & ces SS. Evangiles » m'ayent en aide.»

On ne pouvoit rien de plus précis que cette profeſſion de foi: auſſi le Pape en fut-il ſatisfait; & pour précautionner Berenger contre les rechutes, il lui défendit de la part de Dieu & des SS. Apôtres Pierre & Paul de dogmatiſer ſur l'Euchariſtie, ou même de diſputer dans la ſuite en aucune maniére ſur cet article avec perſonne, à moins que ce ne fût pour convertir ceux qu'il pourroit avoir égarés. Le Pape donna même à Berenger des Lettres teſtimoniales, qui faiſoient foi de la pureté de ſa doctrine, & par leſquelles il étoit défendu ſous peine d'excommunication de le traiter d'hérétique. Mais qu'il eſt rare qu'un chef de parti ſe rétracte ſincérement!

T. 10. Conc. p. 410.

Toutes ces précautions furent encore inutiles

contre la mauvaiſe foi d'un Novateur, qui depuis tant d'années ſe joüoit des ſermens & des formulaires, toûjours prêt à jurer & à ſigner tout ce qu'on vouloit, & à retracter ſes ſignatures, dès qu'il croyoit le danger paſſé. A peine Berenger étoit-il de retour en France, que pour ſoutenir ſon parti, il écrivit contre la derniere profeſſion de foi qu'on lui avoit fait ſouſcrire au Concile de Rome. Il déclare qu'il ne l'avoit ſignée que pour éviter la mort, & qu'ainſi on ne pouvoit pas ſe prévaloir de ſa ſignature. Il oſe même avancer dans le même Ecrit que le Pape avoit montré du penchant pour ſa doctrine, que Sa Sainteté auroit été contente de la courte profeſſion de foi qu'il lui avoit préſentée, ſi la malignité de quelques Cardinaux, ne l'avoit obligée d'en exiger une plus diffuſe. Il a le front d'aſſurer que le Pape incertain du parti qu'il devoit prendre ſur les conteſtations préſentes, ordonna des prieres & des jeûnes, pour obtenir que Dieu lui fît connoître qui penſoit le mieux ſur l'Euchariſtie, ou de lui Berenger, ou de l'Egliſe Romaine, & qu'après trois jours de jeûne, la Sainte Vierge avoit répondu, *qu'il ne falloit rien penſer ni rien croire de l'Euchariſtie, que ce qui étoit marqué dans les Ecritures, contre leſquelles Berenger n'avoit rien avancé.*

L'AN 1079.

Berenger relaps.

Ap. Mabill. præf. ad part. 2. ſæcul. 6. Bened.

C'eſt ainſi que les Novateurs écrivent effrontément les plus hardies impoſtures. Il n'y a pas ſujet de s'en étonner : ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'après avoir trompé tant de fois par les menſonges les plus impudens, ils trouvent enco-

L'AN 1079. re des dupes prêts à croire ceux qu'ils inventent de nouveau. La foi de Grégoire VII. ne pouvoit être suspecte : cependant la bonté qu'il témoigna à Berenger, qu'il croyoit converti, donna lieu de le calomnier sur l'Article. Tant il est dangereux à ceux qui sont chargés de réprimer les Hérétiques, de montrer quelquefois pour eux trop de bonté, dans l'espérance même de les gagner !

L'AN 1080. Le nouvel Ecrit de Berenger causa dans la France un scandale qui obligea le Légat Hugues à citer de nouveau cet Hérésiarque au Concile qu'il tint à Bourdeaux l'an 1080. On avoit eu jusqu'alors trop de patience à souffrir les variations de cet artificieux Sectaire. Toutes les personnes désintéressées étoient indignées de ses parjures ; & celles qui avoient du zele murmuroient hautement. Il sentit qu'il ne pourroit plus éviter la punition qu'il meritoit, & il prit enfin le parti de se soumettre sincérement, du moins à ce qu'il parut. On ne sçait pas le détail de ce qui se passa au Concile de Bourdeaux ; mais Berenger alla au retour se cacher dans l'Isle de S. Côme & de S. Damien proche de Tours, pour y faire pénitence des troubles & des scandales qu'il avoit excités dans l'Eglise. Il y passa dans une exacte retraite les huit années qu'il vécut encore. Il mourut la veille de l'Epiphanie l'an 1088. dans de beaux sentimens de repentir, si nous en croyons quelques Auteurs. On assure qu'étant à l'article de la mort, » il s'écria : » C'est en ce jour de son Epiphanie » que mon Seigneur Jesus-Christ se manifestera à

Retraite & conversion de Berenger.

Guillelm. Malmesb. & in Biblioth. Floriacensi part. 1. p. 518.

moi pour me récompenser à cause de ma pe- « nitence, comme je l'espere, ou comme je le « crains, pour me punir à cause des autres que j'ai « pervertis. « L'AN 1080.

Cependant la sincérité de sa conversion est encore un problême pour quelques Critiques. Ce qu'il nous suffit de sçavoir, c'est qu'il passa alors pour constant qu'il étoit mort dans la foi Catholique. Il fut enterré à Tours dans le Cloître de S. Côme, où les Chanoines de S. Martin vont tous les ans reciter le Pseaume *De profundis*, sans faire mention de lui. Hildebert alors Professeur dans l'Ecole du Mans & depuis Evêque de la même ville, & ensuite Archevêque de Tours, avoit été disciple de Berenger. Il en composa une magnifique Epitaphe, où il paroît n'avoir consulté que son cœur; car il y donne des éloges (a) outrés à un homme, qui avoit causé tant de troubles dans l'Eglise. A l'en croire, c'est l'envie qui a persecuté un Sçavant qui sera toûjours l'objet de l'admiration de l'Univers, & dont la mémoire ne mourra jamais. Hildebert n'étoit cependant pas dans les sentimens de Berenger. Mais les Novateurs ont toûjours soin de gagner de célebres Ecrivains pour faire donner des loüanges à leurs chefs.

Le Pape Grégoire en travaillant à purger la

(a) On peut juger de cette Epitaphe par ces quatre premiers vers.

Quem modo miratur, semper mirabitur orbis,
Ille Berengarius non obiturus obit.
Quem sacra fidei fastigia summa tenentem
Jani quinta dies abstulit, ausa nefas.

Vers l'An 1080.

France des erreurs de Berenger, ne négligeoit pas des affaires moins importantes. Il étendoit ses soins à tout ce qui pouvoit intéresser son zéle ; & il poursuivoit chaque affaire comme s'il n'en eût eu qu'une sur les bras. Il reçut de grandes plaintes de la conduite de Reignier Evêque d'Orleans, & il le cita à Rome. Mais Reignier méprisa la citation. Le Pape écrivit à Richer de Sens & à Richard de Bourges de s'assembler ensemble, & de sommer Reignier de comparoître devant eux. S'il refuse de le faire, ou s'ils le trouvent coupable, il leur ordonne de le déposer & de mettre en sa place un nommé Samson en faveur de qui ces Prélats lui avoient écrit. Les crimes que l'on reprochoit à Reignier étoient, la simonie, de s'etre fait ordonner Evêque avant qu'il eût l âge & sans une élection canonique. Reignier fut en effet déposé, & Samson mis en sa place. Grégoire écrivit aux habitans d'Orleans pour le leur recommander.

Ep. Greg. l. 5. ep. 8.

L. 5. ep. 14.

Le Pape ayant appris que le Siege d'Arles étoit vacant depuis long-temps, y envoya Leger Evêque de Gap pour faire élire un Archevêque. Il manda en même-temps aux habitans d'Arles que s'ils ne pouvoient convenir entre eux d'un sujet digne, ils remissent entre les mains de l'Evêque de Gap un compromis, par lequel ils s'obligeassent de reconnoître & de recevoir pour leur Archevêque celui que le Pape leur envoyeroit.

L. 5. ep. 21.

Grégoire donna aussi ses soins à retrancher les

ſcandales de l'Epiſcopat dans la Bretagne Armorique. Johenoeus Archevêque de Dol, ainſi qu'il ſe nommoit, avoit éludé les procédures commencées contre lui depuis long-temps. Il avoit obtenu ce Siége à force de préſens qu'il avoit faits au Comte Alain; & étant Evêque il s'étoit marié publiquement, & avoit marié ſes filles en leur donnant pour dot les biens de l'Egliſe. Grégoire VII. ayant appris ces horribles ſcandales, ne tarda pas d'y remédier. Il dépoſa Johenoeus & ordonna qu'on élût un autre Evêque. Le Clergé & le peuple de Dol élurent un jeune homme nommé Gilduin, qu'ils envoyérent à Rome pour y être ordonné. Le Pape ne fut pas ſatisfait de cette élection à cauſe de la jeuneſſe de Gilduin, & il ordonna pour le Siége de Dol, Evéne (a) Abbé de S. Melaine, qui étoit venu à Rome avec Gilduin qu'on avoit élu. Grégoire écrivit en même-temps à Guillaume Roi d'Angleterre de ne plus protéger un Prélat auſſi ſcandaleux que Johenoeus.

Vers l'An 1080.

Ep. Greg. ap. Martenne inter acta in causâ Dolenſ. Epiſcop. p. 57.

Il écrivit auſſi au peuple de Dol que le jeune homme qu'ils avoient élu, s'étoit déſiſté de ſon élection, & que c'étoit à ſa priere qu'il avoit ordonné Evéne. Il manda aux Evêques Bretons que pour l'honneur de la Province, il avoit accordé le *Pallium* à Evéne, à condition cependant qu'il ſe ſoumettroit, quand il plairoit au S. Siége de terminer la cauſe pendante depuis ſi long-temps

Ibid. p. 59.

(a) Evéne eſt nommé *Evetius* dans les Lettres de Grégoire VII. & quelquefois *Yvo*: ce ſont des fautes de Copiſtes, dont j'ai cru devoir avertir.

Vers l'An 1080. entre l'Eglise de Tours & celle de Dol touchant les droits de Metropolitain ; promettant néanmoins que si l'Eglise de Dol perdoit le titre de Metropole, il ne laisseroit pas de permettre à Evéne de porter le *Pallium* & d'accorder à cette Eglise d'autres privileges pour la dédommager. Evéne fut un digne Prélat, s'il gouverna son Eglise comme son Monastére. Car quand il prit possession de l'Abbaye de S. Mélaine, il n'y trouva qu'un Religieux ; & il en laissa cent en la quittant.

Radulfe Archevêque de Tours se plaignit au Pape de ce qu'il accordoit le *Pallium* à ce prétendu Archevêque de Dol. Grégoire lui répondit qu'il avoit tort de s'en formaliser, qu'il devoit attendre sans murmure la décision de cette grande cause, qu'il passeroit lui-même en France de Germanie, où il vouloit aller, ou qu'il y envoyeroit ses Légats pour la terminer.

Ibid. p. 61.

Ep. Greg. ad Britann. & Turon. ibid. p. 65.

On avoit examiné cette affaire dans un Concile tenu à Rome l'an 1078. mais on ne put la décider ; parce que l'Evêque de Dol prétendit avoir oublié dans le pays un titre qui lui étoit favorable. Ainsi le Pape en renvoya la connoissance à ses Légats, qui ne la terminérent pas non plus ; & cette dispute dura encore plus d'un siécle.

Pendant ce temps-là Guillaume Roi d'Angleterre avoit prié le Pape de faire revoir la cause de Johenoeus. Le Pape ne put le refuser à ce Prince. Mais les excès de ce Prélat étoient si notoires,

res, que ce nouvel examen ne tourna qu'à ſa confuſion. Chaſſé de ſon Egliſe, il ſe retira au Mont S. Michel, non pour s'y faire Moine, mais comme dans une place forte, d'où il fit des excurſions contre les habitans de Dol. Vers l'An 1080.

Vers le même-tems Grégoire VII. accorda, ou comme il s'exprime, il confirma la Primatie de l'Egliſe de Lyon ſur les quatre Provinces Lyonnoiſes, à condition cependant que les Archevêques de Lyon, qui auroient été élus par ſimonie & qui auroient reçu l'Inveſtiture de quelques perſonnes laïques, ne joüiroient pas de ce privilége. C'eſt ce qu'il manda à Gebuin Archevêque de Lyon par une Lettre datée du 18. de Février, Indiction II. c'eſt-à-dire, l'an 1079. Il écrivit en même-temps aux Archevêques de Roüen, de Tours, & de Sens, qu'ils euſſent à reconnoître la Primatie de Lyon ſur leurs Provinces. Radulfe de Tours ſe ſoumit au Décret avec ſes Suffragans. Mais Richer Archevêque de Sens s'y oppoſa avec force. On ne voit pas que l'Archevêque de Roüen ait fait alors aucun Acte, ou pour ſe ſoumettre à cette Primatie, ou pour refuſer de la reconnoître. Nous verrons ailleurs la ſuite de cette affaire, que Hugues de Die ſoutint avec vigueur, quand après la mort de Gebuin, il eut été transferé à l'Archevêché de Lyon, l'an 1082.

L. 6. ep. 34.

L. 6. ep. 35.

Hug. Flav. in Chron.

Ce Légat travailloit toujours avec le même zele à réformer la France par les fréquens Conciles qu'il tenoit. Il en tint un à Bourdeaux l'an 1080. avec Amat Evêque d'Oleron, qui lui avoit

Vers l'An 1080.

été associé dans sa Légation. Amat tint un Concile particulier dans la petite Bretagne, où l'on défendit de donner l'absolution aux pécheurs qui

L. 7. ep. 10.

ne se corrigeoient point. Grégoire avoit écrit aux Bretons contre le même abus qui regnoit parmi eux, & il leur marque qu'il leur envoye Amat pour corriger ce désordre.

Concile de Saintes.

Hugues de son côté tint deux Conciles l'an 1080. le premier à Saintes, où l'on regla que le Monastére de la Réole, qui avoit été arrosé du sang de S. Abbon, appartiendroit au Monastere de Fleuri; le second à Avignon, où il déposa A-

Concile d'Avignon.

chard, qui s'étoit emparé de l'Eglise d'Arles pendant la vacance du Siége, & fit élire en sa place Gibellin. Il fit aussi élire Lantelme Archevêque d'Embrun, Hugues Evêque de Grenoble & Didier Evêque de Cavaillon; & après le Concile il les conduisit la même année à Rome, où ils furent ordonnés. Nous parlerons ailleurs des vertus de S. Hugues Evêque de Grenoble.

Le Légat avoit convoqué à quelqu'un de ces Conciles les Evêques de Normandie avec l'Evê-

L. 9. ep. 5.

que du Mans & l'Abbé de la Couture. Comme ils ne s'y rendirent pas, il les avoit tous excommuniés, excepté l'Archevêque de Roüen. Mais le Pape n'approuva pas la sévérité de Hugues, & il rétablit tous ces Prélats dans leurs fonctions. Il ordonne à son Légat de ménager davantage le

L. 9. ep. 5.

Roi Guillaume Duc de Normandie. » Car, dit » le Pape, quoique ce Prince ne se comporte » pas en certaines choses aussi religieusement que

nous le souhaiterions, cependant parce qu'il « ne détruit point & ne vend point les Eglises, « qu'il n'a point voulu entrer dans le parti des « ennemis du S. Siége, & qu'il a même fait serment « d'obliger les Prêtres mariés à quitter leurs » femmes, & les Laïques qui possédent des dixmes, « à y renoncer, il mérite plus de loüanges & « d'honneur que les autres Rois. «

Le Roi Guillaume montroit en effet un grand zele pour le rétablissement de la discipline en Normandie & en Angleterre. Il fit assembler l'an 1080. un Concile à Lillebonne dans le pays de Caux, où l'on fit treize Canons assez diffus, dont voici les dispositions les plus remarquables.

Concile de Lillebonne.

T. 10. Conc. p. 392.

On ordonne que les Evêques & les Seigneurs veillent à l'observation de ce qu'on nommoit *la Tréve de Dieu*; qu'on punisse selon les Loix ceux qui ont épousé leurs parentes; qu'on ne souffre point que les Prêtres, les Diacres, les Soûdiacres, les Chanoines & les Doyens ayent des femmes: & comme les Evêques avoient montré quelque négligence en ce point, le Roi veut que les Magistrats laïques jugent les Prêtres concubinaires en présence des Officiers de l'Evêque. Le Roi déclare qu'il rendra aux Evêques la connoissance de ces délits, quand ils auront fait paroître plus de zele. On marque plusieurs crimes pour lesquels on devoit payer une amende à l'Evêque, & d'autres pour lesquels on ne devoit pas exiger d'argent, mais seulement mettre le coupable en penitence.

L'AN 1081.

Concile d'Issoudun.

Les deux Légats Hugues de Die & Amat d'Oleron tinrent au mois de Mars de l'an 1081. un Concile à Issoudun, où il se trouva dix-sept Evêques, parmi lesquels étoient quatre Métropolitains; sçavoir, Richard de Bourges, Richer de Sens, Radulfe de Tours & Gosselin de Bourdeaux. Amat excommunia dans ce Concile les Chanoines de S. Martin de Tours; parce qu'ils avoient refusé de le recevoir en Procession à son arrivée en cette ville. Urbain II. accommoda dans la suite cette affaire. C'est une perte pour l'Histoire de l'Eglise que les Actes de tous ces Conciles ne soient pas venus jusqu'à nous. Quelques donations qui y furent faites à diverses Eglises, nous en ont seulement conservé la memoire.

T. 10. Conc. p. 435.

T. 10. Conc. p. 399.

Lisiard Vita Arnulfi.

Concile de Meaux.

Le Légat Hugues de Die tint la même année 1081. un Concile à Meaux, (a) où il déposa Ursion Evêque de Soissons, qui après la mort de Thibauld ou Thetbald avoit obtenu cet Evêché par brigue. Ursion fut cité au Concile, & sur le refus qu'il fit de comparoître, on procéda à sa déposition. Hugues ordonna aussi-tôt au Clergé de Soissons dont la meilleure partie s'étoit renduë à Meaux, d'élire un autre Evêque. Ils élurent le saint Moine Arnoux, qui vivoit reclus dans sa cellule, où il étoit rentré, après qu'il eut abdiqué la charge d'Abbé de S. Médard. Le Légat lui

(a) Le P. Labbe & le P. Mabillon rapportent à l'an 1080. le Concile de Meaux où S. Arnoux fut élu Evêque de Soissons : mais puisqu'il est marqué dans la Vie de ce saint Evêque qu'il fut ordonné un Dimanche 19. de Decembre, ce qui ne convient ni à l'an 1080. ni à l'an 1082. mais à l'an 1081. il faut reconnoître que le Concile où il avoit été élu, s'étoit tenu la même année.

députa aussi-tôt quelques personnes du Concile, pour lui ordonner de sortir de sa cellule & de se rendre au Concile. Cet ordre fut pour lui un coup de foudre. Il obéït cependant malgré sa répugnance ; & dès qu'il parut dans le Concile, on fit relire l'Acte de son élection, qui fut confirmé par les acclamations des assistans. Aussi-tôt sans lui donner le temps de s'excuser, on le fit asseoir au rang des Evêques ; & le Légat lui ordonna en vertu de la sainte obéïssance d'accepter l'Episcopat. Comme Manassès de Rheims Métropolitain de Soissons étoit alors déposé, le Légat voulut lui-même l'ordonner ; & il marqua le jour & lieu où Arnoux devoit se rendre. En attendant, le saint homme retourna à son Monastere ; & après avoir préparé ce qui étoit nécessaire pour son voyage, il partit avec quelques Moines de S. Medard. En chemin il rendit visite à Thibauld Comte de Champagne, qu'il trouva à Vertus au Diocése de Châlons, & dont il fut reçu avec honneur. Il eut en ce lieu quelque mécontentement d'un Moine nommé Ostremare, qui l'accompagnoit : il le renvoya ; mais pour le consoler, il le chargea d'aller à Paris trouver la Reine Berthe, & de lui annoncer de sa part qu'elle étoit enceinte d'un fils qui seroit nommé Louis, & qui gouverneroit le Royaume de France. » Elle aura « dit-il, de la peine à vous croire ; parce qu'elle « n'a pas encore senti le fruit qu'elle porte, mais « elle le sentira bientôt. « La Reine reçut cette nouvelle avec une joye mêlée de crainte. Elle fit auss-

Prédiction de S. Arnoux sur la naissance du Prince Louis.

L'AN 1081.

tôt appeller le Roi qui étoit à la chasse, pour la lui apprendre, & l'événement justifia la prophétie.

Arnoux ayant continué sa route, fut ordonné Evêque par le Légat le 19. Décembre qui étoit le Dimanche avant Noël : ce qui désigne l'an 1081. A son retour il visita le Monastere de Clugni, où il fut reçû par S. Hugues avec de grands honneurs. Mais à son arrivée à Soissons, il trouva Gervais frere d'Ursion l'Evêque déposé avec une troupe nombreuse de soldats pour lui en défendre l'entrée. Ainsi il se retira à Ouchi-le-Château, d'où il gouverna son Diocese.

Troubles & scandales dans l'Eglise de Teroüanne.

Lambert Evêque de Teroüanne étoit accusé de plusieurs crimes, & il avoit été cité au Concile de Meaux dont nous avons parlé. Comme il refusa d'y comparoître, il fut excommunié & déposé. Il parut se moquer de la sentence portée contre lui : mais son peuple qui l'avoit accusé, voulut la faire exécuter. On l'assiégea dans son Eglise, on en força les portes à coups de hache, & on en enleva les ornemens. L'Evêque s'étoit réfugié à l'Autel, on l'en arracha de force, & on lui coupa les doigts de la main droite & la langue. Alors ce Prélat qui avoit méprisé les sommations & le jugement du Concile & du Légat, eut recours au Pape, & alla à Rome pour se plaindre du cruel traitement qu'il avoit reçû de son peuple. Robert Comte de Flandre écrivit à Rome en sa faveur. Le Pape Grégoire qui n'approuvoit, ni la conduite de l'Evêque de Teroüanne, ni celle des habitans de cette ville,

écrivit à ceux-ci une Lettre, où il leur marque que les excès qu'on reproche à leur Evêque, ne justifient point ceux où ils se sont portés contre lui. Ainsi il leur ordonne sous peine d'excommunication de faire une satisfaction de ces attentats devant ses Légats Hugues Archevêque de Lyon, & Hugues Abbé de Clugni. *L'AN 1032.*

Grégoire fit plus : il donna l'absolution à Lambert, après l'avoir fait jurer qu'il s'en rapporteroit au jugement du S. Siége ou de ses Légats touchant l'Evêché de Teroüanne, dont il se plaignoit d'avoir été injustement déposé ; & comme Hugues Archevêque de Lyon étoit suspect à cet Evêque, il lui associa Hugues Abbé de Clugni pour la révision de sa cause. Mais Lambert par ses violences ne tarda pas à justifier le premier jugement du Légat. Car voyant à son retour de Rome que son peuple ne vouloit pas le recevoir, il demanda des troupes à Robert Comte de Flandre, & vint à main armée pour s'emparer de son Eglise. Les Chanoines l'avoient fermée, & ils avoient mis à la porte un crucifix dans les bras duquel ils avoient attaché un Ecrit contenant les causes du refus qu'ils faisoient de le reconnoître pour leur Evêque. Lambert dans sa fureur fit rompre les portes, en fit arracher le Crucifix, & en ôtant violemment l'Ecrit, il cassa la main droite du Christ. Les soldats qui l'accompagnoient, blessérent plusieurs Clercs, & on chassa ceux qui refusérent de communiquer avec ce faux Pasteur.

Greg. l. 9. ep. 32.

L. 9. ep. ...

Vers l'An 1082.

Grégoire ayant appris ces nouveaux attentats, écrivit une Lettre fort pathétique à Gerard de Cambrai, à Roricon d'Amiens, & à Ratbode de Noyon, où il les charge d'aller tous trois ensemble trouver le Comte Robert, pour lui rendre de sa part les Lettres qu'il lui adresse, & le conjurer d'abandonner la protection d'un aussi indigne Prélat que l'étoit Lambert.

Divers Conciles tenus par le Légat.
Chron. S. Petri vivi.

Le Légat Hugues de Die tint trois autres Conciles l'an 1082. Le premier au Monastere de Charroux, où il déposa Boson Evêque de Saintes; le second à Saintes, où il ordonna Ranulfe Evêque de cette ville; le troisiéme à Meaux, où il ordonna Evêque de Meaux Robert Abbé de Rebais. Mais comme il fit cette Ordination sans la participation du Métropolitain, Richer Archevêque de Sens excommunia Robert, & ordonna quelques années après Vautier ou Gautier II. du nom.

De SS. Evêques qui édifioient alors l'Eglise, la dédommageoient des scandales que donnoient si souvent l'ambition & la violence jusque dans le Sanctuaire. S. Hugues qui avoit été ordonné Evêque de Grenoble, étoit un des plus SS. Prélats de son temps. Il étoit originaire du territoire de Valence, d'un lieu nommé Château sur l'Isere. Hugues alors Evêque de Die ayant connu son mérite, le prit à sa suite, & il se servit utilement de lui dans la poursuite qu'il faisoit des desordres du Clergé.

S. Hugues Evêque de Grenoble: précis de sa vie.

Vit. S. Hug. Gratianop. ap. Boll. 1. April.

Hugues ayant été élu Evêque de Grenoble, ne

L'AN 1082.

ne voulut pas recevoir l'Ordination de Guarmond (a) de Vienne, qui étoit accusé de Simonie, & il alla à Rome comme nous l'avons dit. La Comtesse Mathilde qui étoit alors la plus zélée protectrice de l'Eglise, lui témoigna beaucoup d'amitié, & lui fit présent d'un Bâton Pastoral & de plusieurs livres. Il trouva en arrivant à Grenoble un peuple indocile & ignorant, un Clergé Simoniaque, des Prêtres concubinaires ou mariés publiquement, des Laïques usuriers & usurpateurs des biens de l'Eglise : c'étoit un vaste champ à son zéle. Il travailla avec courage à retrancher tous ces scandales ; mais le fruit ne répondant pas à ses travaux & à ses desirs, il quitta son Siége, après environ deux ans d'Episcopat, & se retira à la Chaise-Dieu, où il prit l'habit Monastique. Il n'y demeura qu'un an. Car le Pape Grégoire ayant appris le lieu de sa retraite, lui ordonna de retourner à son Eglise, & de ne pas préférer son repos au salut des ames dont il étoit chargé. Hugues obéit, mais il conserva le reste de sa vie dans l'Episcopat, l'amour & les pratiques de la vie Monastique. Il en donna bientôt des preuves par la maniere dont il reçut S. Bruno & ses Compagnons.

Bruno qui renouvella dans l'Occident l'exemple des Anachoretes d'Orient, étoit né à Cologne où il fut élevé. Il fit ses études en France, où la capacité qu'il acquit, lui fit donner la Chaire de

Commencemens de S. Bruno.

(a) Guarmond de Vienne est le même qui dans d'autres Actes est appellé Herman, & qui fut excommunié par Gregoire VII. au Concile de Rome l'an 1076.

Vers l'An 1082.

l'Ecole de Rheims. (*a*) Manaſsès Archevêque de Rheims le fit ſon Chancelier, comme il paroît par quelques Actes que Bruno a ſignés en cette qualité. Mais les bienfaits dont Manaſsès le combla, ne lui fermérent pas les yeux ſur les excès, où ce Prélat ſe portoit, & n'affoiblirent pas ſon zéle. Bruno fut, comme nous l'avons dit, un des principaux accuſateurs de ce Prélat, qui pour l'en punir, le priva de ſes Bénéfices. Bruno eut moins de chagrin de ces mauvais traitemens que des ſcandales que donnoit l'Archevêque. Il ſe retira d'abord à Cologne, où il fut quelque temps Chanoine de S. Cunibert : mais Dieu l'appelloit à un état plus parfait. Dès le temps que Bruno étoit à Rheims ſous l'Archevêque Manaſsès, il forma avec quelques-uns de ſes amis le deſſein d'embraſſer enſemble la vie Monaſtique. C'eſt ce qu'il raconte lui-même dans une Lettre à Radulfe le Verd alors Prevôt de l'Egliſe de Rheims.

Motifs de ſa Converſion.

» Vous vous ſouvenez, lui dit-il, que vous & moi » & Fulcius le Borgne nous promenant un jour » dans un jardin proche la maiſon d'Adam où » je logeois, après avoir diſcouru enſemble de » la caducité des biens & des plaiſirs de la terre » comparés à la durée des joyes céleſtes, nous » fûmes ſi embraſés de ferveur, que nous pro- » mîmes & voüâmes au S. Eſprit, de quitter au

(*a*) Quelques-uns croyent que Fulbert de Chartres fut le maître de S. Bruno dans la Philoſophie : Les autres penſent que ce fut Berenger. J'ai ſuivi ailleurs ce dernier ſentiment fondé ſur la Chronique de S. Maixent, dont voici les termes : *Fulbertus docuit Berengarium Canonicum Sancti Martini, qui item Brunonem Remenſem & alios multos hæredes Philoſophiæ reliquit.* Il faut cependant convenir que ce texte eſt équivoque, parce que le *qui* peut ſe rapporter à Fulbert ou à Berenger.

plûtôt les choses périssables, & de prendre l'habit Monastique pour tâcher de mériter les biens « éternels ; ce que nous n'aurions pas différé « d'exécuter, sans un voyage que Fulcius fit alors « à Rome. « Cette Lettre de S. Bruno fait assez « voir que la conférence qu'il eut avec ses amis sur la vanité des biens de la terre, fut la premiére cause de sa retraite, après le dégoût & les chagrins qu'il avoit de vivre sous un Archevêque aussi scandaleux que Manassès. Ce Prélat quoique déposé se maintint quelque temps dans son Siége : mais il fut enfin chassé par son peuple, & il se retira à la Cour de Henri Roi de Germanie, où il mourut misérablement hors de la Communion de l'Eglise. Rainald Trésorier de S. Martin de Tours qui avoit été élu en sa place, devint tranquille possesseur de ce grand Siége.

Guibert. de vitâ suâ.

Ce changement ne fit pas perdre de vûë à Bruno le pieux dessein qu'il avoit conçû. Pour l'exécuter, il s'associa six Compagnons d'une grande ferveur. Ils délibéroient encore quel genre de vie ils embrasseroient pour mieux servir le Seigneur. Mais après avoir consulté plusieurs SS. Personnages, & entre autres un S. Hermite d'une grande réputation, qui pouvoit être S. Etienne de Muret ou S. Robert de Molesme, ils se rendirent à Grenoble auprès de S. Hugues Evêque de cette ville. Ce S. Evêque qui la nuit précédente avoit vû en songe sept étoiles, jugea que Dieu lui avoit voulu par-là faire connoître le mérite de ces sept Pélerins, & que c'é-

S. Hugues reçoit S. Bruno & ses Compagnons, & leur donne la Chartreuse.

L'AN 1084. toit comme autant d'astres qui venoient éclairer son Diocese. Il les reçut avec joye, & leur donna pour leur demeure des montagnes affreuses proche de Grenoble nommées *la Chartreuse*. Ils y bâtirent un Oratoire en l'honneur de la sainte Vierge; & s'étant fait des Cellules autour de cette Chapelle, ils en prirent possession vers la S. Jean de l'an 1084. Tels furent les commencemens du nouvel Ordre, qui a donné tant d'édification à l'Eglise, & en particulier à la France, où il a pris naissance. La Chartreuse cette premiére demeure des Disciples de S. Bruno, a donné son nom à toutes les autres maisons de cet Institut, & aux solitaires qui l'ont embrassé.

Je n'ai point rapporté parmi les causes de la conversion de S. Bruno, le prétendu miracle du Chanoine, qui ressuscitant, dit-on, pour un moment pendant ses obséques, s'écria qu'il étoit damné. Aucun des Auteurs contemporains qui ont parlé de la retraite de Bruno, n'a fait mention de cet événement, lequel cependant n'étoit pas de nature à être omis, s'il eût été véritable. On convient assez aujourd'hui que cette histoire est supposée (*a*); & on l'a en effet retranchée du Breviaire Romain. La vie de S. Bruno est si merveilleuse par elle-même, que ce seroit faire in-

(*a*) Le P. Colombi Jesuite a fait une assez longue dissertation pour soûtenir la vérité de cette histoire. Il cite plusieurs Chroniques manuscrites des Chartreux qui en parlent. Mais outre qu'on pourroit proposer bien des difficultés sur l'âge de ces Manuscrits, la saine Critique ne permet pas d'admettre comme véritable un fait si extraordinaire, dont nul des Auteurs Contemporains qui ont parlé de S. Bruno, n'a fait aucune mention, & dont S. Bruno lui-même n'a point parlé en rapportant les motifs de sa Conversion.

jure à ce S. Patriarche, que d'y ſuppoſer de fauſſes merveilles. L'AN 1084.

Bruno mena avec ſes Compagnons une vie Angelique dans les montagnes affreuſes de la Chartreuſe; & leur nombre s'accrut bientôt. Voici ce que Guibert Abbé de Nogent célébre Auteur de ce temps là, dit de la maniére de vivre des premiers Chartreux.

Peinture de la vie des Chartreux. *Guibertus. l. 1. c. 10. de vit. suâ. p. 468.*

» Leur Egliſe, dit-il, eſt bâtie proche le ſommet de la montagne. Ils ont un Cloître aſſez « commode: mais ils ne demeurent pas enſemble comme les autres Moines. Chacun a ſa « Cellule autour du Cloître, où ils travaillent, « dorment & prennent leur réfection. Le Dimanche ils reçoivent de l'Econome du pain & « des légumes pour la ſemaine. Les légumes ſont « le ſeul mets qu'ils faſſent cuire chez eux: une « fontaine leur fournit de l'eau pour boire & pour « les autres uſages par des canaux qui vont aboutir à toutes les cellules. Les Dimanches & les « jours ſolemnels ils mangent du fromage & quelques poiſſons, quand des perſonnes de piété leur « en ont donné; car ils n'en achetent point. Pour « de l'or, de l'argent & des ornemens de l'Egliſe, « ils n'en reçoivent pas, quand on leur en offre. « Ils n'ont pour toute argenterie, qu'un Calice. « Ils ne s'aſſemblent pas dans l'Egliſe aux heures « ordinaires: ſi je ne me trompe, ils entendent la « Meſſe les Dimanches & les jours de fête. Ils ne « parlent preſque jamais; & s'il eſt beſoin de faire « entendre quelque choſe, ils le font par ſigne. «

L'AN 1084. » Quand ils boivent du vin, il eſt ſi trempé qu'il » n'a aucun goût, & ne vaut guéres mieux que de » l'eau. Ils portent le cilice ſur la chair : leurs au- » tres habits ſont aſſez minces. Ils ſont gouver- » nés par un Prieur : l'Evêque de Grenoble leur » tient lieu d'Abbé. Mais quoiqu'ils ſoient fort » pauvres, ils ont cependant une riche Biblio- » theque.

» Le Comte de Nevers, continuë Guibert, les » étant allé viſiter cette année par dévotion, eut » pitié de leur pauvreté, & leur envoya à ſon re- » tour de l'argenterie d'un grand prix. Ils la lui » renvoyérent ; & le Comte édifié de ce refus, » leur envoya des cuirs & des parchemins, » qu'il ſçavoit leur être néceſſaires pour tranſcrire » des livres. Comme la Chartreuſe eſt une terre » ſtérile, ils ſement peu de bled ; mais ils en ache- » tent avec les toiſons de leurs brebis, dont ils » nourriſſent de grands troupeaux. Au bas de la » montagne demeurent plus de vingt Laïques » qui les ſervent avec une grande affection, & » qui ont ſoin de leurs affaires temporelles, tan- » dis qu'eux ne s'appliquent qu'à la contempla- » tion. « Guibert parle enſuite du grand nombre des converſions que l'exemple de ces ſolitaires de la Chartreuſe opéra dans la France ; & de l'empreſſement qu'on témoigna dans toutes les Provinces pour bâtir des Monaſteres de cet Inſtitut.

A ce portrait que l'Abbé de Nogent nous fait de la vie des premiers Chartreux, Pierre le Vé-

nérable ajoûte plusieurs traits édifians. Il dit que leurs habits étoient vils, courts & étroits; qu'autour de leurs cellules ils avoient marqué une certaine enceinte, hors de laquelle quelque chose qu'on pût leur offrir, ils n'auroient pas accepté un pied de terre; qu'ils avoient un nombre fixe de bœufs, de brebis, d'anesses & de chevres; que pour n'être pas obligé de l'augmenter, ils ne recevoient que douze Moines dans une Maison, sans compter le Prieur, avec dix-huit Convers, & quelques valets; qu'ils ne mangeoient jamais de chair, même étant malades; que le Mardi & le Samedi ils ne mangeoient que des légumes, & que le Lundi, le Mercredi & le Vendredi, ils ne mangeoient que du pain bis, & ne bûvoient que de l'eau; qu'ils ne faisoient qu'un repas par jour, excepté les Dimanches, les Fêtes solemnelles & les Octaves de Pâque, de Noël & de la Pentecôte, & qu'on ne leur disoit la Messe que les Dimanches & les Fêtes. Les six premiers Compagnons de S. Bruno furent, Landuin qui lui succéda dans le gouvernement de la Chartreuse, deux Etienne Chanoines de S. Rufe, Hugues qui étoit le seul Prêtre de la Communauté, André & Guarin laïques.

L'AN 1084.

Petr. Ven. de mirac. l. 2. c. 28. Bibl. Clun. p. 1329.

S. Hugues de Grenoble : ses austérités & ses vertus.

Vit. S. Hug. apud Boll. 1. April.

S. Hugues Evêque de Grenoble n'avoit pas de plus sensible consolation, que d'aller souvent à la Chartreuse s'édifier de la vie sainte que menoient ces pieux Solitaires. Mais ils étoient encore plus édifiés de son humilité, qu'il ne pouvoit l'être de leurs austérités. Ce saint Evêque vivoit avec eux

L'AN 1084. comme le dernier d'entre eux. Sa ferveur lui faisoit oublier ſa dignité, & il rendoit les derniers ſervices à celui avec lequel il logeoit; car dans ces commencemens les Chartreux logeoient ſouvent deux dans une même cellule. Son Compagnon ſe plaignit à S. Bruno de ce que Hugues vouloit faire auprès de lui la fonction d'un valet: mais le ſaint Evêque n'écoutoit que ſon humilité, & il tenoit à honneur de ſervir les ſerviteurs de Dieu.

S. Bruno prenoit ſouvent la liberté de le renvoyer à ſon Egliſe. » Allez à vos oüailles, lui » diſoit-il, elles ont beſoin de vous; rendez-leur » ce que vous leur devez. « Le ſaint Evêque obéïſſoit à Bruno comme à ſon Supérieur; & quand il avoit paſſé quelque-temps avec ſon peuple, il retournoit dans la ſolitude. Il vouloit vendre tous ſes chevaux & faire dans la ſuite la viſite de ſon Diocéſe à pieds. Mais S. Bruno ne le lui conſeilla point, de crainte que par cette ſingularité il ne parût condamner les autres Evêques, & que lui-même n'en tirât quelque vaine gloire. Hugues ſuivit ce conſeil; mais ſon humilité lui fit retrancher tout ce qu'il crut ne pas devoir à ſa dignité. Sa modeſtie extérieure répondoit aux vertus qu'il cachoit dans ſon cœur, & elle en étoit la fidéle gardienne. Ce ſaint Evêque gardoit ſes yeux avec tant de circonſpection, qu'après cinquante années d'Epiſcopat, il ne connoiſſoit qu'une ſeule femme de viſage. Quoiqu'il eût parlé à une infinité d'autres femmes, il n'avoit jamais arrêté la vûë

Modeſtie de S. Hugues.

L'AN 1084.

vûë sur aucune. Pour ne pas donner la plus légere occasion à la malignité de la médisance, il ne confessoit jamais les femmes que de jour & dans un lieu où il pouvoit être vû; car sa charité pour les pécheurs lui attiroit un grand nombre de penitens. Il les écoutoit avec une grande patience; & les larmes qu'il versoit en les confessant, leur inspiroient une salutaire componction.

Malgré des maux presque continuels d'estomach & de tête, dont S. Hugues fut affligé pendant quarante ans, il ne cessa pas d'annoncer la parole de Dieu à son peuple; mais il ne cherchoit point à dire ce qui pouvoit lui attirer les applaudissemens de ses Auditeurs. Il ne se proposoit que de les instruire & de les toucher: à quoi il réüssissoit si bien, qu'après son Sermon un grand nombre de pécheurs lui demandoient à se confesser. Quelques-uns même confessoient publiquement leurs péchés. Nous parlerons encore ailleurs de S. Hugues, lequel après S. Bruno fut comme le Pere des Chartreux. Il fit une Ordonnance, par laquelle il défendit aux femmes de passer par la terre des Chartreux, de peur qu'elles ne troublassent leur solitude. Elle est datée du mois de Juillet de l'an 1084. C'est l'année à laquelle on rapporte plus vraisemblablement les commencemens de l'Institut des Chartreux ([a]).

Vit. Hug. 1. April. à Guigone.

La même année 1084. Rainald Archevêque de

([a]) Une ancienne Epitaphe de S. Bruno rapporte à la même année l'Institution de son Ordre.

L'AN 1084. Concile de Soissons.

Rheims tint à Soissons un Concile, qui n'est connu que par quelques donations que cet Archevêque y fit aux Moines de Marmoûtier. S. Arnoux Evêque de Soissons n'y assista pas. Il étoit allé en Flandre par ordre de Grégoire VII. pour exhorter le Comte Robert à se désister de quelques vexations qu'il faisoit à des Ecclésiastiques. Le saint Evêque s'y fit respecter par ses vertus & par ses miracles. Il ne revint à Soissons que pour abdiquer l'Episcopat, & se renfermer dans sa cellule.

Vers l'An 1085. Mort de S. Arnoux Evêque de Soissons.

Quelques années après il fit un second voyage en Flandre, & il mourut le Dimanche 15. d'Août l'an 1087. à Oudembourg, où il faisoit bâtir un Monastére. Ce fut un des plus saints Religieux & un des plus saints Evêques de son temps. Il s'opéra à son tombeau un grand nombre de miracles, qui engagerent les Moines de S. Médard à tâcher d'enlever furtivement ses Reliques, mais ils n'y réüssirent pas.

Hilgote qui succéda à S. Arnoux dans le Siége de Soissons, l'an 1085. abdiqua aussi l'Episcopat dans la suite pour se faire Moine à Marmoûtier. Il intenta procès dès le commencement de son Episcopat aux Chanoines de S. Corneille de Compiegne touchant leurs priviléges. Rainald de

Anno milleno quarto quoque, si benè penses,
Ac octogeno, sunt orti Cartusienses.
His ortum tribuit excelsus Bruno Magister.

Cependant plusieurs Sçavans, comme Baronius & le P. Sirmond, ont rapporté les commencemens des Chartreux a l'an 1086. parce que Guigues Prieur des Chartreux a écrit que S. Bruno étoit arrivé à la Chartreuse environ la sixiéme année de l'Episcopat de S. Hugues, qui n'a été ordonné que l'an 1080. Mais 1°. S. Hugues avoit été élu dès l'an 1079. 2°. le mot de *circiter* dont se sert Guigues, fait voir qu'il ne faut pas compter exactement la sixiéme année.

Rheims ayant aſſemblé cette même année 1085. un Concile à Compiegne, où ſe trouvérent Hilgote de Soiſſons, Elinand de Laon, Roger de Châlons, Urſion de Beauvais, Urſion de Senlis, Roricon d'Amiens, Ratbode de Noyon, Gérard de Cambrai, Godefroi de Paris & Gaultier de Meaux avec le Roi Philippe, & un grand nombre d'Abbés, l'Evêque de Soiſſons s'y plaignit des Chanoines de l'Egliſe de Saint Corneille de Compiegne qui ſe prétendoient exempts. Mais ils montrérent dans le Concile qu'ils n'étoient juſticiables ni du Métropolitain, ni de l'Evêque; & le Roi Philippe leur confirma ces Priviléges par une Chartre datée de l'an 1085. Indiction VIII. & de la vingt-quatriéme année de ſon regne. Il ſe fit dans ce Concile pluſieurs Reglemens de diſcipline qui ne ſont pas venus juſqu'à nous, & l'on y dépoſa Evrard Abbé de Corbie.

L'AN 1085.

Concile de Compiegne touchant les privilèges des Chanoines de S. Corneille.

T. II. Spicil. p. 598.

Ibid. p. 603.

Roricon Evêque d'Amiens qui ſe trouva à ce Concile, établit la même année des Chanoines dans l'Egliſe des SS. Achée & Acheul proche d'Amiens, & il leur donna la terre de Hui avec une Prébende dans la Cathédrale, à la charge qu'ils payeroient tous les ans huit ſols à l'Evêque d'Amiens, qu'ils aſſiſteroient à l'Office aux Fêtes de S. Honoré, de S. Fuſcien; & qu'à celle de S. Firmin le Martyr, ils viendroient en Proceſſion & donneroient deux cierges de deux ſols aux Chanoines, pour s'en ſervir dans l'Egliſe & dans le Réfectoire; & que de plus ils aſſiſteroient aux obſéques des Chanoines. On voit par ce qui eſt

T. II. Spicil. p. 601

Fondation de l'Abbaye de S. Acheul.

L'AN 1085. T. 10. *Conc. p.* 407

dit du Réfectoire que les Chanoines d'Amiens vivoient encore alors en Communauté. L'Evêque marque dans cet Acte que l'Eglise des SS. Achée & Acheul a été fondée par S. Firmin en l'honneur de la Sainte Vierge. Engelram Comte d'Amiens & Eustache Vidame de la même ville, firent quelques donations aux Chanoines de S. Acheul.

Fondation de S. Martin aux Jumeaux à Amiens.

Gui prédécesseur de Roricon, avoit aussi établi pour des Chanoines le Monastere de S. Martin aux Jumeaux, à l'endroit où S. Martin avoit autrefois donné à un pauvre la moitié de son manteau. C'étoit auparavant une Communauté de Religieuses; & c'est aujourd'hui un Monastere de Celestins, les Chanoines de S. Martin aux Jumeaux s'étant transférés dans un autre endroit de la ville.

Godefroi Evêque de Paris qui se trouva aussi au Concile de Soissons, & qui étoit Chancellier du Roi, donna vers le même temps à l'Eglise de Sainte Marie des Champs proche de Paris, les Autels de S. Julien de Versailles, de S. Denis de Rônei, & de S. Germain de Villepreux. L'Eglise de Sainte Marie des Champs étoit alors un Prieuré de Marmoûtier; c'est aujourd'hui l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg de S. Jacques, ausquelles les Moines de Marmoûtier la céderent l'an 1603.

Pendant que les Evêques soumis à Philippe Roi de France, & à Guillaume Duc de Normandie & Roi d'Angleterre, joüissoient de la liberté que ces Princes leur accordoient de tenir des

Conciles, les Prélats de Lorraine & de la partie de la Belgique soumise à l'Empereur Henri, étoient cruellement persécutés, dès qu'ils refusoient de prendre part au Schisme que ce Prince avoit formé dans l'Eglise. Heriman Evêque de Mets étoit en ces cantons le plus illustre des défenseurs de l'unité Ecclésiastique. Il avoit été élevé dans l'Eglise de Liége, & ensuite auprès de S. Annon de Cologne, Regent du Royaume sous la Minorité de Henri : ce qui lui avoit donné lieu de connoître la Cour, & de s'y faire connoître. Cependant les excès où il voyoit Henri se porter, l'en avoient fort dégoûté même avant son Episcopat. Il reçut néanmoins de Henri l'Investiture pour l'Evêché de Mets ; mais il en témoigna tant de repentir, qu'il voulut abdiquer l'Episcopat pour expier cette faute. Le Pape lui ordonna de garder son Siége, & lui envoya l'Abbé de S. Benigne de Dijon pour lui donner l'absolution des censures. Heriman répara cette foiblesse par son zele contre les Schismatiques d'Allemagne, & par la fermeté avec laquelle il supporta leurs persécutions.

L'AN 1085

Heriman Evêque de Mets.

Thierri Evêque de Verdun n'eut pas le même courage. Henri avoit fait assembler un Concile à Utrecht pour y faire excommunier le Pape qui l'avoit excommunié. » Quelle fureur, s'écrie un « Auteur de ce temps là ! Un Prince a-t'il jamais « porté la folie & la hardiesse jusqu'à excommu- « nier le Vicaire du Portier du ciel, celui dont la « langue est la clef du Paradis, un Pape qui a été «

Conciliabule d'Utrecht.
Hugo Flav. in Chron. p. 225.

Vers l'An 1085.

» élu canoniquement, que toute la Chrêtienté a » reconnu, qui vit bien & qui enſeigne bien? Cependant cet attentat ne fit pas horreur aux Evêques Schiſmatiques du parti de l'Empereur Henri.

Il fut arrêté dans ce Conciliabule un Samedi au ſoir, que le lendemain à la Meſſe ſolemnelle on dénonceroit le Pape excommunié, parce qu'il avoit oſé excommunier l'Empereur Henri. Thierri Evêque de Verdun étoit de cette Aſſemblée, auſſi bien que Pibon de Toul & pluſieurs autres, qui quoique du parti de Henri avoient horreur de ce qu'on alloit faire. L'Empereur qui connoiſſoit la timidité & l'inconſtance de Pibon le chargea de publier l'excommunication du Pape, afin de l'attacher à ſon parti par une démarche ſi éclatante. Mais ce Prélat ne pouvant ni étouffer les remords de ſa conſcience, ni réſiſter à l'Empereur, s'enfuit pendant la nuit avec Thierri de Verdun. Il ne ſe trouva que Guillaume Evêque d'Utrech qui osât publier l'excommunication contre le Pape: mais il en fut puni avec éclat. A peine avoit-il communié à la Meſſe, où il avoit publié cette prétenduë Sentence, qu'il ſe ſentit brûler d'un feu intérieur qui l'obligeoit de crier, *Je brûle, je brûle.* Dieu ne lui donna pas le temps de faire penitence; car incontinent après la Meſſe il expira, en invoquant cependant la Sainte Vierge.

Mort funeſte de Guillaume Evêque d'Utrecht.

Hugo Flav. p. 226.

Un miracle ſi éclatant répandit la terreur dans le cœur de tous les Schiſmatiques. L'Evêque de Verdun qui s'étoit ſauvé d'Utrech la nuit précé-

dente, apprit cet événement avant ſon arrivée à Verdun; & il en fut ſi effrayé que ſon Clergé étant ſorti pour le recevoir en Proceſſion avec la Croix, comme c'étoit alors la coutume, il ne voulut pas le ſouffrir, déclarant qu'il ne meritoit pas cet honneur, parce qu'il avoit encouru l'excommunication à Utrecht en communiquant avec des Evêques Schiſmatiques, & proteſtant que ſans les prieres des gens de bien & l'infinie miſéricorde de Dieu, il auroit été traité comme l'Evêque d'Utrecht. Ce Prélat envoya en effet auſſi-tôt des Députés à Rome pour demander l'abſolution au Pape, & en attendant qu'il l'eût reçuë, il réſolut de garder la ſuſpenſe. Mais les affaires changérent bientôt de face.

Vers l'An 1085.

L'Empereur Henri s'étoit rendu maître de Rome, & avoit fait introniſer ſon Antipape Guibert dans la Chaire de S. Pierre. Il avoit tant à cœur de le faire reconnoître, qu'il ne laiſſoit partir perſonne de ſa Cour, qu'il ne l'eût obligé d'aller baiſer les pieds à cet Intrus. Ces nouvelles portées en Lorraine & en Allemagne, inſpirérent une nouvelle audace aux Schiſmatiques. Pendant ce temps-là les Députés que Thierri de Verdun avoit envoyés à Rome étant revenus, en rapportérent une commiſſion adreſſée à Heriman de Mets pour abſoudre l'Evêque de Verdun. Mais ce Prélat avoit changé avec la fortune, & s'étoit déja repenti de la démarche qu'il avoit faite. Ainſi ſans attendre l'abſolution dont il crut n'avoir plus de beſoin, il s'étoit déclaré pour l'Antipape, & avoit

Hug. Flav.

Vers l'An 1085.

célébré la Messe dans le Monastere de Sainte Marie qu'il avoit fait bâtir. Il avoit bientôt oublié le châtiment de Guillaume Evêque d'Utrecht, dont il avoit été si effrayé.

La plûpart des Evêques du Royaume de Lorraine & de celui de Lombardie, s'engagérent dans le Schisme, & le parti de Guibert soutenu par la puissance & la faveur de l'Empereur se fortifioit tous les jours. Ce Prince s'étoit fait couronner Empereur par son Antipape; & il tenoit le Pape Grégoire enfermé dans la Tour de Crescent, c'est-à-dire, dans le Château-Saint-Ange, d'où il paroissoit qu'il ne pouvoit lui échapper que par miracle. La valeur de Robert Guiscard le fit ce miracle. Dès que ce brave Chef des Normans en Italie eut appris le danger où étoit le Pape, il quitta toute autre expédition & vola à son secours. Son nom mit les Allemans en fuite. Cependant ne croyant pas devoir se fier aux Romains, il conduisit le Pape à Salerne où il seroit plus en sûreté. Jarenton Abbé de S. Benigne de Dijon étoit alors auprès du Pape, & il ne l'abandonna pas dans de si tristes conjonctures. Dès que Grégoire eut été délivré, il l'envoya son Légat vers Sisenard Prince de Conimbre. Jarenton passa par la France, où il visita son Monastere, & profita avec plaisir d'une occasion qui se présenta de faire connoître l'étenduë de sa charité.

Jarenton envoyé Légat en Portugal.

Thierri Evêque de Verdun ne trouvoit d'opposition à ses desseins Schismatiques que dans les lumieres & le zele des Moines de Verdun, qui demeuroient

Chron. Vird.

demeuroient constamment attachés au Pape Grégoire. Le Prélat leur fit tant de mauvais traitemens, sur-tout à Rodolfe Abbé de S. Vannes, que cet Abbé sortit de Verdun, & se retira avec une partie de sa Communauté dans une Terre de S. Vannes. Jarenton l'ayant appris, lui offrit un asyle dans son Monastere de S. Benigne. Rodolfe s'y rendit avec une grande partie de sa Communauté, l'an 1085. L'Abbé de S. Benigne les reçut comme de glorieux Confesseurs de Jesus-Christ, & les regarda comme ses Religieux. Il souhaita même qu'ils promissent de demeurer à Dijon le reste de leur vie. Il étoit resté plusieurs Moines à Verdun : l'Evêque fit une Assemblée comme pour délibérer quel étoit le véritable Pape. Il y fit comparoître les Moines qui étoient demeurés à Verdun, & on leur demanda quel Pape & quel Roi ils reconnoissoient. Comme ils ne répondoient rien, on déclara que Guibert, surnommé Clement, étoit le véritable Pape ; & que ceux qui ne le reconnoîtroient pas, seroient dépoüillés & bannis honteusement de la ville : ce qui fut exécuté à l'égard de quelques-uns de ces Religieux, qui se retirérent aussi à Dijon.

L'AN 1085.

Jarenton donne asyle aux Moines de S. Vannes.

Heriman Evêque de Mets fut aussi chassé de son Siége pour la même cause ; & Valon Abbé de S. Arnoux de la même ville, fut ordonné en sa place. Comme on demandoit le S. Chrême pour son Ordination, on apporta celui qui avoit été fait par Heriman : mais Thierri de Verdun qui

Heriman de Mets chassé de son Siége. *Chron. Vird.*

L'AN 1085. faisoit cette Ordination, le rejetta, & se fit apporter du Chrême qu'il avoit beni lui-même. Valon quitta bientôt le Siége de Mets, pour faire penitence de l'avoir ainsi usurpé du vivant d'un saint Evêque. L'Empereur fit ordonner Evêque de Mets un certain Brunon, qui fut chassé par les habitans de Mets. On voyoit le même trouble dans la plûpart des Eglises. Les Prélats les plus zelés étoient bannis, dès qu'ils osoient résister à l'Empereur. Les violences de ce Prince servirent de prétextes aux autres pour garder le silence. Contens de bien penser, ils n'osoient parler, parce qu'ils n'espéroient pas de le faire impunément. C'est ainsi que le Schisme se formoit.

Mort de Grégoire VII.

La mort de Grégoire VII. arrivée dans ces conjonctures augmenta la désolation des Fidéles & le triomphe des Schismatiques. Ce saint Pape mourut à Salerne, où la persécution l'avoit obligé de se retirer. Les Evêques qui étoient auprès de lui, le voyant dangereusement malade, tâchoient de le soutenir par l'espérance de la couronne qu'il avoit méritée, & qui paroissoit dûë à ses travaux pour l'Eglise. Il leur répondit : » Mes » freres, je compte mes travaux pour rien. Le » seul motif de ma confiance, c'est que j'ai aimé » la justice & haï l'iniquité. « Et comme ils étoient inquiets de ce qu'ils deviendroient après sa mort, il leva les yeux au ciel & leur dit : » Je » monterai là, & je vous recommanderai instamment à Dieu. » Les Prélats le conjurerent de

Paul. Bernder. vit. Greg.

vouloir bien leur désigner celui qu'il jugeoit le plus capable de conduire après sa mort le vaisseau de l'Eglise pendant la furieuse tempête, dont il étoit battu. Il répondit qu'on ne pourroit manquer de faire un bon choix en élisant le Cardinal Didier Abbé du Mont-Cassin, Otton Evêque d'Ostie, ou Hugues Archevêque de Lyon: quelques Auteurs assûrent qu'il nomma aussi S. Anselme Evêque de Luques. L'AN 1085.

On lui demanda ensuite si avant que de mourir, il ne vouloit pas faire grace à ceux qu'il avoit excommuniés. Il dit, « Excepté Henri & Gui- « bert & les principaux de leurs fauteurs, je don- « ne l'Absolution & ma bénédiction à tous ceux « qui croyent sans hésiter que j'ai spécialement « ce pouvoir comme Vicaire des Apôtres S. Pier- « re & S. Paul. Il ajoûta, » Je vous défends de la « part de Dieu & par l'autorité des Saints Apôtres « Pierre & Paul, de reconnoître personne pour Pa- « pe, qui n'ait pas été élu canoniquement. « Il entra ensuite dans une douce agonie, & dit: J'ai ai- « mé la justice & haï l'iniquité : c'est pour cela « que je meurs en exil. « Ce furent les dernieres paroles qu'il profera. Il mourut ainsi l'an 1085. le 25. de Mai, qui cette année étoit un Dimanche, & il fut enterré dans l'Eglise de Saint Matthieu : il tint le Siége douze ans & trois jours.

Caractére de Grégoire VII.

Grégoire VII. fut véritablement un grand & un saint Pape, à qui on ne peut rien reprocher

AN 1085. que d'avoir voulu étendre ſur le temporel des Princes le pouvoir qu'il n'avoit reçu que pour le ſpirituel en qualité de Vicaire de Jeſus Chriſt & de chef viſible de ſon Egliſe. Mais après avoir marqué qu'il excéda en ce point les juſtes bornes de la puiſſance ſpirituelle, peut-on trouver mauvais que nous lui rendions juſtice ſur ſes vertus & ſes travaux Apoſtoliques? Jamais Pape n'a plus travaillé pour corriger les abus, n'a eu plus de perſécutions à eſſuyer, n'a été en bute à plus de traits calomnieux, n'a montré plus de zele & plus de courage.

Les Evêques Schiſmatiques, les Prêtres Concubinaires ou Simoniaques l'ont accuſé d'héréſie, de Magie, de Simonie, & même d'incontinence : mais ſa conduite, ſes miracles, & les éloges que les plus Saints & les plus grands perſonnages de ſon temps ſe ſont accordés à faire de ſes vertus, l'ont aſſez juſtifié de ces atroces calomnies. Pierre Damien l'appelle un *homme d'un conſeil très-ſaint & très pur.* Le Pape Victor III. dit *qu'il éclaira l'Egliſe par ſes inſtructions & par ſes exemples.* Hugues de Flavigni le nomme *Confeſſeur & Martyr.*

Grégoire VII. avoit une tendre dévotion pour la Mere de Dieu dont il avoit reçu pluſieurs bienfaits particuliers. Il conſeilloit ſur-tout la fréquente commmunion & la dévotion à la Sainte Vierge, aux perſonnes qu'il dirigeoit dans les voyes de Dieu. Voici ce qu'il en écrivit à la Comteſſe Ma-

thilde. » Parmi toutes les armes que je vous ai fournies pour combattre le Prince du monde, « je n'ai pû vous en donner de plus efficaces, que « de vous recommander, comme j'ai fait, de re- « cevoir souvent le Corps du Seigneur, & d'a- « voir une entiere confiance en la Mere de Dieu. « Ce sont en effet les deux pratiques de piété les plus solides & les plus utiles; & il n'est pas surprenant que les Sectaires ayent toûjours pris à tâche de les combattre.

L'An 1085.
L. 1. *ep.* 17.

L'Eglise Romaine honore Grégoire VII. comme Saint le 25. de Mai. Environ soixante ans après sa mort, le Pape Anastase le fit peindre avec l'Aureole & le titre de Saint, dans un Oratoire de S. Nicolas. Grégoire XIII. le fit insérer dans le Martirologe Romain; & le corps en fut trouvé entier & sans corruption l'an 1577. près de cinq cens ans après sa mort.

Ap. Boll. in prop. Maii. p. 64. & ad Vit. S. Gregor. VII.

Mort de Robert Guiscard: son éloge.

Le fameux Robert Guiscard qui avoit délivré Grégoire VII. ne lui survêcut pas long temps. Il mourut la même année âgé de soixante & dix ans, digne de sa réputation & de sa fortune, dont il étoit l'artisan. Né simple Gentilhomme de Normandie, il n'avoit pour biens que son épée & de grands talens, avec une grande ambition d'acquerir de la gloire & des richesses. Etant passé en Italie avec quelques-uns de ses compatriotes, il trouva le moyen de s'y faire par son adresse & par sa bravoure un état florissant, d'où il porta jusqu'aux extrémités de l'Orient la

l'An 1085. gloire du nom François, & en particulier celle de la nation Normande. Il fut la terreur des Grecs & des Sarrazins, le vainqueur des Italiens & des Allemans, & le protecteur du S. Siége, dont il avoit d'abord encouru les Censures. Roger & Boëmond ses deux fils partagérent ses Etats, & soûtinrent les Conquêtes & la réputation de leur pere.

Ambition d'Odon Evêque de Bayeux.

La puissance des Princes Normans d'Italie, & les fausses prédictions de quelques Magiciens de Rome, réveillérent l'ambition d'Odon Evêque de Bayeux à la mort de Grégoire VII. & lui firent espérer le Souverain Pontificat. Odon frere uterin de Guillaume le Conquérant possédoit en Angleterre le Comté de Kent, & lorsque le Roi étoit dans son Duché de Normandie, il le nommoit Régent du Royaume. Ce Prélat y amassa par ses exactions des trésors immenses, avec lesquels il ne douta point qu'il ne pût aisément acheter la Papauté. Dès qu'il eut appris la mort de Grégoire VII. il envoya de riches présens aux Sénateurs Romains, se fit acheter & meubler un Palais à Rome, & se disposa à partir pour l'Italie avec des troupes qu'il avoit gagnées.

Orderic. l. 7. p. 846.

Guillaume Roi d'Angleterre qui étoit alors en Normandie, étant informé de ces préparatifs, repassa en diligence en Angleterre; & ayant assemblé son Conseil à la tête duquel étoit l'Evêque de Bayeux, il parla ainsi: » Ecoutez avec attention » ce que j'ai à vous dire, & donnez-moi un con-

p. 847.

seil salutaire. J'avois laissé le gouvernement « de l'Angleterre à mon frere Odon Evêque de « Bayeux avant mon départ pour la Normandie, « où plusieurs affaires m'ont arrêté long-temps ; « car j'y ai trouvé bien des ennemis domestiques « & étrangers. Mon fils Robert & plusieurs jeu- « nes Seigneurs se sont révoltés contre moi : mais « par la protection spéciale de Dieu, dont je suis « le serviteur, ils n'y ont gagné que des blessures. « J'ai dompté pareillement les Angevins & les « Manceaux. Pendant ce temps-là mon frere à qui « j'avois donné le soin de toute l'Angleterre, a « dépoüillé les Eglises de leurs biens, & débau- « ché mes troupes. Voilà le sujet de mon chagrin. « Les Rois mes prédécesseurs ont aimé, honoré « & enrichi l'Eglise de Dieu, & mon frere l'a pil- « lée ; il a opprimé les pauvres & séduit mes « troupes par de frivoles epérances, pour les « conduire au-delà des Alpes. Dites-moi ce que « je dois faire. »

L'An 1085.

Personne n'osant opiner, parce qu'on craignoit la puissance d'Odon, le Roi dit : *Qu'on le prenne & qu'on le mette en prison.* Mais comme aucun Seigneur n'osoit se saisir d'Odon, le Roi mit la main sur lui, & l'arrêta. Le Prélat cria : *Je suis Clerc & Ministre du Seigneur. Je ne puis être condamné sans l'autorité du Pape.* Le Roi répondit. *Je ne condamne ni le Clerc ni l'Evêque : Je fais prisonnier mon Comte, & je lui demande raison de son administration.* Il le fit conduire dans le Château

L'AN 1085. de Roüen, où il demeura dans les fers jusqu'à la mort de ce Prince. Ainsi la prison fut le triste terme, où aboutit l'ambition de cet Evêque.

Fin du Tome septiéme.





TABLE DES MATIERES

Contenuës dans ce Volume.

La lettre n. *ajoutée à la suite du chiffre désigne la Note de la page marquée.*

A

D.

E.

F.

N.

Q.

R.

T.

Addition à la page 562. après la ligne 26. ajoûtez ce qui a été omis.

Si S. Hugues fut mortifié de cette réprimande du Pape, il dut être consolé par les marques d'estime qu'il reçut en même temps de la part du Roi Philippe. Ce Prince lui donna la même année l'Abbaye de S. Martin des Champs proche de Paris fondée dix-neuf ans auparavant pour des Chanoines, ainsi que nous l'avons dit. L'Abbé de Clugni en fit un Prieuré de son Ordre qui devint très-celébre par le nombre & la régularité des Religieux.

APPROBATION

*De Monsieur l'Abbé de Targny Docteur en Theologie de la Faculté de Paris pour les Tomes Septiéme & Huitiéme de l'*Histoire de l'Eglise Gallicane.

J'Ai continué de lire par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux les Livres XIX. XX. XXI. XXII. XXIII. & XXIV. de *l'Histoire de l'Eglise Gallicane* composée par le P. Longueval de la Compagnie de Jesus. Ils m'ont paru écrits avec la même exactitude que les précédents : & je ne doute point qu'ils ne soient aussi reçus du Public avec la même satisfaction que l'ont été les autres ci-devant publiés.

C'est le témoignage que je crois devoir rendre des six Livres ci-dessus marqués après les avoir lûs attentivement. Fait à Paris le 1. du Mois de Decembre 1733.

DE TARGNY.

ERRATA.

PAge 11. ligne 8, *engagea*, lisez *rengagea*. P. 32. l. 11. *si*, lis. *si*. P. 146. l. 9. *satifaire*, lis. *satisfaire*. Après la page 231. la page suivante est marquée 222, lis. 232. P. 238. l. 24, *Armaud*, lis. *Arnaud*. P. 380. au haut *l'an* 1050. lis. *l'an* 1054. P. 387. dans le titre *Livre vingt-uniéme*, lis. *Livre vingt-&-uniéme*. P. 457. en marge *Lanfranc Prieur du Bec*, lis. *Anselme*, &c. A la derniere page marquée 550, lis. 608. Dans la Table à l'article de *Gerberge*, lisez seulement *Gerberge* Reine de France, 123.

Dans le cinquiéme Tome page, 449. lig. 1. & lig. 6. *Chambournai*, lis. *Ambournai*.

